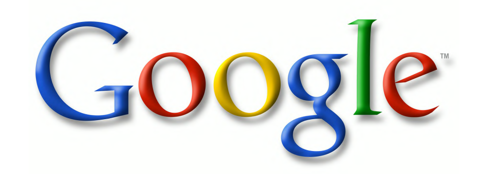



DOMI MINA
NUS TIO
ILLU MEA
Taylor Institution.

HISTOIRE

DES FRANÇAIS

TOME SIXIÈME

ERRATA

DU SIXIÈME VOLUME

Pag 31, lignes 11 et 12, *au lieu de :* « le même représentant », *lire :* « le représentant Dornès ».
— 120, CHAPITRE II, ligne 2 du sommaire, *au lieu de :* Session de 1855, *lire :* de 1854.
— 126, ligne 29. § VIII. Intérieur. Reporter ce titre en tête de l'alinéa « Pour la première fois, en 1854 », ligne 23.
— 145 et suivantes, CHAPITRE III, *lire :* CHAPITRE V, et augmenter ainsi de deux numéros jusqu'au CHAPITRE XIV, qui doit se lire CHAPITRE XVI.
— 161, ligne 3, *au lieu de :* § V, *lire :* § IV, *de :* § VI, *lire :* § V, et ainsi de suite, en baissant d'un numéro jusqu'à la fin du chapitre.
— 174, ligne 1, *au lieu de :* Session de 1860, *lire :* Sessions de 1859 et de 1860.
— 175, § II, *au lieu de :* Session législative de 1860, etc., *lire :* Sessions législatives de 1859 et de 1860. — Durant ces deux années, les événements, etc.
— 170, ligne 30, *au lieu de :* le 20 juillet, *lire :* le 20 juillet 1860.
— 266, *au lieu de :* § XII, *lire :* § XIII.
— 285, ligne 16, *au lieu de :* 2 août 1866, *lire :* 2 août 1868.
— 289, *au lieu de :* § X, *lire :* § XIV.
— 291 et suivantes, *au lieu de :* § XIV, *lire :* § XV, et augmenter ainsi d'un numéro jusqu'au § XXIX, qui doit se lire : § XX.
— 296, ligne 40, *au lieu de :* « disputé », *lire :* « disputée ».
— 409, en note, ajouter : Voir aussi *L'Hôtel de Ville de Paris pendant le Siége*, par M. Etienne Arago.
— 410, ligne 12, après les mots : « résignèrent leurs fonctions », ajouter : « cette démission ne fut pas acceptée ».
— 463, ligne 32, *au lieu de :* « Roumanie », *lire :* « Valachie ».

PARIS — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

HISTOIRE

DES FRANÇAIS

DEPUIS LE TEMPS DES GAULOIS JUSQU'A NOS JOURS

PAR

THÉOPHILE LAVALLÉE

DÉVELOPPÉE DE 1814 A 1848

ET CONTINUÉE, SUR LE MÊME PLAN, JUSQU'EN 1875

PAR M. FRÉDÉRIC LOCK

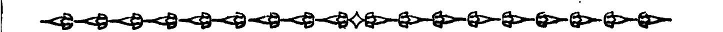
TOME SIXIÈME

PARIS

CHARPENTIER ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

13, RUE DE GRENELLE-SAINT-GERMAIN, 13

1875



LIVRE V

DEUXIÈME RÉPUBLIQUE — EMPIRE — TROISIÈME RÉPUBLIQUE

(1848-1874)

SECTION I

DEUXIÈME RÉPUBLIQUE
24 février 1848 — 2 décembre 1852

CHAPITRE PREMIER

Gouvernement provisoire. — La République proclamée. — Drapeau rouge. — Droit au travail. — Dévastations. — La peine de mort. — Adhésions. — Inauguration de la République. — Les morts de Février.

§ I. — Le Gouvernement provisoire. — La Révolution de février ne fut réellement une « surprise » que pour les amis, volontairerement aveugles, du gouvernement royal qui ne voulurent pas voir où les menait la politique outrageusement « conservatrice » de M. Guizot. L'élection des membres du gouvernement provisoire ne fut pas aussi rapidement improvisée qu'il plut aux mêmes personnes de le dire et de le faire croire. Au palais Bourbon, chacun des noms proposés, et c'était naturellement les noms de députés les plus notoirement acquis à la cause démocratique, fut soumis à la sanction de la foule qui emplissait la salle et des membres de l'Assemblée restés en séance. Les uns furent acclamés tout d'une voix; les autres acceptés, avec plus ou moins d'empressement, par

la majorité, mais, au milieu du tumulte qui régnait dans la salle, il était impossible qu'aucun fût porté au pouvoir en vertu d'un vote formulé suivant les règles usitées dans les parlements. D'ailleurs, cette chambre, produit du suffrage restreint, docile instrument de la royauté, opiniâtrément hostile à toute réforme, ne pouvait subsister avec l'avénement de la République et du suffrage universel. Les élus se rendirent à l'Hôtel de Ville.

Dans la matinée de ce même jour, 24 février, lorsqu'il était évident que les événements tournaient à une révolution, des réunions se tenaient aux bureaux des deux journaux républicains *le National* et *la Réforme* et l'on s'y occupait de composer des listes, sinon d'un gouvernement, du moins d'un comité de direction. Des deux côtés, on mit en tête les noms de plusieurs députés et, par une coïncidence facile à comprendre, le choix se porta sur ceux qui furent, quelques heures plus tard, désignés au palais Bourbon. En outre, la réunion du *National* ajouta ceux d'Armand Marrast et de Ferdinand Flocon, rédacteurs en chef des deux feuilles républicaines. La presse radicale (puisqu'on l'appelait ainsi) méritait bien cette justice. A *la Réforme*, on inscrivit, en outre, ceux de Louis Blanc, à qui ses ouvrages sur l'organisation du travail avait fait une grande popularité parmi les ouvriers, et d'Albert, ouvrier modeleur, ayant une influence considérable sur la population ouvrière.

Les listes des deux journaux, rapidement copiées et distribuées, circulaient déjà dans le public lorsque s'y répandit celle des députés. La concordance, à peu près complète, de celle-ci avec celle-là prépara et activa l'adhésion générale.

Lorsque les députés arrivèrent à l'Hôtel de Ville, ils y trouvèrent déjà installés Marrast, Flocon, Louis Blanc et Albert. Il fut, d'abord, convenu que tous quatre auraient le titre de secrétaires du gouvernement provisoire et ils signèrent, en cette qualité, quelques-uns des premiers actes officiels. Mais, dans la soirée même du 24, on reconnut leur droit à figurer au même titre que les députés et toute différence disparut.

Le premier soin du gouvernement fut d'adresser au peuple Français une proclamation où il annonçait sa composition, son installation et déclarait :

« Le gouvernement provisoire veut la République, sauf ratification par le peuple qui sera immédiatement consulté ;

« L'unité de la nation, formée désormais de toutes les classes de citoyens qui la composent; le gouvernement de la nation par elle-même ;

« La liberté, l'égalité et la fraternité pour principes, le peuple pour devise et mot d'ordre; voilà le gouvernement démocratique que la France se doit à elle-même et que ses efforts sauront lui assurer. »

Une autre proclamation remercia la garde nationale de son concours et fit appel au zèle et au dévouement de cette milice dont tous les citoyens allaient maintenant faire partie.

La nécessité d'assurer la prompte et complète exécution des mesures commandées par les circonstances, détermina le gouvernement à concentrer dans ses mains les pouvoirs qui, dans un état normal, doivent rester séparés : le législatif et l'exécutif. Les ministères furent donc répartis entre les membres du gouvernement. La présidence du conseil, sans portefeuille, fut unanimement déférée à Dupont (de l'Eure); Lamartine eut les Affaires étrangères; Crémieux la Justice; Ledru-Rollin l'Intérieur; Arago la Marine; le général Bedeau la Guerre; Carnot l'Instruction publique; Bethmont le Commerce; Marie les Travaux publics; Goudchaux les Finances; Garnier-Pagès fut nommé maire de Paris avec MM. Guinard et Flocon adjoints. Le colonel Courtais reçut le commandement de la garde nationale et le général Cavaignac fut nommé gouverneur-général de l'Algérie.

Par d'autres décrets, la Chambre des députés fut dissoute, défense fut faite à la Chambre des pairs de se réunir, la garde municipale fut licenciée et le palais des Tuileries affecté à un Hôtel des Invalides civils; les objets engagés au Mont-de-piété pour une somme inférieure à dix francs furent restitués aux emprunteurs. Deux proclamations furent adressées à l'armée, l'une pour l'inviter à se rallier à la révolution, l'autre pour arrêter la désorganisation de certains corps dont les soldats se dispersaient, se croyant désormais libérés du service militaire.

§ II. — La République. — Ces premières et impérieuses mesures accomplies, le gouvernement reprit une discussion déjà entamée au sujet de sa première proclamation : Fallait-il décréter immédiatement la République? Tous les membres étaient d'accord pour vouloir la République, la proclamation le constatait. Mais il y avait divergence sur le droit de la proclamer avant que la souveraineté nationale se fût prononcée. Toutefois, le danger de laisser les esprits dans l'incertitude sur la nature du gouvernement et de donner ainsi ouverture aux entreprises des partis finit par rallier toutes les opinions et le décret suivant fut adopté :

« Citoyens, le gouvernement provisoire déclare que le gouvernement actuel de la France est un gouvernement républicain et que la nation sera appelée immédiatement à ratifier par son vote la résolution du gouvernement provisoire et du peuple de Paris. »

Cette résolution établissait péremptoirement la République ; le personnel des membres du gouvernement restait seul provisoire.

Vers le milieu de la nuit, le gouvernement suspendit ses travaux pour prendre un repas en commun, dans le local même où il siégeait. Avec un couteau prêté par M. Flottard, on se partagea du pain de munition et du fromage de gruyère laissés par les soldats; un homme du peuple apporta un seau d'eau où chacun puisa avec une tasse ébréchée; on eut aussi *une* bouteille de vin. « Voici, dit Lamartine, un repas de bon augure pour un gouvernement à bon marché. » Telle fut la première des « orgies » auxquelles se livrèrent les « dictateurs » de 1848.

Puis, on se remit à l'œuvre.

Une lourde tâche pèse sur tout gouvernement qui surgit d'une révolution. Il lui faut accomplir les réformes dont le refus a amené la chute du gouvernement précédent, réparer les inévitables dommages causés par le fait même de la révolution, arrêter les excès dont elle peut devenir le prétexte, résister à des exigences déraisonnables ou intempestives, remplir, enfin, les devoirs ordinaires d'un gouvernement normal. Les plus puissantes organisations humaines peuvent n'y pas suffire.

§ III. — Le Drapeau rouge. — Sur un certain nombre de barricades élevées dans la journée et dans la nuit du 23 février, les citoyens armés avaient arboré le drapeau rouge. En 1830, le drapeau tricolore s'était tout naturellement opposé au drapeau blanc que portaient les troupes royales. En 1848, le gouvernement ayant le drapeau tricolore, ceux qui voulaient le renverser avaient dû adopter un emblème différent. De là, vraisemblablement, l'adoption du drapeau rouge. Toutefois, une partie des combattants devaient y attacher une autre signification, car, le 25 février au matin, la place de l'Hôtel de Ville fut envahie par une multitude au milieu de laquelle flottaient des drapeaux rouges et dont les délégués vinrent demander au gouvernement de décréter la substitution du drapeau rouge au tricolore. Louis Blanc, qui appuya la motion, fit valoir qu'à une situation nouvelle il fallait un symbole nouveau, que le drapeau tricolore, signe d'une transaction avec la royauté, devait disparaître avec cette royauté, que la couleur rouge avait

été celle de l'oriflamme qui fut, pendant plusieurs siècles, le drapeau national de la France. C'était vrai ; mais, quand l'orateur repoussait, à cause de la présence de la couleur blanche, le drapeau tricolore qui avait été celui de la révolution et de la première république, il était peut-être étrange de rappeler que la couleur rouge était celle de l'ancien étendard monarchique. Depuis 1789, le drapeau rouge, accompagnement de la loi martiale, avertissement suprême avant l'emploi de la force militaire, n'avait paru qu'une seule fois à la déplorable catastrophe du 17 juillet 1791.

Au 24 février, la garde nationale, les troupes ralliées au gouvernement provisoire, la France entière ne connaissaient que le drapeau tricolore ; les dix-huit ans de paix à tout prix de Louis-Philippe ne l'avaient pas plus deshonoré que les dix ans de despotisme impérial, et la première république l'avait entouré d'assez de gloire pour que la seconde pût le garder avec honneur.

Le gouvernement provisoire crut que la démonstration du drapeau rouge cachait une tentative pour exercer sur ses membres une pression, une intimidation et le soumettre à la domination d'une fraction violente du parti démocratique. Il résolut de résister à la menace, repoussa le drapeau rouge et se présenta tout entier devant la foule pour annoncer cette résolution. Ce fut Lamartine qui porta la parole et il le fit en un langage qui entraîna tous les esprits. Le gouvernement rendit un décret qui maintint le drapeau tricolore, en ordonnant que les couleurs en seraient disposées comme sous la première république.

Il ajouta que, comme signe de ralliement, la rosette rouge serait placée à la hampe du drapeau et portée à la boutonnière par les membres du gouvernement.

Cet incident, dont les causes et la portée ont été, alors et depuis, fort exagérées, se termina aux cris de *Vive la République ! Vive le gouvernement provisoire !*

§ IV. Le droit au travail. — Reprenant son œuvre interrompue, le gouvernement décrèta la réorganisation des gardes nationales dissoutes par la royauté, la mise en liberté des détenus politiques, l'abolition du serment politique, la création de vingt-quatre bataillons de garde nationale mobile avec solde de 1 fr. 50 par jour, et prescrivit des mesures pour assurer l'approvisionnement de Paris.

Une fois encore, le gouvernement fut détourné de sa tâche pour venir répondre à une question autrement grave que celle du drapeau rouge.

Tandis qu'une masse d'ouvriers armés se répandait sur la place de Grève, un ouvrier, fusil en main, que beaucoup d'autres suivaient, entre à l'Hôtel-de-Ville, pénètre jusqu'à la salle du gouvernement et, faisant retentir son arme sur le parquet, demande impérieusement la reconnaissance du droit au travail.

Pendant le règne de Louis-Philippe, ni le roi, ni les ministres, ni les Chambres, ni les chefs d'industrie ne s'étaient occupés du mouvement qui se faisait dans l'esprit de la population ouvrière. Le sort de celle-ci avait attiré l'attention de plusieurs publicistes qui avaient agité le problème de l'amélioration matérielle et morale de sa condition. Différentes théories avaient été proposées dont aucune ne subit l'épreuve de la pratique. D'autre part, ceux que, depuis, on appela des *socialistes*, imaginèrent des plans, plus ou moins utopiques, de rénovation subite et absolue de l'état social, oubliant ou ne sachant pas que la Constituante de 1789 a transformé tout le régime de la société française, en donnant à tous la liberté, sans établir une vaine distinction entre la révolution politique et la révolution sociale. Toutes ces publications furent lues par un certain nombre d'ouvriers qui en propagèrent plus ou moins inexactement les doctrines. Si la liberté de réunion eût existé, la discussion publique de ces doctrines serait arrivée à démontrer ce qui était praticable et ce qui était chimérique. Si l'on avait eu la liberté d'association, des expériences auraient pu être tentées au grand jour qui auraient fait discerner le vrai du faux. En l'absence de ces deux libertés, des esprits mal éclairés, des imaginations que la science ne réglait pas, surexcités par des souffrances trop réelles, s'éprirent d'idées dont la réalisation immédiate leur paraissait facile. L'organisation du travail était du nombre : beaucoup d'ouvriers, ne demandant qu'à « vivre en travaillant », ce qui valait mieux que de « mourir en combattant » croyaient, de très-bonne foi, qu'un gouvernement et particulièrement la République, avait le pouvoir de créer de l'occupation pour ceux qui en manqueraient : de ce pouvoir supposé, ils concluaient au devoir effectif et réclamaient, comme une chose juste et possible, le droit au travail. C'est là la théorie que préconisait le livre de Louis Blanc.

Le gouvernement provisoire ne partageait pas cette croyance erronée. Cependant, il rendit un décret par lequel il s'engageait à garantir l'existence de l'ouvrier par le travail, à garantir du travail à tous les ouvriers, et reconnut à ceux-ci le droit de s'associer entre eux pour jouir du bénéfice de leur production (25 février).

On ne saurait soupçonner le gouvernement d'avoir voulu leurrer les ouvriers pour échapper à une requête embarrassante : telle n'était pas son habitude. Il ne faut donc pas prendre le décret en un sens absolument littéral. Celui qui en a rédigé le texte, Louis Blanc, en a aussi donné la signification : le décret ne promettait que la recherche des moyens pouvant assurer, de la part de l'État un travail suffisant à l'ouvrier qui s'en trouverait momentanément privé. Le droit au travail, ainsi entendu, remplaçait avantageusement le droit à l'aumône qui se pratique en Angleterre. Les ouvriers parurent eux-mêmes le comprendre ainsi : ils mirent *trois mois de misère* au service de la République.

C'est dans la même pensée que, le 28 février, à la demande de création d'un *ministère du progrès* qui, comme tous les ministères, aurait promptement versé dans la routine, le gouvernement substitua une commission de gouvernement pour les travailleurs qui dut siéger et siégea, en effet, au Luxembourg, sous la présidence de Louis Blanc et la vice-présidence d'Albert.

Ces « assises du travail » furent bien accueillies et des ouvriers et même des chefs d'industrie, qui voyaient, avec terreur, éclater une crise commerciale dès longtemps imminente. On a cherché, depuis, à en faire un objet d'effroi ; ce ne fut là qu'une manœuvre de parti. La commission du Luxembourg, siégeant dans un moment de fièvre, n'a pas résolu le problème dont la science cherche encore aujourd'hui la solution ; toutefois, sa session n'a pas été stérile, elle a concilié bien des conflits entre patrons et ouvriers, mis fin à des grèves qui, comme celle des boulangers, auraient pu créer des embarras ou des périls ; elle a encouragé, aidé la formation d'associations coopératives d'ouvriers dont quelques-unes durent encore. Peut-être eût-elle fait davantage si le temps, le calme et les moyens d'action ne lui eussent manqué.

C'est encore pour venir au secours des ouvriers sans travail que le gouvernement provisoire créa des ateliers nationaux, 26 février. C'était un simple expédient, plusieurs fois employé dans des moments de crise et sur la valeur duquel ceux que les malveillants surnommèrent les « dictateurs » ne se faisaient pas illusion. La nécessité l'imposait, et quelque sacrifice d'argent qu'il ait coûté, mieux eût valu le prolonger un peu plus que de soulever le sanglant conflit des journées de Juin.

§ V. Dévastations. — Dans une grande cité comme Paris, où les pires éléments se trouvent à côté des meilleurs, une révolution n'é-

clate pas, l'exercice de l'autorité n'est pas suspendu momentanément, sans que les mauvais éléments en profitent. Le 24 février, le Palais-Royal, les Tuileries avaient subi des dévastations que l'emportement du combat peut expliquer, sans les justifier. Mais, le lendemain et les jours suivants, les châteaux de Neuilly et du Raincy furent saccagés et pillés, celui de Suresnes, propriété de M. Salomon de Rothschild fut pillé et brûlé ; des gares, des ponts de chemins de fer furent incendiés, les voies détruites. Ces pillages étaient l'œuvre de malfaiteurs ; ces incendies, ces destructions étaient la vengeance stupide d'intérêts lésés par la création des chemins de fer. Le gouvernement donna, dès qu'il le put, des ordres sévères pour réprimer les actes de vandalisme et en rechercher les auteurs, dont un certain nombre furent arrêtés et livrés aux tribunaux.

§ VI. La peine de mort. — Le 26 février, Louis Blanc, reprenant une pensée, émise, la veille, par Lamartine, proposa l'abolition de la peine de m. t en matière politique. Après quelques objections juridiques, l. gouvernement adopta la proposition et la convertit en un décret dont il voulut aller, en corps, donner lecture à la foule qui stationnait toujours sur la place de Grève. Lamartine le proclama dans une allocution qui se terminait ainsi : «... Citoyens, le gouvernement provisoire a voulu vous apporter lui-même le dernier décret qu'il vient de délibérer et de signer dans cette séance mémorable : l'abolition de la peine de mort en matière politique.

« C'est le plus beau décret qui soit jamais sorti de la bouche d'un peuple, le lendemain de sa victoire.

« C'est le caractère de la nation française qui échappe en un cri spontané de l'âme de son gouvernement. Nous vous l'apportons ; il n'y a pas de plus digne hommage au peuple que le spectacle de sa propre magnanimité. »

D'immenses acclamations accueillirent ces paroles, prononcées là même où s'était si souvent dressé l'échafaud politique.

En 1830, les ministres de Charles X avaient été arrêtés (en partie), jugés, condamnés ; les non-contumaces subirent partiellement leur peine. En 1848, le gouvernement ne fit rien pour s'emparer des ministres de Louis-Philippe. Le procureur général près la Cour d'appel de Paris crut devoir requérir, et la Cour ordonna des poursuites contre ces fonctionnaires ; mais on n'alla pas au delà. Le gouvernement dédaigna ces ministres qui, d'ailleurs, une fois leur démission donnée, ne s'étaient plus mis en peine du sort de la monarchie perdue par leurs fautes.

§ VII. Adhésions. — Si l'avénement de la République fut une « surprise », bien des gens durent être stupéfaits de découvrir en eux-mêmes une soudaine propension à accepter et à servir la République. Presque tous les fonctionnaires de la monarchie fussent volontiers restés en place, si le gouvernement provisoire eût voulu les y maintenir. Celui-ci dut être étonné de certaines adhésions qui ne se firent pas attendre.

Le maréchal Bugeaud, celui-là même qui, le 23 février, promettait d'écraser l'émeute, mit son épée invaincue au service du nouveau gouvernement; le général Changarnier lui offrit ce qu'il ne craignit point d'appeler lui-même : « son habitude de vaincre; » le *Moniteur* fut rempli de ces conversions subites et empressées, venant de tous les points de la France.

Dès le 24 février, l'archevêque de Paris, M. Affre, ordonnait aux curés de son diocèse des services en l'honneur des citoyens tombés dans le combat, des quêtes pour les familles des morts et des blessés, et leur recommandait d'offrir leurs églises pour y établir, au besoin, des ambulances, « alors même que l'office du dimanche devrait être supprimé. »

Ce ne fut pas là un acte isolé. Partout le clergé se hâta de substituer le *Domine salvam fac Rempublicam* au *Domine salvum fac regem*, de dire des messes pour les morts du 24. On le vit bientôt concourir avec ardeur à la plantation des arbres de la Liberté.

Le journal monarchique et ultramontain *l'Univers* proclamait la révolution de Février une « notification de la Providence. » — « Qui, disait-il, songe aujourd'hui, en France, à défendre la monarchie? Qui peut y songer? La France croyait être monarchique, et elle était républicaine. Elle s'en étonnait hier, elle n'en est plus surprise aujourd'hui. Revenue d'un premier étonnement, elle s'appliquera sagement, courageusement, invinciblement à se donner des institutions en rapport avec les doctrines qu'elle a depuis longtemps définitivement adoptées. » La pieuse feuille, organe presque officiel du parti catholique, finissait en déclarant : « La monarchie n'a plus aujourd'hui de partisans. »

Les légitimistes avaient vu avec joie la chute de « l'usurpateur, » mais ce n'était pas la République qu'ils eussent désirée pour lui succéder. Toutefois, il leur plut de la considérer comme le terme providentiel de la Révolution commencée en 1789. « C'est la Révolution qui finit d'elle-même, dit M. de Falloux dans un conciliabule légitimiste; gardons-nous donc de prolonger son agonie par

des démonstrations qui ne seraient pas moins imprudentes qu'inhabiles. »

Ce ne fut pas seulement par des adresses de personnages, d'autorités, de corps officiels que la République fut acceptée et reconnue. Pendant deux mois, il ne cessa d'arriver à l'Hôtel-de-Ville des députations venant apporter des adhésions, des félicitations et tenant à honneur de « voir le gouvernement provisoire. » Les membres du gouvernement recevaient tour à tour les délégués de la nation et les renvoyaient contents avec quelques paroles patriotiques.

Au moment de la Révolution, le duc d'Aumale était gouverneur général de l'Algérie et le prince de Joinville, son frère, se trouvait avec lui. Ni l'un ni l'autre n'eurent la pensée d'essayer un soulèvement de l'armée contre la volonté nationale. Le duc, en apprenant la nomination du général Cavaignac, remit, par intérim, le gouvernement de l'Algérie au général Changarnier, puis il adressa à la population civile et à l'armée des proclamations où il leur faisait avec dignité ses adieux.

Les deux princes quittèrent ensuite la colonie pour aller retrouver leur père et leur famille en Angleterre.

Le gouvernement provisoire reçut aussi une adhésion, et ce ne fut pas la moins inattendue, formulée en ces termes :

« Messieurs, le peuple de Paris ayant détruit, par son héroïsme,
« les derniers vestiges de l'invasion étrangère, j'accours de l'exil
« pour me ranger sous le drapeau de la République que l'on vient
« de proclamer.

« Sans autre ambition que celle de servir mon pays, je viens an-
« noncer mon arrivée aux membres du gouvernement provisoire et
« les assurer de mon dévouement à la cause qu'ils représentent,
« comme de ma sympathie pour leurs personnes. Recevez, mes-
« sieurs, l'assurance de mes sentiments.

« *Signé :* Louis-Napoléon Bonaparte. »

C'était le conspirateur de Strasbourg et de Boulogne qui écrivait cette lettre où le prétendant perçait encore sous une apparence de républicanisme. Le gouvernement avait amnistié tous les crimes et délits politiques ; il ne pouvait donc faire réintégrer l'homme de Boulogne dans la prison de Ham ; il venait d'abolir la peine de mort en matière politique, et ne voulut pas appliquer au fils d'Hortense

Beauharnais la loi portée par la Restauration contre les membres de la famille Bonaparte. Trop indulgent envers cet homme, malgré ses criminels antécédents, le gouvernement républicain se contenta de l'inviter à se retirer ; Louis Bonaparte retourna en Angleterre.

§ VIII. — INAUGURATION DE LA RÉPUBLIQUE. — Pas un acte hostile, pas une protestation n'avait accueilli en France l'établissement de la République. Le gouvernement provisoire regardait, à bon droit, sa résolution comme approuvée par toute la nation. Le 26 février, il annonça, pour le lendemain, 27, l'inauguration officielle et solennelle de la République.

Le 27, en effet, les bataillons de la garde nationale et toute la population armée étendaient leurs lignes depuis la place de la Bastille jusqu'à la Madeleine ; derrière elles se pressait une innombrable affluence, venue non-seulement de tous les quartiers de la ville, mais des environs de Paris. Le gouvernement provisoire, réuni au pied de la colonne de Juillet, proclama publiquement la République, au milieu d'acclamations enthousiastes. Puis, il parcourut, d'un bout à l'autre, les boulevards, salué partout des mêmes acclamations. Jamais gouvernement nouveau n'avait rencontré une aussi universelle et aussi complète adhésion ; c'était une de ces heures rares où une nation reprend confiance en elle-même, et en fait éclater avec entraînement le témoignage spontané.

§ IX. — LES MORTS DE FÉVRIER — Avec un caractère différent, les mêmes sentiments se manifestèrent, le 4 mars, à la cérémonie funèbre célébrée en l'honneur des citoyens frappés dans les combats des journées de Février. Le gouvernement provisoire y assista, et, depuis la Madeleine où eut lieu le service, jusqu'à la colonne de la Bastille, dans les caveaux de laquelle les cercueils furent déposés, à côté de ceux des morts de Juillet 1830, le gouvernement recueillit les mêmes témoignages de sympathie et de respect, que rendaient seulement moins bruyants les sentiments de réserve inspirés par la circonstance.

CHAPITRE II

Politique extérieure. — Gestion intérieure. — Journée du 20 avril. — Élections. — Lettres, arts, sciences.

§ I. — Politique extérieure. — Dans l'état actuel des relations internationales, si un peuple est incontestablement maître de choisir ou d'accepter le régime de gouvernement le plus à sa convenance, il doit cependant tenir compte de l'effet qui en résultera dans les rapports avec les autres peuples. L'opposition française avait toujours reproché à la Restauration d'avoir subi les traités de 1815, à Louis-Philippe de s'y être trop soumis. Que devait faire la République ? La révolution de Juillet avait chassé le gouvernement qui les avait signés; l'indépendance de la Belgique avait annulé la pensée hostile qui avait constitué le royaume des Pays-Bas; ce qui restait des traités de 1815, c'était la cesssion forcée des frontières de la première république. La seconde devait-elle faire la guerre à la Prusse pour recouvrer les provinces du Rhin ; au Piémont, derrière lequel on trouverait l'Autriche, pour reconquérir la Savoie et le comté de Nice? Une telle guerre ne relierait-elle pas contre la France tous les signataires des traités de 1815 ? La France pouvait-elle se jeter dans une aussi aventureuse entreprise ?

Le gouvernement ne le pensa pas. En son nom, Lamartine publia, le 5 mars, un manifeste diplomatique, lu et approuvé en conseil, où, tout en déclarant les traités de 1815 résiliés en droit, il en respectait, en fait, les stipulations territoriales et les prenait pour point de départ des relations avec les puissances européennes. Mais, en même temps qu'il donnait cette assurance pacifique aux cabinets, il promettait l'appui de la France aux peuples qui voudraient réclamer leur indépendance et à ceux dont l'indépendance serait menacée. Il rentrait ainsi dans les traditions de la Révolution que les nécessités de la défense avaient seules conduite à devenir conquérante.

C'était la Suisse et les États italiens que visait le manifeste de Lamartine. Pour parer, de ce côté, à toute éventualité, le gouvernement ordonna la réunion, au pied des Alpes, d'une armée de 50,000 hommes et chargea un comité de défense, présidé par Arago, de pourvoir à la sûreté de la République.

Pouvait-on faire plus? Il suffira de rappeler que, sans parler des difficultés financières, l'effectif disponible de l'armée léguée par la monarchie n'était que de *cent mille hommes.*

Sans doute, l'exemple et l'influence morale de la France devaient être une grande ressource. On verra plus tard, quand des soulèvement éclateront en Europe et surtout en Italie, avec quel soin jaloux princes, patriotes et peuples repousseront l'offre de l'épée de la France.

Le manifeste de Lamartine apaisa l'inquiétude qu'avaient pu avoir les souverains que la République ne se lançât dans les hasards d'une guerre de propagande révolutionnaire. Ils s'empressèrent de témoigner leurs intentions pacifiques, et la République put s'organiser et se préparer en paix pour les chances de l'avenir

§ II. — Affaires intérieures. — Ce n'était pas seulement dans les choses militaires que l'administration royale laissait le désordre. Les finances étaient encore plus en désarroi que l'armée, et là était peut-être le plus sérieux péril. La Révolution n'avait pas été la cause de la crise, mais seulement la circonstance occasionnelle qui avait déterminé l'explosion d'un mal préparé depuis longtemps. Dès le courant de 1847, le marché financier ployait sous le poids d'une énorme accumulation de valeurs fiduciaires; l'État lui-même était obéré et le budget de 1848, celui que présenta le dernier ministère royal, se soldait en déficit. La catastrophe financière se fût inévitablement produite sans la Révolution politique. Celle-ci ne fit que mettre à nu la plaie latente. Les petites bourses que le chômage mettait à sec, allaient réclamer leurs économies déposées à la Caisse d'épargne, et la caisse était vide. Les porteurs de billets de banque allaient venir réclamer le remboursement en espèces, et la Banque était hors d'état d'y satisfaire; les services publics avaient des besoins urgents, impérieux, et le Trésor public était à peu près à sec. De tous côtés, on voyait en perspective la banqueroute. Un financier la conseilla cyniquement au gouvernement, un autre lui présenta la liste des principaux banquiers avec le chiffre de la contribution forcée qu'on pourrait frapper sur chacun. Le gouvernement repoussa l'un et l'autre. Il consolida en rentes les dépôts de la Caisse d'épargne, paya par anticipation le semestre de la dette publique échéant au 1er avril, donna cours forcé aux billets de la Banque, créa les coupures de 200 et de 100 francs. Il institua le Comptoir national d'escompte à Paris, et, dans les principales villes de France, un grand nombre d'établisse-

ments de crédit de même nature, qui facilitèrent les transactions commerciales, rendirent d'immenses services à l'industrie, prévinrent bien des ruines, épargnèrent des chômages et, par conséquent, l'aggravation de misère qui en fût résultée fatalement et dont tout le monde eût souffert.

Goudchaux, ayant quitté le ministère des finances (5 mars), fut remplacé par M. Garnier-Pagès qui fit décréter l'impôt des 45 centimes. Malgré les ordres donnés pour alléger les contribuables les moins aisés, cet impôt, exploité par les ennemis de la République, devint contre elle une des causes les plus actives de défaveur. Ce n'était pourtant pas une innovation, car les trois gouvernements antérieurs avaient usé du même expédient sans soulever des plaintes aussi amères. Quand le gouvernement provisoire déposa ses pouvoirs, cet impôt n'avait encore fourni que 80 millions : la perception en fut continuée.

Le 24 février, un des collaborateurs de *la Réforme*, Marc Caussidière s'était emparé de la préfecture de police et s'y était installé, un peu malgré le gouvernement de l'Hôtel de Ville. Caussidière se vantait de *faire de l'ordre avec du désordre*. En effet, n'ayant à sa disposition directe aucune force régulière, il avait composé d'insurgés du 24 une sorte de milice armée, ayant pour costume une blouse bleue avec une ceinture rouge. Ces hommes, qu'on appela vulgairement *les Montagnards de Caussidière*, remplaçaient à peu près la garde municipale, veillaient à la sureté de Paris et tâchaient de maintenir un certain ordre dans les foules. Caussidière s'attachait surtout à assurer l'approvisionnement de la ville. Cela ne constituait pas une situation parfaitement régulière, mais ce n'était pas l'heure d'élever des conflits et il fallait se servir des éléments qu'on avait sous la main. Par son attitude privée, Caussidière prêtait un peu aux railleries ; toutefois, le public parisien lui tenait compte de ses intentions et de ses efforts.

Si les « onze dictateurs » se trouvaient toujours d'accord dans les questions capitales, il y avait cependant entre eux des divergences d'opinion, de tempérament, de tendances d'où provenaient des tiraillements que l'on n'ignorait pas au dehors et dont les partis hostiles cherchaient à tirer profit. Les conservateurs qui, à vouloir conserver la monarchie quand même, l'avaient, suivant leur habitude, conduite à sa perte, se montraient, après le premier moment de stupeur, les plus acharnés révolutionnaires contre la République et s'ingéniaient à la discréditer par toute es-

pèce de mauvaises et fausses nouvelles, en exploitant et exagérant soit des fautes inévitables, soit l'effet de mesures imposées par la nécessité. C'étaient les « hommes d'ordre » qui poussaient alors au désordre. Un jour, des négociants, voulant que la prorogation des échéances commerciales fût portée de six jours à trois mois, essayaient d'effrayer le gouvernement par la menace de fermer leurs fabriques, leurs magasins et de jeter sur le pavé leurs ouvriers et leurs employés. Le gouvernement résista, et la menace ne fut pas exécutée. Un autre jour (16 mars), le décret sur la garde nationale ayant supprimé les compagnies improprement dites d'élite, les gardes qui en faisaient partie se réunissent militairement (sans fusils toutefois) et se portent vers l'Hôtel de Ville pour exiger le maintien d'une puérile distinction. A la hauteur du Pont-au-Change, ils trouvent le quai intercepté par une masse d'ouvriers, convoqués la veille au soir, sur le bruit que la manifestation était dirigée contre certains membres du gouvernement. Une collision se fût engagée si le général Courtais ne fût intervenu. Une partie des gardes nationaux put arriver jusqu'à l'Hôtel de Ville où leurs délégués furent reçus par Arago et Marrast qui leur firent sévèrement sentir le ridicule et l'imprudence de leur conduite et déclarèrent que le décret ne serait pas modifié. Les délégués et les autres se retirèrent confus, au milieu des rires dont la foule saluait le dénoûment de cette tentative à laquelle on donna le nom de *manifestation des bonnets à poil* à cause de la coiffure des compagnies supprimées.

Arago avait dit aux délégués que leur manifestation en provoquerait une autre en sens contraire. Celle-ci, eut lieu le lendemain 17. De longues colonnes d'ouvriers, parties des Champs-Élysées, se rendirent en bon ordre, par les quais, à l'Hôtel de Ville. Leur intention n'était que de témoigner leur sympathie au gouvernement et surtout à ceux de ses membres contre lesquels avait été, disait-on, organisée la manifestation de la veille. Mais les délégués qui furent introduits dans l'Hôtel allèrent au delà de ce but ; ils demandèrent impérativement que les élections de la garde nationales fussent retardées et que toute troupe militaire fût éloignée de Paris. Le gouvernement refusa d'obtempérer à une sommation menaçante et promit seulement d'examiner la pétition en ce qui concernait les élections. La manifestation se dirigea alors, par la Bastille, sur les boulevards qu'elle parcourut silencieusement et se sépara aux Champs-Élysées. Une partie alla au ministère de l'Intérieur.

Ledru-Rollin leur représenta avec énergie combien l'éloignement de la troupe serait une mesure blessante pour l'armée qui n'avait pas mérité d'être ainsi traitée.

Ces deux manifestations eurent le regrettable résultat de faire éclater une sorte de séparation entre des habitants d'une même ville et aussi d'aggraver les dissidences personnelles au sein du gouvernement.

Ce fut, dès lors, un parti pris d'incriminer tous les actes du gouvernement et de fomenter la division parmi ses membres, en opposant la majorité modérée à la minorité violente et en accusant celle-là de se laisser dominer par celle-ci. On propageait, à dessein, les mauvaises nouvelles, exagérées quand elles étaient vraies, inventées quand les véritables manquaient; on feignit des alarmes que l'on n'avait pas; on affecta la gêne, on réduisit ses dépenses, on renvoya ses domestiques, on vendit avec ostentation argenterie et bijoux, on déserta Paris.

La Révolution de Février s'était faite au nom du droit de réunion; les hommes qu'elle venait de porter au pouvoir avaient tous, par la parole ou par la plume, revendiqué ce droit ainsi que le droit d'association et la pleine liberté de la presse. Conséquents à leurs doctrines passées, ils laissaient toute carrière à ces diverses libertés. Il y eut inévitablement des abus; on en grandit outre mesure la portée. Des clubs nombreux s'étaient ouverts. La plupart et les plus suivis soutinrent, au moins dans les premiers temps, le gouvernement provisoire; mais il s'en trouva d'hostiles. Certains ne furent qu'une misérable parodie des grands clubs de la première Révolution, comme certains journaux nouvellement créés ne furent que de grotesques imitations des feuilles les plus violentes de la même époque. Peut-être quelques-uns de ces clubs et de ces journaux ne furent-ils que des spéculations imaginées par des gens intéressés à effrayer l'opinion. Dans les clubs socialistes, on prêchait ou le communisme absolu de Cabet, ou des plans de rénovation sociale tenant plus ou moins du communisme. Or le communisme, dont on fit alors un si grand épouvantail, est une doctrine vieille comme le monde, qui a paru, disparu et inévitablement reparaîtra encore à différentes époques, sans être jamais vraiment redoutable, parce qu'elle serait un retour en arrière, non un progrès. Ailleurs, on produisait des motions extravagantes. Il fallait bien s'attendre à pareille explosion, après une si complète compression. Les classes populaires ne savaient pas user de la liberté : quand et comment l'auraient-elles appris? Sait-on manier un in-

strument dont on ne s'est jamais servi, et apprendrait-on à en faire usage ne l'ayant pas dans les mains? Alors, comme plus tard, les réunions publiques furent abandonnées aux rêveurs ou aux charlatans ; les gens sensés ou prétendus tels dédaignèrent d'y prendre la parole et d'appliquer à des idées saines et pratiques ce puissant moyen d'enseignement. N'ayant pas eu le courage nécessaire pour tenter d'en tirer bon parti, ils crièrent de toutes leurs forces contre ceux qui en faisaient mauvais emploi.

Un journaliste dont l'ambition déçue se vengeait en clameurs furibondes, fut menacé par une émeute populaire qui se porta vers ses bureaux. Ledru-Rollin s'y rendit de sa personne et protégea, au nom de la liberté, l'insulteur du gouvernement. Tous les journaux républicains protestèrent contre une violence qui portait atteinte à toute la presse française.

§ III. Journée du 16 avril. Les dissidences existant parmi les membres du gouvernement provisoire n'étaient un mystère pour personne. Si la pensée n'était pas venue spontanément à quelques agitateurs de club d'en profiter pour amener une scission éclatante et, avec l'assistance de la minorité du gouvernement, expulser la majorité, considérée comme trop modérée, cette pensée aurait été certainement suggérée par les intrigues des journaux réactionnaires pour faire prédominer les tendances attribuées à la majorité sur celles de la minorité. Quoi qu'il en soit on ne peut guère révoquer en doute qu'il ait existé un projet d'éliminer les membres modérés pour former un Comité de salut public où à Ledru-Rollin, Louis Blanc, Flocon et Albert seraient adjoints Raspail, Blanqui, Kersausie et Cabet. Cette combinaison était connue et peut-être encouragée de quelques amis du ministre de l'Intérieur, mais d'autres y étaient opposés.

Ledru-Rollin, lorsqu'on lui en parla sérieusement, la repoussa avec énergie. Il pouvait désirer plus de fermeté, plus d'élan dans l'attitude du gouvernement; il ne voulait pas se substituer par la force à ses anciens collègues.

L'idée d'un coup d'État populaire persista néanmoins et fut surtout adoptée par Blanqui. C'était pour lui le moyen d'effacer une accusation dont il n'avait pu se justifier. Une publication intitulée *Revue rétrospective* venait d'imprimer un Rapport sur l'émeute du 12 mai 1839, trouvé dans les papiers de l'ancien ministre de l'Intérieur, Duchâtel. Ce document non signé, était une dénonciation précise et minutieuse contre Barbès, Martin Bernard et quelques

autres républicains ; quel délateur avait ainsi renseigné la royauté? A la première lecture Barbès s'était écrié : « Ce ne peut être que Blanqui ou moi ! » Tout le monde avait accusé Blanqui ; on prétendait le reconnaître à certaines locutions particulières qui lui étaient habituelles. Après une dizaine de jours d'intervalle Blanqui avait fait une réponse peu satisfaisante : le soupçon restait sur lui. Le dimanche 16 avril était indiqué pour une réunion, au Champ de Mars, des délégués de la garde nationale ; ils se proposaient d'aller ensuite faire une démonstration de sympathie au gouvernement. Blanqui résolut de mettre l'occasion à profit.

Le 16, au matin, pendant que les délégués procédaient à leurs élections, le club de Blanqui se rendit au Champ de Mars. A la même heure, les ateliers nationaux avaient une réunion à l'Hippodrome, près de l'arc de l'Étoile.

Les élections terminées, les délégués firent une collecte destinée à être offerte au gouvernement et se mirent en marche pour l'Hôtel de Ville. Le club Blanqui et une partie des ateliers se joignirent à eux.

Dès la veille, le gouvernement avait été prévenu du projet des délégués par Louis Blanc qui en affirmait le caractère pacifique; mais des rapports de police prétendaient que la démonstration annoncée n'avait pas d'autre but que l'expulsion d'une partie du gouvernement. Le dimanche, de très-bonne heure, Ledru-Rollin était allé chez Lamartine l'assurer de sa résolution de ne pas se séparer de ses collègues. Ils sortirent ensemble, Lamartine allant donner l'ordre de mettre la garde mobile sous les armes, Ledru allant prescrire à l'état-major de la garde nationale de faire battre le rappel. D'un autre côté, Marrast, faisait mettre l'Hôtel de Ville en état de défense.

Les ouvriers, venant du Champ de Mars, dans un ordre et avec une attitude qui avaient déjà démontré à Blanqui l'inanité de ses calculs, marchèrent, sans obstacles, jusqu'au Louvre. A partir de là, ils virent déboucher, presque de chaque rue, des bataillons de gardes nationaux qui suivaient les quais, parallèlement à leur colonne et la coupant parfois. Arrivés à la place de Grève, ils la trouvèrent occupée par un tel nombre de gardes qu'ils durent s'arrêter. Ils obtinrent, à grand'peine, le passage pour une députation chargée d'exprimer leur surprise de l'accueil qu'ils recevaient quand ils apportaient au gouvernement un acte d'adhésion et une offrande patriotique. Les adjoints à la mairie firent à cette députation une

réponse plus sévère que juste. Toutefois, Louis Blanc étant survenu ordonna que les rangs des gardes nationaux s'ouvrissent pour laisser défiler les ouvriers devant le gouvernement ; l'ordre fut exécuté, mais de manière qu'une ligne de gardes séparait les ouvriers de l'Hôtel, comme si l'on craignait qu'ils ne voulussent l'envahir. Ainsi pratiqué, le défilé était moins un honneur qu'une humiliation. La garde nationale criait : *A bas les communistes! Mort aux communistes!* et les bataillons, en regagnant leurs circonscriptions, faisaient partout entendre ce cri que répétaient les curieux.

Dans ces bataillons, il y avait bon nombre d'ouvriers. Beaucoup de ceux qui criaient ainsi croyaient, probablement, de bonne foi, à un coup de main projeté par les communistes, mais il y avait là aussi bien des *bonnets à poil* du 16 mars pour lesquels ce cri voulait dire *à bas la République!* Dès lors, le mot de « communiste » devint une de ces dénominations commodes avec lesquelles on dénonce aux fureurs de la multitude ou aux sévices du pouvoir, selon les temps, les gens que l'on veut perdre.

Le lendemain les délégués du Luxembourg envoyèrent une protestation où, avec dignité et non sans amertume, ils se plaignirent des soupçons outrageants de la veille, expliquant, de nouveau, leur conduite, et rappelant qu'ils étaient allés à l'Hôtel de Ville, comme au Champ de Mars, sans armes, ce qui témoignait de leurs intentions pacifiques.

Le gouvernement répondit par des paroles de confiance et en rappelant, à son tour, ce qu'il avait déjà fait en faveur des ouvriers et en promettant de continuer à s'occuper de leur sort.

Une autre proclamation, adressée à la garde nationale, proscrivit les cris de mort et fit appel à la concorde sous le seul cri de : *Vive la République!*

Si cette journée déjoua un complot contre la République, elle fut donc, en somme, bonne ponr la République. Cependant la presse réactionnaire l'exploita à son profit et, affectant d'oublier qu'à ce moment, les ouvriers, et ceux-là même qu'on prétendait avoir vaincus la veille, faisaient partie de la garde nationale, elle opposa perfidement la garde nationale aux ouvriers, jetant ainsi le germe d'un antagonisme qui devait, trois mois plus tard, éclater en guerre fratricide.

§ IV. Élections. — Les élections de la garde nationale s'étaient accomplies avec calme et régularité. Bon nombre d'ouvriers furent nommés officiers.

Les élections législatives causèrent une émotion plus profonde ; mais, malgré quelques regrettables incidents locaux, l'ensemble en fut imposant de calme et de régularité.

La proclamation du 24 février déclarait que le gouvernement voulait, entre autres choses, « l'unité de la nation, formée de toutes les classes de citoyens qui la composent, et le gouvernement de la nation par elle-même ; » le décret du même jour, dissolvant la chambre des députés, portait, en outre : « Une Assemblée nationale sera convoquée aussitôt que le gouvernement aura réglé les mesures nécessaires pour le vote de tous les citoyens. » Ces deux actes posaient en principe le suffrage universel. Telle était, en effet, la pensée et la volonté de tous les hommes du gouvernement provisoire.

Après comme avant le 24 février, il ne manquait pas de gens qui déclaraient solennellement le suffrage universel dangereux et impraticable. Lors même, disaient-ils, qu'on pourrait mettre en présence tant d'hommes animés de passions contraires sans que la lutte électorale dégénérât en guerre civile, on ne parviendrait pas matériellement à les faire voter avec ordre et méthode, fût-ce en plusieurs jours.

Le gouvernement ne s'arrêta ni aux prédictions ni aux objections. Le 5 mars, il fit mettre au *Moniteur* que, dans la séance du 4, il avait fixé la convocation des électeurs au 9 avril, la réunion de l'Assemblée au 20 et adopté pour bases du décret électoral en préparation :

Que l'Assemblée ferait une constitution ;

Que l'élection aurait pour base la population ;

Que les représentants seraient au nombre de 900 ;

Que le suffrage serait direct et universel, sans condition de cens ;

Que tout Français serait électeur à vingt et un ans et éligible à vingt-cinq ;

Que le scrutin serait secret.

Le gouvernement décida ensuite que tous les électeurs d'un même département concourraient à l'élection des députés dudit département, par scrutin de liste ; que l'on pourrait employer des bulletins écrits d'avance ou imprimés ; que l'armée prendrait part au vote ; que tout électeur devrait justifier de six mois de résidence dans la commune, avec des facilités pour les électeurs temporairement absents ; qu'enfin le vote aurait lieu au canton.

Le décret contenant ces dispositions parut le 6 mars et fut suivi

d'instructions complémentaires expliquant ou réglant tous les détails pour la pratique matérielle du vote.

Le gouvernement décréta, en outre, que, pour assurer plus de liberté à la discussion des candidatures, le timbre des journaux serait suspendu dix jours avant l'ouverture du scrutin.

Pour la première fois donc, la nation tout entière était appelée à élire ses représentants.

Les élections, fixées d'abord au 9 avril, furent remises au 23 avril, non pour complaire à la fraction extrême du parti républicain qui en voulait l'ajournement indéfini, mais parce que les commissaires du gouvernement constataient l'impossibilité matérielle d'y procéder à la date primitivement désignée. La réunion de l'assemblée fut, en même temps, reportée au 4 mai.

Il était naturel et légitime que le gouvernement se préoccupât vivement des élections et qu'il les désirât républicaines. Entre les candidats qui allaient se présenter, sa préférence devait appartenir à ceux qui, de longue date, avaient fait preuve d'attachement à la République. Sans dissimuler ce sentiment, le ministre de l'intérieur recommanda, avant tout et par-dessus tout, le respect pour la liberté des électeurs, ce respect n'était pas incompatible avec des conseils donnés, d'une manière générale, aux électeurs dans cette première expérience d'un système électoral que tant de gens déclaraient impraticable.

La révolution du 24 février avait, tout d'abord, été accueillie sans objection dans les départements. Mais là, comme à Paris et plus qu'à Paris, l'hostilité s'était bientôt produite, au nom de l'ordre. Dans certaines villes, à Bordeaux, à Rouen, à Lille, à Besançon, etc., les commissaires du gouvernement furent mal reçus, obligés même de repartir, sans qu'il y eût contre eux aucun grief sérieux, si ce n'est qu'ils froissaient des prétentions locales. Quelques choix regrettables, au point de vue de la tenue, non de l'honnêteté, indisposèrent les populations ; ce fut dans un très-petit nombre de localités. On fit grand bruit au sujet d'un commissaire qui avait subi une condamnation infamante : il fallut reconnaître que le ministre avait fait cette nomination avec trop de confiance, sur la recommandation d'un archevêque. A Lyon, M. Emmanuel Arago eut à lutter contre les défiances que l'armée inspirait aux ouvriers et contre l'indiscipline des soldats réclamant l'épuration des officiers. Il faillit être fusillé, mais il parvint à maintenir ou rétablir l'autorité du gouvernement sans effusion de sang.

Toutes ces circonstances étaient exploitées contre la République. Le ministère de l'intérieur publiait, avec l'assentiment et sous la surveillance plus nominale que réelle du gouvernement, un *bulletin de la République* qui était envoyé, affiché dans toutes les communes et dont le but était de mettre en continuelle communication le gouvernement et les populations. Cette publication n'avait suscité aucune attaque sérieuse, lorsque, en tête du numéro 16, daté du 15 avril et traitant des élections, on lut ce passage malencontreux :

« Citoyens, nous n'avons pu passer du régime de la corruption au régime du droit dans un jour, dans une heure. Une heure d'inspiration et d'héroïsme a suffi au peuple pour consacrer le principe de la vérité. Mais dix-huit ans de mensonge opposent au régime de la vérité des obstacles qu'un souffle ne renverse pas ; les élections, si elles ne font pas triompher la vérité sociale, si elles sont l'expression des intérêts d'une caste, arrachée à la confiante loyauté du peuple, les élections, qui devaient être le salut de la République, seront sa perte, il n'en faut pas douter. Il n'y aurait alors qu'une voie de salut pour le peuple qui a fait les barricades, ce serait de manifester une seconde fois sa volonté et d'ajourner les décisions d'une fausse souveraineté nationale. »

On détacha de l'ensemble du texte cette dernière phrase doublement regrettable et parce qu'elle pouvait être prise pour une excitation à la violence par la masse ignorante de l'exercice de ses droits politiques, et aussi parce qu'elle ne pouvait manquer d'être exploitée par les partis hostiles. Ils ne s'en firent pas faute. On la répéta, on l'imprima isolément, on la présenta comme une résolution, un mot d'ordre émanant du gouvernement, comme une menace directe aux électeurs. Ainsi isolée, la phrase pouvait paraître telle, mais la suite du *Bulletin* prouve clairement que le rédacteur ne voulait que signaler une éventualité périlleuse ; en effet, il dit plus loin :

« ... Il ne faut pas que vous en veniez à être forcés de violer vous-mêmes le principe de votre propre souveraineté. Entre le danger de perdre cette conquête par le fait d'une Assemblée incapable ou par celui d'un mouvement d'indignation populaire, le gouvernement provisoire ne peut que vous avertir et vous montrer le péril qui vous menace. Il n'a pas le droit de violenter les esprits et de porter atteinte au principe du droit public. Élu par vous, il ne peut ni empêcher le mal que produirait l'exercice mal compris d'un droit sacré, ni arrêter votre élan, le jour où, vous apercevant vous-

mêmes de vos méprises, vous voudriez changer dans sa forme, l'exercice de ce droit. »

On ne tint pas compte de ces paroles, on ne s'attacha qu'à la phrase isolée et ce fut le texte de clameurs indignées de la part des mêmes hommes qui avaient applaudi aux manœuvres électorales de M. Duchâtel.

Un autre document fournit aussi un moyen de calomnier les tendances du gouvernement républicain. Dans une circulaire aux recteurs à propos des élections, M. Carnot, ministre de l'instruction publique, disait : « La plus grande erreur contre laquelle il faille prémunir les populations de nos campagnes, c'est que, pour être représentant, il soit nécessaire d'avoir de l'éducation ou de la fortune. Quant à l'éducation, il est manifeste qu'un bon paysan, avec du bon sens et de l'expérience, représentera infiniment mieux à l'Assemblée les intérêts de sa condition, qu'un citoyen riche et lettré, étranger à la vie des champs ou aveuglé par des intérêts différents de ceux de la masse des paysans. Quant à la fortune, l'indemnité qui sera allouée à tous les représentants de l'Assemblée suffira aux plus pauvres. »

On s'empara aussi de cette phrase pour montrer le ministre de l'instruction publique préconisant l'ignorance et voulant une Assemblée nationale toute composée d'illettrés. Il n'y eût pas assez de railleries contre M. Carnot; il proclamait la souveraineté de l'ignorance, comme Ledru-Rollin celle de la violence.

Le gouvernement crut devoir prévenir les effets de cette colère factice par une proclamation où il protestait hautement de son respect pour la liberté électorale et faisait appel, encore une fois, à l'union de tous les citoyens.

Pour préparer effectivement cette union, il avait décidé que, le 20 avril, aurait lieu une fête dite *de la Fraternité*, dans laquelle devaient être distribués de nouveaux drapeaux à la garde nationale et à l'armée; c'était aussi un moyen de rapprocher les citoyens et les soldats.

La fête eût lieu avec un ordre admirable et un enthousiasme sincère. Légions et régiments marchaient fraternellement côte à côte, des fleurs aux fusils, des guirlandes aux canons. Le gouvernement siégeait sur une vaste estrade élevée devant l'Arc de Triomphe de l'Étoile. Chaque chef de légion ou de corps, en arrivant au pied de l'estrade, y montait et recevait un drapeau que, gardes nationaux, soldats, spectateurs, saluaient de longs cris de : *Vive la République! Vive le gouvernement provisoire !*

Malheureusement, ce grand élan de patriotisme et de concorde sembla s'éteindre avec la journée même qui l'avait vu éclater et le bon effet ne s'en prolongea pas durant les trois jours qui séparèrent des élections la fête de *la Fraternité*.

Les élections eurent lieu, dans toute la France, à la date fixée, et donnèrent un éclatant démenti aux sinistres prophéties des ennemis du suffrage universel. Immense fut le nombre des votants, car tous comprenaient l'importance du scrutin ouvert et les abstentions volontaires furent rares. Le 23 avril était le jour de Pâques. Le clergé, qui avait déjà trouvé d'excellentes raisons théologiques pour accueillir la République, sut concilier les exigences du culte avec celles du devoir civique. Partout, il prit une part active à la lutte et, là où son influence était grande, il fit les candidatures. En beaucoup de lieux, les paysans allèrent au scrutin en procession, curé et bannières en tête.

Si l'on ne regardait qu'aux professions de foi, la France entière était devenue subitement républicaine : cléricaux, royalistes aînés ou cadets, bonapartistes, tous étaient républicains, et républicains honnêtes et modérés, comme on disait déjà. Plusieurs poussaient la modération jusqu'à emprunter quelque chose au programme des « rouges » voire à celui des socialistes. Jamais encore ne s'était étalé avec autant d'impudence « le cynisme des apostasies ». Les historiens qui ont écrit en détail les événements de cette époque ont conservé les principaux monuments de cette bassesse et de cette immoralité des partis monarchiques. C'est un lamentable mais instructif spectacle.

Les diverses fractions du parti républicain, qui auraient pu, sans faillir à leurs principes, montrer plus d'habileté et s'entendre sur les candidatures, se divisèrent, selon leur usage, et chacune fit une liste exclusive. Les socialistes agirent de même. Mais, si les nuances extrêmes ont souvent l'avantage dans des élections partielles, elles ne l'ont jamais dans des élections générales. Les candidats modérés, plus ou moins sincères, l'emportèrent à peu près partout. On peut dire que la note dominante du suffrage universel, en 1848, fut donnée par les dix élections de Lamartine. A Paris, ce fut aussi une liste modérée qui triompha, portant en tête tout le gouvernement provisoire.

Jamais élections d'Angleterre ou d'Amérique ne présentèrent le spectacle de calme et grandiose majesté qu'offrit ce premier essai du suffrage universel en France. Quelques ombres regrettables se

perdent dans la vaste harmonie du tableau. Les faits les plus graves furent ceux qui se passèrent à Limoges, où les ouvriers porcelainiers, irrités de l'insuccès de leurs candidats, brisèrent les boîtes du scrutin, dispersèrent les votes et désarmèrent la garde nationale; du moins, il n'y eut pas de sang versé et les insurgés veillèrent eux-mêmes à la sûreté des personnes et des propriétés. A Rouen, au contraire, il y eut combat et grande effusion de sang, mais ce fut seulement quelques jours après le vote (le 27) et par suite des provocations imprudentes de la garde nationale contre les ouvriers dont la liste, trop exclusive aussi, avait succombé.

Somme toute, les élections d'avril 1848, donnèrent raison aux citoyens courageux qui n'avaient pas hésité à instituer et appliquer immédiatement le suffrage de tous, elles ratifièrent la politique générale du gouvernement provisoire et produisirent une Assemblée dont la majorité, sincèrement républicaine, eût dès lors et solidement fondé la République, si elle n'eût commis deux fautes : d'abord, mettre le suffrage universel en lutte avec lui-même, ensuite, céder trop facilemenf à l'intrigue qui provoqua le mouvement factice de la dissolution prématurée.

Le suffrage universel n'a pas toujours répondu aux espérances qui furent mises en lui. Cependant, plaçant la justice et le droit au-dessus des intérêts temporaires, aucun de ceux qui l'ont inauguré ne s'est repenti de son œuvre. Ils savaient qu'on n'apprend pas à se servir d'un droit en ne l'exerçant pas. Ils ont fondé le principe du droit public de la France actuelle ; ce principe a déjà reçu la consécration du temps, et ceux même qui en sont les adversaires lui rendent hommage, jusque par les détours qu'ils essayent de prendre pour y porter d'impuissantes atteintes.

L'Assemblée devait se réunir le 4 mai. Durant ses derniers jours d'existence, le gouvernement provisoire rendit encore un certain nombre de décrets dont les principaux eurent pour objet la réunion des banques départementales, l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises, la conversion des salles d'asile en écoles maternelles et la création, à Paris, d'une école normale de ce genre, l'achèvement du Louvre, la refonte des monnaies de cuivre, etc.

§ V. Lettres, Arts, Sciences. — Le gouvernement provisoire, en dotant la France du suffrage universel et en fixant la majorité civique au même âge que la majorité civile, ne se dissimulait pas que nombre des nouveaux citoyens n'auraient pas la capacité morale que réclame l'exercice du droit politique. C'était une nécessité tem-

poraire qu'il fallait subir. Pour relever de cette incapacité les générations à venir, le gouvernement savait que le plus puissant, sinon le seul moyen, c'est la plus large diffusion possible de l'enseignement. Aussi, voulait-il l'enseignement libre, gratuit, obligatoire, et, pour rehausser la valeur de l'enseignement populaire, il voulait que les maîtres chargés de le dispenser pussent arriver aux plus hautes dignités administratives de l'instruction publique. Le gouvernement provisoire eut à peine le temps de préparer un plan d'exécution de ce programme. Lorsque, après lui, la liberté de l'enseignement fut établie, on la combina de telle sorte qu'elle dut profiter à peu près exclusivement au parti clérical (loi Falloux-Parieu) et, sous l'action du parti de l'ordre et des restaurateurs de l'ordre moral, les instituteurs furent graduellement rejetés dans une sorte de domesticité administrative.

Le gouvernement provisoire savait aussi quelle est la puissance des arts, des grands spectacles, des belles œuvres, et des fêtes splendides pour élever les âmes et les esprits. Il ouvrit un concours pour l'exécution d'une figure symbolique de la République; beaucoup d'artistes y prirent part; rien de remarquable n'en sortit.

Un musée de dessins originaux des maîtres de l'art fut commencé au Louvre, sous la direction de M. Jeanron et par les soins de M. Jules André, conservateur. Cette collection importante a été continuée depuis.

Des représentations gratuites des chefs-d'œuvre dramatiques furent instituées au théâtre de la République (Comédie-Française), à l'Odéon, à l'Opéra. Pour éviter le désordre de la prise d'assaut des théâtres, le soin de distribuer les billets était confié aux mairies et aux officiers de la garde nationale. Ces représentations étaient très-recherchées du public populaire; les artistes dramatiques et les directeurs étaient très-frappés de l'attention, du goût et du discernement de ces spectateurs en face des œuvres les plus littéraires.

Le gouvernement provisoire organisa quelques fêtes publiques auxquelles il voulut donner une signification morale. L'ordonnance en parut rappeler de trop près les fêtes de l'antiquité et celles de la Révolution. Ce n'était peut-être pas là un démérite et, sans doute, si la pratique en eût été poursuivie, on serait arrivé à des conceptions mieux adaptées à nos mœurs actuelles.

Le gouvernement provisoire eut aussi la pensée de convoquer à Paris une exposition universelle des produits de l'Industrie. Les

industriels français repoussaient ce projet par crainte de la concurrence étrangère. L'idée fut, peu après, réalisée en Angleterre.

Bien que le langage officiel fût habitué à vanter toutes nos institutions administratives comme enviées par le monde entier, les hommes qui avaient pu les voir fonctionner de près n'ignoraient pas que la routine en était le fond et la règle, et ils savaient que, chez nos voisins, nous pouvions apprendre beaucoup. Le gouvernement provisoire fonda, du moins en principe, une *École d'administration*, où les règles de l'administration française devaient être, non-seulement enseignées, mais comparées à celles des autres États, ce qui eût amené inévitablement la réforme de nos machines administratives, si compliquées, si incommodes pour les administrés, si réfractaires à tout progrès. Pour montrer l'importance qu'il attachait à cette institution, le gouvernement choisit parmi ses membres les titulaires honoraires de l'enseignement; l'École fut annexée au Collége de France en attendant que les ressources financières permissent de lui assurer une existence indépendante. Elle fut supprimée avant d'avoir pu donner les fruits qu'on en espérait. Le gouvernement fonda aussi, à Versailles, un *Institut agronomique* dont le sort suivit de près celui de l'*École d'administration*.

Les grandes écoles destinées à recruter les services publics, Écoles polytchnique, de Saint-Cyr, Normale, étaient soumises à un prix de pension très-élevé. Le gouvernement provisoire y établit la gratuité, que l'école Normale a seule conservée.

Ces efforts, tentés pendant un court espace de deux mois, qui fut une crise permanente, ne pouvaient produire et ne produisirent pas de résultats bien appréciables. Ils prouvent, du moins, que le gouvernement provisoire comprenait, lui aussi, que la mission du pouvoir n'est pas seulement d'ordre matériel mais encore « d'ordre moral ». Ce n'est pas par des rigueurs qu'il entendait y travailler; c'est par le développement des intelligences. Si ce fut une faute ou une erreur, ce fut l'erreur ou la faute de grands cœurs, de vrais citoyens. Par là encore, il remontait aux vraies sources de la Révolution.

CHAPITRE III

Ouverture de l'Assemblée constituante. — Commission exécutive. — Journée du 15 mai ; réaction. — Bourbons et Bonaparte. — Journées de Juin. — Cavaignac chef du pouvoir exécutif. — Élection du président.

§ I. — OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE. — L'ancienne salle des séances du palais Bourbon étant trop petite pour recevoir les neuf cents membres de la seconde Assemblée Constituante, une salle provisoire avait été rapidement construite dans la cour d'honneur du palais.

C'est là que s'ouvrit, le 4 mai 1848, la session de l'Assemblée chargée de constituer la République établie par la Révolution de février. Bien que cette assemblée, nommée pour donner une constitution à la France, fût bien et dûment investie de la souveraineté nationale, il n'avait nullement été prétendu dans les élections et il ne fut pas davantage prétendu à la tribune que le « pouvoir constituant » pût lui donner le droit de rétablir la monarchie. Convoquée par la République, élue sous la République, elle ne songea pas un instant à détruire la République. S'il y avait des intentions hostiles, et on ne peut guère le mettre en doute, elles se taisaient alors et attendaient de l'avenir des occasions favorables.

Le parti républicain, travaillait déjà à les faire naître. Ceux dont les élections n'avaient pas satisfait l'ambition ou les théories. parlaient hautement de chasser une « fausse représentation nationale » et d'y substituer une dictature créée par la souveraineté nationale. Si les républicains étaient justifiables d'avoir, sous la monarchie, attaqué à main armée le gouvernement et engagé avec lui des luttes sanglantes, c'est parce qu'ils représentaient la majorité des citoyens privés de droits politiques au profit d'une minorité censitaire. Mais, sous le gouvernement du suffrage universel, toute tentative de violence contre la représentation nationale est un crime contre la souveraineté nationale. Les idées qui ne sont pas encore parvenues à conquérir assez de suffrages pour se donner un représentant particulier n'ont d'autre droit à réclamer que celui de pouvoir se produire librement devant l'opinion publique par la presse ou par la discussion dans des réunions publiques. Mais, en 1848, beaucoup de gens croyaient encore à la légitimité des coups d'État populaires.

La séance du 4 mai était présidée par le doyen d'âge, Audry de Puyraveau, un des vieux adversaires de la Restauration, un des vétérans de 1830.

Le gouvernement provisoire, réuni au ministère de la Justice, se rendit en corps, à travers une immense affluence, au palais législatif pour déposer ses pouvoirs entre les mains des représentants du peuple français.

Lorsque le gouvernement provisoire entra dans la salle, tous les représentants se levèrent et le saluèrent du cri de *vive la République!* Dupont (de l'Eure) termina par le même cri l'allocution qu'il prononça en remettant à l'assemblée les pouvoirs du gouvernement, et l'assemblée le répéta dans une immense acclamation qui fut renouvelée plusieurs fois pendant le cours de la séance.

Courtais, commandant en chef de la garde nationale, vint dire à l'Assemblée que le peuple demandait à la voir. Aussitôt tous les représentants se rendirent sous le pérystile du palais, au sommet du grand escalier. Le président, au nom de l'Assemblée, proclama la République et s'écria : *Vive la République!* Une foule immense de citoyens, de gardes natoinaux et soldats couvraient le quai, la rue voisine, le pont et la place de la Concorde, refluant jusque dans les Champs-Élysées, dans les Tuileries, dans les rues Royale et de Rivoli. Toute cette foule répéta à son tour, avec un formidable retentissement ce cri, auquel se mêlaient le bruit du canon et le roulement des tambours.

Les représentants descendirent alors le vaste escalier, se mêlèrent quelques moments au peuple, puis rentrèrent en séance.

La période révolutionnaire de la seconde République était fermée ; le gouvernement régulier s'installait.

« La révolution de Février a été pacifique. La société, un moment ébranlée sur ses bases, a promptement recouvré le sentiment de sa force et n'a pas dévié de ses immortelles destinées. Les combattants eux-mêmes, il faut le dire à leur honneur, jusque dans l'exaltation du succès, ont réprimé le désordre; la conscience publique n'en tolérait pas la pensée.

« Aucune révolution n'a échappé aussi promptement aux agitations inséparables de toute commotion populaire. Il n'en est pas qui ait enfanté, dans le même délai, un état de choses régulier, qui ait consacré aussi libéralement tous les droits, sans renoncer aux garanties essentielles de tout gouvernement représentatif. C'est le premier triomphe vraiment national, car il ne laisse pas après lui

les traces lamentables de cette oppression qui partage un peuple en vainqueurs et en vaincus.

« La révolution de Février a établi en France le suffrage universel ; elle a appelé, et ce sera son éternel honneur, à la vie publique, sans troubles ni difficultés, la nation entière. L'égalité politique est venue compléter et fortifier l'égalité civile. La nation s'appartient désormais et tous les citoyens concourent au gouvernement... Une révolution qui a fait d'aussi grandes choses mérite de rester dans la mémoire et de prendre place dans la reconnaissance des peuples... »

Qui parlait ainsi de la révolution de Février, et à quelle époque? Ce n'était ni au début de la Constituante, ni un républicain de la veille, dans le lyrisme de la victoire ; c'était un homme peu susceptible d'enthousiasme, un des chefs du parti réactionnaire, un ministre de la présidence napoléonienne, un des hommes qui, sans le prévoir, rendirent possible le coup d'État du 2 Décembre, mais qui, le crime accompli, eut le courage de refuser publiquement d'en devenir le complice : c'est Léon Faucher, ministre de l'intérieur, qui, le 15 février 1849, portant la parole au nom du gouvernement, dans un discours préparé, médité, donnait ces éloges officiels à la Révolution de 1848. (*Moniteur* du 16.)

A toutes les calomnies qui l'ont accablée depuis et que le temps n'a pas encore complétement anéanties, la révolution de Février peut opposer ce témoignage d'un homme qui ne lui était pas un ami, mais qui disait sincèrement sa pensée.

Le 5 mai, l'Assemblée nomma son bureau définitif, composé de Buchez président, Recurt, le général Cavaignac, Corbon, Guinard, Cormenin, Sénart, vice-présidents.

L'Assemblée ainsi constituée, chacun des membres du gouvernement provisoire vint rendre compte de sa gestion. Garnier-Pagès exposa l'administration financière, sans qu'aucune voix osât reproduire les accusations de prodigalité et de dilapidations honteuses qui circulaient déjà. Depuis, à deux époques, deux commissions parlementaires, dont l'une au moins était hostile aux républicains, ont minutieusement examiné, *épluché* les comptes du gouvernement provisoire. Elles n'ont pu qu'en constater la parfaite régularité et la sévère économie.

Ledru-Rollin releva les calomnies lancées contre les commissaires, « les proconsuls » du gouvernement provisoire, et, sans nier que des fautes eussent été commises, défia qu'on signalât une

seule atteinte grave portée par eux aux droits des citoyens. Personne ne répondit.

Après que chaque ministre eût ainsi rendu ses comptes, Lamartine, qui avait déjà fait le tableau général de la conduite du gouvernement, en développa la politiqne extérieure dans un discours fréquemment interrompu par les applaudissements de l'Assemblée qui en ordonna l'impression et l'envoi à la toute les communes de France et aux puissances étrangères.

Le 8, sur la proposition de Dornès, l'Assemblée décréta que le gouvernement provisoire avait bien mérité de la patrie.

§ II. — Commission exécutive. — Dans la même séance, le même représentant proposa de confier le pouvoir exécutif à une commission de cinq membres, qui nommerait, hors de son sein, des ministres responsables et révocables, et qui, à la fin de sa gestion, en rendrait compte à l'Assemblée.

La proposition fut renvoyée à une commission au nom de laquelle dans la séance du 9, le représentant Peupin fit un rapport. A côté du projet de Dornès, ce rapport en exposait un second qui consistait dans l'élection au scrutin, par l'Assemblée, de neuf ministres à portefeuille, et d'un dixième ministre sans portefeuille qui présiderait le conseil.

Les deux propositions mettaient en présence non pas seulement deux théories diverses, mais deux tendances, sinon encore deux partis, déjà existants dans l'Assemblée.

A la proposition Dornès se rallièrent ceux qui voulaient maintenir au pouvoir les opinions que représentait le gouvernement provisoire. Leur intention était d'appeler à faire partie de la commission, Lamartine, Arago, Garnier-Pagès, Ledru-Rollin.

Les partisans de l'autre proposition voulaient rompre avec le gouvernement provisoire afin d'abroger certains de ses actes. Sur les 18 membres de la commission, quatorze avaient voté pour cette combinaison.

La question souleva un vif débat que ferma un éloquent discours de Lamartine en faveur de la proposition Dornès qui fut adoptée.

Le lendemain 10, le scrutin pour la nomination des membres de la commission exécutive donna les chiffres suivants : Arago, 725 voix, sur 794 votants ; Garnier-Pagès, 715 ; Marie, 702 ; Lamartine, 643 ; Ledru-Rollin, 458.

Les « hommes d'ordre » faisaient ainsi expier à Lamartine la

preuve de sagesse et de fidélité qu'il avait donnée en refusant de répudier ses collègues de l'Hôtel de Ville. Ce fut le premier trait de la mémorable ingratitude dont furent récompensés les services de Lamartine.

Après cette élection, Louis Blanc prit la parole et reproduisit devant l'Assemblée la demande, qu'il avait naguère appuyée auprès du gouvernement provisoire, de la création d'un ministère du progrès ; il n'obtint et ne pouvait obtenir plus de succès. Alors, lui et Albert se démirent de la présidence et de la vice-présidence de la commission des travailleurs. L'Assemblée nomma immédiatement une commission parlementaire, chargée de faire une enquête sur le sort des travailleurs. Travailleurs, ce mot élastique et vague remplaçait le mot d'*ouvrier* qui, dans la langue usuelle désigne les hommes occupés de travaux manuels ; « travailleurs » semblait revendiquer pour eux seuls le mérite de vivre par le travail. Il est vrai qu'en ces derniers temps, on avait abusé du titre d'ouvrier, jusque-là qu'il avait suffi à un ancien chef de division de ministère de se qualifier d'ouvrier pour être élu représentant à Paris. La fraude fut découverte et l'élection annulée.

La commission exécutive nomma un ministère composé ainsi : Recurt à l'Intérieur, Trélat aux Travaux publics, Flocon au Commerce, Bethmont aux Cultes, Duclerc aux Finances, Bastide aux Affaires étrangères, l'amiral Cazy à la Marine, Charras à la Guerre par *intérim*, Crémieux restait à la Justice et Carnot à l'Instruction publique. MM. Jules Favre et Carteret furent nommés sous-secrétaires d'État, le premier aux affaires étrangères, le second à l'intérieur. Caussidière fut maintenu à la préfecture de police.

§ III. — JOURNÉE DU 15 MAI. RÉACTION. — Les chefs des ultra-révolutionnaires, de ceux qui, mécontents des élections, voulaient chasser l'Assemblée, étaient à l'affût d'une occasion favorable. En ce temps d'agitation, l'occasion ne pouvait tarder beaucoup ; elle se présenta le 15 mai.

La sympathie produite par une de ces infortunes dont la grandeur dépasse celle des fautes qui l'ont amenée, une longue confraternité d'armes, certaine similitude de génie national ont donné en France une popularité persistante à la cause de la Pologne. En 1848, dans l'ébranlement universel qui suivit la révolution de Février, les Polonais eurent, encore une fois, l'espoir de recouvrer leur indépendance. Si Lamartine déclara à une députation de réfugiés polonais que le gouvernement provisoire ne ferait pas la

guerre pour délivrer leur patrie, toutes facilités furent données à ceux qui voulurent quitter la France pour retourner en Pologne. Il y eut dans ce malheureux pays des mouvements insurrectionnels que l'Autriche et la Prusse comprimèrent à la façon allemande, c'est-à-dire avec une férocité sauvage. La nouvelle en provoqua à Paris une vive émotion; les clubs décidèrent qu'une pétition en faveur de la Pologne serait portée à l'Assemblée.

Les pétitionnaires se rassemblèrent, le 15 au matin, place de la Bastille et se mirent en route par les boulevards vers le palais Bourbon, la colonne se recrutant inévitablement, dans le trajet, de nouveaux adhérents ou de curieux. Le plus grand nombre n'avait d'autre intention que de porter, en effet, la pétition à l'Assemblée, mais quelques hommes, notamment Blanqui, à la tête de son club, comptaient bien tirer parti de la démonstration.

Le président de l'Assemblée, averti, avait pris quelques mesures défensives; mais les bruits d'attaques se renouvelaient si souvent et avec si peu de fondement que, le 15, ni la Commission exécutive, ni la mairie de Paris, ni la préfecture de police (celle-ci peut-être avec intention), ni le commandant en chef de la garde nationale, n'avaient donné aucun ordre, soit pour empêcher la manifestation de s'organiser, soit pour protéger le palais législatif.

La colonne pétitionnaire était conduite par Huber, condamné, comme républicain, sous la royauté, suspecté de s'être vendu à celle-ci, mais ayant repris quelque popularité depuis le 24 février. Au pont de la Concorde, elle rencontra un détachement de garde mobile qui, sur l'ordre de ses officiers, la laissa passer. Parvenue aux grilles du palais, elle les escalada sans résistance, monta le grand escalier et arriva bientôt à la salle des séances dont elle occupa d'abord les tribunes publiques, montrant plus de curiosité que d'hostilité. Ces premiers et pacifiques envahisseurs furent suivis de près par d'autres, plus résolus, qui se répandirent dans la salle. Les bancs des députés, l'hémicycle, la tribune, le bureau furent couverts d'une foule confuse, bruyante, agitée. Le général Courtais, la tête perdue, donnait des ordres contradictoires. Le président Buchez, assailli, bousculé, menacé, écrivait, pour gagner du temps, des billets sans authenticité, défendant de battre le rappel. Mais déjà, il avait donné l'ordre officiel de le battre. Aussi lorsqu'on entendit le tambour, Buchez fut-il arraché de son siége, maltraité; quelques amis réussirent à grand peine à le sauver.

Lamartine, après avoir énergiquement mais vainement essayé

d'arrêter l'invasion, avait repris sa place. Ledru-Rollin, Clément Thomas, Barbès, Louis Blanc avaient, sans plus de succès, harangué la multitude. Raspail, à la tribune, lisait la pétition.

Blanqui arrive; porté, acclamé par la foule, il monte à la tribune, demande la reconstitution de la Pologne et le rétablissement du travail. Après lui, Barbès essaye de s'emparer des esprits en demandant l'envoi immédiat d'une armée en Pologne et un impôt d'un milliard sur les riches.

Tout cela se passe au milieu d'un tumulte effroyable dont personne n'est maître, que personne ne dirige. Au dehors de la salle, Louis Blanc a essayé de persuader à la foule de se retirer pour laisser délibérer l'assemblée. On l'a écouté, mais sans lui obéir, puis on l'a enlevé, rapporté dans la salle dont on lui fait faire le tour et, enfin, on le laisse exténué, désespéré sur son banc.

Vers trois heures et demie, l'organisateur de la manifestation, Huber, monte à la tribune et s'écrie : « Au nom du peuple, l'assemblée nationale est dissoute ! » puis il disparait. Raspail est allé chercher un peu d'air dans le jardin et s'y est évanoui; Louis Blanc est entraîné vers les Invalides par une foule dont son frère parvint à le dégager; Barbès et Albert se rendent à l'Hôtel de Ville; la plupart des représentants sont partis, laissant la salle au pouvoir des envahisseurs qui essayent, sans arriver à s'entendre, d'élire un gouvernement provisoire.

Tout à coup, le tambour retentit, battant la charge; c'est le deuxième bataillon de la garde mobile, avec son commandant Clary, qui arrive et pénètre, baïonnette croisée, dans la salle. Aussitôt, la foule des factieux prend la fuite.

Les représentants rentrent alors et la séance reprend aux cris de *Vive la République*. Mais d'autres scènes de violence succèdent à celles qui viennent de se passer. Le général Courtais coupable seulement d'ineptie, est entouré de gardes nationaux qui l'accusent de trahison, lui arrachent son épée, ses épaulettes, le frappent, déchirent son uniforme. L'intervention de quelques députés l'arrache à la brutalité de ces furieux modérés.

En ce moment, Lamartine revient avec Ledru-Rollin, propose de voter des remerciements à la garde nationale, condamne les actes séditieux de la journée et annonce qu'il va, avec son collègue, rejoindre la Commission exécutive à l'Hôtel de Ville.

Tous deux s'y rendent en effet, avec une force militaire imposante. Une partie du palais municipal avait été envahie par la foule;

Barbès et Albert s'y trouvaient, tâchant d'improviser un gouvernement, tandis que, dans l'autre partie, Marrast et ses adjoints expédient des ordres à la garde nationale. Celle-ci arrive d'un côté, en même temps qu'arrivent de l'autre, Lamartine, Ledru-Rollin, et Clément Thomas, nommé au commandement de la garde nationale, en remplacement de Courtais.

L'Hôtel de Ville fut cerné; on y arrêta Barbès et Albert; Blanqui, Raspail, Huber, Pierre Leroux, Sobrier et quelques autres furent arrêtés en différents endroits. Il y avait dans la garde nationale, un emportement, factice ou sincère, aussi furibond qu'il eût pu l'être chez les plus extrêmes révolutionnaires. L'assemblée elle-même ne sut pas se défendre contre le ressentiment du danger passé. Plusieurs de ceux que, de ce jour, on appela *Réactionnaires*, demandent des arrestations, des mises en accusation. Quelques autres exhortent l'assemblée à ne pas se laisser aller à l'animosité. Lamartine, arrivant de l'Hôtel de Ville, calme un peu cette exaspération en annonçant que l'ordre est partout rétabli. Cependant, le procureur général demande l'autorisation de poursuivre Barbès et Courtais.

Louis Blanc arrive, poursuivi par des gardes nationaux jusqu'au seuil de la salle où il est protégé par des collègues, il veut parler à la tribune, sa voix est couverte par des interpellations outrageantes. Les poursuites sont autorisées contre Barbès et Courtais, auxquels le procureur de la République fait ajouter Albert. Puis, l'assemblée décrète que la garde nationale, la garde mobile et l'armée ont bien mérité de la patrie, et la séance est levée.

Dans la soirée, les prisonniers furent conduits à Vincennes. La voiture qui les emportait dut faire un détour pour échapper à la colère des gardes nationaux occupant la place de Grève. Dans le faubourg Saint-Antoine, l'escorte eut quelque peine à les défendre contre l'irritation de la population ouvrière qui les poursuivit d'imprécations jusqu'au delà de la barrière du Trône.

Tous n'étaient pas coupables au même degré. Barbès et Albert ne s'étaient jetés dans le mouvement que pour en enlever la direction à Blanqui. D'autres ne voulaient qu'exercer une pression sur l'assemblée pour la ramener à des tendances, selon eux, plus démocratiques. Seul peut-être, Blanqui avait médité le renversement de la Commission exécutive et de l'Assemblée. Mais tous, quel que fût leur motif, avaient donné l'exemple d'une manière d'agir qu'il est impossible d'admettre sous le régime du suffrage universel. Ceux

qui les avaient suivis, venaient de porter un coup terrible à la République et de donner à ses ennemis une arme qu'ils devaient habilement tourner contre elle, en excitant par de perfides déclamations un déplorable antagonisme entre « le bourgeois et l'ouvrier ». L'un et l'autre tombèrent dans le piége.

A la suite de l'attentat du 15 mai, Caussidière donna sa démission de représentant et de préfet de police; ses montagnards et la garde républicaine furent licenciés, il eût été possible d'en tirer parti, comme de la garde mobile; jetés brusquement, injurieusement et sans ressources sur le pavé, ils devenaient les soldats de futures émeutes. M. Trouvé-Chauvel, ancien maire du Mans, représentant, fut appelé à diriger la préfecture de police. Le club de Blanqui et celui des *Droits de l'homme* furent fermés; c'était rendre souterraine une propagande dont la lumière atténuait le danger. En imposant silence à des doctrines, on ne les anéantit pas.

Jusqu'au 15 mai, la presse royaliste avait gardé encore une apparente retenue dans ses invectives contre la République; après le 15 mai, elle n'observa plus aucune mesure et usa à outrance de la liberté illimitée que la République avait rendue aux journaux. La fraction du parti républicain qui avait su rester à peu près unie pour soutenir le gouvernement provisoire ne conserva pas cette sage attitude; elle se divisa, et ce fut pour faire à la Commission exécutive une guerre qui seconda les efforts de la réaction. L'harmonie n'existait pas davantage au sein même de la Commission qui se montra presque en toutes choses inférieure à sa tâche.

Dans la séance du 31 mai, le procureur général Portalis et le procureur de la République Landrin déposèrent une demande en autorisation de poursuites contre Louis Blanc, demande qui fut renvoyée à une commission d'examen. Le 2 juin, Jules Favre, acceptant trop facilement pour vraies des allégations non contrôlées, lut un rapport qui concluait à l'autorisation. Louis Blanc n'eut pas de peine à détruire les charges relevées contre lui. Cependant, tel était l'excès des passions à ce moment que l'autorisation fut repoussée par 32 voix seulement de majorité.

§ IV. Bourbons et Bonaparte. — A la suite d'options et de démissions, le département de la Seine était appelé, le 5 juin, à élire onze représentants. Parmi les candidatures que suscitait la réaction se trouvait celle du prince de Joinville, fils de Louis-Philippe. Lors des élections générales, au mois d'avril précédent, aucune candidature de prince n'avait osé se produire; après le 15 mai, les royalistes

se sentaient plus hardis. La Commission exécutive ne crut pas devoir laisser le champ libre à cette tentative qui n'était qu'un premier pas vers la présidence de la République et, par suite vers le rétablissement de la monarchie. Elle proposa d'appliquer aux Bourbons de la branche cadette la loi que ceux-ci avaient fait voter, le 10 juillet 1832, contre les Bourbons de la branche aînée.

Le duc d'Aumale et le prince de Joinville réclamèrent hautement contre cette mesure, rappelant leurs services passés et avec quel respect pour la volonté nationale ils avaient quitté l'Algérie. Mais ils ne prenaient pas l'engagement de ne pas être des prétendants au trône; ils ne pouvaient répondre que leurs noms ne serviraient jamais à couvrir des complots contre la République.

Dans le débat, d'ailleurs très-court, qui s'engagea sur ce projet, un orateur cita la loi, encore en vigueur, qui proscrivait les Bonaparte; le fils de l'ex-roi Jérôme, qui siégeait dans l'Assemblée avec son cousin Pierre, fils de Lucien, réclama vivement le droit de citoyens français. M. Ducoux ayant dit, à ce propos : « Aucun de nous ne songe à des espérances qui seraient évidemment criminelles, » MM. Jérôme et Pierre Bonaparte s'écrièrent : « Personne ! personne ! »

Malgré l'opposition de M. Louis Blanc qui repoussa le projet par des considérations très-élevées de justice et de raison, le décret fut voté, le 26 mai, par 632 voix contre 63. Louis Blanc vota comme il avait parlé. Il se trouvait certainement dans l'Assemblée plus de 62 membres ayant été orléanistes.

A l'élection du 5 juin, Caussidière tenait la tête de la liste avec 147,400 voix. Ensuite, venaient MM. Moreau, Goudchaux, Changarnier, Thiers, Pierre Leroux, Victor Hugo, Louis Bonaparte, Charles Lagrange, Boissel, Proudhon.

M. Thiers, élu dans trois autres départements et qui opta pour la Seine-Inférieure, avait, après le 24 février, déclaré qu'il croyait la monarchie finie et avait envoyé son adhésion au gouvernement provisoire. Il devint cependant le chef politique de la réaction. Le général Changarnier tendait à en devenir le chef militaire : son ambition devait être singulièrement déçue.

Louis Bonaparte était celui qui avait deux fois tenté, à Strasbourg et à Boulogne, de s'emparer du trône de France à main armée. A la suite de sa seconde équipée, condamné à un emprisonnement perpétuel, il fut incarcéré au château de Ham, d'où il s'évada peu d'années après. Durant sa captivité, il entra en rapports, plus ou

moins suivis, avec plusieurs républicains et avec des écrivains socialistes.

Il emprunta à ceux-ci quelques formules, quelques théories qui pouvaient se concilier avec la croyance fataliste, inspirée par sa mère[1], qu'il était destiné à restaurer la dynastie et le régime de son oncle. Par opposition à Louis-Philippe, des journaux républicains avaient accueilli des articles ou loué les publications du prisonnier de Ham, des partisans, peu nombreux mais actifs, avaient exploité ces réclames, sans doute sincères, mais certainement imprudentes. On a vu sa conduite après Février. Peut-être le gouvernement eût-il mieux fait de le laisser à Paris, à cette époque de ferveur républicaine où les souvenirs de l'Empire auraient eu peu de prise sur les imaginations populaires. Les agents de ce prétendant propagèrent le nom du « prince Louis » avec beaucoup d'ardeur et d'intrigue, le présentèrent aux ouvriers comme socialiste et dévoué à leur cause, promirent aux paysans qu'il leur rembourserait l'impôt des 45 centimes ; les gens d'ordre votèrent pour lui en haine de la République, si bien qu'il fut élu à Paris et dans deux autres départements.

L'élection de Louis Bonaparte était-elle valable? Cette question se posa aussitôt devant l'Assemblée. Si le bannissement des Bonaparte eût été voté en même temps que celui des Bourbons, il est possible que la candidature du fils d'Hortense eût été écartée aussi bien que celle du fils de Louis-Philippe. Maintenant, l'élection faite, on semblait discuter moins sur une mesure générale que sur un individu. D'ailleurs, déjà deux Bonaparte et un Murat siégeaient à l'Assemblée, et, le 10 juin, le ministre de la justice avait déclaré que la loi d'exil des Bonaparte était virtuellement abrogée. Assurément, l'auteur des tentatives de Strasbourg et de Boulogne n'avait pas renoncé à ses projets et les poursuivait à l'aide de la République. Les bonapartistes ne s'en cachaient pas, les rassemblements tumultueux que provoquait chaque jour le bruit que l'élection serait annulée en étaient une preuve manifeste; mais il était trop tard pour invalider l'élection. L'Assemblée subit cette nécessité, et malgré les efforts de Lamartine et de Ledru-Rollin, elle vota à une très-grande majorité l'admission de Louis Bonaparte. Louis Blanc l'avait appuyée par des raisons analogues à celles qu'il avait produites

[1] Voir *Napoléon III*, par Auguste Morel, ouvrage publié sous le second empire.

contre la proscription des Bourbons; il avait demandé que, pour écarter le danger de toute candidature princière à la présidence de la République, il n'y eût pas de président. On n'en était pas encore à discuter ce point de la Constitution.

Le 15 juin, le président lut à l'Assemblée une lettre à lui adressée par le nouvel élu dont voici le texte : « Monsieur le président, je partais pour me rendre à mon poste quand j'apprends que mon élection sert de prétexte à des troubles déplorables et à des erreurs funestes. Je n'ai pas cherché l'honneur d'être représentant du peuple, parce que je savais les soupçons injurieux dont j'étais l'objet. Je rechercherais encore moins le pouvoir. Si le peuple m'imposait des devoirs, je saurais les remplir; mais je désavoue tous ceux qui me prêtent des intentions que je n'ai pas. Mon nom est un symbole d'ordre, de nationalité, de gloire, et ce serait avec la plus vive douleur que je le verrais servir à augmenter les troubles et les déchirements de la patrie, Pour éviter un tel malheur, je resterais plutôt en exil. Je suis prêt à tout sacrifier pour le bonheur de la France. »

Était-ce une démission que cette lettre peu explicite, hautaine, menaçante même, qui ne parlait pas de la République et parlait des devoirs que le peuple pourrait imposer au signataire? L'Assemblée remit sa décision au lendemain. A la sortie du palais, les représentants traversèrent une foule épaisse qui criait : *Vive l'empereur ! A bas Thiers ! A bas les représentants !* De son côté, la garde nationale, réunie pour maintenir l'ordre, accueillait son commandant en chef par les cris de « *A bas Clément Thomas!* »

Le lendemain, 16, nouvelle lettre de Louis Bonaparte, contenant, cette fois, une démission formelle, motivée sur les troubles don son élection a été le prétexte et sur l'hostilité du pouvoir exécutif. « Je désire, dit-il, l'ordre et le maintien d une République sage, grande, intelligente... Bientôt, je l'espère, le calme renaîtra et me permettra de retourner en France, comme le plus simple des citoyens, mais aussi comme un des plus dévoués au repos et à la prospérité de mon pays. »

La seconde lettre ajournait la menace que renfermait la première.

§ V. Journées de Juin. — Avant sa réunion, l'Assemblée apparaissait à tous comme le pouvoir souverain et magique qui devait mettre fin à tous les maux, réaliser toutes les espérances. Elle siégeait depuis six semaines et tout le monde se plaignait que la situation, loin d'être améliorée, fût devenue pire; c'était elle, elle seule

qu'on en accusait, sans vouloir regarder que tout le monde avait contribué au mal, les uns par des complots, par des appels à la violence qui avaient produit le 15 mai; les autres par une réaction inintelligente, furieuse, faisant naître et favorisant au sein de l'Assemblée des intrigues qui paralysaient le bon vouloir de la majorité parlementaire.

L'Assemblée avait à résoudre une question grave et périlleuse, celle des ateliers nationaux. La création de ces ateliers n'avait jamais paru au gouvernement provisoire qu'un expédient pour donner temporairement du pain à des ouvriers inoccupés. La prolongation du chômage avait accru énormément le personnel des ateliers : au 20 juin, il atteignait presque le chiffre de 110,000 hommes, qui n'étaient pas tous des ouvriers proprement dits, mais qui tous manquaient de travail. On avait songé à faire partir ceux qui n'avaient pas leur résidence habituelle à Paris; mais, ceux-ci partis, il fût resté encore 75,000 hommes. Le gouvernement n'eût pas demandé mieux que de les employer utilement; mais à quoi? C'était une charge écrasante pour le Trésor: gouvernement et Assemblée le savaient et voulaient la faire disparaître, mais ce ne pouvait être que graduellement, car, jeter du jour au lendemain 110,000 hommes sans travail, sans argent et sans pain sur le pavé de Paris, c'était provoquer une insurrection qui coûterait encore plus cher au Trésor, sans compter le prix du sang versé.

Ces considérations de prudence et d'humanité n'arrêtaient pas un certain nombre d'hommes entrés dans l'Assemblée pour perdre la République et qui se trouvaient en majorité dans la commission des ateliers nationaux, dont ils avaient nommé rapporteur le comte de Falloux. C'était un gentilhomme angevin, d'apparence doucereuse, d'esprit impitoyable, auteur d'une *Histoire de saint Pie V*, où il professe une grande admiration pour cet inquisiteur qui prépara la Saint-Barthélemy. Ces représentants disaient : « Il faut en finir; » en dehors de l'Assemblée, des journaux et bien d'autres gens répétaient, les uns par perfidie, les autres par peur : « Il faut en finir. » Ostensiblement, le mot ne visait que les ateliers nationaux; dans le for intérieur, ceux qui l'avaient lancé espéraient bien qu'il irait jusqu'à la République elle-même. A la tribune, dans leurs journaux, ils n'avaient que les paroles les plus outrageantes, les plus provocantes pour les ateliers, qu'ils présentaient comme un amas de bandits et de pillards (il y avait, disaient-ils, vingt mille forçats), tout prêts au carnage et à la dévastation.

La Commission exécutive n'ignorait pas qu'il existait des abus dans cette grande masse d'ouvriers; elle essayait d'y remédier par des recensements pour écarter ceux qui pouvaient avoir quelque autre ressource; elle renvoyait de Paris ceux qui n'y avaient pas six mois de domicile. Les ouvriers eux-mêmes ne supportaient pas sans amertume cette espèce d'aumône déguisée. « Ce n'est pas, disaient-ils dans une proclamation, notre volonté qui manque au travail ; c'est le travail qui manque à notre volonté. » Or, le travail réel, sérieux, continu, ne s'improvise pas et les clameurs des gens qui poussaient à une résolution violente n'étaient pas de nature à le faire renaître subitement.

La Commission exécutive proposait le rachat des chemins de fer par l'État, ce qui eût ouvert de nombreux chantiers ; mais les réactionnaires de l'Assemblée retardaient le débat sur cette question et voulaient que celle des ateliers fût d'abord tranchée.

Le gouvernement avait présenté et l'Assemblée avait voté des décrets destinés à ouvrir divers genres de travaux. L'exécution n'en pouvait être immédiate ; il y avait des mesures à prendre, des préparatifs à faire ; il y fallait un peu de temps et les impatients répétaient sans cesse : « Il faut en finir. »

Sous cette pression impérieuse, la Commission exécutive adopta un expédient d'une rigueur extrême, contraire à la justice aussi bien qu'à l'humanité ; elle décréta que les ouvriers célibataires de dix-huit à vingt-cinq ans devraient contracter un engagement militaire, que les autres devraient se rendre sur-le-champ dans les départements, aux lieux qui leur seraient assignés, pour y être employés. Dans les deux cas, le refus entraînerait la radiation immédiate des ateliers nationaux, c'est-à-dire la perte de tout salaire.

Le gouvernement ne voulait pas de guerre. Le recrutement forcé qu'on imposait aux ouvriers n'avait donc pas pour compensation les chances favorables que peut offrir la guerre. D'autre part, l'envoi en province était une véritable déportation pour des ouvriers dont la plupart avaient leur famille à Paris. Il faut ajouter que ces envois, on le savait, étaient tout d'abord destinés à la Sologne, pays de fièvres paludéennes qui, si elles n'entraînent pas une mort prompte, ruinent pour toujours la santé.

Le 22 juin, une députation d'ouvriers se rendit à la commission exécutive pour réclamer contre cette mesure draconienne et demander que la dissolution des ateliers se fît moins soudainement. Marie répondit aux délégués que l'ordre du gouvernement

devait être exécuté sans retard et le serait, même par la force.

Les ouvriers, en quittant le Luxembourg, firent une promenade à travers les quartiers populeux de Paris, aux cris de *Vive Barbès!* et aussi de *Vive Napoléon!* puis revinrent à leur point de départ, place du Panthéon, où ils se donnèrent rendez-vous pour le lendemain, 23, à dix heures du matin.

Ils n'y manquèrent pas. De là, ils se rendirent place de la Bastille. A la voix d'un orateur populaire qui les dirigeait, Pujol, lieutenant des ateliers nationaux, ils se découvrent, s'agenouillent devant le monument sous lequel dorment les morts de Juillet et de Février. « La Révolution est à recommencer, dit Pujol après une invocation aux héros de 1830 et de 1848. Amis, notre cause est celle de nos pères; ils portaient écrits sur leurs bannières ces mots : La liberté ou la mort. Amis, la liberté ou la mort! » La foule répète ce cri et se met en marche par les boulevards. A la porte Saint-Denis, la colonne s'arrête; un ordre se fait entendre : Aux armes! Aussitôt une vaste barricade s'élève, faisant face à la rue Saint-Denis et au boulevard Bonne-Nouvelle. Peu d'instants après, un détachement de gardes nationaux, arrivant par ce boulevard, est assailli d'une décharge meurtrière faite par les insurgés.

Ce fut le prélude de la longue, terrible et fratricide bataille qui, durant toutes les journées des 23, 24, 25 juin, ensanglanta Paris, où, des deux côtés, on se tuait au nom de la République, où l'on mourait ici pour la loi et là pour le droit de vivre, où, de part et d'autre, on dépensa un courage que tous eussent mieux aimé déployer contre un ennemi attaquant la patrie. Des représentants, sans autre arme que leur écharpe, marchaient en tête des colonnes de troupe ou de garde nationale et essayaient des paroles conciliantes avant d'ordonner l'usage de la force : deux d'entre eux, Dornès et Charbonnel, furent tués. Cinq généraux furent tués ou mortellement blessés; six autres, blessés, survécurent. Un, le général Bréa, fut assassiné par des insurgés de la Maison-Blanche (barrière d'Italie) parmi lesquels il s'était imprudemment risqué dans l'espoir de les amener à déposer les armes.

L'archevêque de Paris, Affre, qui voulut aussi tenter de se rendre au faubourg Saint-Antoine, pour faire cesser l'insurrection sur le dernier point où elle tenait encore le 25, fut, au moment où il franchissait la première barricade, blessé mortellement par une balle partie on ne sait d'où. Il fut relevé par les insurgés, soigné par eux jusqu'au moment où l'on put l'emporter à l'archevêché.

Le nombre des victimes dans cette lamentable lutte a été évalué, par un rapport du préfet de police, à 1,035 morts et à 1,703 blessés. Le chiffre des morts ne peut être tenu pour certain et celui des blessés ne comprend pas ceux qui, en très-grand nombre, furent soignés à domicile aussi secrètement que possible.

L'armée fit courageusement et *humainement* son devoir ; ceux des gardes nationaux qui ne désertèrent pas le combat s'y montrèrent stoïquement résolus.

Dans l'emportement du combat, que rend plus acharné la guerre civile, la vie des prisonniers ne fut pas toujours respectée. Ces déplorables excès furent des crimes individuels peu nombreux.

Quant aux actes de férocité, aux raffinements sauvages de vengeance qui, dans le moment même, furent attribués aux insurgés, de minutieuses investigations en ont démontré la fausseté, pour l'honneur de l'humanité en général et de la France en particulier ; l'insurrection de Juin, coupable contre le droit puisqu'elle attaquait le suffrage universel, resta pure de tout pillage, de tout incendie, de tout assassinat, sauf celui du général Bréa, qui fut l'œuvre de quelques misérables ; l'histoire n'aurait même pas besoin de relever les calomnies de la perfidie et de la poltronnerie, si certains journaux du temps ne les donnaient comme des vérités et si on ne les voyait reparaître encore après plus de vingt-cinq ans.

Le 23 juin, M. de Falloux monta à la tribune et lut tranquillement le rapport concluant à la dissolution *immédiate* des ateliers nationaux. Au dehors du palais législatif, le canon et la fusillade faisaient un sinistre accompagnement à ce discours.

La Commission exécutive, pressée vivement, même par des républicains, de quitter le pouvoir, refusa d'abdiquer devant le danger. Mais, lorsqu'un vote de l'Assemblée eut concentré tout le pouvoir exécutif entre les mains du général Cavaignac, ministre de la guerre, et eut décrété l'état de siége, la Commission envoya à l'Assemblée sa démission, ainsi rédigée par Lamartine : « La Commission exécutive aurait manqué à la fois à son devoir et à son honneur en se retirant devant une sédition et devant un péril public. Elle se retire seulement devant un vote de l'Assemblée. En lui remettant les pouvoirs dont vous l'avez investie, elle rentre dans les rangs de l'Assemblée nationale pour se dévouer avec vous au danger commun et au salut de la République. »

Le gouvernement provisoire s'était retiré à l'heure que lui-même avait fixée. Par l'effet de divergences intestines et par res-

pect pour l'Assemblée qui allait venir, il n'usa pas de toute la puissance que les circonstances avaient mise entre ses mains ; la Commission exécutive, simple délégation de la Représentation nationale. entravée par des diversités de vues plus difficiles encore à concilier entre cinq qu'entre onze membres, n'osa pas assez prendre d'initiative, se perdit par une apparence d'inaction et d'inaptitude et dut se retirer devant un vote de l'Assemblée qui n'osa pas non plus la révoquer ouvertement.

Les éléments de l'insurrection de Juin étaient complexes. En très-grande majorité, les insurgés étaient républicains et crurent combattre une restauration monarchique. Les tendances socialistes n'y eurent qu'une influence secondaire. Le parti légitimiste y mit la main et y eut des combattants ; cependant si le drapeau blanc s'y montra un instant ce fut pour disparaître presque aussitôt. L'intrigue bonapartiste avait trop besoin de tout ce qui pouvait troubler la République pour ne pas profiter d'une aussi bonne occasion, mais les cris de *Vive Napoléon!* si nombreux dans les émeutes sans danger des jours précédents, ne retentirent guère sur les barricades. Ce qui détermina l'insurrection, ce fut avant tout, par-dessus tout, presque exclusivement, la dissolution immédiate, brutale des ateliers nationaux qui allait enlever à cent mille ouvriers la modique aumône dont vivaient leurs familles. En ce sens, les auteurs de la loi Falloux ont leur part de responsabilité dans les terribles événements qui s'accomplirent du 23 au 26 juin.

Pendant les quatre journées de combat et dans les jours qui suivirent, plus de 25,000 personnes furent arrêtées : en pareilles circonstances, la délation se donne libre carrière, et c'est rarement une pensée de bien public qui la fait agir. Le 27 juin, avant que le nombre des prisonniers eût atteint ce chiffre énorme, un légiste de l'Assemblée, M. Sénart, proposa un décret portant que tout individu pris les armes à la main serait déporté dans les colonies d'outre-mer autres que l'Algérie. En même temps le général Cavaignac ordonnait de traduire les prisonniers devant les conseils de guerre. Cette espèce de contradiction fut régularisée lors du vote de la proposition Sénart. Les promoteurs, les chefs de l'insurrection, ceux qui auraient commis quelque crime, furent seuls déférés aux conseils de guerre ; les autres détenus durent être soumis à la transportation. C'est sur la demande de Cavaignac que ce mot, indiquant une mesure tout administrative et temporaire, fut substitué à celui de *déportation,* peine afflictive, qui entraînait l'em-

prisonnement, la mort civile et pesait sur tout l'avenir du condamné. Au mois d'octobre, Cavaignac fit présenter un projet de loi en vertu duquel les transportés purent être conduits en Algérie pour y être soumis à un travail en commun ; après dix ans, ils devenaient libres et pouvaient obtenir en toute propriété un lot de terre. Ce projet ne fut pas discuté.

Un premier examen n'avait retenu en prévention qu'un peu plus de 10,000 personnes. Les commissions militaires chargées d'examiner les dossiers terminèrent leurs travaux le 22 septembre 1848. Elles mirent en liberté 6,267 prévenus; 4,316 furent désignés pour la transportation, 255 renvoyés devant les conseils de guerre. Quelques jours après, une commission de clémence, composée de magistrats, révisa tous les dossiers et, par suite, 991 condamnés furent mis en liberté. Un peu plus tard, sur un nouvel examen de la même commission, 282 individus, déclarés non dangereux, furent encore relâchés. Le général voulait étendre encore le nombre des remises de peine, les ministres s'y opposèrent. Il resta en fin de compte 2,440 personnes destinées à être transportées en Algérie. Pas une seule n'avait encore quitté le territoire français lorsque le général Cavaignac déposa le pouvoir pour le céder au Président élu par le suffrage universel.

La majorité des esprits n'admettait pas alors qu'une amnistie très-large, sinon absolue, fût le plus politique dénoûment d'une guerre civile. Tout en trouvant juste de punir les insurgés de Juin, on voulut les soustraire à une peine judiciaire et l'on inventa la transportation administrative. C'était peut-être, au fond, un acte d'humanité; mais c'était bien plus encore une atteinte à la justice, et, comme telle, la transportation fut et demeure réprouvée par la conscience publique.

L'insurrection de Juin amena une autre iniquité. Une commission parlementaire, chargée de faire une enquête sur cet événement, fit un rapport qui concluait à la mise en accusation de Ledru-Rollin, Louis Blanc et Caussidière. Les trois représentants dénoncés n'eurent point de peine à établir qu'ils n'avaient en rien participé à exciter ou à soutenir l'insurrection. La majorité de l'Assemblée faisait acte de vengeance, non de justice : elle mit Ledru-Rollin hors de cause, mais ordonna les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière (25 août). Tous deux purent quitter la France avec la connivence du gouvernement qui les savait innocents et qui aurait dû le proclamer hautement.

§ VI. Cavaignac chef du pouvoir exécutif. — Dès le 27 juin, le général Cavaignac, en apprenant à l'Assemblée la fin du combat, annonçait l'intention de déposer les pouvoirs extraordinaires dont il avait été temporairement investi. C'est ce qu'il fit le 28, à l'ouverture de la séance. L'Assemblée déclara qu'il avait bien mérité de la patrie et le nomma chef du pouvoir exécutif, président du conseil des ministres, ayant le droit de choisir et de congédier à son gré ses collaborateurs.

La dictature (puisqu'on emploie encore ce mot) du général Cavaignac dura donc à peine quatre jours, ce ne fut, en réalité, qu'un commandement militaire exercé sur le champ de bataille, elle ne constitua pas une véritable dictature puisque le général ne cessa pas un instant de rester subordonné à l'Assemblée qui était en permanence. L'état de siége même ne suspendait pas l'action des lois ordinaires.

Du 28 juin au 20 décembre, le gouvernement de Cavaignac, malgré la prolongation inutile de l'état de siége, fut un gouvernement régulier, un simple pouvoir exécutif des volontés de l'Assemblée, ne pouvant ni édicter des lois, ni dispenser personne, ni s'affranchir lui-même de l'obéissance aux lois.

Dans le choix de ses ministres, Cavaignac dut faire une part à la majorité de l'Assemblée ; toutefois, il y conserva plusieurs des ministres en exercice, entre autres M. Carnot, dont il ne se sépara que quelques jours après (5 juillet), à la suite d'un vote hostile de l'Assemblée. Il lui donna pour successeur M. Achille de Vaulabelle, qui n'était pas plus favorable à la fraction cléricale de la majorité.

La presse subit toujours le contre-coup des commotions politiques. On les attribue à ses violences de langage pour n'avoir pas à reconnaître que la cause en est dans les fautes du gouvernement. Le général Cavaignac se laissa entraîner à supprimer un certain nombre de journaux ultra-révolutionnaires comme coupables d'avoir provoqué l'insurrection de Juin. Un journaliste ultra-réactionnaire, M. Émile de Girardin, fut arrêté et incarcéré, pendant quelques jours, puis rendu à la liberté. La presse anti-républicaine continua de se livrer, en toute licence, aux attaques les plus furieuses contre les hommes et les choses de la République, en cela dignement secondée par les députés monarchistes, coalisés dans une réunion qui tenait ses séances rue de Poitiers.

Une mesure plus regrettable que la suspension de quelques ournaux fut le rétablissement du cautionnement, qui frappa toute

la presse et qui livra le journalisme à des spéculateurs de publicité, en refusant à l'homme peu muni d'argent le moyen d'exprimer sa pensée. Un grand écrivain, Lamennais, contraint par cette loi de cesser la publication de son journal, la caractérisa d'un mot : *silence au pauvre.*

Cavaignac voulait sincèrement la République et se déclarait hautement l'ennemi de quiconque voudrait la renverser. Aux manœuvres des partis monarchiques, il voulut opposer l'action de représentants républicains choisis par le gouvernement, qui iraient éclairer les populations peu instruites sur la véritable nature de la République. La fraction réactionnaire comprit l'importance d'une pareille entreprise; elle la fit échouer par le vote d'un ordre du jour contenant un blâme du projet officiel; mais, en même temps, la rue de Poitiers fit offrir au président du conseil une alliance s'il consentait à donner des portefeuilles à MM. Dufaure et Vivien. C'était accepter la domination des réactionnaires : Cavaignac refusa.

Le vote de blâme avait été émis le 16 septembre. Le 26, des élections partielles eurent lieu en plusieurs départements. M. Louis Bonaparte fut élu dans l'Yonne, et, cette fois, il ne donna pas sa démission. L'époque approchait où devrait être nommé le président de la République.

L'Assemblée nationale discutait, depuis le mois d'août, la constitution destinée à organiser la République. Cette œuvre, bien qu'affaiblie par l'influence de la réaction, restait encore assez fidèle aux principes républicains. La principale des questions qu'elle souleva fut celle de l'institution du président de la République.

Les monarchistes acceptaient sans difficulté la présidence, les uns pour s'éloigner le moins possible de leurs habitudes, les autres dans l'espoir qu'il serait aisé, à un jour propice, de retourner de la présidence à la royauté. La plupart des républicains voulaient un président, par imitation de la constitution des États-Unis d'Amérique. Un petit nombre redoutaient pour la France cette haute situation, trop semblable à celle d'un roi constitutionnel, et craignaient les tentations qui en pourraient résulter pour quelque président ambitieux et peu scrupuleux. Au nombre de ces républicains prévoyants se trouvait M. Jules Grévy, qui proposa un amendement ainsi formulé :

« Article 41. L'Assemblée nationale délègue le pouvoir exécutif à un citoyen qui reçoit le titre de *président du conseil des ministres.*

« Art. 43. Le président du conseil des ministres est nommé

par l'Assemblée nationale, au scrutin secret, et à la majorité absolue des suffrages.

« Art. 45. Le président du conseil est élu pour un temps illimité. Il est toujours révocable. »

M. Grévy développa sa pensée dans un discours énergiquement éloquent, sans toutefois faire aucune allusion directe à une candidature « princière », déjà mise en avant. On y remarqua ce passage dont un avenir trop prochain devait faire une prophétie : « Êtes-vous bien sûrs que dans cette série de personnages qui se succéderont tous les quatre ans au trône de la présidence, il n'y aura que de purs républicains prêts à en descendre ? Êtes-vous sûrs qu'il ne se trouvera jamais un ambitieux tenté de s'y perpétuer, et si cet ambitieux est le rejeton d'une de ces familles qui ont régné en France ; s'il n'a jamais renoncé expressément à ce qu'il appelle ses droits ; si le commerce languit, si le peuple souffre, s'il est dans un des moments de crise où la misère et la déception le livrent à ceux qui masquent sous des promesses leurs projets contre la liberté, répondrez-vous que cet ambitieux ne parviendra pas à renverser la République ? »

Cette simple et sage combinaison, qui n'aurait plus aujourd'hui contre elle que des conspirateurs, fut repoussée alors par 643 voix contre 158.

La présidence votée, il s'agit de déterminer le mode d'élection du président. La remettrait-on au suffrage universel ou à l'Assemblée ? Là encore, il y eut divergence parmi les républicains. Les uns, dans toute leur ferveur pour le suffrage universel qu'ils venaient de proclamer, trouvaient qu'on n'en saurait trop étendre l'exercice ; les autres redoutaient le duel qui pourrait s'engager entre deux pouvoirs, issus de même origine, celui-ci ayant réuni pour sa personne autant et peut-être plus de suffrages que tous les représentants collectivement. En cas de conflit, comment résoudre le différend puisque le président ne pouvait dissoudre l'Assemblée, ni se représenter lui-même devant les électeurs (il n'était pas rééligible) et que l'Assemblée ne pouvait révoquer le président.

Un représentant, M. Leblond, proposa, contrairement au projet de constitution, de décider que le président serait élu par l'Assemblée et révocable par elle ; c'était à peu près reprendre l'amendement Grévy.

Tous les ministres étaient favorables à cette proposition. Le général Cavaignac était du même avis. Cependant il se prononça contre

ce mode d'élection, craignant que, dans le cas contraire, on ne le soupçonnât d'agir dans son intérêt personnel. L'amendement Leblond fut rejeté par 602 voix contre 211 (7 octobre).

Deux jours après, le 9 octobre, 627 voix remirent l'élection du président au suffrage universel.

Le 12 octobre, tous les ministres, dont l'opinion avait succombé devant l'Assemblée, remirent leur démission au président du conseil. Toutefois, dans la reconstitution du cabinet, Cavaignac n'admit que trois nouveaux membres : MM. Dufaure, Vivien et Freslon. Celui-ci seul avait des antécédents républicains ; les deux autres avaient été ministres sous le dernier règne et figuraient dans la réunion de la rue de Poitiers qui, le mois précédent, avait essayé de les imposer à Cavaignac. Le général avait refusé alors, comme concession exigée, ce qu'il faisait maintenant spontanément et par esprit de conciliation parlementaire. Les républicains ne comprenaient pas encore la nécessité de l'union, de la discipline et de certains sacrifices en face d'une réaction compacte, disciplinée et sacrifiant tout ce qui pouvait nuire à son succès. Un trop grand nombre d'entre eux accusa Cavaignac, sinon tout à fait de trahison, au moins d'une coupable faiblesse, et ils contribuèrent ainsi à discréditer son autorité au profit des ennemis de la République.

L'élection du président devint dès lors la grande, presque l'unique préoccupation de la France entière. Cavaignac voyait bien que l'opinion publique avait hâte d'arriver à un état de choses normal, régulier, mettant fin à une situation provisoire dont souffraient tous les intérêts. Avant la décision de l'Assemblée, il avait annoncé, dans *le Moniteur* (3 octobre) que, tout aussitôt après le vote, il presserait l'Assemblée de fixer l'élection à la date la plus prochaine. Une partie de l'Assemblée aurait voulu compléter auparavant la Constitution par le vote des lois organiques ; Cavaignac insista, et l'élection présidentielle fut fixée au 10 décembre 1848. Cette résolution fut prise le 26 octobre ; la Constitution avait été achevée le 25. L'état de siége était levé depuis le 19. Le 12 novembre, l'acte constitutionnel fut promulgué, solennellement, place de la Concorde, par Armand Marrast et Cavaignac, en présence de l'Assemblée, du peuple, de la garde nationale et de l'armée.

Cavaignac avait trop longtemps vécu en Algérie et s'en était trop occupé, à tous les points de vue, pour l'oublier quand il gouvernait la France. Il y étendit les attributions de l'autorité civile, ordonna la mise en défense de tout le littoral et prépara d'autres améliora-

tions qui, après lui, furent abandonnées. Non content d'encourager les colons qui s'y trouvaient déjà, il voulut en appeler de nouveaux. Il obtint de l'Assemblée une loi et des crédits pour le transport de France en Algérie d'ouvriers agricoles et autres auxquels l'État devait fournir, pendant un temps déterminé, l'habitation et les instruments et moyens de culture, la subsistance et un subside, et qui devaient ensuite devenir propriétaires des terrains qu'ils auraient mis en valeur. Lamoricière présida au départ du premier convoi, et avertit les émigrants qu'ils allaient trouver un pays fertile mais inculte, qui ne produirait qu'à force de travail. Malgré cet avis, répété à chaque départ, malgré le soin pris de n'accepter que des sujets honnêtes et laborieux, cet essai ne réussit pas, en partie à cause de l'inaptitude ou du mauvais vouloir des émigrés, en partie à cause de l'indifférence ou de la disposition hostile des autorités locales. L'expérience, d'ailleurs, ne fut pas continuée assez longtemps.

Cependant les candidatures à la présidence de la République se produisaient. Une partie des socialistes purs portaient Raspail ; les démocrates socialistes avaient choisi Ledru-Rollin ; les républicains modérés se partagèrent entre Lamartine et Cavaignac. A celui-ci se ralliaient quelques légitimistes qui aimaient mieux voter pour la République que de s'associer à ceux de leur parti qui, avec les orléanistes, adoptaient la candidature de Louis Bonaparte, au risque de restaurer la dynastie napoléonienne. Les ennemis de la République combattirent à outrance la candidature de Cavaignac. A ce groupe venait encore s'ajouter une fraction importante du parti socialiste, agissant en haine de Cavaignac, auquel il ne pardonnait pas la répression des journées de Juin ; il faut y ajouter nombre de gens entraînés par une admiration irréfléchie pour Napoléon Ier, dont la gloire militaire avait été pour eux, autant que pour les bonapartistes d'alors, une arme de combat contre la Restauration et le gouvernement de Juillet. D'autres encore restaient séduits par les théories qu'avait émises le prisonnier de Ham. Les accusations les plus invraisemblables, les calomnies les plus honteuses, les injures les plus basses, tout leur fut bon. Accusateurs, calomniateurs, insulteurs, le général laissa à tous entière licence. Il ne répondit pas jusqu'au jour où les calomnies, se produisant sous les noms de plusieurs représentants dont quelques-uns étaient républicains, Cavaignac demanda à l'Assemblée l'autorisation de porter devant elle le débat. L'Assemblée le fixa au 25 novembre. Le prési-

dent du conseil somma ses accusateurs de justifier les imputations produites sous leur nom. M. Barthélemy Saint-Hilaire exposa un long réquisitoire contre les opérations militaires du général pendant les journées de Juin. Cavaignac prit alors la parole et, dans un discours d'une simplicité éloquente, qui dura plusieurs heures, il mit à néant toutes les allégations de son adversaire. Sur la proposition de Dupont (de l'Eure), l'Assemblée vota d'acclamation un ordre du jour confirmant le décret du 28 juin, par lequel elle déclarait que le général Cavaignac avait bien mérité de la patrie.

Un autre fait fut aussi exploité, et encore par des républicains, contre la candidature de Cavaignac. Le gouvernement apprenant, par dépêches télégraphiques l'insurrection des Romains contre le pape, et par le nonce l'intention du pape de quitter Rome, peut-être pour venir en France, le gouvernement expédia à Toulon et à Marseille l'ordre d'embarquer une brigade de 3,000 hommes (26 novembre). L'escadre portant ces troupes devait croiser près de Civita-Vecchia. Le 27, il envoya à Rome M. de Corcelles pour offrir asile au pape. Ce diplomate était autorisé à faire débarquer les troupes, mais seulement pour protéger, au besoin, la personne du pape. « Votre mission, disent les instructions officielles, n'a et ne peut avoir, pour le moment, d'autre but que d'assurer la sûreté personnelle du pape, et, dans un cas extrême, sa retraite momentanée sur le territoire de la République. Vous aurez soin de déclarer hautement que vous n'avez à intervenir, à aucun titre, dans les dissentiments qui séparent aujourd'hui le Saint-Père du peuple qu'il gouverne... » D'autre part, le ministre de l'instruction publique se rendit à Toulon pour y recevoir le pape.

Des représentants républicains prirent texte de ces mesures pour accuser Cavaignac de « mettre son épée sur la poitrine du peuple romain, » et lui reprocher de n'avoir pas secouru la Lombardie. Un autre orateur républicain accusa Cavaignac d'avoir voulu par là se concilier les votes du clergé. L'une et l'autre accusation étaient injustes. Le gouvernement n'avait offert asile au pape que pour éviter qu'en se réfugiant à Naples ou en Autriche, il ne créât des embarras aux négociations relatives à l'Italie. Mais, même à ce point de vue, convenait-il à la France de se donner l'embarras du séjour d'un pape sur notre territoire?

L'Assemblée vota l'ordre du jour pur et simple (28 novembre). Si Pie IX avait eu un instant la pensée de se réfugier en France, il n'y persista point, et alla se mettre sous la protection du roi de

Naples, à Gaëte (25 novembre). Le gouvernement français en fut pour ses frais de générosité, et Cavaignac en recueilit, aux yeux de certaines gens, le renom de jésuite et d'ultramontain.

La haine politique est implacable. Après l'affaire du pape elle en souleva une autre. A propos d'un projet de loi sur les récompenses nationales pour le 24 Février, une commission parlementaire demanda le dossier des propositions. Ce dossier, formé par la commission que présidait Albert, avait été, à la suite de la démission de son président, transféré à la Mairie de Paris, chargée de continuer le travail interrompu. Le ministre de l'intérieur le fit demander et le transmit à l'Assemblée. Dans ce dossier, on trouva des pièces sans indication d'origine, sans signatures, qui proposaient des récompenses pour des voleurs, des assassins. Aussitôt le gouvernement retira le projet de loi. Mais le dossier ayant été déposé aux archives de l'Assemblée, il arriva que ces listes suspectes furent livrées à la publicité et que des journaux les publièrent avec des titres comme ceux-ci : « Les pensionnaires de M. le général Cavaignac » (*la Presse*); — « les prix Montyon de la République (*l'Événement*); — « Récompenses au régicide, à l'assassinat, à l'insurrection » (*Assemblée nationale*). D'autres feuilles les reproduisirent en entier ou par extraits; la publicité fut immense.

A la séance du 6 décembre, les ministres démontrèrent que ces listes n'avaient été connues ni d'eux, ni de leurs prédécesseurs, ni même de la commission des récompenses; Cavaignac monta à la tribune, et, en quelques paroles d'une tristesse indignée, il fit justice de la responsabilité qu'on prétendait lui attribuer. L'Assemblée y répondit par d'unanimes applaudissements.

Le gouvernement voulut que le démenti arrivât partout presque aussitôt que la calomnie. Il fit imprimer un supplément du *Moniteur* contenant le compte rendu de la séance, et retarda le départ des malles-postes afin qu'elles pussent l'emporter. Ce n'était pas là une mesure inusitée; sous la précédente monarchie, M. de Salvandy l'avait employée pour faire partir des sujets de compositions scolaires. Les réactionnaires de 1848 poussèrent des clameurs furieuses, accusant le général Cavaignac d'avoir, pour son profit personnel, jeté l'inquiétude dans tous les départements et troublé toutes les transactions commerciales.

C'est par de pareilles manœuvres que des hommes, appartenant à la classe la plus éclairée, la plus intelligente de la population, combattirent la candidature du général Cavaignac, mettant ainsi

de mesquins intérêts de coterie au-dessus de l'intérêt supérieur de la patrie et de la République.

En même temps que la haine des réactionnaires et de quelques républicains travaillaient à faire échouer Cavaignac, une candidature hostile à la République faisait des progrès rapides parmi les populations peu instruites.

C'était celle de Louis Bonaparte. Si l'on ne regardait qu'à la notoriété personnellement acquise jusqu'alors par ce candidat, ce ne serait pas un médiocre sujet d'étonnement pour l'histoire que le succès de cette candidature. Louis Bonaparte n'avait signalé encore son existence que par deux faits publics, les coups de main de Strasbourg et de Boulogne, et ni l'un ni l'autre n'avaient rien eu de ce qui recommande vivement un homme à la sympathie ou à l'admiration des foules : le conspirateur s'était tenu plus près du ridicule que de l'héroïsme. Mais il portait le nom le plus éclatant, sinon le plus digne de respect, de l'histoire contemporaine. La Restauration par ses persécutions maladroites, l'opposition d'alors par expédient de guerre, les poëtes, les artistes, les polémistes, le gouvernement de Juillet par combinaison politique, les écrivains de toute nature, tout avait, comme à l'envi, grandi, revendiqué, glorifié, honoré publiquement la mémoire qui eût dû rester la plus exécrée et la plus exécrable dans le cœur de tous les Français; Napoléon était sorti de l'histoire pour entrer dans une légende quasi fabuleuse. Ses soldats, chassés de l'armée en 1815, étaient devenus des héros (et ils l'étaient bien à certains égards), des martyrs; dans les villages, dans les ateliers, dans tous les chantiers de travaux, ils avaient raconté, avec un enthousiasme de fanatiques, les grandes guerres, les grandes victoires, les incomparables triomphes de l'Empire. L'admiration populaire avait fait de Napoléon un homme plus grand que nature, un être presque divin : bien des paysans, en 1848, ne croyaient pas que Napoléon fût mort et, en jetant dans l'urne électorale le bulletin portant ce nom magique, croyaient rappeler en France le héros merveilleux. Les meneurs de l'opération savaient bien à quelle force superstitieuse ils s'adressaient : ils comptaient sur la folie de tout un peuple, folie plus explicable qu'excusable.

L'histoire pourra avoir pour cette folie le genre d'indulgence dû à toute infirmité; mais, ce qu'elle condamnera impitoyablement, parce que le crime est sans atténuation possible, c'est la conduite des hommes que leur intelligence mettait en état de comprendre ce

que valait la candidature napoléonienne et qui se rangèrent du côté de l'ignorance pour renverser la République en faisant échec à la candidature de Cavaignac. C'est tout ce parti, qui se qualifiait lui-même de « parti de l'ordre », qui ouvrit ainsi l'avenir aux aventures et livra, par rancune, le sort de la France à des gens auxquels pas un des hommes de ce parti n'eût alors confié sa fortune particulière.

Au 10 décembre 1848, la France avait à choisir entre un des hommes les plus capables, les plus dignes de la gouverner, et celui qui en était le plus incapable et le moins digne : elle choisit le second.

Sur 9,936,000 électeurs inscrits, 7,327,315 prirent part au vote présidentiel. Les suffrages se répartirent ainsi :

Louis Bonaparte	5,434,226.
Cavaignac	1,443,107.
Ledru-Rollin	370,119.
Raspail	36,920.
Lamartine	17,910.

Quelques autres candidatures, entre autres celle du général Changarnier, ne réunirent que des chiffres insignifiants.

La victoire du prétendant napoléonien fut saluée par toute la réaction comme une menace de destruction pour la République ; c'en était une, en vérité, et l'effet s'en fit moins attendre peut-être que ne l'avaient calculé ceux qui y prêtèrent les mains. Le dénoûment, toutefois, trompa leur espérance. Ils avaient cru trouver un instrument pour tuer sûrement la République; l'instrument accomplit le crime auquel il était destiné, mais il se tourna contre les promoteurs du crime, et, s'il ne les tua pas aussi, il les jeta dans l'exil. Ce ne fut pas un trop rude châtiment de leurs intrigues et de leur coupable folie. Malheureusement, ils ne furent pas les seules victimes, ils ne furent pas ceux qui eurent le plus à souffrir, car leur faute retomba sur ceux qui n'en avaient pas été complices. La France aussi... mais la France l'avait voulu.

Dans la séance du 20 décembre 1848, le représentant Waldeck Rousseau fit, au nom de la commission chargée d'examiner les opérations éléctorales du 10, un rapport concluant à la validité de l'élection de Louis Bonaparte comme président de la République. L'assemblée ratifia ces conclusions.

Le général Cavaignac monta alors à la tribune : « Citoyens représentants, dit-il, j'ai l'honneur d'informer l'Assemblée que les ministres viennent de remettre à l'instant dans mes mains leur démission collective. Je viens à mon tour remettre entre les mains de l'Assemblée les pouvoirs qu'elle a bien voulu me confier. L'Assemblée comprendra mieux que je ne saurais l'exprimer quels sont les sentiments de reconnaissance que me laissera le souvenir de sa confiance et de ses bontés pour moi. »

A ces paroles d'une dignité mélancolique, l'Assemblée éclata en applaudissements et se leva au cri de : *Vive la République!* Comprenait-elle alors la faute qu'elle avait faite en rejetant les amendements Grévy et Leblond?

Le président de l'Assemblée, Armand Marrast, donna acte de la remise des pouvoirs; puis, il appela à la tribune le citoyen Louis Bonaparte et lut la formule du serment :

« En présence de Dieu et devant le peuple français, représenté par l'Assemblée nationale, je jure de rester fidèle à la République démocratique, une et indivisible, et de remplir tous les devoirs que m'impose la Constitution. »

Louis Bonaparte, la main haute, dit : « Je le jure. » Il prononça ensuite un discours dont voici les premières et les dernières phrases : « Les suffrages de la nation et le serment que je viens de prêter commandent ma conduite future. Mon devoir est tracé, je le remplirai en homme d'honneur. Je verrais des ennemis de la patrie dans tous ceux qui tenteraient de changer, par des voies illégales, ce que la France entière a établi. Entre vous et moi, citoyens représentants, il ne saurait y avoir de véritables dissentiments. Nos volontés, nos désirs sont les mêmes...

« ... La nouvelle administration, en entrant aux affaires, doit remercier celle qui l'a précédée des efforts qu'elle a fait pour lui transmettre le pouvoir intact et maintenir la tranquillité pour tous. La conduite du général Cavaignac a été digne de la loyauté de son caractère et de ce sentiment du devoir qui est la première qualité d'un chef d'État. Nous avons, citoyens représentants, une grande mission à remplir, c'est de fonder une République dans l'intérêt de tous, et un gouvernement juste, ferme, qui soit animé d'un sincère amour du progrès, sans être réactionnaire ou utopiste. Soyons les hommes du pays et non les hommes d'un parti et, Dieu aidant, nous ferons du moins le bien, si nous ne pouvons faire de grandes choses. »

Le président de la République était le seul citoyen de France qui fût tenu par un serment à défendre la République.

En descendant de la tribune, Louis Bonaparte se dirigea vers le banc où l'ex-président du conseil avait repris place parmi les représentants ; il tendit la main à Cavaignac ; le général y laissa froidement tomber la sienne.

§ VII. Lettres. Arts. — Une année aussi troublée que 1848 ne pouvait guère être favorable à la production littéraire. Au théâtre et en librairie, il parut beaucoup d'œuvres de circonstance, bien vite oubliées.

Dans le genre dramatique, M. Émile Augier obtint un grand succès avec *l'Aventurière* qui, profondément remaniée, douze ans plus tard, par l'auteur, est restée au répertoire de la Comédie-Française.

Aux travaux prescrits par le gouvernement provisoire il faut ajouter que l'Assemblée nationale vota des fonds pour la restauration de la galerie d'Apollon, au Louvre, travail qui fut exécuté sous la direction de M. Duban. Elle en vota aussi pour achever le tombeau de Napoléon aux Invalides. Le rapport du duc de Luynes sur ce monument révèle bien des gaspillages commis sous le gouvernement précédent.

CHAPITRE IV

Situation intérieure. — Situation extérieure. — Proposition Rateau. — Expédition de Rome. — Fin de la Constituante. — La Législative. — Le 13 juin. — Prise de Rome. — Procès du 15 mai et du 13 juin. — Le choléra. — Message du 31 octobre. — Lettres. Arts.

§ I. Situation intérieure. — La transmission du pouvoir venait de s'accomplir selon les formes prescrites par la Constitution et sans aucune des perturbations prédites ou promises par ceux qui ne voulaient voir dans les institutions républicaines que des éléments de désordre et de discorde.

Le nouveau gouvernement ne prenait pas les affaires publiques en bien mauvais état. Quelques jours avant l'élection, Cavaignac avait montré à l'Assemblée que la situation intérieure, sans être aussi bonne qu'on devait le désirer, était loin d'être aussi mauvaise que le prétendaient les alarmistes ; dans un pays où, comme en France, le travail est la grande ressource de la généralité des habitants, toute

crise qui surprend l'activité est promptement suivie d'un désir et d'un besoin universel de se remettre à l'œuvre. L'élection présidentielle, accomplie sans troubles matériels, la transmission du pouvoir, opérée avec une facilité et une régularité inattendues, calmaient les inquiétudes répandues à l'approche de ces deux grands actes de la vie nationale. Une période de calme au moins relatif s'ouvrait et chacun ne demandait qu'à en profiter. Malgré les menées des partis hostiles et les intrigues bonapartistes, les trois années de République régulière (1849, 1850, 1851) furent des années prospères, sinon peut-être pour les « manieurs d'argent, » du moins pour le commerce et l'industrie.

§ II. Situation extérieure. — A l'extérieur, le président de la République trouvait la France libre d'engagements et en paix avec toute l'Europe, malgré quelques tentatives de propagande insurrectionnelle en Belgique et en Savoie, tentatives que le gouvernement provisoire n'avait ni excitées ni soutenues et qui restèrent sans résultats La révolution du 24 février avait eu des contre-coups non-seulement dans l'Italie déjà soulevée, mais dans toute l'Allemagne. Berlin avait eu sa révolution; Vienne en eut deux, le 13 mars et le 15 mai 1848. Partout les princes lâchèrent pied devant les peuples et donnèrent toutes les libertés que ceux-ci voulurent. L'Allemagne, désireuse d'unité, forma un parlement qui se réunit à Francfort et nomma vicaire général de l'empire d'Allemagne, l'archiduc Jean d'Autriche. La Bohême se souleva et la Hongrie se proclama indépendante. En Italie, Milan chassa en trois jours de combat Radetzki et la garnison autrichienne; la Lombardie fut un moment évacuée; Venise s'affranchit aussi et releva la République abolie par Bonaparte. Charles-Albert, roi de Piémont, qui, seul en Italie, avait une armée sérieuse, se déclara pour l'indépendance italienne, mais à la condition que ce fût au profit de la monarchie sarde. Il n'alla au secours de Milan qu'après l'annexion de la Lombardie au Piémont et ne promit de secourir Venise que moyennant la même soumission.

Le gouvernement provisoire et le général Cavaignac offrirent plusieurs fois à l'Italie le concours actif de l'armée française réunie au pied des Alpes. L'offre fut toujours refusée en termes qui auraient pu froisser la susceptibilité de la France si l'on n'y eût pas vu le désir légitime d'un peuple de recouvrer son indépendance par ses propres efforts. *L'Italia fara da se* (l'Italie se fera par elle-même), répétait-on d'un bout à l'autre de la Péninsule : Mazzini le

disait aussi bien que Charles-Albert. Celui-ci ne craignait pas de faire dire par son ambassadeur que si l'armée française entrait en Italie, les canons italiens tireraient sur elle comme sur des Autrichiens. La France ne pouvait que rester simple spectatrice. Venise seule demandait ardemment l'aide de la France qui lui devait bien cette réparation. La France avait là une dette d'honneur à acquitter.

Au mois d'août 1848, le gouvernement de Cavaignac, d'accord avec l'Angleterre, offrit à l'Autriche une médiation pour le règlement des affaires d'Italie. A ce moment, l'Autriche avait reconquis la Lombardie, conclu un armistice avec la Sardaigne et rétabli plusieurs des princes dépossédés ; le roi de Naples avait repris toute son autorité ; Venise tenait encore. Malgré ces circonstances défavorables à la cause de l'indépendance italienne, le principe de la médiation fut accepté par l'Autriche et la Sardaigne. Les négociations étaient engagées lorsque le gouvernement du général Cavaignac se retira[1].

§ III. Proposition Rateau. — Dès le 21 décembre, le président composait son ministère dont le chef nominal fut Odilon Barrot, mais dont l'homme vraiment important fut le comte de Falloux. Sa nomination était le prix du concours apporté par les cléricaux à l'élection bonapartiste. Entre ses mains leur était livré ce que la Restauration avait dû leur enlever, et que la royauté de Juillet leur avait constamment refusé : l'instruction publique. Aussi, le premier acte du ministère fut-il de retirer le projet de loi sur l'instruction primaire présenté par M. Carnot et d'en proposer un tout différent.

L'élection de Louis Bonaparte était, dans la pensée de beaucoup d'électeurs comme dans celle de l'élu, destinée à renverser la République. Pour atteindre ce but, il fallait d'abord écarter l'Assemblée qui l'avait constituée. C'est à quoi l'on pourvut par la proposition que présenta, le 2 janvier, un représentant de la Charente nommé Rateau, tendant à ce que les élections générales se fissent le 4 mai et que l'Assemblée constituante se séparât le 19 mai, après avoir voté la loi électorale et la loi sur le conseil d'État. Prise en considération par 400 voix contre 396, la proposition fut votée, en première lecture, le 29 janvier, avec onze voix de majorité. Le 14 février, elle fut convertie en loi par 424 voix contre 387 ; un amendement de M. Lanjuinais fit ajouter aux deux lois précitées la loi sur la responsabilité de la force publique et le budget.

[1] Voir *la République française et l'Italie en* 1848, par Jules Bastide.

L'Assemblée renonçait à faire les lois organiques. La proposition Rateau avait été appuyée du dehors par des pétitions signées de quelques centaines de mille noms, récoltés par tous les agents de la réaction. Le 29 janvier, l'Assemblée avait délibéré au milieu d'un corps d'armée qui l'enveloppait, par ordre du général Changarnier, sous prétexte de la protéger contre une formidable insurrection des gardes mobiles dont on ne vit pas la moindre trace.

§ IV. Expédition de Rome. — Au commencement de l'année 1849, de graves événements s'étaient accomplis en Italie. A la suite du départ de Pie IX pour Gaëte, une constituante avait été élue à Rome et, dès sa première séance, 5 février 1849, elle avait proclamé la République romaine et confié le pouvoir à un triumvirat dont Mazzini fut le président et l'âme. Le pape protesta et réclama le secours des puissances catholiques.

Peu après, Charles-Albert, rompant l'armistice conclu avec l'Autriche, reprit les hostilités et perdit à Novare (23 mars), une bataille décisive après laquelle il abdiqua en faveur de son fils Victor-Emmanuel et s'en alla en Portugal.

Un seul gouvernement répondit à l'appel du pape ; ce fut, chose étrange, celui de la République française : Louis Bonaparte n'avait pas achevé de payer l'appui donné à son élection par le clergé de France. Toutefois, il n'osa pas avouer son dessein : l'expédition pour laquelle, le 20 avril, il fit demander à l'Assemblée française un crédit de 1,200,000 francs, ne devait avoir pour but d'imposer aucune condition ni aux Romains, ni au pape, mais seulement de ménager une réconciliation entre les deux parties. L'Assemblée ne sut ou ne voulut pas voir que la seule réconciliation possible, inévitable, c'était le rétablissement pur et simple du pouvoir temporel. Elle avait, le 30 mars, en apprenant la défaite de Novare, adopté la déclaration suivante : « Si, pour mieux garantir l'intégrité du territoire piémontais, et pour mieux sauvegarder les intérêts et l'honneur de la France, le pouvoir exécutif croit devoir prêter à ses négociations l'appui d'une occupation partielle et temporaire en Italie, il trouvera dans l'Assemblée le plus entier concours. »

Par cette déclaration, l'Assemblée, fidèle à sa déclaration du 24 mai 1848 : « Pacte fraternel avec l'Allemagne, reconstitution de la Pologne, affranchissement de l'Italie, » ne voulait qu'appuyer la médiation entamée sous le gouvernement de Cavaignac, sans enfreindre l'article 5 de la Constitution : « La République française

n'attentera jamais à la nationalité d'aucun peuple. » C'est dans les mêmes sentiments, formellement exprimés et sur la promesse faite par le président du conseil qu'il s'agissait uniquement de maintenir l'influence, de sauvegarder les intérêts de la France et de la civilisation, que fut accordé le crédit de 1,200,000 francs.

La direction de l'expédition fut donnée au général Oudinot, qui commandait, par intérim, l'armée des Alpes. A cette armée, le général avait adressé une proclamation où il disait : « La République française est amie de tous les peuples, elle a surtout de profondes sympathies pour les peuples d'Italie. » En débarquant, le 27 avril, à Civita-Vecchia, il fit aux Romains une proclamation leur affirmant qu'il ne venait point exercer sur eux une influence oppressive ni leur imposer un gouvernement contraire à leurs vœux (21 avril).

L'Assemblée et l'opinion n'avaient qu'une médiocre confiance dans les promesses du gouvernement. On le savait dominé par les cléricaux qui tenaient au rétablissement absolu du pouvoir temporel. Aussi, le 7 mai, apprit-on avec plus d'indignation que de surprise, qu'un détachement français, envoyé pour pénétrer dans Rome, en avait été repoussé le 30 avril.

Après avoir entendu les ministres, l'Assemblée vote, ce même jour, 7 mai, une résolution portant « l'Assemblée nationale invite le gouvernement à prendre sans délai les mesures nécessaires pour que l'expédition d'Italie ne soit pas plus longtemps détournée du but qui lui était assigné. » L'Assemblée mettait le droit des Romains au-dessus d'une question d'amour-propre militaire, elle ne pensait pas que parce qu'une faute avait amené un échec, ce fût une raison de persévérer dans la faute.

Louis Bonaparte pensait exactement le contraire. Dès le lendemain, 8 mai, il écrivit au général Oudinot « ... Votre honneur militaire est engagé ; je ne souffrirai pas qu'il reçoive aucune atteinte, les soldats ne vous manqueront pas... » Puis, comme pour défier plus ouvertement l'Assemblée, il fit publier cette lettre. Ledru-Rollin en saisit l'Assemblée. Odilon Barrot, n'osant pas la désavouer formellement, dit que ce n'était pas « un acte du cabinet. » Ledru-Rollin proposa la mise en accusation du président pour violation de l'article 5 de la constitution. Jules Favre demanda un vote de non-confiance. L'Assemblée adopta l'ordre du jour pur et simple (12 mai).

§ V. Fin de la Constituante. — Ce vote, qui invalidait presque celui du 7, fut le dernier acte important de la Constituante : elle

termina sa session le 26 mai. La Constituante de 1848 garde un renom d'honnêteté politique et de sincérité dans le désir de fonder solidement la République et la liberté. Elle n'y a cependant pas réussi ; elle n'est pas responsable de tous les événements qui ont amené la chute de l'une et de l'autre, suivie de terribles désastres, mais une trop grande part lui revient dans ces événements. Elle a manqué de prudence en mettant en rivalité deux pouvoirs issus du suffrage universel et indépendants l'un de l'autre, sans moyen d'éviter un conflit entre eux. Peut-être eût-elle trouvé ce moyen dans les dispositions des lois organiques, à la confection desquelles elle eut la faiblesse de renoncer devant un appareil de pétitions dont il lui eût été facile de percer à jour l'artifice. Elle laissa le soin de ces lois à une assemblée qui ne les fit ni dans le même esprit ni avec la même autorité.

Que son souvenir toutefois demeure respecté : elle a voulu le bien de la patrie et elle a eu le mérite, rare en France, de ne pas vouloir se maintenir au pouvoir avec l'apparence d'une résistance intéressée contre la volonté de la nation, alors même que la manifestation de cette volonté était des plus contestables.

§ VI. La Législative. — Les élections générales eurent lieu le 8 mai. L'année précédente, le gouvernement provisoire, par respect pour la liberté, n'avait exercé aucune sorte de pression sur les électeurs. Le gouvernement de 1849 fit de même, par un autre motif. Composé d'éléments hétérogènes, légitimistes, cléricaux, orléanistes, bonapartistes, il ne pouvait prendre parti pour une de ces fractions sans mettre les autres contre lui. Il s'abstint. Mais la coalition qui avait fait le 10 décembre ne s'abstint pas ; usant à outrance de la liberté, elle inonda la France de brochures, non pas pour élever l'esprit public à la vraie et ferme pratique des institutions républicaines, mais pour faire appel aux bas instincts de l'humanité en propageant partout le peur du *spectre rouge* et du *socialisme,* vaines fantasmagories, auxquelles pourtant toute une nation intelligente se laissa prendre, sur la foi d'hommes à la sagesse et à l'expérience desquels elle s'était habituée à se confier. Aussi, les élections se firent-elles, en grande majorité, au profit du comité réactionnaire de la rue de Poitiers; les républicains y furent en minorité. Ledru-Rollin était élu dans cinq départements, mais ni Lamartine, ni Dupont (de l'Eure), ni Marrast, ni Garnier-Pagès, ni Flocon, ni Marie, ni Bastide, ni Jules Favre ne rentraient dans la Législative. L'extrême réaction et l'extrême démocratie se

partageaient inégalement la victoire électorale. C'était le présage de violentes et stériles discussions.

Le gouvernement provisoire avait manqué de force par trop de respect pour l'Assemblée qu'il avait convoquée. La Commission exécutive et Cavaignac avaient manqué de force par trop de subordination envers l'Assemblée dont ils étaient les délégués. L'Assemblée constituante, qui avait le champ libre, manqua de force parce qu'elle n'osa pas se servir de la part de souveraineté qui lui était confiée. L'Assemblée législative manquera de force parce qu'elle s'usera en débats sans issue, parce que ses diverses fractions, dont aucune ne constitue une majorité et qui poursuivent des desseins contradictoires, ne sauront pas voir qu'elles font le jeu de l'ennemi commun. Elle tombera, sans grandeur, sans éclat, devant un pouvoir subordonné, mais qui a un but déterminé vers lequel il marche sans être embarrassé d'aucun scrupule.

§ VII. Le 13 juin. — Dans une telle situation, c'est de prudence et de patience qu'il était besoin. M. Ledru-Rollin, chef de l'opposition républicaine, n'était pas incapable de ces qualités; mais, emporté par sa fougue naturelle, dominé par des souvenirs révolutionnaires qui n'étaient plus du temps actuel, cédant trop facilement à d'imprudentes excitations, il se laissa entraîner à tenter un 31 mai contre le suffrage universel.

Le 10 juin, on apprend à Paris que la lutte est engagée sous les murs de Rome entre les Français et les Romains. Le 11, M. Ledru-Rollin monte à la tribune pour demander la mise en accusation du président de la République et de ses ministres. Odilon Barrot essaye une justification impossible et déclare qu'en restaurant le pape, le président de la République française n'entend pas restaurer les abus du pouvoir temporel.

Ledru-Rollin reprend la parole, d'abord avec une émotion contenue, dont il n'est bientôt plus maître : « Les faits sont là, s'écrie-t-il en terminant, les textes de nos décisions sont explicites. Vous avez manqué à votre mission, la constitution à été violée, nous la défendrons par tous les moyens, même par les armes. » Comme la droite demande contre lui le rappel à l'ordre, il reprend d'une voix éclatante : « La constitution est confiée au patriotisme de tous les Français; j'ai dit et je le répète, la constitution violée sera défendue par nous, même les armes à la main! »

C'était une parole malheureuse, car après l'avoir dite, il fallait

ou la soutenir en action, c'est-à-dire faire la guerre civile, ou se condamner au ridicule si l'on n'agissait pas.

Sous le régime du suffrage universel, la guerre civile n'est jamais licite. La mise en accusation du gouvernement était une mesure légale que l'Assemblée seule avait le droit de prendre ; si elle n'admettait pas la proposition qui en était faite, les accusateurs devaient attendre une meilleure occasion, mais ils n'avaient pas le droit de provoquer une insurrection qui atteignait à la fois le gouvernement, la représentation nationale et la Constitution même que l'on invoquait.

Le lendemain 13 juin, tandis qu'une manifestation sans armes se dirigeant vers l'Assemblée, comme pour refaire le 15 mai, était dispersée sur le boulevard des Capucines par la troupe, Ledru-Rollin et une quarantaine de représentants se rendaient au Conservatoire des arts et métiers sous l'escorte d'environ quatre cents artilleurs de la garde nationale. Ils y furent cernés, pris et menacés d'être fusillés. Quelques-uns, entre autres Ledru-Rollin, parvinrent à échapper à ceux qui les gardaient et à quitter la France.

Cette déplorable tentative redoubla la fureur de la réaction. Paris fut mis en état de siége sur la proposition d'Odilon Barrot, qui, en 1832, avait plaidé contre l'état de siége. Des journaux furent supprimés par décret et, pour en assurer la suppression, des détachements de la garde nationale, officiellement commandés, vinrent en saccager les imprimeries, au nom de l'ordre et du respect de la propriété. La justice, appelée par les propriétaires à statuer sur les dommages qu'ils avaient éprouvés, se déclara incompétente. Trente-trois représentants furent décrétés d'arrestation pour venger l'inviolabilité parlementaire ; une loi autorisa l'exclusion temporaire de l'enceinte législative ; le droit de réunion fut suspendu pour un an, sauf dans la rue de Poitiers ; trois légions de la garde nationale, dont l'artillerie, furent dissoutes ; une loi punit les offenses au président de la République, comme jadis les offenses au roi ; une autre loi étendit la juridiction des conseils de guerre aux crimes et délits politiques. « C'est la dictature, » s'écrie M. Grévy ; M. Dufaure lui répond par ce mot qui a couvert et couvrira encore tant d'iniquités : « *Salus populi suprema lex esto*. »

§ VIII. Prise de Rome. — Ainsi délivré de la seule opposition qui pût le gêner, le gouvernement présidentiel put, en toute liberté, consommer les projets des cléricaux. Sans que la république romaine eût donné aucun motif d'agression, Rome fut assiégée

comme une ville ennemie. La défense, dirigée par Garibaldi, fut vigoureuse. Le roi de Naples envoya, pour concourir au siége, des troupes qui furent battues par Garibaldi ; un détachement espagnol vint aussi assister, inactif, à la croisade contre la liberté romaine. Après une résistance opiniâtre et les Français ayant pénétré dans la place, la Constituante et le Triumvirat qui gouvernaient Rome (Mazzini, Garibaldi, Avezzana) se retirèrent, et le pape rentra à Rome, sous la protection des baïonnettes françaises qui l'imposèrent aux Romains jusqu'en septembre 1870.

Après la bataille de Novare, Charles-Albert s'était retiré en Portugal, à Oporto, où il mourut le 28 juillet. L'Autriche renversa les autres gouvernements libres, restaura les archiducs ; Venise, abandonnée à elle-même, succomba après une héroïque résistance de Manin (22 août). Presque au même instant, la révolution hongroise, victorieuse de l'Autriche, fut écrasée par l'intervention russe et la trahison du général Georgey. La cause de la liberté était encore une fois perdue dans toute l'Europe.

§ IX. Procès du 15 mai et du 13 juin. — Au mois de mars 1849, les accusés de l'attentat du 15 mai 1848 avaient été jugés à Bourges par la haute cour de justice qu'instituait la Constitution de 1848. Plusieurs accusés protestèrent contre leur renvoi devant cette juridiction qui n'existait pas au moment des événements du 15 mai. Six d'entre eux, parmi lesquels le général Courtais, furent acquittés. Barbès et Albert furent condamnés à la déportation ; Blanqui, Sobrier, Raspail et Quentin de dix à cinq ans de détention ; Louis Blanc et six autres, par contumace, à la déportation.

C'est aussi devant la haute cour, siégeant à Versailles, que comparurent, en novembre 1849, les accusés du 13 juin. Le 13 novembre, la Cour rendit un arrêt prononçant contre dix-sept accusés la peine de la déportation.

Outre ces deux procès, de nature toute politique, un autre qui ne se rattachait qu'indirectement à la politique, fut jugé au mois de janvier 1849, par le 2e conseil de guerre séant à Paris. C'est le procès des assassins du général Bréa, crime commis en juin 1848. Le 7 février, sur 25 accusés, 3 furent acquittés, 5 condamnés à mort, 2 aux travaux forcés à perpétuité, les autres à des peines moindres. Pour trois condamnés à mort, le président de la République commua la peine ; les deux autres, Daix et Lahr, furent exécutés le 17 mars.

§ X. Message du 31 octobre. — L'Assemblée avait pris, du

13 août au 30 septembre, des vacances dont le Président profita aussi pour aller voyager en Picardie et revoir le fort de Ham où émit des réflexions sévères sur l'audace de ceux qui tentent des révolutions. Après son retour et celui de l'Assemblée, il se débarrassa de son premier ministère trop asservi aux traditions parlementaires, et en prit un nouveau, plus docile à ses propres directions. C'étaient, en général, des hommes médiocres, sans renom comme sans importance politique. Le cléricalisme y conservait son influence dans la personne de M. de Parieu, succédant à M. de Falloux. Un message adressé à l'Assemblée, le 31 octobre, expliquait ce changement. Le Président disait qu'en appelant des hommes de partis différents, il avait dû opérer une fusion et n'avait produit qu'une neutralisation de forces. « La France, inquiète, cherche la main, la volonté, l'élu du 10 Décembre; » cette volonté, le Président veut la faire triompher avec l'aide de l'Assemblée et du peuple. C'était le langage des Cent jours.

M. Rouher, avocat de Riom, qui s'était fait nommer député en 1848, au moyen d'une profession de foi socialiste [1], faisait par-

[1] L'article suivant a été publié, sous l'Empire, dans plusieurs journaux et n'a pas été contredit :

Le 26 mars 1848, M. Eugène Rouher, qui depuis s'est montré l'ennemi si acharné des socialistes, proclamait bien haut que la Révolution du 24 février était une révolution SOCIALE, et il demandait la *suppression* IMMÉDIATE *de tous les impôts vexatoires, plus particulièrement onéreux à la classe ouvrière.*

Il s'exprimait ainsi :

« *La révolution du 24 février est tout à la fois politique et* SOCIALE.

«... Il suffit d'avoir écouté un instant la voix du peuple pour proclamer la *suppression* IMMÉDIATE *d'impôts vexatoires plus particulièrement onéreux à la classe ouvrière.*

«... Mes sympathies demeurent acquises à une république forte qui comprenne et applique toutes les sublimités chrétiennes de sa devise : *Liberté Égalité, Fraternité.*

« Eugène ROUHER, avocat près la cour d'appel de Riom. »

Riom, le 26 mars 1848.

Extrait de l'*Éclaireur républicain*, journal de Clermont-Ferrand, du 3 mai 1850.

M. ROUHER, MINISTRE DE LA JUSTICE, AU CLUB D'ISSOIRE.

Séance du 12 *avril* 1848. — *Extrait du procès-verbal.*

« Le citoyen Rouher monte à la tribune, déclare que sa vie a été toute judiciaire, qu'il n'est ainsi qu'un républicain du lendemain; mais, convaincu que les idées nouvelles peuvent seules faire le bonheur de son pays, il s'y dévouera avec énergie. Il veut *la liberté de réunion pleine et entière.* Les *clubs*

tie du nouveau ministère. Le cabinet et le message inauguraient le gouvernement personnel de Louis Bonaparte.

§ XI. Choléra. — L'année 1849 eut à subir une invasion de choléra qui, du mois de mars au mois d'octobre, enleva plus de 100,000 personnes en France.

§ XII. Lettres. Arts. — Les lettres et l'art ne restèrent pas inactifs durant cette année calamiteuse. Eugène Sue commença la publication des *Mystères du peuple ;* Gérard de Nerval fit paraître son *Voyage en Orient*. L'Opéra représenta *le Prophète*, de Meyerbeer.

Émile Augier fait jouer *Gabrielle*, et reçoit de l'Académie française le prix Montyon.

L'art dramatique fit une grande perte : Marie Dorval mourut le 20 mai à Paris.

CHAPITRE V

Lois contre l'enseignement. — Terreur universitaire. — Élections partielles. — Loi du 31 mai. — Signature des journaux. — Voyages du Président. — Le Président et l'Assemblée.

§ I. Loi contre l'enseignement primaire. — M. de Parieu inaugura l'année 1850 en soutenant devant l'Assemblée d'abord un projet de loi qui mettait temporairement à la discrétion des préfets le sort des instituteurs primaires que l'on accusait d'être des propagateurs du socialisme, parce qu'ils étaient presque tous républicains ; puis la fameuse loi de mars 1850, préparée par M. de Falloux, et qui, sous prétexte de donner la liberté d'enseignement, livrait au cléricalisme l'instruction publique tout entière, car, à la faveur de cette loi, les congrégations religieuses envahissaient toutes les écoles primaires, tandis que les évêques, dominateurs dans le conseil supérieur de l'instruction publique, étendaient leur influence despotique sur les écoles de tous les degrés. M. Thiers, défendit, comme M. de Montalembert, cette loi funeste que Victor Hugo com-

doivent être les organes de la volonté du peuple ; ils sont chargés de son instruction, ils sont *indispensables*. Il veut l'impôt mieux réparti, l'*abolition des droits réunis*, *l'impôt progessif*, mais avec des conditions qui n'amènent pas au communisme; que cet impôt atteigne aussi les professions, *que le travail soit organisé*, que l'agriculture ait des ressources contre les malheurs qu'elle ne peut prévoir, *que l'État soit assureur*. Il termine par cette maxime : « Tout par le peuple! tout pour le peuple! »

battit avec autant d'éclat que d'inutilité : la peur du socialisme entraînait au cléricalisme. C'était pis que sous la Restauration.

Une autre loi, dont le rapporteur fut M. Leverrier, supprima la gratuité établie par le gouvernement provisoire pour les Écoles polytechnique et de Saint-Cyr ; on fermait ainsi l'accès de ces écoles aux jeunes gens sans fortune.

La réaction ne se refusait aucune satisfaction, si petite fût-elle. Une guerre acharnée poursuivit les arbres de la liberté plantés en 1848. Leur destruction causa quelques troubles, les ouvriers s'y opposant sur plusieurs points ; la garde nationale ne dissimula pas sa réprobation pour de telles exécutions.

§ II. Élections partielles. — Le 10 mars, des élections partielles dans le département de la Seine amènent à l'Assemblée M. Carnot, ministre de 1848, Flotte, ancien transporté de juin, Vidal, ancien secrétaire de la commission du Luxembourg, et, par suite d'option de ce dernier, Eugène Sue. Ces élections redoublèrent la colère des réacteurs ; la suspension du droit de réunion est prorogée, les réunions électorales sont interdites, le timbre est de nouveau imposé aux journaux avec cautionnement plus élevé. M. de la Rochejaquelein demande que la monarchie soit proposée au vote des électeurs. On livre à la publicité les noms de négociants soupçonnés d'avoir voté pour Carnot et Eugène Sue, nouvelle sorte de terreur à l'usage des commerçants

§ III. Terreur universitaire. — Des professeurs, et des plus éminents (Amédée Jacques, entre autres), des maîtres de pension, des instituteurs primaires furent poursuivis à cause de leurs opinions républicaines et condamnés par le conseil supérieur à l'interdiction temporaire ou perpétuelle, au moyen de l'interprétation de certains règlements universitaires et des articles élastiques de la loi de 1850 (articles 30 et 67).

§ IV. Loi du 31 mai. — Pour sauver « l'ordre social » menacé, on en vint à mutiler le suffrage universel par la loi du 31 mai 1850 qui exigeait des électeurs deux ans de domicile ; on prétendait par là écarter du scrutin la population flottante, on déclarait qu'il existait un nombre considérable de vagabonds et de gens dont les intérêts étaient sans consistance, dont le vote ne pouvait être compté à l'égal de celui des citoyens ayant des raisons personnelles pour veiller au maintien de l'ordre. Au fond, bon nombre de ceux qui soutenaient cette théorie ne voulaient rien autre chose qu'écarter des urnes électorales une grande partie de la population ouvrière

et changer le résultat des élections futures. C'était une des opérations de ce que M. de Montalembert appelait « l'expédition de Rome à l'intérieur. » Dans la discussion de cette loi, M. Thiers laissa échapper le mot de « vile multitude » qu'on lui a justement reproché depuis et que, plus tard, il a noblement rétracté. La loi du 31 mai, proposée, votée par l'Assemblée (433 voix contre 241), appuyée par le gouvernement, ne devait servir qu'à frapper bientôt cette même Assemblée et à motiver, sans la justifier, l'abstention de la population ouvrière dans la résistance au 2 décembre.

§ V. Signature des journaux. — Une disposition de loi obligea les journaux à la signature de tous les articles. Cette prescription n'avait jamais été nécessaire pour que l'auteur d'un article incriminé en revendiquât la responsabilité. Elle abaissa le niveau de la presse en suscitant des ambitions de mauvais aloi qui cherchèrent par le scandale une notoriété qu'elles ne pouvaient gagner par le talent. Jamais pareille obligation n'a été imposée à la presse dans aucun autre pays qu'en France.

§ VI. Voyages du Président. — Au mois d'août, le président fit un voyage en Bourgogne, en Franche-Comté, à Lyon, où il protesta publiquement contre les projets de coup d'État qu'on lui attribuait. A Besançon, à Colmar, à Strasbourg, il rencontra des manifestations sympathiques. Il y reproduisit ses protestations, avec plus d'énergie encore[1]. A Strasbourg, il dit : « J'ai respecté, je respecterai la souveraineté du peuple, même dans ce que son expression peut avoir de faux et d'hostile. — (C'est à la constitution de 1848 que ces mots faisaient allusion. — Si j'en ai agi ainsi, c'est que le titre que j'ambitionne le plus est celui d'honnête homme. Je ne connais rien au-dessus du devoir. » (22 août.) A Cherbourg, il rappelait avec complaisance les services du premier empire, promettait de satisfaire aux vœux des populations si celles-ci voulaient bien « fortifier le pouvoir et écarter les dangers de l'avenir. » Il ajoutait : « Une grande nation ne se maintient à la hauteur de ses destinées que lorsque les institutions elles-mêmes sont d'accord avec les exigences de sa situation politique et de ses intérêts matériels. » (6 septembre.) Ainsi, là il professait le respect absolu de la légalité ; ici, il dénonçait indirectement les institutions légales comme faisant obstacle aux destinées de la nation.

[1] Voir *la Politique impériale*, exposée, par les discours et proclamations de l'empereur Napoléon III, depuis le 10 décembre 1848 jusqu'en février 1868. In-8°, Paris, chez Plon.

§ VII. L'Assemblée et le Président. — La majorité de la Législative et le Président poursuivaient un but commun : la destruction de la République ; mais, ce pas franchi, la communauté de vues cessait. La majorité voulait le rétablissement de la monarchie légitime ou constitutionnelle ; le Président visait à la restauration de l'empire de Napoléon. De là, des divergences dans la conduite de celle-là et de celui-ci. La majorité tendait à restreindre l'action personnelle du Président par tous les moyens que lui donnait la constitution. Elle venait de lui accorder, avec mauvaise grâce (par 46 voix de majorité) un supplément de frais de représentation et elle avait toute confiance dans le général Changarnier, investi du double commandement de la garde nationale et de l'armée de Paris ; elle comptait sur lui pour l'accomplissement effectif de ses projets. Le Président semait la parole napoléonienne dans ses voyages et passait, au camp de Satory, près Versailles, des revues accompagnées de distributions de comestibles, dans lesquelles il était accueilli par les cris de « *Vive l'empereur !* » dont quelques colonels donnaient l'exemple. Un ordre du jour du général Changarnier rappela aux troupes que le silence est de devoir sous les armes (2 novembre 1850). La destitution de ce général fut résolue. En attendant, le général Neumayer, qui avait fait spontanément observer cette règle par sa division, fut mis en disponibilité. Une société, dite du 10 décembre, était organisée pour suivre le Président en toutes ses sorties, crier sur son passage *Vive l'empereur!* et assommer à coups de gourdins ceux qui poussaient un autre cri.

Le message du 12 novembre, la nomination du général d'Hautpoul au gouvernement de l'Algérie, un commandement plus important donné au général Neumayer, semblaient devoir mettre fin à cette espèce de guerre sourde. Dans le même message, le Président disait aussi : « Je dispose *seul* de l'armée, aux termes de la constitution » et c'était, en effet, de ce côté qu'il tournait tous ses efforts, tous ses soins. Les chefs militaires les plus renommés d'alors, les plus connus, les plus aimés du soldat, Cavaignac, Lamoricière, Bedeau, Changarnier, Charras, étaient membres de l'Assemblée et aucun d'eux ne se fût prêté à un coup d'État bonapartiste. On résolut, à l'Élysée, de « faire des généraux », et ce fut en Afrique que l'on entreprit cette culture. De là, l'expédition de Zaatcha (novembre 1849) qui ne fut pas sans difficultés et pendant laquelle un des cousins du président, Pierre Bonaparte, déserta son poste ; plus tard, l'expédition de la petite Kabylie qui servit à

faire une réputation au général Saint-Arnaud (mai, juillet 1851).

§ VIII. Lettres. Sciences. — L'année 1850 n'offre guère, au point de vue littéraire, que la publication de *Madame de Longueville*, qui ouvre la série des études de Victor Cousin sur le dix-septième siècle. En revanche, il faut y inscrire la mort de Balzac et celle de Gay-Lussac.

Inauguration du service transatlantique entre New-York et le Havre.

CHAPITRE VI

Préparatifs de lutte. — Révision de la Constitution. — Expédition de Rome à l'intérieur. — Candidature démocratique pour la présidence. — Manifestations d'hostilité. — Rappel de la loi du 31 mai. — Proposition des questions. — Discours du Président.

§ I. Le 2 janvier 1851, un journal, ami de l'Élysée, publia des instructions militaires émanées du général Changarnier qui semblaient mettre en doute l'autorité de l'Assemblée. Un autre cousin du président, Jérôme Bonaparte, dénonça ces instructions à la tribune et proposa un ordre du jour qui blâmait le général Changarnier. Celui-ci se justifia aisément et l'Assemblée, sans attendre les explications promises par le ministre de la guerre, adopta un ordre du jour témoignant de sa confiance dans le général Changarnier. Le ministre de la guerre et, après lui, tous ses collègues, donnèrent leur démission, ce qui amena un remaniement ministériel dans lequel le portefeuille de la guerre fut donné au général Regnault de Saint-Jean-d'Angely, très-dévoué à la politique du président. Peu de jours après le double commandement du général Changarnier fut divisé ; l'armée de Paris fut confiée au général Baraguay d'Hilliers, qui avait refusé de servir dans les journées de Juin, et le commandement de la garde nationale donné au général Perrot (10 janvier 1851).

Ce coup d'autorité soulève à l'Assemblée un débat violent. On rappelle les paroles du Président pendant son voyage, les revues de Satory, les cris insurrectionnels. M. Baroche, au nom du gouvernement, affirme que le pouvoir exécutif n'a pas excédé ses droits et reproche aux légitimistes et aux orléanistes d'être allés, ceux-là à Wiesbaden, auprès du comte de Chambord, ceux-ci à Claremont

près de la famille d'Orléans, dont le chef, Louis-Philippe, était mort le 28 août 1850.

Berryer déclare qu'il est allé à Wiesbaden afin d'amener la fusion entre les deux branches des Bourbons, seul moyen de salut pour la France; il conjure la majorité de ne pas se briser, « car, s'écrie-t-il, si elle se brise, je déplore l'avenir réservé à mon pays; je ne sais pas quels seraient vos successeurs, je ne sais pas si vous auriez des successeurs; ces murs resteront debout peut-être, mais ils ne seront habités que par des législateurs muets... Je dis que si la majorité est brisée, nous aurons à subir, en France, ou le mutisme d'une démagogie, la violence comme elle s'imposera, ou le mutisme qu'un absolutisme absurde tentera de placer sur le pays. » M. Thiers, à son tour, rappelle tous les services que la majorité a rendus au Président, en favorisant son élection, en appuyant son gouvernement, en lui donnant la loi du 31 mai; il attribue aux manifestations inconstitutionnelles le désaccord survenu entre le pouvoir exécutif et le législatif. Selon lui, c'est l'exécutif qui doit céder, sinon tout est perdu. « Je n'ajoute qu'un mot, dit M. Thiers en finissant, il n'y a que deux pouvoirs, si l'Assemblée cède, il n'y en aura plus qu'un, la forme du gouvernement sera changée. Soyez-en sûrs alors, les mots viendront plus tard; quand? Je ne sais; peu importe, le mot viendra quand il pourra : l'empire est fait. »

Oui, l'empire est fait. M. Thiers et Berryer ont, ce jour-là, dressé l'acte d'accusation de cette majorité qui, menée par eux, avait préparé le lit de l'empire. Ils avaient dit : « La République est ce qui nous divise le moins, » ils l'avaient comparée à un radeau de sauvetage, et c'était eux-mêmes qui avaient dénoué les liens du radeau, propagé la division, érigé en principe que, sous la République, il est licite de préparer le retour de la monarchie. Ils voyaient l'abîme où l'on allait tomber, mais ils n'accusaient que l'ambition d'un des pouvoirs et ne voulaient pas voir les fautes commises par l'autre et dont ils partageaient la responsabilité : ils ne devaient voir la vérité qu'à Mazas.

La conclusion du débat occasionné par la destitution du général Changarnier fut un ordre du jour où, malgré les formelles protestations de Baroche contre tout projet inconstitutionnel, l'Assemblée déclara qu'elle n'avait pas confiance dans le ministère (18 janvier). Devant ce vote, le cabinet se retira et le Président, n'en pouvant prendre un autre ni dans la majorité ni dans la minorité, composa

un cabinet « d'affaires, » c'est-à-dire d'hommes sans signification politique (24 janvier).

Le 2 février, le ministre des finances déposa un projet de loi tendant à accorder au Président un supplément de dotation. L'Assemblée était disposée à l'accorder si le Président voulait former un ministère parlementaire. Cette concession ayant été refusée, le projet de loi fut rejeté, malgré l'appui qu'y donna Montalembert.

§ II. Révision de la Constitution. — Cependant l'Assemblée avait nommé une commission pour examiner les pétitions relatives à la révision de la Constitution, mentionnées par le Président à Dijon. Plusieurs modes de révision étaient proposés, soit par les pétitionnaires, soit par des représentants. La discussion, ouverte le 14 juillet 1851, fut close le 19, sans que les discours prononcés de part et d'autre fissent beaucoup d'impression. Aux termes de la Constitution, il fallait les deux tiers des voix pour ordonner la révision. Le scrutin donna, sur 750 votants, 446 voix pour la révision et 278 contre. Le chiffre des deux tiers n'étant pas atteint, la révision fut repoussée (21 juillet). Quelques membres de la droite, notamment MM. Thiers et de Rémusat votèrent contre. Reconnaissaient-ils tardivement la nécessité de conserver la République?

§ III. Expédition de Rome a l'intérieur. — « L'expédition de Rome à l'intérieur » se continuait. Le ministre de l'Instruction publique, après avoir expurgé les écoles primaires, les lycées, les colléges, n'épargna pas le plus haut et le plus libre enseignement: il suspendit le cours de M. Michelet au Collége de France. M. de Parieu, le lieutenant de M. Falloux, était logique en agissant ainsi; mais tel était l'affolement de certains esprits libéraux, que M. Barthélemy Saint-Hilaire, administrateur et professeur du Collége de France, de cet établissement que son fondateur, François Ier, avait soustrait à la férule universitaire, ne craignit pas de venir déclarer les leçons de Michelet « compromettantes pour les plus chers intérêts du Collége de France, » et de reprocher à son illustre collègue de transformer sa chaire d'histoire et de morale en une chaire de politique. Il ne fallait pas qu'une voix indépendante et fière pût s'élever pour flétrir les crimes contre la morale que la politique insert dans l'histoire.

De son côté, le Président n'omettait pas une occasion de se poser en antagoniste de l'Assemblée. Lors de l'inauguration du chemin de fer de Paris à Dijon (1er juin), répondant à une harangue courtisa-

nesque du maire de cette dernière ville, il disait, entre autres choses : « Depuis trois ans, on a pu remarquer que j'ai toujours été secondé par l'Assemblée, quand il s'est agi de combattre le désordre par des mesures de compression. Mais, lorsque j'ai voulu faire le bien, améliorer le sort des popnlations, elle m'a refusé ce concours.

« Si la France reconnaît qu'on n'a pas eu le droit de disposer d'elle sans elle, la France n'a qu'à le dire, mon courage et mon énergie ne lui manqueront pas... D'un bout de la France à l'autre, des pétitions se signent pour demander la révision de la Constitution... Quels que soient les devoirs que le pays m'impose, il me trouvera décidé à suivre sa volonté. Croyez-le bien, *la France ne périra pas entre mes mains.* »

Il n'est pas difficile d'imaginer quel effet de pareilles provocations produisirent dans le public et quel accueil y fit l'Assemblée. Le général Changarnier monte à la tribune : « L'armée, dit-il, profondément pénétrée du sentiment de ses devoirs, du sentiment de sa propre dignité, ne désire pas plus que vous de voir les hontes et les misères des gouvernements des Césars, alternativement proclamés ou changés par des prétoriens en débauche.

« Personne n'obligera les soldats à marcher contre le droit, à marcher contre cette Assemblée. L'armée n'obéira qu'aux chefs dont elle est habituée à suivre la voix. Maintenant, législateurs de la France, délibérez en paix (3 juin)! »

Ces paroles emphatiques, récitées par le général, montrent en quelles illusions vivait l'Assemblée. L'opinion publique y aurait eu médiocre confiance, si le ministre de l'Intérieur, Léon Faucher, n'était venu déclarer que « le discours du Président avait été publié le matin dans *le Moniteur*, et que le gouvernement n'en reconnaissait pas d'autre. » Démenti ou désaveu, cette déclaration ne rassura que ceux qui voulurent y ajouter foi. Quant au président, il avait fait connaître sa pensée ; c'était pour lui le point important.

§ IV. CANDIDATURE DÉMOCRATIQUE POUR LA PRÉSIDENCE. — La Constitution ne permettait pas qu'un citoyen pût être élu deux fois de suite à la présidence de la République ; les pouvoirs de Louis Bonaparte expirant au 1er mai 1852 et ne pouvant être prolongés. Le parti des démocrates extrêmes annonça dès lors que son candidat serait le représentant Nadaud. C'était un homme honnête, intelligent, mais qui, par sa profession de maçon, par les habitudes, par les opinions qu'il avait et surtout par celles qu'on lui prêtait, devait susciter et suscita, en effet, non pas seulement la répul-

sion mais l'effroi de la partie dite bourgeoise de la population qui vit dans cette candidature une menace du socialisme, du « spectre rouge. » Ces deux mots formaient le titre d'une brochure, écrite par un des anciens préfets de Louis-Philippe, qui montrait les *Rouges* prêts à bouleverser la France en 1852. La bourgeoisie prit peur. Les pères des bourgeois de 1851 avaient été autrement hardis en 1789.

§ V. Manifestations d'hostilité. — Le Président, lors de la fondation des Halles-Centrales de Paris, prononçait ces paroles d'une rhétorique douteuse : « En posant la première pierre d'un édifice dont l'érection est si éminemment populaire, je me livre avec confiance à l'espoir qu'avec l'appui des bons citoyens et avec l'appui du ciel, il nous sera donné de jeter dans le sol de la France quelques fondations sur lesquelles s'élèvera un édifice social assez solide pour fournir un abri contre la violence et la mobilité des passions humaines » (11 septembre).

Au mois d'octobre, les changements annuels de garnison donnèrent lieu à des banquets de bienvenue où des colonels portèrent des toasts répondant aux paroles du Président à Dijon et promettant le concours de l'armée aux entreprises de ce prince chef de l'État. En même temps, les généraux commandant à Paris, suspects d'hostilité ou de tiédeur à l'égard de l'Élysée, étaient remplacés par des généraux plus dignes de confiance. C'est ainsi que le général Neumayer fut destitué, parce que la division qu'il commandait ne s'était pas associée aux cris de « Vive l'empereur ! » poussés par d'autres troupes à une des revues de Satory.

L'Assemblée s'étant, comme d'habitude, prorogée pendant les mois de septembre et d'octobre, les projets de coup d'État furent agités parmi les bonapartistes; on les ajourna, dans la crainte des résistances armées que pourraient provoquer les représentants disséminés dans les départements.

Un peu avant le retour de l'Assemblée, le général Magnan, nouvellement nommé commandant de l'armée de Paris, réunit chez lui les officiers de la garnison et les prépara aux événements projetés, en leur recommandant d'exécuter passivement les ordres qui leur seraient donnés et dont lui seul aurait la responsabilité. C'est ce même Magnan qui, commandait à Lille, lors de la tentative de Louis Bonaparte à Boulogne. En 1851, il jugea le succès plus vraisemblable et ne dédaigna pas d'y prendre sa part. Ses excitations furent généralement bien accueillies de son auditoire.

§ VI. Rappel de la loi du 31 mai. — Louis Bonaparte trouva un nouveau moyen d'accroitre l'impopularité de l'Assemblée; ce fut de lui proposer le rappel de la loi du 31 mai, préparée, présentée, soutenue par son propre gouvernement. Aussi, ce projet amena-t-il la retraite du ministère Léon Faucher. Un nouveau cabinet, assez insignifiant, fut formé, dans lequel entra Saint-Arnaud comme ministre de la guerre; c'était l'homme des aventures extrêmes (26 octobre), M. de Maupas fut nommé préfet de police.

Le 4 novembre, le ministre de l'Intérieur déposa le projet d'abrogation de la loi du 31 mai et demanda l'urgence, que la majorité refusa. Quand vint la discussion, la droite parut se repentir de cet acte d'hostilité et chercha le moyen de faire des concessions; on ne s'entendit pas, et la loi fut rejetée (13 novembre). Ce rejet mit une arme redoutable aux mains des conspirateurs de l'Élysée.

Louis Bonaparte ne négligeait aucun moyen de mettre l'opinion de son côté en l'abusant. Le 9 novembre, il reçut la visite des officiers des corps récemment arrivés à Paris : « Si la gravité des circonstances, leur dit-il, m'obligeait à faire appel à votre dévouement, il ne me faillirait pas, j'en suis sûr, parce que, vous le savez, je ne vous demanderai rien qui ne soit d'accord avec mon droit, avec l'honneur militaire, avec les intérêts de la patrie; parce que, si jamais le jour du danger arrivait, je ne ferais pas comme les gouvernements qui m'ont précédé, et je ne vous dirais pas : Marchez, je vous suis; mais je vous dirais : Je marche, suivez-moi. »

§ VII. Proposition des questeurs. — Le général Saint-Arnaud, en prenant possession du ministère de la guerre, avait adressé à l'armée un ordre du jour qui était une dénégation formelle du droit de l'Assemblée à requérir directement la force militaire destinée à sa garde.

Toutes ces manifestations du pouvoir exécutif dénonçaient évidemment des pensées, des projets, des préparatifs de complot contre l'Assemblée; si celle-ci eût été moins divisée et, par conséquent, plus résolue, elle eût été fondée à mettre le président en accusation. Mais, tout en voyant venir le péril, elle ne sut pas user de son droit. Les questeurs, responsables de la sécurité de l'Assemblée, déposèrent une proposition ayant pour objet d'assurer une nouvelle vigueur à un décret du 11 mai 1848, donnant au président de l'Assemblée le droit de requérir directement la force armée et le concours de toutes les autorités dont l'action pourrait être néces-

saire à la sûreté de l'Assemblée. L'intention, sinon la formule même du décret, se trouvait reproduite dans l'article 32 de la Constitution. Une pareille proposition avait, en principe, l'inconvénient de sembler mettre en doute le droit de l'Assemblée, puisqu'on jugeait qu'il fallait une loi expresse pour le confirmer; mais elle avait, en revanche, dans le cas présent, l'avantage pratique d'enseigner à ceux qui l'ignoraient quel était le droit absolu de l'Assemblée, d'affirmer ce droit avec une énergie nouvelle devant tous ceux qui auraient pu en douter, et de créer des entraves sérieuses pour ceux qui auraient été tentés de le méconnaître. Les représentants ne surent point le comprendre. La proposition des questeurs jeta une grande perplexité parmi eux et divisa le parti républicain, dont une fraction craignait que la loi présentée ne pût servir à la droite pour faire un coup d'État monarchique. A l'Élysée, où l'on ne croyait pas à un coup d'État parlementaire, mais où l'on préparait un coup d'État extra-parlementaire, on ne se trompa ni sur le but ni sur la portée de la loi, et l'on se tint prêt à agir pour le jour même où elle serait adoptée.

Toutefois, devant la commission de l'Assemblée, le ministre de l'Intérieur, qui n'était pas initié au complot présidentiel, rappela que le décret du 11 mai, identique à l'article 2 de la Constitution, était affiché dans toutes les casernes, et que l'adoption du projet de loi provoquerait de fâcheux commentaires.

Ce raisonnement fut très-mal accueilli à l'Élysée et, dans la discussion publique, M. de Thorigny dut déclarer, par lettre adressée au président de l'Assemblée, que, selon lui, le décret de 1848 n'était plus en vigueur, et qu'il n'avait rien dit de contraire.

La proposition fut rejetée (17 novembre). On put inférer de ce rejet que le décret de mai 1848, n'avait plus de valeur légale. Saint-Arnaud l'interpréta ainsi et fit arracher le décret affiché jusque-là dans toutes les casernes.

§ VIII. Discours du Président. — Quelques jours après, le 25 novembre, distribuant les récompenses pour l'exposition universelle de Londres, Louis Bonaparte fit le procès à la démagogie et aux espérances monarchiques et termina ainsi : « Avant de nous séparer, permettez-moi de vous encourager à vous livrer à de nouveaux travaux : entreprenez-les sans crainte ; ils empêcheront le chômage de cet hiver. Ne redoutez pas l'avenir, la tranquillité sera maintenue, quoi qu'il arrive. Un gouvernement qui s'appuie sur la masse entière de la nation, qui n'a d'autre mobile que le bien public et

qu'anime cette foi ardente qui vous guide sûrement même à travers un espace où il n'y a pas de route tracée ; ce gouvernement, dis-je, saura remplir sa mission, car il a en lui et le droit qui vient du peuple et la force qui vient de Dieu ! »

CHAPITRE VII

Le coup d'État.

§ I. Paris. — L'Assemblée était profondément discréditée.

La loi du 31 mai, qui retirait le droit électoral à trois millions de citoyens les moins aisés lui avait aliéné toutes les populations ouvrières dans les villes et dans les campagnes.

Des tendances monarchiques, ouvertement déclarées, mettaient contre elle tous les républicains, sans lui rallier le commerce et l'industrie qui, monarchistes par habitude et croyant que l'état de crise, causé par l'antagonisme du président et de l'Assemblée, était inhérent à la forme républicaine, se rattachaient au pouvoir exécutif qui leur promettait stabilité et sécurité plutôt qu'à une assemblée divisée. Enfin, l'impuissance ou l'incapacité de celle-ci la déconsidéraient dans tous les esprits.

Le pouvoir exécutif avait eu l'habilité facile de prendre, en paroles, le contre-pied de ce que faisait le pouvoir législatif. Il s'attribuait toutes les bonnes intentions, tous les bons projets et rejetait sur l'Assemblée tous les obstacles qu'en rencontrait l'accomplissement. La proposition de rappel de la loi du 31 mai, lui rendait la population ouvrière ou favorable ou tout au moins neutre. Les socialistes se rattachaient à lui à cause des anciennes publications de Louis Bonaparte. Certains républicains, lui supposant encore des aspirations démocratiques, inclinaient vers lui en haine de la réaction monarchique ; les intérêts matériels, indifférents encore à la forme de gouvernement et préférant l'autorité compressive d'un « pouvoir fort » au jeu, parfois bruyant, des institutions libres, étaient prêts à s'accommoder d'une dictature qui supprimerait toutes les divergences et les éventualités de la future élection présidentielle.

L'Assemblée législative n'avait donc pour elle d'appui résolu que celui de ses membres réactionnaires qui croyaient encore travailler au rétablissement de la monarchie dans l'une des deux bran-

ches de l'ancienne famille royale. Ils étaient en majorité au palais Bourbon, mais en infime minorité dans le pays.

Si les conspirateurs de l'Élysée eussent été dans la même situation qu'à Strasbourg et à Boulogne, ils auraient échoué tout aussi honteusement. Mais Louis Bonaparte, président de la République, tenait centralisés entre ses mains tous les ressorts de l'administration publique dans un pays qui, tout imprégné encore d'habitudes monarchiques, regardait le pouvoir exécutif comme l'expression suprême du gouvernement.

Le crime devait se commettre au nom et au profit de Louis Bonaparte; toutefois, si le président en était l'inspirateur, l'exécution en était remise à d'autres mains. Outre Fialin, dit de Persigny, complice des tentatives précédentes, les agents nouveaux étaient Morny, dont le visage avait une ressemblance si singulière avec celui du fils de la reine Hortense qu'on était fondé à supposer qu'il existait entre eux une proche parenté: Morny, autrefois orléaniste, s'était récemment rallié à l'Élysée; Saint-Arnaud, ministre de la guerre; Maupas, préfet de police; Magnan, commandant l'armée de Paris; Lawœstine, ancien familier de Louis-Philippe, commandant en chef de la garde nationale. Avec ces deux chefs militaires, avec Saint-Arnaud et Maupas, la conspiration disposait de toutes les forces matérielles qui devaient assurer le succès du coup projeté; au-dessous d'eux, d'autres fonctionnaires subalternes en devaient être les instruments trop dociles.

Le moment de l'exécution avait été plusieurs fois désigné, puis ajourné. Enfin, le chef de la conspiration le fixa au 2 décembre: c'était l'anniversaire de la bataille d'Austerlitz, et cet esprit superstitieux en tirait un augure favorable. Dans la nuit du 1er au 2, les principaux conjurés se réunirent à l'Élysée pour convenir des dernières mesures[1]. Persigny fut chargé de mettre la main sur le palais de l'Assemblée nationale; Morny, désigné comme ministre de l'intérieur, devait s'emparer du ministère et de la direction des télégraphes. Des proclamations et décrets étaient préparés; un officier d'ordonnance du président les porta à l'Imprimerie nationale, dont le directeur, averti, avait retenu les ouvriers compositeurs. Ceux-ci

[1] Voir, pour les détails de la perpétration, les deux ouvrages de M. Eugène Ténot: *Paris en décembre* 1851 et *la Province en* 1851, l'*Histoire du 2 Décembre*, par Schœlcher, *Souvenirs du 4 septembre*, par Jules Simon.
Voir aussi les publications des apologistes Mayer, Belouins, Véron, Mauduit et autres.

se mirent à la besogne, surveillés par des gendarmes mobiles qui avaient ordre de tirer sur tout ouvrier refusant de travailler ou essayant soit de sortir, soit de communiquer avec le dehors. A la Préfecture de police, Maupas avait réuni tous les commissaires de police de Paris, sous prétexte d'instructions à leur donner concernant un complot des réfugiés de Londres. De nombreux sergents de ville étaient ou consignés à la Préfecture, ou convoqués aux commissariats des quartiers.

De quatre à six heures du matin, les ordres furent donnés aux détachements de troupes et aux commissaires de police pour l'arrestation de seize représentants et d'un certain nombre de citoyens dont on redoutait l'influence, et aussi pour l'invasion du palais Bourbon.

Les commissaires de police ne sont pas de simples agents du préfet; ils sont, en même temps, des magistrats, et, comme tels, chargés d'exécuter et de faire exécuter la loi : sur quarante-huit pas un seul ne refusa sa complicité à la violation de la loi fondamentale de l'État.

Les premières arrestations opérées furent celles des représentants militaires, les généraux Cavaignac, Lamoricière, Changarnier, Bedeau, Leflô, le lieutenant-colonel Charras, le capitaine Cholat, le lieutenant Valentin. Surpris, la nuit, dans leur sommeil, sans pouvoir tenter aucune résistance, quelques-uns d'entre eux essayèrent de faire appel au respect des soldats pour la Constitution ; ils ne furent pas écoutés ou pas compris. M. Thiers discuta aussi inutilement avec un commissaire de police la légalité de son arrestation. Représentants et citoyens furent conduits à Mazas.

Le palais de l'Assemblée fut envahi par le colonel Espinasse. Le lieutenant-colonel Niel et le commandant Meunier, chefs de la garde militaire de l'Assemblée, désespérés de ne pouvoir accomplir leur devoir, furent arrêtés. Ce sont, dans toute la garnison de Paris, si habilement choisie, les seuls officiers, mis en demeure d'agir, dans cette nuit criminelle, qu'on sache avoir refusé leur concours aux conjurés.

L'arrestation des questeurs, MM. Baze et le général Leflô, présenta des circonstances singulièrement émouvantes. En voici le récit, emprunté au livre de M. Ténot :

« M. Primorin (commissaire de police), suivi d'un certain nombre d'agents et soutenu par une compagnie du 42e, arrive à la porte des appartements de M. Baze. Il sonne doucement. Une

femme de service vient ouvrir. Les agents se précipitent à l'intérieur et pénètrent dans la chambre à coucher de M. Baze. Le représentant, réveillé en sursaut, passait une robe de chambre. On se jette sur lui. M. Baze, indigné, proteste au nom de son inviolabilité parlementaire, crie à la trahison! Les agents n'écoutent rien. M. Baze, dont la colère décuplait les forces, résiste avec une indicible énergie. Madame Baze, demi-nue, court à une fenêtre pour appeler à l'aide ; les agents portent la main sur elle Son mari exaspéré luttait toujours. Enlevé enfin par les agents de police, il est porté ou traîné, presque absolument nu, jusqu'au poste de la place de Bourgogne. C'est là seulement qu'il put se vêtir. Une demi-heure après, une voiture l'emmenait, sous escorte, à la prison de Mazas.

« M. Bertoglio était le commissaire de police chargé d'arrêter le général Leflô, collègue de M. Baze à la questure.

« L'énergie bien connue du général rendait cette tâche non moins difficile que celle qu'exécutait au même moment M. Primorin. Le général dormait. M. Bertoglio, suivi de ses agents, pénètre dans la chambre où était couché le jeune fils du général, âgé de huit ans ; l'enfant s'éveille; M. Bertoglio le rassure et lui dit qu'il a une communication très-importante à faire au questeur. L'enfant, sans défiance, conduit M. Bertoglio et ses agents dans la chambre à coucher de son père. Le général sautait du lit ; on se précipita sur lui. Il protesta avec une énergie et une indignation extrêmes. Il fit appel à la loyauté des militaires présents ; il se débattit, résista le plus longtemps possible. Madame Leflô, souffrante et enceinte de cinq mois, assistait à cette scène déplorable. Le jeune fils du général, en proie à une douleur au-dessus de son âge, conjurait les agents de ne pas faire de mal à son père, qu'il se reprochait en sanglotant d'avoir livré par sa naïve imprudence. Cependant, le général se calma, se revêtit de son uniforme, et dit à M. Bertoglio qu'il allait le suivre. Parvenu au bas de son escalier, le général se trouva en face du colonel Espinasse, qui surveillait l'arrestation. Il l'apostropha avec véhémence, qualifiant le rôle qu'il remplissait dans des termes d'une crudité toute militaire. M. de Cassagnac ajoute, dans son *Récit* : « Le colonel Espinasse lui « imposa silence et les soldats croisèrent la baïonnette sur lui. » Il serait plus exact de dire que le colonel Espinasse essaya de lui imposer silence, car l'intrépide général ne cessa de faire appel à la loyauté des militaires qui remplissaient le palais de l'Assemblée,

jusqu'au moment où, jeté dans un fiacre entre plusieurs agents de police, il fut emporté vers Mazas. Le général Leflô a rapporté souvent la réponse qu'il reçut alors d'un officier supérieur du 42°. Nous allons la reproduire : elle est caractéristique du sentiment qui dominait, au 2 décembre, dans les rangs de l'armée : « Quoi ! « avait fait le général Leflô en apercevant cet officier, vous, un « vieux soldat, vous consentiriez à vous rendre complice d'une « trahison, à porter la main sur vos chefs? — Allez, répliqua l'of« ficier, nous avons assez des généraux avocats et des avocats gé« néraux. »

A six heures du matin, le coup était fait. Trente mille hommes, infanterie, cavalerie, artillerie, étaient massés sur la place de la Concorde et dans les Champs-Élysées, prêts à repousser toute attaque, à écraser toute résistance ou à protéger la fuite des conjurés, s'il y avait eu danger pour eux.

Paris apprit les événements de la nuit par les proclamations affichées aux premières heures du jour et par les récits qui, déjà, commençaient à circuler. Le bruit courait que tous les représentants républicains étaient arrêtés, et, suivant certaines versions, fusillés à Vincennes.

Les placards annonçant le coup d'État étaient en forme de proclamations. L'un était ainsi rédigé :

APPEL AU PEUPLE.

« Français !

« La situation actuelle ne peut durer plus longtemps. Chaque jour qui s'écoule aggrave les dangers du pays. L'Assemblée, qui devait être le plus ferme appui de l'ordre, est devenue un foyer de complots ; le patriotisme de trois cents de ses membres n'a pu arrêter ses fatales tendances ; au lieu de faire des lois dans l'intérêt général, elle forge des armes pour la guerre civile ; elle attente au pouvoir que je tiens directement du peuple ; elle encourage toutes les mauvaises passions ; elle compromet le repos de la France : je l'ai dissoute, et je rends le peuple entier juge entre elle et moi.

« La Constitution avait été faite, vous le savez, dans le but d'affaiblir d'avance le pouvoir que vous alliez me confier. Six millions de suffrages furent une éclatante protestation contre elle, et cepen-

dant je l'ai fidèlement observée. Les provocations, les calomnies. les outrages m'ont trouvé impassible. Mais, aujourd'hui que le pacte fondamental n'est plus observé de ceux mêmes qui l'invoquent sans cesse, et que les hommes qui ont perdu déjà deux monarchies, veulent me lier les mains afin de renverser la République, mon devoir est de déjouer leurs perfides projets, de soutenir la République et de sauver le pays en invoquant le jugement solennel du seul souverain que je reconnaisse en France : le Peuple!

« Je fais donc un appel à la nation tout entière, et je vous dis : si vous voulez continuer cet état de malaise qui nous dégrade et compromet notre avenir, choisissez un autre à ma place, car je ne veux plus d'un pouvoir qui est impuissant à faire le bien, me rend responsable d'actes que je ne puis empêcher et m'enchaîne au gouvernail quand je vois le vaisseau courir vers l'abîme.

« Si, au contraire, vous avez encore confiance en moi, donnez-moi les moyens d'accomplir la grande mission que je tiens de vous.

« Cette mission consiste à fermer l'ère des révolutions en satisfaisant les besoins légitimes du peuple, et en le protégeant contre les passions subversives; elle consiste surtout à créer des institutions qui survivent aux hommes et qui soient enfin des fondations sur lesquelles on puisse asseoir quelque chose de durable.

« Persuadé que l'instabilité du pouvoir, que la prépondérance d'une seule assemblée sont des causes permanentes de trouble et de désordre, je soumets à vos suffrages les bases suivantes d'une constitution que les assemblées développeront plus tard :

« 1° Un chef responsable nommé pour dix ans;

« 2° Des ministres dépendant du pouvoir exécutif seul.

« 3° Un conseil d'État formé par les hommes les plus distingués, préparant les lois et en soutenant la discussion devant le Corps législatif;

« 4° Le Corps législatif discutant et votant les lois, nommé par le suffrage universel, sans scrutin de liste, qui fausse l'élection;

« 5° Une seconde assemblée, formée de toutes les illustrations du pays, pouvoir pondérateur, gardien du pacte fondamental et des libertés publiques.

« Ce système, créé par le premier consul au commencement du siècle, a déjà donné le repos et la prospérité; il les lui garantirait encore.

« Telle est ma conviction profonde. Si vous la partagez, déclarez-

le par vos suffrages ; si, au contraire, vous préférez un gouvernement sans force, monarchique ou républicain, emprunté à je ne sais quel passé ou à quel avenir chimérique, répondez négativement.

« Ainsi donc, pour la première fois depuis 1800, vous voterez en connaissance de cause, en sachant bien pour qui et pour quoi.

« Si je n'obtiens pas la majorité de vos suffrages, alors je provoquerai la réunion d'une nouvelle Assemblée, et je lui remettrai le mandat que j'ai reçu de vous.

« Mais, si vous croyez que la cause dont mon nom est le symbole, c'est-à-dire la France régénérée par la Révolution de 89, réorganisée par l'Empereur, est toujours la vôtre, proclamez-le en consacrant les pouvoirs que je vous demande.

« Alors, la France et l'Europe seront préservées de l'anarchie, les obstacles s'aplaniront, les difficultés auront disparu, car tous respecteront, dans l'arrêt du peuple, le décret de la Providence. »

Il n'y avait pas, dans cette pièce artificieuse, une ligne qui ne fût un mensonge ou un sophisme. L'Assemblée avait commis bien des fautes, des crimes peut-être contre la liberté, mais le seul citoyen de France qui n'eût pas droit de lui en faire reproche, c'est celui « qui, lié par son serment, » n'était que l'exécuteur de ses volontés. Par une audacieuse interversion de rôles, c'était lui qui se prétendait victime des usurpations de l'Assemblée, et qui invoquait contre elle les droits qu'il tenait directement du peuple, quand le peuple ne lui avait conféré que le devoir d'obéir à la Constitution.

Le rédacteur de cette proclamation connaissait bien la profonde ignorance de l'immense majorité des Français en fait d'histoire contemporaine, quand il présentait le règne de Napoléon comme « un temps de repos et de prospérité. »

Un décret, rendu « au nom du peuple français » portait :

« L'assemblée nationale est dissoute.

« Le suffrage universel est rétabli. La loi du 31 mai est abrogée.

« Le peuple françaia est convoqué dans ses comices, à partir du 14 décembre jusqu'au 21 décembre

« L'état de siége est décrété dans toute l'étendue de la première division militaire. »

Dans une proclamation adressée à l'armée, Louis Bonaparte disait : « Soyez fiers de votre mission : vous sauverez la patrie, car je compte sur vous, non pour violer les lois, mais pour faire

respecter la première loi du pays, la souveraineté nationale, dont je suis le légitime représentant. »

Après cet audacieux mensonge, il continuait ainsi : « Depuis longtemps vous souffrez comme moi des obstacles qui s'opposent au bien que je voulais vous faire, et aux démonstrations de votre sympathie en ma faveur... »

Après cet appel à l'intérêt personnel, venait un appel à l'amour-propre, à la vengeance : « En 1830 comme en 1848, on vous a traités en vaincus. » Ni en 1830, ni en 1848, les soldats n'avaient été traités en vaincus. Si quelques exagérés avaient voulu exclure de Paris la force militaire, la population tout entière avait fait le plus cordial accueil aux troupes venues pour la distribution des drapeaux par le gouvernement provisoire.

Louis Bonaparte se faisait un mérite d'attribuer aux soldats le droit de voter; il leur rappelait que lui seul avait droit de leur donner des ordres, et que leur devoir, à eux, était d'y obéir passivement. Il prétendait que leur histoire était la sienne, qu'il y avait entre eux et lui, dans le passé, communauté de gloire et de malheur, mais il ne disait pas en quoi consistait cette communauté : c'eût été trop embarrassant.

Le préfet de police, Maupas, affirmant que « c'est au nom du peuple, dans son intérêt et pour le maintien de la République, que l'événement s'est accompli, » annonçant que « toute tentative de désordre sera promptement et inflexiblement réprimée. »

Aux premières nouvelles des événements de la nuit, des réunions eurent lieu chez divers représentants : une protestation fut signée chez M. Odilon-Barrot. Un certain nombre de députés, ayant à leur tête M. Daru, vice-président, essayèrent d'entrer au palais Bourbon et furent violemment refoulés par les soldats du colonel Espinasse. D'autres pénétrèrent par une porte non gardée et commencèrent une sorte de séance. Le président Dupin, y fut amené malgré lui. Bientôt des soldats arrivèrent pour expulser les députés. Comme quelques-uns de ceux-ci protestaient au nom de la loi, Dupin leur dit : « Nous avons le droit, c'est évident ; mais ces messieurs ont la force, il n'y a qu'à nous en aller. » Puis, le successeur de Boissy-d'Anglas rentra à son hôtel, où les conspirateurs lui firent l'ironique honneur de placer un piquet militaire pour le garder.

Chassés de leur palais, les représentants se réunirent, au nombre d'environ trois cents, sous la présidence de M. Benoist-d'Azy, vice-

président, dans la salle principale de la mairie du X[e] arrondissement (aujourd'hui détruite), rue de Grenelle-Saint-Germain. Le premier soin de cette assemblée fut de décréter la déchéance du président, la convocation de la Haute-Cour de justice, et d'interdire aux citoyens et aux fonctionnaires d'obéir aux ordres du président prévaricateur. Mais, à ce premier acte d'énergie, succédèrent des discussions oiseuses, des pourparlers inutiles avec des officiers chargés de dissoudre la réunion; au lieu de parler, il fallait agir, et faire un appel vigoureux à la population parisienne qui eût, sans doute, écouté la voix des représentants.

Ceux-ci, reculant devant le devoir ou la responsabilité, ne semblèrent pas exaspérés quand un détachement de chasseurs à pied vint les faire prisonniers et les conduire à la caserne du quai d'Orsay, d'où ils furent transférés les uns à Mazas, les autres au mont Valérien. Il n'y avait plus de centre régulier de résistance.

D'autres députés restés libres, de simples citoyens, formèrent des comités où l'on agita des plans de résistance armée, mais sans concert entre eux.

Aux termes de la Constitution, la Haute-Cour de justice devait, en cas de forfaiture du président, se réunir de plein droit et commencer les poursuites. Les magistrats de la cour de Cassation composant la Haute-Cour, se réunirent au palais de Justice, nommèrent procureur général M. Raynouard, déjà procureur général près la cour de Cassation. Ce magistrat accepta la mission qui lui était confiée et promit de la remplir. L'instruction judiciaire n'alla pas plus loin : la force armée vint expulser la Haute-Cour du local où elle siégeait. Le cours de la justice est resté ainsi suspendu par la violence.

Le début de l'*appel au peuple* était rédigé pour faire croire à une entente entre la minorité républicaine de l'assemblée et le président; l'incertitude sur ce point se dissipa dès que l'on apprit les arrestations opérées nuitamment et l'occupation militaire des bureaux de journaux républicains aussi bien que des feuilles monarchiques. Une partie de la population bourgeoise voyait, avec un secret plaisir, le coup d'État qui, en supprimant les éventualités d'une nouvelle élection présidentielle, promettait sécurité aux intérêts matériels; une autre partie comprenait qu'une telle usurpation de pouvoirs, loin de fermer l'ère des révolutions, présageait une nouvelle révolution à échéance plus ou moins prochaine. La population ouvrière considérait le coup comme dirigé contre la

bourgeoisie et les « vingt-cinq francs » (c'est ainsi qu'en langage populaire on appelait les représentants, parce qu'ils touchaient une indemnité de 25 francs par jour de séance); satisfaite de voir rétablir le suffrage universel, alléchée par les promesses, équivoques pourtant, de la proclamation de Louis Bonaparte, elle oubliait le devoir du patriotisme et la défense de la loi pour une apparence de revanche.

Paris, livré à lui-même, sans représentants, sans journaux, sans direction, etc., fut tout d'abord indécis. Dans la journée du 3, sous l'influence de quelques républicains, la résistance fut organisée dans les quartiers du centre. Semblable tentative fut faite, dans le faubourg Saint-Antoine par un groupe de représentants où se trouvaient M. Victor Schœlcher et le docteur Charles Baudin. Comme ce dernier cherchait à entraîner des ouvriers au combat : « Croyez-vous, lui dit un de ceux-ci, que nous avons envie de nous faire tuer pour vous conserver vos vingt-cinq francs? — Vous allez voir, lui répondit Baudin, comment on meurt pour vingt-cinq francs. » Un moment après, arrive une colonne de soldats. Plusieurs représentants s'avançèrent au-devant d'eux cherchant à les rappeler au respect de la loi. Sur l'ordre de leur chef, les soldats continuèrent d'avancer en écartant les représentants. Dans ce mouvement, le fusil d'un soldat partit en l'air. Les républicains restés pour défendre la barricade construite un peu en arrière, crurent que la troupe faisait feu. Un d'entre eux tira et tua un soldat. La colonne riposta par une décharge générale. Baudin, alors debout sur la barricade tomba, frappé de trois balles à la tête. Sa mort ne servit pas plus que n'avaient servi ses paroles : la troupe passa sans autre résistance.

Cependant les dispositions générales de Paris étaient rendues plus hostiles, par la publication au *Moniteur* du 3 décembre, d'une commission administrative où ne se trouvaient que des noms de bonapartistes, parmi lesquels étaient glissés ceux de quelques personnes dont on n'avait pas demandé le consentement à y figurer, entre autres Léon Faucher, qui répara un peu ses anciens torts par une lettre très-digne adressée au président et dont voici les termes :

« C'est avec un étonnement douloureux que je vois mon nom « figurer parmi ceux des membres d'une commission consultative « que vous venez d'instituer; je ne pensais pas vous avoir donné « le droit de me faire cette injure; les services que je vous ai « rendus, croyant les rendre au pays, m'autorisaient peut-être à

« attendre de vous une autre reconnaissance. Mon caractère, en « tous cas, me méritait plus de respect. Vous savez que, dans « une carrière déjà longue, je n'ai pas plus démenti mes principes « de liberté que mon dévouement à l'ordre. Je n'ai jamais parti- « cipé, ni directement ni indirectement, à la violation des lois, et, « pour décliner le mandat que vous me référez sans mon aveu, « je n'ai qu'à me rappeler celui que j'ai reçu du peuple, que je « conserve. »

Un autre député, M. de Goulard, emprisonné à Mazas, apprenant que son nom était porté sur la même liste, écrivit à Louis Bonaparte :

« 4 décembre 1851.

« Monsieur le Président *de la République*,

Je sors de la prison Mazas, et j'apprends à l'instant que mon nom figure sur la liste des membres appelés par vous à former une commission consultative. Je m'empresse de vous déclarer que je refuse d'une manière absolue la mission que vous voulez me confier.

« *L'honneur et ma conscience ne me permettent pas de l'accepter.*

« J'ai l'honneur, etc.

GOULARD. »

Non content d'avoir ainsi protesté, M. de Goulard, comme son collègue Léon Faucher, s'efforça d'obtenir la radiation de son nom. M. de Morny répondit : « Nous avons pris leurs noms, ils sont bons à garder. »

Une seconde publication du même jour, 3 décembre causa un non moindre mécontentement, ce fut celle de la liste d'un ministère, placardée dans Paris et composée de noms peu faits pour rassurer les intérêts. Saint-Arnaud restait à la guerre ; Morny, prenait l'intérieur ; les finances étaient livrées à Achille Fould. C'étaient là les noms les plus notables du cabinet.

Ce même jour encore, le *Moniteur* publiait une instruction sur le vote proposé pour l'*appel au peuple*. Chaque citoyen devait répondre par *oui* ou par *non* à la question ainsi formulée : « Le peuple français veut le maintien de l'autorité de Louis Bonaparte et lui délègue les pouvoirs nécessaires pour établir une constitution sur les bases posées dans sa proclamation du 2 décembre. » Les

votes devaient être consignés, à la suite des nom et prénoms de chaque votant, sur un registre ouvert dans chaque mairie.

Cette dernière disposition souleva un blâme général. Assurément, le vote sans mystère serait le plus digne d'un peuple habitué depuis longtemps à la pratique et au respect de la liberté. Mais, en France, en 1851, dans l'état de dépendance où se trouvaient une foule de citoyens, dans les circonstances étranges où le suffrage universel était consulté, ce mode de votation, renouvelé du Consulat et de l'Empire, n'était qu'un moyen de terreur. La répulsion fut telle, que, quelques jours plus tard, le vote secret, par bulletin, fut substitué au vote public.

La foule était nombreuse sur les boulevards, irritée, presque hostile. Des escadrons de cavalerie y circulaient, sans résistance effective; seulement, derrière eux, la foule, qui s'était ouverte pour les laisser passer, se refermait en criant : Vive la République ! Un colonel de lanciers, importuné de ces cris, fit exécuter sur les groupes des charges qui tuèrent ou blessèrent un grand nombre de citoyens. Ceux des soldats qui ne trouvèrent personne à « piquer » se dédommagèrent en brisant les devantures des boutiques.

Entre la rue Montmartre, la Seine, la rue du Temple et les boulevards, des barricades furent construites; des citoyens s'y établirent et eurent des engagements sanglants avec la troupe. Presque toutes furent enlevées par les soldats ; puis, dans la nuit, réoccupées par les combattants survivants.

L'attentat cependant n'avait rencontré aucune résistance sérieuse, aucun obstacle pouvant motiver des mesures de rigueur. La matinée du 4 s'était passée tranquillement dans toute la ville, sauf à l'Élysée, où ce calme apparent semblait de mauvais augure. La conspiration menaçait d'échouer dans le ridicule, et déjà les conjurés songeaient à s'assurer des moyens de fuite. Un train express chauffait à la gare du Nord. Il fallait ou céder la place ou frapper un coup d'épouvante.

Dès la veille, un des familiers de l'Élysée avait distribué de l'argent aux troupes, sous prétexte de les empêcher de manquer de vivres. Cet argent était le reste de ce que possédait Louis Bonaparte [1] :

[1] « Élysée national, le 26 avril 1851.

« Je reconnais avoir reçu aujourd'hui de M. le duc de Valence (Narvaez) la somme de cinq cent mille francs, que je lui rembourserai, avec intérêts de

en le donnant, il jouait son va-tout. Les soldats l'avaient dépensé en boisson et se trouvaient dans cet état de brutalité où l'homme n'a plus conscience de ses actions.

Le 4, vers deux heures, des colonnes de troupes, infanterie, cavalerie, artillerie (divisions Reybell et Canrobert), s'emparent des trottoirs du boulevard, côté nord, depuis la rue de la Paix jusqu'au boulevard Bonne-Nouvelle, où se trouvait, en deçà du Gymnase, une barricade sans défenseurs. Sur le trottoir du midi, une multitude d'hommes, de femmes, d'enfants, presque tous de la population bourgeoise, regardaient avec surprise ce spectacle inusité. Tout à coup, sans motif apparent, sans sommation préalable, sans roulement de tambour, les fusils s'abaissent et exécutent, pendant quinze à vingt minutes, un feu continu au milieu duquel éclatent les coups de canon, tirés d'un côté à l'autre du boulevard. La foule affolée essaye de fuir, mais les issues manquent.

Quand le feu meurtrier s'arrêta, les trottoirs étaient couverts de morts et de blessés, le sang y ruisselait et remplissait les cuvettes formées au pied des arbres pour les arroser. On l'y voyait encore le lendemain matin.

Des habitants avaient été tués aux fenêtres, dans l'intérieur des appartements, des malades dans leur lit, des marchands en essayant de fermer leur boutique; dans les rues adjacentes, les balles allèrent atteindre des gens qui fuyaient et d'autres qui passaient sans se douter de rien. La boucherie avait fait toute espèce de victimes; des hommes, des femmes, des vieillards, des enfants, beaucoup « d'habits noirs » et peu de « blouses ; » un chroniqueur, un pa-

cinq pour cent l'an, payables par semestre, dans un délai de cinq ans, et par cinquième, d'année en année, si je n'ai pu les lui rembourser plus tôt.

« LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE. »

« Paris, le 2 juin 1852.

« J'ai reçu de M. Bure, intendant général de la maison du prince-président de la République, la somme de cinq cent mille francs en un mandat de virement sur la Banque de fr. 300,000, et deux bons sur sa caisse de fr. 100,000 chacun, payables l'un au 1er juillet prochain, l'autre au 1er août suivant, ladite somme de cinq cent mille francs destinée à M. le maréchal duc de Valence, dont je remettrai très-prochainement la quittance, en échange du présent reçu provisoire.

« J. DE GRIMALDI. »

(*Papiers et correspondance de la famille impériale*, tome II, page 3.)

négyriste du massacre en fait la remarque. Un autre constate que des citoyens arrêtés dans les maisons fouillées par les soldats ont été fusillés sans formalités, sans phrases. Ces apologies (il s'est trouvé plusieurs individus pour en écrire) faites de sang-froid, quelque temps après l'événement, montrent le sauvage caractère de cette exécution, digne pendant de la Saint-Barthélemy.

Les barricades élevées dans l'intérieur de Paris, attaquées par des forces bien supérieures à celles de la défense, furent aisément emportées. Les combattants pris les armes à la main et d'autres, supposés tels, furent fusillés : C'était l'ordre formel et affiché du ministre de la guerre Saint-Arnaud, ainsi conçu :

« Tout individu pris construisant ou défendant une barricade, ou les armes à la main, *sera fusillé.* »

Le lendemain 4, Maupas, le préfet de police, adressait aux habitants de Paris une proclamation où, les associant à l'attentat et prétendant qu'eux aussi étaient impatients d'en finir avec une « poignée de factieux qui lèvent depuis hier le drapeau de l'insurrection », invoquant l'état de siége, dont « le moment est venu d'appliquer les conséquences rigoureuses », il interdit la circulation de toute voiture publique ou bourgeoise, et ajoute :

« Les stationnements des piétons sur la voie publique et la formation des groupes seront, *sans sommation, dispersés par la force.*

« Que les citoyens paisibles restent à leur logis.

« Il y aurait péril certain à contrevenir aux dispositions ci-dessus. »

L'épouvantable scène du boulevard démoralisa Paris : la victoire resta à Louis Bonaparte. Dans la soirée, les soldats se répandirent dans tous les débits de boissons des boulevards.

Le lendemain matin, toutes les rues étaient occupées militairement ; des sentinelles, fusil chargé, des vedettes, pistolet au poing, ordonnaient aux curieux stationnaires de circuler, aux amis qui se rencontraient de se séparer. Aux yeux des soldats ivres, deux personnes constituaient un rassemblement.

Les massacreurs eux-mêmes ont avoué 380 morts (*Moniteur* du 30 août 1852). Ce nombre est certainement de beaucoup au-dessous de la vérité.

Le 7 décembre, un décret présidentiel instituait des commissions militaires pour juger les prévenus de participation à « l'insurrection » du 4. Le lendemain, autre décret qui établit la transpor-

tation administrative contre tout individu ayant fait partie d'une société secrète. Les arrestations se multiplient et bientôt les prisons de Paris ne suffisant pas, les détenus sont entassés dans les casemates des forts qui environnent l'enceinte fortifiée. Les uns sont livrés aux commissions militaires, les autres aux tribunaux civils; les *dangereux* sont réservés à la transportation.

§ II. La Province. — Des agissements semblables à ceux qui désolaient Paris se produisirent dans les départements; tous les citoyens qui par leurs opinions semblaient devoir faire ombrage au pouvoir installé à l'Élysée, furent arrêtés en masse. sans autre forme de procédure, arrachés de leurs domiciles et enfermés dans les forteresses les plus voisines, ils étaient choisis d'après des listes préparées à l'avance et sur la simple volonté d'agents de la force publique, livrés souvent à leur initiative personnelle et toujours irresponsables de leurs actes. Quiconque donnait asile à une personne poursuivie était considéré et traité comme son complice. Le degré de rigueur dans l'accomplissement de cette tâche était subordonné au plus ou moins grand zèle des préfets ou des commandants militaires.

Dans plusieurs départements, la résistance fut organisée, mais incomplétement et sans entente avec les départements voisins. L'état de siége y fut proclamé et la répression y fut impitoyable. Dans le Var, dans les Hautes et Basses-Alpes, l'Hérault, la Nièvre, notamment, on fit littéralement la chasse à l'homme. Un prisonnier, fusillé et laissé pour mort, étant revenu à la vie, fut arrêté de nouveau et fusillé une seconde fois. Des milliers de citoyens furent incarcérés et condamnés, par des commissions mixtes, c'est-à-dire composés de magistrats et de militaires, soit à la déportation, soit à l'exil, soit à l'internement loin de leurs familles et de leurs affaires. Louis Bonaparte reprenait les procédés employés par la Restauration contre les bonapartistes.

Les membres de ces commissions reçurent de l'avancement. Le travail de ces commissions fut revisé par d'autres commissaires, qui en modifièrent ou en maintinrent les décisions suivant leur bon plaisir personnel.

« Le colonel Espinasse, qui fut chargé de parcourir plusieurs départements pour reviser le travail des commissions mixtes, déclare que leur zèle et leur intelligence ont été au-dessus de tout éloge. Il s'est adressé à la gendarmerie, aux municipalités et au clergé. « Chacun, dit-il, apportait la plus grande bonne volonté.

« Nous avons tenu compte des demandes en grâce, des preuves « écrites de repentir, et pourtant sur près de quatre mille con- « damnations, je n'ai pu prononcer en votre nom que cent com- « mutations et deux cents grâces entières. » Le colonel Espinasse paraît surtout préoccupé de la crainte qu'on ne se laisse aller à la clémence. Elle produirait, dit-il, un effet désastreux. « Parmi les « services que vous avez rendus à la société, monseigneur, celui « qui est le plus apprécié est de l'avoir débarrassée d'une partie « des éléments qui menaçaient de la dissoudre. L'opinion est hos- « tile à toute amnistie immédiate, qui est regardée comme un « piége tendu par les partis vaincus [1]. »

Telle fut la terreur inspirée par la persécution bonapartiste, que les républicains qui ne furent ni exilés, ni transportés, ni empri- sonnés, se virent comme proscrits sur le sol de la patrie. La peur rompit de vieilles amitiés et relâcha même les liens de famille : on craignait de se compromettre en continuant de fréquenter des hommes qui ne croyaient pas devoir renier, en ces sinistres jours, les opinions qu'ils avaient toujours avouées et pratiquées. La déla- tion devint alors un titre à la faveur officielle, un instrument de règne, comme sous les pires empereurs de Rome.

Les soldats et les généraux, les fonctionnaires et les agents de police qui, le 2 et le 4 décembre 1851, renversèrent la constitution de leur patrie, emprisonnèrent les généraux les plus illustres et les citoyens les plus notables, obéirent, les uns par un respect exa- géré et mal entendu de la discipline, d'autres par crainte des dis- grâces et des châtiments que leur désobéissance pourrait leur at- tirer.

Beaucoup de soldats et de fonctionnaires subalternes étant com- plétement illettrés ne pouvaient se rendre compte de ce qu'on leur commandait. Ils ne savaient de la situation du pays que ce que les gens intéressés à les tromper avaient bien voulu leur en dire ; s'ils connaissaient quelque chose des affaires, c'était tout au plus le dis- crédit absolu dans lequel s'était laissée choir l'Assemblée et l'his- toire des violences révolutionnaires, amplifiée pour les besoins de la cause.

Jamais aucun gouvernement n'avait eu le courage de leur ensei- gner que nul au monde n'a le droit d'ordonner à qui que ce soit d'enfreindre les lois, que nul n'a le devoir d'obéir à qui lui ordonne

[1] Jules Simon, *Souvenirs du 4 septembre.*

de les enfreindre ; jamais, au milieu de tant d'intrigues, de tant de compétitions et de tant d'espérances diverses, personne n'avait eu la loyauté de proclamer hautement devant toute l'armée, ces deux principes qui sont la base de toutes les lois d'un État libre : *La représentation nationale est inviolable. La Justice est inviolable.*

Aussi la responsabilité des crimes dont ils furent les instruments durant les journées de décembre, doit-elle être partagée entre les hommes des précédents gouvernements, dont la politique avait toujours été de laisser subsister l'ignorance, qui permet de capter la conscience des troupes, et entre ceux qui, en vue de l'accomplissement de leurs projets criminels, employèrent, sans scrupule, tous les moyens, pour les effrayer et les tromper. Il se trouva parmi les chefs un trop grand nombre d'hommes qui n'agirent que sous la domination de sentiments haineux, ambitieux et cupides, l'histoire n'aura pas pour eux de condamnation assez flétrissante.

§ III. Le Plébiscite. — Le scrutin, ouvert les 20 et 21 décembre, donna les résultats suivants: OUI, 7,439,216; NON, 646,737 ; bulletins nuls, 36,880, sur 8,122,823 votants.

Aucune discussion ne précéda le vote. La plupart des journaux avaient été supprimés ou avaient dû cesser de paraître. Ceux que laissait vivre la tolérance des gouvernants ou s'abstenaient de discuter ou, complices de l'attentat, en faisaient l'apologie. *L'Univers* publiait, le 14, une lettre où Montalembert, répondant à des personnes qui le consultaient sur la conduite à tenir, déclarait que « l'acte du 2 décembre a mis en déroute tous les révolution-« naires, tous les socialistes, tous les BANDITS de la France et de « l'Europe. C'est, à mon gré, une raison suffisante pour que tous « les honnêtes gens s'en réjouissent... Voter pour Louis Bonaparte... « c'est choisir entre lui et la ruine totale de la France... c'est-à-« dire que nous préférons un prince qui a fait ses preuves de ré-« solution et d'habileté à ceux qui font aujourd'hui les leurs par « le meurtre et le pillage..., c'est comme le pouvoir temporel de « la force, nécessaire pour dompter l'armée du crime, pour dé-« fendre nos foyers, nos églises, nos femmes, contre ceux dont « les convoitises ne respectent rien, qui visent à l'habit, qui visent « aux propriétaires et dont les balles n'épargnent pas les curés... » En conséquence, Montalembert conseillait le vote affirmatif aux « catholiques avant tout, à ceux qui ont toujours professé que la « religion et la société peuvent s'accommoder de toutes les formes

« de gouvernement que n'excluent pas la raison et la foi catho-
« lique... »

Quand Montalembert écrivait ainsi, il connaissait la valeur réelle de ce qu'il disait, il oubliait que ses aînés légitimistes avaient proscrit, au nom des *honnêtes gens*, ce régime et cette dynastie du rétablissement desquels il conviait les honnêtes gens à se réjouir, et que la foi catholique n'avait pas eu de plus perfide ennemi que ce Bonaparte dont il présentait le neveu et l'imitateur comme avoué par la raison et la foi catholique.

A la tête de la commission consultative apportant le dépouillement des votes, le président, l'avocat Baroche, un des plus fervents défenseurs de la liberté sous Louis-Philippe, prononça une allocution déclamatoire se terminant ainsi : « Que la France soit
« enfin délivrée de ces hommes toujours prêts pour le meurtre
« et pour le pillage, de ces hommes qui, au dix-neuvième siècle,
« font horreur à la civilisation et semblent, en réveillant les plus
« tristes souvenirs, nous reporter à deux siècles en arrière. » A quel événement ces derniers mots voulaient-ils faire allusion? Est-ce à la Saint-Barthélemy ou à la révocation de l'édit de Nantes?

Tous les corps officiels vinrent complimenter le « Prince-Président; » le nonce lui présenta le corps diplomatique, mais il s'abstint de toute félicitation; l'archevêque de Paris, M. Sibour, vint, suivi de son clergé, et dit : « Nous prierons Dieu avec ferveur pour le succès de la haute mission qui vous est confiée... » Le lendemain, 1er janvier, le prélat chantait un *Te Deum* solennel à Notre-Dame pour la victoire du 4 décembre. Les temps étaient loin où saint Ambroise refusait de laisser entrer dans la cathédrale de Milan l'empereur Théodose qui avait fait massacrer les habitants de Thessalonique révoltée.

Le même jour, 1er janvier, l'aigle impériale reprit place au-dessus des drapeaux de la France; le président décennal alla établir sa résidence aux Tuileries; on conserva encore l'étiquette de « République Française », à l'imitation du premier consul et du premier empereur.

Le 9 janvier, soixante-six représentants furent expulsés indéfiniment du territoire français; seize autres en furent éloignés temporairement, sans date fixe. Le général Cavaignac resta prisonnier à Ham, d'où l'on se donna l'apparente générosité de le laisser sortir, en février, pour se marier. Il demanda sa mise à la retraite, qu'on ne put lui refuser. Ce jour-là aussi, un premier convoi de

480 condamnés à la déportation, traités en forçats, partit du fort de Bicêtre. Les prisons de province se vidèrent également. Les prisonniers enchaînés furent embarqués sur des navires de l'État, entassés dans les entreponts, privés d'air et de lumière, soumis au régime du bagne.

Les auteurs et les complices de ces crimes n'ont pas laissé de documents qui permissent à l'historien de fixer d'une façon précise le nombre de leurs victimes, néanmoins, d'après les renseignements les plus sérieux, on peut évaluer le nombre des personnes tuées dans les rues de Paris à un minimum de 1,000. En province, le nombre des citoyens arrêtés, évalué, par l'Empire même, à plus de 25,000 peut, sans exagération, être élevé à 100,000 [1].

§ IV. Arts, Sciences, Lettres. — Durant l'année 1851, le mouvement des lettres et des arts fut un peu ralenti. Dans le domaine littéraire, il y a lieu de signaler la première réprésentation de *Mercadet*, par Balzac, de *Diane*, par Ém. Augier, de *Mademoiselle de la Seiglière*, par J. Sandeau, du *Mariage de Victorine*, par G. Sand, et la publication des *Émaux et camées* et d'*Italia*, par Théophile Gautier, de *la Correspondance de Mirabeau avec le comte de Lamarck*, de l'*Examen du système protecteur*, par Michel Chevalier, de la *Statistique de l'industrie à Paris*, par H. Say. M. Figuier ouvre, avec l'*Histoire des principales découvertes et inventions*

[1] D'un tableau présenté à l'empereur, le 27 janvier 1853, par M. de Maupas. ministre de la police, il résulte que 26,642 personnes ont été arrêtées ou poursuivies en France à l'occasion du coup d'État. Les commissions mixtes en remirent 6,501 en liberté ; plus de 20,000 furent frappées de diverses peines. La plus douce, qui est la surveillance de la police, n'est appliquée par les tribunaux qu'à de véritables malfaiteurs. Outre l'assujettissement et l'humiliation, elle peut avoir pour ceux qui vivent de leur travail des conséquences ruineuses. 5,108 personnes y furent soumises. 915 furent condamnées par les tribunaux et les conseils de guerre pour crimes ou délits de droit commun ; c'est-à-dire, la plupart du temps, pour crimes ou délits politiques. Ainsi, par exemple, un condamné politique, réfugié à Genève, qui rentrait en France pour défendre la République, est arrêté à la frontière, lutte contre les agents qui veulent le prendre, et a le malheur d'en tuer un. Il est poursuivi pour assassinat, condamné à mort et guillotiné. Un autre, que j'ai déjà cité, est condamné par jugement à vingt ans de travaux forcés pour avoir donné asile à des fugitifs. Cayenne reçut 239 déportés politiques. On les expédiait sur la colonie en même temps que les forçats. La frégate *la Forte*, partie de Brest le 25 avril, emportait 16 politiques, 33 repris de justice et 347 forçats ; *l'Érigone*, partie de Brest le 29 mai, avait un effectif de 339 hommes, composé de 94 repris de justice, de 161 forçats et de 144 républicains, que les commissions mixtes avaient trouvé bons pour la transportation à Cayenne. La mortalité,

ler, écrire, que dans la mesure qui plaisait au maître. La pensée seule échappait à la police ; plus tard, on essayera de l'atteindre aussi. Cette constitution de la République était si peu républicaine qu'un an plus tard, elle deviendra, sans changement, celle du second empire.

§ II. Décrets du 22 janvier. — Uue première application en fut faite le 22 janvier, par deux décrets qui confisquaient au profit de l'État une partie des propriétés de la famille d'Orléans et forçaient cette famille à vendre l'autre partie dans un bref délai. Les biens confisqués représentaient une quarantaine de millions sur lesquels dix furent affectés à des logements d'ouvriers qui n'ont jamais été construits. Un des considérants du décret ouvrait la voie à des spoliations sans limites : « Considérant, en outre, que, les droits de l'État ainsi revendiqués, il reste encore à la famille d'Orléans plus de cent millions avec lesquels elle peut soutenir son rang à l'étranger... » C'est là un principe qui aurait pu s'étendre indéfiniment, si le mauvais effet de ce premier essai n'en avait empêché d'autres.

Un conseiller d'État, M. Vuitry, s'éleva contre ce décret et se retira pour ne pas le voter. MM. Magne, Fould et Rouher quittèrent le ministère ainsi que M. de Morny. Ce dernier ne pouvait oublier qu'il avait été un des commensaux de Louis-Philippe et qu'il avait vécu dans la plus étroite intimité avec le duc d'Orléans. Ces ministres démissionnaires trouvèrent un refuge bien renté au Sénat ou au conseil d'État.

Le duc de Nemours et le prince de Joinville protestèren contre ce que la teneur des décrets du 22 janvier avait d'injurieux pour la mémoire de leur père. Cette protestation publiée dans des journaux étrangers fut peu connue en France. Il ne se trouva en France qu'un pamphlétaire et un journal pour entreprendre la défense de ces actes de spoliation : le pamphlétaire et le journal avaient été naguère au service du roi Louis-Philippe.

La famille d'Orléans attaqua les décrets devant la justice civile, qui se déclara incompétente (23 avril). Le gouvernement éleva le conflit, et le conseil d'État déclara que la justice n'avait rien à voir dans ces décrets, actes politiques et de gouvernement (19 juin).

La Constitution de 1852 eut pour annexes une longue série de décrets qui modifièrent profondément les lois les plus importantes. Décret sur les élections politiques, supprimant le vote par scrutin de liste, et donnant au gouvernement la faculté de changer les

conscriptions électorales. Décret sur les élections municipales et départementales. Décret sur la garde nationale, qui n'en fit plus qu'une milice de parade, sans force, sans autorité morale, triée par les agents du gouvernement et commandée par ses favoris, impuissante à maintenir l'ordre intérieur, plus impuissante encore pour la défense extérieure ; à Paris, exclue de la garde des Tuileries, elle n'avait qu'un poste inutile à l'hôtel du commandant supérieur. Décret contre la presse, qui est soumise à l'autorisation préalable, aux avertissements officiels, aux suspensions et suppressions administratives. Décret qui enlève aux professeurs de l'Université le peu d'indépendance et de garanties professionnelles que leur avaient donné les décrets organiques du premier Napoléon, etc. Décret ordonnant la conversion des rentes 5 pour 100 en rentes 4 1/2 pour 100. Pareille mesure était dans le droit de l'État, mais la décision aurait dû en être réservée au Corps législatif, qui eut à voter un crédit de plus de quatre millions pour les frais de l'opération. Le dictateur avait le pouvoir, que nul peuple n'avait conféré à aucun homme, depuis les temps de Lycurgue et de Solon, de refaire toute la législation française. Il en usa et abusa. Un dernier décret, rendu à la veille de la réunion du Corps législatif, donna à tous ces décrets force de loi : plusieurs nous régissent encore.

§ III. Le Corps législatif. — Après avoir brutalement dispersé l'Assemblée nationale, Louis Napoléon s'occupe de réunir une nouvelle Assemblée, à laquelle il donna le titre de Corps législatif. Les élections des membres du Corps législatif s'étaient faites sous la dictée du gouvernement, et les électeurs avaient fidèlement nommé les candidats présentés par l'administration. Il est vrai, que, presque partout, les adversaires du coup d'État s'étaient abstenus de paraître au scrutin. La suppression de toute la presse non dévouée au coup d'État, rendait toute discussion et toute opposition impossibles ; Paris et Lyon firent, seuls, acte de protestation. Paris avait nommé deux républicains, le général Cavaignac et M. Carnot ; à Lyon un autre républicain, Hénon, fut élu. Tous trois furent à la seconde séance du Corps législatif, déclarés démissionnaires, par suite d'une lettre collective dans laquelle ils refusaient le serment exigé par la constitution, car le « prince-président », violateur du serment que, seul, il avait prêté à la République, exigeait de tous un serment de fidélité : quelle confiance y pouvait-il avoir

§ IV. Levée de l'état de siége. — Le Corps législatif siégea le 29 mars 1852 ; à dater de ce jour, la constitution du 14 janvier

était en vigueur; la période dictatoriale expirait virtuellement. Le « Prince-Président » en avait usé avec toute latitude : pas une liberté ne restait debout; tous les citoyens dont le nouveau pouvoir aurait pu redouter l'opposition étaient chassés, exilés, déportés, tués. L'action et la parole n'appartenaient plus qu'à la tyrannie. Celle-ci put donc se donner les apparences de la magnanimité : l'état de siége fut levé dans toute la France le 28 mars 1852.

§ V. Ouverture du Corps législatif. — La présidence décennale ou plébiscitaire, puisqu'elle résultait du scrutin des 20 et 21 décembre, ne fut qu'un intermède destiné à occuper la scène et à divertir le public, pendant que se préparait le changement de décor que tout le monde considérait comme la conséquence logique et inévitable du sanglant coup de théâtre du 2 décembre. Le « prince président » fit allusion à cette attente générale dans le discours, par lequel, le 29 mars 1852, il ouvrit la première session de son Corps législatif. Il déclara que, s'il avait voulu rétablir l'empire, il l'aurait fait soit au 20 décembre 1848, rien qu'en se refusant à jurer la constitution, soit au 13 juin 1849, soit enfin au 2 décembre. Mais il eut la générosité de ne le pas vouloir et il avait la modestie de se contenter du titre de président d'une République entravée d'institutions impériales. Cependant si la France n'était pas sage, si les partis osaient contester la sincérité des votes du 20 décembre 1851 et la validité des pouvoirs du Président, alors celui-ci aviserait à changer la forme du gouvernement. Ainsi, dans la pensée d'alors de Louis Bonaparte, le rétablissement de l'empire était prévu comme une menace, annoncé comme un châtiment.

Un ancien directeur de l'Opéra, qui ne put devenir personnage politique que sous un tel régime, Véron avait, dans son journal, *le Constitutionnel,* enseigné aux députés quelle devait être l'humilité de leur rôle. Le président du Corps législatif, Billault, transfuge du libéralisme, qui n'avait dû sa notoriété qu'à des discours de tribune, fit, dans cette assemblée sans tribune, la censure acrimonieuse du système parlementaire.

Les députés de 1852 se montrèrent dociles aux leçons de Véron et ne firent pas grand bruit durant leur courte session. Un seul incident, occasionné par la question des amendements, amena une sorte d'admonition du gouvernement qui, ayant fait la Constitution, était bien compétent pour apprendre au Corps législatif ce qu'il avait voulu y mettre. L'assemblée se le tint pour dit et ne s'écarta

plus du chemin qui lui était tracé. Un décret dictatorial avait réglé le budget pour les trois premiers mois de 1852. Le rapporteur du budget fit remarquer que, depuis 1848, malgré la suspension de grands travaux entrepris antérieurement, des déficits de 70 à 100 millions s'ajoutaient chaque année au déficit de l'année précédente. La session fut close, le 28 juin, par un message où le Président déclarait que « la France possédait toutes les conditions d'un gouvernement fort et libre. »

Le gouvernement était fort, en effet, si la tyrannie est une force normale; il était libre aussi, car il pouvait faire tout ce qui lui plaisait : mais la nation, était-elle forte, était-elle libre?

§ VI. Le serment. — Le législateur de 1852 avait, on l'a vu, imposé le serment aux membres du Corps législatif. Cela ne lui suffit pas. Un décret du mois de mai soumet à la même obligation tous les fonctionnaires français. Ceux qui ne le prêteraient pas devaient être considérés comme démissionnaires et remplacés. Il y eut de nombreux refus, non-seulement dans les fonctions gratuites, mais dans celles qui étaient la seule ressource des titulaires. M. Barthélemy Saint-Hilaire, professeur administrateur du collége de France, Barthélemy Haureau, conservateur des manuscrits français à la bibliothèque nationale, Michelet, chef de section aux archives, nombre de professeurs de l'Université furent dépossédés, notamment Villemain et Cousin, qui étaient, jusque-là, restés titulaires de leurs chaires à la Sorbonne.

Bien plus, ce qui ne s'était jamais vu, le serment de fidélité à Louis Bonaparte fut exigé de ceux même qu'il avait chassés de la patrie. On le demanda impudemment aux généraux Changarnier, Bedeau, Lamoricière, au lieutenant-colonel Charras. Ils répondirent par des lettres énergiques, entre lesquelles celle du général Changarnier est intéressante par les révélations qu'elle contient. En voici la teneur :

« *A Monsieur le ministre de la guerre.*

« Malines, le 10 mai 1852, à dix heures du matin.

« Monsieur le ministre,

« Pendant trente-six ans j'ai servi la France avec un dévouement qu'on peut égaler, mais qu'on ne surpassera pas.

« Sous la restauration, j'ai eu dans l'armée un grade proportionné à l'obscurité de mes services d'alors.

« Sous le gouvernement de juillet, les chances de la guerre m'élevèrent rapidement au grade de lieutenant général.

« Douze jours après la proclamation de la République, lorsque Monseigneur le duc d'Aumale, que je venais de conduire à bord du *Solon*, en le faisant saluer par l'artillerie de la place de la marine, comme si le roi Louis-Philippe eût encore habité les Tuileries, m'eût laissé le gouvernement par intérim de l'Algérie, j'écrivis au ministre de la guerre que je n'avais pas souhaité l'avénement de la République, mais qu'il ne me semblait pas changer mes devoirs envers mon pays. Le gouvernement provisoire ne brisa pas mon épée, et, le 16 avril, il ne regretta pas d'en pouvoir disposer.

« Peu de temps après cette journée, je fus nommé gouverneur général de l'Algérie.

« Je quittai bientôt cette haute position, où tout m'était facile, pour répondre à la confiance des électeurs de Paris, qui m'avaient appelé à l'assemblée constituante.

« Le général Cavaignac, chargé du pouvoir exécutif à la suite des journées de juin 1848, auxquelles je n'ai pas assisté, me nomma, le 30 juin, commandant des gardes nationales de la Seine.

« Le 14 décembre de la même année, le général Cavaignac m'ayant fait prier de me rendre à l'hôtel qu'il occupait rue de Varennes, me dit, en présence de tous les ministres, que la police croyait à un mouvement bonapartiste, préparé pour profiter de la cérémonie anniversaire de la translation des cendres de l'empereur aux Invalides, échauffer l'enthousiasme populaire, conduire Louis-Napoléon Bonaparte aux Tuileries et le proclamer empereur. Le général Cavaignac termina en me demandant mon avis sur les mesures à prendre. Je le lui donnai et je finis en disant : « Mon cher « général, j'ai donné ma main à Louis-Napoléon pour en faire un « président, non un empereur. Dans peu de jours, il sera prési- « dent de la République, mais vous pouvez compter qu'il n'entrera « pas demain aux Tuileries, où vous avez établi mon quartier gé- « néral. »

« Ces paroles expliquaient brièvement, mais exactement, mon inébranlable résolution de rester ce que j'ai été toute ma vie, l'homme de l'ordre et de la loi.

« Louis-Napoléon Bonaparte a tenté bien souvent de me faire

dévier de la ligne droite que je m'étais tracée, pour me déterminer à servir son ambition; il m'a souvent, bien souvent offert et fait offrir, non-seulement la dignité de maréchal, que la France m'aurait vu porter sans la croire déchue, mais une autre dignité militaire qui, depuis la chute de l'empire, a cessé de dominer notre hiérarchie. Il voulait y attacher des avantages pécuniaires énormes, que, grâce à la simplicité de mes habitudes, je n'ai eu aucun mérite à dédaigner.

« S'apercevant bien tard que l'intérêt personnel n'avait aucune influence sur ma conduite, il a essayé d'agir sur moi, en se disant résolu à préparer le triomphe de la cause monarchique à laquelle il supposait mes prédilections acquises.

« Tous les genres de séductions ont été impuissants.

« Je n'ai pas cessé d'être, dans le commandement de l'armée de Paris et dans celui de l'Assemblée, prêt, ainsi que je l'ai dit dans une séance de la commission de permanence, à la suite des revues de Satory, à défendre énergiquement le pouvoir légal de Louis-Napoléon Bonaparte, et à m'opposer à la prolongation illégale de ce pouvoir.

« Ce n'est pas à vous qu'il est besoin d'apprendre comment ce pouvoir s'est établi sous sa nouvelle forme, et quels actes iniques, violents, ont accompagné son installation.

« La persécution n'a pas refroidi mon patriotisme. L'exil que je subis dans la retraite, et dans le silence qu'aujourd'hui vous me contraignez à rompre, n'a pas changé à mes yeux mes devoirs envers la France. Si elle était attaquée, je solliciterais avec ardeur l'honneur de combattre pour sa défense.

« Le seul journal français qui passe ici sous mes yeux m'a fait connaître tout à l'heure l'arrêté qui règle le mode de prestation du serment exigé de tous les militaires. Un paragraphe évidemment rédigé pour être appliqué aux généraux proscrits leur donne un délai de quatre mois. Je n'ai pas besoin de délibérer si longtemps sur une question de devoir et d'honneur.

« Le serment que le parjure qui n'a pu me corrompre prétend exiger de moi, je le refuse.

« Signé : CHANGARNIER. »

§ VII. DISTRIBUTION DES DRAPEAUX. — Durant le cours de la session législative, le « prince-président », renouvelant les solennités du camp de Boulogne en 1804 et du Champ de mai en 1815, avait

distribué aux divers corps de l'armée, le 10 mai, des drapeaux nouveaux surmontés des aigles et où les initiales du « prince » remplaçaient celles de la République française, comme son effigie avait déjà remplacé sur les monnaies celle de la République. C'était la démonstration matérielle que l'épée et le trésor de la France étaient désormais à la disposition personnelle d'un seul individu. Dans cette cérémonie contrefaite, l'acteur principal eut bien soin de faire remarquer que la réapparition de l'aigle n'était pas « une menace contre les étrangers, mais le symbole de notre indépendance. » Il fallait bien rassurer les souverains européens sur l'avénement d'un nouveau Napoléon et surtout l'opinion publique contre les souvenirs de guerre permanente.

§ VIII. Voyage du Prince-Président. — En septembre, Louis Bonaparte s'en alla faire un tour triomphal de France, visitant le nord et le sud, l'est et l'ouest, accueilli partout par l'enthousiasme obligatoire des fonctionnaires qu'il avait nommés, par l'adulation servile des gens officiels, par l'empressement trivial des populations pour tout spectacle inusité. Partout, préfets et autres orateurs de circonstance lui répétèrent à l'envi que la nation voulait le rétablissement de l'empire et ne serait heureuse qu'après avoir répudié ce mot de République dont la signification était, au fond, toute révolutionnaire. Lui, protestait de sa soumission à la volonté nationale, de son dévouement à sauver la France, à accomplir sa mission providentielle. A Bordeaux fut dite la fameuse et décevante parole qui devait entraîner l'adhésion du monde commercial, industriel, financier : « L'empire, c'est la paix ! » On la répéta sur tous les points et sur tous les tons, on en fit le thème sur lequel brodèrent tous les adorateurs des soleils levants, le mot magique qui devait ouvrir à tous un avenir des *Mille et une nuits*. Bordeaux, alors gouverné par M. Haussmann, fit graver ces paroles mémorables sur le piédestal d'une statue équestre élevée, par souscription, à Napoléon III.

A Strasbourg, on lut, entre autres inscriptions adulatrices, celle-ci : « A Louis-Napoléon, *l'Alsace reconnaissante!* »

A Roanne, on vit les suivantes : « la ville de Roanne se donne à Napoléon. — A Louis-Napoléon le cœur de la ville de Roanne. »

A Nevers, on inaugura le titre de « Napoléon III. »

Le voyage eut son épisode mélodramatique. On annonça avec fracas la découverte, à Marseille, d'une machine infernale « pouvant tuer des hommes par centaines. » C'était l'œuvre de révolu-

tionnaires qui voulaient s'en servir pour faire sauter des quartiers entiers dans les grandes villes, puis se livrer au pillage. Pendant tout le mois d'octobre et une partie de novembre, la presse officieuse relata les incidents de cette affaire, qu'évoqua la cour d'appel d'Aix, et qui, tout à coup, tomba dans le silence et l'oubli, après le plébiscite impérial.

Dans le même temps (28 septembre), à Paris, la police correctionnelle condamnait, de deux ans à un mois de prison, pour fabrication d'armes de guerre (canons faits avec des tuyaux de descente des eaux ménagères), quinze personnes, dont deux femmes, arrêtées, le 20 juin, rue de la Reine-Blanche.

Ces complots préparaient et stimulaient les votes pour le rétablissement de l'Empire.

Louis Bonaparte rentra à Paris, le 16 octobre. Ce qu'on appelait les grands corps de l'État et tout le personnel officiel l'attendaient à la gare d'Orléans, dans une salle où l'on avait installé un trône. Quand le voyageur passa devant cette assemblée privilégiée, il fut salué du cri de *vive l'empereur !* Le préfet de la Seine, M. Berger, *le maire des barricades* de février, en tête du conseil municipal, prononça au nom de ce conseil et de la population parisienne qu'il ne représentait pas, un discours où il pressa « monseigneur » de céder « aux vœux d'un peuple entier dont la providence empruntait la voix pour lui dire de terminer la mission qu'elle lui avait confiée, en reprenant la couronne de l'immortel fondateur de sa dynastie. « Ce n'est, disait le préfet, qu'avec le titre d'empereur que vous pouvez accomplir les magnifiques promesses du magnifique programme que, de Bordeaux, vous venez d'adresser à l'Europe entière. »

Le « prince-président, » suivi d'un nombreux état-major, prit le pont d'Austerlitz, alla gagner les boulevards en passant au pied de la colonne qui rappelle le 14 Juillet 1789 et les journées de Juillet 1830, et parcourut cette longue ligne, sous les arcs de triomphe, au milieu des acclamations sincères ou soldées, sans songer, un seul instant, que c'était, en partie, le même chemin qu'avait suivi Louis XVI, le 21 janvier 1793. Le curé de la Madeleine, l'attendait au passage avec son clergé, et lui donna la bénédiction. Autour de l'église, on avait réuni les enfants des écoles communales et municipales et on leur fit crier : Vive l'empereur, sans doute pour leur donner une leçon de morale pratique. Sur la place de la Concorde, Louis Bonaparte passa sous un dernier arc triomphal portant cette inscription anticipée et mensongère : « A Napoléon III, sau-

veur de la civilisation moderne. » Au même endroit, s'était jadis élevée la statue de Louis XV entourée de figures symbolisant toutes les vertus. C'est la revanche de la dignité humaine que la bassesse ne sache pas varier ses avilissants hommages.

§ IX. L'Empire. — Le lendemain 17, *le Moniteur* annonçait que les manifestations éclatantes en faveur du rétablissement de l'empire faisaient un devoir au président de consulter le Sénat à ce sujet. En conséquence, le Sénat était convoqué pour le 4 novembre. S'il adoptait une résolution tendant à changer la forme du gouvernement, le sénatus-consulte rendu à cet effet serait soumis à l'approbation du peuple. Comme le vote du Sénat n'était pas douteux, le même décret convoquait le Corps législatif pour faire le dépouillement et proclamer le résultat du scrutin. Ainsi devait être consacrée la légitimité du nouveau pouvoir.

§ X. Deuxième Plébiscite. — Le Sénat vota ce qu'on attendait de lui. Le suffrage universel fut appelé à se prononcer, le 4 novembre, sur un plébiscite formulé en ces termes : « Le peuple français veut le rétablissement de la dignité impériale dans la personne de Louis-Napoléon Bonaparte, avec hérédité dans sa descendance directe, légitime ou adoptive, et lui donne le droit de régler l'ordre de succession, ainsi qu'il est dit dans le sénatus-consulte du 7 novembre 1852. »

La discussion ne fut pas plus permise en 1852 qu'elle ne l'avait été l'année précédente. Le plébiscite, comme toujous, donna l'approbation voulue. Sur 8,140,404 votants, 7,824,129, répondirent *oui ;* 253,149 dirent *non ;* 63,126 bulletins furent déclarés nuls. C'était, sur le scrutin de 1851, une augmentation de 20,000 votants et de plus de 400,000 *oui;* une diminution de 200,000 opposants et un accroissement de 30,000 annulations. Le suffrage universel se faisait docile.

A Billault, l'ancien tribun de l'extrême gauche, échut l'honneur, comme président du Corps législatif de 1852, d'aller, dans la soirée du 1er décembre, porter à Saint-Cloud, aux pieds du « prince-président », le résultat officiel du scrutin et de saluer, le premier, du vieux titre de *Sire* le président de la République devenu empereur. L'orateur prétendit que la dynastie impériale « ne fut point renversée par des mains françaises. » M. Mesnard, vice-président du Sénat, qui parla ensuite, se garda de rappeler que la déchéance de Napoléon Ier avait été prononcée d'acclamation par le Sénat lui-même. Le nouvel empereur fit à tous deux la réponse suivante :

« Lorsqu'il y a quarante-huit ans, dans ce même palais, dans cette même ville et dans des circonstances analogues, le Sénat vint offrir la couronne au chef de ma famille, l'empereur répondit : « Mon esprit ne serait plus avec ma postérité le jour où elle cesse- « rait de mériter l'amour de la grande nation. » Eh bien ! aujourd'hui, ce qui touche le plus mon cœur, c'est de penser que l'esprit de l'empereur est avec moi, que sa pensée me guide, que son ombre me protége, puisque, par une démarche solennelle, vous venez au nom du peuple français, me prouver que j'ai mérité la confiance du pays. Je n'ai pas besoin de vous dire que ma préoccupation la plus constante sera de travailler avec vous à la grandeur et à la prospérité de la France. »

Cette allocution fut reçue, aux cris obligés de « vive l'empereur ! »

Le lendemain, 2 décembre, date glorieusement et sinistrement fatidique, le résultat du plébiscite fut solennellement promulgué par le même préfet Berger, sur la place de l'Hôtel-de-Ville de Paris, et celui qu'on appellera désormais Napoléon III, fit une entrée non moins solennelle dans *sa* capitale.

Le soir, il y eut représentation de gala à l'Opéra. On y vit Abd-el-Kader que, l'année précédente, Louis Bonaparte avait remis en liberté, lors de son passage à Amboise.

Ainsi l'empire fut relevé à Saint-Cloud, où avait été commis le 18 brumaire, où avait été inauguré le premier empire : il n'y manquait, en 1852, que la gloire et le génie.

§ XI. Lettres, Sciences, Industrie. — Victor Hugo, exilé en Belgique, y publia, en 1852, *Napoléon-le-Petit,* que tous les soins de la police ne purent empêcher de franchir la frontière en grand nombre d'exemplaires. En France, Alexandre Dumas fils débute au théâtre par la *Dame aux Camélias*, M. Mignet publia son *Histoire de Marie Stuart.*

Un élève de l'école française d'Athènes, M. Beulé, retrouve l'escalier de l'Acropole.

De nombreuses concessions de chemins de fer, notamment celles de Lyon à la Méditerranée, de Bordeaux à Cette et de Paris à Rennes et à Cherbourg, la fondation des sociétés du *Crédit mobilier* et du *Crédit foncier,* donnent aux opérations financières un essor qui va jusqu'aux plus graves abus.

Un décret du 12 mars avait ordonné la réunion du Louvre et des Tuileries. Plus de 3,000 ouvriers furent employés à ces travaux, qui commencèrent la transformation de Paris. Un autre décret, de

la même époque, ordonna la remise à neuf des façades de toutes les maisons, de dix ans en dix ans.

§ XII. NÉCROLOGIE. — Avec la seconde République, mourut un des hommes qui avaient le plus contribué à en préparer l'avénement, Armand Marrast (10 mars 1852). A la *Tribune* d'abord, au *National* ensuite, il avait conquis une grande et légitime renommée d'écrivain politique. Membre du gouvernement provisoire au 24 février, puis maire de Paris, représentant du peuple et président de l'Assemblée constituante, il avait compris, des premiers, que le parti républicain, arrivé au gouvernement, ne devait plus être un camp fermé, mais devait s'ouvrir à tous les hommes de bonne et sincère volonté. Il s'efforça de les attirer à la République. A cause de cela, il fut injurié, calomnié à outrance par les réacteurs, délaissé ou même accusé par une partie des républicains.

Non réélu à la Législative, il rentra dans la vie privée au mois de décembre 1851, il était gravement atteint d'une maladie que l'ingratitude politique avait accrue et qu'aggrava encore la nouvelle du coup d'État. Il revint mourir dans la maison de la rue Notre-Dame-de-Lorette, d'où il était parti pour l'Hôtel-de-Ville. Son convoi fut suivi d'un trop petit nombre d'amis, et ceux-ci durent se cotiser pour donner une modeste sépulture à cet homme qu'on avait accusé de concussion.

En 1852, moururent aussi les maréchaux Marmont, Gérard, et Excelmans, le sculpteur Pradier, le dessinateur Tony Johannot et madame Sophie Gay.

L'érudition fit deux grandes pertes, celle de Walckenaer et celle de Burnouf, le traducteur du *Lotus de la bonne foi*.

§ XIII. FIN DE LA SECONDE RÉPUBLIQUE. — On peut dire que si l'empire a été proclamé le 2 décembre 1852, la République avait cessé d'exister depuis le 2 décembre 1851, ou, pour parler plus justement, depuis le jour où la France, ignorant ou oubliant toutes les traditions républicaines, avait porté au pouvoir suprême un homme qui, jusqu'alors, n'avait jamais prouvé aucune capacité politique, ne s'était fait connaître que par deux échauffourées ridicules et n'avait pour toute raison d'exister que celle-ci : qu'il était l'héritier d'un monarque déchu. L'élévation de cet homme ne fut point un effet du hasard, elle fut simplement le résultat logique de l'ignorance populaire; elle fut surtout la conséquence de fautes politiques commises par tous les partis. Le gouvernement de la Restauration, par sa conduite envers tous ceux qui avaient à un titre

quelconque, servi sous Napoléon Ier, produisit une réaction de l'opinion publique en faveur de celui dans lequel on ne voulut plus voir que le « martyr » de Sainte-Hélène. Comme il n'était pas permis de vanter sa mémoire, il ne fut pas besoin de raconter ses crimes; et la légende napoléonienne se forma. Dès qu'il fut possible de parler de lui, les poëtes et les chansonniers, les historiens eux-mêmes, entraînés par le sentiment public, célébrèrent les victoires de l'empire et ajoutèrent encore à cette popularité, qu'ils auraient dû combattre au nom du simple bon sens, au nom des droits imprescriptibles de la liberté, de la justice et de l'humanité. Confondus avec les bonapartistes dans les mêmes persécutions, attaquant simultanément la Restauration, républicains, libéraux et bonapartistes semblèrent réunis dans une commune action.

A partir de 1830, le gouvernement de Louis-Philippe, arborant le drapeau de Valmy, rechercha la popularité en proclamant que c'était aussi celui d'Austerlitz et d'Iéna, et la France oublia que c'était également celui de Waterloo. Durant la monarchie de Juillet, les républicains ne surent pas rompre franchement avec les bonapartistes, et les élucubrations socialistes de Louis Bonaparte reçurent tous leurs éloges, ils ne parurent pas même se douter du piége grossier que leur tendait l'héritier de l'Empereur. Le parti gouvernemental n'eut pas non plus l'intelligence de se rendre compte du danger ; d'autre part, effrayé par le mouvement démocratique qui commençait à se produire, il crut pouvoir l'arrêter par la force. Il advint alors, que dans la Chambre comme dans le pays, le parti républicain ne put être qu'un parti de combat, et quand arriva l'explosion de février, lorsqu'il lui fallut compter sur lui-même, il trouva dans ses rangs des hommes honnêtes, intègres, intelligents, de grands orateurs, de grands philosophes, pas un administrateur, pas un homme d'État, beaucoup de dévouement, peu de capacité. La masse du peuple, appelée à prendre part aux affaires publiques d'où elle avait été exclue depuis un demi-siècle environ, connaissait mal ses droits, ne connaissait nullement ses devoirs. Elle fut le jouet et la victime des ambitieux habiles qui exploitèrent ses impatiences, provoquèrent ses terreurs et se servirent de sa force pour abattre le pouvoir qu'elle voulait édifier. Après l'attentat du 15 mai, après les sanglantes journées de juin, les représentants de tous les partis monarchiques purent à leur gré se livrer à la réaction qu'ils voulaient tourner contre la république seulement, et que Louis Bonaparte put bientôt tour-

ner contre eux-mêmes. Ils avaient agi contre le sentiment du pays, ils n'eurent donc pas de raison pour s'étonner lorsque le pays les abandonna. Ils avaient à plusieurs reprises tenté la réconciliation des deux branches de la maison de France, mais sans y parvenir. La famille d'Orléans et le comte de Chambord avaient essayé, mais en vain, d'établir un accord entre deux partis qui représentent des principes opposés. En désespoir de cause, les partisans de celle-là et de celui-ci avaient agi de façon à profiter des circonstances, attendant d'elles seules le plan à suivre pour en venir à leurs fins. Ils avaient voulu faire *une monarchie quelconque,* ils en avaient fait une. De quel droit pouvaient-ils se plaindre de ce que leurs conspirations avaient profité à d'autres qu'à eux-mêmes? Les Bourbons étaient haïs, les Orléans étaient usés, les Bonapartes étaient oubliés; les Bonapartes seuls étaient possibles.

Quand les membres de l'Assemblée convièrent le peuple à défendre ses droits, le peuple ne répondit pas à leur appel, et put dire pour s'excuser, sinon pour se justifier, qu'il n'avait plus de droits à défendre, puisque l'Assemblée avait laissé supprimer ceux qu'elle n'avait pu détruire. Tacite a dit : « Une armée peut faire un empereur et Vitellius le sait par sa propre expérience, lui qui n'ayant ni services ni renommée militaire, s'est élevé par la haine qu'on portait à Galba. » (*Histoires*, Liv. II, § LXXVI). Louis Bonaparte s'est élevé uniquement par la haine que la réaction portait à la République.

SECTION II

LE SECOND EMPIRE

2 décembre 1852 — 4 septembre 1870

CHAPITRE PREMIER

L'empire. — La Cour. — L'étranger. — Le mariage. — Session de 1852. — Lettres et sciences.

§ Ier. L'Empire. — Si le dogme de la royauté de droit divin révolte l'intelligence moderne, l'hérédité monarchique est bien plus incompatible encore avec le principe de la souveraineté nationale se manifestant par le suffrage universel. On peut, sans déroger à ce principe, admettre la délégation temporaire du pouvoir exécutif, comme il faut admettre la délégation du pouvoir législatif. Mais, la souveraineté étant le droit inaliénable et imprescriptible de la nation présente et de la nation à venir, une génération ne peut ni l'abdiquer pour son propre compte, ni, bien moins encore, en dépouiller les générations futures. La présidence décennale, votée par le plébiscite de 1851 était un abus ; l'empire héréditaire voté par le plébiscite de 1852 était une usurpation, une nullité de plein droit. C'est donc en vain que Napoléon III prétendait en faire la base légitime d'une dynastie. Celle-ci ne pouvait durer qu'aussi longtemps que durerait ou la lâcheté publique qui lui avait permis de s'établir violemment ou la force brutale qui la soutenait.

La puissance impériale n'a pas de limites, car ce que pourrait lui refuser la docilité du Corps législatif, il lui est loisible de l'imposer par voie de Sénatus-consulte. Désormais, toute la France est dans la main d'un homme. Or, cet homme est un être mystique et superstitieux, disant et croyant qu'il a reçu, d'on ne sait quelle puissance surnaturelle, une mission qu'il accomplira malgré tout, conduit par une étoile et protégé par l'ombre de son oncle. A ces idées fatalistes qu'il tient de sa mère, fille elle-même d'une créole superstitieuse, se joignent des décla-

mations démocratiques et des fantaisies socialistes, seuls fruits qu'il ait tirés des leçons de deux précepteurs républicains et de la lecture mal digérée d'ouvrages socialistes. Tout cela produit ce langage sybillin, énigmatique, équivoque avec lequel il donne à ses rêveries une apparence de vague réalité. Esprit sans règle et sans mesure, mobile et incertain, avec les dehors de la fermeté, persévérant seulement pour la conquête et la conservation du pouvoir, il abandonne un dessein aussi facilement qu'il l'a entrepris, ne cherchant dans l'exercice de la puissance que l'éclat extérieur, l'apparat, les jouissances matérielles et sensuelles; doux et prodigue à ses serviteurs, sans pitié pour ceux qui sont ou qu'il croît être des ennemis actifs de son autorité et de sa dynastie.

Avec un tel homme, il n'y a guère à chercher les combinaisons qui règlent ses actes politiques : quand une volonté lui vient, il l'impose à ses ministres; c'est à ceux-ci de chercher à l'expliquer devant les assemblées ou devant l'opinion publique; lui, n'hésitera pas à contredire le lendemain les explications de la veille. En dehors de ces accès d'initiative personnelle, il laisse ses ministres libres d'agir à leur guise : c'est la fantaisie et l'arbitraire, érigés en système de gouvernement. Les peuples ont le gouvernement qu'ils méritent d'avoir.

Comme il existe de grandes analogies et de profondes différences entre le 2 Décembre et le 18 Brumaire, il y en eut d'égales entre le second empire et le premier, celui-là ayant essayé de se modeler sur celui-ci, il y eut, nécessairement, entre les deux, un fonds commun d'éléments. L'un et l'autre se ressemblèrent par plus d'un trait, et l'on reconnaîtra facilement par où le second se rapproche du tableau que Daunou a tracé du premier dans la page suivante :

« .... Ces désordres peuvent aboutir à l'élévation de quelque aventurier à qui la fortune, toute-puissante en de pareils temps, aura ouvert une carrière brillante et aplani la route du pouvoir suprême. L'instinct de l'usurpation et du despotisme lui suffira pour tirer un grand parti des illusions fatales et des dispositions vicieuses dont je viens de parler. Il ne trouvera que trop de personnages qui auront perdu à travers les troubles presque tout ce qu'ils avaient d'opinions franches, de sentiments généreux, et qui s'empresseront de lui en vendre les restes. Il leur persuadera aisément qu'ils n'ont jamais voulu que des richesses, des honneurs, des dignités, quoique cela même ne soit pas vrai. Indifférent entre les partis, il en aura bientôt enrôlé presque tous les chefs dans le sien

propre, et maître de la fortune publique, disposant de tous les emplois, il parviendra en effet à s'attacher un grand nombre d'hommes par des faveurs proportionnées à ce qu'il leur supposera d'influence, de renom, de cupidité. S'il peut aussi concentrer en lui seul la force et la gloire acquises par la nation durant l'époque précédente, il deviendra au dehors autant qu'au dedans un potentat formidable dont les princes flatteront l'orgueil, couronneront la tête impure, rechercheront l'ignoble alliance. Sous son règne s'effacera tout vestige, toute notion des garanties sociales; il ne restera du système représentatif que des ombres inanimées, de vains fantômes qui s'aminciront et s'évanouiront par degrés. Les vieilles impostures reprendront leur empire, on verra s'ouvrir un nouveau moyen âge dont les ténèbres et les chaînes s'étendraient sur une longue suite de générations, si par des excès prématurés, par une tyrannie rapidement excitée jusqu'à la démence, l'ennemi du monde, révoltant à la fois ses sujets et ses voisins, haï de ses proches, trahi par ses serviteurs, ne se précipitait pas lui-même, du faîte de cette puissance artificielle, dans l'ignominie de ses propres vices. »

§ II. La Cour. — Le nouvel empereur employa les premiers jours de son règne à élaborer et à promulguer une série de décrets (les 11, 12 et 18 décembre), réglant les intérêts financiers qui étaient personnels à lui-même et à sa famille. Par ces décrets, il constituait : « une dotation annuelle de quinze cent mille francs aux princes et princesses de la famille impériale, composés, au-dessous de l'empereur, 1° de l'oncle de l'empereur, Jérôme Bonaparte, ancien roi de Westphalie, créé maréchal après le 20 décembre 1848, nommé gouverneur des Invalides à cette époque, puis président du Sénat; 2° des deux enfants de cet oncle, Napoléon-Jérôme Bonaparte, dit le prince Napoléon, et Mathilde Bonaparte, mariée à un Russe très-riche, appelé *le prince* Demidoff. Par l'effet de ce mariage, Mathilde Bonaparte avait cessé d'être Française et n'aurait pas dû figurer dans la famille impériale. Quant à la famille civile, elle comptait une légion de cousins, fils, filles ou brus des frères de Napoléon. Les membres de l'une et de l'autre famille ne pouvaient se marier sans l'autorisation expresse de l'empereur.

La liste civile fut fixée à trente millions en espèces, avec le revenu, mais sans les charges des « domaines de la couronne » dans lesquels on fit rentrer les musées du Louvre, les manufac-

tures de Sèvres et des Gobelins qui cessèrent ainsi d'être la propriété de la France pour devenir celle de la famille Bonaparte.

L'empire n'allait pas sans une cour. Napoléon III rétablit toute la domesticité du règne de Napoléon Ier et ne trouva pas moins de gens empressés à posséder les honneurs de la livrée.

A la cour de Napoléon Ier dominait l'élément militaire, représenté par des capitaines illustrès dans les guerres de la République et de l'Empire, qui pouvaient dire leurs noms plébéiens avec autant d'orgueil, sinon plus, que les titres nobiliaires que l'empereur leur conféra. Ces illustrations militaires avaient laissé des fils qui héritèrent de leur noblesse, non de leur mérite. Bon nombre de maréchaux et généraux du second Empire avaient conquis leurs grades dans « la campagne de Paris » du 4 décembre. Les financiers, les industriels, transformés en sénateurs, en conseillers d'État, en députés, rares dans les salons des Tuileries de 1804, abondaient aux Tuileries de 1852.

Le second Empire désirait, autant que le premier, s'entourer de l'éclat de la gloire littéraire. Mais beaucoup de grands noms de la littérature lui étaient hostiles. « Le prince Napoléon » ne trouva un siége de membre libre que dans l'Académie des Beaux-Arts. Quelques écrivains, absolument indifférents aux choses politiques, hantèrent seuls les fêtes impériales.

§ III. L'Étranger. — Quand la tyrannie s'établit chez un peuple qui a connu la liberté, elle n'a que deux moyens de faire oublier celle-ci : ou jeter le peuple dans les aventures des guerres de conquêtes, ou le précipiter dans la corruption morale. Louis Bonaparte s'était constamment présenté comme l'héritier, le continuateur de Napoléon, comme le vengeur de la défaite de Waterloo, des humiliations infligées à la France par les traités de 1815.

C'est par des variations déclamatoires sur ce thème unique que Louis Bonaparte avait cru justifier les tentatives de Boulogne et de Strasbourg et que, plus tard, il poussa sa candidature à la présidence. Une fois chef de gouvernement, il comprit ou on lui fit comprendre la nécessité de mitiger ses revendications menaçantes par des déclarations pacifiques destinées à rassurer les intérêts matériels à l'intérieur et les souverains étrangers à l'extérieur. Il crut devoir les renouveler, pendant la présidence décennale, en distribuant les aigles, et dans le voyage de Bordeaux, à la veille de reconstituer l'Empire.

Malgré ces précautions oratoires, le soin qu'il avait de se rat-

tacher directement à la dynastie napoléonienne, en prenant le titre de Napoléon III, par une puérilité semblable à celle du frère de Louis XVI s'intitulant Louis XVIII, devait tenir les puissances étrangères en défiance.

Dans l'acte du 2 décembre, les souverains de l'Europe, peu soucieux de la liberté, n'avaient vu qu'une défaite de la Révolution. La plupart d'entre eux, ayant eu à subir le contrecoup du 24 février, ne voyaient pas sans une certaine satisfaction un acte qui devait avoir pour conséquence de diminuer chez eux la puissance des partis libéraux, et de permettre à leurs gouvernements, encore faiblement rétablis, de poursuivre l'œuvre de réaction qui avait suivi, dans chaque pays, l'écrasement de l'insurrection.

En Allemagne, notamment, les petits princes, jaloux de conserver leurs trônes, encore menacés par le grand mouvement d'idées qui tendait à l'unification de la puissance germanique, voyaient avec joie le régime de la peur et du silence s'établir au delà du Rhin; leur mauvais vouloir, leurs jalousies, joints à l'incurie du Parlement de Francfort, rendaient impossible l'accomplissement de ce vœu d'unité allemande par la liberté.

L'Angleterre, qui n'admettait pas même l'hypothèse d'un pareil attentat contre la Constitution britannique, avait été la première à entrer en bonnes relations avec le dictateur. Si lord Palmerston dut, à ce moment, quitter le Foreign-office, ce ne fut pas pour avoir exprimé son contentement avec trop de laisser aller, mais pour avoir paru trop d'accord avec le prince Albert, dont l'influence occulte portait ombrage à l'opinion publique. On fut un peu étonné de voir le neveu et l'héritier du captif de Sainte-Hélène témoigner faveur et courtoisie au gouvernement sur lequel son oncle avait rejeté « l'opprobre de sa mort. »

La Prusse seule, haïssant plus encore la France que le neveu de Napoléon, chercha inutilement à renouer en 1851 la coalition de 1815. Elle le tenta, sans plus de succès, en 1852. Aucune des puissances étrangères n'était disposée à recommencer 1792.

Le nouveau monarque s'efforça, d'ailleurs, d'aller au-devant des défiances. Dans ses discours officiels, il déclara que le rétablissement de l'empire n'impliquait aucune menace pour la paix du monde et que le chiffre III ajouté à son nom était simplement un numéro d'ordre, non l'indice d'une revendication dynastique. Avec plus ou moins d'empressement, chaque gouvernement étranger reconnut le nouvel empereur des Français, comme on avait reconnu

la présidence décennale; mais cet acte diplomatique n'impliquait ni bonne entente ni même sympathie. Le roi de Naples et le roi des Belges furent les premiers à le reconnaître, l'empereur de Russie fut le dernier, et encore ne le fit-il que sous certaines réserves et d'un ton dédaigneux.

§ IV. Le Mariage. — Le premier soin d'un fondateur de dynastie est d'en assurer la durée en se donnant un héritier, naturel ou adoptif. Napoléon III ne manqua pas à ce devoir. Il songea d'abord à une alliance avec quelque maison princière de l'Europe, à défaut des maisons souveraines qui ne l'auraient pas accueilli. Des négociations matrimoniales furent engagées, une première fois, pour obtenir la main de la fille du prince Wasa, fils de Charles XIII, roi de Suède; la jeune princesse préféra le prince de Saxe. On se retourna alors vers une princesse de Hohenzollern; dont le père objecta qu'il lui fallait obtenir l'assentiment du roi de Prusse, chef de sa famille. On abandonna la négociation. Le ressentiment de cette déconvenue ne fut peut-être pas étranger à l'opposition que fit, plus tard, l'Empire contre la candidature du jeune Hohenzollern au trône d'Espagne.

Le 20 janvier 1853, le *Moniteur* publia une note annonçant que le samedi 22, les bureaux du Sénat et du Corps-Législatif se rendraient aux Tuileries pour y recevoir une communication de l'empereur relative à son mariage.

La Patrie du 21 reproduisit cette note en ajoutant :

« L'empereur épouse mademoiselle de Montijo, comtesse de Téba, fille du comte de Montijo, qui a laissé les plus glorieux souvenirs militaires et qui a défendu la cause de l'empire français jusque sous es murs de Paris en 1814. La future impératrice est aussi distinguée par ses vertus et son inépuisable charité que par la beauté la plus accomplie.

« Grande d'Espagne de première classe, la duchesse de Téba appartient à une famille illustre qui, depuis plusieurs siècles, est alliée aux plus grandes maisons d'Espagne. »

.Cette déclaration nuptiale causa un vif étonnement. Outre qu'en France on n'est pas accoutumé à voir les souverains faire des mariages d'inclination et prendre des épouses dans des familles particulières, on fut un peu blessé que l'empereur, puisqu'il renonçait à une alliance politique, n'eût pas choisi pour compagne une Française. N'y avait-il pas en France des familles aussi illustres que celle de Montijo?...



qui les avaient suivis, venaient
publique et de donner à ses e
bilement tourner contre elle,
tions un déplorable antagonism
L'un et l'autre tombèrent dans

A la suite de l'attentat du 15
sion de représentant et de pré
garde républicaine furent licen
parti, comme de la garde m
sement et sans ressources sur
futures émeutes. M. Trouvé-Cha
sentant, fut appelé à diriger la p
qui et celui des *Droits de l'homm*
terraine une propagande dont
imposant silence à des doctrines

Jusqu'au 15 mai, la presse ro
rente retenue dans ses invecti
15 mai, elle n'observa plus auc
liberté illimitée que la Républi
fraction du parti républicain
pour soutenir le gouvernement
attitude; elle se divisa, et ce fu
tive une guerre qui seconda le
n'existait pas davantage au se
montra presque en toutes cho

Dans la séance du 31 mai, le
cureur de la République Landr
risation de poursuites contre L
voyée à une commission d'exan
tant trop facilement pour vraie
un rapport qui concluait à l'aut
peine à détruire les charges
était l'excès des passions à ce
poussée par 32 voix seulement

§ IV. Bourbons et Bonaparte. -
sions, le département de la Sein
représentants. Parmi les candid
trouvait celle du prince de Joinv
élections générales, au mois d'a
de prince n'avait osé se produi

...cet acte diplomatique n'impliquait ni
...sympathie. Le roi de Naples et le roi des
...reconnaître, l'empereur de Russie
...fit-il que sous certaines réserves et

...mier soin d'un fondateur de dy-
...en se donnant un héritier, naturel
...quait pas à ce devoir. Il songea
...une maison princière de l'Europe,
...qui ne l'auraient pas accueilli.
...rent engagées, une première fois,
...prince Wasa, fils de Charles XIII,
...préféra le prince de Saxe. On
...sse de Hohenzollern; dont le
...l'assentiment du roi de Prusse,
...négociation. Le ressentiment
...re pas étranger à l'opposition
...la candidature du jeune Ho-

...blia une note annonçant que
...t du Corps-Législatif se ren-
...une communication de l'em-

...de en ajoutant :
...le Montijo, comtesse de Téba,
...les plus glorieux souvenirs
...l'empire français jusque sous
...mpératrice est aussi distin-
...charité que par la beauté la

...asse, la duchesse de Téba
...puis plusieurs siècles, est
...ne. »
...étonnement. Outre qu'on
...les souverains faire des
...ouses dans des familles
...empereur, puisqu'il ...
...choisi pour ...
...familles ...

e
-
y,
la
es-
de
ert,
du
it le
fa-
e un
, de-
mo-
visoire
nserva
ou la
ttentats
mination
té de les
une autre
onnaires de
or public.
ussait les dé-
is jours après

Madame de Montijo, veuve d'un général espagnol qui avait servi Napoléon Ier contre l'Espagne, avait longtemps mené en France l'existence frivole des étrangers qui y vivent sans domicile fixe, tantôt aux bains de mer, tantôt dans les villes d'eaux, souvent à Paris, prenant part à toutes les fêtes. M. Prosper Mérimée, qui avait, autrefois, connu madame Montijo, avait présenté la mère et la fille au prince-président. Mademoiselle Eugénie de Téba lui inspira un goût très-vif. Elle devint l'héroïne des fêtes présidentielles, puis impériales, l'étoile des soirées d'opéra, et Napoléon III en fit l'impératrice des Français.

L'acte civil du mariage fut accompli, suivant le programme du *Moniteur*, le 29 janvier au soir, dans le palais des Tuileries, avec le cérémonial et l'étiquette du premier Empire. C'est aussi de la même façon que, le lendemain 30, eut lieu la célébration religieuse à l'église Notre-Dame : c'était une reproduction du mariage de Napoléon avec Marie-Louise dont les parures et les diamants servirent à la nouvelle impératrice. L'office terminé, les époux retournèrent aux Tuileries, escortés par les corporations officielles et industrielles qui étaient alors l'accessoire de toutes les fêtes publiques. Un repas de famille eut lieu le soir et fut suivi de la présentation solennelle des grands corps de l'État et des dames de la cour.

Madame de Montijo reçut le titre d'Excellence, mais elle parut rarement aux grandes réceptions que présidait sa fille.

La municipalité, non élue, de Paris, vota une somme de 600,000 francs pour offrir une parure à la mariée. Celle-ci exprima le désir que la somme fût affectée à une œuvre de bienfaisance, car, à l'instar de l'ancienne impératrice, Joséphine, la nouvelle devait tenir sous son patronage tous les établissements publics de bienfaisance.

En exécution de son désir, la maison Eugénie Napoléon fut créée dans le faubourg Saint-Antoine. Les jeunes filles de familles d'ouvriers y reçoivent une instruction professionnelle.

L'impératrice Eugénie encouragea, outre mesure, le luxe et la prodigalité. Les personnes de son entourage modelèrent volontiers leur manière de vivre sur la sienne ; il en résulta un goût effréné pour la mode et pour l'éclat, ce goût se répandit rapidement dans toutes les classes de la société, créa de toutes parts des besoins démesurés d'argent, qu'il fallut acquérir en toute hâte et à tout prix. Ce fut au grand détriment de la morale et de la probité

publiques. De l'appauvrissement des consciences naquirent l'abaissement des mœurs et l'amoindrissement des caractères. L'intervention de cette souveraine dans les choses de la politique fut désastreuse pour la France. On le verra plus tard.

§ V. Session législative. — A la fin de décembre 1852, le Sénat avait introduit dans la Constitution pseudo-républicaine du 14 janvier 1852 les modifications nécessaires pour l'approprier à la forme nouvelle du gouvernement. Les pouvoirs de l'empereur furent un peu étendus aux dépens des attributions du Corps législatif qui se trouva réduit à n'avoir plus guère qu'à enregistrer les volontés du monarque et de ses ministres.

Le Corps législatif inaugura sa session de 1853 par une fête splendide qu'il offrit à l'empereur et qui coûta à chacun de ses 211 membres une souscription obligatoire. Il vota ensuite plusieurs lois, entre autres celles qui rendirent moins démocratiques l'institution des prud'hommes et l'organisation du jury, celle qui fit plus dures pour les fonctionnaires les conditions de la mise à la retraite. La Constitution déterminait la durée des sessions; il y fallut déroger pour que les députés eussent le temps de discuter le budget. Dans la discussion des recettes, Montalembert, qui commençait à se repentir de son adhésion au coup d'état du 2 décembre, refusa de voter le budget de 1854 qui consacrait le rétablissement de l'Empire et la confiscation des biens de la famille d'Orléans. Sur ce dernier point, il eut pour adversaire un écrivain de la presse officieuse du temps de Louis-Philippe, devenu un des défenseurs du régime impérial.

Le Corps législatif vota des dispositions ayant pour objet de modifier le code pénal d'après le décret du gouvernement provisoire qui avait aboli la peine de mort en matière politique. Il conserva la peine des parricides pour les attentats contre la vie ou la personne de l'empereur, et la peine capitale pour les attentats contre les membres de la famille impériale.

Il vota aussi une loi conférant au gouvernement la nomination des présidents de conseils de prudhommes, avec faculté de les choisir en dehors des éligibles et même des électeurs, puis une autre loi sur les pensions civiles, très-défavorable aux fonctionnaires de l'État et non moins préjudiciable aux intérêts du Trésor public.

La session fut close le 1er Juin. Le public ne connaissait les débats que par un compte rendu officiel publié trois jours après chaque séance et ne nommant pas les orateurs.

Le ministère de la police est supprimé (21 juin).

Pendant que le Corps législatif vaquait en silence à ses travaux, le public, qui ne s'en préoccupait guère, assistait avec curiosité à un développement d'affaires industrielles, commerciales et surtout financières qui semblait attester un haut degré de prospérité. Mais c'était une situation plus apparente que réelle, et déjà le rapporteur du budget, M. Schneider, homme bien incapable de toute velléité d'opposition, de toute critique chagrine, disait au Corps législatif : « L'esprit d'entreprise touche à la spéculation, la spéculation touche au jeu; n'est-il pas à craindre que la hausse rapide de toutes les valeurs, l'abondance des capitaux, l'exemple des fortunes subites n'excitent, outre mesure, les imaginations et n'occasionnent des entraînements et des excès regrettables? » Ces plaintes anodines, ces prévisions mitigées que déposait M. Schneider dans un de ces documents officiels que le public lit peu, d'autres les exprimaient avec plus d'amertume, avec un sentiment d'hostilité, si bien que le *Moniteur* crut devoir prendre la parole pour déclarer solennellement que de telles incriminations ne sauraient atteindre les fonctionnaires publics. Un temps arriva bientôt où l'on n'osa plus renouveler cette protestation. En attendant, la faculté de virements de fonds accordés aux ministres, les emprunts sans contrôle suffisants, les entreprises de grands travaux dans les principales villes, surchargeaient le budget général de la France et préparaient d'effroyables déficits.

§ VI. Complots. — Un seul fait attira, un instant, l'attention publique, ce fut l'affaire dite de l'Opéra-Comique. Sous un régime établi, soutenu par la force, qui avait provoqué tant de haines, tant de ressentiments légitimes, il était aisé de trouver des gens qui en souhaitaient le renversement. En recueillant des propos intempérants, en stimulant, par des agents secrets, les désirs, les projets de vengeance, on arrivait rapidement à former un embryon de complot, que développait la faconde du ministère public. La justice ne se montrait difficile ni sur les témoins, ni sur les témoignages et les preuves. Le jury, quand on allait jusqu'à lui, se laissait volontiers effrayer par la peur du parti révolutionnaire, et voyait des coupables où il n'y avait guère que des imprudents, des bavards et des exaltés.

C'est avec de tels éléments que fut édifié le complot organisé, suivant l'accusation, pour assassiner l'empereur et l'impératrice, soit à l'Hippodrome, soit à l'Opéra-Comique (juin, juillet 1855).

Vingt-sept inculpés parurent, le 7 novembre, devant la cour d'assises de la Seine. On avait réuni là des ouvriers et des étudiants qui ne s'étaient jamais vus. Dix furent acquittés; les autres furent condamnés à des peines variant de la déportation à trois ans de prison.

Deux mois plus tard (10 janvier 1854), les acquittés, auxquels on adjoignit dix-neuf accusés nouveaux, parmi lesquels M. Hubbard, avocat et défenseur d'un des prévenus du premier procès, furent traduits en police correctionnelle, pour délits de société secrète et de détention d'armes de guerre. Tous furent condamnés de trois ans à un an de prison.

M. Hubbard, alors malade, ne fut jugé que le 22 mars et condamné à trois ans de prison, 10,000 francs d'amende, comme possesseur d'une presse clandestine, et à cinq ans d'interdiction des droits civiques.

§ VII. Lettres. Arts. Industrie. — L'œuvre littéraire la plus retentissante vint de l'étranger; ce fut le livre de V. Hugo intitulé : *Les Châtiments*, qui restera sur le second empire français comme les satires de Juvénal restent sur l'empire romain. Malgré la surveillance la plus active, ce volume circula partout en France. Michelet achève son *Histoire de la Révolution*. Cousin publie *Madame de Longueville pendant la Fronde*. Berryer est élu à l'Académie française.

En 1853, fut inventé l'appareil d'induction de Rumskorff.

Le 20 septembre 1853, l'amiral Febvrier Despointes prit, au nom de la France, possession de l'île de la Nouvelle-Calédonie, qui fut plus tard destinée à recevoir des établissements pénitentiaires.

Concession du chemin de fer de Paris à Mulhouse. Achèvement de la digue de Cherbourg.

§ VIII. Nécrologie. — Morts de François Arago, de Bayard, auteur dramatique, du sculpteur Duret, de Visconti, architecte, des savants Orfila, Gay-Lussac, Adrien de Jussieu, des maréchaux Gérard, Marmont, et des généraux Caulmans, Cornemuse. Cette dernière mort donna lieu à des rumeurs mystérieuses, qui ont été démenties plus tard.

§ IX. Algérie. — Malgré les échecs qui leur avaient été à diverses reprises, en 1851 et 1852, infligés par l'armée française, aux ordres du général Saint-Arnaud, qui avait soumis la Kabylie, les arabes de la montagne se révoltèrent de rechef en 1853, et le général Randon commença contre eux une série d'expéditions importantes.

CHAPITRE II

Guerre de Crimée. — Voyages princiers. — Retour des troupes. — Session législative de 1855. — Exposition universelle.

§ I. Affaires d'Orient. — Malgré la devise « l'Empire c'est la paix », des bruits de guerre s'élevaient du côté de l'Orient.

C'est presque toujours par de misérables et futiles querelles de sacristie que surgissent les difficultés de l'Europe occidentale avec l'Orient, c'est-à-dire avec l'empire turc. Cette fois, une discussion violente était survenue entre les catholiques grecs et les catholiques latins, à propos d'une puérilité. Il s'agissait d'une armoire, d'une croix et d'une lampe que ceux-ci voulaient placer dans l'église du Saint-Sépulcre à Jérusalem, tandis que ceux-là s'y opposaient. La querelle s'était envenimée, à tel point qu'elle mettait en émoi toute la diplomatie européenne.

L'église du Saint-Sépulcre renferme, suivant la légende chrétienne, le tombeau de Jésus. C'est pour délivrer ce tombeau que le moyen âge a fait les croisades. Jérusalem n'en est pas moins restée aux infidèles. Toutefois, en vertu de traités, appelés capitulations, les chrétiens du rite orthodoxe ou latin, ainsi que ceux du rite hétérodoxe ou grec, et les Arméniens sont admis à y pratiquer leurs exercices religieux, sous la protection des Turcs, sans la vigilance desquels l'Église serait, depuis longtemps, détruite par les uns en haine des autres, car il y a plus d'animosité entre les sectateurs des divers rites qu'entre eux et les mahométans.

L'esprit des croisades a disparu des pays occidentaux. Cependant, par tradition de ce passé lointain, la France a pris sous son patronage les chrétiens du rite latin résidant à Jérusalem. Sous cette question religieuse se cache aujourd'hui une question d'influence politique dans les affaires d'Orient, en prévision du partage futur que rendra inévitable la décadence imminente de l'empire turc. Ce qui se débat à Jérusalem, c'est la possession de Constantinople; l'Angleterre hérétique n'y est pas moins intéressée que la France, soi-disant très-chrétienne et romaine.

La Russie s'est attribué le patronage des catholiques hétérodoxes en Syrie. Pour le gouvernement moscovite, la question est à la fois politique et religieuse : politique, car on sait que les czars

convoitent Constantinople et une partie de la Turquie ; religieuse, car les Russes sont catholiques du rite grec, et, chez eux, le fanatisme est encore aussi puissant qu'il l'était chez nous aux douzième et treizième siècles.

En 1853, le czar Nicolas, jugeant l'Europe occidentale suffisamment occupée, crut le moment opportun pour profiter de la querelle des Lieux-Saints, afin de se préparer à mettre la main sur la succession de « l'homme malade », c'est ainsi qu'il désignait la Turquie. Il avait, sur ce point, fait à l'Angleterre des ouvertures que celle-ci avait refusées. Il envoya à Constantinople un ambassadeur extraordinaire, le général Mentschikoff, qui, prétextant d'un traité relatif à la construction d'une église russe dans un quartier de la capitale turque, exigea du sultan l'extension du protectorat russe à toutes les questions concernant les catholiques grecs de toutes les provinces de l'empire ottoman. C'était là une nouvelle question soulevée par la Russie, car le différend qui s'était élevé entre les catholiques grecs et les catholiques latins venait d'être résolu à la satisfaction des intéressés.

Si la Turquie cédait, elle abdiquait sa souveraineté ; elle ne céda point, et Mentschikoff quitta Constantinople, le 21 mai 1853. Un mois après, les Russes passèrent le Pruth et entrèrent sur le territoire turc. A la fin de juin, les deux flottes, anglaise et française, étaient dans la baie de Besika, prêtes à franchir les Dardanelles pour protéger Constantinople.

Le traité de 1841 mettait l'empire turc sous la garantie des cinq grandes puissances européennes. En vertu de ce traité, une conférence s'ouvrit à Vienne ; les essais des diplomates échouèrent devant les refus légitimes de la Turquie et les prétentions exorbitantes de la Russie. La Russie commença, de fait, les hostilités en détruisant la flotte turque à Sinope, le 30 novembre 1853. A la fin de janvier 1854, et au commencement de février, les ambassadeurs français et russes quittèrent respectivement Paris et Saint-Pétersbourg. Si ce n'était pas encore la guerre, c'en était la menace à peu près certaine.

§ II. Session de 1854. — Ces nouvelles causèrent une grande inquiétude dans le monde de la spéculation et de l'agiotage. En l'absence de journaux donnant des renseignements exacts, on attendit avec anxiété le discours que Napoléon III devait prononcer le 2 mars 1854, à l'ouverture de la session législative. Il y avait un autre motif, tout intérieur, de malaise ; c'était l'insuffisance de la

récolte et la cherté du blé. Sur ce point, le discours rassura les esprits en annonçant des achats considérables, déjà en route pour la France, et la création de la caisse de la boulangerie, expédient empirique consistant à maintenir le prix du blé au-dessous du cours dans les périodes de cherté, et au-dessus du cours dans les temps d'abondance. « La disette à peine finie, continua l'orateur, la guerre commence. » Puis, tout aussitôt, pour atténuer l'effet de cette parole menaçante, il ajouta que l'Angleterre et l'Allemagne étaient avec la France pour réprimer l'ambition de la Russie, pour soutenir l'intégrité de la Turquie et veiller sur les droits des chrétiens d'Orient. Il termina en protestant contre toute pensée d'agrandissement territorial et en proclamant hautement que « le temps des conquêtes est passé sans retour. »

Pour faire la guerre, il faut de l'argent et des hommes. Le Corps législatif, dont la présidence venait d'être donnée à Morny (27 février), vota un emprunt de 250 millions (7 mars) pour lequel fut ouverte une souscription publique qui, en dix jours, dépassa 468 millions. Ce résultat fut annoncé au Corps législatif par M. Baroche ; puis, M. Fould, ministre d'État, lut la déclaration officielle de guerre faite à la Russie par les puissances alliées. De grandes acclamations saluèrent ces deux nouvelles (27 mars). L'Assemblée vota, dix jours après, le projet de loi par lequel le gouvernement lui demandait de porter le contingent militaire pour la classe 1855, de 80,000 hommes à 140,000. Quand le corps législatif eut ainsi donné des fonds et des soldats, il fut congédié : on n'avait pas besoin de ses conseils et l'on craignait ses observations. Il avait eu cependant le temps de voter quelques lois, une, entre autres, qui livra les instituteurs primaires à la discrétion des préfets.

Le 10 avril, un traité d'alliance, en vue de la guerre, fut signé entre l'Angleterre et la France ; le 20, l'Autriche et la Prusse signèrent entre elles un traité pour se garantir réciproquement leurs possessions allemandes ou non allemandes. C'était une précaution prise par l'Autriche contre la Russie, par la Prusse contre la France.

Quelques négociations diplomatiques furent tentées encore pour empêcher la lutte qui se préparait ; elles ne servirent à rien.

Le 5 mai, un décret, constamment repoussé par Saint-Arnaud, mais accepté docilement par son successeur au ministère, le maréchal Vaillant, rétablit une garde impériale, dont une partie fut envoyée en Orient.

§ III. Bomarsund, Gallipoli, Varna, la Dobrutscha. — Dès le mois de mai, une flotte anglo-française, commandée par sir Ch. Napier et l'amiral Parseval-Deschênes, fit voile vers le nord et entra dans la Baltique. La forteresse de Bomarsund, attaquée le 14 août, se rendit le lendemain, 15, après une résistance assez molle. Cette expédition eut pour résultat de détruire avant qu'elle fût achevée une forteresse qui menaçait de devenir la plus redoutable de la Russie du nord. L'approche de l'hiver, le dyssenterie et le choléra, obligèrent les armées alliées à quitter la partie.

L'armée expéditionnaire, qui devait agir au sud, en Orient, se composait de 20,000 Anglais et 40,000 Français, commandés, ceux-là, par lord Raglan, ancien lieutenant de Wellington, ceux-ci par le ministre de la guerre, Saint-Arnaud, devenu maréchal à la suite de sa collaboration au 2 décembre.

L'armée française, partie de Toulon, débarqua à Gallipoli, puis alla camper à Varna, en attendant l'adoption d'un plan d'opérations en Crimée, où l'on se proposait d'aller attaquer la Russie.

Pour occuper les troupes, pour les soustraire aux atteintes du choléra, qui se déclarait parmi elles, Saint-Arnaud imagina d'envoyer deux divisions, commandées par Espinasse (devenu général après sa prise du Corps législatif au 2 décembre), chasser les Russes qui pouvaient se trouver encore dans la Dobrutscha, contrée marécageuse où, tout récemment, l'armée russe avait perdu 70,000 hommes par la maladie. Les deux divisions, parties le 20 juillet de Varna, y rentrèrent le 10 août, après des marches longues, meurtrières et inutiles, ne ramenant que 4,500 hommes sur 10,000.

Le 22 avril l'escadre anglaise bombarda les fortifications d'Odessa et brûla les navires stationnés dans le port militaire; puis, se rendit dans la mer Noire pour y détruire les forteresses des Russes. Ceux-ci ne lui en laissèrent pas le soin, et eux-mêmes ils les firent sauter.

Les généraux alliés avaient reçu l'ordre de débarquer en Crimée et de prendre Sébastopol, ordre plus facile à donner qu'à exécuter, car on ne possédait pas de bonnes cartes de la Crimée, on ignorait le chiffre des troupes russes chargées de la défendre, et l'on ne connaissait pas la force réelle de Sébastopol. Il fallut faire des reconnaissances étendues pour choisir un point de débarquement. Le choix se fixa sur l'embouchure de l'Alma, près de l'ancienne Eupatoria de Mithridate.

Les troupes, distribuées sur deux cent-cinquante navires armés de trois mille bouches à feu, y prirent terre le 14 septembre, presque sous les yeux d'une armée russe commandée par Mentschikoff, qui ne crut pas devoir risquer une résistance périlleuse sous le feu de l'artillerie des deux flottes.

§ IV. Bataille de l'Alma. — Les alliés cheminèrent vers le sud à travers une plaine sans défense. Ignorant la topographie du pays, ils suivaient prudemment les bords de la mer, accompagnés dans leur marche par la flotte toujours prête à les défendre.

Bientôt ils arrivèrent en présence de montagnes formant des fortifications naturelles presque inexpugnables. Mentschikoff les attendait là; son armée, composée de 50,000 hommes, occupait, sur la rive gauche de la rivière de l'Alma, des hauteurs solidement retranchées. Les armées alliées, placées sur la rive droite, et protégées par l'artillerie de la flotte, finirent par s'en rendre maîtresses après un combat acharné (le 20 septembre) qui dura pendant trois heures. Les Anglais, commandés par lord Raglan. Les Français par Saint-Arnaud, malade, presque mourant, soutenu sur son cheval par deux de ses aides-de-camp, et présidant à la bataille bien plus qu'il ne la dirigeait. Les Russes se retirèrent, abandonnant sur la route de Sébastopol les positions faciles à défendre de la Katcha et de Belbeck. Mentschikoff, rentré dans Sébastopol, y laissa une garnison suffisante, et alla prendre position à l'est de la place.

Le 23 septembre, pendant que la flotte alliée bloquait la rade de Sébastopol, Mentschikoff coula sept de ses propres navires de guerre, en travers du port, et rendit l'entrée de la place impossible aux escadres des alliés; force leur fut donc de renoncer aux plans de leurs amiraux et de ne plus agir que par la voie de terre.

Le 29 septembre, Saint-Arnaud mourut du choléra, dans l'éclat de la victoire de l'Alma : ce n'était pas la fin qu'il méritait. Le général Canrobert, un des généraux du 2 décembre, prit le commandement de l'armée.

Le 30 septembre, l'empereur disait, dans une proclamation adressée aux troupes du camp de Boulogne : « ..... D'autres (soldats français) plantent peut-être, aujourd'hui même, nos aigles sur les murs de Sébastopol. » On disait, à Paris, que l'impératrice avait reçu une dépêche annonçant cet événement. On ajoutait que la même nouvelle avait été apportée à Silistrie par un Tartare. Le *Moniteur* reproduisit ces nouvelles sans les garantir. A Constantinople, la prise de Sébastopol fut célébrée par des illuminations

brillantes. Partout on l'apprit avec joie, y voyant la fin d'une guerre dont on redoutait la prolongation.

On sut bientôt la vérité; Sébastopol n'était ni pris, ni même attaqué ; le désappointement fut égal à l'illusion. On ne connut jamais l'inventeur de cette mémorable mystification, qui couvrit, vraisemblablement, un coup de bourse.

§ V. Siége de Sébastopol. — Mentschikoff s'était retiré sans risquer une seconde bataille. L'armée alliée le suivit et arriva en vue de Sébastopol. Assiéger cette ville du côté du nord était peut-être le moyen de la réduire le plus vite; mais c'était s'exposer à être coupé d'Eupatoria par une armée de secours et à perdre ainsi les communications avec l'Europe. On se décida à une marche de flanc pour gagner les petits ports de Balaclava et de Kamiesh, par lesquels on pourrait recevoir des renforts et des approvisionnements. Le 17 octobre, commencèrent les travaux d'approche d'un siége régulier dont on ne soupçonnait pas alors la longue durée.

On ne tarda pas à s'en rendre compte. Les Russes avaient placé sur leurs positions tout leur matériel d'artillerie de la marine, qui était des plus formidable. Les assiégeants durent leur opposer celui de leur flotte, lequel fut aussitôt débarqué.

§ VI. Balaclava. — Le 26 septembre, les Turcs et les Anglais prirent facilement possession de Balaclava, dont le port pouvait abriter douze navires de guerre. Le 25 octobre, 30,000 Russes tentèrent une surprise. Les Turcs lâchèrent pied, les Anglais, peu nombreux, vinrent à leur secours et parvinrent, par un effort héroïque, à les refouler; un petit détachement de cavalerie française arriva et les aida à mettre les Russes en complète déroute.

§ VII. Inkermann. — Sur ces entrefaites, des forces considérables envoyées de tous les points de la Russie arrivèrent en Crimée. Les deux fils du czar y vinrent également porteurs d'un ordre de leur père, fort expéditif d'ailleurs, « rejeter les alliés dans la mer. » Fanatisés par les discours de leurs prêtres, excités par la présence de deux des fils de leur empereur, les Russes, à l'abri d'un brouillard épais, se jetèrent, le 5 novembre, sur les lignes des alliés, dans le but de les presser de droite et de gauche, afin de les forcer à avancer jusque sous le feu de la place ou à reculer jusqu'à la mer. Les Anglais surpris plient tout d'abord, puis résistent vigoureusement; les Français viennent alors à leur secours, les Russes sont arrêtés dans leur victoire ; après une lutte acharnée, après une mêlée terrible, les Russes se retirent, laissant sur

le champ de bataille 15,000 hommes tués, blessés ou prisonniers. Les pertes des alliés ont été évaluées à 5,000 hommes.

En même temps, 5,000 Russes attaquaient les tranchées occupées par les Français, à la gauche de l'armée, aux environs de Traktir et étaient vigoureusement repoussés.

Le général Gortschakoff, qui succéda à Mentschikoff, n'essaya pas de troubler les travaux de siége. Mais l'armée alliée fut plus cruellement éprouvée par les intempéries et les maladies qu'elle n'eût pu l'être par le feu et le fer de l'ennemi. Une tempête effroyable sévit sur toute la côte depuis Eupatoria jusqu'à Balaclava, et fit sombrer un grand nombre de navires. Les Russes profitèrent de cette circonstance pour tenter sur Eupatoria diverses petites expéditions qui ne réussirent pas. Au choléra et au scorbut qu'elle avait apportés de Varna (où ils lui avaient déjà enlevé plus de 8,000 hommes), l'armée vit se joindre le typhus, la gangrène. Par un froid rigoureux, les soldats étaient sans abri, sans chauffage; les médecins, les médicaments faisaient défaut; les ambulances improvisées étaient encombrées de blessés et de malades que des navires venaient prendre et emportaient par milliers; beaucoup mouraient en route. On mettait sur le compte de la grande distance tous ces maux qui révélaient déjà l'imperfection de notre organisation militaire.

Pour la première fois en 1851, l'oïdium avait exercé de grands ravages dans les vignes et menaçait de détruire l'un des plus précieux trésors de la France. En 1853 et 1854, est découvert un remède contre ce fléau : l'application de la fleur de soufre.

En 1854, M. Champonnois applique les procédés de fabrication de l'alcool de betterave.

§ VIII. Intérieur. — Tandis que nos soldats enduraient tant de souffrances à l'extrémité de l'Europe, on souffrait aussi en France. L'année 1854 vit reparaître le choléra, qui exerça de grands ravages dans les départements du centre, du midi, et surtout à Paris et à Marseille.

A la suite de la publicité donnée à une lettre particulière où Barbès, alors en prison, faisait des vœux pour le succès de l'armée française, l'empereur ordonna la mise en liberté du chef républicain. Barbès n'accepta pas cette prétendue grâce et, ne pouvant rester en prison, se condamna volontairement à l'exil où il devait mourir.

Inauguration du nouveau bois de Boulogne, à Paris.

En Algérie, un faux chérif, nommé Bou Bargla, excite un soulèvement que réprime le gouverneur général Randon, dans une expédition qui amène la prise de Teggurt (2 décembre). Bou Bargla est tué le 26.

§ IX. Nécrologie. — Le 27 février 1854, mourut un écrivain dont la parole avait fortement remué les générations contemporaines, Lamennais. Sectaire impétueux de la théocratie, sous la Restauration, il passa à la démocratie lorsque, désavoué par la cour de Rome, il eut acquis la conviction que l'Église ne pouvait plus vivre avec la société moderne. L'Église l'excommunia et lui la répudia. Mort en libre-penseur, son corps fut, d'après son expresse volonté, conduit directement au cimetière du Père-Lachaise, et enterré dans la fosse commune. La police, pour écarter la foule de ces funérailles, fit faire le convoi une heure avant l'heure indiquée. Les plus intimes amis du mort furent seuls admis derrière le char funèbre et dans le cimetière, gardé militairement. 1854 vit aussi mourir Peyronnet, Villèle, Th. Lameth, les amiraux Roussin et Baudin, Raoul Rochette, Baour Lormian, l'ancien ministre Léon Faucher, Ancelot, Émile Souvestre, le fondeur Soyer, la cantatrice Sontag.

CHAPITRE III

Suite et fin de la guerre. — Congrès de Paris. — Naissance du prince impérial. — État intérieur. — Le clergé.

§ I. Suite du siége et prise de Sébastopol. — La prolongation du siége de Sébastopol fut la principale préoccupation de l'année 1855. On espéra un instant que la guerre prendrait fin par suite de la mort subite de Nicolas, survenue le 2 mars. Mais son fils, Alexandre II, annonça sa prise de possession du trône par un manifeste belliqueux.

Les opérations militaires se continuaient sans qu'on pût entrevoir le dénouement de cette lutte dont la longue durée fatiguait le public, et contrariait les affaires de tous en général, et notamment celles des spéculateurs de la Bourse.

En dehors des pertes que les deux armées faisaient chaque jour dans d'incessants combats de tranchée, le froid et les maladies

continuaient à exercer leurs ravages. C'était sans trêve, de part et d'autre, de nouveaux envois de renforts et de nouvelles levées de contingents. De toutes parts on contractait des emprunts, on augmentait considérablement les impôts.

Les Russes, mieux ou plutôt moins mal abrités que leurs ennemis, profitaient du temps que ceux-ci employaient aux travaux d'approche pour fortifier leurs positions, de telle façon que plus on s'avançait vers Sébastopol et plus la place était difficile à prendre. L'assiégé se contentait d'attaquer les travailleurs, de détruire les travaux, pour ralentir l'œuvre de l'assiégeant. Napoléon III ayant envoyé le général du génie Niel pour lui rendre compte des lenteurs du siége, Niel sembla tout approuver. Néanmoins; le 16 mai 1855, le général Pélissier, gouverneur général de l'Algérie, fut appelé au commandement de l'armée de Crimée, en remplacement du général Canrobert, jugé trop temporisateur et trop prudent. On a lieu de croire qu'une action énergique et rapide eût épargné à l'armée un grand nombre d'hommes, morts par suite des fatigues, du froid et des maladies.

En mai et juin, l'escadre alliée fit plusieurs expéditions dans la mer Noire et jusque dans la mer d'Azow, bombarda et détruisit plusieurs ports servant au ravitaillement des Russes.

Le 7 juin, les Français enlevaient d'assaut deux positions importantes : le *Mamelon-Vert*, et la redoute du *Carenage*, pendant que les Anglais s'emparaient de l'ouvrage dit *des Carrières*. Encouragé par ce succès, et désireux de célébrer dignement l'anniversaire de Waterloo, Pélissier ordonna une attaque générale pour le 18 juin. Un signal mal compris fit échouer l'entreprise, qui n'eut d'autre résultat que de coûter plus de 3,000 hommes à l'armée française.

Le 28 juin, lord Raglan mourut du choléra, et le général Simpson prit le commandement de l'armée anglaise.

Le 16 août, Gortschakoff tenta une surprise sur le camp français en passant la Tchernaïa au pont de Traktir ; il fut repoussé. Un corps d'armée Piémontais que, par le conseil de Cavour, son premier ministre, le roi Victor Emmanuel avait envoyé en Crimée, contribua énergiquement à la défaite des Russes par le feu de son artillerie.

La conduite admirable de ce petit corps d'armée produisit un grand effet. Cavour avait voulu que le Piémont prît part à la guerre d'Orient et avait dû rompre les plus énergiques oppositions. Déjà,

dans l'attitude du Piémont et de son ministre, les esprits clairvoyants pouvaient pressentir l'avenir de l'Italie.

Depuis la malheureuse affaire du 18 juin, Pélissier poussait les travaux d'approche avec une grande énergie; on profitait de la bonne saison, il fallait à tout prix réussir avant le retour des grands froids.

Le 5 septembre, l'armée et la flotte commencèrent par son ordre un terrible bombardement. Une bombe qui tomba dans le port de Sébastopol et incendia les vaisseaux russes prouva que l'on était en situation d'agir définitivement. Le bombardement dura trois jours. Enfin le 8 septembre eut lieu l'attaque générale.

L'objectif principal était un ouvrage appelé la *tour Malakoff*, qui, par sa position, dominait toute la place. Pendant que les Anglais, placés à la gauche, se rendaient maîtres d'un fort appelé le grand Redan et dominent ainsi la rade de Sébastopol, les Français, montent à l'assaut de Malakoff, assaut terrible où l'on combattit sous le fer des batteries russes, corps à corps, avec un grand acharnement de part et d'autre.

Enfin la division Mac-Mahon entra la première dans la place et le drapeau français flotta sur Malakoff. Malakoff étant pris, on n'était cependant maître que d'une moitié de la ville; mais les alliés possédant cette moitié, il était impossible aux Russes de défendre utilement le terrain qui restait en leur pouvoir. Ils durent évacuer la place.

Il n'était du reste pas facile à leurs ennemis d'en prendre possession, car personne n'ignorait que Sébastopol était de tous points miné. Il fallait néanmoins, pour les alliés, occuper la position toute entière, les chefs craignaient que leurs soldats, qui avaient si bravement combattu, ne voulussent pas courir le risque de sauter. Alors, un fait glorieux se passa, l'état-major général s'installa au milieu de la ville et fit savoir à l'armée qu'il ne bougerait pas de là quoi qu'il arrivât. Toute hésitation cessa. Par bonheur, la mèche principale fut découverte, et les Russes, en s'éloignant, ne firent sauter que des mines qui détruisaient leurs ouvrages sans écraser les vainqueurs.

On a évalué à 7,500 le nombre des morts et des blessés que la prise de Malakoff a coûté à l'armée française; cinq généraux furent tués. Le général Bosquet, qui avait pris une part éclatante à toute la campagne, fut grièvement blessé.

Une capitulation honorable mit fin aux efforts d'une défense qui

restera un titre d'honneur pour le général Todleben dont elle fut l'œuvre. Le siége avait duré onze mois et avait coûté aux alliés et aux Russes, soit par les combats, soit par les maladies, 85,000 morts[1]. Durant toute cette guerre, on se conduisit toujours, de part et d'autre, avec toute la loyauté et toute l'humanité que permettent les horribles nécessités de la guerre.

§ II. Napoléon III a Londres. Victoria a Paris. — Tandis que la guerre faisait tant de victimes en Crimée, on festoyait et on s'amusait à Londres et à Paris.

Au mois d'avril 1855, Napoléon III fit un voyage à Londres, où il fut accueilli avec un enthousiasme qu'explique le profit que l'Angleterre tirait et attendait encore de l'alliance française. La reine lui mit elle-même au genou les insignes de l'ordre de la Jarretière.

Au mois d'août, la reine Victoria vint avec son mari, le prince Albert, rendre visite à l'Empereur. L'accueil des Parisiens fut courtois, sans enthousiasme. La reine d'Angleterre, si elle n'avait plus les charmes de la jeunesse, inspirait beaucoup d'estime et de respect, comme souveraine, comme épouse et comme mère. Le public français lui sut gré de sa dignité, de son dédain pour les futilités qui plaisaient tant à la cour impériale, et du soin qu'elle prit d'éviter toutes les fêtes qui étaient hors de propos à l'heure où les soldats mouraient par milliers loin de leur patrie.

Victor Emmanuel et Cavour vinrent aussi à Paris, en allant à Londres et en retournant à Turin (novembre et décembre).

§ III. Retour des troupes. — Le 2 décembre, date napoléonienne, une partie des troupes de l'armée d'Orient fit à Paris une entrée triomphale. Les soldats avaient bien mérité les acclamations qui les accueillirent et qu'on eût pu se dispenser de provoquer en formant l'avant-garde d'un bataillon d'hommes blessés, estropiés, triste spectacle, dont l'idée bizarre ne fut pas généralement approuvée; la marine n'était pas même représentée dans ce défilé solennel. Par ordre de l'empereur, le général Canrobert, qu'il avait fallu remplacer, comme insuffisant, dans la direction du siége, marchait en tête de l'armée victorieuse.

[1]

	MORTS EN COMBATTANT.	MORTS DE BLESSURES OU DE MALADIES.
Armées alliées.	23.007	131.984
Armée russe.	30.000	600.000

Rapport du docteur Chenu, p. 617.



§ IV. Session de 1855. — Le Corps législatif vota, en 1855, des lois qui lui furent présentées. Une concernant le recrutement, consacra le remplacement militaire dont elle attribua le monopole à l'État qui devint ainsi *marchand d'hommes*; elle créa, en outre, une caisse de la dotation de l'armée destinée à payer des primes de rengagement et une solde supplémentaire aux rengagés. On arrivait de la sorte à faire du service militaire une profession permanente qui donnerait au gouvernement une armée de prétoriens.

De nouveaux impôts furent votés, indépendamment d'un emprunt de 125 millions, mis, comme le précédent, en souscription publique et pour lequel les offres s'élevèrent à plus de trois milliards. Ce mode d'emprunt fit pénétrer jusqu'au fond de la population le crédit de l'État, mais il y amena aussi le goût des spéculations aléatoires.

Une autre loi eut pour objet de supprimer tout ce qu'il y avait d'un peu libéral dans l'organisation communale et départementale et de mettre l'une et l'autre dans la main de l'État ou des préfets, ses agents.

§ V. Exposition universelle. — En 1848, le gouvernement provisoire avait songé à étendre l'institution des expositions industrielles, fondée par la Révolution, en ouvrant, à Paris, une exposition universelle où toutes les nations seraient convoquées. L'industrie française, redoutant la concurrence, fit échouer ce projet. L'Angleterre le reprit et fit, à Londres, en 1851, une exposition universelle qui eut beaucoup d'éclat et où l'industrie française vit qu'elle pouvait soutenir la comparaison avec ses rivales.

En 1854, pendant la guerre d'Orient, Napoléon III décréta qu'une exposition universelle aurait lieu à Paris en 1855. Une société de spéculateurs bâtit, aux Champs-Élysées, un vaste et incommode édifice, auquel il fallut ajouter des annexes beaucoup plus étendues; les entrepreneurs surent, plus tard, le faire racheter par l'État, qui ne sait à quoi l'employer.

L'empereur fit solennellement l'ouverture de l'Exposition le 15 mai. Plus de vingt mille industriels, de toutes nations, y furent représentés. Seule, la Russie y manqua, bien qu'invitée malgré la guerre. L'industrie française brilla, à l'Exposition de Paris, d'un éclat non moins vif qu'à l'Exposition de Londres. L'art français, et notamment les maîtres de l'école de peinture, donnèrent les preuves d'une éclatante et incontestable supériorité. La clôture

eut lieu, le 15 novembre, par une distribution solennelle des récompenses que le jury avait décernées.

§ VI. Fin de la guerre d'Orient. — Sous le régime impérial, le peuple français n'apprenait de ses propres affaires que ce qu'il plaisait au Souverain de lui en dire soit par la voie du *Moniteur*, soit par des discours prononcés dans les occasions les plus étrangères à la politique. La guerre d'Orient se continuerait-elle ou se terminerait-elle à la prise de Sébastopol? Telle est la question que chacun se posait. L'Angleterre, si peu portée qu'elle fût à la guerre, voulait, au moins, puisqu'on avait commencé, aller jusqu'au bout, c'est-à-dire jusqu'à l'anéantissement de la marine russe. Mais, depuis la chute de Sébastopol, on croyait remarquer de la part de l'empereur des Français un refroidissement envers l'Angleterre et une certaine inclination vers la Russie. Pour savoir à quoi s'en tenir, on attendait la clôture de l'Exposition universelle, on supposait que, dans son discours aux industriels, il jetterait quelque lumière sur les projets de sa politique ultérieure. Il y eut, en effet, un discours. Ce fut un éloge de la paix, le désir de ne pas voir se prolonger la guerre; mais, pour y mettre un terme, il fallait que l'Europe se prononçât entre les belligérants, car, à l'époque actuelle, « c'est l'opinion publique qui remporte la dernière victoire. » L'empereur invitait donc les exposants étrangers à dire à leurs concitoyens que la France n'avait de haine contre personne, qu'elle était sympathique à ceux qui veulent avec elle le triomphe du droit et de la justice : « Dites-leur que, s'ils désirent la paix, il faut qu'ouvertement ils fassent au moins des vœux pour ou contre nous, car, au milieu d'un grave conflit européen, l'indifférence est un mauvais calcul et le silence une erreur. »

L'opinion des peuples était partout opposée à la guerre. Si les princes ne faisaient pas tous leurs efforts pour l'empêcher de continuer, la responsabilité, au moins morale, en devait retomber sur eux personnellement. Aussi, s'empressèrent-ils de faire des démarches auprès du czar pour l'engager à la paix.

Alexandre paraissait peu disposé à accepter les conditions qui lui étaient offertes ; une surtout révoltait sa fierté : celle qui limitait les forces de la marine russe dans la mer Noire. Tous les monarques de l'Europe, même le roi de Prusse, lui conseillaient de céder à la nécessité ; un seul, le roi de Naples, lui conservait une fidélité inutile. Le 16 janvier 1856, Alexandre se résigna à traiter. Les relations diplomatiques furent aussitôt rétablies entre les

puissances et la Russie aux conférences de Vienne, rouvertes depuis la prise de Sébastopol.

§ VII. Congrès de Paris. — Il fut convenu que les conditions définitives de la paix seraient discutées dans un congrès siégeant à Paris. Cette assemblée diplomatique ouvrit ses séances le 21 février 1856, sous la présidence de M. Walewski, ministre des affaires étrangères de France, et dans le palais ministériel.

Sous Louis-Philippe, M. Walewski avait essayé du théâtre et du journalisme sans grand succès. Une ressemblance frappante avec Napoléon Ier confirmait l'attribution d'une filiation extra légale qu'il ne répudiait pas. Cela lui valut, en 1849, le titre de ministre plénipotentiaire à Florence et, en 1854, le poste d'ambassadeur à Londres, d'où il fut rappelé, le 7 mai 1855, pour recevoir le portefeuille des affaires étrangères. Dans sa jeunesse, il avait pris part à l'insurrection polonaise de 1831, et il avait gardé de ce temps quelques tendances libérales.

La Prusse, qui n'était alors qu'une puissance de second ordre et qui n'avait pris aucune part à la guerre, n'avait aucun titre à figurer dans le congrès de Paris. Cependant, sur la proposition du gouvernement français, un plénipotentiaire prussien y fut admis. C'était donner à la Prusse une importance toute particulière : la Prusse prenait rang.

Les séances durèrent jusqu'au 25 avril. L'acte final fut signé le lendemain 26 ; les signatures furent apposées avec une plume d'aigle que l'introducteur des ambassadeurs alla, tout exprès, arracher à un des aigles du Jardin des Plantes de Paris. Ainsi l'avait voulu l'empereur.

En substance, le traité de Paris neutralisait la navigation de la mer Noire et du Danube, enlevait à la Russie le monopole qu'elle prétendait exercer sur l'une et sa prédominance sur l'autre, délivrait de son influence les principautés danubiennes, faisait cesser le protectorat qu'elle voulait s'attribuer sur les catholiques grecs sujets du sultan, admettait la Turquie dans le concert européen et soumettait à l'arbitrage d'un congrès des puissances signataires tout débat de l'une de ces puissances avec la Turquie. Le sultan, de son côté, confirmait et étendait les droits accordés aux chrétiens d'Orient.

Le 1er avril, une grande revue militaire célébra la conclusion de la paix que le canon des Invalides et des proclamations officielles avaient annoncées à Paris et dont la télégraphie électrique portait la nouvelle dans les départements. Paris fut pavoisé de tous les

drapeaux cosmopolites et d'illuminations générales à tous les établissements dépendant plus ou moins du gouvernement ou de la police. On fit même ouvrir des appartements dont les locataires étaient absents pour placer à leurs fenêtres ces témoignages spontanés de la joie publique.

Durant les séances du Congrès, l'esprit de spéculation avait escompté les probabilités de paix avec une telle âpreté que *le Moniteur* dut adresser une semonce aux agioteurs et avertir le public qu'aucune émission de valeurs nouvelles ne serait autorisée avant la conclusion de la paix.

Le congrès de Paris avait réglé les conditions du rétablissement de la paix avec la Russie; mais il avait, en même temps, jeté les yeux sur d'autres questions, notamment sur l'état de l'Italie. M. de Cavour avait obtenu, pour prix de la coopération du Piémont en Crimée, son admission au Congrès. A son instigation peut-être, M. Walewski attira l'attention des plénipotentiaires sur le régime des États pontificaux, sur l'occupation des légations par les Autrichiens. Par contre, le représentant de la Prusse parla de l'occupation française à Rome. Aucune décision ne sortit et ne pouvait sortir de ces conversations, mais les politiques avisés prévirent que, si l'empereur avait encore besoin d'un dérivatif pour l'esprit public, c'est du côté de l'Italie qu'il le chercherait et le trouverait : 1856 faisait déjà présager 1859.

On pourrait aussi se demander si cette guerre d'Orient était, malgré le succès apparent, bien conforme aux vrais intérêts politiques de la France, et si nous n'avions pas plus d'avantage à nous entendre avec la Russie qu'à l'abaisser. Le traité de 1856 lui laissa une rancune bien naturelle; il ne satisfit pas l'Angleterre; la Prusse le subit de mauvais gré; l'Autriche resta méfiante. Nulle alliance solide n'en résulta pour la France. L'isolement commençait autour de l'empire.

§ VIII. Naissance du prince Impérial. — Au mois de mars 1856, l'Impératrice était prête à devenir mère. Les fanatiques de traditions napoléoniennes espéraient bien que le nouveau prince (ils ne doutaient pas que ce fût un garçon) apparaîtrait au monde sous la date fatidique du 20 mars. Leur espoir fut déçu; l'enfant arriva le 16 mars et fut reçu avec le cérémonial employé pour le roi de Rome en 1811. C'est aussi en conformité de ce cérémonial que Napoléon III donna à son fils le titre d'Enfant de France, renouvelé des usages de l'ancienne monarchie.

La naissance de cet enfant avait mis en péril la vie de l'Impératrice.

L'Empereur reçut, en cette occasion, des grands corps de l'État, les compliments usités en pareille circonstance. Il y répondit par l'assurance, habituelle aussi, que la naissance d'un héritier était un gage de prospérité et de stabilité pour la France. On en avait dit autant du roi de Rome, du duc de Bordeaux et du comte de Paris : tous les chefs d'État croient tenir l'avenir dans leur main.

§ IX. Session de 1856. — A côté du congrès de Paris et de l'arrivée du prince impérial, la session du Corps législatif s'écoula dans le silence accoutumé et au milieu de l'indifférence publique. Ce silence et cette indifférence commençaient à peser à une assemblée qui aurait voulu faire une autre figure dans le monde politique. Le Corps législatif était un produit de l'empire ; l'arbre portait ses fruits naturels.

Le Sénat siégeait au palais du Luxembourg, dans l'ancienne salle de la Chambre des pairs, d'où l'on avait enlevé la tribune, meuble inutile à une assemblée chargée simplement d'examiner si les lois votées par le Corps législatif étaient ou n'étaient pas contraires à la Constitution.

Le Sénat ne s'était pas tenu dans la majesté de ce rôle olympien, et il avait, en ses précédentes sessions, discuté les lois par le menu, comme l'eût fait une simple Chambre haute. Au mois de janvier 1856, une admonition aigre-douce, publiée par *le Moniteur*, rappela le Sénat à la réalité de son rôle de gardien de la Constitution. L'illustre assemblée prit la chose au sérieux et le prouva en rejetant, comme contraire au principe d'égalité consacré par la Constitution, une loi imposant une taxe sur les voitures de luxe. Le Sénat votait *pro domo suâ*.

En revanche, et pour se faire pardonner cet acte, qui semblait alors plein d'audace, le Sénat adopta, en juillet 1856, un sénatus-consulte organisant la régence, en cas de mort de l'empereur avant la majorité du prince impérial. L'adoption de ce sénatus-consulte fut l'objet de longues et vives discussions, où les intérêts de la dynastie furent étudiés de toutes parts avec une extrême sollicitude : Sénat et dynastie étaient solidaires.

§ X. État intérieur. — Ce sénatus-consulte complétait la Constitution impériale et assurait la marche future de la dynastie, au moins selon les coryphées de l'Empire. Celui-ci était alors au plus haut point de prospérité. Napoléon III, en voyant à ses pieds les

représentants de tous les souverains de l'Europe au Congrès de Paris, pouvait se croire, comme Napoléon Ier, l'arbitre du monde occidental. L'Angleterre qui, seule, avait sans cesse bravé l'oncle, était la plus fidèle alliée du neveu. Le pape avait accepté d'être parrain du prince impérial, dont le baptême fut célébré en grande pompe à Notre-Dame (14 juin), et il avait envoyé la rose d'or mystique à l'impératrice Eugénie. Princes de tout pays et de tout rang affluaient à Paris, faisant aux hommes et aux femmes des largesses de décorations et de fortune. Paris était devenu la ville de plaisir de tout l'univers. Pour la rendre digne de cette fastueuse destinée, le maître en avait donné (2 juillet 1854) l'administration à M. Haussmann, l'ancien préfet de Bordeaux, génie destructeur et reconstructeur, qui acceptait la mission de transformer la capitale et d'y bâtir des palais à la place des vieilles maisons d'autrefois. Paris ne fut plus qu'un immense « atelier national ». La population ouvrière, les petits employés ou artisans furent chassés des quartiers où ils vivaient en contact avec la population riche et aisée, et forcés d'aller vivre dans les quartiers excentriques, formant ainsi une ceinture de pauvres et de misérables autour de la cité opulente et oisive, douloureux et redoutable contraste dont on ne prévoyait pas les terribles conséquences.

La fureur de l'agiotage, la course aux « fortunes rapides », un instant ralenties par la guerre, ranimées pendant la durée du Congrès, avaient repris un nouvel essor après la conclusion de la paix. Les vers indignés d'un poëte (*l'Honneur et l'Argent*, *la Bourse*, de Ponsard), ni les invectives virulentes d'un magistrat (*les Manieurs d'argent*, d'Oscar de Vallée), ni l'approbation hautement donnée à l'un et à l'autre par l'empereur, dans des lettres rendues publiques, n'avaient eu plus d'autorité que les plaintes de M. Schneider ou la semonce du *Moniteur*. Le gouvernement ne pouvait plus arrêter le mal qu'il avait créé. La spéculation immodérée provoqua une crise financière et monétaire en même temps; les démolitions de Paris amenèrent la crise des loyers. Vainement M. Haussmann prétendait démontrer que cette dernière était sans cause réelle puisque l'on construisait plus de maisons que l'on n'en démolissait et créait plus de logements qu'il n'en disparaissait : il oubliait d'ajouter que ces nouveaux logements étaient inaccessibles aux petites bourses et restaient inoccupés.

Les générations actuelles se soumettaient docilement à la tyrannie. Il fallait façonner au joug les générations futures. Hippo-

lyte Fortoul, un ancien saint-simonien, jadis écrivain socialiste, introduit dans l'Université par Salvandy, élu représentant en 1848, rallié à l'Élysée, complice du 2 décembre, avait été alors nommé ministre de l'instruction publique, avec mission de faire des sujets. Il y procéda au moyen d'une réforme de l'enseignement, dont le programme, élaboré par le savant chimiste Dumas, amoindrissait l'enseignement littéraire au profit de l'enseignement scientifique (1852). Les élèves, après la classe de quatrième, avaient le choix entre les Lettres et les Sciences; c'est ce qu'on appela la *Bifurcation*. L'enseignement de l'histoire était considérablement affaibli, celui de la philosophie réduit à la logique, c'est-à-dire supprimé : la haine contre les idéologues, ou plutôt contre les idées, était une tradition du premier Empire, soigneusement reprise par le second. Fortoul mourut en 1857; sa réforme avait vécu deux ans à peine et déjà l'on constatait dans les études classiques un abaissement notable. Ses successeurs se donnèrent pour tâche de détruire ce qu'il avait édifié et de relever ce qu'il avait détruit, mais sans rendre à l'Université les garanties d'indépendance que Fortoul lui avait enlevées.

L'école d'administration, fondée en 1848, avait été supprimée dès 1849, sous la présidence constitutionnelle. L'institut agronomique de Versailles, qui datait aussi de 1848, fut supprimé en 1852, sous la présidence décennale, à la veille de l'empire.

Plusieurs classes de l'Institut se montraient peu dociles. Un décret du 15 avril 1855 nomma six nouveaux membres dans l'académie des sciences morales et politiques, et atteignit les libertés de l'Institut tout entier.

La jeunesse des Écoles supérieures conserva quelque temps un vif sentiment de liberté; elle témoigna énergiquement sa réprobation contre Sainte-Beuve et M. Désiré Nisard qui, après lui avoir donné des leçons de patriotisme, semblaient vouloir lui enseigner la désertion des opinions antérieures. Tous deux durent quitter les chaires que le gouvernement leur avait données au Collége de France; Sainte-Beuve rentra dans la vie littéraire et y reprit une indépendance relative, l'autre reçut, en échange de sa chaire, une place largement rétribuée et fut, en outre, appelé à la direction de l'École normale supérieure.

Moins complaisante que les hommes, la nature paraissait protester contre la toute-puissance impériale. La récolte de 1855 avait été insuffisante, d'où résulta, en 1856, une cherté des subsistances alimentaires qui pesa principalement sur les classes pau-

vres et peu aisées, déjà frappées à Paris, par la crise des loyers. Il s'y joignit en province un autre fléau, celui des inondations qui ravagea surtout les départements où coulent la Loire et l'Allier. L'empereur se rendit à Lyon et dans d'autres localités inondées, distribuant de l'or, de la main à la main, avec plus d'ostentation que de justesse. Les journaux officieux célébrèrent à l'envi la générosité impériale et il y eut des « peintres pour « immortaliser » sur la toile ces stériles prodigalités.

§ XI. Le clergé. — Des disputes assez animées se produisaient depuis plusieurs années entre les divers membres du parti catholique, les uns libéraux, les autres ultramontains. Les évêques et les archevêques ne dédaignaient pas d'y prendre part. Les mandements des évêques répondaient aux articles des journaux religieux, les écrits des prélats d'opinions diverses s'entre-croisaient. En 1854, l'archevêque de Paris ayant censuré le journal l'*Univers*, fut désapprouvé par le pape. Une certaine exaltation se produisait dans l'esprit des croyants. On annonça à grand bruit divers miracles nouveaux, dont le plus célèbre fut celui de la Vierge qui, apparaissant près de la Salette, dans les Alpes dauphinoises, aurait parlé à deux enfants. Le clergé français et la cour de Rome donnèrent à ce miracle la consécration de leur autorité (1853).

Après de graves débats entre les membres du clergé, Pie IX proclama le dogme de l'Immaculée-Conception (1854), qui fut signifié par une bulle. Le conseil d'État, après une courte hésitation, en autorisa la publication (1855). Le clergé d'ailleurs avait devancé cette autorisation, et sur tout le territoire il en célébrait la proclamation par des fêtes brillantes. Pendant que le gouvernement impérial interdisait ailleurs toute polémique parlée ou écrite, il laissait le champ libre au parti clérical; cette liberté lui donnait une nouvelle force. Le public, qui n'avait pourtant pas d'autre aliment intellectuel, ne s'inquiéta guère des disputes de sacristies, mais une certaine exaltation se propagea dans le monde religieux.

§ XII. Nécrologie. — En 1855, la mort frappe Dupont (de l'Eure), Ch. Lacretelle, madame Émile de Girardin, Isabey, le sculpteur Rude, Gérard de Nerval, M. Molé, le docteur Magendie, l'amiral Bruat.

En 1856, meurent : l'orfévre Froment-Meurice, David d'Angers, sculpteur, Adolphe Adam, compositeur, l'historien Augustin Thierry, Paul Delaroche, peintre, Salvandy.

CHAPITRE IV

Meurtre de l'archevêque Sibour. — Session législative. — Nécrologie. — Lettres. — Arts. — La Presse. — Extérieur.

§ I. Meurtre de l'archevêque Sibour. — L'année 1857 fut inaugurée par un crime. Le 3 janvier, l'archevêque de Paris, Monseigneur Sibour, achevait les offices d'ouverture de la neuvaine de Sainte-Geneviève, à l'église Saint-Étienne-du-Mont, lorsqu'un homme, en costume laïque, placé sur son passage, le frappa d'un coup de couteau catalan. L'archevêque mourut le jour même. L'assassin avait frappé en criant : « A bas les déesses; » il ne chercha pas à fuir et se laissa arrêter sans résistance. C'était un prêtre interdit, nommé Verger. Quand on lui demanda l'explication de ses étranges paroles, il répondit avoir voulu protester contre le dogme, récemment promulgué, de l'Immaculée-Conception. Monseigneur Sibour était pourtant un de ceux qui avaient combattu cette curieuse innovation. Verger, dont l'esprit ne paraissait pas, d'ailleurs, bien sain, avait vraisemblablement agi par vengeance. Il fut condamné à mort et exécuté.

§ II. Session législative. — La session de 1857, commencée le 16 février, n'eut pas plus d'importance que la précédente et n'excita pas davantage l'attention publique.

Le Corps législatif réforma le code pénal militaire, rejeta un projet de loi tendant à accorder une dotation annuelle de 100,000 francs au général Pélissier, pour la prise de Sébastopol, qui lui avait déjà valu le titre de maréchal, renouvela le privilége de la Banque de France, créa les paquebots transatlantiques, vota 80,000 francs pour acheter la maison de Longwood, que Napoléon avait habitée à Sainte-Hélène, puis le budget, sans insister sur l'accroissement du déficit.

Cette session était la dernière de la législature. Aux termes de la Constitution, les élections générales eurent lieu en 1857. Un député devait être élu par groupe de 35,000 électeurs; mais le gouvernement avait la faculté de composer à son gré les groupes ou circonscriptions électorales. En vertu de ce droit, il découpait de la façon la plus bizarre les départements, suivant l'intérêt des candidatures qu'il voulait faire réussir. A ce système, d'un emploi

si commode, se joignait la pression administrative mettant toutes les forces officielles au service des candidats bien pensants et tournant ces mêmes forces contre des candidats « ennemis du gouvernement et de la société. » C'était, en réalité, le gouvernement qui nommait les députés chargés de le contrôler; cela se fit en 1857 comme cela s'était fait en 1852.

Les élections furent une occasion de divergence entre les républicains : les uns voulaient l'abstention absolue; d'autres voulaient voter à condition que les élus refuseraient le serment constitutionnel; d'autres encore voulaient que les élus prêtassent serment et prissent part aux débats législatifs. Ni l'une ni l'autre opinion ne triompha absolument. Beaucoup de républicains ne votèrent pas; parmi le petit nombre de républicains élus, MM. Darimon et Émile Ollivier, nommés à Paris, Curé et Hénon, élus à Lyon, prêtèrent le serment; MM. Carnot et Goudchaux, élus à Paris, le refusèrent. Paris avait élu aussi le général Cavaignac, qui mourut avant l'ouverture de la session.

Le nouveau Corps législatif tint, au mois de novembre, une session de quelques jours pour se constituer et procéder à la vérification des pouvoirs. Cette dernière opération amena un procès contre M. Migeon, député du Bas-Rhin, qui, candidat officiel en 1852, avait été réélu, malgré le ministère, en 1857. On accumula contre lui un grand luxe d'accusations, et il fut condamné pour port illégal de la Légion d'honneur; M. Migeon donna sa démission.

§ III. Nécrologie. — Le 15 juillet 1857, mourut Béranger, méconnu, injurié, calomnié comme Marrast. On oublia que, pendant quinze ans, il fut le clairon de l'opposition libérale et sonna vaillamment la charge contre les Bourbons. Parce qu'il avait opposé les souvenirs de la France victorieuse à la France vaincue, parce qu'il avait rappelé aux rois coalisés le soldat de fortune qui avait laissé la poussière de son pied sur leur bandeau royal, on voulut voir en lui le précurseur, l'apologiste, le complice du 2 Décembre. L'histoire sera plus juste pour Béranger.

Le second empire voulut exploiter cette gloire à son profit, et, sous prétexte d'honorer la mémoire de l'illustre chansonnier, entoura ses obsèques d'une pompe officielle et militaire qu'il eût repoussée avec dédain, s'il l'avait pu prévoir, et qui écarta de son convoi une partie des amis restés fidèles à sa gloire attaquée.

Le général Cavaignac vivait modestement et très-retiré, dans le département de la Sarthe. Son beau-père ayant subi des pertes d'argent, le général rendit spontanément aux créanciers la dot de sa femme. Il était atteint d'une maladie de cœur à laquelle il succomba le 28 octobre 1857. Sa jeune veuve le ramena à son domicile de Paris, rue de Londres; c'est de là qu'il fut conduit au cimetière Montmartre, dans la sépulture où étaient déjà réunis son père, sa mère, son oncle et son frère (31 octobre). L'autorité défendit qu'aucun discours fût prononcé sur sa tombe. D'injustes rancunes politiques empêchèrent que le convoi d'Eugène Cavaignac fût suivi d'une aussi nombreuse assistance qu'il aurait dû l'être.

L'année 1857 vit également mourir Alfred de Musset (1er mai); Gustave Planche, critique parfois passionné, mais plus souvent équitable (18 septembre); le sculpteur Simart; Auguste Comte, fondateur du positivisme; le mathématicien Cauchy; le graveur Desnoyers; le jurisconsulte Isambert; la duchesse de Nemours, morte à Claremont (Angleterre).

§ IV. Fêtes et entrevues de princes — L'empereur, après une saison sanitaire aux eaux de Plombières, alla faire une visite à la reine Victoria, au château d'Osborne. Le 13 août, pour la fête de Napoléon, il instituait la médaille de Sainte-Hélène, décernée à tous ceux qui avaient figuré sur les registres d'un régiment sous le premier empire; puis, il fit l'inauguration solennelle des nouvelles constructions du Louvre; enfin, il eut à Stuttgard, avec l'empereur de Russie (25-28 septembre), une entrevue que suivit bientôt, à Weymar, une conférence du czar avec l'empereur d'Autriche (1er octobre).

L'année 1857 faillit voir une guerre entre la Prusse et la Suisse, à propos de la principauté de Neuchatel, dont la première revendiquait la souveraineté. Elle y renonça par une transaction que ménagea Napoléon III (26 mai).

En Algérie, le gouverneur général, à la tête de 25,000 hommes, soumet les tribus de la grande Kabylie (mai-juillet).

§ V. Lettres. — Dans ces dernières années, Ponsard fit jouer *l'Honneur et l'argent*, œuvre d'une valeur poétique contestable, mais dont le succès fut très-vif, parce qu'elle faisait appel à des sentiments de probité; première représentation de *l'Étoile du Nord*, de Meyerbeer; M. Emile Augier a donné *le Gendre de M. Poirier* (1854), en collaboration avec M. Jules Sandeau, le *Mariage d'Olympe* (1855); et M. Alexandre Dumas fils, *le Demi-Monde*

(1855) ; Victor Hugo publie *les Contemplations*, Villemain, les *Souvenirs contemporains d'histoire et de littérature* (1856) ; M. Mignet, *Charles-Quint au monastère de Saint-Just;* Michelet, *la Renaissance;* V. Cousin, *Madame de Sablé;* Beulé, *l'Acropole d'Athènes;* Alex. Dumas et George Sand commencent la publication, l'un de *Mes Mémoires*, l'autre de l'*Histoire de ma vie;* on commença aussi celle des *Mémoires du maréchal Soult*, du *roi Joseph* et du *maréchal Marmont*. Ces derniers sont attaqués en justice par la famille Beauharnais, qui obtient un arrêt ordonnant la suppression des passages considérés comme calomnieux à l'égard du prince Eugène; M. Gustave Flaubert fait paraître *Madame Bovary* (1857), qui donne lieu à un procès (pour outrage à la morale publique) suivi d'acquittement.

L'abbé Dupanloup et M. Sylvestre de Sacy furent élus membres de l'Académie française.

§ VI. Arts, Industrie. — Le 30 novembre 1854, fut signé le traité qui concédait à M. Ferdinand de Lesseps le percement de l'isthme de Suez (400 kilomètres environ). En 1856, Josué Heilmann (de Mulhouse) invente la *peigneuse mécanique*. Sur le territoire de l'ancienne Halicaruasse, M. Newton, consul d'Angleterre, découvre les ruines importantes du tombeau de Mausole et en rapporte à Londres des parties considérables, entre autres la statue de Mausole.

§ VII. La presse. — Le coup d'État avait chassé de France tous les hommes dont la voix pouvait s'élever pour revendiquer les droits de la justice et de la liberté. Aussi le silence de la vie publique n'était-il troublé que par le bruit des fêtes impériales et par le récit complaisamment étalé des aventures et des mésaventures de la cour, de la spéculation et de la galanterie. Les lois léguées par l'Assemblée nationale à l'empire avaient été modifiées par des décrets présidentiels, puis impériaux, de façon à détruire entièrement le peu de liberté qui restait encore à la presse. La presse périodique fut donc soumise à un régime sous lequel aucun journal, aucune revue ne pouvait paraître sans l'autorisation préalable du ministre de l'intérieur et du préfet de police ; le gouvernement s'arrogeait le droit de suspendre et de supprimer un journal quand bon lui semblait, sans autre jugement que celui de son bon vouloir, sans instruction, sans débats contradictoires. Les citoyens lésés par ses arrêtés n'avaient aucun droit d'en appeler aux tribunaux, pas même au conseil d'État.

Le décret de 1852, qui réglait le sort de la presse, divisait la

presse en deux catégories, l'une comprenant les écrits traitant de matières politiques et d'économie sociale, l'autre les écrits littéraires et scientifiques. Les journaux et les revues politiques, outre la difficulté d'obtenir l'autorisation de paraître, étaient grevés d'un cautionnement énorme et d'un droit de timbre de six centimes par chaque feuille d'impression. Ce droit s'appliquait également aux brochures qui ne traitaient pas exclusivement de matières littéraires, artistiques ou scientifiques. Grâce à ces mesures, le gouvernement impérial ne laissait parler que ceux qu'il lui plaisait de laisser entendre, et ne leur permettait de dire que ce qu'il voulait bien qu'il fût dit; la propriété d'un journal, outre qu'elle résultait d'une grâce particulière de l'empereur, nécessitait des capitaux considérables ; c'était une fortune que d'un trait de plume le gouvernement pouvait anéantir. Ces mesures administratives n'étaient pas le seul danger qu'eussent à courir les rédacteurs, les éditeurs et les imprimeurs de journaux et de revues. Ils n'en tombaient pas moins sous la juridiction des tribunaux correctionnels quand le gouvernement jugeait utile de les déférer à d'autres juges que lui-même. Les magistrats ne pouvaient acquitter les auteurs d'un écrit que par des jugements qui eussent été la condamnation indirecte de ceux qui avaient requis leur ministère; la liberté de leur conscience n'était donc plus entière, car un acquittement prononcé par eux prenait immédiatement le caractère d'un acte hostile au pouvoir qui les nommait.

La situation faite à la presse par cette législation ne tarda point à avoir une grave influence sur les mœurs de la nation, et notamment sur ce qu'on peut appeler ses mœurs intellectuelles. L'impossibilité où se trouvaient les écrivains de traiter à fond des sujets sérieux les mena, petit à petit, à s'occuper d'objets frivoles. Les rédacteurs des recueils dits littéraires, dans l'impossibilité où ils étaient de savoir d'avance quelles seraient les idées que le ministère regarderait comme exclusivement littéraires, craignaient d'exprimer une idée quelconque, et leurs feuilles furent remplies en grande partie par les menus bruits de la ville et de la cour, par ces mille riens plus ou moins scandaleux que le dix-huitième siècle reléguait dans les anas et les libelles clandestins.

Les livres étaient dans le même cas que les journaux. Les philosophes, les historiens pouvaient à chaque ligne être accusés d'allusions malsonnantes. Dans les Facultés, les professeurs mesuraient soigneusement leurs paroles.

Les gens qui avaient appris à penser sous les régimes précédents en perdaient graduellement l'habitude. La jeunesse n'était ni stimulée par l'attrait d'œuvres nouvelles, ni élevée par la voix libre de ses maîtres. D'ailleurs, les plus illustres avaient été chassés de France par les auteurs du coup d'État.

Cette situation n'était pas nouvelle dans l'histoire; un état de chose analogue précéda la chute de l'empire romain, et Tacite le définit ainsi :

« Nous lisons que Rusticus et Sénécion furent mis à mort pour avoir loué l'un Thraséas, l'autre Helvidius. On ne se contenta point de sévir contre les auteurs, mais même contre leurs écrits, et les triumvirs furent chargés de brûler les immortels monuments de leur génie dans les Comices et au Forum. Sans doute on croyait étouffer dans ces flammes la voix du peuple romain, la liberté du sénat, la conscience du genre humain. Les philosophes furent chassés, et on exila tous les arts honnêtes pour faire disparaître jusqu'aux dernières traces de la vertu. Certes, nous avons donné un grand exemple de patience; et si les temps anciens ont connu tout ce qu'il y a d'extrême dans la liberté, nous avons pour notre part connu l'extrême servitude, quand l'espionnage nous enlevait le droit de parler et d'entendre. Nous eussions même perdu le souvenir avec la parole, si l'homme pouvait oublier comme il peut se taire. » (*Vie d'Agricola*, § II.)

§ VIII. Extérieur. — L'année 1857 voit éclater dans l'Inde une sanglante révolte contre la domination anglaise. D'effroyables cruautés commises par les Indiens amènent de terribles représailles. La révolte ne fut définitivement domptée qu'à la fin de 1858. Dans le cours de cette année, l'ancienne Compagnie des Indes fut supprimée; ses pouvoirs passèrent au gouvernement de la reine.

En 1857 aussi s'engagea, entre l'Angleterre et la Chine, une guerre causée par une injuste agression de celle-là contre celle-ci. La France se joignit aux Anglais, en 1858, à propos de missionnaires. On en verra la conclusion à l'année 1859.

Le roi de Prusse, Frédéric Guillaume, que les excès d'une vie déréglée avaient conduit à un état de santé voisin de la folie, pria, par une lettre, (23 octobre 1857) son frère, Guillaume, de prendre le gouvernement jusqu'à nouvel ordre. C'était là une abdication déguisée.

CHAPITRE III

Attentat d'Orsini. — Loi de sûreté générale. — Recrudescence de terreur.

§ I. Attentat d'Orsini. — Tout semblait succéder aux vœux du maître de l'empire, et, dans la réception officielle que ramène le renouvellement de l'année, il se félicitait, avec toute apparence de raison, de l'union entre les souverains, de la concorde entre les peuples.

Cependant l'année 1858 débuta, comme 1857, par un événement sanglant et meurtrier qui eut bien plus de retentissement que le crime de Verger.

Le 14 janvier, vers huit heures du soir, au moment où la voiture, qui conduisait à l'Opéra Napoléon III et l'impératrice, arrivait au théâtre, dans la rue Le Peletier, trois explosions successives se firent entendre. La compression de l'air éteignit un instant le gaz qui, bientôt rallumé, éclaira une scène lamentable. Sur le pavé de la rue gisaient des hommes, des femmes, des chevaux, morts ou blessés. Un fragment de projectile avait traversé le chapeau de l'empereur; un éclat de vitre l'avait égratigné au nez; son aide de camp, le général Roguet, était légèrement blessé; l'impératrice n'avait pas été touchée. Cent quarante-une personnes avaient été atteintes soit mortellement, soit avec plus ou moins de gravité.

Quels étaient les auteurs de ce sinistre événement? Quels moyens avaient-ils employés? On le sut bientôt. Dans un restaurant voisin, un homme parlait de ce qui venait d'arriver avec une telle affectation de douleur, qu'il parut suspect, et fut arrêté. Il déclara se nommer Gomez, et être au service d'un Italien dont il donna le nom et l'adresse. Celui-ci fut trouvé couché à son domicile; il avait été blessé rue Lepelletier, soigné dans une pharmacie voisine, et reconduit à sa demeure en voiture. C'était en effet un Italien, appelé Felice Orsini, d'une famille considérable Il avait pris part, avec les frères Bonaparte, à l'insurrection de 1831, et, depuis, avait été mêlé à tous les mouvements contre les Autrichiens, par lesquels il fut arrêté, incarcéré, et auxquels il échappa par une audacieuse évasion. Fort irrité contre Louis Bonaparte, à cause de l'expédition de Rome, dont il avait été un des défenseurs; consi-

dérant l'empereur des Français comme le principal obstacle à l'indépendance de l'Italie, il résolut de supprimer cet obstacle. Il fit fabriquer, à Londres, des bombes fulminantes ayant la forme et à peu près la dimension d'une poire; attira dans son projet deux autres Italiens, Pieri et Rudio, puis ce Gomez, dont l'arrestation amena la sienne. Pieri avait été arrêté le soir même du 14, au moment où il tentait, malgré la défense de la police, de pénétrer dans la rue Le Peletier, peu avant l'explosion.

Le 15 janvier, *le Moniteur*, en annonçant les événements de la veille et les arrestations opérées le soir même, ne qualifiait pas les coupables. Mais le 17, alors que le gouvernement savait que des Italiens seuls étaient en cause, *le Moniteur* publia des extraits de rapports de police, d'ailleurs sans date et sans précision, dont l'effet devait être d'insinuer dans l'opinion publique que des Français, chassés par le coup d'État et réfugiés à l'étranger étaient complices des auteurs de la tentative organisée à Paris le 14 janvier.

Le même jour, cependant, *la Patrie* constatait que les coupables du 14 janvier étaient « quatre étrangers »; *le Droit*, plus explicite encore, disait, en parlant de l'instruction judiciaire commencée dans la nuit du 14 au 15 : « Cette instruction a eu pour résultat de démontrer, à l'honneur de notre pays, qu'*aucun Français* ne s'est rendu coupable du lâche guet-apens qui a inondé de sang la rue Le Peletier..... Ce serait encore à des Italiens que la France devrait imputer ce nouveau crime..... »

Ce n'était pas la première fois qu'un sentiment de vengeance armait un Italien contre Napoléon III. Le 29 avril 1855, un ancien volontaire romain, nommé Pianori, avait tiré un coup de pistolet sur l'empereur dans les Champs-Élysées. Il fut traduit devant la Cour d'assises, condamné à la peine des parricides, refusa toute espèce de révélation, et fut exécuté le 16 mai; au pied et sur la plate orme de l'échafaud, il cria : « Vive la république ! »

Au mois d'août 1857, Tibaldi, Grilli et d'autres Italiens avaient été condamnés à diverses peines, pour complot contre la personne de l'empereur.

Sur la déposition, à peine intelligible, d'un seul témoin (un Italien qui ignorait la langue française), démentie par d'autres témoins et par les accusés, on trouva moyen d'impliquer dans ce procès M. Ledru-Rollin qui, malgré une protestation publique, fut condamné, par contumace, à la déportation.

En dépit de ce que l'instruction judiciaire affirmait, discours officiels, adresses, articles de la presse officieuse (l'autre était réduite au silence), accusaient plus ou moins directement les anciens partis et surtout les Français réfugiés en Belgique, en Suisse et en Angleterre.

Les réfugiés, en effet, étaient le grand épouvantail dont le gouvernement impérial se servait, en remplacement du *spectre rouge* démodé; on peut croire qu'il les redoutait réellement. Toujours est-il que, exploitant les manifestes emportés de quelques exilés, il poursuivait avec acharnement, sur la terre étrangère, ceux qu'il avait chassés de la patrie. Avec des menaces d'invasion militaire, il avait contraint la Belgique à expulser ceux qu'il jugeait les plus dangereux; oubliant l'hospitalité que le conspirateur de Strasbourg et de Boulogne avait trouvée en Suisse, il avait essayé sur le gouvernement helvétique une pression qui ne réussit pas. A l'Angleterre seule, il n'avait pas osé demander de violer son antique droit d'asile. Peut-être le gouvernement des Tuileries ne fut-il pas tout à fait étranger à l'acte des autorités de Jersey qui, en 1855, expulsa de l'île tous les réfugiés français coupables d'avoir signé, contre l'expulsion de trois d'entre eux, une protestation où l'on voulait voir une attaque contre l'autorité de la reine.

Aussi, le gouvernement éprouva ou feignit d'éprouver de grandes craintes. Il divisa la France en cinq commandements militaires, dont chacun fut confié à un maréchal (17 janvier). Il supprima, du même coup, *le Spectateur*, journal de réaction royaliste remplaçant l'*Assemblée nationale*, déjà supprimée, et la *Revue de Paris*, recueil républicain dirigé par MM. Louis Ulbach, Laurent Pichat et Maxime Ducamp.

On songea, un instant, à ne plus tolérer d'autre journal que le *Moniteur*, et il se trouva un journaliste assez vil pour dénoncer ceux de ses confrères qui commettaient le crime du silence. Il fut aussi question de supprimer l'Institut, coupable de trop peu de sympathie pour le régime impérial.

Tout le monde officiel s'empressa de rendre visite à Napoléon III, ou de lui envoyer des adresses qu'enregistra complaisamment le *Moniteur ;* on remarqua celles de généraux et de colonels parlant en leur nom propre et au nom de leurs troupes Ces chefs de corps attribuaient une part de complicité, dans la tentative d'Orsini, à l'Angleterre, qui donnait asile aux proscrits; ils parlaient d'aller poursuivre les assassins jusque dans leur repaire. C'était là une

infraction à la discipline militaire, que rendait plus grave encore l'insertion de ces rodomontades dans le journal officiel [1].

Le ministre des affaires étrangères, Walewski, ne craignit pas de s'associer à ces manifestations, en expédiant au gouvernement anglais une note pour réclamer des mesures contre les complots des réfugiés. Il fit, toutefois, déclarer au gouvernement anglais, par l'ambassadeur français, Persigny, que la publication du *Moniteur* était le résultat d'une inadvertance, excuse bien invraisemblable.

[1] Voici quelques extraits de ces adresses militaires :

« Cet odieux et lâche attentat a rempli nos cœurs d'indignation, de courroux, contre ceux qui deviennent les complices de ces sanguinaires anarchistes en leur donnant asile.

« ... De si criminels attentats ne se renouvelleront pas; mais si, par fatalité, Votre Majesté était ravie à la France, vos ennemis, qui sont aussi ceux de la patrie, trouveraient, à l'encontre de leurs desseins, le dévouement inaltérable de l'armée, qui les écraserait s'ils voulaient mettre obstacle à la transmission régulière de la couronne à vos successeurs...

« Le général commandant la 19e division militaire,

« BAZAINE. »

« Les bêtes féroces qui, à des époques périodiques, quittent le sol étranger pour venir inonder de sang les rues de votre capitale, ne nous inspirent que du dégoût, et si Votre Majesté a besoin de soldats pour atteindre ces hommes jusque dans leur repaire, nous la prions très-instamment de désigner le 82e régiment pour être l'avant-garde de cette armée.

« Le colonel,

« CASTAGNY. »

« .. Dans nos cœurs virils, l'indignation contre les pervers, succédant à notre gratitude envers Dieu, nous porte à demander compte à la terre de l'impunité où gît le repaire de ces monstres qui s'abritent sous ses lois.

« Ordonnez, Sire, et nous les poursuivrons jusque dans leurs places de sûreté.

« Le colonel du 59e régiment de ligne,

« HARDY. »

« Que les misérables sicaires, agents subalternes de pareils forfaits, reçoivent le châtiment dû à leur crime abominable; mais aussi que le repaire infâme où s'ourdissent de si infernales machinations soit détruit à tout jamais.

« Le général commandant la 2e division militaire,

« Comte GUDIN. »

« ... Il semble impossible de considérer comme amis les gouvernements capables de donner asile à des bandits auxquels on laisse proclamer impunément le régicide.

« Le colonel du 22e de ligne,

MALTAT. »

Lord Palmerton proposa au Parlement des mesures répondant au vœu du cabinet français. Il subit un échec qui l'obligea à quitter le ministère.

De ce moment, l'Angleterre qui, depuis le traité de Paris, n'avait plus qu'une médiocre confiance en Napoléon III, et qui se rappelait les manifestations militaires dont fut précédé le coup d'État du 2 décembre, se mit en garde contre l'éventualité d'un tentative de descente sur ses rivages. Elle éleva et arma des défenses le long de son littoral, augmenta sa flotte et organisa rapidement des corps de volontaires pour la défense intérieure.

§ II. Loi de sureté générale. — Le Corps législatif s'assembla le 18 janvier, jour antérieurement fixé. Le discours impérial d'ouverture fit d'abord l'éloge du gouvernement, vanta ses alliances, le montra comme l'application vraie des principes de 89. Il ajouta : « ... Le danger, quoi qu'on en dise, n'est pas dans les prérogatives excessives du pouvoir, mais plutôt dans l'absence des lois répressives... Vous obligerez tout éligible à prêter serment à la Constitution avant de se porter candidat... La pacification des esprits devant être notre but constant, vous m'aiderez à rechercher les moyens de réduire au silence les oppositions extrêmes et factieuses. En effet, n'est-il pas pénible, dans un pays calme et prospère, respecté en Europe, de voir, d'un côté, des personnes décrier un gouvernement auquel elles doivent la sécurité dont elles jouissent, tandis que d'autres, ne profitent du libre exercice de leurs droits politiques que pour miner les institutions? »

Ce grossier sophisme reproduit la prétention de tous les gouvernements d'être seuls aptes à faire le bonheur des peuples et de faire considérer comme factieux et coupables tous ceux qui ne s'inclinent pas devant l'infaillibilité du pouvoir.

Le discours « du trône » fut suivi de près des mesures qui y étaient annoncées. Le 1er février, fut présenté un projet de loi, dite de sûreté générale, punissant de peines rigoureuses les délits nouveaux : de provocation *non suivie d'effet* à des attentats contre le gouvernement, de manœuvres ou intelligences soit à l'intérieur, soit à l'étranger ; de fabrication, débit ou distribution de matières explosibles et de poudres fulminantes. Tout condamné pour un de ces délits pouvait être, par simple mesure administrative, interné soit en France, soit en Algérie, ou expulsé du territoire. La même mesure était applicable aux condamnés pour réunions illicites, sociétés secrètes, détention d'armes de guerre,

attroupements et pour certains délits de presse, aux condamnés pour participation aux insurrections de juin 1848 (où le bonapartisme avait eu la main), du 13 juin 1849 et à la résistance contre le coup d'État du 2 décembre. C'était un effet rétroactif contraire à tous les principes de législation. Tout interné ou expulsé ayant quitté sa résidence obligatoire ou étant revenu en France, pouvait être enfermé dans une colonie pénitentiaire.

L'internement et l'expulsion étaient ordonnés par le ministre de l'intérieur, sur l'avis du préfet, du commandant du département, du procureur général ou, à défaut de celui-ci, du procureur impérial.

La loi devait cesser d'être en vigueur le 31 mars 1865, si elle n'était prorogée. Ce fut le seul adoucissement introduit par la commission législative dans le projet du gouvernement.

Cette loi, quoique le rapport passât en revue la situation des divers partis, était entièrement dirigée contre les républicains, et Baroche, avocat du gouvernement, le dit très catégoriquement à la tribune; elle ne frappa, en effet, que des républicains. Cependant, l'empereur, quand il la fit pressentir; le ministère, quand il la présenta; le rapporteur du Corps législatif (c'était Morny), quand il en proposa l'adoption; les députés, lorsqu'ils la votèrent, le 18 février, par 126 voix contre 24, savaient tous qu'il n'avait existé aucune sorte de rapport entre Orsini et les républicains français. Elle fut vivement combattue par M. Émile Ollivier. Le premier Bonaparte avait agi ainsi après l'affaire de *la machine infernale:* on tenait à l'imiter jusque dans ses iniquités. La Restauration eut aussi sa *loi des suspects*, en 1815, après les Cent-Jours, ses lois d'exception en 1817 et après le crime de Louvel, en 1820. La monarchie de Juillet eut les siennes, les fameuses lois de septembre 1835, à la suite de l'attentat Fieschi; mais toutes ces lois étaient bien dépassées par la loi de 1858.

De son côté, le Sénat, dès la fin de janvier, avait voté un sénatus-consulte en vertu duquel l'empereur nomma sa l'impératrice régente, et lui adjoignit un *conseil privé*, dont il nomma les membres.

Le ministre de l'intérieur Billault et le préfet de police Pietri, ayant donné leur démission à propos de la réorganisation de la police générale, l'empereur nomma ministre de l'intérieur *et de la sûreté générale* (7 février), le général Espinasse, un des colonels du 2 décembre, militaire ignorant et brutal, ne sachant qu'obéir servilement.

§ III. Recrudescence de terreur. — Espinasse fit venir à Paris tous les préfets, indiqua à chacun *le nombre* des arrestations à opérer, leur laissant la liberté de choisir qui bon leur semblerait dans leur département, et leur remit des mandats en blanc : plusieurs furent décernés contre des hommes absents de France ou même morts.

On vit alors, pour la seconde fois depuis six ans, des citoyens, notés parmi les plus honnêtes et les plus honorables, arrachés à leur foyer, à leurs affaires, à leur pays, emmenés comme des malfaiteurs, les menottes aux mains, jetés dans les bagnes, accouplés à des voleurs, à des assassins, puis transportés en Afrique [1]. Plus de deux mille citoyens furent arrêtés, quatre à cinq cents furent déportés en Algérie. Les embarquements durèrent jusqu'en février 1859.

Certes, les républicains pouvaient conspirer contre le conspirateur du 2 décembre. De 1852 à 1858, il y avait eu de nombreux procès pour sociétés secrètes ou complots contre Louis Bonaparte (affaires de la rue de la Reine-Blanche, de l'Opéra-Comique, de l'Hippodrome, etc.); ni la police correctionnelle ni le jury ne s'étaient montrés indulgents; les conspirateurs, réels ou supposés, avaient été condamnés, et bon nombre d'entre eux se trouvaient encore en prison ou en fuite au 14 janvier 1858. Il n'y avait donc pas ombre de prétexte pour leur infliger une peine nouvelle. A plus forte raison, était-il impossible de motiver les arrestations d'hommes entièrement étrangers à ces sociétés ou complots. La terreur bonapartiste fut aussi impitoyable que la terreur *blanche*, mais plus hypocrite : à la guillotine sanglante elle substitua ce qu'on a justement appelé *la guillotine sèche :* la mort au loin et ignorée.

§ IV. Procès d'Orsini. — Orsini, Pieri et Rudio comparurent devant la Cour d'assises, le 25 février 1858, avec fermeté, mais sans forfanterie. Orsini soutint qu'il n'avait voulu tuer l'empereur que parce que, seul, il rendait impossible l'indépendance italienne. Son défenseur, M. Jules Favre, dans une plaidoirie éloquente et digne, sans chercher à faire l'apologie de son client, s'attacha exclusivement à mettre en relief les sentiments de patriotisme qui l'avaient entraîné. Il donna lecture d'une lettre qu'Orsini avait écrite à

[1] Voir *Les Suspects en* 1858, par Eug. Ténot et Antonin Dubost, in-8°. (Librairie Le Chevalier.)

l'empereur le 11 février, non pour solliciter aucune grâce à son profit personnel, mais pour adjurer l'empereur de rendre la liberté à l'Italie.

Le 26, sur la déclaration du jury, les trois accusés furent condamnés à mort. Ils se pourvurent en cassation. Orsini avait besoin de ce délai pour mettre ordre à ses affaires de famille. Il rédigea un testament où il s'occupait surtout du sort de ses deux jeunes filles, âgées alors de six et de cinq ans, et de laisser un souvenir à quelques amis ainsi qu'à son défenseur.

Le pourvoi fut rejeté le 9 mars. Le 12, la peine de Rudio fut commuée en travaux forcés à perpétuité. Le 13, Orsini et Pieri furent exécutés. Le premier cria sur l'échafaud : « Vive l'Italie! Vive la République! » Pieri cria : « Vive la France! »

§ V. Élections a Paris. — Au cours de ces événements, trois circonscriptions de Paris furent convoquées pour nommer des députés en remplacement de Cavaignac, de Goudchaux et de M. Carnot, démissionnaires par refus de serment. L'élection eut lieu en partie le 27 avril, en partie le 10 mai, à cause d'un scrutin sans résultat. Dans deux circonscriptions furent élus MM. Jules Favre et Ernest Picard. Paris protestait ainsi contre la loi de terreur et contre l'empire même. Le troisième élu fut le candidat du gouvernement, le général Pérot, qui n'eut que quelques centaines de voix de majorité sur son concurrent, M. Liouville, lequel, pourtant, n'avait pas même fait de profession de foi.

§ VI. Retraite de M. Espinasse. — Le ministre Espinasse, ayant voulu contraindre les administrations hospitalières des départements à échanger leurs biens-fonds contre des rentes sur l'État, souleva une telle réprobation qu'il dut se retirer. Il eut pour successeur M. Delangle (14 juin).

§ VII. Fêtes a Cherbourg. — Les adresses des colonels avaient laissé entre l'Angleterre et la France une froideur qui inquiétait les intérêts matériels. Au mois de mars, le maréchal Pélissier fut envoyé, comme ambassadeur, à Londres. *Le Moniteur* déclara que la France ne faisait aucun préparatif extraordinaire de guerre; puis, Napoléon III invita la reine Victoria aux fêtes d'inauguration des digues de Cherbourg (du 4 au 7 août) et, en sa présence, prononça un discours très-pacifique. Ces démonstrations rassurèrent les esprits.

§ VIII. Mort de la duchesse d'Orléans. — Le 18 mai, mourut, à Claremont, la duchesse Hélène d'Orléans. Cette princesse avait

laissé en France des souvenirs sympathiques. La nouvelle de sa mort y causa une impression pénible, mais peu profonde : la partie de l'opinion publique qui n'était pas frappée de terreur était tout aux pensées de spéculation et de lucre ; néanmoins, un certain nombre de Français se rendirent en Angleterre pour y assister aux obsèques de la duchesse, une notable partie des Français de diverses opinions réfugiés à Londres tinrent à honneur de l'accompagner jusqu'à sa dernière demeure. Le gouvernement impérial fut très-vivement froissé de ces marques de déférence envers la mémoire de la veuve du fils aîné de Louis-Philippe, mais il n'osa sévir contre personne.

§ IX. Algérie. — Depuis le 2 décembre, l'Algérie n'avait été le théâtre d'aucun événement de grande importance. Quelques prises d'armes, tentées par des aventuriers peu redoutables, avaient été facilement comprimées. Les expéditions les plus importantes furent celle de Laghouât (décembre 1852) et celle de la grande Kabylie (juin, juillet 1857).

En 1858, le gouvernement entreprit de soustraire l'Algérie au gouvernement tout militaire qui l'avait régie jusqu'alors, avec plus de profit pour les généraux que pour la colonie. Un décret du 24 juin institua le ministère de l'Algérie et des colonies, qui fut placé sous la direction du prince Napoléon. Les fonctions de gouverneur général furent supprimées; il n'y eut plus qu'un commandant supérieur des forces de terre et de mer, poste auquel fut nommé le général Mac-Mahon. L'autorité civile du ministre devait primer l'autorité militaire, Des mesures favorables à la colonisation, et notamment la création de trois arrondissements civils, suivirent cette réforme.

§ X. Procès de Montalembert. — Le 25 octobre, Montalembert publia, dans *le Correspondant*, à propos de la révolte des Cipayes dans l'Inde, un article où il faisait entre les gouvernements d'Angleterre et de France un parallèle qui n'était pas à l'avantage de l'Empire. Il fut, avec le gérant du journal, traduit en police correctionnelle et condamné à six mois de prison et 3,000 francs d'amende; le gérant à un mois et 1,000 francs (24 novembre). Tous deux firent appel de ce jugement.

Le Moniteur du 2 décembre annonça que « l'empereur, à l'occasion du 2 décembre, avait fait grâce à M. de Montalembert de la peine prononcée contre lui ».

Montalembert écrivit au *Moniteur* une lettre hautaine où il con-

testait au souverain le droit de faire remise d'une peine qui n'était pas encore définitive. « Je suis, ajoutait-il, de ceux qui croient encore au droit et n'acceptent pas de grâce. »

Le 21 décembre, la cour impériale ratifia le jugement, mais en écartant une disposition qui mettait le condamné sous le coup de la loi de sûreté générale.

Une note, insérée au *Moniteur* du lendemain, informa le public que l'empereur faisait remise de leur peine aux deux condamnés, qui durent se résigner à cette faveur.

A l'audience de la cour impériale, Berryer, défenseur de Montalembert, expliqua, mais non d'une manière complétement satisfaisante, la conduite de l'ancien pair de France au 2 décembre. Ces explications ne furent pas connues du public français, le compte-rendu des procès de presse étant interdit aux journaux. Montalembert expiait, non trop rigoureusement, l'approbation qu'il avait donnée à l'attentat bonapartiste.

§ XI. Traités de paix et traités de commerce. — A la suite d'une série de combats qui duraient depuis trois années déjà, le lieutenant-colonel Faidherbe signa, au nom de la France, un traité de paix avec le Sénégal, et prit possession des territoires, qu'il s'apprêta à transformer en une colonie de quelque importance.

Les ambassadeurs siamois vinrent, en grande cérémonie, apporter à Napoléon III un traité d'amitié et de commerce entre leur gouvernement et celui de la France. La même année fut signé le traité de commerce entre la France et le Japon.

§ XII. Lettres, Arts, Sciences, Industrie. — Le gouvernement commence la publication de la *Correspondance de Napoléon Ier*, publication où l'on a trop souvent altéré le texte original. M. Guizot fait paraître le premier volume de ses *Mémoires*. M. Duvergier de Hauranne commence son *Histoire du gouvernement parlementaire en France*; Michelet publie *Henri IV et Richelieu*, et, continuant les études physiologiques qu'il a abordées précédemment dans *l'Oiseau* (1856) et *l'Insecte* (1857), publie *l'Amour*, ouvrage qui suscite de vives controverses; Flourens publie : *De la Vie et de l'Intelligence*; Proudhon, *la Justice dans la Révolution et dans l'Église*, livre qui lui vaut une condamnation.

Mort de la tragédienne Rachel, de Brizeux, d'Abel de Chevallet, d'Ary Scheffer, du naturaliste Bonpland, du voyageur Lajard, de Portalis, du grammairien Chapsal.

En cette même année 1858, l'Autriche perdit l'un de ses plus

fameux capitaines, Radetzky, qui s'était illustré par ses cruautés, autant, sinon plus encore que par ses victoires.

M. de Lesseps reçoit du pacha Mohamed Saïd un firman qui lui permet enfin de commencer les travaux du percement de l'isthme de Suez. Sur les différents points du territoire se poursuit activement le développement des chemins de fer français.

CHAPITRE IV

Guerre d'Italie. Préliminaire. — Déclaration de guerre. — Batailles de Montebello, Palestro, Turbigo, Magenta, Melegnano, Solférino. — Venise, Villafranca, Zurich, retour à Paris. — Amnistie. — Rentrée des troupes. — Chine. — Cochinchine. — Lettres. — Nécrologie. — Industrie.

§ I. Guerre d'Italie. — Préliminaires. — Vers la fin de la journée du 1er janvier 1859, le bruit courut, qu'à la réception officielle du matin, l'empereur avait accueilli l'ambassadeur d'Autriche par des paroles malveillantes dont on ne connaissait pas le texte exact. On attendit avec anxiété *le Moniteur* du 2; il resta muet sur l'incident, muet aussi le 3 et le 4. Toutefois, ce dernier jour, une feuille officieuse donna comme textuelles les paroles suivantes de l'empereur :

« Je regrette que nos relations avec votre gouvernement ne soient pas aussi bonnes que par le passé. Je vous prie de dire à l'empereur que mes sentiments personnels pour lui ne sont pas changés. »

Cette publication surexcita violemment l'opinion, déjà émue par les versions en circulation de l'apostrophe impériale, si fortement contraire aux usages diplomatiques. Le 7 janvier, *le Moniteur*, signalant ces bruits et cette émotion, déclara, au nom du gouvernement, « que rien, dans nos relations diplomatiques, n'autorise les craintes que ces bruits tendent à faire naître ».

Quelques jours plus tard, *le Moniteur* annonça, sous la date du 13, le départ pour Turin du prince Napoléon dont l'absence devait être de peu de durée.

Pourquoi ce voyage? On ne crut pas devoir en instruire la France par la voie officielle, mais un journal officieux expliqua le mystère : le prince s'en allait épouser une des filles de Victor-Emmanuel. Le mariage eut lieu, en effet, le 30 janvier. Le roi de Piémont donnait sa fille Clotilde au cousin de Napoléon III. En conséquence de cette alliance, celui-ci prêterait son concours au

roi dans une guerre prévue contre l'Autriche. Les deux époux arrivèrent à Paris le 4 février.

Le 7, en ouvrant la session législative, l'empereur annonça que l'état de l'Italie inquiétait justement la diplomatie; que, toutefois, il n'y avait pas là de motif suffisant pour croire à la guerre; qu'il resterait inébranlable dans les voies du droit, de la justice et de l'honneur national et ne se laisserait entraîner ni intimider; que sa politique ne serait jamais ni pusillanime ni provocatrice. « La paix, je l'espère, ajoutait-il, ne sera point troublée. Reprenez avec calme le cours de vos travaux. »

Ces paroles souveraines n'inspirèrent aucune confiance.

Le 5 mars, une nouvelle note du journal officiel tança sévèrement les auteurs des « rumeurs vagues et absurdes » concernant la guerre, « que la crédulité colporte, que la sottise accepte, » et affirma qu'aucun homme de bon sens ne pouvait croire à la guerre.

Le même jour, dans une note répondant à des journaux anglais qui accusaient la France d'armements considérables, *le Moniteur* disait : « ... L'empereur a promis au roi de Sardaigne de le défendre contre tout acte agressif de l'Autriche; il n'a promis rien de plus... » C'était là tout ce qu'il y avait de réel dans les pensées, les devoirs et les dispositions de l'empereur; tout le reste n'était « qu'imagination, mensonge et délire. »

La vérité, c'est que la situation de l'Autriche vis à vis de la France et vis à vis de l'Italie était depuis longtemps un sujet d'alarmes pour les divers gouvernements de l'Europe. Déjà, à la conférence de Paris, dans la séance du 8 avril 1856, Cavour avait soulevé, devant les représentants de tous les grands états de l'Europe, la question italienne, et s'était plaint des empiétements de l'Autriche, qui installait ses troupes dans toutes les principautés secondaires, cernait aussi le Piémont, et pouvait, par un coup de main, établir sa domination sur toute la Péninsule. D'autre part, le traité de Paris, complété par de nouvelles conférences (mai-août 1858), avait réglé le sort des principautés danubiennes, et l'Autriche avait montré le plus grand mauvais vouloir au cours des négociations de cette partie des traités; elle avait ainsi irrité le gouvernement français et mis l'empereur dans des dispositions dont Cavour n'avait pas manqué de profiter, n'ayant, d'ailleurs, aucun ménagement à garder envers l'Autriche, avec laquelle il avait rompu depuis un an toutes relations diplomatiques:

Avant même que les conférences fussent entièrement terminées, la guerre contre l'Autriche avait été résolue, dès le mois de juillet 1858, à Plombières, où Napoléon III avait appelé M. de Cavour. Entre ces deux personnages, il fut convenu de constituer un royaume d'Italie comprenant le Piémont, la Lombardo-Vénétie, les duchés, la Toscane et une partie des États de l'Église. Par compensation, la France acquerrait le comté de Nice et la Savoie.

En janvier 1859, malgré les dénégations du *Moniteur*, personne ne doutait d'une guerre prochaine que retardait seule l'indécision de l'empereur, poussé d'un côté par son cousin, retenu de l'autre par l'impératrice. L'Angleterre faisait tous ses efforts pour empêcher une rupture au moyen d'un congrès, proposé par la Russie, qui résoudrait les difficultés pendantes entre l'Autriche et la Sardaigne.

§ II. Déclaration de guerre. — Chacun croyait que ce congrès allait se réunir, lorsque, le 19 avril, l'Autriche lança un ultimatum qui donnait trois jours au cabinet de Turin pour réduire son armée au pied de paix et licencier les volontaires appelés par lui de toutes les parties de l'Italie. Le gouvernement sarde refusa d'obtempérer à cette injonction. Au jour indiqué, le général Giulay, commandant les forces autrichiennes en Italie, reçut l'ordre de commencer les hostilités.

Le gouvernement français avait demandé et obtenu du Corps législatif l'autorisation d'élever à 140,000 hommes le contingent de 1859 et de contracter un emprunt de 500 millions. Le président de l'Assemblée, Morny, eut soin de déclarer qu'il n'y avait pas à craindre une guerre générale, qu'il s'agissait d'une question uniquement italienne, ne cachant aucun projet de conquête et ne pouvant enfanter aucune révolution. Le 3 mai, Walewski, ministre des affaires étrangères, annonça officiellement la déclaration de guerre. Le même jour, le Corps législatif vota une levée anticipée de 140,000 hommes sur la classe de 1860.

Ce jour-là aussi, 3 mai, l'empereur annonça au peuple français la déclaration de guerre par une proclamation dont voici quelques passages :

« L'Autriche, en faisant entrer son armée sur le territoire du roi de Sardaigne, notre allié, nous déclare la guerre. Elle viole les traités, la justice et menace nos frontières. Toutes les grandes puissances ont protesté contre cette agression. Le Piémont ayant accepté les conditions qui devaient assurer la paix, on se demande quelle peut être la raison de cette invasion soudaine : c'est que

l'Autriche a amené les choses à cette extrémité qu'elle domine jusqu'aux Alpes ou que l'Italie soit libre des Alpes à l'Adriatique, car, dans ce pays, tout coin de terre demeuré indépendant est un danger pour son pouvoir.

« ... Que la France s'arme et dise résolûment à l'Europe : Je ne veux pas de conquête, mais maintenir sans faiblesse ma politique nationale et traditionnelle... Je respecte le territoire et les droits des neutres, mais j'avoue hautement mes sympathies pour un peuple qui se confond avec le nôtre et qui gémit sous l'oppression étrangère.

« ... Les alliés naturels de la France ont toujours été ceux qui veulent l'amélioration de l'humanité, et, quand elle tire l'épée, ce n'est pas pour dominer mais pour affranchir.

« Le but de la guerre est donc de rendre l'Italie à elle-même, non de la faire changer de maître... Nous n'allons pas en Italie fomenter le désordre, ni ébranler le pouvoir du Saint-Père que nous avons replacé sur le trône, mais le soustraire à cette pression étrangère qui s'appesantit sur toute la Péninsule, contribuer à y fonder l'ordre sur les intérêts légitimes satisfaits... »

Tout le monde ne crut pas à la sympathie platonique de Napoléon III pour la liberté de l'Italie. Il y eut des gens qui virent dans cette guerre un dérivatif pour occuper l'attention publique. D'autres prétendirent qu'il obéissait à des menaces secrètes que lui avait fait parvenir Orsini en 1858. Quoi qu'il en soit, la guerre était très-populaire à Paris, et quand Napoléon III partit, le 1er mai, pour aller prendre le commandement de l'armée, il fut salué par des acclamations chaudes et sincères, auxquelles il n'était pas habitué. Il arriva, le 12, à Gênes, d'où il adressa à l'armée une proclamation dans laquelle il rappelait les victoires remportées en Italie par les Français à la fin du siècle dernier.

Les troupes françaises étaient entrées en Italie, soit par la voie de mer, en partant de Marseille, Toulon et Alger pour débarquer à Gênes, soit par la voie de terre, en passant le Mont-Cenis et arrivant à Turin. Partout, elles furent saluées des plus vives manifestations. Français et Italiens étaient pleins d'ardeur et de confiance en eux-mêmes.

§ III. — La guerre. — Montebello. — Le feld-zeugmestre Giulay traversa le Tessin le 29 avril. Soit par incurie, soit par prudence, il avait perdu un temps précieux pour l'Autriche. Avant l'arrivée des troupes françaises, il lui était facile de s'emparer de

Turin. Il ne le fit pas ou ne crut pas devoir le faire. Il échelonna son armée (150,000 hommes environ) de Pavie et Plaisance à Novare et Verceil. Le 5 mai, l'armée française prenait position sous Alexandrie. Le roi Victor-Emmanuel se mettait aux ordres de Napoléon III, qui dès lors commandait en chef les deux armées. Aucune action sérieuse ne s'engagea avant le 20 mai. Le 20 mai, les Autrichiens tombent à l'improviste sur les Piémontais postés en avant de Montebello, les rejettent sur les Français (division Forey), qui, surpris en plein bivouac et mis d'abord en désordre, se reforment bientôt et repoussent les Autrichiens ; ceux-ci se replient sur Mortara, Pavie et Stadella.

Palestro. — Giulay pensait que l'armée alliée traverserait le Pô dans ces parages. Grâce à quelques démonstrations qui avaient pour but d'entretenir cette erreur, elle put franchir le fleuve sans difficultés, en obliquant vers le nord-ouest. Le 30, l'armée sarde passa la Sésia en emportant le pont et le village de Palestro, défendus par les Autrichiens. Le lendemain, ceux-ci essayent de reprendre le village, mais ils sont forcés de se retirer devant la fermeté des Piémontais, secondés par des troupes françaises.

Turbigo. — Le 1er juin, l'état-major général de l'empereur était établi à Novare; le corps du général Mac-Mahon passe le Tessin le 2, et le 3 il attaque et bat les Autrichiens à Turbigo.

Magenta. — Le 4, un combat d'avant-garde, engagé aux ponts de Magenta pour le passage du Tessin et d'un canal de navigation, prend les proportions d'une grande bataille. L'armée française resta compromise pendant plusieurs heures. Attaquée par des forces supérieures, elle attendait vainement le secours des divisions Canrobert et Mac-Mahon. Le premier était dans l'impossibilité de faire avancer ses troupes vers le lieu du combat, la seule route qui eût pu les y mener étant encombrée de fourgons ; le second était arrêté dans sa marche par des forces supérieures venues de Milan. Enfin il parvient à se frayer un passage, rassemble ses divisionnaires, et l'armée française est tirée de sa position critique. Canrobert et Niel arrivèrent peu de temps après, et la journée fut gagnée. Peu s'en fallut que Napoléon III ne fût fait prisonnier avec son état-major. Magenta fut enlevé et les Autrichiens furent refoulés. Vainqueurs et vaincus passèrent la nuit sur le champ de bataille. Le lendemain les Autrichiens délogèrent, avouant ainsi leur défaite. Le général Espinasse mourut dans ce combat. Le général Mac-Mahon fut nommé maréchal de France et duc de Magenta.

La victoire de Magenta livrait Milan aux alliés qui y firent, le 7 juin, une entrée triomphale, accueillis par l'enthousiasme de toute une population, affranchie enfin de la domination étrangère.

MELEGNANO. — Les Autrichiens en se retirant sur Lodi, avaient fortifié le village de Melegnano (autrefois Marignan), d'où ils pouvaient, au besoin, faire un retour offensif sur Milan. Le maréchal Barraguay-d'Hilliers reçut l'ordre de les en débusquer. Il les attaqua, le 8 juin, et s'empara de la position à la suite d'un combat très-vif, surtout dans le cimetière. La victoire de Melegnano livrait à l'armée franco-sarde les lignes de Plaisance, de Lodi, de Crémone et de l'Adda.

Giulay, abandonnant la ligne de la Chiese, se retira derrière le Mincio. Ce général n'avait réussi dans aucune de ses opérations et avait fait preuve de peu d'énergie, de peu d'activité. L'empereur François-Joseph vint en personne prendre le commandement de l'armée autrichienne. Il prit position sur le Mincio, entre les forteresses de Peschiera au nord et de Mantoue au sud, ayant devant lui un terrain parfaitement connu de son état-major, puisqu'il servait, pour ainsi dire, depuis quarante ans, de champ de manœuvre aux troupes autrichiennes campées dans le *quadrilatère*.

SOLFÉRINO. — Le monarque autrichien repassa le Mincio pour attaquer l'armée Franco-Sarde, tandis que celle-ci franchit la Chiese pour attaquer les Autrichiens. Les deux armées se cherchaient sans que ni l'une ni l'autre connût la marche de l'adversaire. Elle se heurtèrent, par corps séparés, sur une ligne de vingt kilomètres d'étendue, dont les points principaux furent la tour de Solférino, objectif des Français, et le village de San Martino, objectif de l'armée piémontaise. D'autre part, une forte armée était nécessaire pour résister aux attaques des troupes qui pourraient être lancées de la forteresse de Mantoue. Sur tout ce vaste espace, trois cent mille hommes s'entrechoquèrent le 24 juin, pendant de longues heures. Un effroyable ouragan arrêta la marche victorieuse des alliés et favorisa la retraite des Autrichiens. Des deux côtés, les soldats avaient combattu avec un courage et une tenacité admirables; mais à Solférino, comme dans toute la campagne, le commandement supérieur se montra au-dessous de sa tâche.

L'empereur d'Autriche se retira avec son armée à Vérone et dans les alentours de cette ville, (au cœur de ce fameux quadrilatère où, depuis 1815, l'Autriche avait accumulé tous les moyens de défense), garanti par les trois autres forteresses, Mantoue, Legnano et

Peschiera; cette dernière était laissée à ses seules ressources contre l'armée victorieuse qui en commença aussitôt le siége.

§ V. Garibaldi. — Pendant les opérations des troupes régulières, Garibaldi, à la tête d'un corps de volontaires appelés chasseurs des Alpes, avait délogé les Autrichiens de plusieurs positions dans les montagnes environnant le lac Majeur, le lac de Côme et la lac de Garde. Il menaçait maintenant les communications de l'armée autrichienne avec le Tyrol et, par conséquent, sa ligne de retraite.

§ VI. Mouvements en Italie. — Dans l'Italie centrale, les succès des Franco-Sardes provoquèrent des événements importants. Le 29 avril, la nouvelle du débarquement des Français à Gênes, fut en Toscane, le signal d'un soulèvement devant lequel le grand-duc abdiqua et partit pour Vienne. Victor-Emmanuel, invité à prendre la dictature, n'accepta que d'être le protecteur de la Toscane pendant la guerre. Le cinquième corps de l'armée française, commandé par le prince Napoléon, reçut l'ordre de se rendre en Toscane, où il resta jusqu'après la bataille de Solférino.

Après la bataille de Magenta, le duc de Modène, qui avait déjà quitté sa capitale, s'enfuit de ses États, emportant les diamants de la couronne, les objets précieux des musées et des bibliothèques et emmenant les condamnés politiques qu'il fit enfermer à Mantoue. Le 12 et le 13 juin, les Autrichiens évacuèrent le duché dont la population proclama le gouvernement de Victor-Emmanuel.

Dans le même temps, la duchesse de Parme abandonna aussi ses États et se retira en Suisse. Les Autrichiens évacuèrent son territoire le 10 juin. Le roi de Sardaigne y fut aussitôt reconnu.

Le 11 juin, les troupes autrichiennes sortirent de Bologne pour rallier l'armée de François-Joseph. Les Légations se délivrent immédiatement du gouvernement pontifical pour se ranger sous le drapeau de Victor-Emmanuel.

Le 8 juin, dans une proclamation, datée de Milan, Napoléon III avait dit aux Italiens : «...Unissez-vous dans un seul but : l'affranchissement de votre pays. Organisez-vous militairement... Volez sous les drapeaux du roi Victor-Emmanuel, qui vous a déjà si noblement montré la voie de l'honneur. Souvenez-vous que, sans discipline, il n'y a pas d'armée; et, animés du feu sacré de la patrie, ne soyez aujourd'hui que soldats, vous serez demain citoyens libres d'un grand pays. » Les Italiens faisaient plus qu'il ne leur avait été demandé.

§ VII. Venise. — L'Autriche était menacée sur un point de ses possessions italiennes que la haine de la population rendait très-vulnérable : c'était Venise. Une flotte française, commandée par l'amiral Romain Desfossés, avait été envoyée dans l'Adriatique où une escadre sarde vint la rallier. La flotte comptait bien rencontrer de la résistance à l'île Lossini; mais les Autrichiens l'avaient évacuée à l'avance. Le 8 juillet, la flotte était en vue de Venise et allait ouvrir le feu.

Dans la ville, l'attaque était attendue avec impatience; on ne doutait pas du succès des marines combinées. Tous les gondoliers de Venise étaient prêts à sortir des lagunes pour aller chercher les troupes de débarquement, lorsqu'on apprit les événements de la veille.

§ VIII. Villafranca. — Le 7 juillet, un des aides de camp de Napoléon III avait été envoyé à Vérone, porteur d'une lettre où l'empereur proposait à François-Joseph un armistice devant cesser le 15 août si, à cette date, des préliminaires de paix n'étaient pas conclus; la lettre demandait, en outre, au souverain de l'Autriche une entrevue personnelle.

François-Joseph consentit sur-le-champ à ce que lui proposait son collègue.

L'armistice fut immédiatement notifié aux deux armées et les hostilités furent partout suspendues, au grand mécontentement des Italiens, au désespoir des Vénitiens et au vif regret des troupes françaises elles-mêmes. Cavour en fut très-irrité, s'en exprima très-brusquement à Victor-Emmanuel et quitta le ministère. Le roi de Sardaigne n'était pas plus satisfait que son ministre e le témoigna par sa froideur avec l'empereur, froideur qui s'étendit aux rapports entre les officiers des deux armées.

L'entrevue des empereurs eut lieu, le 11 juillet, dans une maison du petit village de Villafranca. Aucun témoin n'y assista, les détails en sont restés ignorés. Le résultat seul en fut connu officiellement. Les deux souverains avaient déterminé les bases suivantes :

Favoriser la formation d'une Confédération italienne, sous la présidence honoraire du pape;

L'empereur d'Autriche cédera ses droits sur la Lombardie, sauf Peschiera et Mantoue, à l'empereur Napoléon, qui remettra au roi de Sardaigne le territoire cédé;

La Vénétie fera partie de la Confédération italienne, tout en restant possession autrichienne;

Restauration des ducs de Toscane et de Modène, avec amnistie générale;

Demande au pape d'introduire dans ses États les réformes indispensables;

Amnistie générale, dans les territoires des parties belligérantes, pour les personnes compromises dans les derniers événements.

Rien n'avait été écrit entre les interlocuteurs de Villafranca. Un traité verbal ne pouvait suffire. Au retour de l'entrevue, Napoléon III rédigea un projet de traité et l'envoya aussitôt à l'empereur d'Autriche par le prince Napoléon qui, le soir même, rapporta un contre-projet, légèrement modifié et signé de François-Joseph à qui, le lendemain matin, l'empereur des Français le renvoya avec sa propre signature. Le seul jugement et la seule volonté de ces deux hommes avaient décidé du sort, de l'honneur, de la fortune de deux peuples.

Ainsi finit cette guerre, qui coûta à l'Europe environ 50,000 hommes, sans compter ceux qui moururent des suites de blessures et de maladies, et dévora un milliard et demi, non compris les ruines particulières résultant de l'état de guerre [1]. La campagne avait duré six semaines environ.

§ IX. Traité de Zurich. — La paix était faite par la seule intervention des deux souverains. Des plénipotentiaires se réunirent, au mois d'octobre, pour formuler le traité définitif, qui fut signé le 10 novembre, à Zurich. Jamais acte diplomatique ne fut moins observé. Ni le duc de Toscane, ni le duc de Modène, ni la duchesse de Parme n'essayèrent de rentrer dans leurs États; les Romagnes ne se replacèrent pas sous l'obéissance du pape. Le projet de Confédération italienne, si cher à Napoléon III, demeura lettre morte.

§ X. Retour a Paris. — Napoléon III revint aussitôt en France. Le 19 juillet, il reçut à Saint-Cloud les « grands corps de l'État »; en répondant à leurs félicitations, il ne leur cacha pas les véritables motifs qui l'avaient décidé à terminer brusquement la guerre. Il avait eu des raisons militaires et des raisons politiques.

[1] Voir Leroy-Beaulieu : *Recherches économiques et statistiques sur les guerres contemporaines*, pages 127 et suivantes, et les travaux des docteurs Larrey, Appia. — Consulter, pour l'ensemble de cette campagne, les ouvrages de Bazancourt, de Poplunaut, Dunaut, etc.

Après Solférino, il fallait attaquer l'Autriche dans les redoutables forteresses du quadrilatère et entreprendre de longs siéges, en face de l'Europe violemment hostile, prête à disputer nos succès ou à aggraver nos revers.

La guerre alors changeait de nature : il fallait entrer sur des territoires neutres ; il fallait accepter la guerre aussi bien sur l'Adige que sur le Rhin, où l'empereur avait placé sous le commandement du maréchal Pélissier, une armée d'observation destinée à arrêter un mouvement offensif des Allemands qui, très-haineux envers la France, quoique détestant l'Autriche, avaient mis leurs armées sur un pied de guerre ; il fallait « se fortifier franchement du concours de la Révolution. »

Un appel à la Révolution eût été, en effet, inévitable et indispensable si la guerre eût continué : c'était déjà bien assez de la petite part qu'on avait laissée à Garibaldi.

Ce furent là les motifs déterminants d'une paix qui ne satisfit personne, ni l'Autriche qui dut subir la loi du vainqueur, ni l'Italie dont l'unité restait incomplète, gênée par l'occupation française à Rome, par le maintien de l'Autriche en Vénétie, ni l'Allemagne, ni l'Angleterre, laissées en dehors du traité, ni l'opinion publique en France, qui avait accepté pour programme de la guerre ces mots de la proclamation impériale : « L'Italie libre des Alpes à l'Adriatique, » et qui voyait rester entre les mains de l'Autriche Venise, la ville italienne à laquelle, peut-être, la France s'intéressait le plus, la patrie du grand citoyen Daniel Manin, le plus fervent apôtre de l'unité de l'Italie.

§ XI. Amnistie. — A l'occasion de la fête impériale du 15 août, *le Moniteur* publia un décret accordant amnistie pleine et entière à tous les individus condamnés pour crimes ou délits politiques ou ayant été l'objet de mesures de sûreté générale.

Plusieurs exilés, des plus illustres, refusèrent hautement d'accepter l'amnistie, soit par dignité, soit par défiance, car l'amnistie n'affranchissait pas ceux qui en étaient atteints d'une application ultérieure de la loi de sûreté générale. Le plus grand nombre toutefois profita de cette mesure qui ne pouvait leur imposer aucun devoir de reconnaissance. Ledru-Rollin fut excepté de l'amnistie, sous prétexte qu'il avait été condamné (on a vu comment) pour un crime de droit commun, non pour un crime politique, comme si tout crime contre un souverain n'était pas un fait politique.

§ XII. Retour des troupes. — Le même jour, une partie de l'ar-

mée d'Italie fit dans Paris une rentrée semblable à celle qu'avait faite l'armée de Crimée et reçut le même accueil enthousiaste : elle surtout, méritait véritablement ces acclamations triomphales.

La campagne avait été rapide, le succès presque foudroyant. Mais, déjà, un observateur attentif eût reconnu, dans notre organisation militaire, les défauts qui seront, plus tard, si funestes.

Les batailles furent amenées par des surprises plus que par des combinaisons stratégiques, et gagnées moins par les calculs des chefs que par le courage, la solidité des soldats, car l'armée se composait de troupes bien disciplinées et exercées. Si la bravoure des soldats autrichiens opposa aux alliés des obstacles sérieux, l'incapacité de Giulay et de François-Joseph rendit, en revanche, la tâche facile aux généraux de l'armée franco-sarde.

Les convois d'hommes et de matériel, encombrant les routes de terre et les lignes de fer, montrèrent que ni l'intendance militaire ni les compagnies n'entendaient le service des transports de guerre par les voies de fer. L'insuffisance était plus grande encore dans le service des ambulances : un détail en donnera l'idée exacte, « les caisses à resections ne sont arrivées au grand quartier général que le 2 juillet, à Valeggio, une semaine après la terrible journée de Solférino, » dit le docteur Bertheraud ; qu'on juge par là du nombre des blessés qui moururent faute de soins. Si la campagne se fût prolongée, on eût inévitablement subi les plus grands dommages par ces encombrements et ces désordres qui, vers la fin de la guerre, commencèrent à prendre un caractère fort inquiétant.

Le succès aveugla les vainqueurs, dissimula les fautes et les imperfections, et l'on ne tira de cette expérience aucune des leçons qu'en tirèrent des voisins plus attentifs et plus prévoyants.

L'artillerie rayée eut seule une supériorité marquée ; mais on ne songea pas à pousser plus loin, et l'on crut avoir atteint le dernier terme du progrès en ce genre.

Pas plus au retour d'Italie qu'au retour de Crimée, la marine ne fut représentée dans l'entrée solennelle des troupes, bien qu'elle eût rendu, dans l'une et dans l'autre campagne, des services très-importants et qu'elle eût accompli de brillants faits d'armes. Était-ce oubli ? Était-ce omission volontaire ? La marine passait pour peu sympathique à l'Empire : elle n'en fit pas moins, partout, son devoir avec vaillance et intelligence.

§ XIII. Guerre de Chine. — Dès les premiers temps du christia-

nisme, d'ardents propagandistes se sont dévoués pour aller, dans les contrées soumises à d'autres cultes, prêcher la foi chrétienne. Par là même, ils attaquent le culte établi et s'exposent à la haine, à la vengeance des sectateurs de ce culte, à l'application des lois qui le protégent. Aussi, sont-ils souvent victimes de leur zèle. Ce sont des actes de dévouement dont on peut admirer l'héroïsme, mais qui doivent rester en dehors de la politique.

Cependant, les nations de l'Europe occidentale, dans leurs rapports avec les pays non chrétiens, ont la prétention d'imposer à ceux-ci l'obligation de permettre et de protéger le libre exercice, la libre prédication de la religion chrétienne. De ces obligations, toujours imposées par la force et souvent inexécutables, naissent des conflits continuels, des guerres même, où ne sont engagés ni les intérêts politiques ni l'honneur des peuples.

Ce fut la condamnation et l'exécution d'un missionnaire français qui, en 1856, souleva un de ces conflits entre la France et la Chine. Ici, du moins, il y avait infraction au traité existant entre les deux nations, et en vertu duquel tout Français arrêté pour un délit quelconque devait être conduit au consulat de France, qui s'entendrait avec l'autorité chinoise pour une poursuite régulière contre le délinquant. Non-seulement, cet article ne fut pas observé, mais le missionnaire Auguste Chapdelaine. fut condamné arbitrairement, par une sorte de sous-préfet, et mis à mort illégalement.

Une réparation régulière ayant été refusée par le gouvernement chinois, la France envoya des forces militaires qui agirent de concert avec des forces anglaises chargées de soutenir des exigences moins légitimes.

Les hostilités commencèrent en 1857, par le blocus de la rivière de Canton (juillet). La ville de Canton fut bombardée pendant deux jours et prise d'assaut (29 décembre).

En 1858, après d'inutiles essais de négociations, les alliés attaquent et enlèvent les défenses de la rivière Peï-Ho (20 mars), et remontent ce fleuve jusqu'à Tien-Tsin, dont ils s'emparent (4 juin). Les 26 et 27 juillet est signé un traité concédant toutes les demandes des deux puissances. Ce traité est ratifié par l'empereur de Chine le 3 juillet.

Ce traité ne sera pas plus respecté que les précédents, et il en résultera une nouvelle guerre en 1860.

§ XIV. Cochinchine. — Ce fut encore l'intérêt des missionnaires

et de la religion chrétienne, plus que le désir de faire revivre un vieux traité de 1787 (resté, d'ailleurs, inexécuté des deux parts), qui porta le gouvernement de Napoléon III à entreprendre, de concert, cette fois, avec l'Espagne, une expédition contre l'empire d'Annam, en Cochinchine.

Les hostilités, poursuivies en 1857, 1858, 1859, amenèrent le bombardement et l'occupation de la ville de Tourane, située au fond d'une baie excellente, formée par l'entrée du fleuve portant le même nom. La guerre entrainera, dans les années suivantes, d'autres résultats.

§ XV. Algérie. — Campagne du général Martimprey (6 octobre-10 novembre) contre des tribus turbulentes du Maroc, et le caïd d'Ouchda.

§ XVI. Lettres.—Victor Hugo fait paraître *la Légende des siècles,* fragment d'une vaste épopée, où l'on trouve des récits grandioses en vers énergiques; Michelet ajoute à son *Histoire de France* le volume *Richelieu et la fronde.* Il publie aussi *la Femme* qui ne prête pas moins que *l'Amour* aux commentaires contradictoires. Georges Sand donne au roman le *Marquis de Villemer.* M. Littré publie la *Philosophie positive,* où il se sépare, sur plusieurs points, de la doctrine d'Auguste Comte. *Histoire des classes ouvrières en France,* par M. Levasseur. *Histoire des religions de la Grèce antique,* par Alfred Maury. M. Hauréau achève le premier volume de la continuation *du Gallia christiana. Histoire de la liberté religieuse en France,* par Dargaud. *Histoire de la réunion de la Lorraine à la France,* par M. d'Haussonville.

Au théâtre, les plus grands succès sont ceux du *Duc Job,* par L. Laya (Comédie française), du *Père prodigue,* par Alexandre Dumas fils (Gymnase), et du *Testament de César Girodot,* par MM. Villetard et Belot (Odéon).

Morts : Alexis de Tocqueville, Eugène Sue, Poinsot, le duc de Plaisance, Cunin Gridaine, Chantelauze, le compositeur Panseron, le comte d'Houdetot, Lapayrère, ancien commandant de la *Méduse,* Jacques Coste, journaliste, Polonceau, ingénieur, Paulin, gérant du *National,* Kératry, Bequet, journaliste, Camille Paganel, Firmin, ancien sociétaire de la Comédie française; de madame Desbordes Valmore, de madame veuve Hoche.

Le 7 mai 1859 mourut Alexandre de Humboldt.

CHAPITRE V

La question romaine. — Le traité de commerce. — Annexion de Nice et de la Savoie. — Lamoricière à Rome. Castelfidardo. — Garibaldi, la Sicile, Naples, — Annexion au royaume d'Italie. — Le parlement italien.

§ I. La question romaine. — Les conférences de Zurich n'étaient pas encore ouvertes que déjà l'idée fondamentale du traité de Villafranca était violemment attaquée par celui à qui l'on avait voulu faire la plus belle part. Le 20 septembre 1859, le pape prononça, en consistoire secret, une allocution où, après de vives plaintes sur les récents événements, il déclara nuls les actes de ses sujets révoltés et frappa des peines ecclésiastiques ceux qui y avaient participé. Selon l'usage, cette allocution secrète fut publiée; plusieurs évêques français en prirent texte pour soutenir que, si le pouvoir temporel du pape était diminué, son autorité spirituelle en serait affaiblie. La presse libérale répondit aux lettres pastorales; il en résulta une polémique acerbe. Le 11 octobre, l'empereur, passant à Bordeaux et répondant à l'archevêque de cette ville, qui, s'inquiétant du jour peu éloigné où la France retirerait ses troupes de Rome, disait : « Que laissera-t-elle derrière elle? la terreur, l'anarchie ou la paix? » l'empereur exprima l'avis que, pour résoudre une telle question, la modération valait mieux que l'appel aux passions ardentes. Afin de faire taire ces passions, le gouvernement fit défense aux journaux de reproduire les manifestes épiscopaux.

Les conseils donnés à Bordeaux furent développés dans une brochure intitulée : *le Pape et le Congrès*, que l'on regarda comme inspirée par l'empereur, et qui engageait le pape à renoncer au pouvoir temporel, pour ne s'occuper que du spirituel. On y remarquait cette phrase qui semblait résumer les conseils donnés au pape : « C'est pour bénir et ce n'est pas pour frapper qu'il doit étendre sa main. » Cette brochure renouvela, sans plus de succès, les discussions déjà soulevées par l'allocution pontificale.

Le 1er janvier 1860, le pape, après avoir reçu les compliments du général de Goyon, commandant le corps français d'occupation à Rome, exprima le blâme le plus sévère sur cette brochure. Il pria le ciel d'éclairer l'empereur pour qu'il pût « marcher sûrement dans sa route difficile et reconnaître la fausseté de certains principes pro-

duits dans un opuscule, monument d'hypocrisie et tissu ignoble de contradictions. »

Une telle intempérance de langage, s'appliquant à un écrit auquel on croyait qu'avait participé l'empereur, surprit singulièrement l'opinion publique. Le ministère essaya de l'expliquer par un malentendu et affirma que le pape ne l'aurait pas tenu s'il avait pu recevoir le 1er janvier une lettre que l'empereur lui avait écrite le 31 décembre. Dans cette lettre, qui fut publiée, Napoléon III protestait de son intérêt pour le Saint-Père; « si les conseils donnés par lui après Solférino eussent été suivis, les Romagnes seraient restées soumises au pape; pour les lui rendre aujourd'hui, il faudrait la force militaire et une occupation prolongée. Le plus sage serait donc d'y renoncer; à ce prix, les puissances garantiraient au chef de l'Église les possessions qui lui restaient encore. »

Dans une encyclique du 19 janvier, le pape renouvela, en les développant, ses protestations contre les faits accomplis : c'était, moins la violence des termes, la confirmation de ses paroles du 1er janvier.

Un congrès européen était l'idée fixe de Napoléon III, mais la chose, difficile avant la brochure était devenue impossible après les rudes paroles de Pie IX.

L'empereur sentait bien que la paix de Villafranca n'était pas viable; il voulait cependant écarter l'idée que la guerre fût encore possible. Dans cette vue, il nomma M. Thouvenel aux affaires étrangères, en remplacement du comte Walewski, que l'on regardait comme hostile à la Confédération italienne (4 janvier), et inséra dans *le Moniteur* du 5 une lettre adressée au nouveau ministre, toute pleine d'assurances pacifiques et contenant un long programme de travaux à accomplir à la faveur de la paix. La même lettre annonçait des réductions aux tarifs de douanes.

§ II. Traité de commerce. — A la fin du mois, le public français apprit, par un discours de la reine d'Angleterre au Parlement, la conclusion d'un traité de commerce entre elle et l'empereur des Français, (23 janvier). Ce traité était en préparation depuis le mois de novembre. Sir Richard Cobden, M. Michel Chevalier, M. Rouher et l'empereur en avaient eu seuls connaissance. Les ministres ne le connurent qu'après la signature. On l'a appelé vulgairement le *Traité du libre-échange*, bien qu'il ait établi seulement des réductions de droits. Plusieurs industries françaises

s'en plaignirent vivement parce que le traité ne leur laissait pas le loisir de renouveler leur outillage afin de résister à la concurrence étrangère. Ce fut pour elles la cause d'une souffrance temporaire; mais le profit fut immédiat pour les consommateurs. On aurait pu se plaindre avec plus de raison qu'un seul individu pût ainsi disposer à sa volonté des intérêts de toute la nation; mais la nation y avait consenti. On se consolait en voyant dans ce traité la preuve du rétablissement sérieux d'une bonne entente avec l'Angleterre, ce qui semblait garantir la durée de l'état de paix.

§ III. Annexion de Nice et de la Savoie. — Irrité des résistances du pape et des attaques du parti clérical en France, Napoléon III renonça enfin à sa chimère de confédération dans un pays qui n'aspirait qu'à l'unité. Par la plume de M. de Thouvenel, il signifia que cette partie du traité de Villafranca, ainsi que le maintien des Romagnes sous l'autorité du pape devait être abandonnée et qu'il convenait d'y substituer l'idée d'un grand royaume au nord de l'Italie. En ouvrant, le 2 mars, la session législative, l'empereur exprima les mêmes idées, les subordonnant au consentement des populations. Il annonça que, par compensation, la France réclamait les versants français des Alpes. Ce n'était pas là, selon lui, une question d'agrandissement, mais de sécurité pour nos frontières, et, sur ce point aussi, les populations seraient consultées.

En effet, les 11 et 12 mars, fut ouvert en Toscane, dans les duchés et les Romagnes un scrutin plébiscitaire analogue à ceux qui, en France, avaient ratifié la dictature de 1851 et voté l'empire de 1852. La presque unanimité se déclara pour l'annexion à la Sardaigne : là, c'était vraiment le vœu national. Victor-Emmanuel accepta cette extension de territoire.

Semblablement, les 15 et 24 avril, la Savoie et le comté de Nice votèrent, avec autant d'enthousiasme, leur annexion à la France. Le 29 mai, le Parlement italien vota le traité de cession, malgré l'opposition de Garibaldi qui, né à Nice, ne se consola pas de voir sa patrie détachée de l'Italie. Le 13 juin, le Sénat impérial prononça l'annexion à la France des deux provinces, qui formèrent trois nouveaux départements : Alpes-Maritimes, Savoie, Haute-Savoie. Ces deux dernières dénominations sont contraires au système de la Constituante de 1790, qui donnait aux départements des noms tirés de circonstances locales, mais ne rappelant pas les anciennes provinces. Sous la République et le premier empire, les

deux départements actuels de la Savoie n'en formaient qu'un seul, appelé *du Mont-Blanc*.

Le pape et les princes expropriés protestèrent vainement contre ces prises de possession. Les autres puissances européennes, déjà fort indisposé contre la France ne virent pas de bon œil cet accroissement de son territoire : c'était, pour elles, le présage d'une future reconstitution de l'empire napoléonien.

Napoléon III, au commencement de la guerre de 1859, avait repoussé bien loin toute vue d'agrandissement. L'annexion de Nice et de la Savoie donnait un démenti à cette politique de désintéressement. L'Italie la considéra comme le payement de l'intervention française contre l'Autriche et se crut, dès lors, dégagée de toute reconnaissance pour un service payé, tandis que la présence, indéfiniment prolongée, d'une garnison française à Rome, irritait les Italiens en mettant obstacle à l'unité de leur patrie.

§ IV. Lamoricière a Rome. — Castelfidardo. — Les traités de Villafranca et de Zurich, qui devaient tout pacifier, mettaient le feu partout.

Pie IX, presque brouillé avec la France qui, seule, le soutenait encore, en hostilité flagrante avec le roi d'Italie, voulut se donner une armée de 20,000 hommes. Pour l'organiser et la commander, il engagea à son service l'ancien et brillant général de l'armée d'Afrique, l'ami de Cavaignac et son ministre de la guerre en 1848, Lamoricière, que le gouvernement français autorisa à accepter cette mission. Aussitôt, accoururent à Rome d'ardents catholiques de France et d'autres pays, qui formèrent des corps particuliers.

Cavour, redevenu ministre de Victor-Emmanuel, prétendant que ces corps composés de mercenaires étrangers, constituaient une atteinte au droit des gens, somma le gouvernement pontifical de les dissoudre et, sur le refus de celui-ci, fit entrer des troupes italiennes dans les États de l'église (11 septembre 1860).

Le pape avait cru que l'empereur opposerait la force à cette agression. Il n'en fut rien ; l'ambassadeur français à Turin fut seulement rappelé. L'armée piémontaise continua sa marche ; occupant toute les villes sur son passage et se dirigeant vers Ancône. Lamoricière se porta à sa rencontre pour défendre cette ville. Le 18 septembre, la bataille s'engagea à Castelfidardo ; les troupes pontificales furent mises en déroute. Le général s'enferma dans Ancône que vint bloquer la flotte sarde ; il capitula le 28 septembre et resta prisonnier. Le gouvernement italien rendit bientôt

la liberté à Lamoricière, qui rentra en France et se confina étroitement dans la vie privée.

Le gouvernement pontifical eût péri du coup, si Napoléon III n'avait pas augmenté la garnison de Rome et autorisé le général de Goyon à occuper les localités nécessaires à la défense de Rome. Ces mesures conservèrent au pape un lambeau de pouvoir temporel et maintinrent en Italie un sujet de récrimination et d'irritation contre la France.

§ V. Garibaldi a Naples. — L'invasion des États de l'Église n'était qu'un épisode d'une grande entreprise qui s'accomplissait dans le même temps au sud de l'Italie.

François II, en succédant à son père sur le trône de Naples, à la fin de 1859, en avait continué la politique tyrannique et cruelle. Au commencement d'avril 1860, des troubles, excités par des forçats et des voleurs que la police avait lâchés, éclatèrent à Messine. Le roi fit bombarder la ville qui eût peut-être été brûlée sans l'intervention des consuls étrangers.

A cette nouvelle, Garibaldi réunit des volontaires, s'embarque à Gênes, dans la nuit du 5 au 6 mai 1860, débarque, avec mille hommes, à Marsala, sur la côte de Sicile; il bat, le 15, quatre mille Napolitains à Calafatimi, et, le 27, attaque Palerme, défendue par une garnison de 27,000 hommes. Un combat acharné s'engage et se prolonge, pendant trois jours et trois nuits, entre la troupe de Garibaldi, soutenue par la population insurgée, et la garnison qui couvre la ville de bombes et de mitraille. Les Napolitains durent cependant capituler; ils se retirèrent dans le royaume de Naples. La Sicile tout entière était libre.

Ces événements intimidèrent François II; se voyant abandonné par tous les souverains, il proclama, le 1er juillet, la constitution de 1812, mais personne ne voulut l'aider dans sa tentative de gouvernement constitutionnel.

Le 18 juillet, Garibaldi marche sur Messine; le 20, il attaque et prend la presqu'île de Milazzo, avant-poste de cette ville. La garnison, forte de 24,000 hommes, se retire dans la citadelle; François II, pour conserver le royaume de Naples, ordonne à ses généraux d'évacuer la Sicile, moins la citadelle de Messine. Garibaldi fait une convention avec le commandant qui s'engage à laisser le général occuper la ville et à ne causer à celle-ci aucun dommage.

Du 8 au 19 août, Garibaldi fait passer ses troupes et passe lui-même sur la côte de Calabre; le 21, il bat les troupes royales à

Reggio, reçoit, à Soveria, la soumission de plusieurs généraux, entre à Cosensa et dans quelques autres villes sur la route de Naples.

Le 6 septembre, François II quitte Naples pour aller s'enfermer à Gaëte. Le lendemain, 7, Garibaldi fait une entrée triomphale à Naples, accompagné seulement par quelques officiers. Le 9, il monte au fort Saint-Elme, occupé ainsi que les autres forts, par les troupes napolitaines qui ouvrent les portes et livrent tout à Garibaldi.

Ce fut à ce moment que, pour ne pas laisser l'Italie méridionale à la discrétion du prestigieux général, Victor-Emmanuel, conseillé par Cavour, envahit les États du pape dont les dernières ressources s'épuisent dans le combat de Castelfidardo (18 septembre).

De toutes parts des volontaires étaient venus, chaque jour, grossir l'armée de Garibaldi. Le 1er octobre, Garibaldi livra bataille, avec 14,000 hommes, à 36,000 Napolitains chargés de défendre la ligne du Vulturne; après treize heures de combat, l'armée royale fut vaincue. Le 21, le général se rencontra à Tenno, avec Victor-Emmanuel qu'avaient précédé les troupes victorieuses à Castelfidardo et d'autres troupes venues par mer. Le 1er novembre, Capoue, assiégée par les troupes régulières, capitula; le 7, Victor-Emmanuel entra à Naples, où Garibaldi lui présenta le résultat du scrutin, ouvert pour l'annexion du royaume des Deux-Siciles, annexion votée presque à l'unanimité.

L'unité et l'indépendance de l'Italie étaient faites; Gaëte, une des plus redoutables forteresses de l'Europe, assiégée par les Piémontais, tint jusqu'au 13 février 1861, jour où Francois II capitula. L'ex-roi se retira à Rome. Dès lors, cette dernière ville, toujours occupée par les Français, fut le seul obstacle à ce que le royaume d'Italie se complétât par sa capitale naturelle. Ce ne pouvait être pour les Italiens un motif de gratitude envers la France.

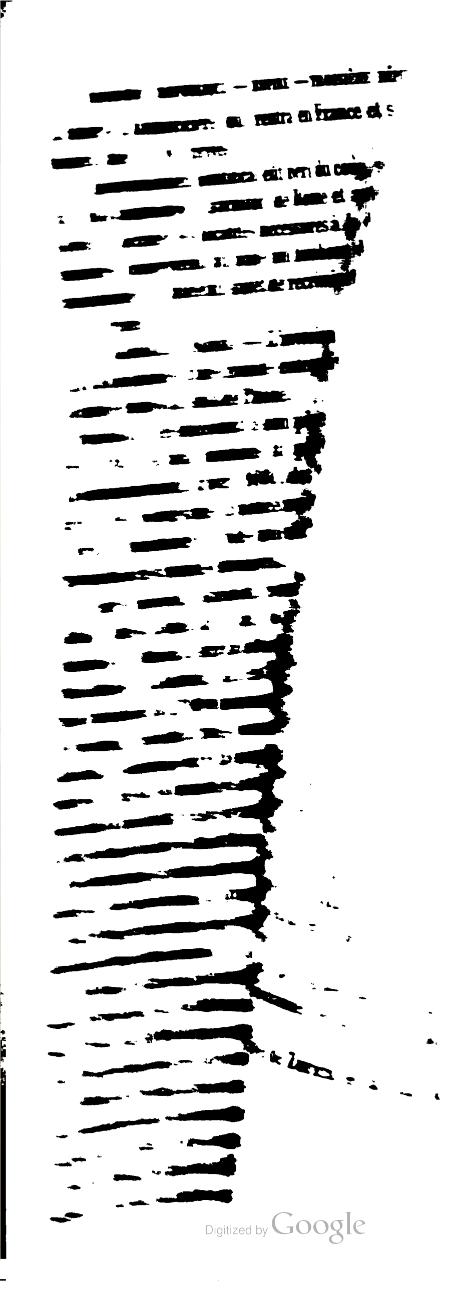
Le 21 février, un nouveau parlement, élu par toutes les parties de l'Italie, sauf Rome, décerna à Victor-Emmanuel le titre de *Roi d'Italie.*

Tels furent les premiers résultats du traité de Zurich et la fin de la confédération italienne.

suivis, venai
lonner à ses
r contre elle
ole antagonis
ombèrent dan
l'attentat du
atant et de p
ne furent lic
de la garde
ressources su
s. M. Trouvé-C
elé à diriger la
Droits de l'hon
opagande don
e à des doctrin
mai, la presse
lans ses invec
observa plus a
e que la Répul
rti républicain
le gouvernemen
se divisa, et ce
re qui seconda
, davantage au
que en toutes cl
ance du 31 mai,
a République Lan
poursuites contre
e commission d'ex
acilement pour vra
qui concluait à l'a
étruire les charges
s des passions à c
ır 32 voix seulemen

JRBONS ET BONAPARTI

épartement de la S
ts. Parmi les can
e du prince de Jo
nérales, au mois
avait osé se pro





lon ; il

pas se
vait en-
l-Pacha,
cènes de
urent pas
s trouvè-
nes euro-
mmée par
isation de
on fut pro-
ue, les ca-
les troupes
it suscitées

l'Italie et de
rps législa-
plus difficile
itique inté-
ne financier
Picard, Émile
par simple
ement voulut
étendit les li-
nt ainsi seize
charges moins
la vie coutait

tif fut convoqué
sa domesticité
urut le 24 juin

uin, Napoléon III
llaume régent de
hangèrent les té-
ces, et de part et

atrice des Français
ry, Nice, Marseille,

CHAPITRE VI

Expédition de Syrie. — Session de 1860. — Promenades princières. — Décret du 24 novembre. — Session de 1861. — Mort de Cavour. Royaume d'Italie. — Réforme financière.

§ I. Expédition de Syrie. — A la suite des événements d'Orient en 1840, la Syrie, conquise par Ibrahim, avait été restituée à la Turquie. Le gouvernement du sultan ne sut pas faire vivre en paix les populations musulmanes et chrétiennes de cette contrée. L'ancienne haine se ranima entre les Maronites, catholiques, et les Druses, professant une religion encore à peu près inconnue. En 1860, ces derniers se ruèrent sur les premiers et en firent de grands massacres, non-seulement dans les montagnes mais jusque dans les villes. A Damas, le quartier chrétien fut assailli, saccagé, incendié, en présence d'une garnison turque qui ne fit aucun effort pour arrêter le carnage.

Abd-el-Kader, mis en liberté par Louis-Bonaparte (12 octobre 1852), puis envoyé avec une pension de 100,000 francs à Brousse, avait transféré sa résidence de Brousse à Damas; aidé de ses Algériens, il se porta au secours des victimes et en sauva un grand nombre. Cent cinquante villages furent brûlés, 6,000 chrétiens assassinés, 2,000 femmes vendues. La nouvelle de ces atrocités excita en Europe une grande indignation. En France, le parti clérical, toujours prêt à saisir toutes les occasions pouvant lui donner de l'importance ou le mettre en relief, pressa le gouvernement d'intervenir en Syrie. Napoléon III, agissant par des motifs analogues, mais ne pouvant intervenir seul, proposa aux grandes puissances une action commune et l'envoi d'une expédition combinée. Il publia, à ce propos, une lettre adressée à M. de Thouvenel, dans laquelle il protestait, avec son emphase habituelle, de son amour pour la paix et affirmait n'être animé que de sentiments d'humanité. Sa proposition rencontra quelques obstacles, car, depuis la cession de la Savoie, on se méfiait de son prétendu désintéressement. Toutefois, les puissances parvinrent à se mettre d'accord et conclurent, le 3 août 1860, une convention stipulant l'envoi en Syrie d'une force européenne de 12,000 hommes, dont le séjour ne devait pas excéder un laps de six mois. La France fut chargée de fournir 6,000 hommes.

Le 8 août, le corps expéditionnaire français partit de Toulon; il arriva le 16, à Beyrouth.

Dès le 29 juillet, le Sultan, comprenant la nécessité de ne pas se laisser convaincre d'impuissance ou de mauvais vouloir, avait envoyé en Syrie, avec des troupes régulières, le général Fuad-Pacha, investi de pouvoirs extraordinaires. Fuad fit cesser les scènes de meurtre et d'incendie, arrêta ceux des meurtriers qui n'eurent pas le temps de se sauver. Quand les Français arrivèrent, ils trouvèrent le pays pacifié, du moins en apparence. Les troupes européennes eurent peu de chose à faire. Une commission, nommée par les cinq puissances s'installa pour procéder à la réorganisation de la Syrie. A l'expiration du terme de six mois, l'occupation fut prorogée jusqu'au mois de juin 1861. A cette dernière époque, les cabinets européens refusant une nouvelle prolongation, les troupes françaises furent rappelées, malgré des pétitions au Sénat suscitées par les diverses religions chrétiennes.

§ II. Session législative de 1860. — Les événements d'Italie et de Syrie détournèrent l'attention publique des travaux du Corps législatif qui, d'ailleurs, ne se montra pas plus exigeant, pas plus difficile que dans les sessions antérieures. Cependant, la politique intérieure et extérieure, la question romaine, le système financier furent vivement censurés par MM. Jules Favre, Ernest Picard, Émile Ollivier, Darimon; mais la majorité les écouta peu ou par simple curiosité et vota docilement tout ce que le gouvernement voulut bien lui demander notamment la loi du 10 juin qui étendit les limites de Paris jusqu'à l'enceinte fortifiée, absorbant ainsi seize communes, jusque-là indépendantes, grevées de charges moins lourde que celles de Paris et où, par conséquent, la vie coutait moins cher pour les populations peu aisées.

Avant de se séparer, le 20 juillet, le Corps législatif fut convoqué à suivre les funérailles de Jérôme Bonaparte, que sa domesticité appelait encore « Roi de Westphalie, » et qui mourut le 24 juin âgé de 76 ans. Son corps fut déposé aux Invalides.

§ III. Promenades princières. — Au mois de juin, Napoléon III était allé se rencontrer à Bade avec le prince Guillaume régent de Prusse et les petits souverains allemands. Tous échangèrent les témoignages d'amitié usités en pareilles circonstances, et de part et d'autres on protesta de son amour pour la paix.

En août et septembre, l'empereur et l'impératrice des Français allèrent visiter la Savoie, Chamounix, Chambéry, Nice, Marseille,

Toulon, la Corse et l'Algérie, trouvant partout l'enthousiasme de commande. L'Empereur prononça plusieurs discours où il fut prodigue d'assurances pacifiques.

Au mois d'octobre, les empereurs de Russie et d'Autriche et le prince régent de Prusse eurent à Varsovie une entrevue destinée à prémunir leurs trois États contre la contagion révolutionnaire de l'Italie Napoléon III écrivit à Alexandre qu'il ne soutiendrait pas le Piémont dans une attaque contre la Vénétie, mais qu'il ne consentirait ni à laisser reprendre la Lombardie ni à restituer Nice et la Savoie. Ces déclarations mirent fin à cette conférence, dont le but non avoué, mais le but principal, était de s'entendre sur les mesures à prendre si dans un avenir plus ou moins proche s'élevaient des difficultés du côté de la Pologne.

En novembre et en décembre, l'impératrice, dont la sœur était morte le 16 septembre, fit un voyage incognito en Angleterre et en Écosse. Elle rentra à Paris le 23 décembre.

La rumeur publique prétendit que la douleur que lui avait causé la perte de la duchesse d'Albe n'était pas le seul motif de son voyage; on prétendit (à tort ou a raison) que des querelles de ménage, suscitées par le mécontentement que lui avait causé l'attitude de l'empereur vis-à-vis du pape l'avaient poussée à faire cette excursion.

§ VI. Décret du 20 novembre. — En cette année 1860, le second empire était à son apogée. Tout avait succédé à ses espérances et à ses entreprises, depuis la prise de possession du pouvoir, par le coup du 2 décembre. L'Europe entière, non seulement l'avait reconnu, mais venait lui faire fête jusque dans « sa capitale. » Il avait vaincu la Russie et l'Autriche, les deux plus grandes puissances militaires; la Prusse n'était guère qu'une puissance de second ordre; l'empire ne la craignait pas et, au besoin, il l'eût neutralisée par l'antagonisme de l'Autriche qui, à ce moment semblait plus que sa rivale prête à prendre la direction du mouvement de l'Allemagne vers l'unité. L'Angleterre se méfiait de Napoléon III; lui, la caressait par des démonstrations amicales et l'amadouait par des réductions de tarifs douaniers. L'unité de l'Italie, moins Rome, s'était faite sans lui et peut-être un peu malgré lui. Mais, il s'était résigné de bonne grâce à abandonner son rêve de confédération et avait signifié aux souverains étrangers qu'il ne laisserait pas toucher au royaume d'Italie. Lui seul maintenait le pape à Rome; ce n'était pas par amour pour le

pouvoir temporel; c'était la rançon qu'il payait pour l'appui que le parti clérical lui avait donné en 1851 et lui donnait encore. Napoléon III savait bien que les cléricaux l'acceptaient faute de mieux et eussent préféré le petit fils de Charles X sur le trône de France; les cléricaux n'ignoraient pas que le conspirateur de 1831 ne tenait guère à l'existence du Saint-Siége; mais le neveu du persécuteur de Pie VII faisait leur affaires, quant à présent, et, par lui, il comptaient introniser en France l'influence ultramontaine qui dépérissait partout ailleurs. L'épiscopat français était tout soumis à Rome et, profitant du concordat contre lequel il protestait, tenait le clergé diocésain dans une dépendance absolue : « Je fais marcher mon clergé comme un régiment; » disait en plein sénat, un cardinal, archevêque et sénateur.

L'ultramontanisme avait enfin dompté, écrasé l'antique église gallicane. Pour en détruire jusqu'au dernier vestige le pape venait d'exiger (1856) que la liturgie romaine fut substituée, dans toutes les églises en France, aux anciennes liturgies particulières, il fut obéi [1].

[1] A cette occasion, l'administration de la bibliothèque impériale de Paris, pria le ministre de l'instruction publique et des cultes d'inviter les évêques à lui envoyer les livres liturgiques supprimés, afin de les conserver à la bibliothèque, comme documents historiques. Les évêques déférèrent à cette invitation. Un seul accompagna ses envois de témoignages de regret pour l'ancienne liturgie; ce fut l'évêque de Troyes, l'abbé Cœur, mort depuis.

Dans une première lettre, datée du 24 décembre 1856 et entièrement autographe, il disait :

« Monsieur le Ministre,

« L'Église de Troyes est au nombre de celles qui ont été troublées par l'*Univers*, et un mandement épiscopal, antérieur à ma nomination, a, depuis neuf ans, interrompu le cours de nos traditions liturgiques.

« Nous avons donc un assez grand nombre de missels et de bréviaires, autrefois sacrés pour nos pères, abandonnés aujourd'hui comme des objets de honte, et maudits, et chargés d'anathèmes, comme des monuments de schisme et presque d'hérésie.

« Je ne puis qu'applaudir à la sollicitude de V. E. qui veut bien ouvrir un pieux refuge à ces débris humiliés des temps de notre gloire..... »

(L'évêque demande quel mode d'envoi il doit employer.)

Le 11 avril 1857, l'évêque envoie les livres, accompagnés d'une lettre où il dit :

« ..... Ce sont là de chères dépouilles et les restes trop humiliés d'un passé glorieux; qu'ils reposent en paix dans la bibliothèque impériale comme en un sanctuaire.

« Au moyen âge, les trésors de l'antiquité trouvèrent un pieux refuge dans les cloîtres, en attendant la Renaissance : n'est-il pas permis aux modernes

En gardant Rome sous sa main et en conservant au pape un lambeau du « patrimoine de Saint-Pierre, » Napoléon III flattait les ultramontains de l'espoir d'une restauration complète du pouvoir temporel. En même temps, il les tenait sous sa dépendance, par la crainte qu'il n'abandonnât Rome aux italiens. Ceux-ci seuls étaient mécontents; mais ils avaient de larges compensations, de graves affaires intérieures; d'ailleurs, l'avenir était à eux : ils pouvaient attendre.

Ce n'est donc pas de l'extérieur qu'en 1860 venaient des soucis à Napoléon III; c'est, malgré toutes apparences contraires, de l'intérieur. Non pas qu'il eût à craindre un soulèvement, une prise d'armes des anciens partis. Légitimistes et orléanistes ne sont pas de tempérament à « descendre dans la rue ». Les républicains, plus coutumiers du fait, étaient alors déportés, exilés, emprisonnés; ce qui restait de libre, était dispersé, désorganisé, sans journaux, sans tribune, réduit à l'impuissance.

Cependant il y avait un sentiment général de malaise.

Le sénat, étouffé dans le mystère de ses délibérations, enfermé dans les étroites limites de la constitution de 1852, n'oubliait pas qu'il siégeait dans la salle des pairs de Louis-Philippe, dans le Palais de la pairie de la Restauration, et trouvait son rôle humiliant. Les sénateurs qui se croyaient du talent oratoire ne passaient pas, sans un soupir de regret, dans la salle basse ou était reléguée la tribune du haut de laquelle avaient parlé à la France les Victor de Broglie, les Châteaubriand, les Kératry, les Cousin, etc.

Le Corps législatif souffrait aussi du discrédit où il végétait, de la publicité anonyme et presque dérisoire donnée à ses discussions dont le pays ne s'occupait guère.

La presse officieuse était seule libre, libre d'aduler le pouvoir, libre de calomnier des adversaires forcés au silence. Le public cependant, commençait à se lasser de ce régime insipide et écœurant, et aspirait à une plus large vie politique.

d'espérer à leur tour? Qu'on garde donc ces livres *in generatione altera et populus qui creabitur laudabit Dominum*..... »

Cette seconde lettre, évidemment dictée par l'évêque, est écrite de la main d'un secrétaire, sauf la dernière phrase qui est une addition autographe.

Cette protestation, presque silencieuse, fut la dernière de l'église gallicane de Bossuet.

(Les originaux des deux lettres doivent exister encore au ministère de l'instruction publique, dans les cartons de la Bibliothèque nationale, *affaires générales*.)

Un peu du souffle de liberté qui venait de soulever l'Italie arrivait jusqu'en France et par la voix des *cinq* opposants, pénétrait jusque dans le palais Bourbon. Outre le groupe des *cinq*, il existoit déjà un groupe d'une trentaine de députés, qui sans faire une opposition directe au gouvernement, se permettaient de glisser, dans les débats législatifs, quelques observations, et n'acceptaient pas d'une façon tout à fait servile tous les ordres et toutes les opinions du pouvoir.

L'entourage même de l'empereur n'était pas sans inquiétudes. Ceux que l'exercice du pouvoir n'infatuaient pas sentaient, dans l'atmosphère générale, une disposition hostile. Ce n'était plus l'admiration, la confiance des premières années du règne. L'opinion publique croyait et cherchait à tous les événements un peu saillants une cause mystérieuse, peu honorable ou même criminelle. On l'avait vu lors de la mort du général Cornemuse, on le vit encore à propos du suicide du prince Camerata, suivi de celui de la jeune actrice Marthe, sa maîtresse; on le vit encore, en 1859, au sujet de la mort du peintre Alfred Dedreux. La crédulité publique accueillit et propagea des bruits de duels sans témoins, de drames domestiques, de crimes même. Pour des événements moins tragiques, on parlait de corruption, de complicités d'agiotage, le soupçon atteignait tout.

Dès 1856, un de ceux qui avaient mis la main au 2 décembre; et non un des plus perspicaces serviteurs de Napoléon III, lui signalait les dangers de la situation; M. de Maupas, car c'est de lui qu'il s'agit, écrivait : « Les hommes du gouvernement ne sont pas entourés de la considération qu'ils auraient dû avoir méritée... Il faudrait trouver un ensemble d'hommes qui inspirât confiance et surtout considération; chez uns un mérite réel, chez les autres la notioriété; chez tous une probité scrupuleuse, et avec cela certaines apparences au moins d'idées qui pourraient signifier une sorte de concession au libéralisme. »

En esprit pratique, M. de Maupas veut mettre le remède à côté du mal; le remède est bizarre :

« Il y a, dit il, un homme dont la présence à nos affaires serait une bien grande surprise pour tous, une bonne fortune dans un conseil. » Cet homme, c'est M. Thiers. « Il n'y a certes pas trois personnes qui songent à M. Thiers pour prendre part aux affaires du pays. Est-ce un mal? Non ! L'un des caractères les plus séduisants pour l'opinion, de la politique de l'empereur, c'est l'im-

prévu, et ce mérite on ne saurait du moins le contester à un cabinet dont ferait partie M. Thiers. »

A la vérité, l'ancien préfet de police accolle à M. Thiers pour le surveiller et le contenir, Persigny et M. Abbatucci. Il y a, du moins, dans cette étrange combinaison, l'indice des nécessités du moment[1].

Napoléon III résolut de modifier un peu la marche de son gouvernement, mais dans une mesure bien restreinte : on n'avait pas encore imaginé l'*empire libéral*.

Le 24 novembre, parut, à l'improviste, au *Moniteur* un décret ayant, en apparence, pour objet de donner satisfaction aux réclamations de l'esprit public. Il se bornait, en somme, à concéder aux deux assemblées le droit de discuter publiquement une adresse à l'empereur sur tous les points de la politique intérieure et extérieure, à étendre les attributions du ministère d'État, séparé de celui de la maison de l'empereur, à supprimer le ministère de l'Algérie, à instituer des ministres sans portefeuille pour prendre la parole dans les discussions parlementaires, à établir un compte-rendu officiel des séances, rédigé par les bureaux de chaque assemblée et obligatoire pour les journaux.

La sûreté générale, détachée de l'intérieur, fut annexée à la préfecture de police. M. Arrighi de Padoue, ministre quelques mois en 1859, avait prescrit aux préfets de dresser une liste des gens suspects dans leurs départements. Cette liste devait être tenue à jour, par la radiation des morts et l'inscription de ceux qui se révèleraient comme ennemis de l'empire. Il fallait éviter les erreurs de 1858. M. de Persigny maintint cette mesure[2].

Ce décret, premier pas rétrograde dans la voie ouverte par le 2 décembre, fut accompagné d'un remaniement ministériel qui rendit le portefeuille de l'intérieur à Persigny. Celui-ci lança une circulaire des plus libérales ; tous les avertissements donnés aux journaux furent levés, toutes les poursuites commencées furent arrêtées. On put croire un instant qu'une faible liberté allait enfin être rendue ; on fut bientôt détrompé ; rien ne fut changé au régime de la presse, et M. de Persigny usa, comme par le passé, de toutes les rigueurs administratives.

[1] *Papiers saisis aux Tuileries*, publiés par Robert Halt.

[2] La liste des suspects, de Paris, trouvée en 1870 à la préfecture de police, a été publiée par M. de Kératry. (*Le 4 Septembre et le gouvernement de la Défense nationale*.)

§ V. Lettres. — En 1860, Sainte-Beuve publie le dernier volume de *Port-Royal*, *Châteaubriand et son groupe littéraire*, et commence la longue série de ses *Lundis*; publication de *Étienne Marcel*, par M. Perrens; *Histoire de Jeanne d'Arc*, par M. Wallon.

Nomination de Lacordaire à l'Académie française.

Mort du maréchal Reille, de l'amiral Perseval-Deschênes, du jurisconsulte Vatimesnil, ancien ministre de la Restauration, et un des prisonniers du 2 décembre..., du peintre Decamps.

§ VI. États-Unis. — L'élection, à la présidence des États-Unis, d'Abraham Lincoln, appartenant aux États du Nord et connu comme adversaire de l'esclavage (6 novembre) sert de prétexte aux esclavagistes pour provoquer un mouvement séparatiste. Le 20 décembre, la Caroline du Sud se déclare indépendante et commence les hostilités de la longue guerre de la sécession.

CHAPITRE VII

Session de 1861. — L'Adresse. — La Lettre au prince Napoléon. — Mort de Cavour. — Fêtes de cour. — Lettres.

§ I. Session de 1861. — La session législative de 1861 fut ouverte le 4 février. Le Sénat avait été convoqué quelques jours plus tôt (22 janvier) pour faire un sénatus-consulte d'après le décret du 24 novembre. L'assemblée du Luxembourg se montra moins libérale encore que le décret.

Le discours du trône fit naturellement l'éloge du décret et engagea sénateurs et députés à profiter de la discussion de l'adresse pour passer en revue les questions politiques afin de pouvoir se livrer ensuite aux affaires, comme si, dans un État, les questions politiques et les questions d'affaires n'étaient pas étroitement liées.

Au Sénat, la constitution du royaume d'Italie fut violemment attaquée par des orateurs cléricaux auxquels le prince Napoléon répondit avec non moins de violence. M. Billault désavoua à peu près le discours du cousin de l'empereur, s'efforça de démontrer que le gouvernement français avait tenu la balance égale entre Victor-Emmanuel et Pie IX, et adjura le Sénat de donner une adhésion éclatante à la politique impériale, afin de répudier ainsi les outrages dirigés contre le chef de l'empire. C'est à des publications cléricales que Billault faisait allusion.

Des amendements, proposés en vue d'introduire dans l'adresse une revendication du pouvoir temporel, soutenus par Barthe, furent combattus par Billault et rejetés par 71 voix contre 61.

Dupin et, après lui, Billault, s'élevèrent contre les abus de l'agiotage et l'immixtion des hommes publics dans les spéculations industrielles. Un procès en instance contre un banquier, alors renommé, M. Mirès, et qui révéla des faits scandaleux, était la raison de ces doléances. Billault annonça une enquête sévère dont, depuis, il ne fut plus question. Le mal était le produit naturel du régime impérial. L'activité individuelle, repoussée des affaires politiques, se rejetait sur les jeux de bourse.

Au Corps législatif, la politique équivoque de l'empire fut censurée très-rudement par des orateurs de gauche et des orateurs de droite. Le président Morny coupa court au débat en demandant un vote de confiance qui fut docilement donné.

La discussion ne fut pas moins vive au sujet des questions intérieures. MM. Jules Favre, Émile Ollivier, Ernest Picard présentèrent, sur divers sujets, des amendements qui ne furent pas accueillis.

C'est dans cette discussion qu'à M. Picard, réclamant pour la capitale un conseil municipal formé par l'élection et demandant au ministère : « Quand nous rendrez-vous Paris? » Billault répondit : « Nous ne vous le rendrons pas. — Nous le reprendrons, dit le député parisien : — Vous le reprendrez? répliqua Billault ; si c'est avec la majorité de la Chambre, vous attendrez longtemps ; si c'est par la force, vous attendrez toujours. » Ce *toujours* ne dura pas dix ans. Dans la même discussion, M. Émile Ollivier, un des *cinq*, fit un pas de conversion vers l'empire.

L'adresse, entièrement favorable au gouvernement, fut votée par 213 voix contre 131. A voir ces deux chiffres, on pourrait croire qu'une opposition s'était formée dans la Chambre. Il n'en est rien, tout au contraire ; parmi ces derniers figurent un grand nombre de députés qui voulaient faire comprendre à l'empereur que les concessions libérales qu'il faisait étaient, selon eux, préjudiciables aux intérêts bien entendus de l'empire.

Le discours du prince Napoléon provoqua une brochure du duc d'Aumale intitulée *Une leçon d'histoire de France*, qui fut saisie et valut à l'imprimeur et à l'éditeur une condamnation pour excitation à la haine et au mépris du gouvernement. L'auteur était hors d'atteinte et ne fut pas même mis en cause. Le bruit courut alors que

le duc avait offert au prince une rencontre qui ne fut pas acceptée. Le bruit n'était pas vrai, mais personne ne trouva le refus invraisemblable.

Dans ce même discours, le prince Napoléon avait dit : « Que des légitimistes ou des républicains exaltés, venant d'Angleterre, essayent donc de faire, avec mille ou quinze cents hommes, une descente sur nos côtes, nous les fusillerons bel et bien. »

§ II. Mort de Cavour. Le royaume d'Italie. — Le 6 juin 1861, mourut le comte de Cavour, presque au lendemain de la fête nationale par laquelle les Italiens célébraient la conquête de leur indépendance à laquelle il avait pris une si grande part.

Quelques jours plus tard, le 23 juin, le gouvernement français reconnut officiellement le nouveau royaume, non sans réticence et équivoque, et rétablit les relations diplomatiques, interrompues depuis l'annexion des Romagnes. Plus habile, le cabinet anglais avait notifié sa reconnaissance dès le 25 mars.

L'adhésion du gouvernement français n'en fut pas moins accueillie à Rome par des manifestations injurieuses qui amenèrent une altercation des plus vives entre le général français et le ministre des armes du pape. Les journaux catholiques de France demandèrent l'évacuation de Rome. L'empire ne profita pas de l'occasion.

Le gouvernement italien offrit adroitement au Saint-Siége des concessions très-acceptables afin de réconcilier la papauté avec l'Italie. Pie IX les repoussa avec hauteur.

§ III. Fêtes de cour. — L'été de 1861 fut marqué encore par plusieurs de ces fêtes officielles, si fréquentes depuis que Paris était devenu un centre de plaisirs cosmopolites. Ce fut d'abord l'ambassade Siamoise, reçue à Fontainebleau (28 juin), puis l'inauguration du boulevard Malesherbes et du parc Monceaux transformé (13 août) ; ensuite, les visites du roi de Suède Charles XV et de son frère Oscar, du nouveau roi de Prusse, Guillaume Ier (6 octobre), pour lequel il y eut gala à Compiègne, du roi des Pays-Bas, Guillaume III, enfin celle de deux princes portugais, dont l'un allait être bientôt le roi de Portugal, don Luis Ier.

Au mois de juin, Napoléon III, qui se flattait d'être un archéologue distingué, alla visiter le mont Auxois pour résoudre la question, toujours controversée, de l'emplacement d'Alésia. L'empereur se prononça pour Alaise contre Alise-Sainte-Reine ; mais son avis n'a pas fait loi.

§ IV. Réforme financière. — Le 16 octobre, *la Revue des Deux*

Mondes reçut un avertissement motivé pour un article présentant un tableau inquiétant des finances de la France.

Un mois après, le 14 novembre, *le Moniteur* publia une lettre par laquelle l'empereur, approuvant un rapport de M. Fould, déclarait renoncer à la faculté d'ouvrir des crédits en l'absence des chambres. Le rapport de M. Fould, imprimé à la suite de la lettre impériale, attribuait le désordre des finances à cette faculté qu'il représentait comme pleine de dangers sans aucun avantage. Le Ier décembre, une autre décision souveraine prescrivit qu'aucun décret, pouvant avoir pour effet d'ajouter aux changes budgétaires, ne serait soumis à la signature de l'empereur sans être accompagné de l'avis du ministre des finances. Jusque-là, chaque ministre avait donc pu faire traite, de son côté, sur le trésor public, sans tenir compte de l'équilibre à observer entre la recette et la dépense. De là, l'embarras présent, que l'avertissement donné à la *Revue des Deux Mondes* pouvait bien nier ou dissimuler, pendant quelques jours, mais non faire disparaître.

La mesure du 14 novembre, convertie, le 3 décembre, en sénatus-consulte, aurait pu produire de bons résultats si Napoléon III, en imposant à ses ministres l'obligation de consulter le ministre des finances, s'était soumis lui-même à cette règle. Le Sénat, d'ailleurs, rendit la réforme à peu près illusoire, en donnant aux ministres la faculté des virements de fonds d'un chapitre à un autre.

§ V. Lettres. — Le 24 janvier, l'Académie française reçut Lacordaire, à qui répondit Guizot. Ce fut le dominicain qui fit l'apologie de la liberté et de la Révolution de 1789 ; ce fut le calviniste qui fit le procès à l'une et à l'autre.

Lacordaire ne jouit pas longtemps des honneurs académiques ; il mourut avant la fin de l'année.

En 1856, l'empereur avait spontanément fondé un prix de 30,000 francs, que l'Institut tout entier devait décerner, tous les trois ans, à l'auteur de l'œuvre ou de la découverte la plus digne d'honorer le génie national. Des difficultés pratiques empêchèrent l'exécution de ce décret : entre autres, il n'y avait pas de crédit au budget pour le payement du prix, dont la liste civile n'entendait pas faire les frais. En 1859, le prix fut rendu biennal et réduit à 20,000 francs, et l'on décida que chacune des académies proposerait, à tour de rôle, tous les deux ans, le sujet à couronner, sauf ratification par l'assemblée générale de l'Institut.

C'est l'Académie française qui dut, la première, en 1861, décerner ce prix, dans l'ordre des Lettres. L'embarras était grand, lorsque, sur la proposition de Dupin et de M. de Falloux, l'Académie décida que le décret n'excluait pas du concours les membres de l'Institut. Cette résolution avait l'inconvénient que les académiciens se trouvaient ainsi juges et parties. L'Académie française décerna aussitôt le prix à l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*, par M. Thiers. L'Institut ratifia ce choix. M. Thiers se contenta de l'honneur, sans garder le profit. Il affecta le montant du prix (20,000 francs) à la fondation d'un prix de 1,000 francs à décerner, chaque année, par l'Académie française, à un ouvrage d'histoire.

Le duc Victor de Broglie avait composé et fait imprimer, sans le destiner à la publicité, un livre intitulé *Vues sur le gouvernement de la France*. La police, informée par la déclaration légale de l'imprimeur, saisit les exemplaires en feuilles. Le duc en réclama judiciairement la restitution. On lui intenta un procès correctionnel, qui aboutit à une ordonnance de non lieu, l'ouvrage n'ayant pas été publié. Les exemplaires saisis furent rendus. En 1870, ce livre a été publié, après la mort de l'auteur, par son fils, qui a pris soin de dire qu'il ne partageait pas les opinions de son père.

Michelet fait paraître *Louis XIV et la révocation de l'édit de Nantes*, puis *la Mer*; Garnier-Pagès commence l'*Histoire de la Révolution de* 1848.

Le grand succès dramatique est celui des *Effrontés*, par Émile Augier. En 1861, eut lieu le concours pour la construction du nouvel Opéra de Paris. Le projet de M. Ch. Garnier fut adopté par le jury. Eug. Delacroix termina ses peintures de l'église Saint-Sulpice, et Hyp. Flandrin celles de Saint-Germain-des-Prés.

M. Pasdeloup fonde les *Concerts populaires*.

Les Lettres et la Science font, en 1861, des pertes nombreuses : Scribe, qui fut si longtemps un des maîtres du théâtre et qu'on a peut-être un peu trop déprécié; le comte de Marcellus, écrivain diplomate, voyageur ; Cauchois Lemaire ; Bascans, ancien gérant de la *Tribune;* Henri Mürger; Isidore Geoffroy Saint-Hilaire ; Biot; Antony Béraud; Monmerqué ; Alf. Dedreux, peintre ; Sauvageot, qui a légué au Louvre une précieuse collection d'objets d'art.

Il faut ajouter à ces noms celui du maréchal Bosquet.

A l'extérieur, la mort a frappé, outre Cavour, Joachim Lelewel ; le prince Albert, mari de la reine Victoria ; Montanelli ; le sultan

Abd-ul-Medjid, et le roi de Prusse Frédéric-Guillaume IV, auquel succéda Guillaume I[er], le futur empereur d'Allemagne.

CHAPITRE VIII

Expéditions lointaines. La Chine. — Guerre de Cochinchine. — Expédition du Mexique.

§ 1[er]. Guerre de Chine. — Le traité conclu en 1858 avec la Chine, en confirmant les précédents, y avait ajouté le droit pour les puissances signataires d'avoir un ambassadeur permanent à Pékin.

En juin 1859, l'escadre anglaise se présentant à l'embouchure du Pei-Ho pour conduire les ambassadeurs à Pékin, trouva le passage barré, tenta de le forcer et ne put y parvenir. La France n'avait eu qu'une petite embarcation et une soixantaine d'hommes engagés dans ce conflit.

Néanmoins, Napoléon III s'associa à la revanche que l'Angleterre voulut tirer de cet échec subi par ses armes, bien qu'il eût été plus conforme au droit des gens de mettre d'abord le gouvernement chinois en demeure de faire des excuses ou des réparations. Mais on s'affranchit envers ces peuples lointains, chez lesquels la bonne foi est encore plus rare qu'en Europe, des procédés en usage parmi des peuples civilisés. La France joignit donc 10,000 hommes, commandés par le général Cousin Montauban, aux 23,000 soldats de l'Angleterre.

Le 1[er] août, l'expédition débarqua à l'embouchure du Pé-Thang. Le 21, on enleva les forts défendant l'entrée du Pei-Ho; le 26, on occupa Tien-Tsin, où furent commencées des négociations qui n'aboutirent pas. Le 10 septembre, les troupes alliées reprirent leur marche vers Pékin. Le 17, une nombreuse armée tartare fut mise en déroute à Tchang-Kia Occang; le 21, les alliés remportèrent une autre victoire près du pont de Palikao; le 6 octobre, on arriva en vue de Pékin et l'on s'empara du Palais d'Été de l'empereur de la Chine. Cette vaste et somptueuse résidence, dont on a fait des récits merveilleux et qui contenait des richesses immenses, des œuvres d'art admirables, fut pillée et brûlée par des soldats européens. Les officiers généraux, les officiers, les soldats enlevèrent tout ce qu'il leur fut possible d'emporter; ce butin fut régulièrement em-

barqué pour l'Europe. Étrange façon d'importer la civilisation européenne et de la faire aimer.

Le 7 octobre, l'armée alliée vit arriver 13 Anglais et 5 Français seuls survivants de 34 officiers envoyés en avant, le 18 septembre, pour chercher des vivres; le reste avait été massacré par les Chinois.

Le 13 octobre, l'armée anglo-française entra dans Pékin, en vertu d'une capitulation. Le 25 octobre, fut signé un traité qui renouvelait les précédentes conventions et allouait 1,600,000 francs d'indemnité pour les familles des Français massacrés. Les troupes françaises quittèrent Pékin le 1er novembre 1860.

Le général Cousin-Montauban, commandant en chef de l'expédition, fit, au nom de l'armée, sans l'autorisation du ministre de la guerre, hommage à l'impératrice d'une précieuse collection d'objets d'art provenant du Palais d'Été.

Le ministre, en présence de cette générosité illicite, ne revendiqua pas les droits de la nation.

Le général Cousin-Montauban reçut de l'empereur le titre de comte de Palikao. Une loi de 1858, votée après de vives et curieuses discussions, avait octroyé à l'empereur, sur sa demande, le droit de conférer des titres nobiliaires selon son bon plaisir.

§ II. Guerre de Cochinchine. — C'est aussi pour venger des missionnaires chrétiens que la guerre contre l'empire d'Annam, ou Cochinchine avait été entreprise, en 1858, de concert avec l'Espagne. Après la prise de Tourane, on s'empara de Saïgon (septembre 1858). En avril et mai 1859, les troupes annamites furent repoussées au-delà de Saïgon; mais l'amiral Rigault de Genouilly dut s'arrêter, faute de ressources suffisantes. La guerre d'Italie et la guerre de Chine ne permirent pas de lui envoyer des renforts.

Le 7 février 1861, le vice-amiral Charner vint relever le vice-amiral Rigault de Genouilly avec une escadre amenant des forces plus considérables, de sorte que le corps expéditionnaire se trouva composé d'environ 4,000 Français et 1,000 Espagnols.

Le 24 février, les lignes cochinchinoises de Kihoa furent attaquées et emportées après une défense plus énergique et plus habile qu'on ne s'y attendait. Du 25 février au 10 mars, des combats successifs soumirent toute la province de Saïgon; le 27 avril, la prise de Mythô, à l'entrée du Cambodge, termina la campagne que la saison des pluies interrompit. Au mois de novembre, les opérations

militaires furent reprises et amenèrent, le 5 juin 1862, un traité qui assurait la liberté du culte chrétien dans l'empire d'Annam et cédait à la France les provinces de Saïgon, Bienhoa et Mythô. Une révolte eut lieu dans ces provinces en 1863 et fut comprimée ; le contre-amiral Bonard, nommé gouverneur des possessions françaises, se rendit à Hué, capital de l'Empire, et fit, le 4 avril 1863, l'échange des ratifications du traité du 5 juin 1862. Depuis lors, les trois provinces cédées forment une colonie française qui pourrait prospérer et rendre des services à la métropole, si le commerce français était doué d'un plus grand esprit d'entreprise.

§ III. Expédition du Mexique[1]. — Les expéditions de Chine et de Cochinchine, d'une médiocre importance militaire, ne touchèrent pas beaucoup, en France, l'attention politique, bien autrement préoccupée de la guerre d'Italie et des événements qui la suivirent. Il en fut autrement de l'expédition dans laquelle l'empire s'engagea, avec l'Angleterre et l'Espagne d'abord, puis seul, contre la République du Mexique.

Il ne s'agissait, en apparence, que de réclamer par une démonstration et, au besoin, par des opérations militaires, l'exécution du traité conclu, en 1839, après la prise de la Vera-Cruz, traité qui, de même que les conventions qui l'avaient précédé, était toujours resté inexécuté par suite du mauvais vouloir des divers gouvernements qui se succédèrent au Mexique depuis la déclaration d'indépendance (1822). A cette époque le libérateur du Mexique, Iturbide, se proclama empereur. Il fut bientôt renversé par une révolution dont l'âme était le général Santa Anna. Santa Anna ne devint président qu'en 1833, il occupa d'une façon presque continuelle le siége présidentiel jusqu'en 1856. A cette époque on voit apparaître avec le titre de vice-président, Juarez. Le gouvernement dont Juarez faisait partie ayant été remplacé par celui de Miramon, Juarez leva le drapeau de la révolte et, en 1860, il reconquit le pouvoir. Irrité par l'arrogance des puissances européennes, il le prit de très haut avec elles, exigea que les étrangers subissent la conscription, expulsa l'ambassadeur d'Espagne et le nonce du pape, emprisonna des vice-consuls français et manqua à toutes les convenances diplomatiques ou internationales. Les puissances euro-

[1] Voir *la Créance Jecker, les indemnités françaises et les emprunts mexicains*, par le comte E. de Kératry; — *L'élévation et la chute de l'empereur Maximilien*, ainsi que *la Contreguerilla française*, par le même auteur; — et *Papiers et Correspondance de la famille impériale.*

péennes ne pouvaient supporter cet état de choses. Ce fut là l'origine ou plutôt l'occasion du conflit.

En vertu d'un traité conclu à Londres, le 31 octobre 1861, la France, l'Angleterre et l'Espagne s'engageaient à une action commune ayant pour objet le payement d'indemnités dues à leurs nationaux pour dommages causés par le fait du gouvernement mexicain.

Ce motif, vrai pour l'Angleterre, en cachait d'autres pour l'Espagne et pour le gouvernement impérial. La cour de Madrid n'avait jamais tout à fait renoncé au chimérique espoir de reconquérir une colonie perdue depuis près d'un demi siècle. La reine Isabelle eût été fort aise de trouver là un trône pour un prince de sa famille et un peu de prestige pour son règne.

Napoléon III avait d'autres visées. Circonvenu par des émigrés mexicains qui croyaient, comme tous les émigrés, ou feignaient de croire que tous leurs concitoyens partageaient leurs regrets ou leurs désirs, lui présentaient comme chose facile le rétablissement d'une monarchie au Mexique, il rêvait le renversement de la République mexicaine et la fondation en Amérique d'un grand empire « de race latine » capable de balancer la puissance de la grande République des États-Unis que, d'ailleurs, la guerre de la sécession semblait menacer d'une prochaine dissolution.

Des Mexicaines, admises dans l'intimité de l'impératrice, caressaient ses sentiments catholiques et l'intéressaient à la destruction d'un régime anticlérical. Il y avait, en effet, dans une proportion notable, une question religieuse, mêlée à toutes les causes diverses qui entraînèrent le gouvernement impérial. Le gouvernement républicain du Mexique avait, en 1856, préparé une constitution, laquelle fut votée et promulguée en 1857. Dès le mois de décembre 1856, Pie IX avait énergiquement protesté contre le projet de cette constitution qui n'établissait au Mexique que des lois faites sur le modèle des lois qui règlent en France, la situation du clergé et la liberté des cultes[1]. En présence des affaires d'Italie qui mécontentaient le parti clérical, on était heureux de pouvoir lui donner une compensation. Mais ce n'étaient que les influences officielles.

D'autres influences, beaucoup moins avouables mais bien plus efficaces sans doute, notamment celle de Morny, étaient mises en

[1] Voir *Le Mexique ancien et moderne*, par Michel Chevalier. 1 vol., Hachette 1863.

jeu par un banquier génevois nommé Jecker, qui voulait se faire rembourser des *bons* émis par lui pour le compte d'un prétendu gouvernement mexicain, n'ayant jamais eu d'existence légale. Jecker offrait le partage du remboursement à ceux qui s'emploieraient pour le lui faire obtenir; or, il y avait, à la cour des Tuileries, des gens toujours à l'affût d'un ou de plusieurs millions à gagner sans peine.

Sous l'inspiration des aventuriers mexicains de Paris, Napoléon III s'éprit de l'idée de faire monter sur le trône futur du Mexique l'archiduc Maximilien d'Autriche, qui avait exercé avec quelque succès la fonction de vice-roi de la Lombardo-Vénétie, et qui était présentement en une sorte de disgrâce à son château de Miramar, sur les bords de l'Adriatique.

L'idée était étrange, car, si la maison d'Autriche a jadis régné sur l'Espagne et sur le Mexique, colonie espagnole, le souvenir en est depuis longtemps effacé et les populations de l'Amérique espagnole ont encore bien moins d'affinité avec l'Autriche que celles de l'Espagne même, puisque la langue en usage dans le pays est la langue espagnole.

Chacune des trois puissances devait contribuer à l'expédition dans une proportion différente : l'Espagne envoyait 6,000 hommes, la France 3,000, l'Angleterre 1,000 seulement. Ces forces devaient agir de concert. Les Français étaient commandés par l'amiral Jurien de la Gravière, qui était, en outre, plénipotentiaire, avec M. Dubois de Saligny. Les Espagnols avaient pour chef le général Prim, chargé aussi des pleins pouvoirs de sa souveraine. Les Anglais étaient sous les ordres du commodore Dunlop, assisté de M. Wyke, plénipotentiaire.

Tandis que l'on discutait encore à Londres et à Paris sur la portée de certains articles de la convention du 31 octobre, une flotte espagnole, secrètement préparée à l'île de Cuba, parut tout à coup devant la Vera Cruz et s'empara, sans résistance, de cette ville, qu'abandonnèrent les autorités et la plupart des habitants (8 décembre).

A cette nouvelle, le gouvernement anglais fit déclarer au cabinet espagnol qu'il n'entendait pas que les troupes alliées fussent employées à priver les Mexicains du droit de choisir un gouvernement selon leur goût.

La République mexicaine avait pour président Bénito Juarez, de race indienne, régulièrement élu, qui, après trois ans de guerre

civile, avait réussi à expulser le gouvernement insurrectionnel. Juarez représentait le parti libéral, c'est-à-dire la grande majorité du peuple mexicain. Les réfugiés de France étaient les débris du parti clérical.

Les forces anglaises et françaises arrivèrent à la Vera Cruz le 7 janvier 1862. Juarez, voulant tenter une conciliation, envoya vers elles le ministre des affaires étrangères, Doblado, muni de pleins pouvoirs par le congrès mexicain.

Les commissaires européens devaient adresser au Mexique une note collective. La prétention de M. de Saligny d'y insérer une clause relative au remboursement des bons Jecker, qu'il évaluait à 60 millions, rendit l'accord impossible. On décida que chacun enverrait une note séparée.

Après quelques négociations avec le gouvernement mexicain, Prim, à qui ses deux collègues donnèrent pleins pouvoirs, et Doblado se rencontrèrent au village de *la Soledad*, où ils signèrent une convention, autorisant les troupes alliées à occuper Orizaba pour y attendre, jusqu'au 15 avril, dans une contrée salubre l'issue des négociations entamées. Si ces négociations échouaient, les alliés devaient reprendre leurs positions primitives. Cette convention portait expressément que les alliés ne voulaient rien tenter contre l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité du Mexique. Les collègues de Prim y donnèrent leur adhésion.

Le 8 avril, une conférence ouverte à Orizaba, entre les commandants alliés, ne produisit aucun accord. Les commissaires français ne cachèrent plus la résolution de ne pas traiter avec le gouvernement républicain. L'Angleterre et l'Espagne se dégagèrent de l'action commune ; la France resta seule engagée dans l'expédition à ses risques et périls.

En apprenant le débarquement des Espagnols à la Vera Cruz, Napoléon III avait fait partir de France le général Lorencez, avec un supplément de troupes. Lorencez arriva au Mexique (3 mars), amenant plusieurs émigrés, entre autres le général Almonte, traître à la Constitution de son pays. Tous, ils lui promettaient la soumission des populations et l'adhésion des troupes mexicaines. Lorencez résolut de marcher sur Mexico. Le 28 avril, il força les défilés du Combrès et arriva devant Puebla, ville de 60,000 habitants, défendue par deux forts et barricadée à l'intérieur. Le 5 mai, il fit donner l'assaut au fort de Guadalupe. Les Français furent repoussés avec perte de 200 morts et 300 blessés. L'armée rentra le 16, à

Orizaba, où il fallut se tenir sur la défensive, en gardant difficilement les communications avec la Vera-Cruz.

Au mois de juillet 1862, le général Forey, conduisant de nouveaux renforts, vint prendre le commandement de l'expédition. A cette occasion, Napoléon III lui écrivit, selon ses habitudes, une lettre qui, selon l'usage aussi, fut rendue publique. Il n'y était plus question des anciens traités, mais bien de constituer au Mexique un gouvernement régulier pour soustraire le pays à une poignée de gens qui l'opprimaient. C'est le langage habituel des interventions étrangères. Au mois de février 1863, Forey fait le siége de Puebla, qui dure deux mois et pendant lequel il bat, à San Lorenzo, une armée mexicaine envoyée au secours de la ville. Le 10 juin 1863, l'armée française entre à Mexico. Aussitôt, Forey nomme une junte de 35 personnes chargées d'élire un triumvirat qui, à son tour, convoquera une assemblée de 215 membres, pour déterminer la forme du gouvernement. Le triumvirat est composé d'Almonte, du général Salac et de l'archevêque de Mexico. Le 7 juillet, l'assemblée, choisie par ces personnages, vota l'établissement d'un empire mexicain et décerna la couronne à l'archiduc Maximilien d'Autriche qui ne se décida à l'accepter que le 10 avril 1864.

Ce dernier, avant de partir pour ses lointains États, conclut avec Napoléon III, un traité (10 avril 1864) en vertu duquel l'armée française devait être immédiatement réduite à 25,000 hommes et progressivement diminuée à mesure que s'organiserait l'armée mexicaine. Le Mexique devait rembourser à la France tous les frais de l'expédition fixés, jusqu'au 1er juillet 1864, à la somme de 270 millions de francs. A partir de ce jour, l'entretien du corps d'occupation devait être à la charge du trésor mexicain, à raison de 1,000 francs par homme et par an. Le même trésor devait couvrir les dépenses d'un service de transport, opéré tous les deux mois, à raison de 400,000 francs aller et retour. Le gouvernement mexicain devait contracter pour remplir ces engagements, un emprunt au moyen duquel il payerait à la France 66 millions en titres de cet emprunt au taux d'émission, puis une annuité de 25 millions jusqu'à complète libération de la dette et des créances françaises.

Au mois d'octobre (1863) le commandement en chef de l'expédition avait été donné au général Bazaine. Forey rentra en France avec le titre de maréchal.

CHAPITRE IX

Session de 1862. — M. Renan. Le jubilé de 1562. — Rome et l'Italie. — Guerre d'Amérique. — Lettres, Arts. — Industrie.

§ I. Session de 1862. — En ouvrant la session de 1862, Napoléon III, après s'être félicité des relations amicales qu'avait récemment cimentées son entrevue avec le nouveau roi de Prusse, ne parla guère que de mesures financières et engagea le Corps législatif à voter les projets de lois qui lui seraient présentés pour réaliser la réforme financière résultant du décret du 24 novembre précédent (27 janvier). Pour la première fois il parla de la guerre du Mexique et déclara qu'il avait reconnu le gouvernement du roi d'Italie.

Le plus important de ces projets était relatif à la conversion des rentes 4 1/2 en 3 pour 100. On fit valoir, à l'appui, de grands avantages qu'en devaient recueillir les rentiers. Le projet fut adopté par 226 voix contre 19. L'opération eut tout le succès qu'on en attendait pour le Trésor; les spéculateurs à la Bourse en tirèrent de beaux bénéfices seuls, les rentiers n'eurent pas les profits qu'on leur avait fait espérer.

Un autre projet demandait une dotation de 50,000 francs pour récompenser le général Cousin Montauban de ses succès en Chine. Le Corps législatif se montra peu disposé à voter une mesure contraire aux habitudes françaises, alors surtout que le général, déjà nommé comte, puis sénateur, pouvait encore devenir maréchal. Ces dispositions, connues de l'Empereur, lui inspirèrent une lettre adressée au général, lequel demandait le retrait de la proposition, si mal accueillie. L'Empereur maintenait ses intentions en termes plus que désobligeants pour l'Assemblée. Celle-ci persista aussi dans son opposition; Napoléon III, prétextant d'un mal entendu, retira le projet de loi (5 mars).

La discussion de l'adresse ramena au Sénat la question religieuse à propos de la situation de l'Italie; les uns défendaient le pape contre l'Italie, les autres attaquaient l'Italie en faveur du pape et de part et d'autre, ce cénacle, composé en majeure partie de vieillards, montra une violence de langage, une audace d'opinions qui se voient rarement dans une assemblée plus jeune. Baroche

rétablit le calme en disant que l'empire était issu de la Révolution, mais pour en être le propagateur, le directeur et le modérateur. A son tour, le président Troplong représenta à ses collègues que de tels entraînements « pourraient rappeler des temps monarchiques. »

Au Corps législatif, la discussion de l'adresse fournit l'occasion de parler de l'expédition du Mexique; elle fut vivement censurée par M. Jules Favre, qui trouvait les dépenses bien au-dessus des avantages à en retirer; il attaqua énergiquement le projet d'empire mexicain. Le gouvernement venait de rejeter la convention de la Soledad comme « contraire à la dignité de la France » et de transférer à M. de Saligny les pleins pouvoirs de l'amiral Jurien (*Moniteur* du 3 avril). Billault fit valoir tous les mauvais procédés subis par les nationaux; quant au projet d'empire, il le traita de propos d'officiers. Quelques jours après, on connut l'échec de Puebla, la retraite des alliés. M. Jules Favre demanda que les troupes françaises revinssent comme celles d'Angleterre et d'Espagne. Billault invoqua alors l'honneur du drapeau, le sang versé, le patriotisme, et avoua le projet relatif à Maximilien. Le Corps législatif couvrit ce discours d'applaudissements.

Dans cette même discussion les *cinq* réclamèrent vainement qu'un vœu fût émis en faveur de la liberté de la presse, M. Pouyer-Quertier, manufacturier rouennais, attaqua vivement le traité du libre échange. Au cours de la discussion du budget, une foule d'abus furent signalés par divers membres qui n'appartenaient cependant pas tous à ce que le gouvernement appelait généralement les partis hostiles.

Enfin le compte du budget de 1863 porté à 2 milliards fut voté (celui de 1862, n'était que de 1900 millions, chiffre cependant assez exorbitant déjà.

Après le vote d'une série de lois d'intérêt local ou spécial, de la création ou de l'augmentation d'impôts, la session fut close, le 27 juin au Corps législatif, le 2 juillet au Sénat. Le 8, Morny est nommé duc.

§ II. M. Renan. — Le Jubilé de 1562. — Si l'intolérance religieuse était tenue en échec au Sénat, elle savait imposer sa tyrannie ailleurs. Au mois de février 1862, M. Renan, déjà connu par des travaux de philosophie et de philologie, récemment nommé professeur d'hébreu au Collége de France, ouvrit son cours par une leçon où, suivant la coutume, il exposa le programme qu'il comptait développer. Il y parlait de Jésus-Christ sans lui attribuer

un caractère divin. Aussitôt, le parti clérical jeta des cris d'indignation et exigea la fermeture du cours, à quoi le ministre Rouland obéit docilement en suspendant, le 26, les leçons du savant académicien, sous prétexte que le professeur « avait exposé des doctrines qui blessaient les croyances chrétiennes et qui pouvaient entraîner des agitations regrettables. » L'Inquisition ne procédait pas autrement. On offrit, plus tard, à M. Renan, une place de conservateur à la bibliothèque impériale; il refusa.

Par compensation, le même ministre interdit une procession publique, annoncée par l'archevêque de Toulouse pour célébrer le jubilé d'une victoire remportée par les catholiques sur les protestants en 1562. Ici, du moins, le ministre pouvait s'appuyer sur un texte de loi que transgressait le prélat toulousain.

Le gouvernement ordonna aussi la dissolution de la *Société de Saint-Vincent de Paul* qui, sous prétexte de secours aux ouvriers, cherchait à étendre sur eux l'influence cléricale.

A la fin de l'année, le ministre de l'instruction publique destitua M. de Laprade, professeur à la Faculté des lettres de Lyon et membre de l'Académie françuise, à cause d'une piéee de vers intitulée *les Muses d'État*.

A ces rigueurs s'ajoutèrent de nombreuses persécutions contre la presse.

§ III. Procès Mirès. — Le procès Mirès, commencé en 1861, terminé seulement en 1862, fut un véritable événement, qui tint en éveil, pendant plus d'un an, l'attention publique. On a vu que Dupin y avait fait allusion au Sénat.

Joseph Mirès était un homme habile, trop habile, qui, après des spéculations plus ou moins fructueuses, fonda, en 1854, avec M. Félix Solar, la *Caisse générale des Chemins de fer*, pour le soutien de laquelle il acheta les deux journaux *le Constitutionnel*, qu'il mit au service du gouvernement, et *le Pays*, *journal de l'Empire*. L'entreprise parut être, pendant quelques années, en pleine prospérité. La *Caisse*, fondée au capital de cinquante millions, en était venue à représenter plus d'un milliard d'affaires, lorsque, le 17 février 1861, Mirès fut arrêté et incarcéré à Mazas.

L'instruction fut longue et donna lieu, dans le public, aux plus étranges hypothèses. On assurait que des personnages très-haut placés, des fonctionnaires d'ordre supérieur étaient compromis par l'enquête ou le seraient par les révélations de l'accusé.

Le 26 juin, Mirès comparut en police correctionnelle. Il avait

pour coaccusés, outre Solar absent, le comte Siméon, sénateur, président du conseil de surveillance de la *Caisse*, le vicomte de Pontalba, le comte Poret et le comte de Chassepot, membres dudit conseil. Mirès était inculpé d'abus de confiance, d'escroquerie et d'infraction à la loi sur les sociétés en commandite. Cette triple prévention atteignait aussi le contumace Solar. Les autres n'étaient accusés que d'avoir mal rempli leur mission de membres du conseil de surveillance.

Au passif de la liquidation figurait une somme d'environ douze millions, due par des personnes dont Mirès ne voulut ou n'osa pas révéler les noms. L'instruction et les débats mirent en évidence les manœuvres par lesquelles se soutenaient ces grandes spéculations, qui étaient vantées comme un signe de la prospérité publique.

Le 11 juillet, Mirès et Solar furent condamnés chacun à cinq ans de prison et 3,000 francs d'amende. Les autres furent acquittés, avec un blâme sévère.

Mirès appela en Cour impériale, où le jugement fut confirmé, puis se pourvut en cassation. L'arrêt fut cassé et renvoyé devant la cour de Douai, où les débats se rouvrirent le 31 mars 1862. Le 21 avril, un arrêt longuement motivé infirma celui de la cour de Paris et acquitta Mirès sur tous les chefs d'accusation. Ce nouvel arrêt fut déféré, dans l'intérêt de la loi, à la cour de cassation, qui le réforma complètement.

Mirès, remis en liberté, eut d'autres procès correctionnels à soutenir. Il essaya de relever sa maison, que son arrestation avait ruinée en même temps que beaucoup de ceux qui avaient eu l'imprudence de lui confier leurs épargnes, dans l'espoir d'un gros et rapide bénéfice. Il mourut sans y avoir réussi.

L'année 1862 vit une application étrange de la loi de sûreté générale. M. Taule, rédacteur en chef du *Travail*, avait demandé à M. Martin Bernard l'adresse de Ledru-Rollin, pour lui envoyer son journal. M. Martin Bernard donna l'adresse. La lettre et la réponse ayant été ouvertes à la poste, les deux correspondants furent traduits en police correctionnelle, comme coupables de manœuvres à l'étranger. Il se trouva des juges pour condamner M. Taule à six mois de prison et 200 francs d'amende. M. Bernard fut acquitté.

Ce premier essai ayant réussi, il y eut d'autres procès du même genre.

§ IV. Rome et l'Italie. — Au mois de mai, Napoléon III écrivit

encore une lettre à son ministre des affaires étrangères au sujet des relations de Rome avec l'Italie. Le ministre adressa, en conséquence, à l'ambassadeur français une dépêche indiquant une combinaison destinée à réaliser les vues de l'empereur.

Rome était alors toute occupée des préparatifs d'une cérémonie à laquelle un décret pontifical avait convoqué tous les évêques de la chrétienté; il s'agissait de canoniser vingt-six jésuites massacrés ou martyrisés au Japon en 1597. A l'appel du pape répondirent deux cent quarante prélats. La cérémonie religieuse s'accomplit en l'église Saint-Pierre avec un grand luxe de mise en scène, le 8 juin. Le lendemain, dans un grand consistoire, Pie IX prononça une allocution où il condamna toutes les idées modernes en matière de religion et déclara que le pape ne pouvait être sujet d'aucun prince. Après quoi le doyen des cardinaux, Mattéi, lut une adresse des évêques, rédigée dans le même sens; il y ajouta une protestation contre l'usurpation des provinces du Saint-Siége.

C'est alors que l'ambassadeur français fit connaître les intentions de l'empereur. Il s'agissait d'une transaction qui acceptait les faits accomplis, assurait Rome au pape, en mettant la dette romaine à la charge de l'Italie, et de proposer aux états catholiques d'offrir au pape un subside annuel auquel la France contribuerait pour une rente de trois millions. Le cardinal Antonelli y répondit par une fin de non-recevoir absolue.

L'attention publique fut distraite de ce qui se passait à Rome par la tentative de Garibaldi pour s'emparer de cette ville, tentative arrêtée à Aspromonte, par les troupes italiennes. Dans un engagement très-court (29 août), Garibaldi fut blessé au pied. Retiré dans son île de Caprera, il y reçut les soins de plusieurs maîtres de la science. La balle qui l'avait frappé ne put être extraite que par un Français, le docteur Nélaton.

A la suite de la tentative de Garibaldi, le cabinet italien demanda à la France de retirer ses troupes de Rome. Le gouvernement impérial s'y refusa, ce qui amena un changement de ministère en Italie et la retraite de M. Thouvenel, que remplaça M. Drouyn de Lhuys, regardé comme plus clérical (15 octobre).

§ V. Guerre d'Amérique. — Pendant que l'Europe se débattait au milieu de ces complications diverses, les États-Unis d'Amérique subissaient l'épreuve de la plus épouvantable guerre civile; le contrecoup s'en faisait sentir jusque dans l'Ancien Monde. L'Europe, en temps ordinaire, tirait des États-Unis une grande quantité de ma-

tières premières en lui expédiant des produits fabriqués ; tout ce transit se trouvait arrêté dès le mois de décembre. Le déchirement s'était produit dans la grande république. Les Américains du nord, qui sont plus particulièrement des industriels, voulaient abolir l'esclavage ; ceux du sud, qui sont agriculteurs, le voulaient maintenir. A la suite des élections, qui portèrent à la présidence Lincoln, le candidat des partisans de l'abolition, divers états du sud se séparèrent de l'Union et nommèrent un président, M. Jefferson Davis. Bientôt commença une série de combats où les armées les plus nombreuses que le monde ait vues jusqu'alors s'entrechoquèrent presque sans relâche et où furent mis en jeu les engins de guerre les plus formidables. De part et d'autre on improvisa une armée, des généraux, un matériel de guerre. En 1861 et 1862 les Séparatistes eurent de grands succès, mais dès le commencement de 1863, les Unionistes reprirent l'avantage.

Si les États-Unis ne s'étaient point trouvés dans cette situation, il n'eussent certes point souffert que l'armée française s'installât au Mexique et n'eussent point permis qu'on établît une monarchie européenne sur le continent américain; néanmoins, jusqu'en 1863, ils n'avaient lancé aucune protestation officielle.

§ VI. Lettres, Arts, Industrie. — La suspension du cours de M. Renan ne fut pas le seul événement littéraire qui marqua l'année 1862.

M. Thiers fit paraître le vingtième et dernier volume de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire;* Michelet, *Louis XIV et le duc de Bourgogne*, ainsi que *La Sorcière*, M. Gustave Flaubert, *Salammbô*. La maison Hachette commença la collection des *Grands écrivains de la France*.

Victor Hugo publia son roman *les Misérables*, depuis longtemps annoncé. Emile Augier fit jouer, à la Comédie-Française, *le Fils de Giboyer*, qui est comme une suite des *Effrontés*. Cette pièce, retenue par la censure, fut représentée par ordre de l'empereur.

La même libéralité ne protégea pas les *Conférences publiques*, qu'interdit un ordre du ministre de l'instruction publique.

L'autorité suspendit les *Lectures* publiques, faites par les écrivains les plus modérés et les plus éminents et dont le produit était destiné à soulager les ouvriers de la Seine-Inférieure atteints par le chômage de la fabrication des cotonnades. Quarante départements souffraient de la suspension de la récolte du coton, causée

par la guerre de la sécession, qui se prolongeait aux États-Unis. Cette crise se faisait sentir dans toute l'Europe.

L'art a eu, cette même année, l'exposition de la partie du musée Campana achetée par la France.

1861 a vu mourir le compositeur Fromental-Halévy (mars), auteur de *la Juive*, de *la Reine de Chypre*, etc., Damiron, Jomard, Biot, Ch. Magnin, Goudchaux, Ch. Philipon, Gust. Vaez, Baude, Bocage, Vanderburch, le duc Pasquier et l'abbé Morlot, archevêque de Paris.

Inauguration de la ligne transatlantique de Saint-Nazaire au golfe du Mexique, et du service postal de France pour l'Indo-Chine par Marseille.

Traité de commerce avec Radama II, roi de Madagascar.

CHAPITRE X

Session de 1863. — Élections générales. — Décret du 25 juin. — Mort de Billault. — Insurrection de Pologne. — Lettres, Arts, Industrie. — Session de 1864. — Le Corps législatif, l'opposition, l'opinion publique. — Guerre de Danemark. — Convention du 15 septembre. — L'Internationale. — Lettres et sciences

§ I. Session de 1863. — La session de 1863, ouverte le 12 janvier, par un discours où l'empereur se contenta d'énumérer toutes les choses excellentes que son gouvernement avait faites, fut très-écourtée. Le Corps législatif touchait au terme de son mandat; les députés étaient préoccupés de leur réélection; le gouvernement ne tenait pas à entrer dans des discussions trop approfondies; le Sénat ne voulait pas agiter les esprits. Tous les débats furent abrégés. Au sénat comme au corps législatif la discussion de l'Adresse fut rapide et dans l'une et dans l'autre assemblée elle laissait percer l'inquiétude que la continuation de la guerre du Mexique occasionnait.

Au corps législatif elle fournit l'occasion de signaler l'attitude du pays et celle du gouvernement vis-à-vis de la Pologne. M. Jules Favre réclama contre l'occupation de Rome par les troupes françaises. Mais tous les discours et toutes les raisons se heurtèrent comme par le passé aux répliques tranchantes des organes du gouvernement et comme par le passé la majorité vota ce qu'on lui demandait.

Les ministres répondirent aux interpellations de l'opposition

par des déclamations vagues et équivoques qui prétendirent prouver qu'au Mexique comme en Italie, à l'intérieur aussi bien qu'à l'extérieur, la politique impériale avait été logique, sage, patriotique. La majorité n'y contredit pas.

§ II. Élections de 1863. — En dépit des réclamations qui avaient été faites au Corps législatif, à plusieurs reprises, et particulièrement lors de la discussion de l'adresse en 1862, le gouvernement avait préparé les élections par des remaniements de circonscriptions. Il soutint la réélection des députés qui avaient voté pour lui, en excluant tous ceux qui avaient, ne fût-ce qu'une fois, voté contre. Le ministre de l'intérieur adressa aux préfets une circulaire pour leur prescrire la conduite à tenir dans la lutte électorale; les préfets adressèrent une circulaire à tous leurs subordonnés pour amplifier sur celle du ministre et ainsi de suite à tous les échelons de la hiérarchie administrative. Tout les agents du gouvernement furent mis au service des candidats patronnés par lui et en même temps employés à combattre les candidatures qui leur étaient opposées. Quelques journaux ayant qualifié d'*indépendants* les candidats qui n'étaient pas patronnés par le pouvoir, l'administration les avertit par une note insérée au *Moniteur* « qu'elle réprimerait sévèrement de pareilles manœuvres. » Défense fut faite de publier des manifestes de comités ou de sous-comités composés de plus de vingt personnes et non autorisés par le gouvernement. Vainement une consultation d'avocats déclara-t-elle que c'était faire au suffrage universel l'application des lois sur les sociétés secrètes ou de la loi de sûreté générale, personne n'osa résister à cette intimidation. A Paris même, le ministre de l'intérieur et le préfet de la Seine entrèrent personnellement en lice et lancèrent des proclamations pour combattre la candidature de M. Thiers. M. Thiers ne répondit pas un mot à leurs attaques, il ne fit ni profession de foi ni affiches. Les élections eurent lieu le 31 mai et le 10 juin. Sur 10,004,028 électeurs inscrits, 7,290,170 remplirent leur devoir civique, bien qu'une partie des républicains, qui n'admettaient point qu'on prêtât serment à Louis Bonaparte, se fussent décidés à l'abstention. A Paris, la liste de l'opposition passa tout entière: MM. Jules Favre et Hénon furent élus à Lyon, Berryer et Marie à Marseille, Lanjuinais à Nantes. L'opposition réussit également dans vingt et une autres circonscriptions, ce qui porta le nombre de ses membres à trente-cinq. Les villes donnèrent presque toutes la majorité aux candidats opposants dont l'élection échoua

par le vote des campagnes. La victoire numérique était au gouvernement, mais l'opposition obtenait un grand succès moral. Le 24 juin, Persigny, ministre de l'intérieur, donna sa démission, après avoir lancé une circulaire aux préfets pour célébrer le triomphe du gouvernement.

L'effet des élections en général, et surtout des élections parisiennes, fut immense, en France et en Europe. Les candidats officiels avaient été obligés, pour céder au courant, de déclarer qu'ils provoqueraient le développement des réformes libérales de l'empereur. Les candidats légitimistes ou orléanistes n'avaient passé qu'avec l'appui des républicains, et c'était aussi un appoint républicain qui avait fait réussir M. Thiers, bien qu'une autre fraction républicaine eût porté et soutenu jusqu'au bout une autre candidature. L'esprit de liberté se réveillait donc partout et Paris se déclarait contre l'empire.

Pour faire face à cette situation nouvelle, un décret du 23 juin supprima l'institution oiseuse des ministres sans portefeuille, retira au ministère d'État ses attributions administratives qui furent réparties entre d'autres ministères. Billault fut nommé ministre d'État, M. Duruy ministre de l'instruction publique, M. Boudet ministre de l'intérieur, M. Béhic ministre de l'agriculture. Baroche prit la justice avec les cultes, en échange de la présidence du conseil d'État, donnée à M. Rouher.

Avant que cette nouvelle combinaison subît l'épreuve de la pratique, Billault, qui en était le personnage important, mourut, le 13 octobre 1863, à la veille de la session. Il fut remplacé par M. Rouher qui laissa la présidence du conseil d'État à M. Rouland. Billault n'était ni un homme d'État ni un orateur de premier ordre et il eût, c'est probable, médiocrement brillé ailleurs que dans les muettes assemblées de l'Empire ; il avait cependant quelques qualités oratoires qu'il ne put transmettre à son successeur chez qui la faconde, la déclamation et l'audace sans scrupules suppléaient à la véritable éloquence.

§ III. Insurrection de Pologne. — La préoccupation des choses intérieures ne désintéressait pas la France d'une lutte qui venait d'éclater en Pologne. Vis-à-vis de cette nation infortunée, la Russie n'exécuta jamais les stipulations des traités de 1815. Depuis la défaite de la Révolution de 1831, le gouvernement russe parut avoir repoussé absolument l'idée de se faire de la Pologne une alliée et avoir pris la résolution de l'anéantir absolument.

La Pologne fut successivement dépouillée des débris de son autonomie, de ses couleurs, de ses universités, de son costume, de sa langue, de son culte. Les enfants furent enlevés pour être transportés au loin, perdant jusqu'à leur nom; plus de 50,000 familles furent, de vive force, transplantées dans les steppes; les jeunes gens furent arrachés à leurs familles par un recrutement forcé qui n'était qu'un dépeuplement mal dissimulé : c'était l'extermination systématique et implacable de toute une nation.

A bout de souffrances, les Polonais se soulevèrent en 1862 et, pendant plus d'un an, tinrent en échec toutes les forces de la Russie. Le nombre l'emporta enfin et là où le carnage fit le silence, la Russie osa redire que régnait l'ordre.

L'Europe assista impuissante, sinon impassible, à cette effroyable exécution. L'Angleterre eut des velléités d'intervention; l'empereur des Français, qui avait secrètement favorisé l'insurrection, parut disposé à des mesures énergiques; l'Autriche sembla prête à se laisser entraîner, la Russie affecta des intentions conciliantes, puis, au dernier moment, se dégagea.

§ IV. Lettres, Arts, Industrie. — En 1863, les Lettres françaises font deux pertes considérables : celle d'Alfred de Vigny et celle de Jean Reynaud. M. Renan publie *la Vie de Jésus* ; J.-J. Ampère, l'*Histoire romaine à Rome ;* Michelet, *la Régence;* G. Sand, *Mademoiselle de la Quintinie*. MM. Erckmann-Chatrian commencent, par *Madame Thérèse,* la série de leurs romans militaires ou nationaux.

Un décret impérial, modifiant une loi de la Convention, dépouille l'académie des beaux-arts d'une partie de ses attributions, pour les transférer aux bureaux de l'administration.

En prenant possession du ministère de l'instruction publique M. Duruy, qui s'était déjà fait connaître par divers manuel d'histoire, s'efforça d'introduire des réformes utiles et libérales, il supprima la *bifurcation* établie par Fortoul dans l'instruction classique; ses efforts vinrent le plus souvent se heurter à des oppositions passionnées de la part des amis du gouvernement.

Mort du maréchal Oudinot et du général Bedeau. Le peintre Horace Vernet meurt aussi en 1863, ainsi qu'Eugène Delacroix, Jean Reynaud, Bray, Léon de Wailly, Lucien Arnault, Delescluze, Pitre-Chevalier, Plougoulm, madame Cinti-Damoreau.

Par décret impérial, une exposition universelle de l'industrie est convoquée à Paris pour le 1er mai 1867.

§ V. SESSION DE 1864. — L'ouverture des Chambres, fixée au 5 novembre, était attendue avec quelque impatience. On était curieux d'entendre les explications du gouvernement sur les affaires de Pologne et de voir l'attitude du nouveau Corps législatif. Napoléon III présenta un exposé des négociations tout à son avantage, rejetant sur les autres puissances l'échec des tentatives diplomatiques en faveur de la Pologne, oubliant que la défiance générale inspirée par le régime impérial était la cause essentielle de l'échec des négociations. Il remit au jour son projet permanent de congrès des souverains, proclama que *les traités de* 1815 *ont cessé d'exister*, qu'un congrès seul pouvait résoudre les questions pendantes, et montra en perspective à l'Europe les deux seules routes où elle pût s'engager : le progrès par la conciliation et la paix, ou la guerre par l'obstination à maintenir un passé qui s'écroule.

La veille, en effet, il avait convoqué tous les souverains à un congrès. Les uns, c'étaient les moins considérables, adhérèrent sans réserve; les autres, Russie, Autriche, Prusse, désiraient que les points à débattre fussent spécifiés. L'Angleterre refusa net et le congrès fut abandonné.

La vérification des pouvoirs au Corps législatif dura près d'un mois, mit à nu tous les abus électoraux et amena l'annulation de six élections.

Au Sénat, l'adresse ne donna lieu à une discussion intéressante que sur les affaires de Pologne. M. Bonjean plaida éloquemment la cause polonaise que soutint aussi le prince Napoléon. Dupin démontra que, si la Pologne était fort à plaindre, il y avait impossibilité de rien faire pour elle. Ce n'était que trop vrai et le Sénat en demeura convaincu. Le prince Napoléon vota seul contre l'adresse.

Au Corps législatif, où le débat dura tout un mois, les questions de politique intérieure et extérieure furent traitées avec beaucoup d'éclat par les orateurs de l'opposition, surtout par MM. Thiers, qui prit trois fois la parole, Jules Favre, Émile Ollivier, Ernest Picard, Pelletan, Jules Simon, etc., auxquels se joignirent parfois des membres de la majorité. Mais quand M. Rouher venait affirmer que toujours et partout l'empereur avait bien agi, la majorité s'inclinait et votait.

Le ministre des finances fut bien obligé d'avouer que les expéditions lointaines grevaient le budget d'un découvert de 972 millions, et que pour y rétablir la régularité, il fallait se résoudre à un emprunt de 300 millions. MM. Thiers et Berryer mirent à nu

la véritable situation des finances; des orateurs de la majorité firent entendre des plaintes ou des remontrances plus respectueuses. Le ministère accusa les uns et les autres d'exagération; l'emprunt fut voté (24 décembre). C'était l'essentiel.

La souscription publique, ouverte en janvier 1864, pour quatorze millions de rentes, produisit, du 18 au 25, pour 219 millions de demandes. Le gouvernement présenta ce résultat comme une preuve de confiance en sa sagesse, tandis que c'est un effet naturel de la spéculation.

A propos des affaires étrangères, M. Thiers démontra que l'expédition du Mexique coûtait 14 millions *par mois* : « L'honneur militaire est sauf, dit-il; l'archiduc n'est pas parti; il ne faut pas s'engager davantage et traiter avec Juarez.

M. Rouher, en lui répondant, proclama que l'histoire de l'expédition du Mexique serait *une page glorieuse*. M. Thiers voulut répliquer; on refusa de l'écouter. M. Émile Péreire lui cria : « On a assez parlé ici en faveur de l'étranger. »

En ce qui touchait la Pologne, M. de Morny renvoya la question aux futurs contingents.

Dans la discussion du budget, Berryer se plaignit que l'on eût inscrit aux recettes des payements du Mexique qui n'étaient rien moins que certains. M. Rouher soutint l'excellence des calculs officiels; M. Rouher, s'il avait consulté là-dessus un économiste illustre, son collaborateur au traité de libre échange, M. Michel Chevalier, sénateur, aurait dû savoir à quoi s'en tenir[1].

Les faits ont montré de quel côté était la vérité.

Pendant le cours de la session, deux circonscriptions parisiennes eurent à élire deux députés en remplacement de MM. Jules Favre et Havin, qui avaient opté pour d'autres départements. Un grand nombre de candidats républicains se présentèrent, mais plusieurs d'entre eux se désistèrent en faveur de ceux qu'ils pensaient devoir obtenir les suffrages les plus nombreux. Parmi les candidatures qui subsistèrent jusqu'au dernier instant, il y a lieu de signaler celle de M. Tolain, qu'une proclamation recommandait sous le titre de « candidature ouvrière. » Les amis du gouvernement obtinrent un nombre de voix trois fois moindre que ses adversaires. Deux républicains, MM. Carnot et Garnier-Pagès, an-

[1] Voir : *le Mexique*, par Michel Chevalier. Paris, 1863, pages 403 à 468, *Des Ressources et de l'Avenir du pays*.

cien membre du gouvernement de 1848, furent élus (20 mars 1864).

Cette élection donna lieu, contre le comité composé de treize personnes, qui s'en était occupé, à des poursuites judiciaires. Dans le procès qui s'ensuivit, dit *des Treize*, le ministère public assimila le comité électoral à une association illicite. Le tribunal correctionnel exhuma des lois tombées en désuétude. Les membres du Comité, qui pour la plupart étaient de savants jurisconsultes, ne soupçonnaient pas qu'elles pussent être remises en vigueur. Conformément à l'avis du ministère, les membres du comité furent condamnés. Cette jurisprudence fut confirmée en appel et en cassation.

Le Corps législatif vota, le 3 mai, une loi sur les coalitions dont le rapport fut présenté par M. Émile Ollivier qui se sépara, avec M. Darimon, de ses collègues de la gauche. Cette divergence sur un sujet spécial, révélait une scission plus profonde sur la politique générale.

La session fut close le 28 mai.

Un décret du 31 août institua une médaille militaire, commémorative de l'expédition du Mexique.

§ VI. Le corps législatif. — L'opposition. — L'opinion publique. — Les élections générales, les élections partielles, la composition du nouveau Corps législatif, donnent à cette session un caractère tout particulier. Bien que rien ne soit changé dans la constitution, une transformation considérable commence à s'opérer dans le gouvernement impérial vis-à-vis de la Chambre et vis-à-vis de la France. Les législatures ne sont plus une série de conciliabules intimes dont le seul but semble être de louer l'œuvre du gouvernement quelle qu'elle soit. Le temps n'est plus ou après avoir paraphrasé le discours du trône en transformant chacune de ses phrases en un sujet d'éloge pour l'empereur, on délibérait à bouche fermée sur tous ses vœux et sur tous ses caprices, en votant en trois ou quatre jours le budget général de l'État.

Dès les premiers jours, une opposition énergique s'était manifeste, revendiquant les libertés et les droits de la nation. Elle avait pour principaux interprètes de grands orateurs qui avaient fait leurs écoles en des temps plus libres. C'étaient le plus souvent MM. Thiers, Jules Favre, Berryer, qui étaient chargés des grandes attaques et à côté d'eux des hommes de talent, tels que MM. Ernest Picard, Glais-Bizoin, Bethmont, qui, à défaut de la grande ampleur oratoire, apportaient dans le débat une logique incisive. La phraséologie emphatique de M. Rouher et des hommes de son école, les

réparties plus ou moins spirituelles de Morny ne suffisaient plus, et si le nombre des votants donnait tort à l'opposition en pratique, déjà, au sein de l'assemblée même, l'opposition produisait sur les esprits une réelle impression. A côté des députés purement serviles, on sentait déjà, plutôt qu'on ne distinguait clairement, ceux qui votaient par discipline de parti, par crainte de la révolution, dont les orateurs officiels agitaient sans cesse le spectre devant eux, en feignant de prendre les observations des orateurs les moins révolutionnaires pour des menaces d'émeutes.

Si le mouvement des idées gagnait peu à peu sur une portion de la Chambre, l'action en était beaucoup plus directe, beaucoup plus rapide, beaucoup plus profonde sur l'esprit public. Pour les hommes qui avaient vécu sous les gouvernements parlementaires, ce nouvel état de chose n'était que la continuation d'un système violemment interrompu depuis 1851 jusqu'à l'avénement du groupe des *cinq*, vaillamment repris par eux jusqu'en 1860 et développé enfin par les nouveaux élus ; mais, à côté de ces hommes, la génération nouvelle, celle qui avait atteint l'âge de raison durant ces périodes de silence, éprouvait une impression toute différente. Les jeunes gens qui avaient alors entre vingt et trente-cinq ans, (c'est-à-dire la partie la plus ardente de la nation), assistaient à un spectacle tout nouveau pour eux. Ce leur fut, au premier abord, un sujet de grand étonnement. Tous ceux que les mœurs joyeuses du temps n'avaient pas entièrement absorbés — et ils étaient malheureusement peu nombreux, — suivirent avec un singulier intérêt les débats législatifs. La liberté de la parole et de la presse supprimées jusqu'alors, reparaissait sous une nouvelle forme et la tribune du Palais-Bourbon devint pour eux une sorte de chaire d'histoire contemporaine ; ils comprirent où en était tombée la France, ce qu'elle avait été, ce qu'elle pourrait redevenir. Étrangers aux actes des temps antérieurs, innocents de l'état actuel, ils apprenaient ce qu'était l'empire et commençaient à le juger. Aussi l'opposition, peu nombreuse encore dans la Chambre, allait-elle chaque jour grossissant dans le pays ; elle prenait une part plus active que jamais aux élections complémentaires.

A ce groupe croissant se joignaient chaque jour davantage, ceux des hommes déjà mûrs, qui n'avaient ni oublié, ni pardonné. Le gouvernement sentait bien que, s'il n'était pas encore en présence d'une haine irréconciliable, il avait déjà devant lui une vigoureuse hostilité.

Il ne s'y trompait pas. Voyant qu'il lui était impossible de reprendre le régime de l'arbitraire absolu, il s'efforçait de persuader que l'empereur était le promoteur de la liberté. « Les élections de 1863, selon vous, — disait M. Rouher, — signifient liberté. Eh bien! qui a donné le signal de la liberté en 1860? N'est-ce pas l'Empereur qui a le premier arboré ce drapeau, non pour le laisser ensuite tomber dans la misère et dans la boue, mais pour en fixer la hampe dans les lois. » Ces paraphrases pompeuses faisaient sourire les gens qui avaient la moindre notion de la langue française, et ne persuadaient personne. Les promesses vagues que l'on faisait d'étendre plus tard la liberté trouvaient d'autant plus d'incrédules, qu'elles étaient sans cesse démenties par les discours et par les faits.

C'est là le châtiment de ceux qui ont pris le pouvoir par la violence, qu'ils ne peuvent s'y maintenir que par l'arbitraire et par la force. Ils finissent toujours par voir qu'il n'y a de durable que la liberté et qu'il leur est impossible de subsister à côté d'elle.

Puisque l'empire des Napoléons s'est fait une sorte d'orgueil de ressembler à l'empire romain, c'est encore à l'histoire des Romains que l'histoire des Français empruntera de parti pris, l'explication de l'impuissance où il était de se rajeunir et de trouver de nouvelles forces.

« Cependant, par suite de la faiblesse naturelle à l'homme, les remèdes sont moins prompts que les maux; et de même que les corps sont longtemps à croître et se détruisent en un instant, de même il est plus facile d'étouffer le génie et les talents que de les ranimer. L'indolence elle-même a des douceurs qui séduisent, et l'inaction, qui pèse d'abord, finit bientôt par charmer. Que sera-ce donc si pendant quinze ans (c'est une large part de la vie de l'homme), un grand nombre de citoyens sont tombés, les uns victimes d'accidents imprévus, les plus généreux victimes de la cruauté du prince? On peut nous compter, nous qui survivons pour ainsi dire, non-seulement aux autres mais à nous-mêmes, après avoir perdu, au milieu de la vie, tant d'années, pour arriver en silence, les jeunes gens à la vieillesse, les vieillards aux dernières limites de leur course. » TACITE, traduction Ch. Louandre, tome II, pages 367-368.

§ VII. GUERRE DE DANEMARK. — En même temps que l'esprit public commençait à s'intéresser aux affaires intérieures, il était

sollicité par un grave conflit qui s'élevait entre le Danemark et l'Allemagne. En 1863, une querelle était survenue entre le Danemark et la Confédération germanique, à propos d'une de ces questions obscures de succession que provoquent les principautés unies sous un même souverain, mais à des titres différents. Il s'agissait du duché de Sleswig et du duché de Holstein. La question avait été réglée dans un traité signé à Londres, en 1852, par l'Autriche, la Prusse, la Russie, la France, l'Angleterre et la Suède. Ce traité transférait au duc de Sleswig-Holstein-Glucksbourg le droit à la succession du roi de Danemark, qui n'avait pas d'enfants : c'est ce roi lui-même qui avait provoqué la combinaison. La Russie, qui avait quelques droits éventuels sur les duchés, y renonça ; le duc d'Augustenbourg, qui en avait aussi, les vendit au Danemark. Les duchés devinrent ainsi partie intégrante de la monarchie danoise.

La Confédération germanique n'avait pas participé à ce traité, mais plusieurs de ses États y avaient adhéré. Le roi Frédéric, auteur du traité, mourut en 1863 ; le duc de Glucksbourg lui succéda, sous le nom de Christian IX. A ce moment, M. de Bismark, au nom de la Prusse, réclama contre l'annexion des duchés, et revendiqua les droits du duc d'Augustenbourg sur le Holstein, sous prétexte que ces duchés faisaient partie de la Confédération germanique, le traité de 1852 était nul en ce qui le concernait. Ce duc avait tenté, en 1848, de s'emparer des deux duchés ; la Prusse et l'Autriche l'en avaient chassé et les avaient rendus au Danemark.

Le Danemark consentit à laisser occuper provisoirement, par les troupes fédérales, le Holstein, qui était allemand, mais refusa de livrer le Sleswig, qui ne l'était pas. La Prusse et l'Autriche ne trouvèrent pas cette demi-concession suffisante. Le 1er février 1864, un corps austro-prussien envahit le Sleswig sous prétexte de la retenir comme gage ; le 5 février il chassait les Danois du Danewerk ; le 18 avril ils s'emparaient de Düppel. Ces deux batailles perdues, obligèrent les Danois à évacuer les deux duchés.

L'Angleterre proposa une conférence pour régler la question. Elle y soutint, avec la Russie et la Suède, le droit du Danemark. La Prusse et l'Autriche demandèrent la séparation des duchés sous le duc d'Augustenbourg. La France, au lieu de s'unir à l'Angleterre, à la Russie et à la Suède, proposa de consulter les populations des duchés. La conférence admit cette proposition pour le

Holstein, non pour le Sleswig; la France la maintint, la conférence fut rompue. le 25 juin.

Un illustre homme d'État anglais, M. Disraeli, a résumé en style humouristique les convoitises, la cupidité, la mauvaise foi apportés par tous les membres de cette réunion : « Cette conférence, a-t-il dit, a duré six semaines, juste l'espace d'un carnaval, et ce fut en effet une affaire de masque et de mystifications. »

A la suite de cet échec de la diplomatie, la guerre recommença, les austro-prussiens envahirent le Jutland, s'emparèrent de l'île d'Alsen; le 27 juillet, l'œuvre de destruction était terminée. Le 30 octobre un traité partageait le Danemark, non pas même au profit de la Confédération germanique, dont les intérêts avaient servi de prétexte à la guerre, mais simplement au profit particulier de la Prusse et de l'Autriche.

Alors la Prusse chassa le duc d'Augustenbourg et occupa les duchés. Ce fait faillit amener la guerre entre la Prusse et l'Autriche; mais ce conflit fut évité par la convention de Gastein (14 août 1865), qui remit le Holstein à l'Autriche et le Sleswig à la Prusse.

Peut-être le gouvernement français n'eût-il pas laissé mettre à néant un traité signé par lui, si la guerre du Mexique n'eût retenu au loin une armée de 30,000 hommes et pesé lourdement sur les finances de la France.

§ VIII. Convention avec l'Italie. — Cette même année 1864, l'empereur Napoléon III conclut avec le roi d'Italie, le 15 septembre, une convention en vertu de laquelle il devait retirer le corps français occupant Rome, sous les conditions suivantes : l'Italie s'engage à ne pas attaquer le territoire pontifical et à le défendre contre toute attaque venant de l'extérieur; — la France retirera ses troupes, à mesure que le pape aura organisé une suffisante force militaire, dans un délai de deux ans; — le gouvernement italien ne fera pas obstacle à cette organisation, pourvu qu'elle ne devienne pas un motif d'attaque contre l'Italie; — l'Italie prendra à sa charge une part proportionnelle de la dette romaine.

En dehors de la convention, Victor Emmanuel s'était engagé à transférer la capitale du royaume dans une autre ville que Turin, Cette ville devait être Florence. La translation fut, en effet, opérée.

Cette convention fut, comme presque tous les actes de la politique impériale, le sujet des interprétations les plus contradictoires. La cour de Rome en fut profondément irritée, et Pie IX y répondit indirectement par une encyclique du 14 décembre, em-

preinte de l'esprit le plus rétrograde. Le gouvernement français en laissa publier le texte dans les journaux, mais il défendit aux évêques d'en faire donner lecture dans les églises. Cette mesure provoqua un soulèvement dans tout l'épiscopat français, soulèvement qui se manifesta par les discours et les écrits les plus virulents. Le gouvernement, n'osant ni sévir vigoureusement, ni paraître faiblir devant les menaces cléricales, appliqua à deux évêques la peine sans effet de l'appel comme d'abus. La sentence du conseil d'État donna lieu, de la part du clergé et des journaux cléricaux, à une violente polémique au sujet des lois organiques que l'Église refusait de reconnaître. L'opinion publique ne prêtait à ces débats qu'une attention médiocre : elle ne redoutait pas beaucoup alors les colères et les intrigues du clergé.

§ IX. L'Internationale. — En 1864, à la suite d'études plusieurs fois interrompues depuis 1861, un groupe d'ouvriers anglais et français, auxquels se joignirent des groupes d'autres pays, fondèrent l'*Association internationale des travailleurs*. Cette association n'avait pour but, dans la pensée de ses fondateurs, que de chercher les moyens d'améliorer la condition matérielle et morale des ouvriers. Le prince Napoléon s'efforça d'attirer à lui les premiers adeptes de la société et de s'immiscer dans leurs premières tentatives. Plus tard, détournée de ce but primitif et transformée en instrument politique, elle devint tristement fameuse sous le nom abrégé de l'*Internationale*.

§ X. Lettres, Sciences. — En 1864, Théophile Gautier publia le *Capitaine Fracasse*. Émile Augier fait représenter *Maître Guérin*, qui n'obtient pas tout à fait autant de succès que les précédents ouvrages du même auteur. George Sand transporte du roman à la scène (Odéon) *le marquis de Villemer*. Publication de *la Révolution*, par Edgar Quinet, de la *Bible de l'humanité*, par Michelet, du *Dictionnaire géographique de la France*, par Ad. Joanne.

Une loi du 7 mai introduit, dans le service télégraphique de France, l'appareil inventé par Caselli, savant italien, dont l'administration française avait encouragé les travaux.

Mort de J.-J. Ampère; de l'helléniste Hase; de Charles Didier; d'Enfantin, le fondateur de la religion saint-simonnienne; de J. Reboul; de Dupoty, ancien rédacteur en chef du *Journal du peuple;* de L. Hachette, éditeur, qui a transformé la librairie classique; d'Ad. Garnier; de Matter; de Scudo; de Bouillet; de Ch.

Reybaud; des peintres Flandrin et Dubufe; du maréchal Pélissier; des amiraux Dupetit-Thouars, Hamelin et Penaud.

CHAPITRE XI

Session de 1865. — Régence. — L'empereur en Algérie. — Le choléra. — Guerre d'Amérique. — Mexique. — Lettres, arts.

§ I. Session de 1865. — *Discussion de l'adresse.* — Si Napoléon III, par quelques actes récents, avait paru daigner détendre un peu la dureté du régime impérial, il n'entendait pas qu'on lui forçât la main pour la lui faire ouvrir davantage. L'attitude du ministère envers la presse l'avait déjà montré. Le discours d'ouverture du 15 février 1865 dut enlever toute illusion aux gens qui en conservaient encore.

Quant à l'extérieur, l'empereur s'applaudissait d'avoir gardé la neutralité dans l'affaire du Danemark, où la France « était partagée entre des sympathies pour le Danemark et son bon vouloir pour l'Allemagne. » Au vrai, cette neutralité avait laissé déchirer un traité portant la signature de la France, affaiblir un de nos plus fidèles alliés, et fortifier une puissance dont l'âpre ambition et le mépris du droit des gens s'étalaient assez clairement; nous devions bientôt éprouver cruellement la reconnaissance pour notre « bon vouloir. » Puis, après l'éloge de la convention du 15 septembre, après l'annonce que les expéditions lointaines touchaient à leur terme, que nos troupes revenaient du Mexique et allaient revenir de Rome, après un programme de lois nouvelles, après une revendication déclamatoire des droits du pouvoir civil « que, depuis saint Louis, aucun souverain en France n'a abandonnés » contre des prétentions cléricales, le discours se terminait ainsi: « Tout en nous faisant les promoteurs ardents des réformes utiles, maintenons avec fermeté les bases de la Constitution, opposons-nous aux tendances exagérées de ceux qui provoquent des changements dans le seul but de saper ce que nous avons fondé. L'utopie est au bien ce que l'illusion est à la vérité: le progrès n'est pas la réalisation d'une théorie plus ou moins ingénieuse. »

C'est là le sophisme, toujours le même, des gouvernements personnels, qui veulent que les peuples s'arrêtent où il plaît au maître

de s'arrêter, qui font de toute aspiration nouvelle une utopie, de toute espérance, fût-ce la plus légitime, une illusion. Les élections de 1863 avaient montré quelles étaient les tendances de l'esprit public; une élection partielle, faite quelques semaines avant la session, celle de M. Paul Bethmont, dans la Charente-Inférieure, venait de prouver que l'opinion n'avait pas cessé de réclamer les mêmes réformes. Le discours du trône y répondait par une fin de non-recevoir.

Les discussions législatives furent empreintes des plus vives passions, elles se portèrent principalement, dans le débat de l'adresse, sur l'absence de toutes les libertés que M. Thiers qualifia de « libertés nécessaires. » L'opposition disputa pied à pied le terrain, tachant d'introduire dans la réponse du Corps législatif à l'empereur, quelques phrases indiquant des intentions libérales, réclamant plus de sincérité dans la façon dont les agents du pouvoir agiraient désormais en matière électorale, signalant les fraudes les plus scandaleuses qui avaient été constatées lors de la validation des pouvoirs d'un grand nombre de candidats agréables à l'empire, revendiquant les droits des lois en matière de presse. Le procès des Treize fut signalé de nouveau, non pas au gouvernement, qui faisait mine de trouver là un sujet de se glorifier, non pas à la majorité, qui n'attendait que la fin des discours pour passer complaisamment au vote, mais au pays qui en saisit mieux que lors des débats judiciaires, la grave portée. L'organe du gouvernement, M. Thuillier, conseiller d'État, répondit par des railleries injurieuses envers des gens auxquels toute réplique était interdite. A côté des revendications nettes et énergiques de l'opposition, une voix se fit entendre, celle de M. Émile Ollivier, cet orateur qui avait été l'un des *cinq*, essayait depuis quelque temps de faire une volte-face du côté du gouvernement. Il déclara en substance, que, bien qu'il trouvât mauvais en bien des points l'état de choses, il voterait avec le gouvernement, voulant que l'empereur pût choisir de nouveaux collaborateurs parmi les générations nouvelles. Ce n'était pas un vote d'approbation qu'il donnait là, c'était un vote d'espérance.

L'empereur se sentait attaqué de face par la gauche et de biais par le parti dynastique de tendances un peu moins absolues que les siennes, crut devoir envoyer un de ses chambellans pour répondre aux attaques; malheureusement, ce chambellan parla de « l'homme de génie » qui avait tiré la France de l'abîme le 2 décembre.

Le 2 décembre est un crime! — cria M. Ernest Picard, la voix fut couverte par un indescriptible tumulte, c'était la première fois qu'on appelait publiquement la chose par son nom. Le mot était jeté, on eut beau supprimer le mot du compte-rendu officiel, il avait été dit et entendu.

A propos de la convention du 15 septembre. M. Thiers se fit le défenseur du pouvoir temporel, et, malgré tout son talent, donna prise contre lui à M. Rouher, qui put trop facilement démontrer que les sujets du pape avaient droit, eux aussi, à un bon gouvernement. M. Thiers s'appuyait sur ces raisons que Rome ne tarderait pas à devenir la capitale du royaume d'Italie définitivement constitué, et que la France trouverait bientôt à côté d'elle, sur sa frontière, une puissance de premier ordre avec laquelle il lui faudrait compter désormais. Ni le gouvernement, ni l'opposition, ne tinrent compte de ses prévisions, qui étaient en désaccord avec le sentiment public, sympathique à l'Italie bien plus qu'au pouvoir temporel du pape.

Des tentatives ayant pour objet d'établir une règle et un équilibre dans le système des finances qui étaient sans contrôle, et dont la gestion aboutissait sans cesse à des déficits énormes et à des emprunts, s'il fallait en croire les rapports du ministre des finances lui-même. Là comme ailleurs, tous les efforts furent inutiles. Les orateurs n'avaient ni l'espoir, ni la prétention de changer les votes de la Chambre, mais ils avaient la certitude d'éclairer le public. Le pays, en effet, les écoutait avec attention, il apprenait et il jugeait. Si les résultats n'étaient point directs, du moins préparaient-ils l'avenir. On ne pouvait rien faire de plus.

Au Sénat, la lutte s'engagea entre le pouvoir civil, assez mal représenté par M. Rouland, et le pouvoir spirituel, soutenu par le cardinal de Bonnechose. Une voix se fit entendre en faveur de l'église gallicane et contre les prétentions du saint-siége, ce fut celle du président Bonjean. L'archevêque de Paris, Darboy, tout en défendant la cause du clergé, s'efforça de l'accorder avec les droits de l'État, invitant ses collègues à la conciliation.

Un orateur spirituel et fantasque, le marquis de Boissy, prit une part active à la discussion et fit entendre à la grande joie du public, mais au grand effroi de ses collègues, qui l'accusaient « de parler par les fenêtres, » nombre de vérités fort désagréables pour le gouvernement. Ses discours incohérents, pleins de saillies et d'extravagances, étaient mêlés de protestations de dévouement envers

l'empereur, qui, par les critiques qui les accompagnaient, prenaient, en dépit de leur auteur, des airs de sanglantes railleries.

Dans l'une et l'autre assemblée, le vote fut tel que le désirait le gouvernement : il ne tenait pas à avoir la supériorité des raisonnements et de l'éloquence, quand il avait la supériorité de « la force brutale du nombre. »

Après la discussion de l'adresse, le Corps législatif prit quelques semaines de vacances. Dès la rentrée, lors de la discussion sur le contingent de l'armée, M. Glais-Bizoin proposa l'adoption du système de recrutement de la Prusse. Sa proposition fut accueillie par des railleries. M. Thiers, après son échec relatif à la convention du 15 septembre, retrouva l'avantage dans l'examen du budget. Avec sa clarté habituelle, écartant toutes les subtilités sous lesquelles on dissimulait la vérité, il fit voir les dépenses, certaines, inévitables, dépassant régulièrement des recettes incertaines, mal assurées. Les orateurs officiels ne surent qu'affirmer l'excellence de la situation et tracer un tableau fantastique des ressources que devait fournir le Mexique. Ces brillantes perspectives ne suffisaient pas à persuader tout le monde, même dans la majorité; devant l'attitude de la Chambre, le ministère dut retirer trois projets de lois financières (deux emprunts et une aliénation de forêts) destinées à l'exécution de ces grands travaux publics dont les principales villes de France étaient grevées et dont municipalités et populations commençaient à se fatiguer.

Trois semaines après l'ouverture de la session, la mort enlevait, le 10 mars, Morny, président du Corps législatif. Ses funérailles eurent lieu aux frais de l'État. On lui donna pour successeur Walewski, homme au-dessous du médiocre, mais qui n'était pas, on l'a vu, sans quelque lien de famille avec les Bonaparte, et qui avait besoin de gros appointements.

Un autre collaborateur du 2 décembre, sénateur et maréchal, Magnan, mourut aussi pendant la session. C'est encore l'État qui fit les frais de ses obsèques; une pension de 5,000 francs, sur le trésor public, fut allouée à une de ses filles, mariée.

La session fut close le 4 juillet au Corps législatif, le 7 au Sénat.

§ II. Régence. Discours d'Ajaccio. — Le 29 avril, l'empereur quitta Paris pour aller en Algérie. Par décision du 26, il avait conféré la régence à l'impératrice. Cette régence ne fut marquée que par un incident tout à fait étranger à la régente.

Le prince Napoléon s'était rendu à Ajaccio pour assister, le

15 mai, à l'inauguration d'un monument en mémoire de Napoléon et de ses quatre frères. Le prince fit naturellement un discours dans lequel il prétendit expliquer la politique de son oncle; c'était un factum d'impérialisme démocratique, car ce prince, comme tout héritier présomptif ou éventuel de trône, courtisait volontiers les tendances libérales. En certains points, le discours ne s'accordait pas avec la conduite de Napoléon III; aussi en éprouva-t-on, dans les régions officielles, quelque embarras; le *Moniteur* s'abstint de le reproduire, et même de le mentionner. La régente, qui ne vivait pas en parfaite harmonie avec la petite cour du Palais-Royal, en référa à son mari. Celui-ci, par lettre datée d'Alger 23 mai, insérée au *Moniteur* du 27, adressa à son cousin une verte semonce. Il lui reprocha de n'avoir pas répondu à sa confiance, d'avoir mis, sous le nom de Napoléon, un programme ne pouvant servir qu'aux ennemis de son gouvernement. Il disait, en terminant : « L'empereur Napoléon, pour empêcher l'anarchie des esprits, cette redoutable ennemie de la vraie liberté, avait établi, dans sa famille, d'abord, dans son gouvernement, ensuite, cette discipline sévère qui n'admettait qu'une volonté et qu'une action. Je ne saurais désormais m'écarter de la même règle de conduite. »

Le prince répondit à cette lettre en donnant sa démission de vice-président du conseil privé, et de président de la commission de l'exposition universelle de 1867, deux fonctions non rétribuées. Le public trouvait la lettre impériale un peu despotique, mais celui à qui elle était adressée n'était pas assez aimé, assez considéré pour que l'on s'en émût beaucoup.

§ III. L'EMPEREUR EN ALGÉRIE. — Le décret du 24 novembre 1860 avait remis l'Algérie sous le gouvernement militaire, dont fut alors investi le maréchal Pélissier, qui maintint dans la colonie un calme relatif.

Le 6 février 1863, l'empereur adressa au gouverneur général une lettre où, en annonçant l'intention de provoquer un sénatus-consulte pour établir la propriété individuelle parmi les tribus, il disait : « Je suis aussi bien l'empereur des Arabes que l'empereur des Français. » Ces mots, commentés par des théoriciens qui voulaient appliquer à l'Algérie le fameux principe des nationalités et préconisaient la création d'un *royaume arabe*, causerent un grand émoi dans la colonie. Les colons envoyèrent à Paris des délégués que le chef de l'État ne voulut pas recevoir, mais qui se mirent en rapport avec le Sénat.

Le sénatus-consulte du 11 avril 1863 rendit les tribus propriétaires des territoires qu'elles occupaient, en ordonna la délimitation, puis le partage entre les divers membres de la tribu, avec faculté pour chacun de louer, vendre, échanger ou hypothéquer son lot de terre.

Au maréchal Pélissier, mort en 1864, succéda, au mois de septembre de la même année, le maréchal de Mac Mahon.

L'Algérie était alors troublée par une insurrection qu'avait suscité, dans le sud, un acte de brutalité du chef d'un bureau arabe. Cette insurrection se prolongea pendant la fin de 1864 et les premiers mois de 1865, sans présenter aucun danger sérieux.

C'est pour se rendre compte de la situation de l'Algérie que l'empereur résolut de s'y rendre au mois d'avril 1865.

Napoléon III passa environ six semaines en Algérie, visitant les villes principales des trois provinces, trouvant partout sur son passage l'empressement obligé des fonctionnaires, la curiosité intéressée ou banale des populations, tant indigènes qu'européennes. Les unes et les autres attendaient de cette visite les résultats pompeux que leur avaient fait entrevoir des proclamations pleines de ces belles promesses que l'Algérie a si souvent reçues. En pareille circonstance, un prince ne voit que ce qu'on veut bien lui montrer ou lui laisser voir. L'empereur parcourut plus de cent kilomètres par jour, ce qui est le moyen de voir mais non d'étudier un pays. Il promit merveilles de la constitution d'une société algérienne destinée à exécuter de grands travaux en Algérie. Le seul résultat pratique du voyage impérial fut un sénatus-consulte donnant aux Arabes la faculté de devenir citoyens français.

§ IV. Le choléra. — En 1865, la France subit une nouvelle invasion de choléra. L'épidémie, moins violente que les précédentes, commença au mois de septembre, eut son maximum d'intensité en octobre, et disparut en décembre; elle atteignit plusieurs départements et fit un grand nombre de victimes (aucun chiffre officiel n'a été publié), dont environ 6,000 dans le seul département de la Seine.

§ V. Fin de la guerre d'Amérique. Assassinat de Lincoln. — De tous les événements accomplis à l'extérieur, un seul attira vivement l'attention de la France et de l'Europe, ce fut la rapide série de succès remportés par les armées fédérales, aux États-Unis d'Amérique sur les sécessionistes.

La guerre de la sécession avait, comme on l'a vu plus haut,

débuté, pour les fédéraux du Nord, par de rapides succès, que suivirent des revers prolongés. La lutte se continua, avec un acharnement réciproque, pendant les années 1862, 1863, 1864. Le gouvernement français, entraîné par le désir d'affaiblir la république américaine, se montra trop disposé à reconnaître aux confédérés du Sud la qualité et les droits de belligérants. Deux délégués des rebelles vinrent en France et en Angleterre pour obtenir cette déclaration; leurs démarches n'aboutirent pas.

Les dernières positions redoutables des sudistes furent enlevées dans les premiers mois de 1865. Leur capitale, Richemond, fut évacuée, le 3 avril, à la suite de combats prolongés pendant cinq jours; les Sudistes, en l'abandonnant, y allumèrent des incendies qui en détruisirent tous les édifices publics et la partie centrale. Ils avaient traité de même Charlestown (17 février). Le 9 avril, le général Lee, cerné par les troupes de Grant, capitula à Appometox count House; les rebelles n'avaient plus de vivres, ils furent nourris par les fédéraux. Le 13 avril, ce fut le tour de Raleigh, capitale de la Caroline du Nord; le 12, Mobile, grande et forte place maritime, se rendit. Le 2, la prise de Salma avait entraîné la soumission de tout l'Alabama. Du 27 au 29 avril, quatre armées confédérées mirent bas les armes à Grantborough; le 28 mai, il n'existait plus de troupes sécessionistes.

La continuation de la guerre, en arrêtant l'importation du coton, causa aux industries française et anglaise des souffrances de plus en plus vives.

L'espoir du succès des confédérés, s'il fut une de causes qui déterminèrent l'expédition du Mexique, fut d'autre part, pour les États-Unis, une cause de mécontentement contre la France.

La justice était du côté des fédéraux. Leur infatigable persévérance leur valut la victoire.

La nouvelle des triomphes du Nord fut accueillie en France, par les démocrates, avec une grande joie que vint assombrir une sinistre nouvelle. Une dépêche télégraphique annonça que, dans la soirée du 14 avril 1865, le président Lincoln, étant au théâtre du Ford, à Washington, avai. été assassiné d'un coup de pistolet. Quelques moments après, une tentative d'assassinat fut commise sur M. Seward, ministre des affaires étrangères, qui ne succomba pas à ses blessures.

L'assassin de Lincoln était un acteur nommé Wilkes Booth; il réussit à s'évader du théâtre Ford et de Washington. Vivement

poursuivi et près d'être arrêté, le 26 avril, par des soldats fédéraux, il se brûla la cervelle.

L'instruction judiciaire qui suivit les deux crimes révéla l'existence d'un complot tendant à l'assassinat des principaux chefs du gouvernement. Cependant, bien que la guerre civile ne fût pas encore éteinte, aucune mesure extraordinaire ne fut prise à l'égard des partisans de la sécession. Le vice-président, André Johnston, qui succéda dans la présidence à Lincoln, ne révoqua pas le décret d'amnistie rendu par son prédécesseur; lui-même en rendit un autre qui ajouta, il est vrai, quelques catégories aux catégories d'exceptions établies par le premier décret, mais il usa largement du droit de grâce qui lui était attribué.

Les Sudistes avaient commencé la guerre pour maintenir l'esclavage. L'abolition absolue de l'esclavage fut une des conséquences de leur défaite. Cette mesure avait été votée, en principe, dès le mois d'avril 1862.

§ VI. Mexique. — La France s'intéressait encore au Mexique, où elle avait des soldats qui grevaient lourdement ses finances. Maximilien avait beaucoup hésité avant d'accepter le trône mexicain; il hésita encore après son acceptation. Sur les instances de sa femme et de Napoléon III, il partit enfin d'Europe, le 15 avril 1864, s'arrêta quelques jours à Rome, arriva le 28 mai à la Vera Cruz, et le lendemain à Mexico.

Choisi et appelé par le parti clérical, qui avait provoqué l'intervention française, Maximilien, dès son arrivée, s'appuya sur des hommes du parti libéral qui étaient hostiles à l'intervention, et, par conséquent, mal vus des généraux français. Il n'osa cependant ni faire exécuter les lois ordonnant la vente des biens religieux, ce qui lui aurait donné de l'argent, ni affranchir les péons, ce qui lui eût donné une armée. Il se trouva donc sans finances, sans force militaire nationale, sans administration civile, sans autorité réelle, et il ne possédait pas les talents qu'il eût fallu pour dominer une telle situation[1]. Le personnel qu'il amenait d'Europe était composé de gens qui eussent fait très-bon effet dans les salons de Vienne et de Paris, mais dont l'attitude hautaine et frivole fut du plus mauvais effet sur la population mexicaine.

[1] Voir *Élévation et chute de l'empereur Maximilien*, par le comte de Kératry. — Lettre du général Douay et autres documents dans les *Papiers de la famille impériale saisis aux Tuileries*.

D'après les documents publiés par les organes officiels, la pacification du pays s'opérait à grands pas; d'après les bulletins militaires, les juaristes étaient battus sur tous les points et perdaient tout leur monde. En fait, les troupes françaises étaient maîtresses là seulement où elles campaient et dans les villes où elles tenaient garnison. Mais la résistance ne cessait définitivement nulle part: Juarez maintenait le drapeau républicain.

Au mois d'avril 1865, des agents de Maximilien vinrent à Paris pour contracter l'emprunt prévu par le traité de 1864, et déjà tenté une fois sans succès. Les souscripteurs furent alléchés par des primes exorbitantes, échelonnées de 10,000 à 500,000 francs, et un versement de 300 francs, avec intérêt annuel de 30 francs et remboursement à 500 francs. Ces promesses trop séduisantes n'eussent peut-être pas suffi, malgré le goût du public pour les chances aléatoires, si de puissants encouragements ne fussent venues des sphères officielles.

Au Corps législatif, où l'opposition mettait en doute les ressources du Mexique, M. Costa, député, que l'empereur avait envoyé dans ce pays en mission financière, déclara que le Mexique comptait « parmi les nations, au point de vue commercial, agricole et industriel, les plus favorisées du globe »; il évalua le produit annuel des douanes à 100 millions, en citant un rapport mexicain où, en réalité, ce produit était évalué à 36 millions.

Comme on contestait la possibilité même de faire l'emprunt, M. Rouher s'écriait : « Vous vous préoccupez de l'emprunt!... Eh bien! n'ayez aucune inquiétude. Au moment où je parle, il est signé par les principales maisons de France et d'Angleterre. J'en ai reçu la nouvelle au moment où j'entrais dans cette enceinte... »

M. Rouher parlait ainsi le 12 avril; le traité ne fut signé que huit jours plus tard, le 20 avril.

Non-seulement l'organe du gouvernement avait lancé du haut de la tribune législative, le plus splendide *prospectus*, mais tout le personnel officiel des finances, tous les bâtiments, tout le matériel de l'État furent mis au service de l'emprunt, qui réussit avec une folie digne des temps de Law [1]. Il fut annoncé au public sur les affiches blanches, exclusivement réservées aux publications officielles. Le *Moniteur* le recommanda chaudement à ses lecteurs.

[1] Voir *La créance Jecker et les emprunts mexicains*, par le comte de Kératry et les derniers chapitres du *Mexique ancien et moderne*, par M. Michel Chevalier.

Les recettes générales et les recettes particulières furent transformées en bureaux de souscriptions.

Outre le revenu considérable promis aux souscripteurs, l'emprunt Mexicain alléchait la cupidité publique par des primes considérables, par des lots que les porteurs de titres gagneraient par voie de tirage au sort. Ces gros intérêts, et surtout cette loterie, attirèrent les capitaux des gens peu aisés, qui voulurent courir la chance de faire fortune en un jour. A la façon dont le gouvernement avait participé au *lancement* de l'affaire, la plupart d'entre eux s'imagina que la garantie du gouvernement était effective. Comment d'ailleurs, des gens qui n'étaient pas mis en défiance contre le gouvernement et ne pouvaient comprendre toutes les complications et toutes les finesses d'une telle opération, comment ces gens de bonne foi pouvaient-ils supposer que l'État n'était pas responsable de l'avenir des capitaux qu'on versait à ses agents, dans ses bureaux, aux lieux mêmes et aux personnes mêmes qui d'habitude recevaient les versements des emprunts français. Au total, l'emprunt fut couvert, pour la plus forte partie, par une très-grande quantité de petits souscripteurs, qui apportaient là une part très-considérable de leurs économies.

En supposant que tout ce qu'on disait du Mexique fût vrai, une difficulté nouvelle devait changer la face des choses. Les États-Unis, délivrés des plus graves embarras de leur guerre civile, étaient de plus en plus irrités de l'intervention européenne au Mexique. Dès 1864, le Congrès avait voté la résolution de s'opposer à l'établissement d'une monarchie au Mexique, résolution notifiée officiellement au gouvernement français. Plus tard, ils déclarèrent que l'envoi d'une légion de volontaires, recrutée en Autriche, serait regardée par eux comme un cas de guerre et qu'ils attaqueraient les bâtiments chargés du transport de cette troupe. L'Autriche ne voulut pas courir ce risque et garda les volontaires pour son propre service. Ils n'étaient pas encore embarqués.

§ VII. Lettres, arts, nécrologie. — L'œuvre littéraire la plus importante est encore venue de l'exil : *les Chansons des rues et des bois*, par Victor Hugo. Au théâtre: *Maître Guérin*, de M. Émile Augier, joué à la Comédie française, le 28 décembre 1864, a été le grand succès de 1865. M. Alex. Dumas fils, fit jouer *l'Ami des emmes* (Gymnase).

Publication du premier volume de la *Vie de César*, par Napoléon III.

A l'exposition des Beaux-Arts, la médaille d'honneur de peinture

a été donnée à M. Cabanel pour deux portraits ; celle de sculpture à M. Paul Dubois pour sa statue du *Chanteur florentin*.

Dans le domaine de l'érudition, M. G. Perrot continue la publication de son *Exploration archéologique de la Galatie et de la Bithynie*, MM. Heuzey et Daumet commencent celle de leur *Mission archéologique en Macédoine ;* M. Renan donne les premières livraisons de *la Mission de Phénicie* ; M. Noël Desvergne fait paraître l'*Étrurie et les Étrusques*.

Les eaux de la Dhuys canalisée arrivèrent pour la première fois à Paris le 11 septembre 1865. La Dhuys fournissait à la ville un supplément de 40 millions de littres d'eau par jour.

Les morts remarquables de 1865 sont : Buchez ; le colonel Charras ; Eugène Dévéria, peintre ; Duret, sculpteur ; Géruzez ; Élisa Lemonnier, fondatrice des Écoles professionnelles de jeunes filles ; Proudhon ; Troyon : Valenciennes, naturaliste ; Bixio ; Dupin aîné ; Lamoricière ; Heim , peintre d'histoire ; J.-V. Leclerc, de l'Institut ; Nanteuil, sculpteur ; Provost, artiste dramatique ; Amédée-Jacques ; Debay ; Bazancourt ; Duveyrier ; Guérard ; Saintine, le conseiller d'État Thuillier.

CHAPITRE XII

Session de 1866. — Discussion de l'Adresse. — L'Amendement des Quarante-cinq. — Lois diverses. — Discours d'Auxerre. — Guerre entre la Prusse et l'Autriche. Bataille de Sadowa. — Médiation française; cession de la Vénétie. — Changement de politique. — Évacuation de Rome. — Mexique — Épidémie, épizooties, inondation. — Lettres. Nécrologie.

§ Ier. Session de 1866. Discours du Trône. — Tout était calme, en apparence, au commencement de 1866. On ne soupçonnait au gouvernement français aucun projet belliqueux. La convention du 15 septembre 1864, exécutoire en 1866, allait faire cesser l'occupation française à Rome, en même temps que, d'après le traité conclu avec Maximilien, le corps expéditionnaire du Mexique rentrerait partiellement en France. La convention de Gastein avait aplani, au moins temporairement, les difficultés survenues entre l'Autriche et la Prusse au sujet du Sleswig-Holstein. Cependant, il y avait dans tous les esprits un sentiment confus de malaise et d'inquiétude. La guerre du Danemark, odieuse spoliation, accomplie en violation des traités, par un brutal abus de la force, était une iniquité qui troublait aussi

bien ceux qui l'avaient commise que ceux qui n'avaient pas osé y faire obstacle. Il semblait que tout le monde en pressentît le châtiment.

En France, on était curieux de savoir ce qu'en dirait le discours du trône, bien que l'on fût accoutumé au vague et aux équivoques des harangues impériales. Mais c'était encore le seul moyen d'avoir quelque « obscure clarté » sur les affaires du pays.

Le 22 janvier, sénateurs et députés vinrent, selon l'usage, dans la salle des États recevoir le mot d'ordre de l'Empereur.

Il débuta par des assurances de paix générale, fondées sur les efforts de tous pour « dénouer amicalement les difficultés au lieu de les trancher par les armes. »

Parlant de l'Allemagne, il dit : « Mon intention est de continuer à observer une politique de neutralité qui, sans nous empêcher parfois de nous affliger ou de nous réjouir, nous laisse cependant étrangers à des événements où nos intérêts ne sont pas directement engagés. » Il était difficile de montrer, en aussi peu de mots, plus d'imprévoyance de l'avenir le plus prochain, plus d'ignorance des intérêts français. L'assassinat de Lincoln est à peine mentionné dans la même phrase que la mort du roi des Belges. Après des félicitations sur l'établissement de l'empire mexicain, viennent des « vœux sincères pour la prospérité de la grande république américaine » que l'empire a essayé de détruire, d'abord en favorisant, autant qu'il l'a pu, les rebelles du Sud, puis en voulant constituer au Mexique un État rival de « race latine. » Maintenant que la République est victorieuse, on lui fait des protestations d'amitié. Le discours mentionnait une enquête sur les coalitions d'ouvriers qui, en 1865, avaient un moment occupé l'attention publique. Des grèves s'étaient produites alors, qui avaient toutes tournées au détriment des grévistes. L'Empereur déclarait que cette enquête avait, de tous points, donné raison à la loi nouvelle.

Le discours impérial promettait, en outre, des lois qui permettraient, à ceux que le gouvernement croirait devoir autoriser, de se réunir, pour traiter de leurs intérêts industriels et commerciaux ; mais cela, sous condition d'interdire à leurs réunions, tout propos d'un caractère politique

Puis, le discours impérial s'étend longuement sur la prospérité intérieure et s'engage plus longuement dans une polémique ou plutôt une semonce virulente contre « les esprits inquiets qui, sous prétexte de hâter la marche libérale du gouvernement, voudraient

l'empêcher de marcher en lui ôtant toute force et toute initiative. » Trouvant que « l'on a assez discuté, depuis quatre-vingts ans les théories gouvernementales. » il recommande de s'occuper exclusivement des « moyens pratiques d'améliorer le sort moral et matériel du peuple, de répandre partout, avec les lumières, les saines doctrines économiques, l'amour du bien et les principes religieux. » Il termine ainsi : « Lorsque tous les Français, aujourd'hui investis des droits politiques, auront été éclairés par l'éducation, ils discerneront sans peine la vérité et ne se laisseront pas séduire par des théories trompeuses ; lorsque tous ceux qui vivent au jour le jour auront vu s'accroître les bénéfices que procure un travail assidu, ils seront les fermes soutiens d'une société qui garantit leur bien-être et leur dignité ; enfin, quand tous auront reçu dès l'enfance, ces principes de foi et de morale qui élèvent l'homme à ses propres yeux, ils sauront qu'au-dessus des efforts de l'intelligence humaine, au-dessus de la science et de la raison, il existe une volonté suprême qui règle les destinées des individus comme celles des nations. »

C'est un souverain du dix-neuvième siècle qui, en France, à la face du monde civilisé, ose débiter devant des législateurs cet étrange amalgame du plus abrutissant fatalisme et d'un socialisme nuageux emprunté à l'Idoménée du *Télémaque*.

§ II. Discussion de l'adresse. — Au Sénat, la discussion de l'adresse amena encore à la tribune le marquis de Boissy qui, mêlant les railleries aux éloges, parlant sans ordre et sans suite, de tout et de rien, proposant, au milieu des réclamations constitutionnelles de ses collègues, le retour au régime parlementaire ; conseillait à l'Empereur cent choses diverses, entre autres d'attaquer l'Angleterre. Ce mélange de propos, tantôt sensés et tantôt fous, étonnait le public et exaspérait le Sénat.

Comme le marquis de Boissy disait : « Existe-t-il au monde quelqu'un complétement satisfait de la situation.

Des *voix nombreuses*, dit *le Moniteur officiel*, répondirent : — « Oui sans doute. Nous sommes tous très-contents.

Le marquis de Boissy répliqua : « Je ne le crois pas » et continua. M. Rouher et M. Chaix d'Est-Ange répondirent à ses propos étranges, avec toute l'énergie dont ils étaient capables.

La convention du 15 septembre fut encore un nouveau thème à discussion. Les cardinaux de Bonnechose et Mathieu, n'épargnèrent ni les marques de défiance ni même les injures au gouvernement

italien. Cette fois encore M. Bonjean se leva et prit la défense de l'Italie.

M. de Persigny et M. Rouland se firent les organes des inquiétudes du Sénat à l'endroit d'un trop grand développement des libertés publiques : la constitution de 1852 leur suffisait. La médiocrité de ces deux personnages, comme orateurs et comme hommes d'État, aurait ôté toute portée à leurs paroles, si l'on n'avait cru qu'ils s'inspiraient des idées du chef du gouvernement. M. Rouher rassura les alarmes de tous, et l'adresse fut votée telle quelle à l'unanimité.

Au demeurant, l'adresse du Sénat ne fut qu'une paraphrase du discours impérial ; l'empereur, en la recevant, voulut bien trouver qu'elle en était un « éloquent commentaire. »

Au corps législatif, le nouveau président, Walewsky, ouvrit la session. Il occupa le fauteuil présidentiel avant même que son élection fût validée et elle ne le fut pas sans une assez vive opposition. La discussion générale de l'adresse fut ouverte par un discours de M. Thiers réclamant encore le rétablissement de la liberté, le régime des lois venant enfin remplacer celui des décrets. Après lui, M. Latour Dumoulin, ancien employé supérieur de la police impériale, donna au gouvernement le conseil d'étendre les libertés. Il signala les abus graves parmi lesquels celui-ci, dont on ne prévit pas les désastreuses conséquences ; « Quelques députés avaient demandé la réduction de l'effectif de l'armée. Cela eut permis de faire des économie. On a réduit les *cadres* ce qui est très-mauvais [1]. » C'était en effet un détestable moyen de faire des économies, et cela désorganisait l'armée. Enfin, M. Glais Bizoin essaya de faire entendre quelques vérités qu'il était utile d'affirmer ; le tumulte et les injures mêmes l'empêchèrent d'achever. Aucun orateur gouvernemental ne jugea nécessaire de leur répondre. On se contenta de taxer de ***pasquinades*** [2] ses propos, et particuliérement ceux qui prédisaient les désastres de la campagne du Mexique. On passa ensuite à la discussion des paragraphes. La convention du 15 septembre donna lieu à une lutte oratoire assez vive ; un membre de la gauche, M. Guéroult, qualifia la campagne d'Italie : « l'entreprise la plus glorieuse et la plus féconde que la France ait conçue et menée à terme depuis longtemps, » la gauche ne protesta pas. Les

[1] Séance du 27 février.

[2] M. Rouher, même séance.

membres de la majorité les plus dévoués au pape exprimèrent le regret de le voir abandonné à ses propres forces. Le gouvernement répondit en se glorifiant d'avoir rendu la liberté à un peuple de 22 millions d'âmes, et proclama qu'il n'y avait pas à s'inquiéter de l'établissement, à la frontière française, d'une puissance de premier ordre qui était unie à ses libérateurs par les liens de l'estime et de la reconnaissance. A propos des affaires du Danemark, le débat s'éleva considérablement. Les questions relatives à l'agriculture donnèrent lieu à un très-vif débat entre les partisans du système de protection, dont MM. Thiers et Pouyer-Quertier furent les principaux défenseurs. MM. Rouher et Forcade de la Roquette furent les avocats officiels de la liberté commerciale.

§ III. L'Amendement des quarante-cinq.—Lorsque vint la discussion du dernier paragraphe de l'adresse, le débat prit un caractère de gravité tout particulier à propos d'un amendement présenté par quarante cinq députés de la majorité. Il n'avait vraisemblablement aucune chance d'être admis, car si la majorité avait osé élever quelques critiques sur la politique impériale, c'eût été pour lui reprocher d'être encore trop libérale, néanmoins cet amendement intéressa vivement le public. Nul ne s'en dissimulait l'importance. Il ne s'agissait plus de l'opposition ancienne à laquelle on répondait, plus ou moins brutalement, qu'on ne voulait pas l'entendre et qu'elle ferait mieux de se taire. Au cours de ces débats de l'adresse, elle avait présenté divers amendements ; on avait laissé ses orateurs les développer et on leur avait à peine répliqué. On s'était contenté de les écraser par des votes.

Cette discussion de l'amendement des quarante-cinq semble, en effet, avoir été la préface d'une évolution nouvelle qui allait se produire dans l'esprit, toujours flottant, de l'Empereur. C'est sans doute par crainte de voir dominer cette influence, que les plus soumis d'entre ses serviteurs s'en montrèrent fort irrités.

Il était pourtant bien respectueux pour l'empire, cet amendement. Il demandait à la Chambre d'introduire, dans la réponse à l'Empereur, ces mots : « La France, fermement attachée à la dynastie qui lui garantit l'ordre, ne l'est pas moins à la liberté qu'elle considère comme nécessaire à l'accomplissement de ses destinées. Aussi, le Corps législatif croit-il être aujourd'hui l'interprète du sentiment public, en apportant au pied du trône le vœu que Votre Majesté donne au grand acte de 1860 les développements qu'il comporte. » Il est intéressant de recueillir quelques-

uns des noms des principaux signataires de cet amendement, bien moins à cause de l'importance que le passé leur avait donné, qu'à cause de celle que l'Empereur allait leur donner dans un prochain avenir. C'étaient MM. Buffet, Chevandier de Valdrome, Martel, Maurice Richard, Brame, Plichon, le marquis de Grammont, etc. M. Buffet ouvrit le débat par un long discours, à la suite duquel la discussion s'établit entre divers membres de la majorité et quelques-uns des signataires de l'amendement. Ceux-ci, loin d'affirmer leur opinion avec d'autant plus de force que leurs contradicteurs en mettaient à la combattre, allaient, diminuant la portée de leur supplique; à la fin de leurs discours ils en étaient arrivés à déclarer que « le pays tout entier » ne voyait en dehors « du maintien de la dynastie impériale que désordre et anarchie. » Ils ne s'entendirent pas moins qualifier « d'ennemis de l'Empire » et « d'hommes dangereux. »

M. Rouher, ministre d'État, répondit à tous les opposants à la fois, mêlant l'amendement des quarante-cinq à tous les autres amendements présentés par la gauche; il déclara que tout était pour le mieux, que le gouvernement était « le tuteur des intérêts généraux, l'organe des besoins d'une société, le représentant de sa vie, de son action, de son administration » Après avoir démontré à sa façon que le gouvernement parlementaire, avec la liberté de discussion dans les Chambres et la responsabilité des ministres, n'amenait et n'avait jamais amené que désastres et désordres, que la presse jouissait de toute la liberté possible, qu'aller plus loin c'était donner la liberté illimitée, courir les aventures révolutionnaires; il termina, en adjurant ses amis d'hier, d'abandonner leur amendement, leur déclarant qu'ils se trouveraient un jour débordés par le mouvement libéral qu'ils tentaient de provoquer. Il termina se péroraison par ces mots: « et pour avoir voulu conquérir des nuances, vous aurez été absorbés par des couleurs. »

M. Émile Ollivier, qui n'était point dès le début l'un des signataires de l'amendement, prit la parole en sa faveur. Par cet acte, il tentait de sortir de la fausse position où il s'était placé depuis longtemps déjà. Ne pouvant siéger avec la gauche qui l'avait rejeté, ne pouvant pas non plus prendre place parmi les membres de la majorité auxquels il n'inspirait ni confiance ni sympathie, isolé par le mépris de ses anciens amis et par la défiance de ses adversaires de la veille, il cherchait depuis longtemps un point d'appui, ou, pour dire plus juste, une place à part dans la Chambre où ses ta-

lents oratoires pussent lui permettre de jouer le rôle de chef de parti. Aussi, lorsqu'il demanda la parole, le ministre d'État répondit-il avec une certaine impertinence : « Je m'y attendais ! » Le discours de M. Ollivier fut une série d'attaques personnelles contre M. Rouher, bien plus qu'une défense de l'amendement. Ce nouveau chef du nouveau tiers parti ne prétendait, au total, que prendre date et préparer l'avenir d'un gouvernement plus libéral.

L'amendement des quarante-cinq obtint 63 voix, les membres de l'opposition ayant joint leurs votes à ceux des premiers signataires.

A la suite de ce premier échec, l'amendement des quarante-cinq reparut dans la même discussion sous la forme d'un autre amendement, qui manifestait le désir de voir les lois, si sévères qu'on les pût faire, régir la presse et de voir cesser le régime administratif et arbitraire ; il ne fut pas plus heureux. La discussion dévoila les moyens d'existence des journaux, que le cautionnement et les frais de timbre eussent ruinés, s'ils n'avait eu d'autre part le triste courage de se transformer en instruments de publicité à l'usage des sociétés financières honorables ou non. Le gouvernement déclara que si la fondation des journaux n'étaient point soumise à son autorisation, les choses n'en iraient qre plus mal et que, d'autre part, « si le gouvernement annonçait l'intention de changer le régime de la presse, il y aurait une véritable inquiétude, il y aurait un trouble dans les affaires. » Cet amendement fut également repoussé ; il recruta néanmoins 65 voix. Somme toute, cette opposition nouvelle n'avait ni grande conviction ni grande indépendance, car l'ensemble de l'adrese fut voté à l'unanimité, moins les 17 voix de la gauche proprement dite ; 5 députés s'abstinrent, parmi lesquels le vice-président Schneider, M. Thiers et Émile Ollivier.

Dans sa réponse à l'adresse des députés, Napoléon III déclara qu'il voulait, avec toute la France, la stabilité, le progrès, la liberté, mais la liberté définie à sa manière. Il rappela qu'il avait déclaré que « la France ne périrait pas dans ses mains, » il renouvela cette promesse, comptant sur « le concours des grands corps de l'État, le dévouement de l'armée, le patriotisme de tous les bons citoyens, enfin, ce qui n'a jamais manqué à notre patrie, la protection divine. »

L'opinion publique, sans s'occuper de la protection divine, crut voir une intention comminatoire, une sorte de défi et de menace dans l'appel au dévouement de l'armée.

§ IV. Lois diverses. — Parmi les lois dont le Corps législatif eut à s'occuper, en 1866, on remarque les suivantes : une loi sur la marine marchande, dont la discussion remplit onze séance et remit en présence les amis et les adversaires de la liberté du commerce. Elle servit de prétexte à l'étude de la situation commerciale et de l'état général de la marine, notamment au point de vue de la situation qui leur était crée par les traités de commerce. Elle fut, d'ailleurs, votee de tous points, sans aucune modification, conformément au projet du gouvernement, en dépit de toutes les critiques et de toutes les tentatives d'amendements; une loi étendant les attributions des conseils généraux ; une loi prolongeant les droits reconnus par les lois antérieures à la propriété littéraire ; une loi sur les crimes et délits commis à l'étranger par des Français. Cette dernière souleva de vives défiances parce que l'ambiguïté des termes faisait soupçonner qu'elle était destinée à atteindre des écrits ou dessins publiés à l'étranger par un Français contre l'empereur et sa famille.

La loi sur le contingent militaire amena, sur la politique extérieure une discussion que justifiait l'état des choses en Allemagne.

Le 3 mai, M. Thiers, en attaquant vigoureusement la diplomatie impériale, en faisant l'historique des derniers événements du Danemark, en se plaignant de la violation des traités et en préconisant une politique toute pacifique, provoqua les applaudissements de l'assemblée entière. Il est intéressant de retrouver, dans son discours, après les faits qui se sont accomplis depuis lors, des phrases comme celle-ci : «... enfin, en ne pouvant enlever au Danemark le Sleswig, qui n'a jamais été province germanique, sous un prétexte aussi vain que celui qui consisterait à dire, pour enlever l'Alsace à la France, qu'en Alsace on parle allemand... »

Ceci était une réponse au gouvernement et à une notable partie de l'opposition, qui appuyaient leur politique sur le principe des nationalités. Les conclusions de l'orateur libéral ne différaient pas sensiblement de celles du ministre d'État qui avait exprimé les intentions du gouvernement par cette formule : « attitude pacifique, neutralité loyale, complète liberté d'action, » déclarant, en outre, que la France n'avait encouragé à la guerre ni la Prusse, ni l'Italie et que, si celle-ci attaquait l'Autriche, elle le ferait à ses risques et périls. M. Rouher n'avait pas été moins applaudi que ne le fut, après lui, M. Thiers.

Mais, en insistant pour la paix, M. Thiers ne demandait pas l'in-

différence et, jetant un regard prévoyant sur l'avenir, il prononça ces paroles, inspirées par la logique, et qui semblent une prophétie :

« Si la guerre est heureuse à la Prusse, elle s'emparera de quelques-uns des États allemands du Nord, et ceux dont elle ne s'emparera pas, elle les placera dans une Diète qui sera sous son influence. (*Voix nombreuses :* C'est cela !) Elle aura donc une partie des Allemands sous son autorité directe, et l'autre sous son autorité indirecte ; et puis, on admettra l'Autriche comme protégée dans ce nouvel ordre de choses.

« Et alors, permettez-moi de vous le dire, on verra refaire un grand empire germanique, cet empire de Charles-Quint qui résidait autrefois à Vienne, qui résiderait maintenant à Berlin, qui serait bien près de notre frontière, qui la presserait, qui la serrerait, et, pour compléter l'analogie, cet empire de Charles-Quint, au lieu de s'appuyer, comme dans le quinzième et le seizième siècle, sur l'Espagne, s'appuierait sur l'Italie.

« Vous ne pouvez approuver cette politique. Lors même qu'elle vous apporterait un accroissement de territoire quelconque, cette politique n'en deviendrait que plus honteuse, car elle aurait consenti à recevoir un salaire pour la grandeur de la France, indignement compromise dans un prochain avenir. »

M. Jules Favre, parlant en son nom et au nom de la gauche, se déclara en conformité d'idées avec M. Thiers sur tous les points, sauf sur ce qui avait trait à l'unité italienne ; lui aussi, avait montré la Prusse pouvant armer, un jour, contre nous, 800,000 hommes. Un député de la majorité, M. Geiger, lui cria : « Ce ne sera pas de sitôt. »

M. Thiers, dans son discours, avait fait allusion, non pas aux traités de 1815, qui n'avaient rien à voir dans la question, mais à ceux de 1852, qui avaient garanti l'intégrité du Danemark, traités portant la signature de la France, violés par la Prusse et l'Autriche, sans que la France eût rien tenté pour les faire respecter. Son discours semblait avoir ébranlé la conviction de la Chambre et le gouvernement pouvait craindre un vote contraire à son désir. M. Rouher se leva alors et déclara qu'au cours de la séance, pendant que la Chambre écoutait ses contradicteurs, il avait reçu une dépêche qui prouvait une fois de plus qu'il ne fallait pas se hâter de porter des jugements. Cette dépêche, arrivée tout à coup et si heureusement, était : « une déclaration officielle, émanant de l'Italie, la déclaration qu'elle prenait l'engagement de ne pas attaquer l'Autri-

che[1]. » En présence de cette déclaration officielle, officiellement proclamée par le gouvernement, toute discussion devenait superflue. Le vote fut conforme au désir du Pouvoir. On verra bientôt si cette dépêche existait et si la déclaration du ministre d'État était ou n'était pas un mensonge.

§ V. Discours d'Auxerre. — Cependant, le 7 mai, *le Moniteur* publia le discours suivant que l'empereur, en excursion, avait adressé, la veille, comme réponse à un compliment du maire d'Auxerre : « Je vois avec bonheur que les souvenirs du premier empire ne sont pas effacés de votre mémoire. Croyez que, de mon côté, j'ai hérité des sentiments du chef de ma famille pour ces populations énergiques et patriotes qui ont soutenu l'empereur dans la bonne comme dans la mauvaise fortune. J'ai, d'ailleurs, envers le département de l'Yonne une dette de reconnaissance à acquitter. Il a été un des premiers à me donner ses suffrages en 1848; c'est qu'il savait, comme la grande majorité du peuple français, que ses intérêts étaient les miens et que je détestais, comme lui, ces traités de 1815, dont on veut faire aujourd'hui l'unique base de notre politique extérieure.

« Je vous remercie de vos sentiments. Au milieu de vous, je respire à l'aise, car c'est parmi les populations laborieuses des villes et des campagnes que je retrouve le vrai génie de la France. »

Le public qui attendait depuis deux jours la communication de la déclaration du gouvernement italien annoncée, le 6 mai, par M. Rouher à la chambre, perdit de vue ce document qui la veille paraissait si grave. Le bruit que fit le discours d'Auxerre créant une préoccupation nouvelle et donnant une autre allure au mouvement politique, couvrit toutes les préoccupations de la veille.

La phrase relative aux traités de 1815 fut rapprochée de la phrase analogue, du discours du trône, prononcé le 5 novembre 1863 et on y vit la pensée bien arrêtée de consentir à un remaniement de la carte d'Europe.

Ce discours produisit à la Bourse une baisse notable sur les fonds français et italiens.

Cependant la Bourse baissait, voyant, dans le discours d'Auxerre, la menace d'une intervention active dans les affaires d'Allemagne, le public, en général, y vit une admonition aux députés de la majorité qui avaient applaudi M. Thiers. Un journal officieux leur en fit

[1] Séance du 5 mai. Annales du Sénat et du Corps législatif, 1866, t. V, p. 82.

directement l'application, en termes impertinents, on crut un instant que la majorité allait demander que le gouvernement blâmât cette impertinence, il n'en fut rien, elle n'osa pas la relever. D'autre part, les condamnations administratives ne furent pas épargnée aux divers organes de publicité qui semblaient, si faiblement que ce fût, ne pas approuver le discours d'Auxerre. L'un d'entre eux, le *Courrier du Dimanche* reçut un *avertissement* à propos d'un article de M. Prevost-Paradol qui faisait allusion à la « déclaration officielle » dont M. Rouher s'était servi pour étouffer le débat; cette peine lui était appliquée en vertu d'un arrêté (13 mai), qui contenait, entre autres, ce considérant : « Considérant que l'auteur méconnaît et dénature le caractère de nos institutions politiques en niant qu'elles reposent sur des principes de liberté. » Peu de temps après, l'Académie française faisait offrir un de ses fauteuils vacants à M. Prevost-Paradol.

§ VI. Lettre Impériale. — L'attention publique était détournée des débats législatifs par la crise survenue entre les deux grandes puissances allemandes et qui atteignait, au commencement de juin, son point le plus aigu. Napoléon III avait renouvelé, avec non moins d'instance et sans plus de succès que précédemment, son projet favori de conférence européenne. Des difficultés suscitées par l'Autriche avaient déterminé la rupture des négociations; à ce sujet, il écrivit, le 11 juin, une de ces lettres destinées, sous le couvert d'un ministre, au public universel et qui étaient un de ses procédés de gouvernement. Celle-ci, adressée à M. Drouyn de Lhuys, ministre des affaires étrangères, fut lue, le 12 décembre, au Corps législatif, pendant la discussion du budget, par M. Rouher. L'empereur y traçait la conduite que le représentant de la France aurait tenue en son nom dans la conférence refusée. « Vous auriez déclaré, en mon nom, que je repoussais toute idée d'agrandissement territorial tant que l'équilibre européen ne serait pas rompu. Nous ne pourrions songer à l'extension de nos frontières que si la carte de l'Europe venait à être modifiée au profit exclusif d'une grande puissance et si les provinces limitrophes demandaient, par des vœux librement exprimés, leur annexion à la France. »

La lettre du 11 juin attribuait le conflit austro-prussien à trois causes :

La situation géographique de la Prusse mal délimitée;

Le vœu de l'Allemagne réclamant une reconstitution politique plus conforme à ses besoins généraux ;

La nécessité pour l'Italie d'assurer son indépendance nationale.

« Nous aurions, continuait la lettre, désiré pour les États secondaires de la Confédération une union plus intime, une organisation plus puissante, un rôle plus important ; pour la Prusse, plus d'homogénéité et de force dans le Nord ; pour l'Autriche, le maintien de sa grande position en Allemagne. Nous aurions voulu que, moyennant une compensation équitable, l'Autriche pût céder la Vénétie à l'Italie, car si, de concert avec la Prusse et sans se préoccuper du traité de 1852, elle a fait au Danemark une guerre au nom de la nationalité allemande, il me paraissait juste qu'elle reconnût en Italie le même principe en complétant l'indépendance de la Péninsule. »

La lettre finissait en annonçant que : « si, les espérances de paix ne devaient pas se réaliser, l'empereur avait reçu des puissances l'assurance que, quels que soient les résultats de la guerre, aucune des questions qui nous touchent ne serait résolue sans l'assentiment de la France. »

La lecture de cette lettre fut accompagnée de quelques paroles engageant le corps législatif à ne pas discuter sur ce grave sujet. M. Jules Favre ayant essayé de démontrer que la chambre abdiquerait en n'exprimant pas son sentiment, le président Walewski lui interdit la parole. La lettre impériale causa au Palais Bourbon un tel enthousiasme que M. Thiers, voulant prendre la parole, non pas pour la combattre, mais pour dire en quels points il s'y accordait, les clameurs de la majorité l'empêchèrent de parler, et la Chambre ajourna toute discusssion sur les affaires d'Allemagne.

La session du Corps législatif fut close le 30 juin en pleine guerre allemande. Le Sénat s'était réuni pour déclarer qu'il ne s'opposait pas aux lois votées par l'autre assemblée.

§ VII. Guerre d'Allemagne. — Tous les esprits étaient alors tendus vers les graves événements qui s'accomplissaient en Allemagne.

Ces événements n'étaient pas l'œuvre d'un moment ; ils étaient la conclusion d'un état de choses fort complexe et qui remontait à des époques déjà anciennes.

Le mouvement démocratique ou pour dire plus justement les tentatives d'unification de l'Allemagne avaient échoué en 1848 par diverses causes, dont la principale fut l'impuissance où était la Diète de Francfort, de rien décider et de rien fonder. Derrière cette impuissance du parlement fédéral, on sentait déjà l'influence

de la Prusse et de l'Autriche qui l'une et l'autre eussent voulu que l'unification leur profitât exclusivement.

Lorsque vint la guerre d'Italie, la confédération germanique trouva dans les clauses du pacte fédéral des motifs suffisants pour abandonner l'Autriche à elle même et les échecs de celle-ci ne furent point un sujet de vif déplaisir pour la Prusse et pour la plupart des états secondaires. On donnait pour raison que le gouvernement était profondément anti-libéral et qu'à l'affaiblissement de l'Autriche, correspondrait le développement de l'esprit de liberté. Les libéraux, les démocrates et les unitaires allemands, confondus dans un même sentiment, haïssaient l'autocratie autrichienne. Il fut donc très-facile aux divers gouvernements de l'Allemagne, d'exploiter cet état de l'esprit public. Ils refusèrent tout secours à l'Autriche et se contentèrent de placer sur les frontières du Rhin des armées d'observations, mais ils ne se hâtèrent pas d'accourir au secours de l'Autriche.

La paix de Villafranca vint mettre fin à une crise qui menaçait de devenir aiguë ; l'Autriche ne perdit pas son rang en Allemagne. L'ambition de la Prusse fut cruellement déçue et la déception se manifesta par des polémiques amères. L'empereur François Joseph, profitant des leçons que lui infligeaient les defaites, introduisit dans son gouvernement quelques réformes libérales, qui consolidèrent sa puissance dans ses propres États et son influence sur les libéraux allemands. Lors de l'insurrection polonaise (1863), l'Autriche, de concert avec la France et l'Angleterre, avait essayé de modérer l'action brutale de la Russie ; pendant que la Prusse au contraire, flattait le gouvernement du tzar. Puis, enfin, réunis par une commune convoitise, le gouvernement prussien et le gouvernement autrichien firent, de concert, la campagne de Sleswig.

La Prusse et l'Autriche, n'ayant pu s'entendre longtemps pour gouverner en commun les duchés enlevés au Danemark. avaient fait la convention de Gastein qui donnait la gestion du Sleswig à la Prusse, celle de Holstein à l'Autriche. Ce partage ne mit pas l'accord entre les deux complices.

Le roi de Prusse était, dès cette époque, conduit par un conseiller audacieux, dépourvu de tout scrupule, adoptant la maxime que « la force prime le droit » et résolu à la faire prévaloir par une politique « de fer et de sang. » Pour dominer le roi, il l'avait brouillé avec les chambres dont il se débarrassait par des coups d'État. Il aspirait à faire dominer la Prusse sur l'Allemagne, et

dans cette vue, il exploitait la passion des Allemands pour l'unité germanique. Il ne pouvait arriver à un tel résultat que par une guerre qui abaisserait la puissance de l'Autriche. Bismarck s'y préparait et travaillait à la faire sortir de l'affaire des duchés. Avant tout, il fallait s'assurer la neutralité de la France. M. de Bismarck se rendit à Biarritz, en 1865, auprès de Napoléon III et en revint avec la certitude de n'avoir rien à craindre de ce côté. Afin de diminuer les chances de succès de l'Autriche, il fit avec l'Italie un traité par lequel celle-ci s'engageait à déclarer la guerre à l'Autriche pour conquérir la Vénétie. D'autre part, la Prusse garantissait l'Italie cotre une agression autrichienne et s'engageait même, en cas de défaite des Italiens, à maintenir l'intégrité du royaume, tel qu'il existait en 1866. Que promettait la Prusse à la France ? On ne le sait pas encore clairement (en 1875) ; c'était, paraît-il les frontières de 1814, et non, comme on s'en était flatté aux Tuileries, la Belgique où les provinces rhénanes. Un projet de traité en ce sens, agité entre M. de Bismark et l'ambassadeur français, semble n'avoir été qu'un piége où celui-ci se laissa prendre Plus habile, la diplomatie de Napoléon III eût obtenu de la Prusse la cession de ces provinces pour prix de sa neutralité, et de l'Autriche la cession de la Vénétie, sans laquelle l'unité italienne n'était pas complète, moyennant une « compensation équitable, » comme disait la lettre du 11 juin. Avant de traiter avec la Prusse, l'Italie offrait une compensation pécuniaire, la seule qui fût en son pouvoir. La France ne s'en occupa point ; l'Autriche refusa d'abord, puis, se ravisant, accepta : il était trop tard ; l'Italie avait traité avec Berlin [1].

Pendant que ces négociations se tramaient à l'extérieur, la Diète de Francfort discutait sur les moyens d'empêcher un conflit qui avait toutes les chances de jeter l'Allemagne entière dans les mains du vainqueur quel qu'il fût. Divers partis s'y combattaient, mais tous étaient d'accord sur le principe de l'unité de l'Allemagne, constituée par États en une confédération analogue à celle des États-Unis, avec cette différence que chacun des États serait une monarchie. En présence des menaces de la Prusse et de l'Italie, (qui en fait ne voulait rien qu'achever la guerre de 1859, brusquement arrêtée par le traité de Villafranca) ; la Diète vota dans la séance du 14 juin, la mobilisation de l'armée fédérale. Le 15 juin

[1] Voir *Un peu de lumière sur les événements politiques et militaires de l'année* 1866, par le général Alphonse de La Marmora. Une traduction française en a été publiée par la librairie Dumaine, à Paris.

l'Italie déclarait officiellement la guerre à l'Autriche et le roi de Prusse, de son côté, proclamait la confédération germanique rompue et la Diète dissoute.

Bismarck, profitant du temps employé par les débats de la Diète, avait rendu la guerre inévitable et, tout en accusant l'Autriche d'armements illicites, il s'était mis en mesure d'agir.

Du 15 au 29 juin, sans déclaration de guerre, les troupes prussiennes, dont la mobilisation s'accomplit avec une précision et une rapidité prodigieuses envahirent le Hanovre, reliant ainsi les provinces rhénanes à la Prusse proprement dite en serrant au nord en même temps qu'à l'est et à l'ouest tous les États secondaires, surprenant en pleine paix des populations désarmées; elles eurent bientôt conquis les deux Hesses, Bade, la Saxe. Divisées en deux armées, elles pénètrent sur deux points en Bohême où elles se trouvent, après une série de combats heureux — (Munchengraetz (26 juin), Jitschen (27), Nachod (le même jour), Bugersdorf (le 28) — réunies, le 29, entre Kœnigingraetz et Sadowa. Le 30, s'engage une grande bataille, terminée par la défaite des Autrichiens : c'est la bataille de Sadowa.

§ VIII Sadowa. — L'armée prussienne composée alors de 200 mille hommes occupait une étendue de 30 kilomètres environ ; à l'abri d'un brouillard épais elle s'avança au-devant de l'armée autrichienne, Le gros du combat n'eut lieu que le 3 juillet. Les Prussiens rencontrèrent d'abord de graves difficultés, et les Autrichiens purent un instant espérer la victoire, mais des troupes fraîches, arrivées à temps et dont la marche avait encore été protégée par le brouillard, tournèrent leurs positions et changèrent le sort de la journée. Le combat devint d'un extrême acharnement. Une division de cavalerie commandée par le roi Prusse arriva et décida de la victoire.

C'était un désastre pour l'Autriche. Elle abandonna la Bohême et sauva à la hâte les débris de son armée.

La hardiesse et la promptitude des manœuvres prussiennes furent certes les causes principales de leurs succès, mais l'incurie de l'état-major autrichien n'en fut pas la moindre raison. L'armée autrichienne se vit décimer par des fusils à tir rapide, les fusils à aiguilles, dont on faisait l'emploi pour la première fois en campagne, mais que, depuis un grand nombre d'années, les Prussiens employaient pour leurs manœuvres, au vu et au su de tous les soldats de l'Autriche qui avaient, conjointement avec les Prussiens, été préposés à la garde des villes fédérales telles que Francfort par

exemple. Ils en voyaient chaque jour l'application, et n'en comprirent pas l'importance, même après que la Prusse en eût fait un premier essai contre le Danemarck. Lorsqu'on apprit en France la valeur de cette arme qui avait eu une si grande influence sur les destinées de l'Europe, on en fit un sujet de plaisanterie plus souvent qu'un sujet d'étude. Cependant l'emploi de ces armes à tir rapide, plusieurs fois étudié et repoussé par les comités militaires spéciaux allait être remis à l'étude. Il s'agissait, dès lors, en cas d'adoption, de renouveler la plus grande partie de l'armement ; c'était une dépense très-considérable que l'état du budget de la guerre, obéré par la campagne du Mexique, permettait difficilement de faire.

§ IX. Traité de Prague. — Le 5 juillet, *le Moniteur* annonça que l'empereur d'Autriche avait cédé la Vénétie à l'empereur des Français, accepté sa médiation, et que celui-ci s'était adressé aux rois de Prusse et d'Italie pour amener un armistice.

L'Autriche pouvait faire des concessions, car, si elle avait perdu une grande bataille à Sadowa, elle avait, le 24 juin, remporté une victoire signalée sur l'armée italienne à Custozza. L'armée italienne avait été battue, mais elle avait retenu à la frontière autrichienne 164,000 Autrichiens dont le concours eût été indispensable pour agir contre la Prusse.

Malgré l'armistice, les hostilités continuèrent dans l'Adriatique où, le 20 juillet, la flotte italienne éprouva un échec grave dans une lutte avec la flotte autrichienne, près de l'île de Lissa, sur les côtes de Dalmatie; en Allemagne, les troupes prussiennes s'attaquant à l'armée fédérale, alliée de l'Autriche, envahirent de nouveaux territoires, battirent les Bavarois, prirent Wurtzbourg et Francfort qu'ils traitèrent en ville conquise et accablèrent des contributions de guerre les plus exorbitantes et menacèrent Vienne. La dissolution de la Confédération germanique, prononcée par la Prusse avant la guerre, fut ainsi un fait accompli. Un armistice, conclu à Nickolsbourg, arrêta les Prussiens devant la capitale de l'Autriche.

Le 23 août, la paix fut signée, à Prague, entre l'Autriche et la Prusse. L'Autriche reconnut la dissolution de l'ancienne Confédération et la formation d'une nouvelle organisation de l'Allemagne à laquelle elle ne devait pas participer ; elle céda à la Prusse tous ses droits sur le Sleswig-Holstein, sous la réserve que les populations des districts septentrionaux du Sleswig pourront, si elles en expriment le désir, être cédées au Danemark. Cette clause est restée inexécutée.

Par un traité conclu le 3 octobre, avec l'Italie, l'Autriche consentit à ce que le royaume Lombardo-Vénitien fût réuni à l'Italie. La remise de cette province au roi d'Italie fut faite, au nom de l'empereur des Français, le 19 octobre.

Des traités particuliers entre la Prusse et les États secondaires de l'Allemagne ont constitué une confédération de l'Allemagne du Nord dont toutes les forces militaires sont mises à la disposition et sous le commandement du roi de Prusse. Le royaume de Hanovre, l'électorat de Hesse-Nassau, les villes libres de Brême, Hambourg et Francfort furent annexés à la Prusse.

En vertu du traité de Prague, la confédération du Nord devait se composer des États situés au nord du Mein, une autre confédération du Sud devait comprendre les États situés au sud de cette rivière, c'est-à-dire la Bavière, le Wurtemberg, la Hesse-Damstadt, Bade et Lichtenstein. Cette confédération ne fut pas organisée. Bade s'est volontairement rallié à la Prusse; la Bavière et le Wurtemberg, par des traités secrets, devenus publics ultérieurement, ont mis leurs troupes à la disposition de la Prusse; une partie de la Hesse-Darmstadt, située au nord du Mein, fait partie de la confédération du Nord. L'Autriche reste exclue de l'Allemagne.

Les libéraux allemands qui ont tant réclamé l'unité germanique, qui y ont sacrifié la liberté, n'ont donc réussi, en 1866, qu'à couper l'Allemagne en trois parties inégales. Mais, ils se sont mis au service d'une puissance ambitieuse, d'un ministre que rien n'arrête : M. de Bismarck et la Prusse leur donneront bientôt l'unité, sous le dur joug de la maison d'Hohenzollern.

En France, la cession de la Vénétie fut fêtée comme une victoire. Paris fut pavoisé et illuminé. Les uns voyaient là le dénoûment heureux de la campagne d'Italie et l'accomplissement de la parole par laquelle l'Empereur avait pris, au nom de la France, l'engagement de rendre l'Italie libre jusqu'à l'Adriatique. D'autres y voyaient le triomphe de la théorie des *nationalités*, voulant que des peuples de même race et parlant un même langage fussent, au nom d'une logique spécieuse, unis sous une même lois. Ces théories, plus généreuses que sagement politiques au point de vue des intérêts français, n'étaient point seulement celles du gouvernement mais encore celles d'une notable partie de la démocratie française qui, de même que la démocratie allemande s'aperçut, mais trop tard, qu'elle avait été jouée par Bismark, et que tout le sang versé n'allait servir qu'à préparer l'avénement plus ou moins prochain d'un

empire d'Allemagne nouveau à côté du nouvel empire des Français.

§ X. SÉNATUS-CONSULTE DU 14 JUILLET. — Le 5 juillet, le gouvernement soumit au Sénat un projet de sénatus-consulte ayant pour objet de réserver au Sénat seul, la discussion de tout changement dans la constitution de 1852 et, par conséquent, d'interdire absolument toute discussion de ce genre au Corps législatif ainsi qu'à la presse périodique ou non périodique, sous peine d'une amende de 500 francs à 10,000. Les pétitions au Sénat en vue d'une modification constitutionnelle ne purent être rapportées en séance publique, qu'avec l'autorisation de trois bureaux au moins, et ne pouvaient être mentionnées que dans le compte rendu officiel. Le sénatus-consulte renfermait encore trois autres dispositions, l'une relative aux amendements présentés par les députés, la seconde abrogeant la limite de trois mois fixée aux sessions législatives, la dernière allouant aux députés une indemnité de 12,000 francs, quelle que fût la durée des sessions.

L'importance du projet était toute dans la partie relative aux discussions sur la Constitution. Une note explicative, rédigée par M. Rouher, appuyait le projet sur les sophismes, les subtilités de légiste qui n'ont jamais manqué aux lois compressives. Il s'expliquait nettement sur la portée de la nouvelle constitution : « Le Corps législatif, disait-il, ne saurait demander une réforme constitutionnelle sans méconnaître ses attributions. » A cela un publiciste distingué répondit par ces simples questions : « Qui jugera où la constitutionnalité commence ? Qui dirigera les débats ? » On peut assurément soutenir qu'il est dangereux de discuter le principe, la forme, la constitution d'un gouvernement, mais on peut soutenir aussi qu'il est plus dangereux encore de prétendre mettre ces choses au-dessus de tout débat. Au commencement de la session, l'empereur avait promis stabilité, progrès, liberté : en était-ce là la réalisation ?

Le Sénat était trop enclin aux restrictions pour refuser celles qui lui étaient demandées. Le sénatus-consulte fut voté le 14 juillet et promulgué le 18.

§ XI. CHANGEMENT DE POLITIQUE. — L'issue de la guerre causa une profonde surprise en Europe et particulièrement en France, où la sympathie générale était pour l'Autriche et où l'on ne croyait ni cet empire aussi faible, ni son adversaire aussi redoutable. Quelle attitude allait prendre le gouvernement français ? La paix de Prague détruisait tout le programme du 11 juin : au lieu d'une

rectification de frontières vers le nord, la Prusse acquérait des territoires à l'est et au sud, et, par la subordination des États secondaires, elle enveloppait nos frontières de l'est au nord-est avec ses propres provinces du Rhin, la Bavière rhénane et le duché de Bade; l'Autriche avait perdu « sa grande position en Allemagne, » elle était même exclue des deux nouvelles confédérations; enfin, tous les États secondaires devenaient les vassaux de la Prusse. Tous ces changements constituaient le cas, prévu dans la lettre impériale, où la France devait réclamer pour elle-même un accroissement de territoire.

Napoléon III avait pu rêver une compensation avant la guerre, bien qu'averti, par sa diplomatie, que c'était là une chimère. Du moins eût-il fallu l'exiger d'avance, pour prix de la neutralité. Après Sadowa, il n'y avait plus qu'à déplorer la faute commise. Cette faute, un des serviteurs de l'empire, M. Magne, la signalait dans une lettre à l'empereur, où il caractérisait le résultat de la guerre dans les termes suivants :

« Le sentiment national serait profondément blessé, cela me paraît hors de doute, si, en fin de compte, la France n'avait obtenu de son intervention que d'avoir attaché à ses deux flancs deux voisins dangereux par leur puissance démesurément accrue. Tout le monde se dit que la grandeur est une chose relative, et qu'un pays peut être diminué, tout en restant le même, lorsque de nouvelles forces s'accumulent autour de lui[1]. »

Soit affaissement intellectuel, soit satisfaction d'avoir joué le rôle de médiateur, Napoléon III abandonna, vers la fin d'août, la politique préconisée par lui au mois de juin précédent. Le ministre qui avait, peut-être conseillé et, en tout cas, accepté celle-ci, ne crut pas pouvoir être l'agent de celle-là : M. Drouyn de Lhuys donna sa démission et fut remplacé, le 1er septembre, par M. de Moustier, qui était alors ambassadeur à Constantinople. En

[1] L'amoindrissement de la France impériale était démontré plus énergiquement encore dans la lettre suivante de la reine de Hollande, adressée, le 18 juillet 1866 à Napoléon III :

« Vous vous faites d'étranges illusions! Votre prestige a plus diminué dans cette dernière quinzaine qu'il n'a diminué pendant toute la durée du règne. Vous permettez de détruire les faibles; vous laissez grandir outre mesure l'insolence et la brutalité de votre plus proche voisin; vous acceptez un cadeau, et vous ne savez pas même adresser une bonne parole à celui qui vous le fait. (Il s'agit de la Vénétie. Au fond, le cadeau n'était que la forme prise par l'Autriche pour rendre moins amer l'aveu de sa défaite.) Je regrette que vous me croyiez intéressée à la question et que vous ne voyiez pas le

attendant l'arrivée de ce diplomate, qui ne s'installa qu'au 2 octobre, l'intérim des affaires étrangères fut confié à M. de La Valette, déjà ministre de l'intérieur. Le public put deviner les causes de ce changement ministériel par une circulaire que, le 16 septembre, le ministre intérimaire adressa aux agents diplomatiques de la France. Ce document reconnaissait que l'opinion publique était inquiète, incertaine si elle devait se réjouir ou s'affliger. Le ministre assurait que « la nouvelle distribution des forces européennes n'avait rien d'alarmant pour la France; tout au contraire, c'était le triomphe des principes français et la fin de la coalition faite en 1815 contre la France. Il voyait dans les derniers événements le doigt de la Providence qui destine les peuples à être absorbés dans de grandes agglomérations d'hommes où disparaîtront les nations secondaires. » C'est une théorie inédite, un nouvel « ordre social » qu'annonce le ministre. La théorie et la prédiction reparaîtront bientôt dans la bouche du maître et de son principal orateur.

La circulaire, toute pacifique, concluait cependant à l'augmentation de nos forces militaires « pour la défense de notre territoire. » C'était une singulière contradiction. Le mois suivant, une commission fut nommée pour la réforme de notre système militaire; elle fit à l'empereur un rapport qui fut inséré au *Moniteur* du 12 décembre. D'après ce projet, la France devait pouvoir mettre sur pied une force de 800 000 hommes d'armée active et une garde nationale mobile à peu près aussi nombreuse. Le contingent devait être réglé par le ministre de la guerre et par l'Empereur. Le Corps législatif ne voterait plus les levées de troupes. Cette dernière clause produisit le plus déplorable effet, et le gouvernement se vit obligé de faire déclarer par ses organes officieux que le projet n'était qu'un essai entièrement perfectible.

§ XII. Évacuation de Rome. — Du 9 au 11 décembre 1866, les

danger d'une puissante Allemagne et d'une puissante Italie. C'est la dynastie qui est menacée, et c'est elle qui en subira les suites Je le dis, parce que telle est la vérité, que vous reconnaîtrez plus tard. Ne croyez pas que le malheur qui m'accable dans le désastre de ma patrie me rende injuste ou méfiante. La Vénétie cédée, il fallait secourir l'Autriche, marcher sur le Rhin, imposer vos conditions! Laisser égorger l'Autriche, c'est plus qu'un crime, c'est une faute. Peut-être est-ce ma dernière lettre. Cependant je croirais manquer à une ancienne et sérieuse amitié si je ne disais une dernière fois toute la vérité; je ne pense pas qu'elle soit écoutée; mais je veux pouvoir me répéter un jour que j'ai tout fait pour prévenir la ruine de ce qui m'avait inspiré tant de foi et d'affection. »

dernières troupes françaises quittèrent le territoire de Rome et de ce qui composait encore les États pontificaux. On avait répandu le bruit que les volontaires italiens, engagés pour la guerre contre l'Autriche, se tenaient prêts à se jeter sur Rome pour en expulser le pape. Aucun trouble ne suivit l'évacuation; la convention du 15 septembre fut scrupuleusement exécutée par l'Italie comme par la France.

§ XIII. Mexique. — La résolution prise par le gouvernement français de rappeler ses troupes du Mexique avait jeté l'alarme autour de Maximilien. La situation de ce prince était devenue désastreuse. Il n'avait rien pu reconstituer au Mexique. Les troupes françaises dispersaient les troupes républicaines, sans parvenir à les anéantir. Le général Bazaine était en mauvaise intelligence avec Maximilien; il venait de se marier avec une Mexicaine, dont la famille cherchait à l'entraîner dans des intrigues auxquelles son devoir militaire lui commandait de rester étranger. On le soupçonnait de songer à devenir empereur du Mexique si Maximilien abdiquait volontairement ou de force[1]. On avait naguère, au début de l'expédition combinée, attribué pareille ambition au maréchal Prim.

La guerre prenait un caractère atroce et sauvage. Une contre-guérilla française fusillait, pendait, pillait et brûlait sous prétexte de représailles.

Le 3 octobre 1865, Maximilien rendit un décret qui mettait hors la loi et livrait aux cours martiales quiconque serait pris les armes à la main ou faisant partie de bandes armées. Ce seul fait entraînait la peine de mort et l'exécution immédiate.

Le général Bazaine ordonna la mise en vigueur de ce décret. Par suite, deux généraux mexicains, Arteaga et Salazar, furent passés par les armes le 20 octobre[2].

Les Français opéraient surtout dans le nord du Mexique, pour rejeter Juarez et son gouvernement sur le territoire des États-Unis. Ils y réussirent un moment; mais la résistance continuait dans les autres provinces.

[1] Voir les lettres du général Douay. (*Papiers des Tuileries.*)

[2] Arteaga et Salazar écrivirent chacun à leur mère une lettre touchante. Voici un extrait de la lettre de Salazar :

« Uruapan, 20 octobre 1865.

« Mère adorée, il est sept heures du soir, et le général Arteaga, le colonel Villa-Gomez, trois autres chefs et moi-même nous venons d'être condamnés. Ma conscience est tranquille. Je vais descendre dans la tombe à 33 ans, sans

Le gouvernement de Washington, redevenu capable d'agir par les armes, exigea de plus en plus impérieusement la retraite des Français. Le président Seward écrivait à l'ambassadeur français que « le prince Maximilien, *lequel prétend être Empereur du Mexique* », ayant pris pour ministres des officiers français du corps expéditionnaire, il y avait lieu d'empêcher cet état de choses, sinon les États-Unis séviraient. Le ministre des affaires étrangères par intérim, M. de La Valette, désavoua hautement la conduite de ces officiers. Il fallut, si l'on ne voulait entrer en lutte ouverte avec les États-Unis, abandonner le Mexique. Napoléon III s'y résigna. A la promesse contenue dans son discours d'ouverture, il ajouta une note du *Moniteur* annonçant que le retour des troupes serait accompli pour le printemps de 1867.

C'était une violation formelle du traité de 1864.

Au mois de juillet 1866, l'impératrice Charlotte partit du Mexique et arriva à Paris. Ayant difficilement obtenu de l'empereur une audience, elle lui exposa le mauvais état des affaires mexicaines et le supplia de venir en aide à Maximilien. Mais Napoléon III avait abandonné ses projets d'empire de race latine en Amérique; les affaires d'Europe le préoccupaient plus sérieusement; il refusa tout, non sans dureté, à ceux qu'il avait poussés à une périlleuse aventure. Rebutée en France, la malheureuse princesse espéra plus de succès auprès du chef de la chrétienté pour la conclusion d'un concordat; elle ne réussit pas davantage. Dans le même temps, elle apprit que son mari avait failli devenir victime d'une conspiration où était entré un de ses ministres. Sa raison ne résista pas à tant de coups : elle devint folle.

Pendant que l'impératrice Charlotte suppliait inutilement en Europe, Napoléon III envoyait un de ses aides de camp signifier à Maximilien qu'il n'avait plus rien à attendre de la France. Maximilien songea un instant à quitter le Mexique et fit donner avis de son intention au commandant d'un navire autrichien. Celui-ci

tache dans ma carrière militaire, sans souillure sur mon nom. Ne pleurez pas, mais prenez courage, car le seul crime de votre fils est d'avoir défendu une cause sainte, l'indépendance de son pays. C'est pour cela que je vais être fusillé. Je n'ai pas d'argent, car je n'ai rien mis de côté; je vous laisse sans fortune, mais Dieu vous aidera, vous et mes enfants, qui seront fiers de porter mon nom.

« Conduisez mes enfants et mes frères dans la voie de l'honneur, car l'échafaud ne peut flétrir le nom d'un patriote. »

en informa le maréchal Bazaine qui, aussitôt, ordonna à tous les commandants français d'empêcher le départ de l'empereur. Mais Maximilien avait changé de projet et était résolu de rester à tout prix. Le 1er décembre, il lança une proclamation qui invitait tous les partis à nommer des députés pour former un congrès chargé de décider du maintien ou de l'abolition de l'Empire. Les quatre cinquièmes du Mexique reconnaissaient alors le gouvernement de Juarez.

§ XIV. L'Internationale.—L'intérêt public fut sollicité, durant la fin de l'année, par le souci de la santé de Napoléon III. Chacun se rendait compte de la vérité de cette parole dite au Sénat, dans un jour de boutades, par M. de Boissy : « Dans quel gâchis serions-nous si l'Empereur mourait demain. » La France sentait enfin que les événements les plus graves dépendaient de l'état de maladie d'un seul homme. Dans les sphères gouvernementales, on se préoccupait d'une série de tâtonnements stériles, ayant pour but d'amoindrir l'effet désastreux produit par l'agrandissement de la puissance prussienne. Les compensations territoriales, tour à tour demandées par la Cour des Tuileries et refusées par celle de Berlin, employèrent le temps des hommes d'État français ; mais, à côté d'eux, quelques esprits clairvoyants suivaient avec attention le mouvement d'extension de la Société internationale des travailleurs, dont les délégués réunis soit à Genève, soit à Liége, essayaient d'en poser les bases d'une façon solide. Ils rédigèrent un manifeste ; le gouvernement français exigea qu'on y introduisît une phrase en l'honneur de l'Empereur, qui venait justement d'instituer les *Invalides du Travail*. Le comité refusa ; alors le gouvernement impérial défendit la publication du manifeste. Déjà, au congrès de Genève, on vit se produire dans les discussions, des divergences profondes entre ceux des internationalistes qui voulaient que la Société restât dans ses attributions premières et s'occupât de trouver les meilleurs moyens possibles d'améliorer le sort des artisans et ceux qui, sous l'influence du vieux conspirateur Blanqui, voulaient transformer l'association en un instrument purement politique[1].

§ XV. Épidémies, épizooties, inondations. — Aux anxiétés causées par la guerre, qui ralentit les transactions commerciales, s'ajoutèrent, en 1866, de grandes calamités physiques. Le choléra

[1] Voir l'*Internationale*, par Fribourg ainsi que les rapports et les travaux de MM. Longuet, Tolain, Corbon, Villetard, de Molinari, etc.

eut, pendant les premiers mois de l'année, une recrudescence qui fit encore de nombreuses victimes.

Une maladie que, depuis, on a appelée la *peste bovine*, se déclara parmi les bêtes à cornes et causa à l'agriculture des pertes considérables. Une autre branche de l'industrie française, celle des soieries, fut également frappée par une maladie qui fit périr en grande quantité les vers à soie, dont la culture est l'industrie principale de quelques départements du Midi.

Enfin, plusieurs départements ont été ravagés par des inondations extraordinaires.

§ XVI. Lettres. — Nécrologie. — C'est encore une œuvre de Victor Hugo, *les Travailleurs de la Mer*, trois volumes en prose, qui est venue disputer aux événements militaires l'attention publique. M. Taine publia son *Voyage en Italie*; Victor Cousin *la Jeunesse de Mazarin;* M. d'Haussonville, *l'Église romaine et le premier Empire;* M. Marc Dufraisse, *le Droit de paix et de guerre*. M. Perdonnet publia son *Traité des chemins de fer*. Divers travaux d'économie sociale, par MM. F. Duchêne, J. Simon, Le Play, Barni, parurent en cette même année.

Un jeune écrivain encore inconnu, M. Eugène Ténot, publia un livre qui devait exercer sur les destinées de l'Empire une influence considérable: *La Province en* 1851. Ce n'était autre chose que le récit du coup d'État en province; soit par l'indifférence du public pour tout ce qui n'était pas des livres de plaisir, soit à cause de la difficulté que les journalistes avaient à parler d'une œuvre de cette nature, le livre n'eut à son apparition qu'un médiocre succès. Un jeune journaliste, M. Jules Claretie, ayant plus tard eu le courage de citer un passage de ce livre, fut traduit devant le tribunal correctionnel de la Seine et condamné. Le procès fit quelque bruit et le livre devint célèbre. Le gouvernement jugea sans doute qu'il serait imprudent de saisir un ouvrage de cette nature, dont un nombre assez considérable d'exemplaires étaient déjà dans les mains de tous, et les jeunes générations purent apprendre, à leur grande stupéfaction, quelles étaient les origines vraies du Pouvoir entre les mains duquel était la France.

Au théâtre, on a remarqué *le Lion amoureux*, de Ponsard (Comédie-Française). — *La Contagion*, comédie d'Émile Augier, *la Conjuration d'Amboise*, drame en vers, de Louis Bouilhet (Odéon).

Publication de *la Correspondance inédite de Lamennais*.

Prevost-Paradol entra à l'Académie-Française ; en nommant cet homme encore jeune, l'Académie, et elle ne s'en cachait pas, nommait de parti pris un ennemi de l'empire.

Parmi les morts de 1866, on remarque : Gustave de Beaumont ; Ingres ; Bellangé ; Ferdinand Flocon ; Marie-Amélie, ex-reine des Français ; Barante ; Ch. Baudelaire ; Roger de Beauvoir ; Léon Gozlan ; Mazères ; Méry ; Th. Muret ; le marquis de Boissy ; le chirurgien Malgaigne ; Pierre Gratiolet ; l'économiste anglais Richard Cobden, l'un des auteurs du Traité de commerce.

CHAPITRE XIII

Décret du 19 janvier. — Changement de ministère. — Session de 1867. — Sénatus-consulte. — Interpellations. — Affaire du Luxembourg. — Mexique — Lois diverses. — Exposition universelle. — Entrevue de Salzbourg. — Affaire de Mentana. — Algérie, Cochinchine. — Lettres, beaux-arts.

§ I. Décret du 19 janvier 1867. — Pendant près de dix ans, la Constitution de 1852 était demeurée immuable ; mais, depuis quelques années, Napoléon III semblait moins satisfait de son œuvre et y faisait de fréquents remaniements qui n'étaient pas toujours un progrès vers ce couronnement, sans cesse promis et sans cesse ajourné : la liberté. Ainsi, le décret du 24 novembre 1860 avait rétabli, pour les deux assemblées délibérantes, le droit d'*adresse*, c'est-à-dire de réponse au discours du trône. « Par cet acte, disait alors Morny, l'empereur a voulu donner au Corps législatif un éclatant témoignage de sa confiance, en lui accordant le droit de voter une adresse, droit qui implique le libre examen de la politique intérieure et extérieure du gouvernement. » L'opposition libérale usait largement, depuis 1863 surtout, de ce droit d'examen. Napoléon III se félicitait, en 1865 et même encore au mois de mars 1866, du bon accord que l'adresse constatait entre le gouvernement et les assemblées.

Cependant, le 19 janvier 1867, un nouveau décret vint supprimer l'adresse et y substituer le système des interpellations, qui était tout autre chose. Dans la discussion de l'adresse, tout député avait *droit* d'être entendu et il n'était pas toujours possible au gouvernement d'éviter de répondre. L'interpellation n'était pas un

droit, car il fallait que la Chambre en autorisât d'abord la lecture, puis, si le gouvernement l'acceptait, fixât un jour pour la discuter. Or la Chambre pouvait renvoyer à trois mois, à six mois, ajournement dérisoire qui rendait l'interpellation inutile : cela s'est vu. D'après le préambule du décret, c'était là le moyen de « donner aux discussions des grands corps de l'État, sur la politique intérieure et extérieure du gouvernement, plus d'utilité et de précision. » La demande d'interpellation devait être signée par cinq membres. Dans la suppresion du droit *d'adresse*, bien des gens virent un moyen habile d'éviter de donner des explications sur la politique suivie par le gouvernement pendant les graves événements qui avaient transformé la carte d'Europe. Le gouvernement fut forcé de publier au *Moniteur* une note déclarant que toutes les interpellations sur ce grave sujet seraient acceptées par lui.

En vertu du décret du 19 janvier, chacun des ministres pouvait être chargé par l'empereur de représenter le gouvernement au Luxembourg ou au Palais Bourbon. Jusqu'alors, le ministre d'État et le ministre présidant le conseil d'État, assistés par des commissaires du gouvernement, portaient seuls la parole devant les assemblées.

Le décret était, comme d'habitude, accompagné d'une lettre adressée au ministre d'État, qui en expliquait les motifs et annonçait deux lois, l'une devant transférer aux tribunaux correctionnels l'appréciation des délits de presse, jusqu'alors livrés à l'arbitraire administratif et l'autre régler le droit de réunion. Ainsi devait « être achevé enfin ce couronnement de l'édifice élevé par la volonté nationale ».

Ces mesures étaient, en partie, inspirées par M. Émile Ollivier, devenu, depuis quelque temps, un des familiers des Tuileries. On s'attendait à le voir devenir ministre pour en diriger l'application; mais son heure n'était pas encore arrivée. Il se contentait pour le moment du rôle de conseiller intime. Dans les quelques jours qui précédèrent la lettre et le décret, il eut plusieurs conférences avec l'Empereur, il adressa aux Tuileries une série de notes et de lettres indiquant à Napoléon III la marche que, selon lui, il y avait lieu de suivre.

§ II. **Changement de ministère.** — Le décret du 19 janvier n'avait pas été communiqué aux ministres avant sa publication. Il leur sembla apparemment trop libéral, ou la perspective d'aller devant les Chambres les épouvantait, car tous donnèrent leur

démission le jour même. Dès le lendemain, un nouveau ministère était formé : M. Rouher, qu'aucune évolution n'embarrassait, resta ministre d'État, et prit par intérim le ministère des finances, d'où se retira M. Fould. Après bien des hésitations et bien des projets abandonnés, l'Empereur constitua le nouveau ministère. Le maréchal Niel reçut le portefeuille de la guerre ; l'amiral Rigault de Genouilly celui de la marine ; M. de Forcade de la Roquette celui des travaux publics ; les autres ministres gardèrent leur position.

§ III. Session de 1867. — L'empereur fit l'ouverture des Chambres le 14 février 1867. Son discours, très-long, reprit et développa le thème de la circulaire La Valette, s'appuyant sur une prédiction faite, à Sainte-Hélène, par Napoléon, qu'il n'y a plus, en Europe, d'autre équilibre possible que l'agglomération et la confédération des grands peuples.

« Cette prédiction doit fatalement s'accomplir et les événements de 1866 en sont la préparation. Les efforts des nations voisines pour rassembler leurs membres épars ne sauraient, disait l'Empereur, inquiéter un pays comme le nôtre, homogène et indestructible. » Napoléon III se glorifiait ensuite de sa médiation, qui a « arrêté le vainqueur aux portes de Vienne, sauvé l'intégrité de l'Autriche et complété l'indépendance italienne. »

A côté de ce triomphe, l'orateur est bien obligé d'avouer que sa politique a échoué au Mexique ; il s'en console un peu, en célébrant la grande pensée qui avait suscité cette expédition, à laquelle il a mis fin quand les sacrifices ont dépassé les intérêts que nous y avions.

« A Rome, le gouvernement du Saint-Père se soutient par ses propres forces, mais s'il était menacé par des conspirateurs démagogiques, l'Europe prendrait sa défense.

« Toutes les relations sont excellentes avec l'étranger ; la Prusse, notamment, évite tout ce qui pourrait blesser nos susceptibilités nationales. C'est pourquoi le souverain a jugé l'heure venue de proposer des lois offrant de nouvelles garanties aux libertés publiques.

« Une loi sera présentée pour augmenter nos forces défensives, de manière à nous rendre « invulnérables ». Elle sera, sans aucun doute, acceptée avec patriotisme, car « l'influence d'une nation dépend du nombre d'hommes qu'elle peu mettre sous les armes ».

« Des crédits seront demandés pour secourir les victimes des fléaux physiques, mais l'augmentation des revenus publics permettra bientôt de réduire les impôts, de développer toutes les voies de communication.

« Notre tâche, en ce moment, est de former les mœurs publiques à la pratique d'institutions plus libérales. Jusqu'ici, en France, la liberté n'a été qu'éphémère, elle n'a pu s'enraciner dans le sol, parce que l'abus a immédiatement suivi l'usage et que la nation a mieux aimé limiter l'exercice de ses droits que de subir le désordre, dans les idées comme dans les choses. Il est digne de vous et de moi de faire une plus large application de ces grands principes qui sont la gloire de la France.... »

Les Chambres n'eurent pas à exprimer leur sentiment sur le discours du trône : l'adresse étant supprimée. Les deux Assemblées ne pouvaient plus traiter les questions politiques que par voie d'interpellations, quand cela plaisait au gouvernement, ou bien incidemment lors de la discussion du budget.

§ IV. Sénatus consulte. — Le Sénat ne pouvait s'habituer au rôle que la Constitution lui traçait, et, quand il avait à statuer sur les lois adoptées au Palais-Bourbon, il se souvenait toujours qu'il siégeait dans le local d'une ancienne assemblée législative. La sévère admonition que lui avait infligée le *Moniteur*, n'avait restreint ses velléités de discussion qu'en le mécontentant fort.

Napoléon III se décida à lui donner une demi-satisfaction. Le 15 février, fut présenté au Sénat un projet de sénatus-consulte qui, amendé par la commission sénatoriale, fut voté le 12 mars, après une discussion dans laquelle plusieurs orateurs émirent formellement le vœu que le Sénat eût les mêmes attributions que l'ancienne chambre des pairs ; nombre d'entre eux trouvèrent les réformes stipulées par la Lettre et le décret du 19 janvier, un acheminement regrettable vers le gouvernement parlementaire. Il suffit de l'éloquence de M. Rouland pour repousser ces tentatives de critique et amener un vote unanime. D'après ce nouvel acte, le Sénat, en conservant le droit de s'opposer aux lois pour cause d'inconstitutionnalité, acquérait celui de renvoyer à une nouvelle délibération du Corps législatif, par un vote motivé, toute loi qui lui semblait défectueuse. Si l'autre assemblée n'amendait pas la loi ainsi renvoyée, le Sénat ne pouvait plus qu'examiner la valeur de cette loi au point de vue constitutionnel. Les sénateurs avaient donc libre carrière de discuter, et c'est là surtout ce que désiraient ceux qui

se croyaient capables d'exprimer leur adhésion ou leur opposition autrement que par assis et levé.

Le reste de la session du Sénat ne présenta guère d'intérêt. A propos d'une loi sur l'instruction primaire, un débat assez vif s'engagea ; quelques sénateurs s'élevèrent contre la prétention émise par l'État de ne pas conserver intacts les priviléges qu'avaient les membres des congrégations religieuses de se dispenser du service militaire.

Le ministre de l'instruction publique, M. Duruy, défendit de son mieux son œuvre, qui, tout incomplète qu'elle fût, constituait assurément un notable progrès. Un incident de séance amena à la tribune Sainte-Beuve, qui se constitua le défenseur de la liberté de la pensée, mais ses paroles manquaient d'autorité, car chacun de ceux qui l'écoutaient se rappelait que ce n'était pas pour avoir défendu cette liberté que cet écrivain avait été appelé au Sénat, mais bien au contraire pour avoir publié, dans *le Constitutionnel*, une série de critiques littéraires et philosophiques, où ce droit était fort maltraité.

§ V. Interpellations : secret des lettres. L'adresse. Affaires d'Allemagne. — Le 14 février, les députés retrouvèrent dans leur salle des séances, pour la première fois depuis quatorze ans, la tribune ; jusque-là chacun parlait debout devant son pupitre. On allait pouvoir discourir en regardant en face l'assemblée ; ce qui est assurément, en pratique, un avantage pour l'orateur. Cette restauration fut ordonnée à grand bruit par l'Empereur, et les officieux la vantèrent comme une nouvelle preuve des intentions libérales du souverain et comme une concession nouvelle aux traditions parlementaires.

Puisque l'adresse était supprimée, on ne manqua pas, au Corps législatif, d'user du droit d'interpellation qui y était substitué. Trois interpellations, déposées dès les premiers jours de la session, et acceptées, donnèrent lieu à des débats très-animés.

La première qui fut mise en délibération émanait de M. Ernest Picard, et avait pour sujet une circulaire par laquelle le directeur général des postes avait, en décembre 1866, prescrit à tous les bureaux de poste de France de réunir et d'envoyer à Paris toutes les lettres contenant des exemplaires imprimés d'un manifeste adressé, sous forme épistolaire, par le comte de Chambord, à un de ses adhérents. Cette circulaire, communiquée à un journal légitimiste et publiée par lui, causa une vive émotion, car il s'agissait

là du secret des lettres, le manifeste ayant été expédié sous enveloppes cachetées.

MM. Picard et Pelletan accusèrent avec véhémence le gouvernement de violer le secret des correspondances. Le directeur général des postes essaya de se justifier en disant avoir obéi à un ordre du préfet de police, et comme on faisait observer qu'en admettant même que le préfet de police et les préfets puissent, de par la force d'un décret (21 novembre 1853), être considérés comme magistrats et appelés à ouvrir les lettres en cas d'instruction judiciaire, on ne pouvait admettre, en aucun cas, que de simples employés de postes, en pussent faire autant et que, d'ailleurs, il était impossible de prévoir ce que contenait une enveloppe fermée. Le conseiller d'État, directeur général des postes, chargé de défendre le gouvernement, dit que rien n'était plus facile aux employés que de deviner le contenu des enveloppes « l'habitude de manipuler les lettres, dit-il, donne au sens du toucher une délicatesse exceptionnelle. » M. Rouher, qui prit ensuite la parole, fit une différence entre les lettres et les imprimés, et soutint que le gouvernement avait le droit de saisir les écrits dangereux pour l'ordre. Toutefois, il reconnut que le préfet de police avait excédé son droit en étendant l'exercice de ce droit au delà de sa juridiction administrative. La Chambre se contenta de ces subtilités et passa à l'ordre du jour.

Les séances du 25 et du 26 février furent prises par la seconde interpellation, venant de M. Lanjuinais, et mettant en question la légalité du décret du 19 janvier, qui supprimait l'adresse. M. Lanjuinais développa son interpellation, que soutinrent énergiquement MM. Marie et Jules Favre, et que MM. de Chesnelong, Vuitry et Rouher combattirent à force de sophismes. Le dernier s'efforça de démontrer que, contrairement à ce que prétendait l'opposition, la nouvelle constitution étendait la liberté du Corps législatif. Il profita de l'occasion qui se présentait à lui pour expliquer comment, adversaire obstiné des réformes le 18 janvier, il en était le défenseur dévoué le 19. Il déclara qu'il s'était associé aux pensées libérales de l'empereur depuis longtemps. Il n'expliqua pas comment, s'étant associé à ces pensées de réformes, il avait présidé une réunion de députés ayant pour but de s'opposer à leur avènement. M. Rouher termina son discours par cette audacieuse affirmation : « Nous avons conduit le pays graduellement et chaque année à des destinées meilleures. »

M. Emile Ollivier, qui n'avait cessé d'avoir avec M. Rouher les discussions les plus aigres, lui répliqua. On pensa qu'il allait prendre contre la majorité et contre le ministre d'État, la défense des réformes qu'il prétendait avoir amenées. Déjà les fervents bonapartistes essayaient de l'empêcher de parler. Mais M. Ollivier fit acte d'adhésion complète aux paroles du ministre d'État.

M. Ollivier a plus tard expliqué [1] sa conduite en cette circonstance, et déclaré que bien qu'il eût ressenti, en présence des procédés de M. Rouher, « une surprise, un bouleversement, une émotion, une colère.... » il se demanda « s'il allait éclater ou s'il se contiendrait ». Il se contint, il n'éclata pas; il vota pleinement en faveur du gouvernement. « Le public (dit encore M. Ollivier, p. 335) ne put croire à tant d'abnégation, il supposa de la complicité. » On s'attendait à voir le lendemain sa nomination au ministère de l'intérieur. Il n'en fut rien. L'Empereur se contenta de l'appeler auprès de lui et de le féliciter. Cela suffit pour l'instant à satisfaire sa vanité et à faire patienter son ambition.

M. Jules Favre répliqua tout à la fois à MM. Rouher et Ollivier, et dit en terminant : « Au milieu de l'Europe émancipée, vous vous croyez ou vous voulez être le ministre d'un Marc Aurèle ou d'un Trajan; moi, je demande à être citoyen d'un pays libre. »

La Chambre passa à l'ordre du jour.

La troisième interpellation, ayant pour auteur M. Thiers, et pour sujet les affaires étrangères, occupa les séances des 14, 15, 16 et 18 mars (le 17 étant un dimanche). Dans un historique habile et saisissant, M. Thiers rappela que la politique de la France avait toujours, depuis le quinzième siècle tendu au maintien de l'équilibre européen, que la théorie des grandes agglomérations, préconisée par le ministère, devait faire descendre la France au second et peut-être au troisième rang; il voulait, lui, que la France se mît à la tête de tous les intérêts menacés par les événements de 1866, ralliant ainsi tous les petits États, de concert avec l'Angleterre et l'Autriche; avoir douze cents mille hommes prêts à prendre les armes et imposer la paix à l'Europe, telle était la politique qu'il conseillait de suivre. Enfin, il énuméra toutes les erreurs qu'il reprochait à la politique du règne, et conclut par ces paroles, désormais historiques : « ... Il n'y a plus une faute à commettre. »

[1] Voir *Le 19 Janvier*, par Émile Ollivier. In-12. Paris, 1869, chap. XVI, p. 331 et suivantes.

Après lui, parla M. Garnier-Pagès, qui, tout en faisant ses réserves sur l'état actuel du gouvernement du roi Guillaume, déclara qu'on n'avait qu'à se féliciter de voir le peuple allemand uni. Il rappela avec éloge le « pacte de fraternité » projeté entre la Constituante de 1848 et l'Allemagne, il dit que le gouvernement autoritaire du roi et de son ministre se briserait contre le droit du peuple allemand, bientôt uni au peuple français par les liens de la sympathie. C'étatt tout à la fois une noble illusion et une preuve d'ignorance. Il suffisait d'avoir observé l'état des esprits au-delà du Rhin, pendant la campagne d'Italie, pour savoir qu'une haine implacable, hypocrite et doucereuse fut le seul sentiment que les Allemands éprouvassent pour les Français. Après M. Garnier-Pagès, M. Ollivier répondit à M. Thiers dans un sens à peu près analogue : « Vous prêtez l'oreille, lui dit-il, aux bruits des antichambres de Postdam, et moi j'écoute ce qui se murmure dans l'âme du peuple allemand. » Il prétendit que les marques d'hostilité que manifestaient les écrivains allemands étaient non le sentiment de la nation, mais la suite d'une excitation soudoyée par la Russie. Tel était le ton sur lequel, dans la Chambre et dans le parti démocratique, on jugeait la situation vis à vis de l'Allemagne.

M. Émile Ollivier, lui, ne voyait d'autre solution qu'une alliance avec l'Allemagne ou une guerre immédiate; M. Rouher, comme d'habitude, fit un long panégyrique de la politique impériale, et, relevant le mot de M. Thiers, osa y faire cette réponse : « Il n'y a pas eu une seule faute commise. » Il entreprit l'historique détaillé de toutes les négociations tentées par son gouvernement depuis 1866; il montra l'Allemagne divisée en « trois tronçons indépendants », ne menaçant pas la sécurité de la France. Le lendemain du jour où fut prononcé ce discours, M. de Bismarck publiait le traité secret, déjà ancien, qui cimentait l'alliance de ces « trois tronçons » et n'en faisait qu'un tout compact, placé sous le commandement du roi de Prusse en cas de guerre.

M. Jules Favre répondit avec une amère éloquence au discours du ministre; M. Thiers insista, de nouveau, sur ses premiers arguments avec une énergie qui fit grande impression. Il conseilla, puisqu'il était impossible de détruire les faits accomplis, de parer aux éventualités de l'avenir en faisant des alliances, et particulièrement avec la Russie. La réplique de M. Thiers ramena M. Rouher à la tribune. Celui-ci, en évoquant malencontreusement le souvenir du 2 décembre, souleva une tempête parlementaire,

qui, si elle eut pour le gouvernement le désagrément de lui entendre des vérités (qui d'ailleurs furent, en grande partie, supprimées du compte rendu officiel); cela aussi eut cet avantage de faire dévier la discussion, de rappeler à la fidélité et à la soumission les députés de la majorité qui hésitaient, et surtout d'esquiver un vote qui eût paru blâmer la conduite de l'empereur.

Au début de cette interpellation Berryer s'était joint à M. Thiers pour demander communication des pièces diplomatiques pouvant servir à expliquer la conduite du gouvernement « et notamment, disait-il, les dépêches italiennes du 3 mai 1866, qui manquent au dossier. », c'est-à-dire la fameuse dépêche si heureusement arrivée lors du débat sur les affaires étrangères, durant la session précédente, et qui avait enlevé le vote favorable voulu par M. Rouher. Grâce à la diversion produite par le discours du ministre d'État, il fut possible au gouvernement d'éluder la question et de masquer encore son mensonge.

La discussion se termina, comme les précédentes, par l'ordre du jour pur et simple, voté à la majorité de 215 voix contre 44. Le gouvernement pouvait poursuivre sa politique en toute sécurité.

La présidence de la Chambre fut retirée à M. Walewski, que l'on considérait comme un de ceux qui avaient provoqué les réformes nouvelles, comme un des partisans des idées du tiers parti et un des inspirateurs de M. Emile Ollivier, et par conséquent comme un des ennemis de M. Rouher. Il fut remplacé par M. Schneider, déjà vice-président; la vice-présidence fut donnée à MM. Jérôme David et Gouin. Les deux premiers étaient patronés par la réunion parlementaire dont M. Rouher était le président, et qui représentait le parti de la réaction.

Dans le cours de ces débats furent déposés les projets de lois sur l'organisation militaire, sur la presse; sur le droit de réunion. Aucun des trois ne put être mis en délibération pendant la présente session, et tous durent être renvoyés à la suivante. Il n'y avait pas péril en la demeure pour la presse et le droit de réunion, habitués à de longs ajournements. Mais l'organisation militaire avait besoin de plusieurs années pour donner des résultats effectifs; un retard d'un an pouvait avoir des conséquences désastreuses. Les difficultés diplomatiques que le gouvernement avait éprouvées étaient de nature à lui faire sentir l'urgence d'une telle réorganisation. Le projet fut lu en séance publique le 7 mars, puis renvoyé aussitôt

aux commissions spéciales. Ce projet différait d'une façon assez sensible de celui qui avait été élaboré à la suite de la lettre gouvernementale de décembre 1866, puisqu'il étendait le droit du Corps législatif à voter le contingent.

§ VI. Affaire du Luxembourg. — La guerre faillit éclater, cette année même, entre la France et la Prusse, à propos du Luxembourg. En vertu des traités de 1814, le roi des Pays-Bas était grand-duc du Luxembourg et du Limbourg et, comme tel, membre de la Confédération germanique. Par sa situation géographique, le Limbourg étant, de fait, province néerlandaise, se trouvait hors du débat. Il n'en était pas de même du Luxembourg, entouré de territoires germaniques. La ville de Luxembourg, redoutable place de guerre fortifiée par Vauban, était forteresse fédérale, et recevait une garnison composée pour un quart de Hollandais, et pour les trois autres quarts de Prussiens. En 1866, après la dissolution de la Confédération, le roi des Pays-Bas demanda le retrait de la partie prussienne de la garnison de Luxembourg. La Prusse voulait bien que le grand-duché fût exclu de la nouvelle fédération allemande, mais elle entendait conserver la garde de la forteresse. Pour sortir d'embarras, le roi de Hollande Guillaume III ouvrit des pourparlers secrets avec l'empereur des Français, en vue de céder à la France le grand-duché. En vendant à Napoléon III ses droits sur le Luxembourg, Guillaume III, sans avoir à subir le discrédit et l'humiliation d'obéir à la Prusse victorieuse, se débarrassait d'une possession qui ne lui offrait guère d'avantages et qui pouvait à chaque instant devenir un sujet d'attaque de la part du roi de Prusse. D'autre part Napoléon, en annexant le Luxembourg à la France, évitait que l'Allemagne en prît possession, et se trouvât maîtresse d'une ville forte de premier ordre, à quelques kilomètres de la frontière française. Au premier abord cette combinaison paraissait fort simple; mais en pratique elle avait les inconvénients les plus graves. La France ne pouvait prendre possession du Luxembourg que de deux façons : ou en remplaçant le quart de la garnison composé de soldats hollandais par autant de soldats français — ce que la Prusse n'eût sans doute pas accepté — ou en chassant la garnison prussienne, ce qui amenait la guerre immédiate, à moins que le roi de Prusse ne consentît de son gré à retirer ses troupes. Cette dernière hypothèse était inadmissible. La cour des Tuileries ne pouvait ignorer quelle était la situation de la cour de Berlin vis à vis de l'Allemagne nouvellement conquise. Elle savait

combien il lui avait fallu écraser d'oppositions violentes pour arriver à faire la guerre de 1866, et comment les haines même les plus violentes contre M. de Bismarck s'étaient tout à coup transformées en une complète soumission ou en une admiration profonde au lendemain de ses victoires. Elle n'avait pas le droit d'ignorer, qu'en dépit de certaines oppositions, qui subsistèrent, les Chambres prussiennes avaient voté suivant le gré de M. de Bismarck, et qu'il avait suffi que Guillaume Ier déclarât que : « de son consentement pas le moindre village ne sera arraché du sol germanique, » pour que le Parlement Constituant se mît à son entière dévotion [1]. On ne saurait mieux définir la situation du roi de Prusse et de M. de Bismarck vis à vis de l'Allemagne qu'en transcrivant les paroles de M. de Bismarck lui-même, dans une conversation particulière le 7 août 1866 [2] : « Avant quinze jours, nous aurons la guerre sur le Rhin, si la France persiste dans ses revendications territoriales. Elle nous demande ce que nous ne pouvons ni ne voulons lui donner. La Prusse ne cédera pas un pouce du sol germanique ; nous ne le pourrions pas sans soulever contre nous l'Allemagne tout entière, et s'il le faut, nous la soulèverons plutôt contre la France que contre nous. » Or si tel était le sentiment prussien au lendemain de Sadowa, alors que les difficultés de sa politique intérieure n'étaient pas vaincues, à plus forte raison cela devait-il être sa volonté bien arrêtée lorsqu'il était assuré d'avoir toutes les forces de l'Allemagne entre ses mains. Prendre possession du Luxembourg, sous quelque forme que ce fût, c'était plus que « arracher un village du sol germanique ».

Le roi de Hollande, comprenant le danger qu'il y aurait pour lui à faciliter une telle opération, en fut effrayé. A la veille de signer son traité avec Napoléon III (28 mars), il dévoila la négociation au ministre de Prusse à La Haye. M. de Bismarck qui, suivant toutes les apparences, avait encouragé les négociations, se montra très-froissé et empêcha à leur exécution. La diplomatie impériale avait été complétement trompée. L'affaire resta donc à l'état de projet avorté, et n'aurait pas eu plus de retentissement que plusieurs autres demandes de compensations territoriales faites par l'ambassade française, et auxquelles le cabinet de Berlin avait chaque fois

[1] Voir *Histoire de l'Allemagne depuis Sadowa*, par Eug. Véron. Paris, 1874.
[2] Voir *l'Œuvre de M. de Bismarck*, par J. Vilbort. Paris, 1869.

opposé un refus formel, si, le 1er avril 1867, une interpellation énergique des députés prussiens ne l'avait mise en plein jour. Cet incident ayant pris un caractère officiel, un conflit se produisit, qui pouvait aboutir à la guerre. C'est alors que les puissances signataires du traité qui, en 1839, avait attribué une partie du Luxembourg à la Belgique, et une autre partie (celle qui se trouvait en litige) à la Hollande, intervinrent et proposèrent la réunion d'une conférence chargée de résoudre la question. La Prusse ne put décliner la proposition. La conférence se réunit à Londres au mois de mai 1867, et, le 11 dudit mois, conclut un traité en vertu duquel le roi des Pays-Bas conserva son titre de grand-duc et la souveraineté du grand-duché, à la condition par lui de démolir les fortifications de Luxembourg. D'autre part, la garnison prussienne dut évacuer la forteresse. Ce traité reçut immédiatement un plein accomplissement.

Bien que dénouée pacifiquement, l'affaire du Luxembourg coûta au Trésor français 158 millions de dépenses de guerre inutiles ; elle donna naissance, au Corps législatif de France (15 juillet), à un débat où n'ont brillé ni la diplomatie impériale, ni la droiture du ministre d'État. Là, comme à propos de l'emprunt mexicain, M. Rouher enleva le vote en arguant d'une dépêche qui n'existait pas.

§ VII. Mexique. — C'est à propos du budget, comme pour le Luxembourg, que fut traitée, au Palais-Bourbon, la question du Mexique : Les dernières troupes françaises, parties de la Vera-Cruz au mois de mars, étaient rapatriées, non sans laisser au Mexique à peu près tous les chevaux et un immense matériel ; mais, si l'armée française était désormais désintéressée des choses du Mexique, la France avait encore un intérêt moral dans la conduite de l'affaire, et un intérêt pécuniaire par les sommes qui lui étaient dues et la situation des souscripteurs français à l'emprunt contracté par Maximilien. Un vif débat s'engagea, sur le côté politique de l'affaire, dans les séances des 9 et 10 juillet. MM. Thiers et Jules Favre mirent en évidence toutes les fautes accumulées, comme à plaisir, par le gouvernement. M. Rouher se borna à prétendre que les fautes n'étaient que des malheurs ; sentant la faiblesse de cet argument, il déclara que l'opposition voulait « désolidariser » la majorité d'avec le gouvernement, et il supplia la majorité de ne pas cesser de faire cause commune avec le pouvoir. Cet appel fut entendu, et la Chambre passa à l'ordre du jour.

Il en fut de même le 23 pour la question financière traitée par

Berryer. Il demanda, de concert avec M. Ernest Picard, des explications sur les combinaisons financières établies entre le Trésor français et le Trésor mexicain. Tous deux demandèrent ce qu'il était advenu des indemnités réclamées au Mexique en faveur de créanciers français, et qui avaient été l'une des causes premières de la guerre. Ils s'enquirent de la solution de l'affaire des *bons* Jecker. Ils trouvèrent les réponses du gouvernement insuffisantes; mais leur talent et leur éloquence ne parvinrent pas à convaincre la majorité.

Triste pour la France, le dénouement de l'aventure mexicaine fut terrible pour Maximilien. Trahi par celui qui l'y avait entraîné, le malheureux empereur, sans argent, sans soldats, abandonné de tous, dut quitter sa capitale, fut livré par un de ses officiers aux troupes mexicaines, traduit devant une cour martiale, condamné à mort et fusillé, le 15 juin 1867, à Queretaro. C'était l'application du décret signé par lui deux ans auparavant.

Son corps fut rendu aux représentants de sa famille et transporté en Autriche.

§ VIII. Discussion du budget. — Lois diverses. — Beaucoup de questions d'intérêt général qui ne pouvaient plus être traitées à cause de la suppression de l'adresse et de la difficulté avec laquelle le Corps législatif autorisait certaines interpellations, furent posées dans la discussion du budget. La fraction de la majorité qui s'intitulait le tiers parti fit des critiques assez sévères sur la façon dont était interprété le décret du 19 janvier, qu'elle considérait comme le fruit de ses conseils et de son influence. Elle se plaignait de ce qu'on eût omis de consulter le Corps législatif au sujet des affaires du Luxembourg et de ce que, contrairement aux lois, on eût fait des virements de fonds. M. Rouher reconnut l'illégalité des actes, mais émit cette opinion qu'on pouvait, en certains cas, « faire fléchir pour un instant les règles financières au profit des intérêts de la paix. » L'opposition répliqua par cet argument que, suivant la Constitution, l'empereur ayant le droit de tout faire était responsable de tout ce qui se faisait en son nom. M. Emile Ollivier ne laissa pas échapper cette occasion d'attaquer M. Rouher, qu'il traita de « vice-empereur sans responsabilité », et pour l'accuser de fausser l'esprit de son maître. Il prétendit que l'empereur était empêché par ses ministres d'exécuter ses intentions libérales. Le lendemain de cette discussion, l'empereur envoyait à M. Rouher une plaque de grand-croix de la Légion d'honneur en diamant, ac-

compagnée d'une lettre disant : « Au milieu des attaques injustes dont vous êtes l'objet, une attention amicale de ma part vous fera oublier, je l'espère, les ennuis inséparables de votre position. » N'était-ce pas répondre assez clairement que toute la politique du ministre d'État n'était autre que celle de l'empereur même.

Le tiers parti se le tint pour dit et n'entama plus la lutte durant la fin de la session.

Dans le cours de la session le Corps législatif vota, entre autres, une loi qui, sans astreindre encore chaque commune à posséder une école pour les filles, rendit cependant obligatoire un plus grand nombre de ces écoles et améliora le traitement des institutrices. La même loi éleva aussi le traitement des instituteurs, et étendit les limites de la gratuité. Toutefois les préfets restèrent en possession du droit de nommer et de révoquer les instituteurs (10 avril). Cette loi ne fut pas votée sans avoir été vivement critiquée par la portion cléricale de l'Assemblée, qui redoutait de voir l'influence de l'éducation congréganiste diminuer au profit de l'Université, qu'un des députés ne craignit point de qualifier en ces termes : « L'Université, c'est encore le communisme moral conduisant au communisme social. »

Une loi sur les conseils municipaux fournit à l'opposition l'occasion de réclamer pour Paris et pour Lyon une représentation municipale. Les députés de Paris, notamment, mirent au jour les inconvénients graves du système par lequel la fortune de la ville de Paris était laissée aux mains du préfet de la Seine et d'une commission purement consultative dont tous les membres étaient à la dévotion du pouvoir.

Une loi, du 15 avril, abolit la contrainte par corps, sauf pour les dettes envers l'État.

Une autre loi (8 mai) alloua, à titre de récompense nationale, à Lamartine, une somme de 500,000 francs, dont il devait toucher le revenu pendant sa vie, et dont, après sa mort, le capital appartiendrait à sa succession. Le grand poëte n'eut d'ailleurs, pas longtemps à profiter de cet argent. Votée en 1848, cette allocation n'eut été qu'un acte de justice nationale ; venant en 1867, et offerte par le régime impérial, elle ne parait qu'une sorte d'aumône destinée à rattacher au 2 décembre, un glorieux écrivain qui se débattait contre le défaillances de son génie et le désordre de ses affaires.

La session fut close le 24 juillet.

§ IX. Exposition universelle. — Un décret du 22 juin 1863 avait décidé qu'une exposition universelle des Beaux-arts et de l'Industrie aurait lieu à Paris en 1867. Cette exposition fut ouverte, le 1er avril, avec beaucoup d'éclat. Il y eut de la part de toutes les nations du globe une vive émulation. On y compta 60,000 exposants; le poids brut des produits exposés a été évalué à 28,000 tonnes. Une force motrice de 1,000 chevaux-vapeur avait été installée pour la mise en mouvement des diverses machines[1]. L'Exposition était établie non-seulement dans un bâtiment colossal, qui occupait à lui seul une surface de plus de 13 hectares, mais encore dans une série d'édifices de toute nature, de tous les styles et de tous les pays, qui couvraient, dans le Champ-de-Mars, 27 hectares encore, et formaient autour de l'édifice principal un cortége véritablement féerique de constructions, dont les proportions, les formes, les couleurs, les origines si diverses, depuis les vastes palais orientaux jusqu'aux plus misérables huttes, éveillaient et ravivaient sans cesse la curiosité. Ce fut un spectacle tel que jamais peut-être on ne vit le semblable. Cette exposition devint l'occasion de fêtes qui en firent presque disparaître le caractère élevé, sérieux et utile. Pendant tout le temps qu'elle dura, malgré les graves événements qui l'accompagnèrent, Paris fut réellement la ville de plaisir de l'univers entier. La plupart des nations y avaient exhibé leurs matériels de guerre, armes, équipements, ambulances; la Prusse notamment y avait envoyé des modèles de ses canons Krupp, dont s'occupèrent peu les chefs de notre armée. Près d'une centaine de souverains et souveraines, de princes et princesses de tout ordre, vinrent successivement ou simultanément se distraire à Paris des soucis de la politique. On remarqua surtout, dans cette foule de Majestés et d'Altesses, les empereurs de Russie et d'Autriche, le roi de Prusse, assisté de M. de Bismarck, le sultan et le vice-roi d'Égypte.

On essaya de faire à l'empereur Alexandre II une popularité rappelant celle dont avait joui, en 1814, son aïeul Alexandre Ier. Le monde officiel s'empressa autour de lui, mais si la population parisienne n'oublia pas que ce prince avait récemment, de son plein gré, sans aucune pression de la part de son peuple et en dépit de toute la noblesse russe, aboli le servage, c'est-à-dire

[1] Voir *le Moniteur* du 2 juillet 1867.

abattu la féodalité dans tout l'empire moscovite, elle se rappela aussi qu'il avait continué, exagéré même, contre la Pologne, l'impitoyable politique de son père Nicolas.

Le séjour de ce souverain fut marqué par un incident tragique. Le 6 juin, à la suite d'une revue, comme il revenait avec Napoléon III, par le bois de Boulogne, un coup de feu fut tiré dans leur direction. Personne ne fut atteint. L'homme qui avait fait feu fut arrêté; c'était un jeune Polonais, nommé Berezowski; il déclara avoir voulu tuer Alexandre non-seulement pour venger la Pologne, mais encore pour châtier l'homme qui avait fait mourir sous ses yeux ses plus proches parents, ses plus chers amis. Traduit devant la cour d'assises, il fut condamné aux travaux forcés à perpétuité, le jury ayant admis des circonstances atténuantes.

On a prétendu, à tort ou à raison, que cette admission des circonstances atténuantes avait été considérée par l'empereur de Russie, non comme un acte purement judiciaire, mais comme une manifestation politique du jury en faveur de la Pologne. Alexandre en aurait été, disait-on, vivement froissé.

Un incident dont la gravité échappa aux esprits superficiels vint encore troubler la visite de l'autocrate russe et augmenter la mauvaise impression produite sur lui par l'affaire Berezowski. Alexandre étant allé visiter le Palais de Justice, un jeune avocat, d'ailleurs fort honorable, M. Floquet, s'avança au devant de lui et lui cria en plein visage: « *Vive la Pologne, monsieur!* » Cette démonstration inspirée par un sentiment qui n'avait rien de blâmable en soi, était pour le moins inopportune après le fait du 6 juin et impolitique dans le moment où les fautes de l'empire ne laissaient pas trop à la France la liberté des alliances. Alexandre dut emporter de son séjour à Paris, en dépit des protestations officielles d'amitié, de fâcheuses impressions dont il se souvint trop en 1870.

Le roi de Prusse fut accueilli froidement par les Parisiens. Il put à loisir visiter Paris; M. de Bismarck, militaire autant que diplomate, étudia sans doute, autour de la ville, les emplacements où pourraient être dressées un jour des batteries pour reconnaître le bon accueil que son maître se félicita d'avoir reçu en France.

Le 1er juillet Napoléon III fit avec grand apparat, la distribution des récompenses aux exposants, à qui il adressa un discours éminemment pacifique.

Quelques jours après on apprenait à Paris la mort de Maximi-

lien. Ce funèbre événement arrêta les fêtes officielles de la cour des Tuileries.

§ X. ENTREVUE DE SALZBOURG. DISCOURS DE LILLE ET D'AMIENS. — Le succès de l'Exposition, les discours pacifiques qui avaient accompagné la distribution des récompenses, semblaient avoir démontré, à tous, les bienfaits glorieux de la paix et avoir amené à un état d'apaisement la question de politique extérieure, quand tout à coup, au mois d'août; Napoléon III et l'impératrice allèrent faire à l'empereur et à l'impératrice d'Autriche, résidant alors à Salzbourg, une visite dont le but officiel était de présenter leurs hommages de condoléance à ces deux personnages au sujet de la mort de l'archiduc Maximilien au Mexique. Les événements de 1866, l'affaire du Luxembourg, les anxiétés de l'avenir firent attribuer à cette entrevue une portée politique qu'elle n'avait sans doute pas.

Néanmoins l'opinion publique en fut vivement émue. Deux souverains qui avaient subi les mêmes échecs, qui avaient encore à craindre les mêmes ennemis ne pouvaient, suivant toute vraisemblance, se réunir en une conférence confidentielle que dans une vue de revanche. L'Autriche, sans cesse forcée par de nouvelles exigences de la Prusse, n'allait-elle pas se mettre en mesure de refuser, les armes à la main, de céder encore à une pression nouvelle? D'autre part, l'empereur Napoléon n'allait-il pas tenter de rasseoir son crédit à l'intérieur et à l'extérieur? La grande agitation qui, en Italie, arrivait à son maximum d'énergie et rendait le gouvernement italien impuissant à remplir ses obligations envers le Saint-Siége, avait également lieu d'occuper l'esprit de deux princes catholiques gouvernant des pays où le parti catholique exerce encore une puissante.

Une question non moins grave, celle du Zollverein ou union douanière de tous les pays formant l'ancienne Confédération germanique, à l'exclusion de l'Autriche, sollicitait également l'attention des hommes politiques. Non content d'avoir, par des traités politiques, placé tous les Allemands sous la domination politique et militaire du roi de Prusse, M. de Bismarck venait de convoquer un Parlement dont le but apparent était d'établir l'unité des intérêts commerciaux entre tous les Allemands. Le 8 juillet 1867 la Confédération du Nord avait conclu avec les États du Sud un traité « afin d'assurer le maintien de l'association douanière et commerciale et de mettre son organisation en rapport avec les besoins actuels ». Mais là ne s'arrêtait point son œuvre; son pouvoir lé-

gislatif pouvait s'exercer, « *en dehors de la zone douanière, pour la sûreté des frontières douanières communes.* »

On crut difficilement que pour échanger de simples politesses que ces deux monarques agitaient ainsi l'Europe, d'autant moins que cette visite de condoléance, faite avec grand apparat, était accompagnée de fêtes brillantes. Le cabinet des Tuileries crut devoir rassurer l'opinion. Le ministre des affaires étrangères, M. de Moustier, publia une dépêche selon laquelle « les autres cours » ne devaient trouver dans cette entrevue « qu'un nouveau motif de confiance et de conservation de la paix ». « Les entretiens des deux empereurs n'ont eu, dit encore le ministre, ni pour objet ni pour résultat d'arrêter les combinaisons que rien ne justifierait dans la situation actuelle de l'Europe. »

Pour revenir en France, Napoléon III traversa les départements du Nord, où l'on célébrait le deux centième anniversaire de la réunion de la Flandre à la France. Il prononça à Arras, à Lille, à Amiens des discours que l'on attendait avec impatience, mais qui ne répondirent guère à la curiosité publique. Tous trois néanmoins eurent l'intérêt sinon la valeur de documents politiques.

Le maire de Lille ayant dit : « La France est assez grande pour ne pas se sentir diminuée, quelque transformation qui s'opère au delà de ses limites, » l'empereur le félicita de sa confiance et répondit : « Il n'y a que les gouvernements faibles qui cherchent dans les complications extérieures une diversion aux embarras intérieurs. »

Dans sa réponse aux paroles du maire d'Arras, Napoléon fit, suivant son habitude, l'éloge de son œuvre, puis prononça cette phrase : « Depuis quatorze ans, beaucoup de mes espérances se sont réalisées, de grands progrès se sont accomplis. Cependant des points noirs sont venus assombrir notre horizon. De même que la bonne fortune ne m'a pas ébloui, de même des revers passagers ne me décourageront pas. »

C'était le premier aveu que le gouvernement impérial fit de ses défaites et de ses fautes. Aussi eut-il le plus grand retentissement. En vain l'empereur, à la fin de ce même discours, invitait-il le public à « ne pas se laisser abattre par des craintes imaginaires et à compter sur la sagesse et le patriotisme du gouvernement ». Malgré ce conseil, l'aveu de ces « points noirs à notre horizon » ne rassura pas le public, anxieux de savoir quelle tempête ces « points noirs » présageaient.

Dans le discours d'Amiens (29 août), il semble vouloir atténuer l'effet des paroles prononcées à Arras et qui marquaient le caractère général des échecs subis par son gouvernement, et il déclare que « l'insuccès de notre politique, au delà de l'Océan, n'a pas affaibli le prestige de nos armes » et qu'il compte sur le maintien de la paix; la stagnation des affaires commerciales n'a pas empêché les classes industrielles de lui témoigner leur sympathie et de compter sur les efforts du gouvernement pour donner aux affaires une impulsion nouvelle.

§ XI. Affaire de Mentana. — De retour à Paris, l'empereur apprit les premières explosions de l'agitation que le parti italien du *mouvement*, dirigé par Garibaldi, provoquait dans les États pontificaux; des « chemises rouges », c'est ainsi qu'en langage populaire on nommait, faisant allusion à leur uniforme, les volontaires italiens, s'y rendaient isolément en passant à travers les troupes italiennes et suscitaient, dans les petites localités, des plébiscites pour la réunion au royaume d'Italie. Garibaldi, voulant pénétrer, à son tour, sur le territoire pontifical, fut arrêté par ordre du gouvernement de Victor Emmanuel et reconduit à son île de Caprera. Il en repartit bientôt, réussit cette fois à franchir la frontière pontificale et menaça Rome.

La garnison de cette ville était composée de mercenaires et de volontaires de toutes les nations catholiques. Une légion formée de Français qui, pour la plupart, étaient des descendants de la vieille noblesse — ou voulaient se faire passer pour tels — avait été recrutée en France et embarquée à Antibes par les soins d'un général français en activité de service. Elle était commandée par des officiers français, sortis de l'armée régulière, et auxquels on avait donné l'autorisation de servir dans l'armée papale avec la certitude officielle qu'ils retrouveraient leurs grades dans l'armée française, dès qu'ils y voudraient rentrer. Cet état de choses était une violation dissimulée de la convention du 15 septembre, qui assurait l'évacuation de Rome par les troupes françaises. La présence de cette légion anti-révolutionnaire, ennemie avouée de l'unité italienne, composée de partisans avérés des Bourbons, dont plusieurs chefs étaient et se vantaient d'être les descendants des chefs de l'insurrection vendéenne, irritait tous les patriotes italiens et inspirait des craintes à Victor-Emmanuel et à son gouvernement. Aussi lorsque Garibaldi se mit en marche, le roi d'Italie ne fit-il aucun effort effectif pour arrêter son action. Le

gouvernement de Victor-Emmanuel souhaitait, avec toute l'Italie, que Rome devînt la capitale de la Péninsule, et, sachant bien que toute intervention de sa part amènerait une révolution contre lui, jugeant que le gouvernement français avait, par des moyens détournés, violé ses engagements, il se contentait de proférer un blâme officiel contre Garibaldi et ses volontaires.

Napoléon III, de son côté, jugeant que le gouvernement italien n'accomplissait pas la convention du 15 septembre, donna l'ordre à des troupes françaises, déjà réunies à Toulon, de s'embarqua et d'aller au secours du pape. Après une série d'ordres de départ, suivis presque immédiatement de contre-ordres, elles prirent enfin la mer et, le 28 octobre ces troupes débarquèrent à Civita-Vecchia.

A ce moment Garibaldi, renonçant à attaquer Rome, cherchait à gagner les Apennins pour se retirer vers Naples par les Abruzzes. Il occupait le village de Mentana, lorsque, le 3 novembre, l'armée pontificale, appuyée par une colonne française, entreprit de le déloger. Le combat dura toute la journée et fut très-meurtrier, surtout pour les Garibaldiens, à cause de l'emploi du fusil Chassepot par les Français. Le village toutefois ne put être enlevé, mais les Garibaldiens l'évacuèrent dans la nuit et se dispersèrent ensuite.

En rendant compte de cette affaire, le général de Failly, commandant l'expédition française, dit : « Nos chassepots ont fait merveille. » Cette phrase, malencontreusement livrée à la publicité, produisit le plus triste effet sur l'opinion qui y vît non seulement un mot trop militaire, mais une ironie injurieuse contre des vaincus.

Cette expédition de Mentana, qui coûtait la vie à tant d'hommes et occasionnait de nouvelles charges au Trésor français, n'était pas simplement et uniquement faite en faveur de la papauté. Assurément, le gouvernement impérial voulait satisfaire les exigences du parti clérical et éviter de voir se tourner en opposition ouverte la rancune que celui-ci lui gardait sourdement. Le pape s'apprêtait, pour divers motifs, dont le principal n'était pas l'unité italienne, à convoquer un Concile, et les évêques, réunis à Malines, avaient une attitude presque impérieuse. Mais ce que le gouvernement voulait plus encore, c'était terrasser l'idée révolutionnaire, dont Garibaldi était un des plus ardents propagateurs, comme on avait pu en juger par divers Congrès tenus à Liége, à Lausanne et à Genève. Ce dernier fut tenu dans les premiers jours de septembre, sous le titre de Congrès de la Paix; les hommes les plus éminents

du parti démocratique de tous les pays européens s'y étaient rendus ou y avaient envoyé leur adhésion. Il avait pour but avoué de chercher les moyens d'éviter désormais les guerres, et ses membres, d'un commun accord, avaient déclaré que le meilleur moyen était de détruire la puissance monarchique sous toutes ses formes, et notamment la puissance temporelle du pape. En dehors de ces questions spéciales, on y traita toutes les questions accessoires qui s'y rattachent directement : questions des salaires, de l'éducation, des réformes juridiques, de limitation du rôle de l'État dans la vie sociale, etc. Il arriva naturellement que, à côté des opinions justes et sensées, se produisirent les théories les plus folles. Au total, les monarchies européennes virent, dans ces réunions de vraies assises révolutionnaires, et nul gouvernement ne fit une opposition quelconque à l'intervention française en Italie.

L'expédition de Mentana souleva dans toute l'Italie une vive animosité contre la France ; le ministère italien qui, par prudence, ne s'était pas opposé à cette intervention, fut renversé. Le Parlement de Florence montra nettement, en cette occasion, ses sentiments envers la France. Il fut désormais acquis que l'Italie se considérait comme dégagée de tout lien de reconnaissance à notre égard. D'autre part elle tenait la Vénétie de l'Allemagne ; sa situation était donc clairement indiquée en cas de conflit entre ces deux nations.

Une partie des troupes revint en France. Une division resta à Civita-Vecchia et à Viterbe. Les cléricaux avaient l'espoir que l'empereur profiterait des circonstances pour restituer au pape les territoires qui lui avaient été précédemment enlevés. Il n'en fut rien, et leur désappointement s'exhala en amères récriminations.

§ XII. Algérie. Cochinchine. — En 1866 une partie de l'Algérie avait été ravagée par les sauterelles. En 1867, un autre fléau, une sécheresse excessive et prolongée, fit périr en germe toutes les récoltes des Arabes. Il en résulta une épouvantable famine qui, malgré les efforts des colons, malgré les secours envoyés par des souscriptions faites en France, malgré les subventions tardives du gouvernement, fit périr un nombre de victimes qu'on évalue de 200,000 à 300,000.

Cette même année, à l'extrême Orient, la France prit possession des trois provinces de la Cochinchine occidentale, qui furent réunies aux provinces orientales déjà occupées par nous. Deux traités, l'un avec l'empereur d'Annam, l'autre avec le roi de Siam, ont assuré à la France la possession de ces territoires.

§ XII. Lettres. Beaux-arts. — L'exposition universelle, qui suscita des activités de tout genre, ne provoqua, de la part des Lettres françaises, aucun effort pour attester une supériorité qui a eu tant de part à la gloire et à l'influence de la France.

La Comédie-Française joua le *Galilée*, de Ponsard, et reprit *Hernani*, de Victor Hugo.

Le Gymnase représenta *les Idées de madame Aubray*, par M. Alexandre Dumas fils.

Théophile Gautier publia son *Voyage en Russie*. Michelet a donna *Louis XV et Louis XVI* (2 vol.), ouvrage qui achève son *Histoire de France*, en la reliant à son *Histoire de la Révolution*. M. P. Lanfrey fit paraître le premier volume de son *Histoire de Napoléon Ier*.

Dans le domaine de l'érudition, M. Michel Bréal publia le premier volume de la traduction de l'ouvrage de Bopp, *Grammaire comparée des langues indo-européennes*, dont l'auteur mourait en cette même année.

L'exposition des Beaux-arts faisant partie de l'Exposition universelle valut à l'École française quatre grands prix de peinture.

La littérature française a fait, en 1867, des pertes sensibles dont les principales sont : Victor Cousin (14 janvier) ; Ponsard (7 juillet) ; Théophile Lavallée (27 juillet) ; le duc de Luynes (14 décembre) ; Cormenin ; Viennet et le docteur-journaliste Véron.

En 1867, l'art français a perdu Ingres (12 janvier) ; Brascassat (20 février) ; Hittorf (25 mars) ; Louis Boulanger (avril) ; Lebas (15 juin) ; Th. Rousseau (2 décembre). Le théâtre a perdu mademoiselle Georges.

A ces morts il faut ajouter les suivants : le chimiste Pelouze (31 mai) ; les docteurs Jobert de Lamballe (22 avril) ; Civiale (13 Juin) ; Trousseau (22 juin) ; Velpeau (24 août) ; Rayer (10 septembre) ; l'ingénieur Perdonnet (1er octobre) ; le naturaliste Flourens (6 décembre) ; Poncelet, géomètre (23 décembre).

CHAPITRE XIV

Modifications ministérielles. — Session de 1868. — Interpellations. — Affaires d'Allemagne. — Loi militaire. — Loi sur la presse. — Droit de réunion. — Budget. — Situation intérieure. — Procès de presse, LA LANTERNE, — procès politique. — Modifications ministérielles. — Réunions publiques. — Conférences. — Enseignement des filles. — Extérieur. — Nécrologie.

§ I. MODIFICATIONS MINISTÉRIELLES. — Le Sénat et le Corps législatif étaient convoqués pour le 18 novembre. Quelques jours auparavant, le 13, M. Rouher, qui avait reçu provisoirement, au mois de janvier précédent, le portefeuille des finances, le céda à M. Magne. Le *Moniteur* prit soin d'annoncer que cette mesure était prise sur la demande de M. Rouher ; on peut croire que, à la veille de la session, ce fonctionnaire se trouvait assez occupé du soin de défendre la politique officielle et n'était pas fâché de laisser à un homme plus compétent les discussions financières. En même temps M. de la Valette quitta le ministère de l'intérieur où fut appelé un membre du parquet de Paris, M. Pinard. Si ce choix était fait en vue d'une politique libérale, il était bien difficile de se tromper plus complétement sur l'aptitude de l'homme à la tâche. C'est au sujet de la reconstitution du ministère que M. Rouher fut chargé par l'empereur de lui présenter divers candidats. M. Rouher adressa alors à son souverain un rapport où il passait en revue tous les hauts personnages du régime impérial, susceptibles d'être appelés au ministère. Ce rapport montrait nettement que le peu d'hommes des premiers jours qui vivaient encore ne pouvaient plus facilement être employés et que, en dehors de ceux-là, un nouveau personnel gouvernemental ne s'était pas formé[1].

§ II. SESSION DE 1868. DISCOURS DU TRÔNE. — Le 18 novembre, dans son discours d'ouverture, Napoléon III expliqua ainsi la convocation hâtive des deux Assemblées : « La nécessité de reprendre l'étude interrompue de lois importantes m'a obligé de vous convoquer plus tôt que de coutume. D'ailleurs de récents événements m'ont fait éprouver le désir de m'entourer de vos lumières et de votre concours. »

[1] Voir *Papiers et correspondances de la famille impériale* (*note pour l'empereur*). Pages 75 et suivantes. Paris, 1873.

Puis, l'empereur constatait que « de vagues inquiétudes sont venues affecter l'esprit public en Europe et restreindre partout le mouvement industriel ». L'empereur manifesta ensuite son étonnement de ce que certaines gens pussent croire que les modifications accomplies en Allemagne devaient être une cause de conflit avec le France ; il repoussa bien loin cette pensée : « Il faut, dit-il, accepter les changements survenus de l'autre côté du Rhin, proclamer que tant que nos intérêts et notre dignité ne seront pas menacés, nous ne nous mêlerons pas des transformations qui s'opèrent par le vœu des populations. »

Ces paroles étaient bien vagues pour rassurer, les dernières semblaient une réserve dissimulée à l'égard du Sleswig.

Comme preuve de ses intentions pacifiques, l'empereur rappela le spectacle de conciliation offert pendant la durée de l'Exposition. Cet esprit de concorde n'excluait pas la nécessité de poursuivre, indépendamment des circonstances, le perfectionnement de notre organisation militaire, comme de nos armes et de notre marine.

L'empereur annonça que le projet présenté l'année précédente et qui avait paru trop absolu, serait remplacé par un projet nouveau qui ne ferait que modifier sur certains points la loi de 1832. L'empereur recommanda de l'examiner avec cette pensée que plus nous serons forts, plus la paix sera respectée.

Parlant de la nouvelle expédition romaine, le discours du trône expliquait qu'elle avait eu surtout pour but de refréner des « agitations révolutionnaires » qui menaçaient les États Pontificaux, se défendait de toute intention hostile à l'unité et à l'indépendance de l'Italie, et faisait entrevoir l'époque prochaine du retour de nos troupes et le remplacement de la convention de septembre par un nouvel acte international, que les puissances européennes ont été invitées à formuler dans une conférence destinée à mettre fin à toutes complications.

Sur tous les autres points de la politique extérieure et intérieure la harangue impériale n'était pas moins rassurante. Elle commentait la lettre impériale du 15 août 1867 par laquelle l'empereur ordonnait le tracé de nouveaux chemins vicinaux sillonnant toute la France. S'il y a du ralentissement dans les transactions, c'est un malaise général en Europe, résultat d'appréhensions mal fondées que doit faire cesser la bonne entente des gouvernements. La récolte a été mauvaise, le blé est cher, mais le libre commerce pourvoiera aux besoins. Les recettes n'atteignent pas les évaluations

du bugdet, néanmoins « les lois de finances ne seront pas modifiées et il est permis d'entrevoir l'époque où des allégements d'impôts pourront être étudiés. »

Pressant les députés de s'occuper activement des réformes décrétées en janvier 1867, l'empereur terminait en ces mots : « Vous adopterez, j'en ai l'espoir, les lois qui vous sont soumises; elles contribueront à la grandeur et à la richesse du pays; de mon côté, soyez-en sûrs, je maintiendrai haut et ferme le pouvoir qui m'a été confié, car les obstacles ou les résistances injustes n'ébranleront ni mon courage ni ma foi dans l'avenir. »

De même que le rapport du ministre d'État montrait la difficulté de renouveler le personnel gouvernemental, des rapports de M. Piétri, préfet de police, donnaient à l'empereur la mesure des « passions hostiles » et des « résistances, » injustes au dire de l'empereur, en présence desquelles il se trouvait. Il disait[1] (22 septembre 1867) que l'opposition exploitait l'irritation populaire causée par la cherté des vivres; à quelques jours de là (28 septembre); il signalait l'attitude agressive d'une partie de la presse. Chaque jour les rapports sont plus pressants et montrent l'esprit public de plus en plus agité par l'incertitude où le pays est laissé, vivant entre la paix et la guerre au plus grand détriment des affaires commerciales[2].

§ III. Interpellations. — En attendant que les rapports sur les

[1] *Papiers secrets et correspondance de la famille impériale*, p. 423 et suivantes. Paris, 1873.

[2] Voici un rapport du préfet de police en date du 30 septembre, qui définit cet état d'agitation :

« Depuis quelques temps, la tâche quotidienne qu'impose la préparation de ce rapport est des plus pénibles. A quelques sources que l'on s'adresse, quelque soit le correspondant que l'on consulte, quelques renseignements que l'on recueille, la situation actuelle apparaît toujours comme peu satisfaisante; de quelque côté que l'on regarde, on se heurte à des inquiétudes sincères ou à des défiances qu'inspirent des hostilités ardentes.

« On est ainsi condamné à présenter à l'empereur des appréciations qui peuvent sembler pessimistes; elles ne font cependant que reproduire les impressions reçues; elles les atténuent plutôt qu'elles ne les exagèrent, mais le sentiment du devoir et un religieux dévouement aux institutions impériales ne permettent pas de les dissimuler, si amère que soit l'obligation d'en être l'écho fidèle.

« La portion agissante de la société, celle qui s'occupe le plus de politique, qui aime les discussions, critique les gouvernements, accentue plus que jamais son opposition radicale et systématique. Elle seconde activement les hommes de parti, elle se complaît dans les attaques de la presse, elle va répétant que l'empire est atteint dans son prestige extérieur, dans la prospérité

lois projetées fussent mis en discussion, les Chambres s'occupèrent d'interpellations.

Au Sénat, une seule fut présentée, ayant pour objet la question romaine. Sénateurs laïques et ecclésiastiques s'accordèrent à demander le maintien du pouvoir temporel du pape; les uns, et notamment le cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen, attaquèrent avec véhémence l'unité italienne, l'archevêque de Paris et le président Bonjean, au contraire, s'efforçèrent de ramener le débat à un plus grand esprit de conciliation et de faire comprendre que, à côté des intérêts de la papauté, il existait des intérêts français qu'il fallait ménager, des faits accomplis qu'on ne pouvait méconnaître. Le ministre des affaires étrangères, naturellement, n'y contredit pas et assura que le gouvernement persistait à chercher les moyens de concilier Rome et l'Italie et il émit le vœu que le Sénat laissât au gouvernement toute latitude pour profiter des circonstances que les chances diverses lui offriraient dans l'avenir. L'or-

matérielle du pays, qu'il avait ramenée, dans les garanties mêmes qu'il donnait à l'ordre social et aux intérêts conservateurs.

« Et pourtant les masses ne sont pas gagnées par cette défiance et cette désaffection. Elles restent attachées à l'empereur et à sa dynastie; elles aiment sa personne; elles comptent toujours sur sa sagesse; mais ne faut-il pas craindre que, mobiles et impressionnables, elles ne risquent, dans un moment donné, de suivre l'entraînement des classes dirigeantes, et de leur prêter, pour une œuvre révolutionnaire, le concours qu'elles ne paraissent nullement disposées à lui donner aujourd'hui?

« Ces populations, qui constituent le nombre et la force, ne se demandent-elles pas, elles-mêmes, quelle est la volonté de l'empereur? quelle est son action? quel est le but poursuivi par son gouvernement?

« Est-ce la guerre avec les entraînements du patriotisme, avec les chances heureuses que promettrait l'héroïsme de nos soldats?

« Est-ce la paix avec la sécurité, la réduction des dépenses militaires, celle des contingents annuels et l'abandon d'un projet de réorganisation de l'armée resté peu populaire?

« Est-ce une nouvelle révolution libérale telle que l'annonçait la lettre du 19 janvier?

« Est-ce, au contraire, une plus grande force rendue, dans l'intérêt du pays, à l'action gouvernementale?

« Voilà les questions que l'on se pose partout avec anxiété.

« Le choix à faire est grave et difficile; tout le monde sent aussi que, dans l'état d'incertitude et d'engourdissement où se trouve le pays, une affirmation nette et résolue de la politique et de l'action impériales s'impose avec une urgence chaque jour plus grande à la prévoyance et à la sagesse du gouvernement.

« Plus qu'aucun autre pays, la France, où se conservent tant de germes révolutionnaires, a besoin d'être gouvernée et conduite.

« A cette condition seulement les masses reprendront dans l'avenir leur confiance tout-entière. »

dre du jour fut voté aussitôt après ces déclarations (29 et 30 novembre).

Devant le Corps législatif la même question donna lieu à un débat qui remplit les séances des 2, 3, 4 et 5 décembre. La discussion fut éloquente et passionnée : Il y eut des orateurs pour réclamer la séparation de l'État et de l'Église, MM. Jules Simon et Ad. Guéroult ; d'autres qui soutinrent ardemment le pouvoir temporel, MM. de la Tour et Chesnelong. M. Jules Favre critiqua avec véhémence la politique du gouvernement impérial qu'il accusa d'avoir provoqué l'agression de Garibaldi par ses complaisances pour les cléricaux. M. Thiers expliqua comment, à son point de vue, toutes les difficultés de la politique extérieure avaient été soulevées par suite de l'unité italienne et pourquoi il croyait nécessaire de ne pas laisser l'Italie prendre de nouvelles forces encore. Il plaida la cause du pouvoir temporel dans un discours fort habile, qui allait contre le sentiment public et qui valut à l'orateur les applaudissements de la majorité.

C'est en répondant tout à la fois à M. Thiers et à M. Jules Favre que M. Rouher s'écria : «... Nous le déclarons au nom du gouvernement français, l'Italie ne s'emparera pas de Rome (*Applaudissements*). Jamais... (*Voix nombreuses :* Non, jamais, jamais); jamais la France ne supportera cette violence faite à son honneur et à la catholicité (*Applaudissements*). Elle demande l'énergique application de la convention du 15 septembre et, si cette convention ne rencontre pas, dans l'avenir, son efficacité, elle y suppléera elle-même. Est-ce clair (*Applaudissements*) ? » Le ministre ajouta peu après : « Lorsque j'ai parlé de Rome, j'ai parlé de la capitale du territoire actuel, et je comprends dans la défense du pouvoir temporel du pape, le territoire actuel dans toute son étendue. »

Un député de la majorité, vice-président du Corps législatif, avait clairement révélés les intentions qui n'avaient pas le moins influé sur l'empereur : pour le décider à tenter cette nouvelle aventure, qu'il définit ainsi ; « Une expédition contre les révolutionnaires du dehors et du dedans. » M. Rouher ne dissimula pas d'ailleurs ce côté de la question, il déclara hautement que cette expédition romaine était une croisade anti-révolutionnaire autant au moins qu'une croisade religieuse « et qu'on avait la prétention de faire la guerre aux partis qui s'étaient signalés au Congrès de Genève en même temps qu'aux bandes révolutionnaires » qui envahissaient le territoire pontifical. Il adjura la majorité de ne pas

rompre l'accord qui existait entre elle et le gouvernement; il agita, une fois de plus, le spectre des révolutions et, faisant indirectement allusion à des manifestations hostiles au gouvernement impérial et à divers procès politiques en cours d'instruction, il dit : « un complot parti de la *cité des lacs* menaçait tous les trônes, les miasmes de la démagogie ont rasé le sol de Paris » et sa conclusion fut : « La Révolution veille, cherchant la brèche qui pourrait se faire; resserrez vos liens, confondez vos votes. »

Les députés ne lui refusèrent point ce qu'il leur demandait. La Chambre après avoir refusé d'entendre une réponse de M. Jules Favre, vota l'ordre du jour pur et simple, par 238 suffrages contre 17. La prédiction téméraire du ministre d'État produisit un grand effet oratoire, mais l'avenir ne l'a pas réalisée.

C'est en réponse au « jamais » de M. Rouher et au vote du Corps législatif que le parlement italien, dans sa séance du 20 décembre, renversa le ministère Menabrea, par cette seule raison qu'il n'affirmait pas assez catégoriquement son hostilité contre la France.

§ IV. Affaires d'Allemagne. — Une autre interpellation, concernant les affaires d'Allemagne, tint les séances des 9 et 10 décembre. M. Ollivier reprocha au gouvernement de n'avoir pas eu, en 1866, une ligne de conduite bien assurée et d'avoir été la cause du traité entre l'Italie et la Prusse, sans lequel celle-ci n'eût pas osé faire la guerre à l'Autriche. M. Rouher nia le fait. Les révélations produites plus tard dans une publication du général de La Marmora ont prouvé que M. Émile Ollivier était plus dans la vérité qu'il ne le savait lui-même. Cette fois encore l'ordre du jour fut voté : 231 contre 23.

Un incident marqua ces débats. Un très-obscur député de Toulon, nommé M. de Kervéguen, lut à la tribune un article de journal accusant cinq journaux français, non nommés mais clairement désignés, d'avoir en 1866, soutenu la Prusse à prix d'argent. Les rédacteurs en chef de deux de ces journaux, MM. Havin, du *Siècle*, et Guéroult, de *l'Opinion nationale*, protestèrent aussitôt contre cette allégation; puis, en dehors de la Chambre, ils provoquèrent la formation d'un jury d'honneur qui, après enquête, déclara non fondées les assertions du journal cité par le député de Toulon. M. Havin voulut lire cette déclaration à la tribune; la majorité s'y opposa.

Un autre journal, coutumier de scandales, prétendit avoir des preuves formelles et offrit de les faire connaître si les journalistes incriminés s'engageaient à ne le pas poursuivre en diffamation. La

garantie demandée fut donnée et il fut avéré que le prudent dénonciateur n'avait édité qu'une calomnie de plus. En 1866, comme en d'autres circonstances, la presse française s'était partagée entre la Prusse et l'Autriche, mais ni d'un côté ni de l'autre il n'y eut vénalité. Cet incident de tribune qui somme toute n'avait pas l'importance d'un fait politique, fournit un aliment à la curiosité publique et détourna en grande partie l'attention des questions graves qui formaient le font du débat et, encore une fois, cette diversion permit au gouvernement d'éviter des explications catégoriques. A la suite d'une enquête, la Chambre autorisa des poursuites judiciaires contre M. de Kervéguen. Poursuivi pour diffamation, il fut acquitté.

§ V. Loi militaire.— Le Corps législatif aborda, le 12 décembre la discussion de la loi militaire qui, interrompue par le renvoi de divers amendements à la commission, se prolongea jusqu'au 14 janvier. La loi fut votée par 200 voix contre 60.

La loi sur le recrutement de l'armée, jusqu'alors en vigueur, était la loi du 21 mars 1832, qui fixait à sept ans la durée du service, soit dans l'armée active, soit dans la réserve. Elle admettait le remplacement, c'est-à-dire qu'elle permettait qu'un homme appelé sous les armes par les chances du tirage au sort, pût mettre un autre homme à sa place. Le remplacement donnait lieu aux trafics immoraux de ce qu'on appelait les *marchands d'hommes*. Une loi de 1855 avait aboli cette forme de remplacement, mais elle y avait substitué une combinaison non moins immorale et plus dangereuse. L'État se chargeait dès lors de fournir lui-même des remplaçants qu'il trouvait parmi les militaires ayant terminé leur service et désireux de rester dans l'armée. L'homme appelé sous les armes versait donc une somme déterminée par un décret, à l'État, qui le tenait quitte du service personnel. Les plus graves abus pouvaient résulter et, s'il faut en croire l'opinion publique, résultaient de ces sortes d'opérations.

D'après la nouvelle loi, le remplacement fut rétabli dans des conditions édictées par la loi de 1832. L'armée devait se recruter au moyen d'un contingent dont le chiffre, voté annuellement par le Corps législatif, était prélevé sur chaque classe par la voie du sort. Les jeunes gens non retenus par les conseils de révision ou légalement exemptés, étaient complétement libérés ; les autres devaient neuf années de service dont cinq dans l'armée active et quatre dans la réserve. La loi établissait, en outre, une garde na-

tionale mobile instituée, disait la loi (*Titre* II, *Section* Ire, *Art.* 3) : « à l'effet de concourir, comme auxiliaire de l'armée active, à la défense des places fortes, des côtes et des frontières de l'empire et au maintien de l'ordre dans l'intérieur, » et composée des jeunes gens non compris dans le contingent ou exemptés et de ceux qui, après libération, désireraient y être admis ou y rentrer.

La loi du 14 janvier 1868 porte : *Section* II, *Art.* 8 (*De l'organisation de la garde mobile*) :

« Art. 8. — La garde nationale mobile est organisée par départements, en bataillons, compagnies et batteries. »

« Les officiers sont nommés par l'empereur, et les sous-officiers et caporaux par l'autorité militaire.

« Ils ne reçoivent de traitement que si la garde nationale mobile est appelée à l'activité.

« Sont seuls exceptés de cette disposition, l'officier chargé spécialement de l'administration et les officiers et sous-officiers instructeurs. »

Par ce système on comptait avoir une armée active de 400,000 hommes, avec une réserve de 400,000 et une garde nationale mobile de 400,000 à 450,000 hommes. Malheureusement le maréchal Niel, ministre de la guerre, qui avait pris une part très-active et très-brillante à la discussion de la loi, notamment à la discussion technique des articles, laissant aux ministres spécialement orateurs le soin de parler sur les questions générales, eut à peine le temps d'en préparer l'exécution : il mourut le 13 août 1869. Après lui l'organisation de la garde mobile, suspecte dans les régions officielles, fut à peu près abandonnée, et, les dépenses mexicaines pesant toujours sur le budget de la guerre, l'état militaire de la France ne se trouva pas ce qu'il aurait dû être au jour du danger.

Le pays accueillit généralement cette loi avec une assez vive répugnance; dans quelques grandes villes, à Bordeaux, à Toulouse, à Nantes, à Tours, à Montauban, il y eut, à propos des opérations du recrutement, des troubles assez sérieux, où la troupe dût parfois faire usage de ses armes contre la population. Le 12 avril le ministère de l'intérieur adressa à l'empereur un rapport sur l'ensemble des opérations du recrutement, où il se félicitait des « bonnes dispositions » et de « l'élan » qui ont été montrés sur tous les points du territoire; néanmoins, constatant les troubles qu'il ne pouvait dissimuler, il déclare que « les meneurs » obéissent à un « mot d'ordre ».

En vertu du 2e paragraphe de l'article 8, ci-dessus, beaucoup de jeunes gens s'adressèrent à l'empereur pour obtenir des grades d'officiers. La loi n'indiquait aucune condition spéciale pouvant justifier la nomination à des grades quelconques. Le jugement particulier de l'empereur et l'influence des personnes qui se présentaient à son choix ou de celles qui appuyaient ces demandes déterminaient seuls la collation des grades. Les officiers ne recevant pas de traitement en temps de non-activité et devant s'équiper à leurs frais, il était par conséquent nécessaire qu'ils eussent une certaine fortune et des moyens d'existence leur laissant la libre disposition de leur temps. Le corps d'officiers fut donc formé, en majorité, de fils de familles riches, ayant pour la plupart une certaine éducation mais entièrement dénués des notions les plus élémentaires du métier de soldat. Ils reçurent d'abord leurs grades, puis furent conviés à prendre les premières leçons d'art militaire.

Lors de la discussion générale, l'opposition blâma vigoureusement l'ensemble du projet qui élevait à neuf années le temps de présence sous les armes. Elle montra tout ce qu'il y avait de déplorable dans le remplacement et combattit les articles de la loi qui plaçaient dans la garde mobile les jeunes gens des classes antérieures à 1868, qu'il y avait lieu, suivant elle, de considérer comme définitivement libérés. M. Jules Simon rappela par suite de quelles fautes le gouvernement était arrivé à demander de tels sacrifices au pays : « quel que soit, dit-il, le gouvernement qui aurait mis mon pays à deux doigts de sa perte... (murmures), je suis loyalement d'avis que la première chose à faire c'est de combattre de toutes nos forces pour reconquérir la situation qu'il a perdue ». Puis, il montra que la loi proposée n'augmenterait l'effectif que dans un délai assez éloigné, tandis que les événements pouvaient être très-proches. L'orateur gouvernemental qui lui répondit fit valoir les avantages des armées composées d'anciens soldats, soutint que cinq ans de service actif et quatre années dans la réserve ne faisaient en somme que cinq ans de service effectif et que le gouvernement pourrait dispenser du surplus. Cette théorie ne put convaincre tout le monde. Le tiers-parti ne fut pas moins ardent que la gauche pour attaquer la loi et à demander que la durée du service dans l'armée active fut moins longue en temps de paix, quitte à rendre le service obligatoire pour un plus grand nombre de jeunes gens.

Parmi les députés qui votèrent contre la loi, on remarque les noms de personnages qui furent, peu de temps après, appelés au ministère par l'empereur, notamment MM. Brame, Lambrecht, Plichon, de Grammont, Ollivier, Maurice Richard, Buffet.

La loi fut portée au Sénat où elle fut longuement commentée, plutôt que discutée; la haute Assemblée l'approuva de tous points.

§ VI. Loi sur la presse. — « Que la première de vos lois consacre à jamais la liberté de la presse, la liberté la plus inviolable, la plus illimitée, la liberté sans laquelle les autres ne seront jamais conquises parce que c'est par elle seule que les peuples et les rois peuvent connaître leur droit de l'obtenir, leur intérêt de l'accorder. Qu'enfin votre exemple imprime le sceau du mépris public sur le front de l'ignorant qui craindra les abus de cette liberté » : Depuis le temps où Mirabeau adressait cet énergique appel aux États généraux, la liberté de la presse a subi en France bien des vicissitudes. Abolie par le premier empire, elle n'a cru renaître un moment, en 1814, que pour tomber presque aussitôt sous le coup de lois successives dont la collection jusqu'à nos jours forme tout un arsenal digne de l'Inquisition. On a pu lire, dans cette histoire, quelles éloquentes et fières protestations elle a inspirées aux Victor de Broglie, aux Benjamin Constant, aux Royer-Collard et à d'autres fermes esprits. Comprimée par les lois de septembre 1835, libérée en 1848, elle est de nouveau garottée par le dictateur du 2 décembre. Cependant, poussé par le mouvement des mœurs publiques, le second empire voulut relâcher un peu les liens qui enchaînaient la liberté de la presse et se donner, par là, une apparence de libéralisme. Cette apparence consistait surtout à dispenser la presse périodique et politique de demander au gouvernement l'autorisation d'exister, à l'affranchir des avertissements officiels et à remplacer les suspensions et suppressions administratives par des suppressions et suspensions judiciaires, émanant non pas du jury mais de tribunaux correctionnels. Les entraves fiscales et autres, les pénalités exorbitantes, l'immunité des fonctionnaires étaient soigneusement maintenues, en même temps que la vague définition des délits laissait toute carrière à l'arbitraire des juges. Depuis plusieurs années le gouvernement avait refusé souvent, mais moins souvent que par le passé, l'autorisation de publier des journaux. La loi qui supprimait la faculté qu'avait le gouvernement, d'interdire la fondation d'un organe de publicité, était donc un progrès. L'opposition dut accepter cette loi, comme le prisonnier

accepte un peu plus d'air et d'espace; mais M. Pelletan, M. Thiers, M. Jules Simon ont revendiqué les droits de la liberté et de la justice en des termes que ne désavoueraient aucun des grands orateurs de 1816 à 1830. Berryer, entre autres amendements, demanda que, à défaut de la juridiction du jury, les magistrats qui pourraient être appelés à juger les procès de presse ne fussent, plus choisis par le gouvernement, mais que la composition des Chambres fut faite par voie de tirage au sort. Il fit remarquer que *pas un seul* procès, jugé par des tribunaux composés par le gouvernement, n'avait été suivi d'acquittement. Le gouvernement s'éleva avec énergie contre des théories qui semblaient mettre en suspicion l'intégrité de la magistrature. L'opposition fit bien remarquer qu'elle n'attaquait que la justice politique. Cette opinion, qu'elle affichait, était la même que celle qu'émettait M. Rouher, dans une longue note confidentielle, adressée, quelques mois plus tôt, par lui à l'empereur : « Votre Majesté, disait-il, se plaint du défaut de fermeté de la justice; compter sur la fermeté de la justice est une illusion. » Les points de vue étaient opposés, les opinions étaient identiques. Ces conclusions n'étaient pas moins différentes. M. Rouher conseillait à l'empereur de poser la question d'opposition devant le pays, « lui demander sa décision, et du même coup reprendre les armes disciplinaires conférées à l'administration par le décret de 1852. »

Les orateurs du tiers-parti défendirent la liberté limitée de la presse, émettant cette opinion que, depuis 1852, la liberté avait toujours été progressant, et que le moment était venu où la liberté, loin d'ébranler le gouvernement, sera une force pour lui. Un d'eux, M. Martel, demanda même qu'on appliquât à la presse les lois de droit commun.

Une seule voix s'est fait entendre au Corps législatif pour glorifier le décret de 1852 et en demander le maintien : c'était celle d'un journaliste officieux de Louis-Philippe, M. Granier de Cassagnac, devenu député officieux du second empire. Il faillit entraîner la majorité. Il ne fallut pas moins que la volonté formelle de l'em pereur pour empêcher la loi d'être repoussée; elle fut votée par 240 suffrages contre *un :* c'était celui de Berryer.

Au Sénat la loi fut vivement attaquée, comme trop libérale, par M. de Maupas, le préfet de police du 2 décembre, et M. Ségur d'Aguesseau. M. de la Guéronnière, ancien journaliste, réfuta éloquemment les accusations dirigées contre la presse ; M. Bonjean s'éleva avec énergie contre l'opinion de ceux de ses collègues qui

repoussaient la liberté que leur offrait le gouvernement. M. Rouher se fit le défenseur de la liberté de la presse, donnant pour raison que, puisque l'empereur jugeait qu'il était temps de renoncer au pouvoir discrétionnaire de 1852, il serait inconvenant que le Sénat prétendit opposer son expérience à celle de l'empereur. Après le discours du ministre d'État, la clôture de la discussion est demandée, mais non accordée ; alors la parole est donnée à Sainte-Beuve, qui fait l'éloge de la politique promise par la lettre du 19 janvier, et, suivant lui, entravée par le mauvais vouloir des serviteurs de l'empereur. Certains de ses collègues affectent de lui tourner le dos grossièrement, d'autres lui lancent des interruptions de mauvais goût. La loi fut ratifiée, le 7 mai, par 94 voix contre 23. Au lendemain de cette loi, on vit apparaître de toutes parts des journaux nouveaux, soit à Paris, soit en province. Ces journaux étaient tous opposés au gouvernement (s'ils lui avaient été favorables, ils auraient existé depuis longtemps, car ils auraient sans peine obtenu l'autorisation de se fonder). Le gouvernement impérial put tout de suite voir quel était le nombre et quelle serait la force de ses adversaires ou de ses ennemis.

§ VII. Droit de réunion. — D'après les termes de la lettre du 19 janvier 1867, on pouvait croire que le gouvernement étendrait les facilités d'association et de réunion. Il n'en fut rien. La loi présentée au Corps législatif ne s'occupa pas des associations. Quant aux réunions, la loi pouvait se résumer ainsi : « Les réunions publiques, traitant de questions non politiques et non religieuses, sont permises toutes les fois que l'autorité ne jugera pas à propos de les interdire. » En effet, la tenue d'une réunion était entourée de formalités préalables très-compliquées : l'autorité pouvait l'interdire tout d'abord, et, alors même qu'il n'y avait pas eu interdiction préalable, elle pouvait l'interrompre et la faire cesser au cours de la séance. Les réunions « peuvent avoir lieu sans autorisation préalable », disait l'article 1er de la loi ; mais l'article 2e disait : « Chaque réunion doit être précédée d'une déclaration signée par sept personnes, domiciliées dans la commune où elle doit avoir lieu ; » et les art. 12 et 13 des dispositions générales ajoutaient « que le préfet de police et les préfets des départements pouvaient ajourner les réunions, et le ministre de l'intérieur les interdire ».

On devait préalablement faire connaître, au préfet ou aux sous-préfets, « l'objet spécial et déterminé de la réunion » ; on ne pouvait se réunir que « trois jours francs » après la déclaration. Le

président de la réunion et ses deux assesseurs exigés par la loi étaient responsables des infractions aux lois qui se produiraient au cours des séances. Un « fonctionnaire de l'ordre judiciaire, délégué par l'administration », doit, « revêtu de ses insignes, » assister à la réunion a le droit d'en prononcer la dissolution, s'il pense que « le bureau laisse mettre en discussion des questions étrangères à l'objet de la réunion, ou si la réunion devient tumultueuse ». La présence de ce fonctionnaire fut vivement critiquée au cours de la discussion de la loi. L'opposition fit remarquer que la présence de ce surveillant était contraire aux notions les plus élémentaires de la liberté, et aurait fatalement, en pratique, pour effet d'exciter la malignité des orateurs et celle des assistants. C'est ce qui arriva en effet ; les agents du gouvernement furent souvent placés dans la situation la plus fausse et la plus ridicule ; obligés d'écouter les attaques ou les allusions malveillantes contre leurs chefs, souvent visés eux-mêmes indirectement par ces allusions, ils devaient se mêler à la direction des débats. Ils eurent le plus souvent pour consigne de laisser les opinions les plus exaltées se produire avec toute licence.

Les infractions en matière de réunion étaient punies de 300 à 10,000 francs d'amende, et de quinze jours à deux ans de prison. Ces pénalités s'étendaient jusqu'aux personnes ayant loué, ou prêté, le local ou se tenaient la réunion.

Des réunions électorales étaient permises dans la période de vingt jours précédant la date de l'élection, mais devaient cesser cinq jours avant cette date, sous prétexte de laisser aux électeurs le temps de réfléchir et de discuter en eux-mêmes les mérites de chaque candidat.

Ces restrictions furent encore étendues dans la pratique. Des comités électoraux furent poursuivis comme associations illicites, des réunions privées comme réunions publiques ; les tribunaux adoptèrent cette façon de voir.

§ VIII. Budget. — Le Corps législatif consacra presque un mois (du 29 juin au 28 juillet) à l'examen du budget. Les orateurs de l'opposition, dont le plus remarquable et le plus écouté fut M. Thiers, montrèrent que, malgré les annonces périodiques d'équilibre, le budget se soldait, chaque année, en déficit et que l'emprunt tendait à devenir le moyen normal de pourvoir aux découverts. Cette année, en effet, le gouvernement demandait à contracter un emprunt de 450 millions, destiné aux dépenses militaires et, pour une faible

partie (8 millions et demi), aux voies de communication. Les dépenses des ministères de la guerre et de la marine s'élevaient au chiffre de 604 millions, et encore ce chiffre énorme laissait-il un déficit considérable. M. Magne, ministre des finances, essaya de rejeter le déficit sur des causes accidentelles et imprévues. Sans doute le gouvernement n'avait pu prévoir ni les inondations, ni la disette, ni les épidémies; mais il n'aurait pas dû avoir besoin des révélations de la guerre de 1866 pour connaître les nouvelles armes employées en Prusse et constater l'infériorité de notre système militaire et de notre armement. C'était par une faute plus grave que l'imprévoyance, que le Trésor se voyait grevé d'une charge de quatre millions de rente, pour indemniser les souscripteurs à l'emprunt mexicain. Ceux qui avaient risqué leur argent sur des chances aléatoires par trop hyperboliques n'auraient eu droit à nul dédommagement si le gouvernement français n'eût semblé prendre cet emprunt sous sa garantie, par les complaisances officielles dont il l'entoura.

M. Rouher repoussa avec de grands mouvements d'indignation certaines allusions de M. Jules Favre relatives à la créance Jecker. Des documents trouvés aux Tuileries, après le 4 septembre, et publiés depuis, ont prouvé que M. Jules Favre n'avait pas émis des soupçons mal fondés[1].

L'opposition s'éleva contre l'augmentation toujours croissante du budget de la guerre. La Commission parlementaire du budget demanda et obtint sur l'ensemble des dépenses une réduction de 28 millions, ainsi réparties : 1° renvoyer, à l'année 1870, l'exécution de 12 millions de travaux de fortifications; 2° diminuer de 3 millions les dépenses de la transformation de la flotte, et de 13 millions le budget de l'agriculture et du commerce. Le gouvernement ne voulut pas accepter ces projets de réduction. En conséquence, l'emprunt de 440 millions, réduit à 429 par le Corps législatif, fut l'objet d'une souscription publique, ouverte le 8 août et fermée le 13, qui produisit une offre de plus de 660 millions de rente contre une demande de moins de 20 millions. Comme dans toutes les souscriptions de ce genre, chaque souscripteur, s'attendant à une forte réduction, demandait une somme beaucoup plus élevée que celle dont il aurait pu faire le versement effectif.

M. Thiers, qui, depuis un demi-siècle, n'avait cessé d'étudier les

[1] Voir *Papiers et correspondance de la famille impériale.*

budgets de tous les gouvernements, et par les mains duquel avsient passé nos finances, reprocha au gouvernement les complications de son système de comptabilité, complications destinées à rendre inintelligible la lecture des budgets et à dissimuler l'état réel des finances; il déclara que, malgré sa grande habitude de la matière, il lui avait fallu plusieurs jours pour déchiffrer les tableaux et les comptes soumis à la Chambre, pour rapprocher, dit-il, « les divers morceaux de ce vase précieux qu'on a brisé »; il montra que les sommes réservées à l'amortissement de la dette étaient chose dérisoire, puisque les déficits nouveaux venaient augmenter les dettes que ces fonds devaient combler. On reprocha au gouvernement d'établir ses comptes de façon telle qu'on ne pouvait constater les sommes à dépenser que lorsque les dépenses étaient faites[1].

§ IX. Situation industrielle. — Du 11 au 20 mai eut lieu une longue et intéressante discussion, sur une interpellation, touchant la situation faite à l'industrie française par les traités avec l'Angleterre. L'interpellation se produisait sous la signature de trente membres. C'était une nouvelle bataille livrée par le système protecteur à la liberté commerciale. Le premier fut soutenu avec beaucoup d'énergie par plusieurs orateurs, dont les principaux furent MM. Thiers et Pouyer-Quertier. Non-seulement ils firent, à leur point de vue, le procès au

[1] Si délicate que soit une telle matière, et, quelque interprétation variée qu'on puisse donner à toutes les formes diverses sous lesquelles peut se présenter une comptabilité, voici, à titre de renseignement, le résumé général de l'état financier exposé par le gouvernement, au début de la session de 1868, c'est-à-dire au moment où les événements les plus menaçants créaient au pays une situation politique des plus graves.

Dans les tableaux distribués à la Chambre, le gouvernement avait avoué que l'année 1867 ajoutait aux 727 millions des découverts antérieurs 189 millions environ. Il annonçait, en outre, que le budget de 1868, voté en juillet 1867 en équilibre, se trouvait dès le mois de janvier en déficit de 128 millions. Quant au budget de 1869, il se déclarait impuissant à dépenser moins de 1 milliard 813 millions, et à trouver plus que 1 milliard 723 millions de recettes : c'était donc un déficit nouveau de 70 millions au minimum. Enfin, M. Magne ne dissimulait pas qu'en 1870 et pendant les années suivantes, il faudrait recourir à des moyens héroïques pour suffire : 1° aux ministères de la guerre et de la marine; « car, disait-il, après l'emprunt ce serait une illusion de croire que tout sera fini; » 2° aux nécessités du budget des travaux publics, rongé par des annuités, des subventions, des garanties d'intérêts, des arérages. Le ministre ajoutait que les 15 millions de rentes de la dotation de l'armée n'étaient pas « disponibles »; qu'il ne faut pas compter sur cette caisse vide.

C'était donc à l'emprunt 1869 qu'il avait recours : à l'emprunt direct de 440 millions, pour couvrir les déficits *liquides;* à l'emprunt détourné, au système des annuités, pour continuer les travaux qu'il convient de ne pas arrêter.

régime de la liberté économique, inauguré par les *traités de commerce*, mais encore ils constatèrent, qu'étant mise à part l'irrégularité grave par laquelle ces traités avaient pu être conclus, sans le consentement du pays légal, les promesses faites par les auteurs de ces traités n'avaient pas été tenues. Ils montrèrent que les moyens de transport n'étaient pas suffisants pour permettre aux industriels français de soutenir la concurrence des industriels étrangers; les charges du budget et les préoccupations du gouvernement ne permettant pas de consacrer des fonds suffisants à l'accomplissement des travaux publics, rendus indispensables par la situation nouvelle faite à l'industrie. La liberté commerciale fut défendue avec éclat par MM. de Forcade la Roquette et Rouher. La Chambre, refusant d'entendre les répliques de MM. Thiers et Pouyer-Quertier, adopta l'ordre du jour à une grande majorité, sans recourir au scrutin.

§ X. PÉTITIONS — Parmi les pétitions adressées au Sénat, qui seul avait le droit d'en recevoir, quelques-unes donnèrent lieu à des débats qui éveillèrent l'attention publique. Telle fut celle qui demandait l'abolition de la peine de mort et qu'appuyaient 20,000 signatures. Le Sénat y consacra deux séances (19 et 24 décembre) qui n'aboutirent qu'à l'ordre du jour.

Une autre, demandant la liberté de l'enseignement supérieur, c'est-à-dire la liberté de fonder des facultés en dehors de l'État, n'était, au fond qu'une dénonciation contre la Faculté de médecine de Paris, accusée de matérialisme. Le Sénat y consacra plusieurs séances du mois de mai. L'archevêque de Rouen, sénateur de droit à titre de cardinal, se livra à une violente attaque contre la Faculté, sans pouvoir articuler aucun fait précis et certain. M. Duruy, ministre de l'instruction publique, prit la défense de la Faculté parisienne; Sainte-Beuve plaida chaleureusement les droits de la libre pensée. Le Sénat passa encore à l'ordre du jour: il n'y avait pas d'autre issue possible.

A cette époque il se produisait, au nom de la science, un mouvement qui tendait à éliminer les doctrines résultant des théories religieuses. Ce n'est pas chose nouvelle dans le monde; alors, comme en d'autres temps, ce mouvement avait pour cause précisément la domination que les docteurs en théologie prétendaient exercer sur tout le domaine intellectuel. L'esprit humain se révoltait contre cette intolérance et, pour la combattre, il recourait aux doctrines qui y étaient le plus contraires. La pétition péchait par la base, car la ulté n'ayant ni droit ni moyen d'émettre une

doctrine collective, l'on ne pouvait que mettre en cause des opinions ou des tendances individuelles. Le seul résultat effectif de la dénonciation fut de provoquer quelques scènes tumultueuses à l'École de médecine et des ovations bruyantes faites par les étudiants aux professeurs dénoncés.

La session législative fut close le 28 juillet au palais Bourbon, le 30 au Luxembourg.

§ XI. Situation intérieure. — Au commencement de 1866 le second empire était encore en sa période d'apogée ; il eut la dernière preuve de son prestige dans la médiation qu'il exerça entre la Prusse et l'Autriche. Mais déjà commençait son déclin : l'Italie sut qu'elle n'avait pas à compter sur lui ; l'Autriche comprit la duplicité de sa politique et la Prusse apprit à ne pas redouter ses armes, à dédaigner sa diplomatie. A l'intérieur on sentit que la dictature inaugurée le 2 décembre n'était plus viable ; on éprouvait le besoin de plus de liberté pour la parole et la pensée, on voyait la nécessité de contrôler et de réfréner un régime qui gaspillait toutes les ressources du pays ; on voulait revenir au système parlementaire. Il était évident que Napoléon III n'était plus sûr de lui-même, n'avait plus une confiance entière dans son œuvre et doutait de son étoile ; son état d'incertitude se manifestait par de fréquentes modifications à la Constitution de 1852, par l'instabilité de ses ministères, surtout au département des affaires étrangères. La majorité, elle-même, si longtemps docile jusqu'à la servilité, montrait des velléités d'indépendance. Le bruit de la dissolution prochaine de la Chambre courut dans la presse. Il arriva bientôt jusqu'à la tribune, et les députés qui voulaient être réélus sentaient déjà qu'il fallait afficher un peu moins de soumission aux volontés du gouvernement, et répondre par leur attitude aux dispositions de leurs électeurs[1] ; dans les élections partielles, les candidats officiels ou agréables,

[1] On est toujours soucieux de l'Italie. Les inquiétudes, qui naguère tenaient aux complications allemandes, sont aujourd'hui entretenues par les affaires de Rome.

Mais si vives que soient ces préoccupations, elles le sont moins encore peut-être que celles résultant des dispositions de l'esprit public.

On ne peut, en effet, qu'en être vivement frappé.

Partout c'est un débordement de critiques amères, de défiances injustes, d'appréhensions inquiètes.

Si l'empereur a conservé son autorité auprès des masses, on ne saurait nier que, dans les classes dirigeantes, on lui fait une guerre aussi acharnée qu'imprévoyante.

Le respect de l'autorité est affaibli, la calomnie s'attaque à tout. L'empe-

étaient forcés de montrer quelques tendances libérales ; que sera-ce aux élections générales de 1869 ?

§ XI. Procès de presse. — La Lanterne. — Les procès politiques. — Les procès de presse étaient dans le courant ordinaire des choses sous le second empire. L'année 1868 en eut son contingent, mais il en surgit une espèce nouvelle qui attesta l'ingénieuse sagacité de la magistrature. La législation en usage n'admettait pour le compte rendu des Assemblées législatives qu'un travail rédigé sous la direction du bureau de chacune et distribué aux journaux qui ne pouvaient en altérer le texte. Cela avait suffi aussi longtemps que les délibérations parlementaires touchèrent peu le public. Mais, quand un souffle d'opposition y eut pénétré, les journaux ne se contentèrent plus de cette reproduction plus ou moins étendue ; ils publièrent, en outre, des appréciations de ce qui se disait au Sénat et au Corps législatif. Pour juger un discours, il fallait bien l'analyser. Or, il plut au gouvernement de voir dans ces analyses, si sommaires fussent-elles, un compte rendu illicite. Plusieurs journaux furent poursuivis sous cette prévention et furent naturelle-

reur et l'impératrice sont le but principal vers lequel sont dirigés les traits, les plus empoisonnés, de la faction orléaniste.

Il y a, à Bruxelles, des sicaires de mensonge et de calomnie qui, chaque jour, reçoivent, d'agents orléanistes, le salaire de leur lâcheté.

Le ton de la petite presse a passé dans la conversation et dans les mœurs ; la chronique scandaleuse défraye les cercles et les salons ; les forces conservatrices se divisent et s'abandonnent, et l'on sent au-dessus d'elles les appétits excités, les passions qui fermentent et une soif immodérée de bien-être et de jouissances matérielles.

L'œuvre des libres penseurs et de la morale indépendante se poursuit au grand jour ; il suffit de vouloir mourir sans prêtre et être inhumé sans aucune cérémonie du culte, pour être exalté par certaines feuilles publiques.

Tout récemment, à Bourges, une femme du peuple ; à Orange, un docteur en médecine, ont aussi obtenu les éloges de la presse dite *libérale* et occasionné des manifestations, dont le caractère anarchique, en dehors même de toute convention religieuse, effraye les uns et démoralise les autres.

Dans la réunion qui a eu lieu chez M. Marie, on s'est occupé de l'attitude que devait prendre l'opposition de gauche, au prochain renouvellement du Corps législatif.

Il a été posé en principe que l'on devait s'appliquer à faire prévaloir les idées de conciliation.

C'est sur cette base que l'on discutera, dans la prochaine réunion, la composition même de la liste.

On paraît disposé à appuyer, à Paris, la candidature de M. Thiers et celle de M. E. Ollivier.

Un seul des députés de Paris, M. Darimon, serait exclu.

(*Note du préfet de police Piétri.*)

ment condamnés. La question fut portée au Corps législatif, sous forme d'interpellation, et également introduite dans la discussion de la nouvelle loi sur la presse. M. Rouher soutint nécessairement les poursuites, déclara que les articles des journaux constituaient des comptes rendus *parallèles, parasites ou autres;* c'était aux tribunaux à apprécier la limite entre la critique et le compte rendu. On substituait ainsi l'arbitraire à la loi. La majorité, toujours hostile à la presse, donna raison au ministre. Heureusement, un arrêt de la Cour de cassation, sans répudier la doctrine officielle, laissa quelque latitude aux journaux.

Une autre singularité fut un procès intenté, cette fois, par des journalistes, à un député, M. de Kervéguen, qui les avait accusés de vénalité. Le tribunal ne trouva pas, dans les faits de la cause, les preuves de l'intention de nuire et acquitta le prévenu.

Un journal, déjà plusieurs fois averti et suspendu, *le Courrier du Dimanche*, fut supprimé (2 août 1866), pour un article de M. Prévost Paradol, constituant « un outrage à l'honneur du pays et une excitation à la révolte ». *Le Courrier du Dimanche* était une sorte de terrain neutre où se rencontraient, pour attaquer l'empire, des républicains et d'anciens parlementaires, très-avides alors de toutes les libertés.

Le gouvernement, usant de la puissance que les lois lui donnaient, pour intimider les directeurs de journaux, avait fait exclure du journal où il collaborait, M. Henri Rochefort, un jeune écrivain qui avait fait preuve d'esprit, au théâtre et dans la presse légère. Puis, il lui refusa l'autorisation de fonder un journal politique. La nouvelle loi qui supprimait l'autorisation ayant été votée, Henri Rochefort fit paraître un pamphlet hebdomadaire intitulé *la Lanterne*, dont les virulentes attaques contre l'empire obtinrent un immense succès de vogue. *La Lanterne* disait tout haut, ce que tous les esprits clairvoyants osaient à peine s'avouer franchement à eux-mêmes. Les procédés du style n'étaient pas étrangers à la popularité du succès. L'auteur ne reculait devant aucun moyen pour mettre sa pensée à la portée de tous : jeux de mots, coq-à-l'âne, calembours, tout lui était bon pour aviver l'attention. En présence d'un public qui avait depuis longtemps perdu l'habitude des lectures sérieuses, il ne craignait point d'appliquer, à la littérature politique, des procédés spirituels, qui étaient alors en usage dans les petits journaux littéraires et bouffons. Les vérités les plus cruelles étaient présentées sous une forme familière, amusante, pour les

esprits cultivés ; fappante, pour les esprits les moins habitués aux finesses de langage. L'agression contre le gouvernement était directe. Les personnalités cruelles abondaient ; tous les scandales du présent, toutes les hontes du passé étaient remises en lumière. M. Henri Rochefort n'était alors ni un homme d'État, ni même un écrivain politique. C'était un chroniqueur à l'esprit fantasque, alerte, incisif, étincelant, essentiellement parisien. Le gouvernement, en lui retirant la faculté d'écrire dans le journal auquel il collaborait, lui créait une situation politique. M. Rochefort, s'y trouvant placé par la force des choses, s'en empara. L'apparition du premier numéro de *la Lanterne* fut un véritable événement. 50 000 exemplaires furent vendus en quelques heures. Cette petite brochure éclata comme un coup de tonnerre, et, dès le premier jour, on sentit que l'empire était frappé si violemment qu'il ne s'en relèverait pas. *La Lanterne* était, sinon le premier, du moins l'un des premiers journaux publiés sous l'empire de la nouvelle loi. Le gouvernement ne crut pas devoir en interdire la publication. Treize numéros parurent successivement chaque semaine plus violents et plus agressifs. Le succès croissait chaque semaine. M. Rochefort devenait, pour le public, une sorte d'idole. Le 8 août on apprit que *la Lanterne* avait enfin été saisie. Le 14 août le tribunal correctionnel condamnait son rédacteur à un an de prison et 10,000 francs d'amende, et son imprimeur à deux mois de prison et 2,000 francs d'amende. Le 28 août il ajoutait à cette condamnation une autre, à treize mois d'emprisonnement encore et encore 10,000 francs d'amende pour l'auteur ; et pour l'imprimeur, deux mois de prison et 2,000 francs d'amende. Ces sévérités augmentèrent encore la popularité de M. Rochefort. Devant cette poursuite à outrance. M. Rochefort alla publier *la Lanterne* en Belgique, d'où la contrebande en introduisait des milliers d'exemplaires en France, et porta des coups sensibles à l'empire. Les tribunaux frappèrent énergiquement quiconque introduisait ou vendait ces exemplaires, mais leurs rigueurs furent sans effet ; le nombre des numéros de *la Lanterne*, frauduleusement introduits, loin de diminuer augmenta.

Dans le courant de 1868, les tribunaux distribuèrent à la presse 66 mois de prison et plus de 120,000 francs d'amende.

En dehors des procès de presse proprement dits, l'année 1868 vit apparaître un très-grand nombre de procès purement politiques, ou intentés à des personnes ayant transgressé les lois sur les réunions publiques. On s'aperçut bientôt, par ces derniers, de

la difficulté qu'il y avait à distinguer ce que l'on pouvait appeler les réunions privées. Parmi les procès politiques qui eurent le plus grand retentissement, il faut signaler celui qui fut intenté, à la fin de 1867, à MM. Accolas, professeur de droit; Naquet, professeur agrégé de chimie, et autres, sous l'inculpation de *manœuvres à l'intérieur* et de société secrète. Au cours du débat, le ministère public fit principalement le procès au Congrès de Genève, auquel Accolas et Naquet avaient pris part. Les prévenus étaient au nombre de dix-neuf. Les seuls témoins à charge, entendus à l'audience, étaient des agents de la police secrète. Les avocats des prévenus essayèrent vainement d'infirmer la valeur légale de leurs témoignagnes. Les prévenus avaient effectivement fait imprimer en Suisse et distribuer à Paris des proclamations révolutionnaires; l'un d'eux avait fourni la recette d'une poudre explosible, très-violente. Des statuts de société, intitulés *Commune révolutionnaire des ouvriers de Paris*, avaient été rédigés.

Cinq inculpés furent condamnés à quinze mois de prison; deux à un an; six à trois mois; tous les treize à cinq ans de privation de leurs droits civils; les autres furent acquittés.

La Cour impériale confirma le jugement (13 février 1868).

L'Association internationale fut également poursuivie (20 mars), et ses représentants condamnés en première instance, puis en appel, à 100 francs d'amende chacun. Le gouvernement gagna certes peu de chose à ce procès; mais, en revanche, les membres de l'Association y gagnèrent de faire connaître mieux le but de leur société, et de montrer l'incontestable intelligence de quelques-uns des hommes qui la composaient.

Les membres de cette Association, ne pouvant se réunir en France, ouvrirent un nouveau Congrès à Bruxelles. Tandis que la Ligue de la Paix tenait de nouvelles assises à Berne et à Genève, elle protesta contre toute tentative de guerre, et vota l'établissement des États-Unis d'Europe, sorte de république fédérale à la façon de celle des États-Unis d'Amérique.

§ XII. AFFAIRE BAUDIN. — Un délit différent attira à plusieurs journaux, vers la fin de l'année, des procès qui eurent un grand retentissement. A la suite d'une manifestation faite le 2 novembre, jour des Morts, au cimetière Montmartre, à Paris, autour de la sépulture de Charles Baudin, représentant du peuple, tué par les soldats le 3 décembre 1852, dans le faubourg Saint-Antoine, des journaux ouvrirent une souscription pour élever à Baudin un mo

nument funéraire. Ils furent saisis, puis poursuivis comme coupables de manœuvres à l'intérieur et d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement.

Le ministère public avait fait, dans son réquisitoire, l'apologie du 2 décembre et déclaré qu'en tous cas il était absous par les votes de la nation entière, les défenseurs, intervertissant les rôles, firent le procès au 2 décembre. Comme il ne s'agissait pas d'un délit de presse proprement dit, la publicité des débats était permise. Parmi ces plaidoieries politiques, la plus retentissante fut celle d'un jeune avocat, encore peu connu, nommé Gambetta.

Mᵉ Crémieux, ancien représentant, emprisonné au 2 décembre, parla avec une autorité particulière et pour ainsi dire personnelle ; après lui Mᵉ Emmanuel Arago rappela que l'année précédente, une manifestation analogue avait eu lieu au tombeau de Daniel Manin, et n'avait pas amené de procès. Mais, avec Mᵉ Gambetta, le débat s'éleva à une plus grande hauteur. Ce n'était plus le témoignage du passé qu'on allait entendre, c'était la voix d'un homme tout jeune, faisant le procès de l'empire au nom des générations nouvelles. Il raconta les faits que les témoignages des contemporains avaient révélés. Ce n'était point une plaidoirie, c'était un véritable discours de tribune, d'une éloquence virulente, égale à celle des plus illustres orateurs. Il montra le pouvoir établi après le coup d'État, appelant à lui, suivant la parole de Corneille,

« Un tas d'hommes perdus de dettes et de crimes. »

Le président le laissait parler, le ministère public voulut l'interrompre. Mais, Mᵉ Gambetta le « submergea », suivant sa propre expression, sous un flot de paroles. Sa nature physique, elle-même, lui vint en aide; doué d'une voix extraordinairement puissante, il couvrait la voix de son adversaire par sa puissance phonique.

Tous les inculpés furent condamnés : l'un, à six mois de prison ; deux autres, à un mois ; tous à une amende. Les journaux reproduisirent les débats à des centaines de mille exemplaires, et les gens qui ne savaient point à fond l'histoire et la moralité du coup d'État, en furent complétement instruits. Ceux qui en avaient gardé le souvenir, le retrouvèrent tout entier. Ce fut là, peut-être, l'échec le plus terrible que le régime impérial eût subi.

Ceux qui n'ont pas vécu à cette époque ne pourront se faire une dée de l'impression produite, sur la France entière, par ce procès.

L'un des avocats, Mᵉ Laurier, avait dit, en terminant sa péroraison : « On ose, ici, invoquer le droit pour protéger l'acte le plus coupable dont l'histoire gardera le souvenir; mais, dans l'histoire, il n'y a pas d'actions neutres ; tout acte entraîne après lui ses conséquences ; le 2 décembre sera châtié. » Chacun sentit que l'heure du châtiment approchait.

Le parti démocratique reconnut en M. Gambetta un orateur de premier ordre ; et, peu de temps après le procès, Berryer étant mort, on lui offrit le siége devenu vacant au Corps législatif.

Après ce premier procès, le ministère public en intenta une série d'autres à tous les journaux qui, à la suite de l'action judiciaire commencée contre leurs confrères, avaient, à leur exemple, ouvert des listes de souscription. Tous les journaux furent condamnés à l'amende, plusieurs à la prison ; il arriva parfois que leurs défenseurs firent des plaidoieries aussi terribles que celles de Mᵉ Gambetta, contre l'empire. La plus remarquée fut celle d'un journaliste, M. J.-J. Weiss. Trois journaux de départements, acquittés en première instance, furent condamnés en appel. Leur acquittement primitif fut relevé comme un scandale par les feuilles officieuses.

A la manifestation du 2 novembre rendez-vous avait été pris pour le 3 décembre ; l'autorité craignit donc, pour le 3 décembre, une manifestation au cimetière Montmartre ; elle disposa, dans les alentours, des forces militaires, comme pour livrer une grande bataille ; grâce aux avis des journaux démocratiques, il n'y eut rien. Le simulacre de combat tourna à la confusion de ceux qui l'avaient ordonné ; il entraîna la démission de M. Pinard, ministre de l'intérieur, qui avait commandé cette stratégie.

§ XIII. Modifications ministérielles. — La démission de M. Pinard fut l'occasion de quelques changements dans le cabinet. M. de Moustier profita d'un dérangement de sa santé pour abandonner les Affaires étrangères, qui passèrent à M. de la Valette ; M. de Forcade la Roquette prit l'Intérieur, laissant l'Agriculture et Travaux publics à un député, M. Gressier (17 décembre).

§ X. Réunions publiques. — Malgré les restrictions et les entraves de la loi récemment votée sur les réunions publiques, il en fut, cette année même, ouvert un certain nombre, qui s'augmenta notablement par la suite. Les premières furent naturellement occupées par les hommes les plus empressés à se révéler au public ou à lui présenter des idées, des théories qu'ils croyaient nouvelles. C'était tantôt de ces attaques, plus ou moins directes, plus ou moins vio-

lentes contre l'organisation sociale, comme il s'en est produit à toutes les époques, soit par des rêveurs de bonne foi, soit par des charlatans ambitieux qui veulent exploiter les souffrances réelles de certaines parties de la population. On s'est étonné de cette multiplicité d'agressions, parce qu'on a oublié que l'histoire en est remplie ; on s'est étonné du succès qui les accueillait dans des auditoires populaires, sans réfléchir que, depuis quinze ans, les populations ouvrières, dépossédées, par les conditions fiscales de la presse, de journaux politiques d'un prix abordable pour elles, en étaient réduites à des feuilles dites littéraires, dont la littérature n'était pas toujours très-saine. Leur esprit s'alimentait de romans, d'un style généralement trivial, emphatique et ampoulé, où s'étalaient, le plus souvent, les aventures prodigieuses de quelques criminels imaginaires. D'autre part, la propagande clandestine, souterraine, de théories de bien-être, de fausse égalité, de prétendus droits, accompagnées de basses flatteries, devaient inévitablement séduire des imaginations ignorantes, des esprits incultes, des appétits excités par de longues et pénibles privations, des convoitises irritées par le spectacle des fortunes rapidement et scandaleusement acquises, du luxe à outrance et de toutes les prodigalités des nouveaux enrichis. Quel soin avait-on pris, depuis quinze ans, depuis un siècle, de répandre la lumière dans ces masses et de préparer à la vie publique les nouvelles couches sociales auxquelles le suffrage universel donnait une action directe et puissante sur la gestion des affaires publiques ?

La loi nouvelle, fondée sur une absurde distinction entre ce qui est politique et ce qui est social, interdisait aux réunions la politique et ne leur laissait que l'économie sociale ; en leur défendant ainsi le côté pratique des affaires humaines, elle les rejetait forcément dans le domaine de l'abstraction et de la fantaisie. Il fallait que des hommes sensés se présentassent pour combattre les folies ; le bon sens public aurait fini par les écouter, comme cela arriva un peu plus tard à quelques-uns, lorsque les auditeurs commencèrent à se lasser des turbulents et des utopistes, et surtout lorsqu'ils apprirent que parmi les orateurs les plus violents, il s'en trouvait qui jouaient le rôle d'agents provocateurs. On a retrouvé, plus tard, le nom d'un certain nombre d'entre eux, sur la liste des fonds secrets de la police impériale. L'auditoire était, en général, fort intolérant pour quiconque émettait un avis contraire à ses passions ; autant il croyait naïvement les orateurs violents, autant

il était soupçonneux pour ceux qui parlaient avec modération. A l'usage, les discussions auraient conquis, par la force des choses, le terrain interdit, et les réunions publiques seraient devenues ce qu'elles doivent être, un puissant moyen d'éducation civique. Mais avant qu'on en fût là, survinrent d'effroyables désastres dans lesquels n'eurent que trop de part les doctrines décevantes prêchées pendant les deux dernières années de l'empire.

§ XIV. Conférences littéraires. — En 1860, MM. Albert Leroy, ancien professeur de l'Université, et Lissagaray eurent l'idée d'ouvrir à Paris des conférences littéraires analogues à celles qu'un autre professeur, M. Deschanel, avait faites, avec beaucoup d'éclat, en Belgique. Ces conférences eurent d'abord un succès qui augmenta par la suite et suscita des imitations, bien que gênées par la nécessité d'obtenir préalablement la double autorisation du ministre de l'instruction publique et du préfet de police, puis une autorisation spéciale pour chaque personne désirant faire une conférence. Il arrivait aussi que, non-seulement le *conférencier*, mais le sujet de la conférence déplaisait à l'autorité, qui, alors, mettait l'interdit sur l'un ou sur l'autre, parfois sur l'un et sur l'autre.

Plus tard, on eut l'idée de donner, le dimanche, dans la journée, au théâtre de la Gaîté, des représentations de pièces classiques jouées par de jeunes artistes et précédées d'une conférence dont la pièce formait le sujet.

Ces tentatives, favorisées par un peu plus de liberté, pourraient entretenir le goût de l'instruction et des choses littéraires dans les classes aisées qui s'en détournent trop et le faire pénétrer dans les classes populaires qui en sont trop privées. Le développement universel d'une instruction plus qu'élémentaire est une conséquence et une condition nécessaire de l'exercice du suffrage universel.

§ XV. Enseignement secondaire des filles. — Le ministère de l'instruction publique était alors confié à M. Victor Duruy, universitaire, auteur de bons ouvrages historiques. Frappé de l'infériorité de la France en fait d'instruction, il proclama le principe de l'instruction primaire obligatoire; il fut officiellement désavoué. Il proposa et obtint une loi créant un enseignement *secondaire spécial*, qui n'était ni vraiment spécial ni secondaire et qui, si le succès y fût venu, eût ruiné les études classiques sans constituer les études professionnelles. Il fut mieux inspiré en voulant établir pour les jeunes filles un enseignement secondaire qui n'existe pas en France. Là, il se heurta aux prétentions cléricales; l'abbé Dupan-

loup revendiqua hautainement le droit d'élever les jeunes filles « sur les genoux de l'Église ». M. Duruy, sans se décourager, institua pour les jeunes filles des cours d'instruction secondaire faits, à Paris et en province, par les professeurs de l'Université. Il eut, à diverses reprises, l'occasion de défendre son œuvre, vivement attaquée, au Sénat, à propos de diverses pétitions, dont l'une, entre autres, prenait pour prétexte la liberté de l'enseignement secondaire et n'avait pour but que de permettre au parti clérical de fonder des universités, qui recevraient son mot d'ordre, à côté des universités de l'État. L'essai de M. Duruy a réussi et la chose mérite de vivre, avec les développements nécessaires.

Il y a encore à mentionner avec éloges, dans cette voie, *les Écoles professionnelles de jeunes filles*, fondées par l'initiative privée sous l'inspiration et sur les plans de madame Élisa Lemonnier, dont elles ont gardé le nom, et entretenues au moyen de souscriptions recueillies par une association de dames. Ces écoles (ce sont des externats) donnent aux jeunes filles tout à la fois un enseignement littéraire et celui d'une profession qui peut les mettre en mesure d'acquérir une existence assurée. Cette fondation, si utile, a été attaquée avec acharnement par le clergé, uniquement parce qu'elle laisse à l'Église le soin de donner l'enseignement religieux.

L'Empire se trouvait donc en présence d'un grand mouvement des esprits qui se résumait en un impérieux besoin de liberté en tout et partout : l'arbre pourra-t-il donner ce fruit que sa nature ne comporte pas ?

§ XVI. Mouvements religieux. — La *Vie de Jésus*, la convention de Septembre, le *Syllabus*, l'expédition de Mentana, les espérances qui l'avaient accompagnée, et les désillusions qui l'avaient suivie, avaient jeté dans le monde religieux une agitation qui se prolongeait. Le gouvernement aurait voulu, et n'osait pas, réprimer les écrits des prélats, dont les mandements blâmaient sa politique, ou qui publiaient l'Encyclique et le *Syllabus*, malgré les prohibitions officielles. Le gouvernement en cita quelques-uns devant le Conseil d'État, au moyen de l'*appel comme d'abus*, sévérité inutile.

Le nonce ayant félicité un de ces prélats par une lettre rendue publique, *le Moniteur* annonça que l'ambassadeur de France à Rome avait reçu ordre de se plaindre de ce fait. Le nonce s'en tira par une subtilité : il avait écrit comme particulier, non comme représentant du pape.

L'agitation religieuse gagna le protestantisme, qui se scinda en

deux courants : les libéraux et les orthodoxes. M. Guizot se fit le Pie IX de ceux-ci, et apporta dans la lutte sa hauteur et son despotisme. Il faillit cependant être éliminé du Consistoire, n'ayant été réélu qu'à un scrutin de ballottage, par *cinq* voix de majorité. Sous son impulsion intolérante, ce Consistoire imposa une *Confession de foi* et prit des mesures tellement abusives, que le gouvernement dut y refuser son approbation. En présence de tant de trouble et surtout en présence de la situation nouvelle qui était faite au pouvoir temporel par les événements politiques récents, le pape convoqua un concile œcuménique; le jour de la réunion fut fixé au 8 décembre 1869.

§ XVII. Extérieur. — L'Europe était inquiète et agitée; à plusieurs reprises on crut que la guerre allait éclater ; les notes officieuses, entre le gouvernement français et le gouvernement allemand furent échangées à de nombreuses reprises ; aucun événement considérable ne troubla cependant, en 1868, la paix qui existait dans les faits, sinon dans les esprits.

L'insurrection d'une partie de la population grecque de l'île de Crète ou Candie tenait, depuis 1866, une armée turque en échec; elle était entretenue par des secours venus de Grèce, avec la connivence occulte du gouvernement hellénique, ce qui faillit amener une nouvelle phase de la question d'Orient. Un certain nombre de Français, appartenant au parti républicain, prirent une part active à l'insurrection crétoise. A la fin de 1869, l'affaire fut remise aux mains de la diplomatie.

En Autriche, l'empereur, qui semble instruit de ses vrais intérêts et de ceux de son pays par les désastres de Sadowa, inaugure d'une façon sérieuse le régime constitutionnel, et prend un ministère parlementaire. Ce ministère promulgua les lois confessionnelles, qui étendaient l'exercice de la liberté de conscience.

En Allemagne, les armements se développent considérablement. Sur la demande du général de Moltke, le Reichstag prépare la création d'une marine fédérale. En général, l'Europe entière « se ruine en armements exagérés », pour employer l'expression dont le maréchal Niel définit cet état de choses, lors de la discussion sur la loi militaire.

La Chambre des députés de Prusse vota l'institution du jury et l'abolition de la peine de mort.

En Espagne, le gouvernement détesté de la reine Isabelle et de son favori Marfori provoqua un soulèvement qui, après une bataille

perdue à Alcolea, le 15 septembre 1868, par les troupes royales, obligea la reine, qui était alors à Saint-Sébastien, à chercher un refuge en France. Napoléon III et l'impératrice allèrent de Biarritz la recevoir et lui offrirent l'hospitalité dans le château de Pau, d'où elle fulmina une protestation furieuse contre les chefs de la révolution. Le gouvernement provisoire d'Espagne, présidé par Juan Prim, fit, pour unique réponse, afficher partout la diatribe d'Isabelle.

Aux États-Unis, un événement singulier excita vivement l'attention de l'Europe, où rien de pareil ne pouvait arriver. Au mois de février 1868, le président Johnson ayant destitué M. Stanton, secrétaire général de la guerre, fut accusé par le Congrès d'avoir en cette occasion violé la constitution; il fut renvoyé devant le Sénat, constitué en haute cour de justice. Johnson n'en continua pas moins d'exercer les fonctions de président. Le procès dura depuis le 23 mars jusqu'au 16 mai. La constitution exige pour la condamnation les deux tiers des suffrages ; le nombre des votants était de 54. Sur ce nombre, 35 seulement déclarèrent Johnson coupable. Le président fut acquitté.

§ XVIII. Lettres. — Publications de *la Montagne*, par Michelet; de *la Terre*, par Elisée Reclus; de l'*Histoire du coup d'État*, par M. E. Ténot; de dix volumes des *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, par Guizot; de *la Religion*, par Vacherot. Le Congrès de la Paix vota des remerciements formels à M. Erckmann-Chatrian, pour ses romans pacifiques et patriotiques. M. Ed. Laboulaye publia le roman-pamphlet, *le Prince Caniche*.

Le succès, puis l'interdiction de *la Lanterne* amenèrent diverses publications périodiques du même genre; toutes étaient violemment opposées à l'empire.

M. Duc acheva la construction du Palais de Justice de Paris.

Un jeune étudiant en médecine, ayant pris pour thèse : *De la Démence*, avait été reçu docteur ; sur la dénonciation de l'évêque d'Orléans, qui déclarait que les principes scientifiques soutenus dans la thèse étaient contraires aux vérités religieuses, le parti clérical parvint à faire casser la décision de la Faculté. M. Ch. Robin publia son *Anatomie microscopique*.

§ XIX. Nécrologie. — La mort a fait, en 1868, plus d'une victime parmi les célébrités françaises. Au premier rang, il faut citer l'illustre orateur Berryer (23 novembre); puis Havin, directeur du *Siècle ;* Mallefille, Cormenin, Foucault, physicien ; Pouillet, Élias

Regnault, Seurre, Walewski, Léon Pillet, Viennet, Marochetti, Dauzats, Picot, Boucher de Perthes, Germain Delavigne, Fr. Delessert, Empis, Rossini et le banquier James de Rothschild.

CHAPITRE XVII

Session de 1869. — Élections générales. — Session provisoire. — Crise ministérielle. — Sénatus-consulte. — Session de 1870.

§ I. Session de 1869. — La législature en fonctions avait été élue les 31 mai et 1er juin 1863; son mandat expirait le 1er juin 1869 ; des élections générales devaient donc avoir lieu dans le second trimestre de l'année nouvelle. C'était là la grande, presque l'unique préoccupation de l'opinion publique : tout le reste paraissait secondaire et l'était, en effet, car le résultat des élections générales devait inévitablement dominer la politique du gouvernement, à l'extérieur comme à l'intérieur.

La session de 1869 s'ouvrit le 18 janvier. Le discours impérial porta la trace des préoccupations générales. « La tâche que nous avons entreprise ensemble, disait l'orateur, est ardue. Ce n'est pas, en effet, sans difficulté qu'on fonde, sur un sol remué par tant de révolutions, un gouvernement assez pénétré des besoins de son époque pour adopter tous les bienfaits de la liberté, assez fort pour en supporter même les excès. » L'empereur constatait ensuite que, malgré une agitation « factice » causée par l'application des deux récentes lois sur la presse et les réunions, la nation était restée insensible aux excitations les plus violentes, que l'activité commerciale renaissait et que les intérêts se rassuraient. La loi militaire avait raffermi la confiance du pays et lui avait inspiré une juste satisfaction, « le jour où il a su qu'il était en mesure de faire face à toutes les éventualités.

« Les armées de terre et de mer, fortement constituées, sont sur le pied de paix, l'effectif maintenu sous les drapeaux n'excède pas celui des régimes antérieurs ; mais notre armement perfectionné, nos arsenaux et nos magasins remplis, nos réserves exercées, la garde nationale mobile en voie d'organisation, notre flotte transformée, nos places fortes en bon état, donnent à notre puissance un développement indispensable.

« Le but constant de mes efforts est atteint; les ressources mili-

taires de la France sont désormais à la hauteur de ses destinées dans le monde. Dans cette situation nous pouvons proclamer hautement le désir de maintenir la paix ; il n'y a point de faiblesse à le dire lorsqu'on est prêt pour la défense de l'honneur et de l'indépendance du pays. »

En parlant ainsi, Napoléon III se faisait-il illusion à lui-même ou voulait-il faire illusion à la France et à l'étranger ?

Puis, l'empereur s'applaudissait de ses relations amicales avec toutes les puissances, assurait que la révolution espagnole n'avait pas altéré nos bons rapports avec l'Espagne, montrait en perspective la réalisation de bien des améliorations projetées et faisait, encore une fois, entrevoir dans l'avenir la diminution des charges publiques. Il se déclarait résolu à maintenir hors de discussion les bases fondamentales de la « Constitution ». Il terminait en disant : « Bientôt, la nation, convoquée dans ses comices, sanctionnera la politique que nous avons suivie ; elle proclamera, une fois de plus, par ses choix, qu'elle ne veut pas de révolution, mais qu'elle veut asseoir les destinées de la France sur l'intime alliance du pouvoir et de la liberté. »

Ni le mot ni l'idée de liberté n'épouvantaient plus, comme naguère, le Corps législatif Il se trouvait même, dans cette partie de la majorité qui professait parfois une certaine indépendance et qu'on appelait le tiers-parti, un groupe de députés qui en voulaient plus que n'en promettait l'empereur. A leur tête marchait M. Buffet qui ne craignait pas de demander à interpeller le gouvernement sur la direction qu'il se proposait de donner à la politique intérieure. Cette témérité ne fut repoussée que par une faible majorité.

Symptôme plus bizarre encore : au Sénat, un des collaborateurs les plus compromis du 2 décembre, M. Maupas, se hasarda à réclamer la responsabilité ministérielle. Au cours de ce débat, un sénateur, M. de Sartiges, citant l'exemple des pays où ses fonctions diplomatiques l'avaient appelé, ne craignit pas de demander la liberté illimitée de la presse. Ce débat révéla des divergences d'opinion très-sérieuses entre les divers serviteurs de l'empereur, notamment entre MM. Rouher et Maupas.

La validation de l'élection de deux députés tous deux attachés au service domestique de l'empereur, l'un M. de Bourgoing comme écuyer, l'autre M. de Piennes, comme chambellan fut vivement disputé.

Le 1er février, à l'occasion d'une interpellation sur les réunions publiques, M. Émile Ollivier reprocha vivement au gouvernement de faire revivre dans les poursuites judiciaires le prétendu délit de complicité morale.

Un projet de loi relatif à une transaction financière entre la ville de Paris et le Crédit foncier donna lieu à une discussion des plus orageuses, où l'opposition attaqua avec beaucoup de véhémence l'administration de M. Hausmann, préfet de la Seine, dont tout le monde connaissait la grande faveur auprès du souverain. A propos de cette affaire, elle reprit la discussion de la situation financière de la ville de Paris, montra que l'administration des finances de la capitale avait l'importance du budget d'un des grands états de l'Europe. Le rapport constatait qu'il avait été dépensé par la ville 1 milliard 865 millions, suivant le bon plaisir du préfet, sous le contrôle illusoire d'une commission municipale choisie par lui. En cette circonstance, comme dans les débats précédents sur le même sujet, elle réclama l'élection d'un conseil municipal, au moyen d'un amendement soutenu par MM. Garnier Pagès et Thiers et qui fut repoussé par 211 voix contre 22. Il ne fallut rien de moins que la question de cabinet, posée par M. Rouher, pour déterminer l'adoption de la loi par 185 voix contre 31 (6 mars); encore avait il fallu y stipuler que le budget de la ville de Paris serait, après adoption du conseil municipal, voté par le Corps législatif, mesure absolument contraire à toutes les règles de la comptabilité communale. Les évènements devaient en empêcher l'exécution.

Au cours de la discussion M. Rouher condamna d'ailleurs tous les procédés administratifs de M. Haussmann, que deux de ses collègues avaient à la séance précédente défendus devant le corps législatif et que l'orateur avait glorifiés devant le sénat.

M. Rouher promit aussi de communiquer aux députés, le 31 mars, tous les documents concernant les finances de Paris. Cet engagement ne fut pas tenu.

Le 1er avril, sur une interpellation de M. Ernest Picard, M. de Forcade la Roquette déclara que le gouvernement entendait maintenir le système des candidatures officielles, qu'il s'en abstiendrait seulement dans le cas où se trouveraient en présence deux candidats également favorables au gouvernement, qu'il conserverait les circonscriptions électorales telles qu'il les avaient faites lui-même, c'est-à-dire le plus possible avantageuses pour lui. Ce procédé était fort simple : il consistait en des combinaisons par les-

quelles les colléges électoraux susceptibles d'opposition étaient morcelés de façon telle, que chacune de leurs fractions fût mélangée à des corps d'électeurs acquis au gouvernement. M. Émile Ollivier causa une certaine sensation en combattant l'intervention administrative dans les opérations électorales. La Chambre passa à l'ordre du jour : trop de députés avaient besoin du patronage officiel.

La discussion du contingent ramena le débat d'intérêt général sur l'usage que le gouvernement voulait faire de la nouvelle loi militaire. Un amendement de l'opposition demandant que le contingent porté, sur le projet du gouvernement à 100,000 hommes, fût réduit à 80,000; en agissant ainsi, elle répondait au sentiment de la plus grande partie du pays, qui ne songeait qu'au maintien de la paix. Le maréchal Niel montra qu'il était nécessaire d'augmenter le nombre des soldats exercés pour faire face aux éventualités de l'avenir. L'opposition insista en disant que ce qui serait une sécurité sous un gouvernement libre devenait un danger entre les mains d'un monarque pouvant à son gré faire ou se laisser faire la guerre. L'amendement fut repoussé à une grande majorité. Des observations analogues à celles de l'opposition furent présentées au sénat par M. Michel Chevalier.

La discussion du budget amena à la tribune M. Thiers et M. Jules Favre; beaucoup d'autres orateurs, n'appartenant pas tous à l'opposition, se joignirent à eux cette fois, car réclamer des économies était un moyen de plaire aux électeurs pour les députés qui n'osaient pas parler de liberté. Ces débats du budget ne furent pas moins importants que ceux des précédentes sessions : les mêmes griefs furent élevés contre le gouvernement, qui répondit comme d'habitude, en se donnant à lui-même de hauts témoignages de satisfaction. Mais les préoccupations de la dissolution hâtèrent les séances.

La dernière session de la législature de 1863 fut close le 28 avril au Corps législatif et le 30 au Sénat.

§ II. Élections générales. — Depuis environ deux ans la question de dissolution du Corps législatif s'agitait dans les conseils du gouvernement. Elle fut résolue par la négative. Les élections générales devaient avoir lieu le 3 juin 1869, mais l'empereur, après avoir prononcé, à Chartres, à propos d'un comice agricole, un de ces discours-proclamations dont il usait habituellement, et dans lequel il engageait « tous les bons citoyens à sacrifier au bien public leurs regrets et leurs rancunes », convoqua les électeurs pour les 23 et 24 mai. Des deux côtés on s'était préparé à la lutte. Le gou-

vernement, outre tous les autres moyens d'action dont il disposait, publia tout exprès un tableau apologétique des bienfaits dont l'Empire avait comblé la France. L'opposition usa de toutes les ressources en son pouvoir et, si elle ne triompha que sur quelques points, elle combattit partout avec énergie contre la pression officielle et les mauvais vouloirs administratifs. La lutte fut, de part et d'autre, acharnée et passionnée. Les polémiques furent d'une extrême violence dans les réunions électorales et dans la presse. Une entente fut essayée d'abord entre tous les partis ennemis de l'empire, mais elle ne parvint pas à se fonder. Dans le parti démocratique, il y eut une certaine divergence sur la manière d'exprimer son sentiment. Les membres les plus ardents du parti voulaient ne nommer que des députés qui refuseraient de prêter serment, tandis que leurs amis, moins avides de protestations stériles, voulaient envoyer à la Chambre le plus grand nombre possible de députés hostiles et se refusaient à perdre leurs votes au profit de candidats qui ne pourraient pas entrer au Corps législatif pour cause de refus de serment. L'accord finit par s'établir presque complétement, et les candidatures non assermentées furent généralement abandonnées. De tous côtés, l'opposition fonda des organes de publicité destinés à propager ses idées. Le gouvernement ne leur épargna ni les poursuites, ni les entraves, ni les intimidations, et, en même temps qu'il les combattait avec ses armes judiciaires et administratives, il organisait tout un système de propagande au profit des candidats officiels. Il fut créé, au ministère de l'intérieur, une « section de publicité départementale », qui recruta des écrivains à la solde de l'administration, subventionna des journaux, leur adressa des correspondances rédigées sous son inspiration, leur envoya des rédacteurs choisis et payés par elle, et préleva sur les *fonds secrets* des sommes importantes destinées à gagner à sa cause la conscience des électeurs. Un plan de corruption des journaux indépendants [1] n'ayant pas été mené à bonne fin, elle fit distribuer, par les soins des préfets, divers journaux aux électeurs influents des départements. Les préfets avaient d'ailleurs été appelés à demander, chacun dans la proportion qu'il jugeait convenable, des crédits destinés à mener à bien les opérations électorales [2].

[1] Voir la *Note sur le rôle de la presse dans les élections de* 1869; par M. F. Giraudeau, *Papiers secrets et Correspondance* (p. 372-377); Paris, 1873.
[2] Idem. *Note sur l'organisation de la presse* (p. 10 et suivantes).

En dépit de tous ces efforts, l'expression du sentiment public ne fut pas entièrement falsifiée, et l'échec moral du gouvernement fut le plus éclatant qu'il eût encore subi.

Dans la Seine, aucun candidat favorable au gouvernement ne réussit à se faire élire. Dans les principales villes de France, l'opposition eut des victoires au moins partielles. Des scrutins sans résultat nécessitèrent 59 seconds tours sur lesquels l'opposition eut 33 nominations. De l'ensemble des opérations électorales il résulta que les partisans du gouvernement réunissaient 4,636,713 voix, contre 3,266,366 données à ses adversaires : c'était une proportion menaçante pour un avenir prochain.

A Paris, les candidats officieux (on n'osa pas en présenter d'officiels) n'arrivèrent qu'à 74,000 suffrages, tandis que l'opposition en obtenait 231,000. M. Émile Ollivier fut remplacé par M. Bancel, un proscrit du 2 décembre. Le choix de ce député et le rejet de la candidature de M. Ollivier donnèrent lieu à des discussions ardentes et furent même un sujet de troubles dans les rues. La question de conduite que ces candidatures mettaient en présence était celle-ci : « Faut-il ou ne faut-il pas transiger avec l'Empire, si celui-ci entre franchement dans la voie libérale ? » Paris jugea qu'il ne fallait pas transiger. M. Ollivier fut élu dans le Var. Les anciens députés de Paris rencontrèrent une certaine opposition. On vit apparaître la candidature de quelques orateurs des réunions publiques, patronnés par les membres du parti avancé : quelques jeunes écrivains de l'opposition furent mis sur les rangs. L'un d'eux, M. Jules Ferry, qui avait fait une guerre acharnée à l'administration de M. Haussmann, fut élu.

Parmi les nouveaux députés, on remarqua surtout M. Gambetta, élu dans la première circonscription de la Seine et à Marseille, qui se plaça devant ses électeurs comme le représentant du parti *irréconciliable* avec l'Empire ; il opta pour les Bouches-du-Rhône et fut remplacé dans le département de la Seine par M. Rochefort, qui, à la suite de la publication de *la Lanterne* et des condamnations qu'elle lui avait occasionnées, était devenu une véritable idole pour le peuple de Paris.

Les élections furent suivies dans quelques villes et notamment à Paris, de scènes de désordre, où l'on vit pour la première fois *les blouses blanches*, dont les bandes apparaissaient toujours là où n'était pas la police et avaient toujours le temps de disparaître avant que la police arrivât jusqu'à elles. Les agents de la police

se ruaient alors au hasard sur la foule, frappant de leurs épées ou de cassé-têtes, dont on les avait armés exprès pour ces sortes d'expéditions. Le plus souvent, la foule était composée de badauds et de curieux. Vainement la presse réclama-t-elle une enquête sur ces agissements, qui laissaient naître le soupçon que la police en était l'auteur ou tout au moins l'inspiratrice. L'enquête fut refusée. La vraie population ne prit aucune part à ces manifestations, qui donnèrent à l'autorité l'occasion de déployer ses troupes et de faire exécuter des charges d'infanterie et de cavalerie contre des foules sans armes. Déjà, à la suite des discussions sur la loi militaire, sur le budget, sur le contingent, le sentiment public s'était montré hostile à toute idée de guerre et au maintien de l'armée permanente. L'opinion d'un grand nombre de démocrates était qu'il fallait remplacer l'armée permanente par une milice nationale organisée de façon à épargner le temps des citoyens pendant la paix et à les mettre en état de faire face à toutes les éventualités de la guerre en cas d'invasion. Cela était-il d'une application pratique? C'est ce qu'on ne peut dire, la question n'ayant pas eu le temps d'aboutir. Quoi qu'il en soit, les ennemis de l'Empire firent un parallèle entre la façon dont on avait laissé chasser nos soldats par les Mexicains et les victoires faciles qu'on leur faisait remporter sur une population de compatriotes sans défense. Il en résulta pour le public une opinion peu sympathique et peu respectueuse, sinon pour les soldats, du moins pour leurs chefs; le prestige de l'armée en fut gravement compromis ; une sorte d'animosité s'éleva entre la population civile et les militaires. Mais, comme, par tactique et par sentiment, l'opinion faisait une large différence entre les chefs et les soldats, il s'en suivit, par contre-coup, un amoindrissement du respect de la discipline. Si la masse populaire était en défiance contre la troupe, elle était en haine ouverte contre la police, qui avait exercé son ministère avec une extrême brutalité. A la suite de ces émeutes, des perquisitions domiciliaires furent faites dans les journaux ennemis du gouvernement. Celui-ci, au lieu d'édicter la suppression de ces organes, emprisonna tous les rédacteurs importants. De même des perquisitions furent faites chez les principaux orateurs de réunions publiques, et des arrestations eurent lieu. Le bruit courut qu'un procès de complot contre la sûreté de l'État, en application de la *loi de sûreté générale*, allait être intenté à tous les détenus, qui étaient au nombre de cinquante environ, mais on se contenta de les garder prisonniers pendant plus ou

moins longtemps, puis on les relaxa sans même qu'une instruction eut été commencée. Les personnes prises par la police dans les diverses bagarres furent écrouées au dépôt de la préfecture de police, puis jugées et toutes condamnées par les tribunaux correctionnels. On remarqua que, parmi les inculpés, il ne s'en trouva pas un seul faisant partie de ces mystérieuses bandes d'hommes vêtus de blouses blanches, qu'il eut été pourtant facile de reconnaître et d'arrêter. Les saisies de journaux furent très-nombreuses, tant à Paris que dans les départements.

§ III. Session extraordinaire. — Le Corps législatif fut convoqué pour le 28 juin en une session extraordinaire, destinée exclusivement à la vérification des pouvoirs. Le but de cette mesure était de débarrasser d'une opération longue et aride les premiers jours de la session législative. Les élus indépendants mirent de nouveau en lumière toutes les manœuvres par lesquelles le gouvernement avait soutenu les candidats qui lui étaient dévoués. Cela n'empêcha pas un certain nombre de députés, dont une très-notable fraction appartenait à la majorité, de déposer une demande tendant à interpeller le gouvernement « sur la nécessité de donner satisfaction aux sentiments du pays, en l'associant d'une manière plus efficace à la direction de ses affaires. La constitution d'un ministère responsable, le droit pour le Corps législatif de régler les conditions organiques de ses travaux et ses communications avec le gouvernement, seraient des mesures essentielles pour atteindre ce but ».

De pareilles prétentions dépassaient de beaucoup ce que le gouvernement croyait pouvoir attendre des membres les plus libéraux de la majorité. Essayer de repousser la proposition, c'était courir à une défaite assurée. Céder à la demande des députés, c'était aller contre la Constitution qui réservait à l'empereur l'initiative des modifications constitutionnelles. On voulut du moins sauver l'honneur du principe. Un message du 11 juillet, suivi d'un décret du 13 juillet, prorogea le Corps législatif et convoqua le Sénat pour le 2 août. Ce message annonçait que le Sénat venait d'être convoqué pour étudier différentes réformes destinées à établir le gouvernement sur de nouvelles bases analogues à celles qu'indiquait l'interpellation des 116.

§ IV. Crise ministérielle. — Le 8 juillet, l'empereur avait annoncé à ses ministres la résolution d'accorder plus que ne demandaient les 116. Il en devait résulter une telle transformation du régime

impérial, que le cabinet tout entier donna sur-le-champ sa démission. Cependant la plupart des ministres reprirent ou gardèrent leurs portefeuilles, et les mutations se réduisirent à quatre : M. de la Tour d'Auvergne remplaça M. de la Valette aux Affaires étrangères ; M. Duvergier prit la Justice et les Cultes ; M. Bourbeau l'Instruction publique ; M. Alfred Leroux l'Agriculture et Commerce. M. de Chasseloup-Laubat, titulaire de ce dernier département, fut nommé président du conseil d'État ; le ministère d'État fut supprimé et M. Rouher passa à la présidence du Sénat.

§ V. Sénatus-Consulte du 8 septembre. — Le sénatus-consulte, tel qu'il fut adopté le 8 septembre, réalisa quelques améliorations libérales : le Corps législatif partage avec l'empereur l'initiative des lois ; il nomme son président et ses secrétaires ; les ministres sont responsables, mais ils dépendent de l'empereur ; ils peuvent être membres de l'une ou de l'autre assemblée, ont dans les deux l'entrée et la parole ; les séances du Sénat sont publiques ; le Sénat peut s'opposer à la promulgation d'une loi ; il nomme son bureau. Les droits d'interpellation et d'amendement sont débarrassés des principales entraves qui les gênaient ; le budget est voté par chapitres et articles ; les traités de douanes ou de poste doivent être sanctionnés par une loi ; enfin, les rapports constitutionnels entre l'empereur et les deux assemblées ne peuvent être modifiés que par un sénatus-consulte.

Le Sénat, un peu surpris par ce revirement nouveau de la politique impériale, fut convoqué pour étudier et ratifier le sénatus-consulte. M. Rouher, son nouveau président, ouvrit la séance par un discours dans lequel il engageait ses collègues à ne pas jeter « en arrière, sur le chemin parcouru, un regard attristé », et à s'abandonner franchement à l'impulsion libérale de l'empereur. Néanmoins, dans les commissions et en séance publique, quelques sénateurs firent une opposition respectueuse aux intentions du souverain. Le prince Napoléon profita de cette occasion pour développer des théories libérales dont il faisait étalage toutes les fois qu'il en trouvait l'occasion; il déclara que la responsabilité ministérielle n'était pas assez clairement définie, et que les ministres, dépendant de l'empereur, pourraient le compromettre inutilement ; il vanta diverses réformes réclamées au Corps législatif par le tiers-parti et même par l'opposition. Le ministre de l'Intérieur combattit vivement ses doctrines, qu'il qualifia de « programme de la branche cadette », aux grands applaudissements des sénateurs. Le désarroi

visible qui existait dans les conseils du gouvernement se laissait voir dans la famille même de l'empereur. Un sénateur proclama hautement que le discours du prince Napoléon était « affligeant et scandaleux ».

Ce n'était pas encore tout le régime parlementaire ; il y avait des lacunes à combler, des restrictions à faire disparaître. En somme, cet acte donnait satisfaction aux demandes essentielles de ceux qui ne contestaient pas à l'Empire le droit même d'exister.

Le sénatus-consulte fut adopté tel quel, le 8 septembre, par 129 voix contre 3.

§ VI. Suite de la Session extraordinaire de 1869. — Le décret de prorogation du 15 juillet n'avait pas fixé la date où devait se réunir de nouveau le Corps législatif. Quelle serait cette date?

D'après la législation d'alors, il ne pouvait s'écouler plus de six mois entre deux sessions. Or, le gouvernement prétendait que ce délai courût du 15 juillet ; les députés de l'opposition, soutenant que la réunion du Corps législatif en juillet ne constituait pas une véritable session, prétendaient que le délai partait du 26 avril, date de la séparation de la précédente législature, et que, par conséquent, la nouvelle session devait commencer, au plus tard, le 26 octobre. Un député, M. de Kératry, proposa à ses collègues de se réunir ce jour-là place de la Concorde, pour se rendre au Palais-Bourbon et siéger de plein droit. Cet incident eut, à son heure, une grande importance. C'était la première tentative pouvant fournir au parti révolutionnaire et au gouvernement ce qu'on appelle *une journée*. Cette proposition, d'abord accueillie, fut ensuite retirée, pour ne pas donner lieu à une collision sanglante.

Toutefois, le ministère se départit de sa propre prétention et convoqua les députés pour le 29 novembre.

Quelques jours avant cette date, le 22, eurent lieu des élections complémentaires, par suite de doubles nominations, dont les seules importantes se firent dans quatre circonscriptions de la Seine.

A cette occasion se tinrent de nombreuses réunions publiques, dans lesquelles la fraction la plus turbulente du parti républicain agita encore longtemps la question de ne nommer que des candidats ayant refusé le serment préalable. Il y eut, dans ces réunions, un véritable dévergondage de discours aussi violents dans la forme, qu'impraticables dans le fond. Ledru-Rollin, qu'on avait invité à se porter candidat et à venir soutenir en personne sa candidature (ce qu'il ne pouvait faire, étant exclu de toute amnistie), refusa d'a-

bord de venir, puis retira sa candidature, ce qui entraîna la ruine du parti des insermentés. Quatre candidats républicains furent élus, parmi lesquels M. Rochefort, à qui le gouvernement avait donné un sauf-conduit pour entrer en France.

La session ordinaire commença donc le 29 novembre. Dans le discours que l'empereur prononça ce jour-là, comme dans celui du 18 janvier précédent, il signala la difficulté « d'établir en France l'usage régulier et paisible de la liberté », oubliant que lui-même avait, le 2 décembre 1851, mis obstacle à l'expérience décisive de cet usage. Comme en janvier, il rappela encore les excès de presse et de parole, et se félicita, de même, que le bon sens public eût fait justice des exagérations. Il fit un long, trop long tableau de ce qui se passait chez les peuples étrangers, n'omettant que la Prusse et l'Allemagne, présentant comme appliqué à une œuvre de conciliation ce concile œcuménique de Rome d'où allait sortir le dogme de l'infaillibilité papale avec toutes ses conséquences, se louant, comme de coutume, des relations amicales que les puissances étrangères entretenaient avec nous ; montrant enfin les peuples désireux de la paix et les souverains tout occupés du progrès de la civilisation.

Quant à l'intérieur, Napoléon III traçait une vaste nomenclature de travaux à exécuter ou à entreprendre. « La France, dit-il, veut la liberté ; mais la liberté avec l'ordre. L'ordre, j'en réponds. Aidez-moi, messieurs, à sauver la liberté. » Est-ce donc la liberté qui était en péril?...

Malgré la confiance en lui-même dont il avait l'habitude et qu'il se plaisait à manifester, malgré la ferme assurance avec laquelle il déclarait avoir « le droit et la force », le chef de l'Empire laissait, bien involontairement, percer dans son discours un accent de doute et de tristesse, comme s'il éprouvait, sans en avoir la claire perception, un vague pressentiment des terribles et si prochains événements.

Le Corps législatif employa ses premières semaines à terminer la vérification des pouvoirs, brusquement interrompue par la prorogation, et qui amena, comme toujours, de vifs débats. Quatre élections furent annulées.

L'assemblée se trouvait dans un étrange état de division. Le sénatus-consulte, s'il satisfaisait et au delà une certaine partie de l'ancienne majorité, ne suffisait déjà plus à une autre fraction qui voulait plus de liberté. Un groupe de 116 députés se forma, dans

les premiers jours de décembre, qui réclama « l'application loyale du régime parlementaire, considérée comme la forme nécessaire du gouvernement » et présenta un programme étendu de réformes libérales.

Quatre interpellations furent déposées, trois ayant, sous des formes différentes, pour objet l'explication de la conduite du gouvernement aux élections et dans les troubles qui les suivirent; la quatrième lui demandait compte de la conduite de ses agents dans le département de la Loire, où avaient eu lieu des grèves ouvrières, à Aubin et à la Ricamarie, grèves à la suite desquelles la troupe avait tiré sur les grévistes. Les orateurs de l'opposition, tout en faisant l'éloge de la loi snr les coalitions ouvrières, due à l'Empire, blâmèrent vigoureusement les procédés par lesquels on croyait devoir exécuter ces lois. Le gouvernement s'efforca de prouver qu'il n'avait fait que son devoir.

M. Jules Favre déposa un projet de loi attribuant au Corps législatif exclusivement le pouvoir constituant.

M. Raspail demanda la mise en accusation du ministère, mais sa demande n'étant pas formulée par écrit, il n'y fut pas donné suite.

A quelque temps de là, MM. Rochefort et Raspail présentèrent un projet de loi qui était un plan de réorganisation complète de la société moderne. On y remarquait des théories comme celle-ci : « Le Corps législatif, librement élu par le suffrage universel, est la commune des communes. » — « Tout Français est soldat de 25 à 50 ans; il réside dans ses foyers. » — « Chaque légion nomme tous les ans ses chefs. » — « Le Corps législatif nomme les généraux. » Ce projet ne fut pas pris au sérieux.

D'autres groupes eurent aussi leur charte et leurs exigences.

Le 27 décembre, la vérification des pouvoirs étant achevée, non sans avoir fourni de nouvelles révélations sur les procédés étranges des candidats officiels, la session ordinaire commença.

Le même jour, tous les ministres donnèrent leur démission. Le lendemain, le *Journal officiel* (nouveau titre du *Moniteur*) publia une lettre par laquelle l'empereur priait M. Émile Ollivier de lui désigner les personnes pouvant former, avec lui, un cabinet homogène « représentant fidèlement la majorité du Corps législatif et résolu à appliquer, dans sa lettre comme dans son esprit, le sénatus-consulte du 8 septembre ». Puis, il conviait le Corps législatif à l'aider dans la tâche « de faire fonctionner régulièrement le régime constitutionnel ».

Ce ne fut pas l'année 1869 qui vit naître ce cabinet homogène.

§ VII. Intérieur. — Pour bien comprendre la portée des événements qui vont s'accomplir, il est indispensable de suivre attentivement, et pas à pas, pour ainsi dire, la marche de l'esprit public. Au commencement de l'année 1869, les promesses de la lettre du 19 janvier ne se réalisaient pas, chaque intention libérale était immédiatement suivie d'actes qui en étaient la négation plus ou moins complète. Les tergiversations du gouvernement déroutaient les partisans dévoués du système autoritaire. Les plus ardents et les plus francs parmi ceux-ci ne ménageaient à l'empereur ni les conseils ni les avertissements; les plus obéissants acceptaient, bien qu'à contre-cœur, les réformes promises, tout en faisant leurs efforts pour empêcher qu'elles s'accomplissent; une troisième catégorie d'amis, enfin, les acceptaient plus franchement; d'aucuns, parmi eux, les avaient même provoquées, pensant que l'heure était venue de sauver l'Empire par la liberté, et d'attirer à lui tous les hommes de bonne volonté. L'opposition, au contraire, bien que n'ayant pas une entière union de principes, restait unie contre le gouvernement. Elle se composait d'ennemis déclarés, représentés à la Chambre par la gauche proprement dite, laquelle était, en majeure partie, composée d'hommes ayant joué un rôle dans la révolution de 1848 et d'adversaires décidés à ne céder que devant l'établissement du régime parlementaire. Ces derniers étaient, pour la plupart, d'anciens partisans du régime suivi sous le règne de Louis-Philippe. L'amendement des 45 avait indiqué leurs aspirations; l'interpellation des 116 venait de les marquer plus fortement encore; aussi, lorsque le sénatus-consulte du 8 septembre apparut, beaucoup d'entre ces conservateurs, se disant libéraux, ne virent pas que le régime né du 2 décembre ne pouvait durer, s'il pratiquait sincèrement le respect de la liberté. Ils ne virent pas que l'Empire cédait, non-seulement à la nécessité, mais encore à la force. Les excès de parole des reunions publiques, les attaques violentes de la presse républicaine, les émeutes dans les rues, les grèves et les révoltes des ouvriers, qui s'étaient manifestées sur divers territoires, sans que, comme à Aubin et à la Ricamarie, de sanglantes collisions les eussent suivies : tous ces événements les effrayaient et les portaient à soutenir le gouvernement, qu'ils considéraient comme ayant en main les forces militaires nécessaires pour empêcher que les théories des clubistes et des émeutiers triomphassent. Les agents de l'empereur étaient plus perplexes encore. Cette

force matérielle qu'on leur attribuait, ils ne l'avaient même plus[1]. L'empereur avait engagé ses nouveaux alliés à fonder la liberté, et leur avait déclaré énergiquement qu'il « répondait de l'ordre. » Ceux-ci l'avaient cru sur parole, et s'étaient livrés à lui. En dehors de la Chambre, l'opinion n'était pas moins hésitante. Beaucoup de gens, dont un grand nombre doutait des intentions franchement libérales de l'empereur, voulaient cependant ne pas augmenter les difficultés de la situation[2], et attendaient, dans une attitude presque

[1] L'un des hauts fonctionnaires de la préfecture de police a résumé ainsi cette situation embarrassée :

« L'Empire ne voulait pas faire de répression, parce que, s'il en avait fait, il compromettait toute la politique commandée, à ses yeux, par les exigences du suffrage universel.

« En présence de ce régime, on ne s'appartenait plus.

« *Si le charme du chassepot avait été rompu*, si une émeute avait éclaté, on aurait reconnu la faiblesse réelle de la société vis-à-vis de cette armée populaire qui s'était insensiblement constituée et développée, grace à l'Internationale, grâce aux syndicats, grâce à la loi des coalitions, au droit de réunion et à la licence de la presse. »

Enquête parlementaire sur le 18 *Mars*. Déposition de M. Mettetal.

[2] Cabinet du préfet de police.

Paris, le 28 septembre 1869.

Au passage de l'Opéra, on comptait hier en hausse le discours de l'empereur et les déclarations libérales qu'il doit contenir, d'après tous les bruits qui circulent à ce sujet.

D'un autre côté, il paraît certain que tout projet de manifestatiou est abandonné pour le 29 novembre, et l'on s'accorde même à croire que le lendemain sera fort calme. On se demande toutefois avec anxiété ce que va faire la Chambre et quelle sera l'attitude, quelle sera la force de la majorité. A entendre la plupart des députés, ceux, au moins, et c'est le plus grand nombre, qui n'ont point de préoccupations personnelles et d'arrière-pensée ambitieuse, le besoin de rétablir l'union et de marcher d'accord, malgré des dissentiments réels sur des questions particulières, est généralement senti. En présence des périls qui menacent l'ordre social, on s'excite à les dominer par une loyale et patriotique entente.

Mais, sur les questions de personnes, les préférences et les répugnances s'accusent et persistent à s'affirmer. Ce que les journaux disent des réunions particulières des membres du Corps législatif, les détails, plus circonstanciés encore, que colportent les chroniqueurs des salons et des journaux, jettent une triste lumière sur ces hésitations et sur ces rivalités.

On espère, toutefois, que la majorité conservatrice issue du dernier scrutin ne sera pas réduite à l'impuissance, et qu'elle ne rendra pas inévitable une dissolution qui pourrait amener de graves événements.

La gauche parlementaire, quoique moins nombreuse, n'échappe pas à ces divisions intestines, et dans les réunions, qui se succèdent, l'opposition des vues et des principes amène des discussions prolongées qui n'aboutissent toujours pas à une entente. MM. Favre et Picard restent à la tête d'un groupe nettement opposé à la politique du radicalisme.

Les partisans de Blanqui, Tridon et ses amis, continuent leurs préparatifs

bienveillante, qu'il mît ses projets à exécution. En province et dans les campagnes, la masse de la population, indifférente et ne demandant que la tranquillité au jour le jour, voyait sans déplaisir les actes rigoureux qui semblaient devoir assurer son repos. Dans les grandes villes, et notamment à Paris, il n'en était pas ainsi. Paris ne voyait pas sans colère les arrestations et les incarcérations arbitraires, les poursuites acharnées des tribunaux contre la presse républicaine, contre les orateurs plus ou moins insensés des réunions publiques, contre quiconque était pris dans les bagarres d'émeutes. Le gouvernement exploitait ces différences d'opinions en répandant à profusion, soit dans les journaux officieux, soit dans des brochures, des doctrines [1] excitant la jalousie de la province contre la capitale. En résumé, le trouble allait chaque jour augmentant [2].

§ VIII. Le Concile du Vatican. — Une bulle pontificale du 29 juin 1868 convoquait à Rome tous les évêques de la chrétienté, pour y tenir un concile œcuménique. Pareille assemblée n'avait pas eu lieu depuis le concile de Trente en 1545.

Le 8 septembre 1868, une autre lettre du pape, adressée aux évêques d'Orient, les invitait à se rendre au concile pour se réunir à l'Église romaine. Une troisième lettre, en date du 13 septembre, exhortait les Églises protestantes à prier Dieu « pour qu'il dissipe les ténèbres de l'erreur et les ramène dans le sein de notre sainte mère. »

L'ouverture du concile était fixée au 8 décembre 1869.

La lettre pontificale du 26 juin n'indiquait le but du concile qu'en

révolutionnaires. Les meneurs assurent que l'organisation est complète, et que le jour de l'action n'est pas éloigné.

Le Rappel a vu baisser de moitié son tirage. *Le Réveil* a augmenté le sien d'un tiers, mais la situation financière de ce journal est toujours précaire.

. . . .

Note pour l'empereur, signée : J.-M. Piétri.

[1] Voir notamment : *Paris, souverain de la France*, par Ed. Boinvilliers.

[2] Voici une lettre du chef du cabinet de l'empereur qui en fait foi. Elle est du 14 ou 15 novembre 1869 :

« Mon cher Monsieur Duvernois,

« Je viens de lire votre lettre à l'empereur, qui en a été enchanté. La conduite d'Emile Ollivier est d'un homme de cœur et d'un homme d'État.

« Nous allons sortir, grâce à lui, de tout *ce gâchis*. Enfin !

« Mille amitiés.

« Ce dimanche soir. » « Conti.

des formules vagues et élastiques qui n'exprimaient rien de précis. On savait néanmoins que l'assemblée aurait à se prononcer sur quatre questions principales : l'infaillibilité personnelle du pape,— la ratification des propositions énoncées dans le *Syllabus* du 8 décembre 1864, — le rétablissement du pouvoir temporel, — la croyance obligatoire à l'assomption de la Vierge.

La dernière question n'avait qu'une valeur purement théologique et, par conséquent, sans importance. La troisième menaçait l'état nouveau de l'Italie. La seconde était, non plus par le pape seul, mais par toute l'Église catholique, une déclaration de guerre à outrance contre toutes les idées, tous les principes, toutes les lois qui régissent les sociétés modernes. La première, enfin, transportait au pape individuellement, en toute circonstance et toute matière, la fiction de l'infaillibilité qu'il n'avait exercée, jusqu'alors, qu'avec le consentement de l'Église entière, représentée par les conciles : c'était l'absolutisme de la théocratie sans contrôle. Il en devait résulter des conflits sérieux avec les gouvernements qui ne voudraient pas se soumettre aux bons plaisirs du pontife de Rome.

Aussi, le temps qui s'écoula entre la convocation et la réunion du concile fut-il occupé, dans tous les pays de chrétienté, par une controverse ardente et passionnée qui divisa l'épiscopat catholique, même en France, où la doctrine ultramontaine n'avait pas encore effacé toute trace de gallicanisme.

Pie IX fit solennellement l'ouverture du concile au jour indiqué, le 8 décembre 1869. Les séances se prolongèrent jusqu'au 18 juillet 1870. Ce jour-là, toutes les propositions du pape étaient adoptées et l'Église catholique proclamait la croisade contre l'esprit moderne, presque à la même heure où l'Empire de Napoléon III déclarait la guerre à la Prusse. Le sinistre éclat de celle-ci ajourna pour un temps l'explosion de l'autre. Mais, depuis la paix entre la France et l'Allemagne, la lutte s'est ouverte entre la liberté laïque et le despotisme théocratique.

§ IX. Un incident diplomatique, soulevé à propos de l'exploitation des chemins de fer franco-belge, inquiéta, pendant les premiers mois de 1869, les partisans de la paix. Les organes officieux du gouvernement prirent généralement, dans ces débats, une attitude belliqueuse et ne se firent pas faute de réclamer l'annexion de la Belgique à la France. Ces simples menaces inquiétèrent vivement la nation belge. En Allemagne, le mouvement d'unification s'étendait progressivement. La Prusse restituait à la ville de Francfort la moi-

tié de la contribution de guerre dont elle l'avait frappée en 1866. Elle étendait la compétence fédérale en matière de juridiction civile, criminelle et de procédure, elle préparait un code pénal unique pour toute l'Allemagne. M. de Bismark, sentant que, malgré tous ses efforts, il ne vaincrait pas les répugnances des libéraux, et particulièrement dans les États du Sud, cédait au mouvement des esprits libéraux. Il acceptait le principe du suffrage universel (29 octobre 1869), l'établissement du mariage civil (17 novembre), délimitant à ses seules attributions religieuses le pouvoir ecclésiastique. En échange de ces concessions, la Chambre votait, sans trop marchander, le budget militaire, et prolongeait de deux ans la loi sur le recrutement. La situation du gouvernement prussien n'était donc pas exempte de difficultés; il était inévitable qu'on lui demandât de nouvelles concessions, et, s'il attendait de nouveaux votes du budget et du contingent, il risquait de se trouver dans la nécessité, ou de céder au Parlement, ou de faire un nouveau coup d'État, ou de renoncer à la guerre. Il poussa donc avec activité.

§ X. Lettres, Arts, Sciences. — Henri Regnault expose le portrait équestre de Juan Prim. Victor Hugo fait paraître le roman : *l'Homme qui rit;* M. Renan : *Saint Paul;* M. Émile Ollivier : *le 19 Janvier (compte rendu aux électeurs de la troisième circonscription de la Seine).*

A l'Académie française, M. Aug. Barbier succède à Empis, et M. Claude Bernard à Flourens. La nomination de M. Auguste Barbier ne fut pas généralement considérée, non comme un acte de justice littéraire envers le grand poëte qui fit les *Iambes*, mais comme un acte d'hostilité envers le neveu de l'*Idole*.

Les 17, 18, 19 et 20 novembre, inauguration solennelle du canal de Suez, mettant la Méditerranée en communication avec la mer Rouge. Ce travail, conçu par un Français, M. Ferdinand de Lesseps, et dirigé par lui, a été exécuté en dix ans, cinq mois et vingt et un jours. L'inauguration de cette œuvre, qui est l'une des plus puissantes de ce siècle, donna lieu à des fêtes brillantes, auxquelles assistèrent la plupart des souverains de l'Europe venant rendre hommage à l'ingénieur français qui l'avait menée à bonne fin. Ce fut un sujet de vive satisfaction en France.

§ XI. Nécrologie. — Lamartine mourut en 1869; Jomini, Berlioz, Louis Bouilhet, Calamatta, Alb. Grisar, Léon de Laborde, Malefille, Hesse, Ant. Deschamps, Sainte-Beuve, Eug. Forcade,

maréchal Niel, le comte de Rambuteau, Walewski, Troplong, Delangle, Dalloz, Moustier moururent en cette même année.

CHAPITRE XVIII

Cabinet du 2 janvier 1870. L'empire libéral. — Le crime d'Auteuil. — Procès de Rochefort. — Procès de Tours. — Sénatus-consulte et plébiscite. — Travaux législatifs.

§ I. Ministère Ollivier. — C'est le 2 janvier 1870, après six jours de laborieux efforts, précédés de trois mois de tâtonnements et d'intrigues, que fut enfanté le ministère Ollivier. Le chef en prenait pour lui la Justice ; M. Daru avait les Affaires étrangères ; M. Chevandier de Valdrôme l'Intérieur ; M. Buffet les Finances ; M. Segris l'Instruction publique ; M. Louvet l'Agriculture et Commerce ; M. de Talhouët les Travaux publics ; le maréchal Lebœuf la Guerre ; l'amiral Rigault de Genouilly la Marine. On créa un ministère des Beaux-Arts pour M. Maurice Richard ; le maréchal Vaillant resta ministre de la maison de l'Empereur et M. de Parieu fut nommé président du conseil d'État.

Le chef du cabinet avait dû au renom de sa famille très-républicaine d'être, fort jeune encore, nommé, en 1848, commissaire extraordinaire de la République dans les Bouches-du-Rhône. En juin 1851, il avait vu son frère aîné tomber dans un duel, d'ailleurs loyal, sous le sabre d'un légitimiste ; six mois après, son père, représentant du peuple à la Constituante, avait été arrêté, proscrit par le Deux décembre. Le fils n'avait pu lui faire ses adieux qu'en allant l'attendre, la nuit, sur la grand'route où, sous une escorte de soldats, il prenait le chemin de l'exil. Ce furent là les titres du jeune Ollivier à devenir un des *cinq* qui, pendant quelques années, eurent l'honneur de faire entendre seuls, au palais Bourbon, des paroles indépendantes. Mais cet homme était pressé d'arriver, avide du pouvoir ; il n'avait pas la grande ambition qui sait attendre son heure. Un soir, dissimulant ses traits sous un cache-nez [1],

[1] Compiègne, 30 octobre 1869.

Mon cher monsieur Duvernois,

L'empereur a reçu votre lettre. Sa Majesté me charge de vous dire qu'elle verrait avec plaisir M. Emile Ollivier ; mais, pour éviter les indiscrétions des

conduit par un familier de cour, il pénétra, par la petite porte, dans la demeure impériale; quelques flatteuses paroles du maître, un sourire banal de l'impératrice convertirent le tribun dans ce nocturne chemin de Damas. Paris l'avait rejeté du nombre de ses mandataires; il devint ministre de l'Empire, lui qui s'était posé comme « le spectre du 2 décembre », et qui avait promis de se faire du Palais Bourbon le point de départ vers Cayenne.

A la vérité, M. Émile Ollivier promettait *l'Empire libéral*. Le 10 janvier, il en développa le programme, en ces formules vagues et banales qu'aucun gouvernement ne s'est refusé à employer lorsque la pression de l'opinion publique contraint les personnages officiels à essayer de parler la langue de la liberté. M. Gambetta lui répondit : « ... Il n'est pas exact qu'entre nous et le gouvernement il n'y ait qu'une question de mesure : il y a une question de principe. Donc, si, pour fonder la liberté, vous comptez sur notre concours, vous ne le rencontrerez jamais... Vous avez invoqué le suffrage universel, le déclarant la base de l'ordre social et de la liberté : nous l'admettons, mais, à nos yeux le suffrage universel n'est pas compatible avec la forme de gouvernement que vous préconisez... Je reste et je resterai constitutionnel en démontrant, jour à jour, qu'entre la forme aujourd'hui dominante et le suffrage universel il y a inconciliabilité absolue. Cela ne veut pas dire que, ne pouvant avoir

journaux et de tous les petits journalistes qui encombrent Compiègne, il faudrait prendre certaines précautions pour leur échapper. Voici donc ce qu'il faudrait faire. M. Emile Ollivier partirait demain soir, lundi, par le train de *huit heures;* il arriverait à dix heures une minute à Compiègne. Je l'attendrai à la gare. Il pourrait repartir à deux heures trente minutes du matin, pour arriver à Paris à quatre heures quarante-cinq minutes du matin.

Si M. Emile Ollivier a soin, en arrivant à la gare de Paris, de s'entourer la tête d'un cache-nez, il pourra passer inaperçu. Prévenez-moi, afin que je puisse aller le recevoir à la gare.

Tout à vous,

F. PIÉTRI.

Mon cher monsieur Piétri,

Ollivier partira ce soir à huit heures. Il aura la tête enveloppée d'un cache-nez et ne mettra point ses lunettes, ce qui le rend méconnaissable.

Tout à vous,

CLÉMENT DUVERNOIS.

(*Papiers et correspondance de la famille impériale*, tome I, pages 264 et 283.)

satisfaction dans cette enceinte, je chercherai, au dehors, l'appui de la force. Non ! je crois que c'est à la lumière de cette tribune que se formera le progrès de l'évidence, la majorité qui vous succédera et qui tirera les conclusions indiquées par la logique ; pour nous, vous n'êtes qu'un pont, et ce pont nous le passons... »

Le ministère Ollivier était né au lendemain du dénouement de l'affaire Troppman [1], son avènement précédait de peu de jours le sanglant événement d'Auteuil. Les sinistres présages ne lui manquèrent pas.

Quant à l'effet produit à l'étranger par l'inauguration de l'empire libéral et la formation du ministère Ollivier, voici en quels termes *la Gazette de la Bourse*, de Saint-Pétersbourg, accueillit ce double événement :

« Les dix-huit ans du règne de Napoléon III ont mis à jour un trait remarquable de son caractère : c'est une indécision qui reparaît chez lui chaque fois qu'il semble toucher à la réalisation de ses plans. Plusieurs fois, il a paru près de déclarer la guerre à la Prusse, et toujours il a changé d'idée et s'est arrêté au moment où tout était préparé pour agir. Actuellement, l'empereur Napoléon III a renoncé au système de gouvernement personnel et à la décision des questions de paix et de guerre, et, en général, les relations de la France avec les autres puissances, dépendront, non plus de l'hésitant souverain, mais du peuple français, qui est ambitieux et audacieux jusqu'à l'insolence. Là où réfléchirait et s'arrêterait l'empereur, le Corps législatif et le ministère responsable peuvent ne pas s'arrêter... Dans notre opinion, c'est précisément à Napoléon III, à son indécision, que l'Europe est redevable de la paix de ces dernières années. Ce qui arrivera dans l'avenir, nous ne prenons pas sur nous de le prédire. »

On reconnaît, dans cette appréciation, l'influence allemande alors dominante en Russie, mais on ne saurait en contester la justesse sur plusieurs points.

Soit pour écarter une puissance qui lui faisait ombrage, soit pour se concilier les Parisiens, le premier acte de M. Ollivier fut la destitution de M. Haussmann, auquel succéda M. Henri Chevreau, préfet de la Loire-Inférieure.

[1] L'affaire Troppmann était un crime épouvantable. Troppmann, né à Cernay (Haut-Rhin) avait assassiné une famille entière, le père, la mère et quatre enfants en vue de s'approprier leur héritage au moyen de pièces fausses fabriquées par lui. Troppmann n'avait pas dix-neuf ans.

§ II. **Le crime d'Auteuil.**—Le même jour, 10 janvier, Victor Noir, un jeune rédacteur de *la Marseillaise*, journal que venait de fonder Rochefort, et M. Ulric de Fonvielle, journaliste aussi, se rendirent à Auteuil, chez le prince Pierre Bonaparte, vers lequel ils étaient envoyés, comme témoins, par M. Paschal Grousset, qui, se trouvant insulté par le prince dans un journal corse, lui faisait demander une réparation.

Après un échange de quelques paroles mesurées, comme il convenait, de la part des deux témoins, insultantes à dessein de la part du prince, celui-ci tira sur ses interlocuteurs trois coups de revolver, visant d'abord Victor Noir, puis M. de Fonvielle. Victor Noir fut frappé en pleine poitrine. M. de Fonvielle en entendant la détonation sortit de sa poche un revolver et ne parvint pas à l'armer, mais s'abritant derrière un meuble il put éviter d'être atteint. Les deux hommes se précipitèrent hors de la maison, à la porte de laquelle Victor Noir tomba mort.

Cet événement, connu aussitôt dans tout Paris y causa une profonde émotion. Dans la soirée une note, émanant du ministère de la justice, fut adressée aux journaux pour leur annoncer que le prince était arrêté et une instruction judiciaire commencée.

Le lendemain, *la Marseillaise* publia, en tête du journal, un article signé Henri Rochefort, qui était, ou, tout au moins, pouvait paraître un appel aux armes. Il fut ainsi compris, et par une grande partie de la population qui se donna rendez-vous aux funérailles de la victime, et par l'autorité qui se prépara à une bataille.

Quelques amis de Victor Noir auraient voulu que son corps fût ramené aux bureaux de *la Marseillaise* (rue d'Aboukir), pour que le convoi, parcourant des quartiers populeux, y provoquât un soulèvement. Mais la famille l'avait fait rapporter à son domicile, à Neuilly et l'autorité exigea que, conformément à la loi, l'inhumation eût lieu dans le cimetière de cette commune.

Les funérailles se firent le 12 janvier au milieu d'un immense concours de spectateurs qu'on évalua à plus de cent mille. Bon nombre étaient armés de revolvers et de pistolets ; il ne tint qu'à quelques amis, trop ardents, que le convoi ne devînt un signal d'insurrection. Rochefort combattit vigoureusement leur opinion, représenta qu'engager la lutte serait une insigne folie quand le gouvernement avait massé aux environs toute une armée, notamment de la cavalerie, de l'artillerie et des turcos. On l'écouta, et la cérémonie funèbre s'accomplit, sinon avec recueillement, du

moins sans désordres graves. Toutefois, quand, vers la tombée de la nuit, la foule rentra dans Paris, elle fut dispersée par des charges de sergents de ville et de cavalerie, qu'aucune agression de sa part n'avait provoquée.

§ III. PROCÈS DE ROCHEFORT — Le 11 janvier, le procureur général avait demandé au Corps législatif l'autorisation de poursuivre Rochefort à cause de son article de la veille. Dans cette séance du 11, M. Émile Ollivier, répondant à des paroles justement véhémentes de M. Rochefort à propos du crime d'Auteuil, avait dit : « Nous sommes la justice et la modération, mais, au besoin, nous serons la force. » Comme tous les nouveaux venus au pouvoir, il éprouvait le désir de montrer sa « force ». La demande de poursuites vint donc devant la Chambre. Soutenue par le ministère, énergiquement combattue par la gauche, qui disait que si le 10 M. Rochefort avait excité à la guerre civile, le 12 il l'avait empêchée, et qu'il serait par conséquent d'une bonne politique de retirer la demande ou de n'y pas donner suite, elle fut votée avec cette facilité qu'ont les majorités passionnées à frapper les minorités (17 janvier).

Le procès, mené rapidement, aboutit, le 22 janvier, à un jugement condamnant le député de la Seine à six mois de prison et 3000 francs d'amende. Le ministère pouvait attendre, pour le mettre à exécution, la fin de la session, époque où le privilége de l'inviolabilité parlementaire cessait de plein droit. Voulant se montrer fort, il demanda à la Chambre l'autorisation d'arrêter M. Rochefort et l'obtint. Puis, au lieu d'arrêter le condamné soit à la sortie du palais Bourbon, soit chez lui où il passa plusieurs heures, le gouvernement crut faire preuve de « force » en ordonnant l'arrestation à l'entrée de la salle, où M. Rochefort allait tenir une réunion publique (7 février). Saisi par les agents, M. Rochefort cria à ses amis de rester calmes. Mais soit qu'on n'eût pas entendu ses paroles, soit irritation de cette espèce de défi jeté à la foule, quelques groupes, guidés par Gustave Flourens [1], essayèrent de construire des barricades. La tentative n'eut pas de suite ce soir là ; mais, le lendemain, le surlendemain, l'émeute prit plus de gravité à Belleville et dans le faubourg du Temple ; il y eut collision avec la police et la troupe et le sang coula. Les arrestations furent si nombreuses, que les prisons de Paris n'étaient pas suffisantes pour con-

[1] Flourens a raconté en détail la soirée du 7 février dans une lettre datée de La Haye et publiée par le journal *le Réveil*, ainsi que dans *Paris livré*, 1 vol. Paris 1871.

tenir tous les détenus. Un grand nombre de procès correctionnels, qui tous amenèrent des condamnations plus ou moins importantes, furent la conséquence de ces arrestations. M. Ollivier s'était vanté de pouvoir gouverner sans effusion de sang : il manqua à sa parole par suite de sa propre imprudence.

Le 8 au matin, *la Marseilaise* avait publié, contre l'arrestation de son rédacteur en chef, une protestation signée de tous les collaborateurs du journal. Tous furent arrêtés ; en même temps, le gouvernement interdit toutes les réunions publiques.

§ IV. Procès de Tours. — Un décret avait convoqué à Tours la Haute cour de Justice, pour juger Pierre Bonaparte. Car, Louis Bonaparte qui, au 2 décembre, avait fait chasser du palais de justice par ses soldats la Haute cour remplissant le devoir que lui imposait la Constitution de 1848, avait à son tour, rétabli dans sa Constitution de 1852 une autre Haute cour dont étaient justiciables les princes de la famille impériale.

Cette cour était composée de magistrats de la cour de cassation désignés par l'empereur ; le jury était ainsi formé : chaque conseil général désignait un de ses membres comme juré et c'est parmi ces 92 jurés qu'étaient tirés au sort les 40 jurés de jugement. Les conseillers généraux étant dans une large proportion issus de candidatures officielles et les juges étant désignés par le chef de la famille impériale, il devenait facile de suspecter la parfaite impartialité du jugement.

Le procès commença le 21 mars. Les débats furent marqués par des incidents violents entre l'accusé et plusieurs témoins. Pierre Bonaparte se défendit en prétendant que Victor Noir l'avait insulté et frappé violemment au visage. Les constatations légales produisirent la preuve du contraire. Il ajoutait que les deux autres coups avaient été tirés sur M. de Fonvielle qui le menaçait de son arme et il terminait ses explications en disant que s'il avait rechargé son arme, c'était par habitude. Malgré des preuves que l'opinion la plus générale trouvait accablantes, malgré les antécédents détestables de l'accusé et au plus grand étonnement du public, Pierre Bonaparte fut acquitté. Il fallait 21 voix pour la condamnation ; 18 seulement le déclarèrent coupable.

Une condamnation cependant fut prononcée. M. Ulric de Fonvielle fut condamné à dix jours de prison pour avoir, pendant l'audience, en présence des insultes véhémentes de Pierre Bonaparte cédé à un mouvement d'impatience et appelé l'accusé *assassin* (25 mars).

Afin de calmer le mauvais effet produit par l'acquittement, l'empereur ordonna à son cousin de quitter la France pendant quelque temps.

§ V. Sénatus-consulte, plébiscite. — En autorisant M. Émile Ollivier à inaugurer *l'empire libéral*, Napoléon III avait cru faire un acte de condescendance et de magnanimité souveraine qui devait dépasser tout espoir, combler toute exigence et rattacher à l'empire tous les partisans du régime parlementaire. Son espoir fut déçu. L'Empire, même avec une étiquette de liberté, ne vit venir à lui que quelques écrivains sans influence, des hommes médiocres ou des ambitieux trop pressés, dont le plus connu et le plus remarquable, Prévost-Paradol, accepta une ambassade aux États-Unis. Peu de temps après, honteux de sa défection, il se donna la mort. En revanche, le ministère du 2 janvier n'avait fait que donner une nouvelle force à tous ceux qui voulaient le gouvernement de la nation par la nation, ce que M. Gambetta avait déclaré être absolument inconciliable avec l'empire. Le cabinet lui-même secondait involontairement ce mouvement par les mesures qu'il était obligé de présenter pour réaliser son programme. M. Thiers avait pu dire à la Chambre, en désignant le banc des ministres : « Ce sont mes idées qui siégent sur ce banc. » M. Thiers ne visait alors qu'à la royauté constitutionnelle. Un peu plus tard, les Orléans auraient pu dire : « ce sont nos amis qui gouvernent l'empire, » et, en effet, les hommes d'état de la monarchie de juillet revenaient en si grand nombre aux affaires, qu'on pouvait se demander si M. Ollivier et ses amis étaient les ministres de l'empereur ou du comte de Paris.

Napoléon III n'entendait pas aller aussi loin; il jugea à propos d'opposer une digue à la marée montante. Le 21 mars parut au *Journal Officiel* une de ces lettres qu'il aimait tant écrire, et par laquelle il invitait le président du conseil à lui soumettre un projet de sénatus-consulte destiné à arrêter le désir immodéré de changement « qui s'était emparé de certains esprits et qui inquiétait l'opinion en créant l'instabilité ». Le nouvel acte sénatorial devait « pour atteindre ce but, fixer *invariablement* les dispositions fondamentales découlant du plébiscite de 1852, partager le pouvoir législatif entre les deux chambres, et restituer à la nation le pouvoir constituant qu'elle avait délégué ». Le cabinet, ou plutôt, sous son nom, M. Rouher mit sept jours à cette création constitutionnelle qui fut déposée au Sénat le 28 mars.

C'était, au fond, l'œuvre de 1852, débarrassée d'une foule de

points secondaires que devaient régler des lois ou des décrets, et resserrée en une quarantaine d'articles. On y lisait (article 13) : « L'empereur est responsable devant le peuple Français, auquel il a toujours le droit de faire appel, » et (article 44) : « La Constitution ne peut être modifiée que par le peuple, sur la proposition de l'empereur. » Le premier de ces articles laissait toujours suspendue au-dessus des assemblées la menace d'un autre 2 décembre; le second éloignait à jamais toute réforme constitutionnelle qui déplairait à l'empereur : rien n'était plus incompatible avec le régime parlementaire.

La présentation de ce sénatus-consulte provoqua dans tous les esprits une vive agitation qui s'augmenta encore, lorsque, peu après, il fut question de le soumettre à la ratification du peuple français par voie de plébiscite.

Huit fois déjà, la Constitution de 1852 avait été modifiée de façon plus ou moins grave; le Sénat avait suffi à cette tâche et l'on ne s'était pas inquiété de faire ratifier par le peuple ces divers changements. En quoi l'intervention de la souveraineté populaire était-elle nécessaire cette fois ? L'empereur lui-même le dira bientôt.

Au Corps législatif, M. Grévy et plusieurs de ses collègues déposèrent une interpellation tendant à ce que le droit constituant fût rendu à la nation française. Après deux jours de discussion, où l'empire et le plébiscite subirent les plus rudes attaques, faiblement repoussées par M. Émile Ollivier, partisan nouveau du procédé plébiscitaire qu'il condamnait naguère, l'Assemblée s'en remit au patriotisme du cabinet (5 avril). Le lendemain, 6 avril, une interpellation de M. de Choiseul, ayant pour objet de faire discuter le sénatus-consulte et le plébiscite par le Corps législatif, fut renvoyée à deux mois, c'est-à-dire au 6 juin : le plébiscite fut voté le 8 mai.

Le Sénat commença la discussion de la nouvelle Constitution le 19 avril et vota les 45 articles le 20.

Le 23, un décret convoqua, pour le 8 mai, tous les électeurs à voter par *oui*, ou par *non* sur cette formule : « *Le peuple approuve les réformes libérales opérées dans la Constitution depuis* 1860, *par l'empereur, avec le concours des grands corps de l'État, et ratifie le sénatus-consulte du* 20 *avril* 1870. » Le Corps législatif fut prorogé jusqu'après le vote du plébiscite.

Ce décret fut appuyé d'un manifeste, signé de Napoléon III, où on lisait ce passage :

« Donnez-moi une nouvelle preuve de confiance, en apportant

au scrutin un vote affirmatif ; vous conjurerez les menaces de révolution, vous assoirez sur une base solide la liberté, et vous rendrez plus facile, dans l'avenir, la transmission de la couronne à mon fils. »

Ces derniers mots donnent le secret du plébiscite. Le vote de 1852 établissait l'hérédité dans la descendance mâle de l'empereur; mais ce n'était là qu'un principe posé. En 1870, Napoléon III, atteint dans sa santé par les excès d'une vie d'aventures, d'émotions violentes et de plaisirs, inquiet de l'avenir, voulait assurer la couronne à son fils, encore mineur, que déjà l'on associait, autant que possible, aux cérémonies officielles pour le mettre en évidence.

Il se forma aussitôt deux Comités généraux, assistés de nombreux comités locaux qui, tous, rivalisèrent d'ardeur pour exciter les électeurs, l'un à voter *oui*, l'autre à voter *non*.

La lutte entre les partisans et les ennemis de l'Empire fut encore plus violente qu'aux élections de 1869. S'il s'agissait officiellement de ratifier une constitution, en fait réel il n'était question que de dire à l'Empire « reste » ou de lui dire « va-t-en ». Beaucoup d'électeurs qui détestaient l'empire votèrent pour lui par crainte de l'inconnu. Les émeutes, les propos extravagants tenus dans les réunions publiques, les agitations démagogiques les effrayaient. Une minorité turbulente d'hommes décidés à employer tous les moyens possibles pour arriver au pouvoir leur inspirait des craintes sérieuses. Le programme de ces hommes était, comme ils l'avaient à plusieurs reprises publié [1], celui de la revanche des journées de juin.

La terreur de l'*internationale*, nouveau spectre rouge, sans cesse agité devant eux avec habileté par le gouvernement, jointe à l'espoir de voir se développer le régime de liberté promis par ce dernier, les décidèrent à voter *oui*. C'est à cet appoint très-nombreux que l'empereur dut une large part de sa majorité.

C'était une conception absurde de faire prononcer par un monosyllabe sur une constitution ne comptant pas moins de 45 arti-

[1] L'une de leurs déclarations, datée de l'année 1869, portait :

« Laissons ergoter à leur aise les scolastiques de la démocratie et ceux qui ne sont que les vaincus de Décembre.

« Les vaincus de Juin ne discutent pas avec leurs meurtriers, ils attendent.

« Signé RAOUL RIGAULT, GENTON, E. CHAUVIÈRE, GAILLARD PÈRE

« Suivent 150 signatures. »



cles dont chaque citoyen pouvait approuver une partie et rejeter une autre. La Suisse avait déjà donné l'exemple de plébiscites analogues, mais, outre que la liberté des votes y était scrupuleusement respectée, il y avait cette différence capitale que la Constitution était préalablement étudiée par les assemblées générales et les assemblées locales, c'est-à-dire le conseil fédéral, les conseils cantonaux, les municipalités et les assemblees libres.

Le scrutin fut ouvert pendant toute la journée du dimanche 8 mai, au chef-lieu de chaque commune. Sur 10,939,384 électeurs inscrits, 9,044,703 exprimèrent leurs suffrages; 7,358,786 votèrent *oui*, 1,571,939 votèrent *non ;* il y eut 113,978 bulletins nuls.

La formule officielle du plébiscite, promettant qu'il n'y aurait plus de révolutions et annonçant la liberté, était calculée de manière à entraîner les électeurs, malheureusement trop nombreux, qui n'étaient pas capables de se faire, par eux-mêmes, une opinion sur la valeur du sénatus-consulte. De plus, et outre le manifeste impérial, outre les comités plébiscitaires, outre la pression administrative, le gouvernement avait, à la dernière heure, frappé un grand coup de théâtre.

Depuis environ deux mois, la police faisait grand bruit de la découverte de bombes Orsini, introduites à Paris par un agent de Gustave Flourens, nommé Roussel, qui avait su se rendre invisible et introuvable. L'opinion s'en était médiocrement émue et soupçonnait la police d'avoir, sinon inventé, du moins fort exagéré ce prétendu complot. Elle ne se souvint pas assez généralement que la manœuvre avait été employée lors du plébiciste de 1851, au moyen d'un complot semblable découvert alors à Marseille.

Le 5 mai, presque à la veille du plébiscite, le *Journal officiel* publia un rapport adressé au ministre de la Justice par le procureur général près la cour impériale de Paris, et réclamant la convocation de la Haute cour de Justice pour juger des individus accusés de complot contre la vie de l'empereur. Ce document, aussitôt reproduit par tous les journaux, fut rapidement propagé par la presse officieuse, qui l'accompagna de commentaires propres à effrayer les gens timides, en leur montrant prêtes à se réaliser les menaces de révolution dont parlait le manifeste de l'empereur.

Le gouvernement fut enivré de son triomphe : « C'est un Sadowa à l'intérieur, » dit M. Émile Ollivier. Étrange et lugubre pensée de mettre l'empire sous l'invocation d'une victoire prussienne.

Comme aux élections générales, toutes les grandes villes avaient

donné des votes négatifs, soit en majorité, soit en très-forte proportion. Le département de la Seine, sur 333,251 votants, donna 184,086 *non* contre 139,528 *oui*; celui des Bouches-du-Rhône, sur 93,790 votants, donna 52,975 *non* et 39,572 *oui*. Les deux départements du Rhin fournirent 171,616 votes affirmatifs contre 30,275 négatifs; la Moselle 82,510 contre 12,974.

L'armée (France et Algérie) donna 275,657 *oui* et 46,210 *non*, ensemble 321,867 suffrages : c'était donc là le chiffre de notre effectif militaire. On s'en étonna un peu en France; on l'enregistra avec satisfaction ailleurs.

Au demeurant l'empereur pouvait désormais dire que la majorité numérique de la Nation lui avait une fois de plus donné le pouvoir de faire de la France ce que bon lui semblerait. Il pouvait sans exagération prétendre que le vote avait été émis après des discussions suffisantes, sinon absolument libres, dans une lutte qui n'était ni plus loyale ni plus falsifiée que celles de la plupart des pays de liberté. Quelques fautes qu'il commît désormais, il avait un collaborateur et peut être un complice : la Nation elle-même représentée par la majorité des électeurs. Il restait néanmoins responsable de l'état d'abaissement des consciences qui ratifiaient en connaissance de cause le crime originel de l'Empire.

Le 20 mai, une députation du Corps législatif se rendit à Saint-Cloud, où le président Schneider annonça officiellement à l'empereur le résultat du dépouillement du scrutin. Napoléon III, dans sa réponse, se félicita du nouveau témoignage de confiance que la nation venait de lui donner. « Les adversaires de nos institutions, dit-il, ont posé la question entre la Révolution et l'Empire. Le pays l'a tranchée en faveur du système qui garantit l'ordre et la liberté. » Puis, promettant de respecter la volonté nationale, il continua : « Nous ne devons plus avoir qu'un but : rallier autour de la constitution les honnêtes gens de tous les partis, assurer la sécurité, amener l'apaisement des passions, préserver les intérêts sociaux de la contagion des fausses doctrines, rechercher, avec l'aide de toutes les intelligences, les moyens d'augmenter la grandeur et la prospérité de la France... Nous devons, plus que jamais, aujourd'hui, envisager l'avenir sans crainte. Qui pourrait, en effet, s'opposer à la marche progressive d'un régime qu'un grand peuple a fondé au milieu des tourmentes politiques et qu'il fortifie au sein de la paix et de la liberté? »

§ VI. — Travaux législatifs. — Le Corps législatif, rappelé en

session après le vote du plébiscite, discuta et adopta un certain nombre de lois, entre autres : sur la compétence du jury en matière de délits de presse (25 mai); sur l'extension des attributions des conseils généraux (17 juin) ; sur le choix des maires parmi les conseillers municipaux (29 juin); sur la réduction d'un centime sur le timbre des journaux (15 juin).

La constitution plébiscitaire accordait au Corps législatif le droit de recevoir des pétitions. Parmi les premières qui lui furent adressées s'en trouvait une des princes d'Orléans, qui réclamaient l'abrogation de la loi de bannissement portée contre leur famille. Les républicains se divisèrent sur l'accueil qui devait être fait à cette pétition. Les uns l'appuyèrent au nom de l'humanité, les autres la repoussèrent au nom de la prudence politique. La discussion eut lieu en séance publique, le 2 juillet, et amena un incident remarquable.

Parmi les députés qui combattirent la pétition se trouva M. Jules Grévy. Il résuma son opinion en ces termes : « Je ne tiens ni de mes commettants ni de ma conscience le devoir de rouvrir à une royauté les portes de la France, pas plus à la royauté de droit divin qu'à la royauté de 1830. » Une voix de la gauche s'écria : « C'est parler en soutien du gouvernement ! » M. Grévy répondit : « C'est parler en républicain qui ne veut être ni dupe ni complice du rappel de la royauté ! »

Un discours de M. Émile Ollivier fit rejeter la pétition par 173 voix contre 31.

La chambre vota ensuite la loi du contingent que, d'accord avec la commission, le gouvernement réduisit de 100,000 hommes à 90,000.

CHAPITRE XIX

Affaire Hohenzollern. — Déclaration de guerre. — Procès de Blois.

§ I. AFFAIRE HOHENZOLLERN [1]. — Après avoir voté le contingent militaire, le Corps législatif abordait la discussion du budget quand

[1] Consulter : *Ma Mission en Prusse*, par le comte Benedetti. Paris, 1871. Plon. — *La chute du second empire*, par Aug. Deschamps. Paris, 1871. Lacroix. *Histoire de la révolution de* 1870-1871, par Jules Claretie. Paris, 1872. — *La France et la Prusse avant la guerre*, par le duc de Gramont Paris, 1871. — *Souvenirs du 4 septembre*, par Jules Simon. — Le *Journal officiel.*

un journal (*les Débats*) vint jeter au milieu du public, non encore remis des émotions du plébiscite, la nouvelle inattendue que le général Prim avait offert la couronne d'Espagne au prince de Hohenzollern Sigmaringen, appartenant à une branche de la famille royale de Prusse, et que ce prince avait accepté l'offre.

La nouvelle était vraie. A la suite de l'expulsion d'Isabelle, le général Prim, qui en avait été le principal promoteur, ne voulant pas proclamer la République, fit décréter la vacance du trône et établir une régence confiée au maréchal Serrano. Un peu plus tard, les cortès décidèrent le rétablissement de la monarchie. L'Espagne toujours fort agitée, dans un état de révolution pour ainsi dire permanent, repoussait les prétendants qui se proposaient; Prim chercha un candidat parmi les princes en disponibilité et finit par choisir, après plus d'un refus, le prince Léopold de Hohenzollern Sigmaringen. Les pourparlers engagés à ce propos, en 1869, avaient été connus du cabinet des Tuileries qui n'y mit aucun obstacle. Le prince tenait un peu à la famille Bonaparte, étant petit-fils de la princesse Antoinette Murat. L'affaire n'aboutit pas et depuis plusieurs mois il n'en était plus question quand la nouvelle donnée par *les Débats* la remit en lumière.

La campagne de Sadowa avait fait naître, des deux côtés du Rhin, la pensée qu'un jour ou l'autre la France et la Prusse devaient s'entrechoquer pour se disputer l'influence prépondérante en Europe. L'opinion française était disposée à voir partout la main de la Prusse et les artifices de M. de Bismarck. On n'hésita donc pas à lui attribuer l'invention de la candidature Hohenzollern. Vainement Prim lui-même déclara-t-il que cette candidature était née en Espagne; on n'en resta pas moins persuadé que c'était une manœuvre du diplomate prussien.

Un député, M. Cochery, demanda à interpeller le gouvernement à ce sujet. Le 6 juillet, jour fixé pour la discussion, on vit monter à la tribune le duc de Gramont, qui avait récemment remplacé M. Daru aux Affaires étrangères, diplomate de profession avec des allures presque belliqueuses. Il lut une déclaration confirmant l'offre de Prim et l'acceptation du prince; « mais, ajouta-t-il, le peuple espagnol ne s'est point encore prononcé et nous ne connaissons pas les détails vrais d'une négociation qui *nous a été cachée.* » Le ministre demanda, en conséquence, l'ajournement de la discussion, proclamant, d'ailleurs, les sympathies de l'empire pour le peuple espagnol et sa résolution de ne s'immiscer en rien dans les

affaires intérieures d'une noble et grande nation en plein exercice de sa souveraineté. » Il affirma, en outre, que le gouvernement impérial n'avait jamais eu de préférence ni d'éloignement pour aucun candidat. « Mais, continua-t-il, nous ne croyons pas que le respect des droits d'un peuple voisin nous oblige à souffrir qu'une puissance étrangère, en plaçant un de ses princes sur le trône de Charles-Quint, puisse déranger à notre détriment l'équilibre actuel des forces en Europe et mettre en péril les intérêts et l'honneur de la France. Cette éventualité, nous en avons le ferme espoir, ne se réalisera pas. Pour l'empêcher, nous comptons à la fois sur la sagesse du peuple allemand et sur l'amitié du peuple espagnol. S'il en était autrement, forts de votre appui et de celui de la nation, nous saurions remplir notre devoir, sans hésitation et sans faiblesse. »

L'intronisation d'un Hohenzollern en Espagne pouvait être désagréable à Napoléon III, non pas plus cependant que ne l'avait été pour l'Europe, en 1852, la restauration des Bonaparte, et elle était certainement moins que celle-ci menaçante pour la France. Peut-être Napoléon III gardait-il rancune à la famille Hohenzollern du refus qu'elle avait fait de lui donner en mariage une de ses jeunes princesses. La présence de la reine Isabelle à Paris, où elle était entourée d'une foule de partisans et où elle vivait, ainsi que les personnages importants de sa suite, dans l'intimité de l'impératrice et de l'empereur, eut-elle une influence quelconque dans cette affaire, c'est ce que l'avenir dira peut-être. L'évocation du trône de Charles-Quint à propos du trône d'Espagne, en 1870, était une fantasmagorie oratoire d'un goût douteux qui, au delà des Pyrénées, pouvait paraître une dérision inconvenante. L'aveu que des négociations pendantes depuis des mois avaient été cachées au gouvernement français, faisait peu d'honneur à la perspicacité de la diplomatie impériale et rappelait le triste rôle joué à Londres, en 1840, par M. Guizot. Cet aveu même n'était pas d'une exactitude absolue. M. Benedetti, ambassadeur de France à Berlin, avait tenu son gouvernement au courant des négociations entamées en 1869, et avait exprimé la pensée que le projet, alors abandonné, pourrait être repris plus tard. Il est vrai que l'intrigue de Prim avec le prince Léopold ne fut pas, dès l'abord, connue du gouvernement français, mais c'était peut-être notre légation de Madrid qui aurait dû en avoir connaissance plutôt que celle de Berlin. La dernière phrase du duc de Gramont contenait

une menace mal déguisée, procédé très-napoléonien peut-être, mais nullement diplomatique.

Les bonapartistes accueillirent avec transport le discours du ministre. M. Crémieux, qui voyait dans ce discours une déclaration de guerre, proposait de suspendre la discussion du budget. M. Émile Ollivier répondit qu'il n'y avait là de provocation contre personne. « Le gouvernement, dit-il, désire la paix, il la désire avec passion mais avec honneur... Si nous croyions, un jour, la guerre inévitable, nous ne l'engagerions qu'après avoir demandé et obtenu votre concours. »

Le débat fut ajourné. Les jours suivants, le ministère fut sommé plusieurs fois de s'expliquer ; il différa toujours, arguant des négociations engagées.

Cette déclaration du 6 juillet avait été délibérée en conseil des ministres. D'après la déposition du maréchal Lebœuf devant la commission d'enquête de l'assemblée nationale de 1871, le texte primitif en était un peu violent et l'empereur en aurait demandé et obtenu l'adoucissement. « Mais, à notre arrivée à la chambre, dit le maréchal, nous trouvâmes une grande animation parmi les députés...., Nous nous laissâmes entraîner et la rédaction première, ou une rédaction qui s'en approchait, fut lue à la tribune. » Selon le duc de Gramont, la déclaration a été lue telle que le conseil l'avait arrêtée. Mais le projet primitif était en termes très-modérés et ce fut l'empereur qui le voulut plus accentué et qui, notamment, y ajouta la dernière phrase. M. de Gramont, à l'époque de l'enquête, affirmait avoir en sa possession minute de la déclaration avec les corrections qui sont d'une main qui en garantit l'authenticité.

Quoi qu'il en soit, la guerre n'était pas encore inévitable.

Le 12, on apprit la renonciation du prince de Hohenzollern.

« La veille de ce jour, dit M. Thiers devant la même commission parlementaire, je rencontrai M. Ollivier dans les couloirs du Corps législatif. Il était inquiet, honnêtement inquiet, il me demanda si je croyais toujours à l'abandon de la candidature. Je lui répétai que je le croyais toujours, me reposant sur cette pensée que la Prusse, trouvant le terrain mauvais pour une lutte avec nous, céderait aux instances redoublées de la Russie et de l'Angleterre..... Le lendemain, je me rendis à la chambre. Sur-le-champ, j'aperçois M. Ollivier qui accourt vers moi et dit : « Vous « aviez raison ; oui, nous avons réussi ; nous avons obtenu ce que « nous désirions, c'est la paix. » La joie de M. Ollivier était extrême

et manifestée sans réserve. Il y avait devant le palais législatif deux cents voitures de gens qui étaient venus de la Bourse pour voir si c'était la paix ou la guerre à laquelle il fallait s'attendre, c'est-à-dire la hausse ou la baisse. M. Ollivier, toujours joyeux, me dit : « Avez-vous lu la dépêche que nous venons de recevoir ? — Non. « — Je vais vous la montrer. » Il fallut courir à travers toutes les salles du Corps législatif pour ressaisir la dépêche. M. Ollivier me la fit lire. — Maintenant, lui dis-je encore une fois, il faut vous tenir tranquille. — Soyez rassuré, me répondit-il, nous tenons la paix : nous ne la laisserons pas échapper. »

Dans la même journée du 12, Napoléeon III disait à deux ambassadeurs étrangers : « c'est la paix ; je le regrette, car l'occasion était bonne ; mais à tout prendre, la paix est un parti plus sûr vous pouvez regarder l'incident comme terminé. »

Le même jour aussi, deux députés du parti de la guerre, M. Clément Duvernois et M. de Leusse, déposaient au Corps législatif une motion ainsi formulée : « Les soussignés demandent à interpeller le cabinet sur les garanties qu'il a stipulées ou qu'il compte stipuler pour éviter le retour de complications successives avec la Prusse. »

Dans la matinée du 13, le comte de Grenville, ministre des affaires étrangères d'Angleterre, adressa deux télégrammes à l'ambassadeur anglais pour lui recommander de rappeler au cabinet français que c'est lui-même qui a réclamé la médiation anglaise. Il dit ensuite :

« Dans ces circonstances, le gouvernement de la reine est tenu de représenter au gouvernement impérial l'immense responsabilité qui pèserait sur la France si elle cherchait à élargir les causes de la querelle, en refusant d'accepter la renonciation du prince de Hohenzollern comme une solution suffisante de la question. »

L'ambassadeur répondit : « J'ai donné aussitôt que possible la substance du télégramme de Votre Seigneurie dans une lettre que j'ai envoyée à Saint-Cloud par un des secrétaires de l'ambassade, et qui a été mise entre les mains de l'empereur en plein Conseil, en présence de l'impératrice. »

La nouvelle de la renonciation avait rendu furieux le parti de la guerre en France.

« Le 13 juillet, dit M. de Gramont, j'avais été aux chambres et j'y avais été fort maltraité. M. Jérôme David m'avait attaqué très-vivement ; il disait que nous représentions le gouvernement de la

honte nationale, que nos négociations étaient dérisoires. Il fut très-violent dans le fond et dans la forme. »

Ce témoignage est confirmé par celui de M. Thiers :

« Il y avait au Corps législatif, dit M. Thiers, une agitation extraordinaire. Tous les chefs bonapartistes s'écriaient, en parlant des ministres : Ce sont des lâches! des misérables ! Comment! ils se contenteraient de cette insignifiante concession? La France serait déshonorée ! elle ne le souffrirait pas ! — Et ils ne se gênaient guère de faire entendre ce langage aux ministres eux-mêmes. »

Dans la séance du 13, M. de Gramont annonça avoir appris officiellement par l'ambassade espagnole la renonciation du prince de Hohenzollern, ajoutant : « Des négociations que nous poursuivons avec la Prusse et qui n'ont jamais eu d'autre objet, ne sont pas encore terminées. Il nous est donc impossible de soumettre aujourd'hui à la Chambre un exposé complet de l'affaire. » Pressé de questions, le ministre différa encore et promit de répondre dans la séance du 15.

Les négociations dont parlait le ministre se rapportaient à la promesse qu'on voulait imposer au roi de Prusse de ne jamais autoriser une nouvelle candidature de son jeune parent. C'était là la garantie demandée par M. Duvernois.

Le parti de la guerre l'avait emporté auprès de Napoléon III. L'impératrice, au dire de personnages importants, la désirait ardemment, comptant sur des victoires pour rétablir le crédit de la dynastie et assurer le trône à son fils. En même temps, des mesures étaient prises pour faire un coup d'État en cas de besoin[1].

« Les conservateurs purs, dit plus loin M. Thiers, je les appelle ainsi pour les distinguer des dynastiques, étaient tristes, profondément inquiets, et venaient auprès des hommes pourvus de quelque expérience politique chercher à savoir ce qu'il fallait penser de cette effrayante aventure. Lorsque je leur disais que la conduite du gouvernement était folle, ils approuvaient, laissant voir le fond de leur pensée, et quelques-uns qui ne m'avaient jamais adressé la parole, me serraient la main en me disant : M. Thiers, défendez la paix ; nous vous appuierons. — Au contraire, les bonapartistes purs, ne connaissant rien à la situation de notre armée, répétant, d'après le maréchal Lebœuf, qu'on était prêt, que les Prussiens

[1] Voir *Enquête parlementaire sur le 4 septembre* : Dépositions de MM. Jérôme David et Clément Duvernois.

ne l'étaient pas, qu'il fallait en finir avec cette puissance insolente et insatiable (les malheureux l'avaient créée en 1866 !) et que ce serait une campagne de six semaines à faire ; ceux-là couraient, criaient, clabaudaient, regardaient d'un air de mépris ceux qui pensaient autrement qu'eux, et ne laissaient de repos à personne. »

La séance du 15 juillet 1870 eut une telle importance, qu'il convient d'en reproduire les principaux traits, d'après la sténographie officielle.

Le gouvernement avait préparé une déclaration destinée à être lue simultanément au Sénat et au Corps législatif. Le duc de Gramont fit cette lecture au Luxembourg et M. Émile Ollivier au Palais Bourbon. En voici la teneur :

« Messieurs, la manière dont vous avez accueilli notre déclaration du 6 juillet, nous ayant donné la certitude que vous approuviez notre politique et que nous pouvions compter sur votre appui, nous avons aussitôt commencé des négociations avec les puissances étrangères pour obtenir leurs bons offices ; avec la Prusse, afin qu'elle reconnût la légitimité de nos griefs.

« Dans ces négociations, nous n'avons rien demandé à l'Espagne, dont nous ne voulons ni éveiller les susceptibilités ni froisser l'indépendance ; nous n'avons pas agi auprès du prince de Hohenzollern, que nous considérons comme couvert par le roi ; nous avons également refusé de mêler à notre discussion aucune récrimination ou de la faire sortir de l'objet même dans lequel nous l'avions renfermée dès le début.

« La plupart des puissances étrangères ont été pleines d'empressement à nous répondre, et elles ont, avec plus ou moins de chaleur, admis la justice de notre réclamation.

« Le ministère des affaires étrangères prussien nous a opposé une fin de non-recevoir en prétendant qu'il ignorait l'affaire et que le cabinet de Berlin y était resté étranger. (Rumeurs sur divers bancs. — Silence ! silence !)

« Nous avons dû alors nous adresser au roi lui-même, et nous avons donné à notre ambassadeur l'ordre de se rendre à Ems, auprès de Sa Majesté. Tout en reconnaissant qu'il avait autorisé le prince de Hohenzollern à accepter la candidature qui lui avait été offerte, le roi de Prusse a soutenu qu'il était resté étranger aux négociations poursuivies entre le gouvernement espagnol et le prince de Hohenzollern ; qu'il n'y était intervenu que comme chef de fa-

mille et nullement comme souverain, et qu'il n'avait ni réuni ni consulté le conseil de ses ministres. Sa Majesté a reconnu cependant qu'elle avait informé le comte de Bismarck de ces divers incidents.

« Nous ne pouvions considérer ces réponses comme satisfaisantes; nous n'avons pu admettre cette distinction subtile entre le souverain et le chef de famille, et nous avons insisté pour que le roi conseillât et imposât au besoin au prince Léopold, une renonciation à sa candidature.

« Pendant que nous discutions avec la Prusse, le désistement du prince Léopold nous vint du côté d'où nous ne l'attendions pas, et nous fut remis, le 12 juillet, par l'ambassadeur d'Espagne.

« Le roi ayant voulu y rester étranger, nous lui demandâmes de s'y associer et de déclarer que si, par un de ces revirements toujours possibles dans un pays sortant d'une révolution, la couronne était de nouveau offerte par l'Espagne au prince Léopold, il ne l'autoriserait plus à l'accepter afin que le débat pût être considéré comme définitivement clos.

« Notre demande était modérée, les termes dans lesquels nous l'exprimions ne l'étaient pas moins. « Dites bien au roi, écrivions-nous au comte Benedetti, le 12 juillet, à minuit, que nous n'avons aucune arrière-pensée, que nous ne cherchons pas un prétexte de guerre, et que nous ne demandons qu'à résoudre honorablement une difficulté que nous n'avons pas créée nous-mêmes. »

« Le roi consentit à approuver la renonciation du prince Léopold, mais il refusa de déclarer qu'il n'autoriserait plus à l'avenir le renouvellement de cette candidature.

« J'ai demandé au roi, nous écrivait M. Benedetti, le 13 juillet,
« à minuit, de vouloir bien me permettre de vous annoncer en son
« nom que si le prince de Hohenzollern revenait à son projet, Sa
« Majesté interposerait son autorité et y mettrait obstacle.

« Le roi a absolument refusé de m'autoriser à vous transmettre
« une semblable déclaration. J'ai vivement insisté, mais sans réus-
« sir à modifier les dispositions de Sa Majesté. Le roi a terminé
« notre entretien en me disant qu'il ne pouvait ni ne voulait pren-
« dre un pareil engagement, et qu'il devait, pour cette éventualité
« comme pour toute autre, se réserver la faculté de consulter les
« circonstances. »

« Quoique ce refus nous parût injustifiable, notre désir de conserver à l'Europe les bienfaits de la paix était tel que nous ne rom-

pions pas nos négociations, et que, malgré notre impatience légitime, craignant qu'une discussion ne les entravât, nous vous avons demandé d'ajourner nos explications.

« Aussi, notre surprise a t-elle été profonde, lorsque hier nous avons appris que le roi de Prusse avait notifié par un aide de camp à notre ambassadeur qu'il ne le recevrait plus, et que, pour donner à ce refus un caractère non équivoque, son gouvernement l'avait communiqué officiellement aux cabinets d'Europe. (Mouvement.) Nous apprenions, en même temps, que M. le baron de Werther avait reçu l'ordre de prendre un congé, et que des armements s'opéraient en Prusse.

« Dans ces circonstances, tenter davantage pour la conciliation, eût été un oubli de dignité et une imprudence; nous n'avons rien négligé pour éviter une guerre; nous allons nous préparer à soutenir celle qu'on nous offre, en laissant à chacun la part de responsabilité qui lui revient. (Très-bien! — Bravo! bravo! — Applaudissements répétés. Vive l'Empereur! — Vive la France!)

M. LE GARDE DES SCEAUX. « Dès hier, nous avons rappelé nos réserves, et avec votre concours nous allons prendre immédiatement les mesures nécessaires pour sauvegarder les intérêts, la sécurité et l'honneur de la France (Nouveaux bravos et applaudissements prolongés.) A raison des circonstances politiques, l'administration de la guerre devant être en mesure de faire face à toute éventualité, nous demandons un crédit de 50 millions et nous demandons l'urgence (Très-bien! très-bien! — Aux voix! aux voix! — Agitation.)

LE PRÉSIDENT. « Je consulte la Chambre sur l'urgence.

M. ERNEST PICARD demande la parole. (Agitation.)

LE PRÉSIDENT. « Je consulte la Chambre sur l'urgence. »

L'urgence est votée par assis et levé. Malgré les supplications de la majorité, la gauche ne veut pas se lever.

M. GIRAULT. « Nous serons les premiers à nous lever pour une guerre nationale défendant la patrie; nous ne voulons pas nous lever pour une guerre dynastique et agressive. (Bruit et rumeurs.) »

Après la contre-épreuve, le président, M. Schneider donna la parole à M. Thiers qui prononça le discours suivant, au milieu d'interruptions incessantes et même d'injures dont il suffira de rapporter ici les plus caractéristiques.

M. THIERS. « S'il y a eu un jour, une heure où l'on puisse dire,

sans exagération que l'histoire nous regarde, c'est cette heure et cette journée, et il me semble que tout le monde devrait y penser sérieusement.

« Quand la guerre sera déclarée, il n'y aura personne de plus zélé, de plus empressé que moi à donner au Gouvernement les moyens dont il aura besoin pour la rendre victorieuse.

« Ce n'est donc pas assaut de patriotisme que nous faisons ici.

« Je soutiens que mon patriotisme est, non pas supérieur, mais égal à celui de tous ceux qui sont ici.

« De quoi s'agit-il ? de donner ou de refuser au gouvernement les moyens qu'il demande ? Non, je proteste contre cette pensée. De quoi s'agit-il ? d'une déclaration de guerre faite à cette tribune par le ministère, et je m'exprime constitutionnellement, on le reconnaîtra. Eh bien, est-ce au ministère, à lui seul, de déclarer la guerre? Ne devons-nous pas, nous aussi, avoir la parole ? Et avant de la prendre, ne nous faut-il pas un instant de réflexion ?... »

M. Thiers engagea la Chambre à songer aux milliers d'hommes dont elle votait la mort ; il lui rappela que le 6 mai 1866 elle lui avait refusé la parole alors qu'il lui signalait les dangers qui se préparaient.

« Quand je vous montrais ce qui se préparait, vous m'avez écouté un jour ; le lendemain, au jour décisif, vous avez refusé de m'écouter. Il me semble que ce souvenir seul, ce souvenir devrait vous arrêter un moment, et vous inspirer le désir de m'écouter une minute sans m'interrompre.

« Laissez-moi vous dire une chose : Vous allez vous récrier, mais je suis fort décidé à écouter vos murmures, et s'il le faut à les braver. (A droite : Vous êtes comme vous étiez en 1866.)

M. Thiers. « Eh bien ! vous ne m'avez pas écouté alors, et rappelez-vous ce qu'il en a coûté à la France !...

M. le comte de la Tour. « En 1866, vous demandiez seulement la neutralité, monsieur Thiers ; vous ne demandiez pas autre chose!

M. Thiers. « Cela est inexact... Mais aujourd'hui la demande principale qu'on adressait à la Prusse, celle qui devait être la principale et que le ministère nous a assuré être la seule, cette demande a reçu une réponse favorable. (Dénégations sur un grand nombre de bancs.) Vous ne me lasserez pas.

« J'ai le sentiment que je représente ici non pas les emportements du pays, mais ses intérêts réfléchis.

« J'ai la certitude, la conscience au fond de moi-même, de rem-

plir un devoir difficile, celui de résister à des passions patriotiques, si l'on veut, mais imprudentes.

« Soyez convaincus que quand on a vécu quarante ans au milieu des agitations et des vicissitudes politiques, et qu'on remplit son devoir, et qu'on a la certitude de le remplir, rien ne peut vous ébranler, rien, pas même les outrages.

M. LE PRÉSIDENT SCHNEIDER. « J'ai demandé tout à l'heure à la majorité, à la fois le calme et le silence, de façon qu'on entende. Je demande instamment, que de ce côté (la gauche), on n'interrompe pas l'orateur.

M. EUGÈNE PELLETAN, vivement. « Nous n'interrompons pas, monsieur le président, nous protestons contre les interruptions de la majorité.

M. THIERS. « Il me semble que, sur un sujet si grave, n'y eût-il qu'un seul individu, le dernier dans le pays, s'il avait un doute, vous devriez l'écouter ; oui, n'y en eût-il qu'un, mais je ne suis pas seul.

Voix à gauche. « Non ! non ! nous sommes avec vous.

A droite. « Combien ?

M. HORACE DE CHOISEUL. « Si les élections avaient été libres, nous serions plus nombreux ! (Exclamations.)

M. THIERS. « Je serais seul... (Interruption.) je serais seul, que, pour la gravité du sujet, vous devriez m'entendre.

« Eh bien, messieurs, est-il vrai, oui ou non, que sur le fond c'est-à-dire sur la candidature du prince de Hohenzollern, votre réclamation a été écoutée, et qu'il y a été fait droit ? Est-il vrai que vous rompez sur une question de susceptibilité très-honorable, je le veux bien, mais vous rompez sur une question de susceptibilité ? (Mouvement.)

« Eh bien, messieurs, voulez-vous qu'on dise, voulez-vous que l'Europe tout entière dise que le fond était accordé et que pour une question de forme, vous vous êtes décidés à verser des torrents de sang ! (Réclamations bruyantes à droite et au centre.)

M. THIERS. « Prenez-en la responsabilité !...

« Ici, messieurs, chacun de nous doit prendre la responsabilité qu'il croit pouvoir porter.

A droite. « Oui ! oui ! tout entière !

M. THIERS. « Quant à moi, soucieux de ma mémoire, je ne voudrais pas qu'on puisse dire (Interruption.) que j'ai pris la responsabilité d'une guerre fondée sur de tels motifs !...

« Le fond était accordé, et c'est pour un détail de forme que vous rompez ! (Non ! non ! Si ! si !)

« Je demande donc, à la face du pays, qu'on nous donne connaissance des dépêches d'après lesquelles on a pris la résolution qui vient de nous être annoncée ; car il ne faut pas nous le dissimuler, c'est une déclaration de guerre !

« Messieurs, je connais ce dont les hommes sont capables sous l'empire de vives émotions. Pour moi, si j'avais eu l'honneur de diriger, dans cette circonstance, les destinées de mon pays... (Nouvelle interruption)... vous savez bien, par ma présence sur ces bancs, que ce n'est pas un regret que j'exprime ; mais je répète que si j'avais été placé dans cette circonstance douloureuse, mais grande, j'aurais voulu ménager à mon pays quelques instants de réflexion avant de prendre pour lui une résolution aussi grave.

« Quant à moi, laissez-moi vous dire en deux mots, pour vous expliquer et ma conduite et mon langage, laissez-moi vous dire que je regarde cette guerre comme souverainement imprudente. Cette déclaration vous blesse, mais j'ai bien le droit d'avoir une opinion sur une question pareille. J'aime mon pays, j'ai été affecté plus douloureusement que personne des événements de 1866, plus que personne, j'en désire la réparation ; dans ma profonde conviction, et si j'ose le dire, dans mon expérience, l'occasion est mal choisie.

« Plus que personne, je le répète, je désire la réparation des événements de 1866 ; mais je trouve l'occasion détestablement choisie.

« Sans aucun doute, la Prusse s'était mise gravement dans son tort, très-gravement. Depuis longtemps, en effet, elle nous disait qu'elle ne s'occupait que des affaires de l'Allemagne, de la destinée de la patrie allemande, et nous l'avons trouvée tout à coup, sur les Pyrénées, préparant une candidature que la France devait ou pouvait regarder comme une offense à sa dignité et une entreprise contre ses intérêts.

« Vous vous êtes adressés à l'Europe, et l'Europe, avec un empressement qui l'honore elle-même, a voulu qu'il nous fût fait droit sur le point essentiel ; sur ce point, en effet, vous avez eu satisfaction ; la candidature du prince de Hohenzollern a été retirée. (Dénégations à droite.)

« Vous avez exprimé votre opinion, laissez-moi dire la mienne en quelques mots. Cette urgence de laquelle vous êtes si pressés d'user, elle est à vous, elle est votée, vous allez en jouir, vous allez avoir la faculté de vous livrer à toute l'ardeur de vos sentiments ;

laissez-moi vous exprimer les miens, tout douloureux qu'ils sont, et si vous ne comprenez pas que, dans ce moment, je remplis un devoir, et le plus pénible de ma vie, je vous plains. (Très-bien! très-bien! à gauche. — Réclamations au centre et à droite.)

« Oui, quant à moi, je suis tranquille pour ma mémoire, je suis sûr de ce qui lui est réservé pour l'acte auquel je me livre en ce moment; mais pour vous, je suis certain qu'il y aura des jours où vous regretterez votre précipitation. (Allons donc ! allons donc !)

M. Thiers. « Eh bien ! quant à moi...

M. le marquis de Piré, *avec violence.* « Vous êtes la trompette antipatriotique du désastre. Allez à Coblentz !

M. Thiers. « Offensez-moi... Insultez-moi... Je suis prêt à tout subir pour défendre le sang de mes concitoyens, que vous êtes prêts à verser si imprudemment !

M. le garde des sceaux. « Non ! non !

M. Thiers. « Je souffre, croyez-le, d'avoir à parler ainsi.

M. le marquis de Piré. « C'est nous qui souffrons de vous entendre !

M. Thiers. « Dans ma conviction, je vous le répète en deux mots, car si je voulais vous le démontrer, vous ne m'écouteriez pas, vous choisissez mal l'occasion de la réparation que vous désirez et que je désire comme vous.

« Plein de ce sentiment, lorsque je vois que, cédant à vos passions, vous ne voulez pas prendre un instant de réflexion, que vous ne voulez pas demander la connaissance des dépêches sur lesquelles votre jugement pourrait s'appuyer, je dis, messieurs, permettez-moi cette expression, que vous ne remplissez pas dans toute leur étendue les devoirs qui vous sont imposés.

« Dites ce que vous voudrez, mais il est bien imprudent à vous de laisser soupçonner au pays que c'est une résolution de parti que vous prenez aujourd'hui.

« Je suis prêt à voter au Gouvernement tous les moyens nécessaires quand la guerre sera définitivement déclarée ; mais je désire connaître les dépêches sur lesquelles on fonde cette déclaration de guerre. La Chambre fera ce qu'elle voudra ; je m'attends à ce qu'elle va faire, mais je décline, quant à moi, la responsabilité d'une guerre aussi peu justifiée. (Vive approbation sur plusieurs bancs à gauche.)

M. Émile Ollivier, garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, répliqua : « Messieurs, plus un courant d'opinion est unanime et violent, plus il y a de grandeur d'âme, quand on le

croit erroné, à se mettre en sa présence et à tenter de l'arrêter en disant ce qu'on croit la vérité !

« Aussi, après avoir écouté respectueusement l'honorable M. Thiers, selon mon habitude, n'aurais-je pas demandé la parole pour lui répondre, si dans son discours il n'y avait des appréciations que je ne puis accepter.

« Nous aussi, messieurs, nous avons le sentiment de notre devoir, nous aussi nous savons que cette journée est grave, et que chacun de ceux qui ont contribué, dans une mesure quelconque, à la décision qui va être adoptée, contractent devant leur pays et devant l'histoire une grave responsabilité.

« Nous aussi, pendant les huit heures de délibération que nous avons eues hier, nous avons constamment pensé à ce qu'il y avait d'amer, de douloureux, à donner dans notre siècle, dans notre temps, le signal d'une rencontre sanglante entre deux grands États civilisés.

« Nous aussi, nous déclarons coupables ceux qui, obéissant à des passions de partis ou à des mouvements irréfléchis, engagent leur pays dans des aventures.

« Nous aussi, nous croyons que les guerres inutiles sont des guerres criminelles, et si, l'âme désolée, nous nous décidons à cette guerre, à laquelle la Prusse nous appelle, c'est qu'il n'en fut jamais de plus nécessaire. (Vives marques d'approbation !)

« Nous le déclarons ici solennellement : aucun des membres du ministère n'a cherché une occasion de faire la guerre. Nous n'avons pas délibéré pour savoir si le moment était opportun ou inopportun pour assaillir la Prusse : nous ne voulions assaillir ni l'Allemagne ni la Prusse : nous nous sommes trouvés en présence d'un affront que nous ne pouvions pas supporter, en présence d'une menace qui, si nous l'avions laissée se réaliser, nous eût fait descendre au dernier rang des États. Nous avons relevé l'affront et nous avons pris nos précautions contre la menace.

« Dans la négociation, nous avons été au début, décisifs et rapides, parce que, si nous avions perdu une minute, nous nous fussions trouvés en présence d'un fait accompli, et, qu'étant obligés de faire la guerre, nous eussions eu à nos pieds le boulet qu'on voulait y mettre, l'Espagne prussienne.

« Ce premier moment passé, nous avons été modérés, patients, conciliants, équitables. Si on nous avait accordé une satisfaction

réelle, nous eussions accueilli cette satisfaction avec joie; mais cette satisfaction nous a été refusée.

« Le roi de Prusse, il faut que l'histoire ne l'oublie pas, a constamment refusé d'intervenir pour amener ou faciliter la renonciation du prince Hohenzollern. Quand elle a été obtenue, il a affecté de s'y considérer comme étranger; et quand, enfin, voulant obtenir des assurances pour l'avenir, nous lui avons dit dans les formes les plus respectueuses : « Déclarez-nous que cette renonciation est définitive, » comment s'est conduit le roi de Prusse?

« Il nous a refusé. Est-ce nous qui nous sommes montrés susceptibles? Est-ce nous qui nous sommes emportés, en face d'une réponse négative? Non, non.

« Nous sommes venus ici, et, malgré les impatiences du dedans et les impatiences du dehors, et quoiqu'on commençât à dire que nous étions le ministère de la lâcheté et de la honte, nous avons continué à négocier, et l'honorable M. Thiers a tort de l'oublier; au milieu de ces négociations, nous avons appris que, dans toute l'Europe, les représentants prussiens annonçaient et faisaient annoncer dans les journaux, que le roi de Prusse avait envoyé un aide de camp à notre ambassadeur pour lui déclarer qu'il refusait de le recevoir. (Bravos au centre et à droite. — Interruption à gauche.)

M. Jules Favre. « Communiquez-nous la dépêche.

M. d'Andelarre. « Il faut qu'on nous communique la dépêche pour que nous puissions nous prononcer en connaissance de cause.

M. le garde des sceaux. « L'honorable M. Thiers a appelé ce sentiment, de la susceptibilité. Je n'ai pas reconnu dans cette expression la justesse ordinaire de son langage. Ce n'est pas de la susceptibilité qu'il fallait dire, c'est de l'honneur, et en France la sauvegarde de l'honneur, est le premier des intérêts. (Vive approbation au centre et à droite.)

« On nous demande des communications de dépêches; ces communications sont faites.

« Nous les avons mises dans notre exposé... (Interruptions.)

M. Jules Favre. « C'est exactement comme pour le Mexique; on nous disait cela aussi, et on nous a indignement trompés. (Vives réclamations. — Très-bien! sur quelques bancs à gauche.)

M. le marquis de Piré. « Vous êtes bien mal inspirés! Vous ne pourrez plus rien reprocher aux émigrés.

M. le garde des sceaux. « Nous n'avons reçu que des dépêches confidentielles, que les usages diplomatiques ne permettent pas de

communiquer ! nous ne communiquerons rien de plus... (Vives réclamations à gauche.)

M. JULES FAVRE. « C'est le gouvernement personnel de Louis XIV ; il n'y a plus de pouvoir parlementaire !

M. H. DE CHOISEUL. « Vous froissez la Chambre. (Bruit.) Nous protestons.

M. GAMBETTA. « M. le ministre, voulez-vous me permettre une observation ?

M. LE GARDE DES SCEAUX. « Je vous écoute.

M. LE PRÉSIDENT SCHNEIDER. « M. Gambetta a la parole avec l'autorisation de l'orateur.

M. GAMBETTA. « Je vous demande pardon de vous interrompre, mais il me semble que les paroles que vous venez de prononcer, à savoir que vous avez dans le *memorandum* dont vous avez donné lecture à la tribune, exposé tout ce qu'il était nécessaire à la Chambre de connaître, contiennent à la fois un manque de véracité politique et une atteinte aux droits de l'assemblée, ce que je demande à démontrer d'un mot. (Très-bien ! à gauche.)

« Vous dites, — et je n'entre pas dans le fond du débat, — vous dites : Nous ne vous communiquerons rien de plus : or, vous faites reposer toute cette grave, cette effroyable question, dont vous ne vous êtes pas dissimulé, pendant huit jours, les conséquences redoutables pour l'Europe et pour votre propre responsabilité, vous la faites reposer sur une dépêche notifiée, à votre insu, à tous les cabinets de l'Europe, par laquelle on aurait mis votre ambassadeur hors des portes de la Prusse. Eh bien, je dis que ce n'est pas par extraits, par allusions, mais par une communication directe, authentique que vous devez en saisir la Chambre ; c'est une question d'honneur, dites-vous, et il faut que nous sachions dans quels termes on a osé parler à la France. (Vive approbation et applaudissements sur quelques bancs à gauche.)

M. LE GARDE DES SCEAUX. « Je réponds à l'honorable M. Gambetta. Il faut d'abord que je rectifie son assertion. Je n'ai pas dit, et personne n'a dit que l'ambassadeur de France avait été chassé de la Prusse.

M. GAMBETTA. « Je ne me suis pas servi de ces mots ; je parle une langue correcte. J'ai dit qu'on lui avait refusé la porte du roi de Prusse...

Un membre. « Voici vos propres paroles. Vous avez dit : « Notre ambassadeur aurait été mis hors des portes de la Prusse. »

M. LE GARDE DES SCEAUX. « J'ai dit, — car en pareille matière, il faut toujours énoncer la vérité mathématiquement, — j'ai dit que le roi de Prusse avait refusé de voir notre ambassadeur, et que, pour que cette décision ne parût pas ce qu'elle aurait pu être en effet, un acte sans conséquence, pour que son caractère ne fût pas équivoque, son gouvernement avait officiellement communiqué cette décision aux cabinets de l'Europe : ce qu'il ne fait pas assurément pour toutes les audiences qu'il refuse aux ambassadeurs.

« J'ai entre les mains les dépêches de deux de nos agents dont je ne puis citer les noms, car, le lendemain, ils seraient obligés de quitter les cours auprès desquelles ils sont accrédités. Ces deux dépêches nous apprennent le langage que M. de Bismarck tient auprès de tous les cabinets de l'Europe.

« Voici la première : « On m'a communiqué ce matin un télé-« gramme du comte de Bismarck annonçant le refus du roi Guil-« laume de s'engager comme roi de Prusse, à ne plus jamais don-« ner son consentement à la candidature du prince de Hohenzol-« lern, s'il en était de nouveau question, et le refus également du « roi, suite de cette demande, de recevoir notre ambassadeur. »

« La Chambre doit savoir qu'aucun de ceux qui sont assis sur ces bancs ministériels n'a jamais affirmé sciemment un fait qui ne fût pas vrai.

« Je lis une autre dépêche :

« Je crois devoir vous transmettre la copie à peu près textuelle « de la dépêche télégraphiée par M. le comte de Bismarck : Après « que la renonciation du prince de Hohenzollern a été communi-« quée officiellement au gouvernement français par le gouverne-« ment espagnol, l'ambassadeur de France a demandé à S. M. le « roi, à Ems, de l'autoriser à télégraphier à Paris que Sa Majesté « s'engageait à refuser à tout jamais son consentement, si les « princes de Hohenzollern revenaient sur leur détermination. Sa « Majesté a refusé de recevoir de nouveau l'ambassadeur, et lui a « fait dire par un aide de camp qu'elle n'avait pas de communi-« cation ultérieure à lui faire. »

« Cette nouvelle du refus de recevoir notre ambassadeur n'a pas été dite à l'oreille des ministres ; on l'a répandue dans l'Allemagne entière, les journaux officieux l'ont reproduite dans des suppléments. Les ministres prussiens partout l'ont annoncée à leurs collègues ; c'est le bruit de l'Europe. En même temps, le baron de Werther recevait un congé. Dans la nuit du 13 au 14, les mesures

militaires commençaient en Prusse. Est-ce que nous devions supporter tout cela? Est-ce que, à de tels actes, nous devions répondre par l'abstention et le silence? Je ne comprends pas ainsi le devoir d'un Gouvernement.

« Et, messieurs, il s'est passé un mouvement qui explique cette propagation d'une nouvelle blessante pour la France. Le roi de Prusse a trop de bon sens pour ne pas comprendre que la demande de la France tendant à empêcher un prince prussien de monter sur le trône d'Espagne, était pleinement justifiée. Seulement il était troublé et retenu par la crainte de froisser le sentiment de son entourage militaire et son langage a toujours été le même : « Je ne veux pas intervenir; je ne veux pas insister auprès du prince de Hohenzollern. Qu'il renonce s'il veut, je ne m'y opposerai pas, mais je ne l'engagerai pas à le faire. »

« Quand cette renonciation du prince Hohenzollern a été connue en Prusse, elle a occasionné un mouvement très-vif de mécontentement dans le parti féodal; et c'est pour conjurer et apaiser ce mouvement de mécontentement qu'au lieu de terminer heureusement une négociation, une négociation dont rien de notre part, ne gênait l'issue heureuse, on a eu recours à ce coup de théâtre que, pour notre part, nous n'acceptons pas.

« Oui, de ce jour commence, pour les ministres mes collègues et pour moi, une grande responsabilité (Oui : A gauche!)

« Nous l'acceptons le cœur léger... (Vives protestations à gauche.)

M. Baudoin. « Dites attristé.

M. Esquiros. « Vous avez le cœur léger, léger! Et le sang des nations va couler!

M. le garde des sceaux. « Oui, d'un cœur léger, et n'équivoquez pas sur cette parole, et ne croyez pas que je veuille dire avec joie; je vous ai dit moi-même mon chagrin d'être condamné à la guerre, je veux dire d'un cœur que le remords n'alourdit pas, d'un cœur confiant, parce que la guerre que nous ferons, nous la subissons, parce que nous avons fait tout ce qu'il était humainement et honorablement possible de tenter pour l'éviter et enfin parce que notre cause est juste et qu'elle est confiée à l'armée française. (Vives et nombreuses marques d'approbation. — Nouveaux applaudissements.)

Quand le garde des sceaux eut achevé de parler, le ministre de la guerre présenta deux projets de lois : l'un appelant à l'activité la garde mobile, l'autre provoquant des engagements militaires

pour la durée de la guerre. Puis, le ministre des finances demanda un crédit supplémentaire de seize millions pour la marine et un autre de cinquante millions pour le ministère de la guerre.

L'urgence fut votée sur ces trois projets. Après une courte suspension de la séance, M. Ollivier reprit la parole. Revenant sur le refus de communication qu'il avait fait précédemment, il expliqua qu'il n'y avait pas eu, « dans le sens vrai du mot, de dépêches échangées, mais seulement des communications verbales, recueillies dans des rapports qui, d'après les usages diplomatiques, ne sont pas communiquées. »

Puis, il ajouta :

« Il peut arriver qu'un roi refuse de recevoir un ambassadeur; ce qui est blessant, c'est le refus intentionnel, divulgué dans des suppléments de journaux, dans des télégrammes adressés à toutes les cours de l'Europe.

« Et ce fait nous a paru d'autant plus significatif que l'aide de camp qui a annoncé à M. Benedetti le refus d'audience n'a manqué à aucune des formes de la courtoisie, de telle sorte que notre ambassadeur n'a pas d'abord soupçonné la signification qu'on attacherait à un refus, qui, accompli de certaines manières, eût pu être désagréable, sans devenir offensant. L'offense résulte d'une publication intentionnelle.

« Ce n'est qu'après l'avoir connu, que notre ambassadeur a été touché, comme nous, d'un acte qu'au premier moment il nous avait signalé purement et simplement, sans le caractériser.

« Voulez-vous connaître ces télégrammes ? Il n'y a aucun inconvénient à vous les communiquer; le premier est de 4 heures 25 du soir, le 13; l'autre est de 4 heures 3/4 :

« Le roi a reçu la réponse du prince de Hohenzollern; elle est « du prince Antoine, et elle annonce à Sa Majesté que le prince « Léopold, son fils, s'est désisté de sa candidature à la couronne « d'Espagne. Le roi m'autorise à faire savoir au Gouvernement de « l'Empereur qu'il approuve cette résolution. Le roi a chargé un « de ses aides de camp de me faire cette communication, et j'en « reproduis exactement les termes. Sa Majesté ne m'ayant rien « fait annoncer au sujet de l'assurance que nous réclamons pour « l'avenir, je sollicite une dernière audience pour lui soumettre « de nouveau et développer les observations que j'ai présentées ce « matin. »

« A la demande d'une nouvelle audience, le roi m'a fait répondre

« qu'il ne saurait reprendre avec moi la discussion relativement « aux assurances qui devaient, à notre avis, nous être données « pour l'avenir. Sa Majesté m'a fait déclarer qu'il s'en référait à « cet égard aux considérations qu'il m'avait exposées le matin et « dont je vous ai fait connaître la substance dans mon dernier té- « légramme. »

M. Thiers. « Que tout le monde juge !

M. Em. Arago. « Ceci connu, le monde vous donnera tort. Ceci connu, si vous faites la guerre, c'est que vous la voulez à tout prix.

M. le garde des sceaux. « On a voulu nous infliger une humiliation, un échec, pour se procurer une compensation du désistement insuffisant du prince Léopold de Hohenzollern.

« Maintenant, s'il vous convient de déclarer que nous devons accepter cette situation, s'il vous convient de déclarer qu'après avoir suscité en Europe l'émotion dont vous êtes les témoins, s'il vous convient de déclarer que nous devons reculer, il ne nous convient pas à nous d'avoir cette résignation peu patriotique. »

Puis le ministre vanta la modération des prétentions et des actes de son gouvernement en présence d'une conspiration injurieuse pour lui, et se plaignit de l'attitude hautaine de la Prusse.

Parlant ensuite de la rivalité produite entre la France et la Prusse, par des excitations perpétuelles, le ministre en accusa l'opposition, qui avait excité l'opinion publique en France et par contre-coup en Allemagne, en prétendant que la bataille de Sadowa avait constitué la France dans un état d'abaissement dont le gouvernement devait la relever. Il énuméra toutes les circonstances où le gouvernement impérial aurait trouvé des prétextes de guerre, il conclut que « aucun gouvernement, aucun ministère n'aurait pu maintenir la paix, en acceptant la situation qu'on voulait nous imposer. »

M. Thiers répondit au ministre. Plus violemment encore que le matin, il fut assailli par les clameurs de la majorité et les apostrophes outrageantes. Selon lui, il fallait, en effet, réparer Sadowa; mais, pour le faire, il fallait attendre que la Prusse, en prétendant mettre la main sur les états indépendants d'Allemagne, suscitât contre elle des résistances qui nous auraient donné des alliés.

« La Prusse, dit-il, a commis une faute très-grande en voulant avoir un candidat au trône d'Espagne; oui, mais cette faute, elle l'a payée par un échec, elle la payera par la guerre; malheureusement, elle ne sera pas seule à la payer, le monde la payera avec elle, et nous en même temps.

« Cette faute, la Prusse en était punie par la nécessité de retirer une candidature qu'elle avait provoquée.

« Mais, dit-on, cette candidature n'était pas supprimée à tout jamais.

« Messieurs, je m'adresse à tous les gens de bonne foi, je demande s'il est croyable que, lorsque la Prusse venait d'être obligée, à la face du monde, de retirer une candidature qui, évidemment avait été présentée par elle... (Interruptions à droite et au centre.)

« Si on ne veut pas m'écouter, je vais me taire... (Parlez! parlez!) Je m'adresse à tous les gens de bon sens, je m'adresse à l'évidence, oui, à l'évidence; et nous verrons, vous verrez, dans quelques jours, l'opinion du monde s'exprimer par tous les journaux... Je ne parle ni des journaux de France, ni des journaux de Prusse; on ne peut prendre pour juger ni les uns, ni les autres. (Interruptions.) Car ils sont parties dans la cause... Est-ce que je devrais avoir besoin de faire une observation pareille? C'était par trop clair. Non, il ne s'agit ni des journaux de France, ni des journaux des autres pays. Toute l'Europe s'est jointe à vous pour demander qu'on fît justice à la France. Eh bien, vous verrez ce qu'elle dira, vous verrez si elle ne répétera pas, avec nous, que le fond du litige était accordé... (Dénégations au centre et à droite.)

M. Thiers. « Je continue mon raisonnement. On aura beau le couper par des interruptions, je le soutiendrai jusqu'au bout, jusqu'à ce que j'aie pu le faire parvenir au jugement de la Chambre et du pays. Je m'adresse, je le répète, à l'évidence, et je demande, s'il peut entrer dans la pensée d'un homme de bon sens, que la Prusse, après la campagne qu'elle venait de faire et qui lui avait valu le retrait de la candidature du prince de Hohenzollern, retrait qui était certainement peu brillant pour elle, que la Prusse, dis-je, voulût reproduire cette candidature.

« Enfin, messieurs, c'est pour cela que j'en appelle au jugement non-seulement de ceux qui sont ici, mais de ceux qui sont au dehors, qui sont plus nombreux que vous, et qui nous liront patiemment, tandis que vous ne voulez pas nous écouter.

M. Mathieu. « Non, personne ne croira qu'elle se serait arrêtée...

M. Thiers. « Vous ne croyez pas, monsieur Mathieu! Eh bien, moi, je crois, je suis convaincu. Il faudrait supposer que la Prusse fût folle!...

M. Belmontet. « Elle est ambitieuse!

M. Thiers. « Après s'être exposée à un échec comme celui-là, oui

elle serait folle de renouveler la candidature du prince de Hohenzollern. »

M. Thiers pouvait à peine achever une phrase qui pût être entendue dans les cris qui l'accompagnaient. Le baron Jérôme David osa adresser à M. Thiers les paroles que voici : « Vos idées, monsieur Thiers, n'ont pas d'appui appréciable dans la Chambre ; elles ne peuvent pas avoir une sanction, et vous faites bien du mal à la France. *Il faudrait beaucoup de bataillons prussiens pour faire à votre pays le mal que vous lui faites involontairement*... (Vive approbation au centre et à droite.)

« Savez-vous, lui répliqua l'orateur, quels sont ceux qui ont fait du mal à la France ? Ce sont les auteurs du Mexique, ce sont les auteurs de Sadowa qui, oubliant le mal qu'ils ont fait, nous imputent de faire du mal au pays quand nous cherchons à épargner son sang. »

Poursuivant son discours, M. Thiers démontra que la condition essentielle étant obtenue, on avait fait naître des querelles de mots, des froissements d'orgueil afin d'aboutir à la guerre.

« Il n'est donc pas vrai que ce soit pour avoir défendu l'intérêt essentiel de la France qu'on a la guerre : c'est parce que, après avoir obtenu le triomphe de l'intérêt essentiel, on s'est jeté dans des querelles de mots sur lesquelles les susceptibilités des deux nations devaient se rencontrer.

« Maintenant j'ajoute... (Marques nombreuses d'impatience.)

« Je descends de cette tribune, et j'en descends devant les difficultés que vous m'opposez, alors cependant que je ne blesse ni aucune convenance, ni aucune personne, ni aucun parti dans cette assemblée, j'en descends sous la fatigue que vous me faites éprouver en ne voulant pas écouter.

« Toutefois, je ne descends de la tribune que parce que j'ai pu, malgré vous, malgré vos incessantes interruptions, établir le point essentiel de la discussion : à savoir, que l'intérêt de la France était sauf et qu'on a fait naître des questions de susceptilité qui devaient rendre la guerre inévitable. C'est là votre faute !...

« On me demandera : la faute commise — je l'appelle la faute, parce que c'est le seul nom à lui donner — la faute commise, que fallait-il faire ?

« Il fallait, puisque l'Europe était de si bonne volonté dans ce moment-là, lui donner le temps d'intervenir de nouveau.

(Interruptions du comte de Leusse et du marquis de Piré.)

M. THIERS. « Il fallait donner à l'Europe le temps d'intervenir, ce qui n'empêchait pas que vos armements continuassent, et il ne fallait pas se hâter de venir ici apporter dans le moment où la susceptilité française devait être la plus exigeante, des faits qui devaient causer une irritation dangereuse.

« Ainsi, je le répète, ce n'est pas pour l'intérêt essentiel de la France, c'est par la faute du cabinet que nous avons la guerre.

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. « Si nous avions attendu plus longtemps pour demander aux puissances étrangères d'intervenir, nous aurions donné à la Prusse le temps de préparer ses armements pour nous attaquer avec plus d'avantage. »

M. Jules Favre déposa une proposition demandant la communication du texte de la dépêche télégraphique envoyée par M. de Bismarck. Dans l'exposé des motifs de sa demande, il rappela l'expression de *cœur léger*, employée par M. Émile Ollivier. Celui-ci chercha à l'expliquer de nouveau : « J'ai dit cœur léger, parce que quand on remplit son devoir, on n'a pas le cœur troublé. Voilà ce que j'ai dit. »

M. Jules Favre répondit : « Quand on remplit son devoir, et quand l'accomplissement de ce devoir c'est l'égorgement de deux nations, on n'a pas le cœur léger ; on doit l'avoir troublé quand on a des sentiments généreux. Je ne vous dis que cela. »

La proposition fut rejetée par 159 voix contre 84.

Le Corps législatif se retira alors dans ses bureaux pour examiner les projets de loi déposés le matin.

La séance fut reprise à neuf heures et demie du soir.

M. de Talhouët, rapporteur de l'unique commission à laquelle tous les projets avaient été renvoyés, en proposa l'adoption. Voici la partie de son rapport relative aux incidents diplomatiques :

« Des pièces diplomatiques nous ont été communiquées, et sur ces textes, des explications très-complètes et très-nettes nous ont été fournies.

« Nous savions répondre au vœu de la Chambre, en nous enquérant avec soin de tous les incidents diplomatiques. Nous avons la satisfaction de vous dire, messieurs, que le gouvernement, dès le début de l'incident et depuis la première phase des négociations jusqu'à la dernière, a poursuivi loyalement le même but. (Bravo !)

« Ainsi, la première dépêche adressée à notre ambassadeur, arrivé à Ems pour entretenir le roi de Prusse, se termine par cette phrase

qui indique que le Gouvernement a nettement formulé sa légitime prétention :

« Pour que cette renonciation, écrivait M. le duc de Gramont à « M. Benedetti, produise son effet, il est nécessaire que le roi de « Prusse s'y associe et nous donne l'assurance qu'il n'autorisera « pas de nouveau cette candidature.

« Veuillez vous rendre immédiatement auprès du roi pour lui de- « mander cette déclaration. »

« Ainsi, ce qui est resté le point litigieux de ce grand débat a été posé dès la première heure, et vous ne méconnaîtrez pas l'importance capitale de ce fait, resté ignoré, il faut bien le dire, de l'opinion publique.

« Mais de même que S. M. le roi de Prusse s'était déjà refusé à donner la satisfaction légitime réclamée par le gouvernement français, qui avait tout attendu d'abord de la courtoisie officieuse de l'ambassadeur de Prusse, parti de Paris pour aplanir le différend, l'ambassadeur de France intervenu directement près du roi Guillaume n'a recueilli que la confirmation d'un fait qui ne donnait aucune garantie pour l'avenir. (Mouvement.)

« Malgré ces faits déjà trop graves, votre commission a voulu prendre et a reçu communication de dépêches émanant de plusieurs de nos agents diplomatiques, dont les termes sont uniformes et confirment, comme il a été déclaré au Corps législatif et au Sénat, que M. de Bismarck a fait connaître officiellement aux cabinets d'Europe que S. M. le roi de Prusse avait refusé de recevoir de nouveau l'ambassadeur de France et lui avait fait dire par un aide de camp qu'elle n'avait aucune communication ultérieure à lui adresser.

« En même temps, nous avons acquis la preuve que, dès le 14 juillet au matin, pendant que les négociations se poursuivaient, des mouvements de troupes importants étaient ordonnés de l'autre côté du Rhin.

« De plus, des pièces chiffrées ont été mises sous nos yeux, et comme tous vos bureaux l'ont bien compris, le secret de ces communications télégraphiques doit être conservé par votre commission, qui en vous rendant compte de ses impressions, a conscience de son devoir vis-à-vis de vous-même comme vis-à-vis du pays. (Très-bien ! très-bien !)

« Le sentiment profond produit par l'examen de ces documents est que la France ne pouvait tolérer l'offense faite à la nation, que notre diplomatie a rempli son devoir en circonscrivant ses légitimes

prétentions sur un terrain où la Prusse ne pouvait se dérober comme elle en avait l'intention et l'espérance. »

Dans un discours très-mesuré, très-étudié, M. Gambetta insista pour que le gouvernement produisît le texte même de la dépêche *officielle* envoyée aux agents diplomatiques de la Prusse.

M. LE DUC D'ALBUFÉRA. « La commission l'a lue!

M. LE DUC DE GRAMONT, *ministre des affaires étrangères.* « Permettez-moi une seule observation.

M. GAMBETTA. « Parfaitement!

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. « Je déclare que j'ai communiqué la pièce à la commission et qu'elle l'a lue.

Au banc de la commission. « Oui! oui!

A gauche. « Lisez-la!

M. VENDRE. « Est-ce que vous doutez de l'honorabilité de la commission?

M. LE DUC D'ALBUFÉRA. « Nous déclarons l'avoir lue! si vous ne nous croyez pas, il fallait nommer d'autres commissaires.

M. GAMBETTA. « L'honorable ministre des affaires étrangères me répond que la dépêche officielle, rédigée par M. de Bismarck, a été communiquée à la commission.

A droite et au centre. « Eh bien, alors?

M. GAMBETTA. « J'entends tout ce qu'on peut dire à ce sujet; seulement, en terminant, je veux vous laisser en présence d'une question, d'un doute.

« La question est celle-ci : est-il vrai que la dépêche de M. de Bismarck ait été expédiée à tous les cabinets de l'Europe? C'est une simple question; est-ce la vérité? je n'en sais rien. Est-il vrai, oui ou non, que cette dépêche.. (Interruption). Est-il vrai que la note de M. de Bismarck ait été communiquée à tous les cabinets de l'Europe, ou simplement à tous les cabinets du sud de l'Allemagne? C'est une distinction essentielle. En second lieu, je vous laisse en face d'un doute qui a pour moi une immense importance et dont, je pense, vos esprits politiques ne voudront pas méconnaître la valeur : c'est que s'il est vrai que cette dépêche soit assez grave pour avoir fait prendre ces résolutions, vous avez un devoir, ce n'est pas de la communiquer seulement aux membres de la commission et à la Chambre, c'est de la communiquer à la France et à l'Europe; et si vous ne le faites pas, votre guerre n'est qu'un prétexte dévoilé, et elle ne sera pas nationale. »

Pendant une réplique de M. Émile Olivier, MM. de Talhouet,

d'Albuféra et de Kératry, membres de la commission, affirmèrent encore avoir vu et lu le texte même, les termes authentiques du télégramme officiel. Le garde des sceaux en affirma la sincérité, il jura que la France avait été insultée, et que la seule réparation possible de l'affront subi, c'était la guerre.

L'Assemblée entraînée, convaincue, vota avec transport les lois proposées. La guerre était déclarée d'acclamation, comme le voulaient les fervents bonapartistes, déclarée sur le rapport d'une commission qui avait vu des dépêches *chiffrées* « dans les mains des ministres, mais ne les avait point *lues*, et n'en connaissait le texte que par l'analyse sommaire et inexacte que leur en avaient donnée les ministres.

La commission avait été trompée ; à son tour, mais sciemment, elle trompait l'Assemblée.

Ainsi le rapporteur dit que la première dépêche adressée à notre ambassadeur, à Ems, se termine par la phrase (et il la cite textuellement) demandant que le roi de Prusse s'engage à n'autoriser jamais une nouvelle candidature du prince de Hohenzollern au trône d'Espagne.

Or, la première dépêche envoyée à M. Benedetti, à Ems, le 7 juillet 1870, prescrit uniquement à l'ambassadeur de prier le roi d'ordonner ou de conseiller au prince la renonciation à sa candidature. Dans l'intervalle, le prince avait retiré sa candidature; le roi avait approuvé cet acte. C'est tout ce que l'on avait demandé jusqu'alors; c'est pourquoi M. Ollivier disait à M. Thiers que la paix était assurée, et l'empereur déclarait à deux ambassadeurs que l'incident était terminé.

Dans la journée du 12, le baron de Werther, ambassadeur de Prusse à Paris, eut, avec le duc de Gramont, une entrevue dans laquelle celui-ci, en vue d'apaiser les esprits, soumit au baron l'idée d'une lettre que le roi de Prusse écrirait à l'empereur, pour lui dire qu'en approuvant la candidature du prince, il n'avait pas cru blesser les intérêts ni la dignité de la France, et qu'il s'associait à la renonciation avec le désir et l'espoir de voir, par là, disparaître tout sujet de dissentiment entre les deux gouvernements. Le baron objecta que ce moyen était rendu bien difficile par les termes de la déclaration faite aux Chambres, le 6 juillet, dont le ton comminatoire avait vivement frappé le roi, à quoi M. de Gramont répondit que la Prusse n'était pas nommée dans cette déclaration, rendue nécessaire par la surexcitation de la Chambre.

Sur ces entrefaites, M. Ollivier intervint dans la conférence, et insista sur la nécessité de la lettre proposée. Les deux ministres la déclaraient indispensable à leur situation ministérielle.

Tel est le récit adressé, le jour même, au roi de Prusse par M. de Werther.

Dans une circulaire du 24 juillet, M. de Gramont a affirmé n'avoir pas demandé une lettre d'excuses, comme l'ont prétendu les journaux de Berlin, mais il ne conteste pas l'idée de la lettre mentionnée par M. de Werther, et qui eût été une lettre d'explication, non d'excuses.

Quoi qu'il en soit, ce n'est pas « dès la première heure que le point litigieux de ce grand débat a été présenté, » et le fait est resté ignoré du public par la simple raison qu'il n'existait pas encore à ce moment.

Il n'est pas davantage exact, ni que le roi de Prusse ait refusé de recevoir ultérieurement l'ambassadeur de France, et le lui ait fait dire par un aide-de-camp, ni que M. de Bismarck ait notifié *officiellement* ce refus « aux cabinets d'Europe. » Le roi eut un entretien avec M. Benedetti, et, à une nouvelle demande d'audience, fit répondre par le prince de Radziwill, son aide-de-camp, qu'il n'avait rien à ajouter à ses précédentes réponses. Cependant, le soir du même jour, 14 juillet, il reçut M. Benedetti à la gare du chemin de fer, et lui renouvela ce qu'il avait déjà dit. Entre le roi et l'ambassadeur, comme entre celui-ci et l'aide-de-camp, tout se passa avec une courtoisie parfaite, dont M. Benedetti a rendu témoignage dans une de ses dépêches officielles [1].

Le télégramme annonçant le refus du roi de Prusse n'était pas adressé aux cabinets, mais aux agents de la Prusse, n'avait pas de caractère officiel, et n'était qu'une simple information rédigée avec la sécheresse des dépêches télégraphiques.

Enfin, on a vu plus haut que, à la date du 14 juillet au matin, aucun mouvement de troupes n'était encore prescrit en Prusse.

Voilà sur quels éléments la guerre fut engagée.

Le duc de Gramont, qui n'assistait pas à cette partie de la séance, ne put relever les erreurs du rapporteur; M. Emile Ollivier, qui ait présent, ou ne s'en aperçut pas, ou jugea bon, dans l'intérêt de sa cause, de les laisser passer.

[1] Voir *Ma mission en Prusse*, livre où M. Benedetti a publié toutes les dépêches échangées entre le ministre des affaires étrangères et lui.

Aussi M. de Bismarck a-t-il pu, le 20 juillet, dire au Reichstag, en parlant du prétendu télégramme officiel :

« Ces ministres (les ministres français) se sont bien gardés de céder aux instances des rares membres de l'opposition qui ont conservé leur lucidité d'esprit, et de produire le document en question. L'édifice tout entier, et surtout la base de la déclaration de guerre, se seraient écroulés, si la représentation nationale avait eu connaissance de ce prétendu document, et surtout de sa forme. »

Au Luxembourg, la vieille et pacifique assemblée avait accueilli avec non moins d'enthousiasme la communication du duc de Gramont.

Dans la soirée de ce jour, 15 juillet, des bandes se portèrent à la place Saint-Georges, autour de la maison de M. Thiers, poussant contre lui des vociférations injurieuses. La police intervint avec une sage lenteur, et dispersa les hurleurs avec des ménagements inaccoutumés.

Le lendemain, 16, un grand nombre de sénateurs, conduits par leur président, M. Rouher, se rendirent aux Tuileries pour y complimenter l'Empereur. M. Rouher fit un discours où, après avoir résumé la version officielle des négociations, il dit : « La dignité de la France est méconnue, Votre Majesté tire l'épée; la Patrie est avec vous, frémissante d'indignation et de fierté...

Si quelque chose peut atténuer ce que, dans ces allégations, il y avait d'audacieusement contraire à la vérité, c'est que le ministre de la guerre avait dit au Sénat : « Nous sommes prêts, cinq fois prêts, » comme il avait dit au Corps législatif : « Nous pouvons faire la guerre pendant deux ans, sans avoir à acheter seulement un bouton de guêtre... » Le président du Sénat ne faisait que donner une forme déclamatoire à ces... erreurs.

Le 19, l'agent diplomatique français, resté à Berlin, notifia au gouvernement qu'à dater de ce jour, la France se considérait comme étant en état de guerre avec la Prusse. Le duc de Gramont communiqua cette déclaration au Corps législatif, dans la séance du 20.

Chaque soir, des bandes parcouraient les boulevards, en chantant « *à Berlin! à Berlin!* » sur l'air des *Lampions*. L'autorité faisait chanter la *Marseillaise* et le *Chant du Départ* dans les théâtres impériaux, dans tous les cafés-concerts, on en faisait autant dans tous les théâtres populaires. Des citoyens qui criaient *vive la paix!* étaient maltraités dans les rues. Dans les départements, une enquête fut ouverte; tous les préfets répondirent à un questionnaire du mi-

nistre de l'intérieur par des dépêches affirmant que la population ne verrait la guerre qu'avec regret [1]; néanmoins, les adversaires déclarés de la guerre ou de l'empire (c'était tout un) étaient menacés. A Hautefaye (Dordogne), M. de Moneys, accusé d'avoir crié *à bas l'Empereur!* fut saisi par des paysans, martyrisé, et finalement *brûlé vif*. Les journaux, d'allure pacifique, furent menacés de n'avoir plus d'acheteurs.

Les journaux impérialistes déversaient l'injure sur les hommes qui résistaient à l'entraînement général. M. Thiers, tout particulièrement, était l'objet des attaques les plus insultantes.

Le 20, le 21, le 22, le Corps législatif acheva le vote du budget et adopta diverses lois, une entre autres, affectant un crédit de quatre millions à des secours pour les familles des hommes appelés sous les drapeaux. Elle repoussa un projet de M. de Jouvencel pour la création de corps francs ; « ces corps, dit le général Dejean ministre intérimaire de la guerre, seraient un embarras et n'auraient aucune utilité, puisque les citoyens pouvaient, jusqu'à l'âge de 40 ans, s'enrôler dans la garde mobile. »

Le 22, l'empereur reçut les députés aux Tuileries; répondant à l'allocution du président Schneider, il dit : « Résolu à poursuivre avec énergie *la grande mission* qui m'est confiée, j'ai foi dans le succès de nos armes, car je sais que la France est derrière moi et que Dieu la protége. »

Le roi de Prusse disait, de son côté : « Dieu combat pour notre juste cause. »

Le 23, la session fut close, malgré une vive protestation de la gauche qui s'indignait que les représentants de la nation fussent éloignés de leurs siéges lorsque la patrie était en état de guerre.

Voilà comment la France fut jetée dans cette aventure, qui devait entraîner pour elle les plus effroyables calamités qu'elle ait subies depuis le quinzième siècle. Sans doute, la présence d'un prince de Prusse sur le trône d'Espagne devait être préjudiciable à l'influence française, et la faute du gouvernement impérial n'est pas de s'y être opposé en 1870, bien qu'il eût paru l'accepter en 1860, mais d'avoir poussé l'exigence au-delà d'une satisfaction légitime, qui fut obtenue par la renonciation du prince candidat. Pour en arriver là, le ministère français fut pressant, décisif, comme le

[1] La collection de ces dépêches a été retrouvée aux Tuileries, puis imprimée en un volume dont tous les exemplaires ont été brûlés par la *Commune;* un exemplaire seulement a échappé au sinistre.

dit M. Émile Ollivier, jusque là qu'il envoyait à notre ambassadeur la formule même dont devait se servir le roi de Prusse. La distinction faite par ce monarque entre sa qualité de souverain et celle de chef de famille pouvait paraître bien subtile en France, où les usages féodaux ont été anéantis ; elle était naturelle en Prusse, où ces usages subsistent en grande partie. Le roi de Prusse avait à garder, envers l'opinion publique de son pays, des ménagements non moins justifiables que ceux dont s'appuyait le gouvernement français pour les bruyantes démonstrations des boulevards.

Le 12 juillet, le gouvernement impérial connaissait le désistement du prince Léopold ; c'est tout ce qu'on avait demandé jusqu'alors. Cependant, le même jour, une dépêche du ministre des affaires étrangères prescrivit à M. Benedetti de demander au roi de Prusse une chose nouvelle : c'est que, à l'avenir, il interdira la reprise de cette candidature. A cela, le roi répondit ce que tout autre eût répondu en sa place : que, le cas échéant, il agirait selon les circonstances.

C'est là-dessus que la guerre fut engagée, non pas après des négociations diplomatiques prudemment conduites, et laissant place à la réflexion, mais sur des nouvelles venant d'une agence particulière et sur des dépêches incomplètes, insuffisantes, comme le sont inévitablement les communications du télégraphe électrique. C'est aussi avec la rapidité de la foudre que vont éclater les plus terribles catastrophes.

§ II. Le procès de Blois. — Tandis que empereur, ministres, assemblée, une partie de la presse et de la population se jetaient ainsi, aveuglément et « le cœur léger », dans la plus redoutable des aventures, passait presque inaperçu un épisode qui, à d'autres heures, eût profondément ému le public.

Le 18 juillet, la Haute Cour de justice se réunissait dans une des salles du château de Blois, pour y juger les cinquante quatre prévenus qui, à des titres très-divers, et fort étrangers les uns aux autres [1], étaient impliqués sous l'accusation commune d'attentat contre la sûreté de l'État et contre la vie de l'empereur.

Les débats démontrèrent bien moins la culpabilité des accusés

[1] Afin de produire plus d'impression sur les esprits des badauds de province, Ollivier réunit plusieurs séries, entièrement distinctes, d'accusés qui n'avaient jamais connu les projets de Flourens, et, de cette vaste macédoine, composa le procès de Blois.
Flourens : *Paris livré* (p. 22).

que l'action et l'inaction volontaire de la police dans quelques cas[1]; l'intérêt en fut médiocre, mais le complot n'avait été annoncé avec tant de retentissement que pour agir sur le vote du 8 mai : l'effet cherché était produit.

La Cour, d'après le verdict du jury, condamna dix-sept accusés à des peines variant de 20 ans de travaux forcés à trois ans de prison. Trente-six furent acquittés; un, acquitté comme révélateur, fut soumis à 10 ans de surveillance.

Les condamnations étaient rigoureuses; mais, avant qu'elles fussent suivies d'exécution, les événements allaient mettre à néant procédure et sentence.

CHAPITRE XX

La guerre. — Saarbruck. — Des défaites. — Session du corps législatif. — L'invasion. — Événements de Paris. — Sedan.

§ I. La guerre. — En répondant à M. Thiers, dans la séance du 15 juillet, le ministre des affaires étrangères avait déclaré que le gouvernement n'avait pas eu recours à l'intervention de l'Europe, parce que c'eût été donner à la Prusse le temps de hâter ses armements et de nous attaquer avec plus d'avantage. La conséquence de cette façon d'agir, c'est que l'armée française, qui était prête, « cinq fois prête » devait prendre l'offensive, et porter la guerre sur le territoire ennemi. Les Prussiens s'y attendaient; le jour de la déclaration de guerre, leur chef d'État-major général, le comte de Moltke disait : « Si les Français ne sont pas dans quinze jours à Mayence, ils n'y seront jamais. » Il disait trop vrai.

[1] M. Lagrange passait, à la préfecture, pour un homme fort habile, mais plutôt à son point de vue qu'au point de vue de l'intérêt public. On le considérait comme un homme qui cherchait à se donner une importance considérable. Je n'hésite pas à croire, quant à moi, que quand il était nécessaire d'avoir un complot, M. Lagrange, je ne dirai pas l'inventait, mais savait le faire naître. C'était un fait de notoriété à la préfecture. Ainsi, comme je l'ai dit, l'affaire du procès de Blois était une affaire qui manquait de base sérieuse, mais, à côté, il y en avait d'autres qui avaient leur réalité; on les laissait de côté, et on trouvait tous les éléments d'une mise en scène habile pour l'instruction d'un complot qui, certainement, n'était pas une chose fantastique, mais à laquelle la sincérité faisait un peu défaut.

Enquête parlementaire sur l'insurrection du 18 Mars : Déposition de M. Choppin, préfet de police.

Napoléon III s'était réservé le commandement en chef de l'armée. Par décret du 27, il conféra la régence à l'impératrice et partit de Saint-Cloud, seulement le 28, pour se rendre à Metz où il avait fixé son quartier-général. Cette fois, il ne traversa pas Paris, comme il l'avait fait en 1859 ; il lui laissait pour adieux une proclamation adressée à tous les Français où il répétait que la guerre était provoquée par la Prusse : « Nous ne faisons pas, disait-il, la guerre à l'Allemagne, dont nous respectons l'indépendance ; nous faisons des vœux pour que les peuples qui composent la grande nationalité germanique disposent librement de leurs destinées... » Une autre proclamation était adressée à la flotte ; une simple lettre au général de la garde nationale de Paris, recommandait à cette garde le maintien de l'ordre et la sûreté de l'impératrice.

De Metz, il lança à l'armée une proclamation annonçant « une guerre longue et pénible, car elle aura pour théâtre des lieux hérissés d'obstacles et de forteresses... Vous prouverez, une fois de plus, ce que peut une armée française animée du sentiment du devoir, maintenue par la discipline, enflammée par l'amour de la patrie... Quel que soit le chemin que nous prendrons hors de nos frontières, nous y trouverons les traces glorieuses de nos pères : nous nous montrerons dignes d'eux... »

Nos frontières ! ce n'est pas nous qui devions les franchir ; le théâtre de la guerre, ce sera notre propre territoire, hérissé, en effet, d'obstacles et de forteresses dont on ne saura pas tirer parti, dans cette guerre moins longue que pénible.

La France n'avait pas un allié ; c'était l'application de ce que, naguère, M. Rouher appelait, avec une hauteur dédaigneuse, *la liberté des alliances*.

Si, au début de l'affaire Hohenzollern, les puissances étrangères n'avaient pas laissé ignorer à la Prusse leur sympathie pour la France, les exigences intempérantes du cabinet impérial, après la renonciation du prince Léopold, avaient complètement changé leurs dispositions. L'Angleterre était neutre ; l'Italie, indécise entre la France, qui lui avait donné la Lombardie, mais qui gardait Rome, et la Prusse à qui elle devait la Vénétie ; la Russie garantissait la Prusse contre toute attaque extérieure ; l'Autriche était forcée à l'inaction par la crainte de perdre des provinces allemandes dont toutes les sympathies étaient à l'Allemagne.

Car, bien qu'en France on affectât de séparer l'Allemagne de la

Prusse, il y avait entente cordiale entre toutes les populations de la nouvelle fédération germanique.

M. de Gramont a prétendu, depuis, que l'Autriche s'était engagée à faire cause commune avec la France, et il s'appuyait sur quelques mots tirés d'une dépêche de M. de Beust, premier ministre d'Autriche. Cette dépêche a été, à son tour, livrée à la publicité. Voici la phrase à laquelle M. de Gramont faisait allusion : « Veuillez donc répéter à Sa Majesté et à ses ministres que, fidèles à nos engagements, tels qu'ils ont été consignés dans les actes échangés, l'année dernière, entre les deux souverains, nous considérons la cause de la France comme la nôtre, et que nous contribuerons au succès de ses armes dans les limites du possible. » Puis M. de Beust expose que la certitude d'une intervention armée de la Russie oblige l'Autriche à garder la neutralité : « Qu'on ne s'y méprenne pas à Paris, dit-il, la neutralité de la Russie dépend de la nôtre. » Le ministre autrichien promet de s'entendre avec l'Italie pour proposer à la Prusse la médiation de l'Autriche, provoquée par Napoléon III.

Cette dépêche est du 20 juillet 1870.

Quelques jours après la déclaration de guerre, M. de Bismarck acheva d'aliéner ce qui pouvait rester de sympathies à la France en Europe, par la publication d'un projet de traité préparé entre l'empereur et le roi de Prusse après la guerre de 1866.

Par ce projet, le gouvernement impérial admettait l'union de l'Allemagne du Nord et de l'Allemagne du Sud (sauf l'Autriche); en échange, la Prusse laissait l'empereur s'emparer de la Belgique, et, au besoin, l'y aidait de ses armes.

Les ministres de l'empereur nièrent l'existence de ce projet. M. de Bismarck offrit à qui le voudrait la communication de l'original, écrit entièrement de la main de M. Benedetti. Celui-ci donna des explications insuffisantes.

La réapparition du nom de Napoléon à la tête de la République et, bientôt après, de l'Empire restauré, avait ressuscité au delà du Rhin tous les ressentiments nés de 1806 à 1814, surexcités encore par l'entraînement vers l'unité allemande et par la croyance que le gouvernement impérial était hostile à cette unité.

Aux Tuileries, malgré des communications officielles et très-précises, on ignorait ces dispositions, comme on ignorait l'organisation militaire de la Prusse, comme on ignorait qu'en un temps très-bref, elle pouvait jeter sur nous presque un million de com-

battants, non-seulement bien disciplinés, bien armés, mais transportés contre notre patrie d'une de ces haines sauvages que l'on ne connaissait plus entre peuples depuis des siècles. Le temps était loin où la France de 1848 pouvait offrir à l'Allemagne un « pacte fraternel. »

Pendant soixante ans, nous avions rêvé, en France, une Allemagne qui n'était pas la véritable. Nous pensions que Leipsick, Waterloo et deux invasions avaient dû faire oublier Iéna, comme nous avions à peu près oublié 1814 et 1815. Nous supposions que les services réels rendus à l'Allemagne par la France, même sous le premier empire[1], qu'un demi-siècle de relations amicales en tout genre, l'échange des idées aussi bien que des produits, avaient fait à la France une sœur au-delà du Rhin. C'était une pure illusion, dont la perte ne fut pas, pour les amis de l'humanité, la moins cruelle des déceptions de 1870.

La Prusse, car la Prusse de ce siècle est toute l'Allemagne, la Prusse avait des historiens qui, travestissant l'histoire, enseignaient aux jeunes générations que la France était l'ennemie séculaire, naturelle, irréconciliable de l'Allemagne, à qui elle avait volé l'Alsace, la Lorraine, la Franche-Comté, et que l'Allemagne devait reprendre, à tout prix, ces terres « allemandes »

Dans les brasseries, on chantait toujours les hymnes des Arndt et des Kœrner, ces appels furieux de 1813 et de 1814. Les milliers d'Allemands venus chez nous pour y exercer toutes sortes de professions, accueillis à nos foyers avec une si cordiale confiance, pour qui la France n'avait pas de secrets, n'étaient que des espions qui devaient, un jour, conduire les armées allemandes à travers nos campagnes et dans nos villes, signalant ici les positions stratégiques à occuper, là les habitations à piller, les gens à rançonner.

Nous regrettions presque d'avoir à combattre l'Allemagne, quand les Allemands se faisaient une fête de se ruer sur nous.

Notre organisation militaire, tant vantée par le président du sénat dans son discours du 16 juillet, on vit, dès les premiers jours du rassemblement des troupes, ce qu'elle valait réellement. On en trouvera le navrant tableau dans les dépêches télégraphiques des intendants militaires courant après les approvisionnements, des

[1] Consulter sur « la domination française en Allemagne » les deux intéressants volumes de M. Alfred Rambaud : *Les Français sur le Rhin* (1792-1804), et *l'Allemagne sous Napoléon Iᵉʳ* (1804-1811). Paris, Didier, 1873 et 1874. L'*Histoire de Napoléon Iᵉʳ*, par P. Lanfrey ; t. V, Paris, Charpentier, 1875.

généraux cherchant leurs troupes ou demandant ce qu'ils doivent faire, des hommes de la réserve, des infirmiers, des ouvriers d'administration, envoyés en Algérie pour s'équiper, puis revenant à la frontière de l'Est et ne sachant plus où trouver leurs corps, déjà en pleine déroute. On le verra, d'une façon plus saisissante encore dans les dépositions du procès Bazaine. Le ministère de la guerre, par les soins et aux frais duquel sont dressées et publiées les cartes dites *de l'État-major*, négligea d'en munir non-seulement les généraux de brigade ou de division, mais même les commandants de corps d'armée et jusqu'au grand état-major général. Il fallut recourir à ce que l'on trouva de cartes, incomplètes et défectueuses, dans les localités. Le chef d'état-major du maréchal Bazaine, à Metz, fut réduit à étudier les routes pour la retraite de l'armée sur « une de ces cartes comme il y en a dans toutes les préfectures. » Cependant, de simples officiers prussiens avaient en poche des réductions de notre carte de l'État-major, et les soldats en avaient des croquis.

Il n'existait aucun plan de campagne. L'armée, disséminée le long de la frontière, sur une ligne de quatre-vingt lieues, attendait des ordres qui ne venaient pas, et s'amortissait dans une inaction dont l'ennemi profitait.

Dans la guerre où l'on s'aventurait, la France avait 250,000 hommes immédiatement disponibles, pouvant être portés, au bout de *quinze jours*, à 300,000 hommes. C'est avec cela qu'il fallait agir pendant plusieurs mois, les plans du maréchal Niel ayant été abandonnés après sa mort. Ces 300,000 hommes composaient des corps n'ayant nulle action commune. Il n'existait aucun mode simple, rapide, de mobilisation et de concentration. Des règlements pour l'application des chemins de fer au service militaire, édictés par le maréchal Niel, n'avaient été étudiés que sur la ligne de l'Est, par les soins de la Compagnie. Le ministère de la guerre les avait oubliés [1]. Aussi arrivait-il que, tantôt on envoyait trop, tantôt pas assez d'hommes pour les transports préparés; il y avait encombrement de troupes sur des points où manquaient les approvisionnements, ou bien accumulation de subsistances là où il ne se trouvait pas de soldats. Cela durait encore au 29 juillet.

Quant aux mouvements des Prussiens, c'était l'inconnu.

Chez eux, mobilisation, transports des chemins de fer, points

[1] Voir *Les chemins de fer pendant la guerre*, par le baron Ernouf. Paris, 1874.

de concentration, tout était ordonné avec une précision mathématique ; il n'y avait ni confusion ni retards possibles.

Le roi, revenu le 15 juillet à Berlin, donna les premiers ordres de mobilisation dans la soirée du même jour, et non dans la nuit du 13 au 14, comme l'avait dit à la tribune le ministère français. Les mêmes ordres furent donnés, dans la nuit du 15 au 16, par le grand duc de Bade, le 16 par le roi de Bavière, le 19 par le roi de Wurtemberg.

En quelques jours, l'Allemagne du nord pouvait mettre sur pied, tout prêts à combattre, 383,000 fantassins, 48,000 cavaliers, 1,280 pièces de canon ; puis, les troupes de garnison, comprenant 115,000 fantassins, 7.000 cavaliers, 34,000 canonniers ; enfin les troupes de dépôt formant 122,000 hommes d'infanterie, 15,000 de cavalerie et 246 pièces ; soit, au total, 982,000 hommes et 200,000 chevaux, pouvant entrer en ligne avant que fût achevée la réunion de nos 300,000 hommes. A cet armement, déjà formidable, l'Allemagne du sud allait, en fort peu de temps, ajouter un contingent de 200,000 hommes environ. C'était une masse de 1,100,000 hommes, dont plus de 400,000 présents au premier jour.

L'armée prussienne (car l'Allemagne, depuis Sadowa, c'est la Prusse), était divisée en trois armées. La première, sous le général Steinmetz, ayant à sa droite le territoire neutre du Luxembourg, forte d'environ 60,000 hommes, s'avançait par Trèves et Sarrelouis; la troisième, aux ordres du prince royal, comptant 150.000 hommes, et bientôt 160,000, menaçait l'Alsace et protégeait la rive droite du Rhin contre toute tentative d'irruption. La seconde, commandée par le prince Frédéric-Charles, comprenant 140,000 hommes, que de prochains renforts allaient porter à 194,000, devait se diriger, par Mayence et Manheim, vers la Sarre, se reliant avec la première et la troisième armée.

En Prusse, restaient d'autres corps destinés à défendre les côtes de la Baltique contre un essai de descente, et à surveiller l'Autriche. Ces corps furent appelés en France quand on cessa de redouter une descente maritime et une diversion autrichienne.

Le plan de M. de Moltke était à peu près d'agir, dans la guerre actuelle, comme il avait fait dans celle de 1866.

Le roi arriva, le 1er août, à Mayence, où il établit son grand quartier général.

§ II. Sarrebruck. — Le 28 juillet, Napoléon III était arrivé à Metz. Inhabile à la guerre, physiquement presque invalide, accablé,

perdu au milieu d'une confusion qu'il n'était pas en état de faire cesser, donnant des ordres contradictoires, ne sachant rien de l'ennemi, incapable d'une résolution virile et pratique, il fatiguait les troupes et usait leur moral par des déplacements aussi inutiles que multipliés. Il se décida enfin à ordonner une reconnaissance sur la petite ville de Sarrebruck.

Le 2 août, un premier combat, de peu d'importance, fut livré pour déloger de Sarrebruck un détachement prussien, qui se retira presque sans résistance. Dans les régions officielles, on eut le tort d'exagérer cet engagement parce que l'empereur y avait assisté avec son fils. Le *Journal officiel* annonça : « Notre armée a pris l'of« fensive, franchi la frontière et envahi le territoire de la Prusse. »

§ III. Les défaites. — L'invasion. — *Wissembourg*. Le maréchal de Mac-Mahon, appelé d'Afrique pour prendre le commandement du premier corps, arriva à Strasbourg le 24 juillet. Il trouva son corps en formation, incomplet, mal constitué, mal approvisionné. Il ne reçut des états-majors aucun renseignement sur les dispositions de l'ennemi. Il détacha en reconnaissance la division du général Douay, qui se porta en avant de Wissembourg, où elle laissa un bataillon. Cette division, qui comptait à peine 4,900 hommes, fut, le matin du 2 août, surprise, au campement, par le feu de l'artillerie prussienne, tirant de hauteurs boisées qu'elle avait occupées pendant la nuit. Cette faible division se battit héroïquement contre 40,000 ennemis, que 40,000 autres étaient prêts à soutenir, ayant encore en arrière 100,000 hommes. Le général Douay fut tué, ou plutôt se fit tuer ; la division, décimée, battit en retraite.

Cette surprise en avait été une aussi pour les Prussiens, qui marchant en avant (c'était l'armée du prince royal), ne s'attendaient pas à rencontrer sitôt les Français. Mais tandis que le général Abel Douay était laissé toute la journée sans secours, les divers corps prussiens, attirés par le bruit du canon, se hâtèrent de soutenir leurs premières troupes engagées. Ce succès leur coûta de 1,500 à 2,000 hommes. La division Douay en perdit 1,500.

L'ennemi, maître de Wissembourg, franchit la frontière de France.

L'invasion commençait.

Reischoffen. Le 5 août, un ordre de l'empereur mit les 5e et 7e corps sous les ordres du maréchal de Mac Mahon, qui se porta aussitôt vers le point menacé de notre territoire et s'établit, le 6, sur un terrain choisi par lui, entre Wœrth et Frœschwiller, où il

comptait passer la journée du 7, pour donner le temps de le rallier à des divisions qu'il appelait près de lui. Il y fut attaqué, inopinément, dès le matin du 6, n'ayant encore que 35,000 hommes à opposer à 160,000 de l'armée du prince royal, arrivant successivement sur lui. Il n'en lutta pas moins, pendant toute la journée avec une grande énergie, avec succès même, jusque vers midi, et, peut-être, eût-il été vainqueur, si le général de Failly lui eût amené assez tôt les troupes que, dès le 4, l'empereur avait mises à la disposition du maréchal. La bataille finit par un véritable désastre que retardèrent un instant les terribles charges des tirailleurs algériens et des 8e et 9e régiments de cuirassiers; celle-ci demeure historique sous le nom de charge des cuirassiers de Reischoffen. Mac-Mahon essaya de se jeter au milieu de la mêlée pour y mourir; les soldats l'entraînèrent hors du danger.

Cette bataille est appelée bataille de Wœrth par les Prussiens. En France, on la nomme de Wœrth, ou de Frœschwiller ou de Reischoffen. C'est la seconde de ces dénominations qui est la plus habituellement employée. Les Français y perdirent 7,000 morts, 8,000 prisonniers, 30 canons. Les Allemands eurent 10,000 hommes tués, dont 500 officiers.

Forbach. Le même jour, 6 août, sur un autre champ de bataille qui comprenait Sarrebruck, le général Frossard, se rencontrait avec des forces prussiennes bien supérieures en nombre et en artillerie, faisant partie de l'armée de Steinmetz. Là aussi, pendant la moitié de la journée, les Français eurent l'avantage, et ils eussent remporté la victoire si leur chef eût pris l'offensive avant que l'ennemi ne le dépassât en nombre. Mais il se borna à repousser les attaques, et il attendit vainement du secours que le maréchal Bazaine ne voulut pas lui envoyer. Là, encore les Français furent écrasés. Le général Frossard abandonna ses troupes en retraite que ramena le général Bataille.

Ce combat, livré en avant de Forbach et de Spickeren, porte les noms de ces deux localités, mais plus communément celui de la première. Les Français y perdirent 4,000 hommes et en tuèrent 5,000 aux Prussiens. La frontière était franchie sur deux points.

§ IV. Événements a Paris. — Par une cruelle ironie du sort, tandis que deux armées françaises éprouvaient, dans la journée du 6 de désastreuses défaites, Paris célébrait le triomphe de l'une d'elles. Ce même jour, le 6 août, éclatait à la Bourse la nouvelle d'une grande victoire de Mac-Mahon, avec 25,000 Prussiens prisonniers,

parmi lesquels le prince Royal. Répandue dans toute la ville avec une rapidité électrique, cette nouvelle y causa une joie enthousiaste; les maisons furent parées de drapeaux tricolores, la foule encombra les boulevards, chantant *la Marseillaise*. Deux heures après, chants et drapeaux disparaissaient : la nouvelle n'était qu'une mystification, un coup de Bourse. La foule, indignée, envahit le palais de la Bourse, puis courut chez le garde des sceaux, réclamant justice et demandant des nouvelles. De nouvelle, il n'y en avait point ; le soir une proclamation, signée de tous les ministres, annonça que l'auteur de la fausse nouvelle était arrêté, livré à la justice, et que des mesures étaient prises pour empêcher la récidive d'une pareille « infamie »... Le ministère promettait de communiquer immédiatement les nouvelles qu'il recevrait. Le faussaire ne fut jamais poursuivi : il n'était pas arrêté et est demeuré inconnu.

A une heure du matin, le ministre de l'intérieur livra à la foule stationnant encore devant sa porte, cette brève dépêche : « Le corps du général Frossard est en retraite. Pas d'autres détails. » Le lendemain, 7 août, des télégrammes successifs de Napoléon III, apprennent coup sur coup aux Parisiens la défaite de Frœschwiller, la défaite de Forbach, la retraite des deux armées, la marche en avant de l'ennemi. L'Empereur en est réduit à se féliciter que les pertes des Prussiens les aient empêchés de poursuivre les troupes de Mac-Mahon.

Loin de s'abattre, Paris s'exalte et demande à grands cris des armes. L'Impératrice, revenue en hâte de Saint-Cloud, lance une proclamation engageant le peuple à l'union : « Je viens au milieu de vous. Fidèle à ma mission et à mon devoir, vous me verrez la première au danger pour défendre le drapeau de la France..... »

Que pouvait la voix de cette étrangère, connue seulement pour sa frivolité, en un tel moment.

Au même instant, des décrets signés de la Régente et des ministres, mettent Paris en état de siége, convoquent le Corps législatif et le Sénat pour le 14 août, puis pour le 9. Des proclamations ministérielles adressées, l'une aux Français, l'autre aux Parisiens, appellent la nation à se lever tout entière, comme en 1792, et recommandent d'éviter, à Paris, toute agitation dont profiterait l'ennemi. Le factum ministériel disait : « Voici ce qu'on a saisi sur un espion prussien amené au quartier général : Courage, Paris se soulève ; — l'armée française sera prise entre deux feux. » On faisait appel à l'union, et l'on dénonçait tout un parti comme prêt à faire cause commune avec l'étranger.

§ V. Session du Corps législatif. — Le 9 août, le Corps législatif se réunit, au palais Bourbon, entouré d'une foule compacte que tiennent à distance des troupes auxquelles on crie : *à la frontière*; M. Émile Ollivier essaye de montrer que la situation militaire n'est pas désespérée ; il fait allusion à des troubles possibles, allusion qui soulève les plus énergiques réclamations ; il sollicite la confiance de l'Assemblée.

Après lui, M. Jules Favre dépose une double proposition tendant 1° à ce que des fusils soient distribués à tous les citoyens valides et que la garde nationale soit réorganisée selon la loi de 1831 ; — 2° à ce que, vu « l'insuffisance absolue du commandant en chef, il faut que toutes les forces soient concentrées dans les mains d'un seul homme qui ne soit pas l'Empereur, » que la Chambre prenne en main le pouvoir et nomme une commission de quinze membres pour aviser à repousser l'invasion étrangère.

Cette dernière proposition fait éclater un violent tumulte. Le président refuse de la mettre aux voix comme inconstitutionnelle. M. Granier de Cassagnac parle d'envoyer, le soir même, toute la gauche devant des conseils de guerre. M. de Talhouet propose à l'Assemblée de se retirer dans ses bureaux pour examiner des projets de lois, déposés par le gouvernement, et dont elle a voté l'urgence; il ajoute que les débats amèneront tout naturellement la question des personnes qui seraient chargées de l'exécution.

Cette proposition est adoptée malgré le ministère, et la séance est suspendue.

A la reprise de la séance, le président soumet à la Chambre un ordre du jour présenté par M. Clément Duvernois, et ainsi formulé : « La Chambre, décidée à soutenir un cabinet capable de pourvoir à la défense du pays, passe à l'ordre du jour. » M. Émile Ollivier, au nom de tout le ministère, repousse cet ordre du jour ; l'Assemblée néanmoins l'adopte. C'était déclarer implicitement qu'elle jugeait le cabinet du 2 janvier incapable de pourvoir à la défense du pays.

M. Émile Ollivier demande une courte suspension de séance, sort et revient au bout d'un quart-d'heure. Le Corps législatif vote l'urgence sur la première proposition de M. Jules Favre, mais repousse la seconde. M. Émile Ollivier annonce alors que tous les ministres ont remis leurs démissions à la Régente, qui les a acceptées et a chargé le général comte de Palikao de former un nouveau cabinet.

Le 10, à l'ouverture de la séance, le Corps législatif vote, à l'u-

nanimité, que les armées ont bien mérité de la patrie. Il adopte ensuite plusieurs lois pour l'augmentation de l'effectif militaire, après quoi le général Palikao annonce que le nouveau ministère est ainsi composé : Président du Conseil et Guerre, M. de Palikao ; — Intérieur, M. Henri Chevreau, préfet de la Seine ; — Finances, M. Magne ; — Affaires étrangères, M. de la Tour-d'Auvergne ; — Justice et Cultes, le procureur général Grandperret ; — Marine, l'amiral Rigault de Genouilly ; — Travaux publics, le baron Jérôme David ; — Agriculture et Commerce, M. Clément Duvernois. — Le ministère des Beaux-Arts, laissé vacant, fut bientôt réuni à l'Instruction publique, donnée à M. Brame. Le portefeuille de la guerre fut proposé au général Trochu, qui le refusa parce qu'il n'aurait pu l'accepter sans expliquer publiquement les revers militaires par les fautes du gouvernement ; d'où serait résulté pour lui une position fausse.

M. Clément Duvernois, qui venait de renverser M. Émile Ollivier, et qui profitait de ses dépouilles, avait longtemps été un ennemi furibond de l'Empire et l'avait attaqué avec la dernière violence dans plusieurs journaux. Une ambition, mal réglée, l'avait converti au bonapartisme ; c'est lui, comme on l'a vu plus haut, qui ouvrit à M. Émile Ollivier l'accès des Tuileries. En 1869, il fut nommé député des Basses-Alpes, grâce à la pression administrative et aux largesses officielles. Il devenait enfin ministre à la dernière heure de l'Empire.

Cependant, il était évident pour tous que l'Empereur et le maréchal Lebœuf étaient tous deux radicalement incapables d'exercer, l'un le commandement en chef, l'autre les fonctions de major général. L'opinion publique demandait énergiquement qu'ils fussent remplacés, et elle désignait pour le commandement en chef le maréchal Bazaine, auquel la campagne du Mexique avait valu un renom militaire que nul autre chef ne possédait au même degré. Dans la séance du 11 août, le ministre de la guerre, pressé par un membre de la majorité de faire savoir si, à l'heure actuelle, le maréchal Bazaine dirigeait l'armée, répondit : « Le maréchal Bazaine commande en chef l'armée du Rhin. » Le fait était inexact. Le décret conférant le commandement au maréchal Bazaine ne fut signé que dans la journée du 12, et le maréchal ne prit le commandement que le 13, au matin. A ce propos, M. Thiers monta à la tribune et fit la déclaration suivante : « Quand nous luttions contre les coalitions, nous pouvions être battus ; la

grandeur de la lutte sauvegardait l'honneur du pays. Aujourd'hui, nous n'avons affaire qu'à une seule puissance, et le monde s'étonne de nos revers. Quelle en est donc l'explication ? C'est que la France n'était pas prête. Il y a quinze jours, je n'ai pas tout dit. Je ne pouvais pas tout dire. *J'avais la preuve formelle que la France n'était pas prête*. Je n'ai pas fait en ma vie d'acte plus patriotique que ce jour-là. Non, la France n'était pas prête et il importe qu'on le sache. »

Le Corps législatif vota la réorganisation et l'armement de la garde nationale dans tous les départements et un crédit de 50 millions pour cette opération. Le ministre de la guerre annonça l'envoi sur le théâtre de la lutte de toutes les troupes non indispensables ailleurs. Le corps d'occupation de Rome avait déjà été rappelé. Le ministre de la marine affirma que la flotte était prête pour le combat. Pour une bataille navale, peut-être, mais pour le genre de guerre qu'elle était appelée à faire, l'événement a montré qu'elle ne possédait pas ce qui était nécessaire.

Le Corps législatif vota avec empressement les mesures de tout genre que lui proposa le gouvernement, élévation de 450 millions à un milliard du chiffre de l'emprunt autorisé par la loi du 21 juillet précédent, cours forcé des billets de banque et augmentation du maximum d'émission, création des billets de 25 francs, extension de la garde mobile, etc. Toutes ces mesures ne satisfaisaient pas la gauche qui, partageant les soupçons et les surexcitations du peuple parisien, réclamait incessamment des mesures de défiance à l'égard du gouvernement. Celui-ci subordonnait visiblement le soin de défendre la France, au soin de conserver l'empire et se refusait à toute intervention du pouvoir législatif, dans la direction de la défense au moyen d'un comité nommé par l'Assemblée. M. de Palikao revendiquait avec une certaine hauteur la responsabilité de tous les moyens d'exécution. Il communiquait, d'ailleurs, volontiers toutes les nouvelles qu'il recevait.

La population était dans un état d'irritation qu'entretenait la présence de nombreux Allemands qui étaient en grande partie et que l'on croyait être tous des espions, au service des armées prussiennes. Les faits ont prouvé que le soupçon n'était que trop souvent fondé. Des pétitions au Corps législatif en provoquaient l'expulsion en masse. L'Assemblée laissa aux autorités le soin de faire partir ceux qui seraient légitimement suspects.

On crut voir l'action des Prussiens dans une tentative faite, le 12

août, pour désarmer une caserne de pompiers à la Villette. Les pompiers n'ayant pas voulu livrer leurs armes, plusieurs d'entre eux furent assassinés. Quelques-uns des assaillants furent arrêtés et, en vertu de l'état de siége, déférés au conseil de guerre. Le gouvernement ne négligea point cette occasion pour faire craindre à la population une insurrection possible. L'instruction démontra que c'était une entreprise inspirée par un célèbre conspirateur, Auguste Blanqui : lui-même s'en est reconnu l'auteur [1]. Quelques condamnations à mort furent prononcées, mais aucune ne fut exécutée.

Le 17 août, le général Trochu fut nommé gouverneur de Paris, à la grande satisfaction des Parisiens qui avaient dans son aptitude une confiance justifiée par de beaux états de services et des publications remarquables sur l'organisation de l'armée française. Il débuta par une proclamation, un peu longue, où il faisait surtout appel aux forces morales : Paris les lui donna avec prodigalité.

Le Ministère ordonna et poussa activement des travaux pour mettre les fortifications de Paris en bon état et les armer. Il s'occupa aussi d'amener dans la ville des approvisionnements de subsistances, en passant, avec une hâte commandée par les évènements, des marchés qui furent aussi onéreux pour le Trésor que profitables aux contractants.

§ VI. — Sedan. Le 3 septembre, le ministre de la guerre monte à la tribune et, après avoir rappelé sa promesse de communiquer toutes les nouvelles, il dit : « Des événements graves viennent de se passer. Des nouvelles, qui ne sont pas officielles, je dois le dire, mais dont quelques-unes cependant, d'après mes appréciations, peuvent être vraies, nous sont parvenues. »

Après ces précautions oratoires, le ministre annonce qu'à la suite d'un engagement, dont il n'indique pas la date, qui a duré huit à neuf heures, le maréchal Bazaine a dû se retirer sous Metz. Cela ne veut pas dire que le maréchal ne pourra plus rien tenter, mais la tentative de jonction avec Mac-Mahon a échoué.

« D'autre part, continue-t-il, nous recevons des renseignements sur le combat, ou plutôt sur la bataille qui vient d'avoir lieu entre Mézières et Sedan.

« Cette bataille a été pour nous, l'occasion de succès et de revers. Nous avons, d'abord, culbuté une partie de l'armée prussienne en la jetant dans la Meuse; différentes dépêches ont dû vous l'ap-

[1] Voir *la Patrie en danger*, 1 vol. par Blanqui; Paris, 1871.

prendre; mais ensuite nous avons dû, un peu accablés par le nombre, nous retirer soit dans Mézières, soit dans Sedan, soit même, je dois vous le dire, sur le territoire belge, mais en petit nombre... La position actuelle ne permet pas d'espérer, d'ici à quelque temps, une nouvelle jonction entre les forces du maréchal Mac-Mahon et celles du maréchal Bazaine.

« Néanmoins, il y a peut-être des nouvelles un peu plus graves, telles que celle de la blessure du maréchal de Mac-Mahon, et d'autres qu'on fait circuler; mais je déclare qu'aucune ayant un caractère officiel, n'a été reçue par le gouvernement..... »

Voilà par quels lambeaux de dépêches défigurées, le Corps législatif et Paris eurent le premier avis du plus terrible désastre qui eût encore frappé les armées françaises.

Oui, les événements étaient graves, si graves que l'empire allait en être écrasé.

Après la défaite de Frœschwiller, le maréchal de Mac-Mahon, recueillant les débris de son armée, s'était dirigé vers le camp de Châlons, ralliant en route le corps du général de Failly. Le 20 août, ces troupes étaient réunies au camp où se trouvaient déjà une partie du corps de Canrobert, des renforts expédiés par le ministre de la guerre, ainsi que les mobiles de la Seine qu'un ordre de l'empereur, remis au général Trochu avec sa nomination de gouverneur de Paris, allait rappeler au camp de Saint-Maur.

Le corps du général Frossard, après Forbach, et tous les autres corps de l'armée étaient venus se concentrer à Metz, sous le commandement en chef du maréchal Bazaine. L'empereur était encore à Metz et y resta jusqu'au 14 août, ne sachant quel parti prendre. Dès le 10 août, le général Trochu lui avait signalé les manœuvres probables des Prussiens et indiqué qu'il fallait défendre Paris, en conservant comme armée de secours l'armée de Metz qu'il ne fallait pas exposer à être investie. Tout l'état-major de l'empereur adhéra à ces conseils qui, cependant, ne furent pas suivis, des avis venus de Paris prétendant que la retraite sur la capitale serait pleine de périls. L'empereur se décida enfin à rejoindre Mac-Mahon à Châlons et s'en alla, le 14 au matin, lentement, traînant après lui un long convoi, pour lequel on interrompait parfois le passage des troupes et la circulation des munitions ou des vivres.

Pendant ce temps, le maréchal Bazaine livrait les batailles de Borny (le 14), de Rezonville ou de Gravelotte (le 16), et de Saint-

Privat, dite aussi défense des lignes d'Amainvilliers (le 18). Ce furent de rudes batailles où l'armée française prouva que le courage personnel était toujours égal à ce qu'il était aux temps des plus glorieux triomphes. Les deux premières étaient de véritables victoires dont le maréchal ne voulut pas profiter pour percer les Prussiens qui cherchaient à l'investir. La troisième ne fut pas une victoire, parce que le commandant en chef était bien déterminé à ne pas s'éloigner de Metz, tout en faisant croire à Mac-Mahon qu'il tendait à le joindre. Quelles étaient les vues secrètes du maréchal Bazaine en tenant une conduite qui pouvait avoir et eut, en effet, pour résultat la perte des deux seules armées que possédât la France? La révélation en a été faite dans le procés du maréchal devant le Conseil de guerre siégeant au grand Trianon : Bazaine se réservait le rôle de dominateur dans les évènements qui allaient se produire. Il croyait avoir les Prussiens pour complices, il ne fut que leur dupe.

Toutes les troupes réunies au camp de Châlons formaient environ 145,000 hommes. Avec cette armée qui n'eût peut-être pas été assez solide pour l'offensive, mais qui suffisait à la défensive, Mac-Mahon était d'avis de faire retraite sur Paris, en tenant tête à l'ennemi, afin de donner à la capitale le temps d'achever son armement, et si elle devait être investie, de lui réserver une armée de secours. C'était le projet du général Trochu.

Le 17, Napoléon III arriva au camp avec son fils et son cousin Jérôme. Dans une conférence tenue le soir même, et à laquelle, outre le maréchal Mac-Mahon, assistèrent le prince Napoléon et plusieurs généraux, entre autres le général Trochu, alors commandant un corps d'armée, le projet de retour à Paris fut adopté. L'empereur donna au maréchal le commandement de l'armée de Châlons, tout en le laissant sous les ordres de Bazaine. Mac-Mahon se trouvait avoir ainsi trois supérieurs : le ministre de la guerre, le maréchal Bazaine et l'empereur qui, ayant résigné le commandement nominal, conservait le commandement effectif et en usait.

C'est dans cette même conférence que le général Trochu fut nommé gouverneur de Paris et chef de toutes les troupes destinées à défendre la ville. Il partit le soir même, emportant une proclamation qui annonçait le retour de l'empereur à Paris et la marche de l'armée de Châlons suivant le plan adopté dans la conférence.

Lorsque, le lendemain 18, le général Trochu communiqua ces nouvelles à la régente et au conseil des ministres, il rencontra une

vive opposition. Impératrice et ministres dirent que le retour de l'empereur à Paris, après tant de défaites, serait le signal d'une révolution. « Général, lui dit l'impératrice, je vous demande un conseil : dans l'effroyable crise où est le pays, ne conviendrait-il pas de rappeler les princes d'Orléans ? » Peu après, elle ajouta : « L'empereur ne reviendra pas à Paris. Ses ennemis seuls ont pu lui conseiller ce retour. Il n'entrerait pas vivant aux Tuileries. »

Le général Trochu fut soigneusement tenu à l'écart par la régente et le cabinet Palikao. La régente apprit au général que Bazaine venait de remporter, le 16, une grande et décisive victoire. Le général reconnut que ce fait changeait l'état des choses rendait inutile le retour à Paris de l'empereur et de Mac-Mahon.

Le ministre de la guerre avait un projet à lui : c'était de reporter l'armée de Châlons vers le Nord pour prendre les Prussiens à revers, débloquer Metz et rejoindre Bazaine. La chose n'était pas impraticable, mais seulement téméraire, l'armée du prince royal étant en marche sur Paris. Le conseil adopta ce projet et des ordres furent envoyés en conséquence au maréchal de Mac-Mahon. Celui-ci les discuta vivement, ramena l'empereur à son opinion. Il s'en suivit un échange de dépêches qui fit perdre quelques jours. Enfin, la régente et M. de Palikao insistant, Napoléon III se soumit.

Le 21 au matin, l'armée de Châlons quitta le camp après y avoir mis le feu. Les Prussiens y arrivèrent le même jour.

Le 22, à Reims, Mac-Mahon reçut deux dépêches de Bazaine annonçant la bataille de Saint-Privat et son intention d'agir dans la direction de Montmédy. Ce jour là aussi, arriva M. Rouher, venant, au nom du gouvernement, presser la marche vers Metz.

Le 23, l'armée se mit en route pour gagner Montmédy, le 26 on était à Vouziers.

Le prince royal, incertain, inquiet même de la marche du maréchal, comprit bientôt quel en était le but. Abandonnant alors son mouvement sur Paris, le prince appelle à lui l'armée de la Meuse, commandée par le prince de Saxe et se lance à la poursuite des Français avec une rapidité surprenante.

Le danger prévu par Mac-Mahon se réalisait : il se trouvait coupé de Paris et, s'il persistait à vouloir gagner Montmédy, il était menacé d'être enveloppé avec son armée. Il expédia, le 27 à Sedan une dépêche destinée à Bazaine, qui était bloqué et dont il ne savait plus rien, pour lui annoncer que, le 29, il allait se retirer à

Mézières et, de là, plus à l'ouest, s'il n'apprenait pas que l'armée de Metz eût commencé sa retraite.

En outre, le 27, il télégraphie au ministre de la guerre pour lui indiquer la situation. Le 27, le 28, M. de Palikao répond par des ordres pressants d'aller au secours de Bazaine.

Mac-Mahon obéit et reprend la marche en avant, le 28. Dans la journée du 29, on eut quelques engagements avec des détachements ennemis. Le 30, on passa la Meuse. Le général de Failly, commandant le 5e corps par intérim, en attendant le général de Wimpffen, appelé d'Afrique, se laissa surprendre à Beaumont, ce même jour 30, tandis que ses hommes nettoyaient leurs armes et faisaient la soupe. Le 5e corps fut mis en déroute. Le général de Wimpffen n'arriva que pour en recueillir les débris.

Pendant la nuit du 30 au 31 pendant toute la journée du 31, la retraite sur Mézières était possible. L'empereur ordonna de concentrer l'armée autour de Sedan, ce qui fut exécuté le 31. Dans la soirée du 31, l'ennemi passa la Meuse sur des ponts qu'on avait négligé de faire sauter et intercepta la route de Sedan à Mézières.

Le 1er septembre au matin, l'armée française, comptant au plus 110,000 hommes, était enveloppée par 240,000 Allemands qui lui fermaient tout retour en France. Une seule issue restait ouverte du côté de la frontière belge.

Le 1er septembre, à l'aube, le combat s'engagea dans le village de Bazeilles. Dès le début, le maréchal de Mac-Mahon fut blessé et dut être emporté du champ de bataille, après avoir transmis le commandement en chef au général Ducrot, des mains duquel le reprit, un peu plus tard, le général de Wimpffen, en vertu d'un ordre du ministre de la guerre qui le nommait commandant en chef, « dans le cas où il arriverait malheur au maréchal Mac Mahon. »

L'armée de Châlons montra à Sedan autant de courage, de fermeté, de ténacité qu'en avait déployé l'armée du Rhin autour de Metz. Pressée par des forces supérieures, broyée, hachée par l'artillerie qui la foudroyait de toutes les hauteurs dominant ses positions, elle fut peu à peu refoulée dans l'entonnoir au fond duquel est situé Sedan. Vers deux heures, Wimpffen envoya offrir à Napoléon III de se mettre au milieu des troupes pour tenter une percée à travers les Prussiens. L'empereur, qui déjeunait alors, n'accepta pas l'offre. Il écrivit un billet au général de Wimpffen pour l'engager à demander un armistice ; le général ayant refusé

de lire ce billet, l'empereur fit arborer le drapeau blanc, en signe de reddition. Cependant, le feu de l'ennemi ne s'arrêtait pas. L'empereur s'en étonna et dicta au général Ducrot, qui était près de lui, l'ordre à l'armée française de cesser le feu sur toute la ligne. Quand le général eut écrit, l'empereur lui dit : « signez. » Le général refusa vivement, faisant observer que le commandant en chef pouvait seul signer un pareil ordre. Napoléon III, ne voulant pas laisser une trace visible du pouvoir occulte qu'il avait exercé jusque là, fit chercher le général Wimpffen qui répondit par l'envoi de sa démission que l'empereur n'accepta pas. Celui-ci écrivit alors au roi de Prusse : « Monsieur mon frère, *n'ayant pu mourir au milieu de mes troupes*, il ne me reste qu'à remettre mon épée entre les mains de Votre Majesté. » Le roi de Prusse accepta l'épée de son « frère », l'invita à nommer un de ses officiers munis de pleins pouvoirs pour signer la capitulation, et, de son côté, désigna, à cet effet, le comte de Moltke.

Le général de Wimpffen, officiellement investi du commandement en chef, dut accepter la tâche d'aller discuter les termes de la capitulation. Le débat fut court. Le comte de Moltke posa les conditions suivantes : « L'armée française sera prisonnière de guerre, les officiers conserveront leurs épées et leurs propriétés personnelles ; les armes de la troupe seront déposées dans un magasin et livrées aux Allemands. » Si le lendemain, 2 septembre, á 9 heures du matin, ces conditions n'étaient pas acceptées, le bombardement recommencerait. Le général de Wimpffen obtint, comme « adoucissement », que les officiers pourraient rentrer dans leurs foyers en signant l'engagement de ne pas combattre contre les Allemands pendant la durée de la guerre.

Il fallait choisir entre ces deux conditions ou une destruction complète sans lutte possible. M. de Wimpffen et tous les généraux signèrent[1].

[1] Parmi les ouvrages écrits sur cette premiére partie de la guerre, consulter : *Histoire de la chute du second Empire*, par Ange Deschamps; *la Campagne de France*, par Ferd. Delaunay ; *Histoire de la Révolution de 1870-1871*, et *la France envahie*, par Jules Claretie ; *Pour la Vérité et pour la Justice*, par le général Trochu ; *la Guerre de France*, par M. Ch. de Mazade ; *la Guerre franco-prussienne*, par Alf. Michiels ; *Sedan*, par le général de Wimpfen ; *la Journée de Sedan*, par le général Ducrot ; *Papiers et correspondance de la famille impériale*, *Rapport sur les opérations du 3e corps*, par le général Frossard ; *la Guerre de 1870*, par le colonel suisse Rustow ; *Opérations et marche du 5e corps jusqu'au 6 août*, par le général de Failly ; *un Ministre de la guerre de 24 jours*, par le comte de Palikao ; *la*

L'histoire doit signaler ici deux actes de sauvagerie et d'inhumanité. Les Allemands brûlèrent, après le combat, le village de Bazeilles, massacrèrent délibérément tous les habitants qu'ils y trouvèrent, hommes, femmes, enfants, et repoussèrent dans les flammes ceux qui, s'étant cachés, essayèrent d'échapper à la mort par l'incendie.

D'autre part, les prisonniers de guerre, au nombre de plus de 80,000, furent parqués pendant quinze jours, dans une petite presqu'île de la Meuse, couchant sur un terrain marécageux, sans vêtements, presque sans vivres, n'ayant à boire qu'une eau corrompue par des cadavres d'hommes et de chevaux qui encombraient la rivière. Telle était la guerre allemande.

Quelques milliers d'hommes avaient réussi à s'échapper en Belgique où ils trouvèrent un accueil empressé.

Le lendemain, à 9 heures du matin, Napoléon III, en calèche, comme s'il allait à Saint-Cloud, se rendait au village de Donchery où l'attendait M. de Bismarck. Dans sa conversation avec le diplomate prussien, il rejeta la responsabilité de la guerre, sur « le sentiment national violemment excité ». Excité par qui ?

M. de Bismarck conduisit le prisonnier au château de Bellevue, quartier général du roi de Prusse.

Le 3 septembre, Napoléon III s'en alla au château de Wilhemshohe, près de Cassel, ancienne résidence de son oncle Jérôme, roi de Westphalie, propriété actuelle du roi de Prusse.

CHAPITRE XXI

Le quatre septembre[1].

§ I. Le 4 Septembre. — Tels sont les « graves événements » dont, le 3 septembre, M. de Palikao donnait au Corps législatif, non pas la

Retraite de Mézières, par le général Vinoy ; *Recueil des dépêches officielles francaises*, et *Recueil des dépêches officielles allemandes* ; *Annuaire encyclopédique*, 1871; *la Guerre franco-allemande*, par le grand état major prussien.

[1] Parmi les nombreuses, trop nombreuses publications sur la Révolution du 4 septembre, consulter : *la Défense nationale*, par Jules Favre ; *le 4 septembre et la Défense nationale*, par le comte E. de Kératry ; *Histoire de la chute du second empire*, par Aug. Deschamps; *Histoire de la Révolution de 1870-1871*, par J. Claretie ; *Pour la Vérité et pour la Justice*, par le général

connaissance, mais le pressentiment. Il ajouta que le gouvernement était décidé à faire appel aux « forces vives » de la nation, indiqua des mesures déjà prises, et promit de n'arrêter ses efforts « qu'au moment où nous aurons expulsé de la France la race des Prussiens. »

M. Jules Favre prit ensuite la parole, fit peser sur l'empereur toute la responsabilité des événements ; puis : « Il faut savoir, dit-il, où nous en sommes du gouvernement. L'empereur communique-il avec ses ministres? leur donne-t-il des ordres? » Le ministre de la guerre ayant répondu négativement, « s'il en est ainsi, reprit l'orateur, le gouvernement de fait a cessé d'exister ; c'est dans le pays, dans le pays seul, que réside maintenant le salut... que tous les partis s'effacent devant un nom militaire, qui prenne la défense de la nation. Ce nom est connu, il est cher au pays, il doit être substitué à tous les autres. Que le pays m'entende. »

La séance fut levée sans que l'assemblée eût statué sur cette proposition qui visait le général Trochu.

Au sénat, le baron Jérôme David fit pompeusement une communication analogue à celle de son collègue. Répondant ensuite au président Rouher, il dit : «... Nous défendrons Paris dans ses forts, derrière son enceinte, dans ses rues. Notre glorieuse cité ne capitulera pas devant l'étranger, et, s'il le faut, nous nous ensevelirons tous sous ses décombres. » La vénérable assemblée ratifia ces fières paroles par des transports d'un enthousiasme tout juvénile.

Des correspondances, arrivées dans la journée, éclaircirent ce que les paroles du ministre de la guerre avaient d'obscur, et annoncèrent le désastre de Sedan; les journaux du soir répandirent la sinistre nouvelle.

Paris en éprouva une commotion profonde. Des rassemblements nombreux se portèrent au Louvre (place du Palais-Royal), où résidait le général Trochu, et au Corps législatif, criant *la déchéance!* Le général répondit que son devoir était de défendre Paris, et qu'il le remplirait ; mais que son pouvoir n'allait pas au delà. M. Gambetta, qui se trouvait au palais Bourbon, harangua la foule et l'invita à se disperser ; ce qu'elle fit.

Un rassemblement du même genre parcourant les boulevards,

Trochu (2e vol.) ; *Souvenir du 4 septembre*, par Jules Simon. — On pourra consulter aussi l'*Enquête parlementaire sur le 4 septembre*, quand une publication aura réuni les réclamations, rectifications et démentis que cet ouvrage a suscités.

fut assailli, près du Gymnase, par une troupe de sergents de ville qui tuèrent et blessèrent plusieurs personnes.

Vers minuit, fut affichée une proclamation, signée de tous les ministres, qui confirma, officiellement, les nouvelles de la capitulation de Sedan, de la captivité de l'Empereur, et annonçait que le Gouvernement prenait les mesures commandées par la gravité des circonstances.

A minuit, les députés, convoqués à domicile, se réunirent en séance.

Après que le ministre de la guerre a confirmé toutes les nouvelles connues, M. Jules Favre dépose une proposition ayant pour objet : 1° la déchéance de Louis-Napoléon Bonaparte et de sa dynastie ; 2° la nomination, par le Corps législatif, d'une commission investie de tous les pouvoirs de gouvernement, ayant mission de résister, à outrance, à l'invasion, et de chasser l'ennemi du territoire ; 3° le maintien du général Trochu comme gouverneur de Paris.

Sur la demande du ministre, la discussion est remise à une séance devant avoir lieu le 4 septembre, à midi.

En se rendant à cette séance de jour, les députés eurent à traverser une foule compacte où éclataient les cris : *La déchéance ! vive la République !*

Outre la motion de M. Jules Favre, deux autres propositions furent soumises à l'Assemblée.

La première, émanant du ministre de la guerre, conférait au comte de Palikao le titre de lieutenant-général et créait un Conseil de gouvernement et de Défense nationale, composé de cinq membres, élus à la majorité absolue, par le Corps législatif, et contre-signant la nomination des ministres.

C'était le maintien de l'Empire sous la régence de M. de Palikao.

La seconde, signée de M. Thiers et de quarante-sept députés, portait : « Vu les circonstances, la Chambre nomme une Commission de gouvernement et de défense nationale. Une Constituante sera convoquée dès que les circonstances le permettront. »

Les trois propositions furent renvoyées à une Commission chargée de statuer immédiatement. La séance fut suspendue pour être reprise dès que la Commission serait prête à communiquer son rapport à l'Assemblée.

Pendant cette suspension, l'agitation était grande sur la place de la Concorde ; la foule cherchait à passer le pont, mais elle était re-

tenue par une ligne de sergents de ville que soutenait, en arrière, un détachement de la garde de Paris. Vers deux heures, un bataillon de garde nationale, en armes, tambour en tête, se présente pour passer. Les sergents de ville, la garde de Paris ouvrent passage. Derrière le bataillon, la foule se presse, franchit le pont, arrive aux grilles du palais Législatif, les escalade et envahit les tribunes.

Vers deux heures et demie, le président remonte au fauteuil et déclare la séance ouverte. Les cris partis des tribunes couvrent sa voix. M. Gambetta réclame vainement le silence en conjurant la foule de laisser délibérer l'Assemblée afin que la résolution qui va être prise soit régulière et légale.

Tandis qu'il parle, de nouveaux envahisseurs, plus ardents, plus déterminés, ont pénétré dans la salle même des séances, et en empêchent, par leur présence, l'accès à un grand nombre de députés qui s'étaient réunis dans une des salles de la Présidence. — M. Schneider se couvre et se retire.

Cédant alors à la pression de la foule, à la nécessité des circonstances, et ne voulant pas laisser au hasard la direction du mouvement, M. Gambetta prononce la déchéance de la dynastie impériale. Comme on demande d'y ajouter la proclamation de la République, « ce n'est pas ici, dit M. Jules Favre, que la République doit être proclamée ; allons à l'Hôtel de Ville. »

Il sort, accompagné de M. Gambetta et des autres députés de Paris pour se rendre à l'Hôtel de Ville.

Dans le temps même où ces scènes se passaient à la salle des séances, environ deux cents députés réunis dans une salle à manger du palais, sous la présidence de M. Alfred Leroux, discutaient sur les trois propositions déposées le matin. Le rapporteur de la Commission, M. Martel, donna connaissance de son rapport qui concluait à l'adoption de la proposition de M. Thiers, en substituant aux mots « vu les circonstances » ceux-ci : « vu la vacance du trône. » M. Thiers eût préféré la rédaction plus nette de M. Jules Favre qui dégageait mieux la situation. Toutefois il se rangea aux conclusions de la Commission qui furent adoptées presque à l'unanimité. Il restait à y donner la sanction du vote public dans la salle des séances. Quand les députés voulurent s'y rendre, l'encombrement ne leur permit pas d'y parvenir ; ils rentrèrent dans le local où ils avaient délibéré.

Là, ils apprirent ce qui venait de se passer et le départ des dé-

putés de Paris pour l'Hôtel de Ville; ils apprirent aussi que l'Impératrice avait quitté Paris pour aller rejoindre son fils en Angleterre. Le Corps législatif était le seul pouvoir encore debout. Des députés envoyèrent quelques-uns d'entre eux pour se concerter avec ceux de leurs collègues qui siégeaient à l'Hôtel de Ville. Ces envoyés revinrent annoncer que MM. Jules Favre et Jules Simon devaient apporter une réponse à la réunion du palais Bourbon.

Quand MM. Jules Favre et Jules Simon vinrent au Corps législatif les députés qui s'y trouvaient étaient présidés par M. Thiers.

MM. J. Favre et J. Simon furent introduits.

M. Jules Favre après avoir résumé la situation et les circonstances qui avaient amené lui et ses collègues à l'Hôtel de Ville, puis montré l'impossibilité de rien changer aux faits accomplis, pria la commission de donner au pouvoir nouveau une plus grande force en le ratifiant.

M. Thiers répondit qu'il n'avait pas reçu de ses collègues qualité pour ratifier ces faits, mais que tous faisaient des vœux pour la réussite de l'entreprise.

MM. J. Favre et J. Simon après avoir communiqué la liste des membres du gouvernement, remercièrent la commission de son accueil et se retirèrent pour que la commission pût délibérer sur la situation créée au Corps législatif par les événements.

M. Thiers s'adressant alors à la commission : « Messieurs, dit-il, nous n'avons plus que quelques instants à passer ensemble. Mon motif pour ne pas adresser de question à MM. J. Favre et J. Simon a été que, si je le faisais, c'était reconnaître le gouvernement qui vient de naître des circonstances. Avant de le reconnaître, il faudrait résoudre des questions de faits et de principes qu'il ne nous convient pas de traiter actuellement. Le combattre aujourd'hui serait une œuvre anti-patriotique. Ces hommes doivent avoir le concours de tous les citoyens contre l'ennemi ; nous faisons des vœux pour eux et nous ne pouvons actuellement les entraver par une lutte intestine. Dieu veuille les assister ! Ne nous jugeons pas les uns les autres : le présent est rempli de trop amères douleurs. »

Plusieurs députés demandèrent quelle attitude il y avait lieu de prendre en présence de la Révolution qui venait de s'accomplir. M. Thiers les supplia de ne pas perdre un temps précieux en vaines protestations et en récriminations irritantes et inutiles. « Il ne nous convient, dit-il, ni de reconnaître ni de combattre ceux qui vont ici lutter contre l'ennemi. » — « Je réprouve, dit-il encore, l'acte

qui s'est accompli aujourd'hui, mais je songe que nous sommes en présence de l'ennemi, qui est près de Paris. » Il promit que la séance serait connue du public, et conclut ainsi :

« En présence de l'ennemi qui sera bientôt sous Paris, je crois que nous n'avons qu'une chose à faire, nous retirer avec dignité. »

L'émotion de M. Thiers se communique à toute l'Assemblée.

Le Sénat siégea le 4 septembre ; il cria : vive l'Empereur ! vive l'Impératrice ! et même vive le prince impérial ! Baroche dit avec mélancolie : « La révolution éclatera dans tout Paris et elle ne viendra pas nous chercher dans cette enceinte. » Elle oublia, en effet, le Sénat, et pas une épée ne se leva pour défendre le trône de Napoléon III.

Ainsi tomba l'Empire; non comme la Restauration, vaincue à la suite d'une bataille prolongée et sanglante ; non comme Louis-Philippe, fuyant devant l'irritation de tous et ayant à peine disputé le terrain, mais succombant sous la responsabilité de sa trahison et sous l'écrasement de ses fautes politiques et militaires : 1848 avait été la révolution du mépris, 1870 fut la révolution du dégoût.

L'Empire avait duré vingt ans : *grande mortalis œvi spatium*. Oui, long espace dans une vie humaine ; peu de chose dans la vie d'une nation. Il eut sa raison d'être dans l'affolement qui rendit possible le crime d'où il sortit ; il eut sa raison de durer dans la terreur qu'inspira son crime originel. Pour détourner les esprits de songer à la liberté, il donna large carrière aux appétits sensuels : c'est la politique de tous les despotismes. Mais, du jour où, les jouissances matérielles ne suffisant plus, il fut contraint de prononcer le mot de liberté, il fut perdu. Le reflux, se faisant sentir de loin, minait le sol sous ses pieds, il sentait venir l'enlizement et, pour sauver la dynastie, sans regarder s'il n'allait pas perdre la France, il eut la folie de provoquer la catastrophe, où malheureusement, il ne tomba pas seul.

La France a rejeté Napoléon III avec horreur, la Prusse l'a dédaigneusement laissé aller s'éteindre, sous la honte, dans un village d'Angleterre : il n'aura pas de légende de Sainte-Hélène.

La France n'a pas encore achevé d'expier une heure de lâcheté et dix-huit ans de servitude. L'Europe n'a pas encore commencé d'expier le supplice qu'elle a laissé infliger à la France par un vainqueur impitoyable ; l'expiation viendra : toute faute se paye.

On citera les succès militaires du second Empire, l'influence exercée par Napoléon III dans les affaires européennes. Sans doute,

l'épée de la France, de la France dans sa force et son intégrité, peut toujours gagner des batailles et pèse lourdement dans la balance politique, quelle que soit la main qui tienne cette épée. Mais il ne faut pas oublier que Napoléon III est le seul souverain de France qui l'ait rendue sans, du moins, sauver l'honneur.

On constatera l'accroissement des capitaux, on citera les traités de commerce conclus par Napoléon III, on énumérera les travaux, les progrès matériels accomplis sous son règne. Oui, il y en a eu[1]; mais beaucoup ont été l'œuvre même de l'esprit du temps et se seraient accomplis sans l'Empire. Si mauvais que soit un gouvernement, force lui est bien, sous peine de périr, de seconder, sinon de diriger certaines tendances de son époque, il y a là quelque chose qui est en dehors et au-dessus de lui, mais ce qui est l'œuvre propre du second Empire, ce qui en est la conclusion et la conséquence fatale, ce qui laissera une longue, trop longue trace, c'est la séparation de l'Alsace et de la Lorraine, c'est la démoralisation d'où la France ne se relèvera qu'avec de laborieux efforts et bien des années.

[1] On a trouvé aux Tuileries, autographe de l'empereur, le plan d'un roman destiné sans doute à prouver les bienfaits du règne :

M. Benoist, épicier, avait quitté la France en 1847, il y revient en avril 1868; il constate les améliorations suivantes :

Il lui est donné de voir : « *Les vaisseaux cuirassés. — Le suffrage universel. — Les chemins de fer qui sillonnent la France. — Le télégraphe électrique. — Arrivée à Paris : embellissements. — L'octroi porté aux fortifications. — Achat des objets qui sont meilleur marché grâce aux traités de commerce : le fer moitié moins cher, etc. — Il croit qu'il y a beaucoup d'écrivains en prison : erreur. — Point d'émeutes; point de détenus politiques; point d'exilés. — Point de prison préventive. — Accélération des procès. — La marque supprimée. — La mort civile supprimée. — La caisse pour la vieillesse. — Les aziles* (sic) *de Vincennes.— Les coalitions. — Police de roulage détruite. — Réglementation de la police. — Service militaire obligé, solde augmentée, médaille instituée, retraite augmentée. — Réserve augmentant la force de l'armée. — Fonds pour les prêtres infirmes. — Contrainte par corps. — Courtage : un marchand qui envoyait son commis vendre ou acheter les marchandises était arrêté. — Les conseils généraux.* »

(*Papiers et correspondance de la famille impériale.* Paris, 1873, page 125.)

En déduisant de cette liste les actes antérieurs à 1852, et les mensonges, on aura le bilan des bienfaits de l'Empire, dressé par l'empereur.

SECTION III

TROISIÈME RÉPUBLIQUE

(4 septembre 1870. — 4 août 1875)

CHAPITRE PREMIER

La république. — Paris en armes. — Actes du gouvernement. Tentatives pour la paix. — Paris investi.

§ I. — La République. — Les députés réunis à l'Hôtel de ville n'avaient pas eu à hésiter beaucoup sur la résolution qu'ils devaient prendre. M. Gambetta annonça à la foule qui emplissait le palais municipal et la place, la constitution du « gouvernement de la Défense nationale », proclama les noms des membres qui le composaient et ajouta : « Comprenez-nous, citoyens ; ce gouvernement n'est qu'un pouvoir de passage et de transition. Il n'a qu'un objet : défendre la nation contre l'envahissement de l'étranger ; après quoi, il disparaîtra, nous en prenons l'engagement solennel. »

Le gouvernement adressa à la nation la proclamation suivante :

« Français,

« Le peuple a devancé la Chambre qui hésitait. Pour sauver la patrie en danger, il a demandé la République.

« Il a mis ses représentants non au pouvoir, mais au péril.

« La République a vaincu l'invasion en 1792 ; la République est proclamée.

« La Révolution est faite au nom du droit et du salut public.

« Citoyens, veillez sur la cité qui vous est confiée ; demain vous serez, avec l'armée, les vengeurs de la patrie. »

Paris n'avait pas eu seul l'inspiration de proclamer la République. En même temps, à la même heure, elle était proclamée à Lyon, à Bordeaux, à Versailles. Pour la troisième fois, depuis un siècle, la France, perdue par la monarchie, se réfugiait dans la république.

Le ministère fut ainsi composé : Affaires étrangères, Jules Favre ; Intérieur, Gambetta ; Guerre, général Leflô ; Marine, amiral Fourichon ; Justice, Crémieux ; Finances, Ernest Picard ; Instruction publique et Cultes, Jules Simon ; Travaux publics, Dorian ; Agriculture et commerce, Magnin.

La présidence du gouvernement était déférée au général Trochu.

M. Étienne Arago fut nommé maire de Paris, ayant pour adjoints MM. Charles Floquet et Henri Brisson.

La Préfecture de police fut confiée à M. de Kératry.

Un décret du gouvernement abolit le Sénat et prononça la dissolution du Corps législatif.

Bien qu'aucune place forte n'eût été ni fortifiée, ni armée, ni approvisionnée comme elles auraient dû l'être toutes, celles que l'ennemi assiégeait tenaient encore à cette date. Strasbourg, attaquée depuis le 15 août, jour de la fête de l'empereur, bombardée, brûlée, à demi-démolie, résistait à outrance. Le peuple de Paris honorait cette glorieuse constance en couvrant de fleurs la statue de l'héroïque cité, à la place de la Concorde. L'ennemi n'avait pris que la Petite-Pierre (14 août), héroïquement défendue par un sergent-major de la ligne et quelques jeunes soldats, et Marsal (15 août) qui, faute de ressources, n'avaient pu l'arrêter qu'un jour ou deux.

De toutes les forces organisées pour la guerre, il ne restait à la France que l'armée de Metz, dernier espoir de la résistance militaire, presque unique espoir de délivrance pour Paris. Malgré les fautes déjà commises par le chef de l'armée du Rhin, c'est encore de lui qu'on attendait le salut.

Le gouvernement de la Défense nationale mit à néant toutes les condamnations politiques portées pendant l'empire et rappela les proscrits.

§ II. Paris en armes. — Depuis trois semaines, Paris se préparait à faire son devoir, et la garde nationale s'organisait aussi vite que le permettaient les distributions d'armes faites par le gouvernement qui ne donnait pas sans quelque regret des fusils à cette population dont les votes étaient si hostiles à l'Empire. Les places publiques étaient devenues des champs de manœuvres militaires où toutes les conditions, toutes les fortunes se confondaient dans un même élan de patriotisme pour arrêter l'étranger devant les murs de Paris.

Le ministère Palikao, il faut le reconnaître, avait pressé activement (non pas peut être autant qu'il l'eût fallu) l'armement des fortifications. Les remparts reçurent à peu près le nécessaire ; les forts

furent munis de grosses pièces de marine, servies par les fusiliers-marins, appelés de nos ports militaires; des généraux, des amiraux, des capitaines de vaisseau furent préposés au commandement des *secteurs* ou divisions de l'enceinte fortifiée et des forts. Mais on ne hâta pas assez la confection d'ouvrages défensifs autour de positions laissées en dehors de la ligne des forts et qu'il importait de mettre à l'abri des atteintes ennemies.

On fit entrer à Paris une grande quantité de subsistances et de bétail ; mais, par une précipitation provenant de ce qu'on était mal renseigné sur la marche de l'ennemi, on incendia, tout près de Paris, des meules de blé et d'autres approvisionnements que l'on aurait eu le temps de rentrer.

A mesure que les Prussiens approchaient, que le service des lignes de fer se réduisait; beaucoup de Parisiens s'éloignaient. Par compensation, un grand nombre d'habitants des villes ou villages de la banlieue se réfugièrent à Paris avec une partie de leur mobilier et ce qu'ils avaient pu ramasser de provisions. Il avait été question de faire partir les « bouches inutiles », c'est-à-dire les vieillards, les femmes, les enfants. Mais aucune mesure ne fut prescrite. Bien des vieillards ne voulurent pas quitter la ville qu'ils aimaient et entrèrent dans les bataillons sédentaires; d'autres, plus valides, combattirent dans les régiments de marche et moururent les armes à la main. Les femmes refusèrent presque toutes de s'éloigner de leurs maris, restèrent au danger, avec leurs enfants, près du chef de la famille, supportèrent toutes les privations du siége, soignèrent les blessés dans les ambulances, soulagèrent, de leurs paroles ou de leurs bourses, les veuves et les orphelins. Saura-t-on jamais combien ont succombé à ces fatigues ?

Le général Vinoy, commandant un corps de l'armée formée sous Paris, envoyé pour rallier Mac-Mahon, n'avait pu le joindre avant Sedan et était revenu avec ses troupes à Paris. C'était là le seul élément vraiment militaire de la défense. Les mobiles de la Seine, campés à Saint-Maur, venaient seulement d'être armés et commençaient à s'exercer un peu sérieusement. Dans Paris même, campaient, sous des baraquements, environ cent mille gardes mobiles appelés de divers départements, encore dépourvus d'armes et d'uniformes. Paris les avait reçus avec effusion et, pendant plusieurs jours, les habitants leur avaient donné la plus cordiale hospitalité.

Sans doute, il eût fallu que cette armée inexpérimentée eût des chefs comme ceux qui défendirent Mayence en 1793. Mais les chefs

militaires de Paris en 1870 n'eurent pas foi dans le succès de la cause pour laquelle ils combattaient. Le général Trochu disait : « Nous allons faire une folie héroïque » et il ne prévoyait pas que la résistance dût se prolonger au delà de deux ou trois semaines. Aussi, ne firent-ils pas, dès les premiers jours, ce qu'eussent fait des hommes résolus à se défendre aussi longtemps que possible.

On peut dire, toutefois, dès maintenant, que, si jamais tâche aussi difficile n'échut à un homme de guerre, jamais commandant d'une ville assiégée n'eut à sa disposition d'aussi puissantes ressources morales et matérielles. Il eût fallu à Paris un capitaine de génie, un Carnot ; il n'eut qu'un général de talent.

Les forts détachés avaient été établis en 1840, suivant les données les plus sûres de la science militaire du temps ; mais, depuis trente ans, les progrès de l'artillerie étaient tels, que les projectiles pouvaient passer par-dessus les forts et atteindre directement la ville. Depuis trente ans, on n'avait pas songé à construire autour de Paris des ouvrages défensifs proportionnés aux moyens d'attaque.

La ligne des Vosges, les frontières fortifiées, avaient été rompues en quelques jours, et l'armée française pouvant venir débloquer Paris était détruite. L'armée de Bazaine restait seule sous Metz, mais Bazaine ne voulait pas la laisser venir au secours de la Patrie.

Les Prussiens purent donc, sans combat, investir Paris en toute sécurité et s'y fortifier à loisir contre des attaques qui ne devaient jamais venir.

Le général Trochu activa et développa les moyens de défense entrepris par le dernier ministère impérial. Le chemin de fer de ceinture devint comme un second rempart, derrière lequel s'éleva encore une ligne de barricades.

La population de Paris se disposait à résister à outrance ; elle était bien résolue à combattre de rue en rue, de maison en maison, à ensevelir sous les décombres de la ville, elle-même et l'armée prussienne, si celle-ci osait aborder et franchir le rempart. « Ce qu'eût fait cette population, unanime dans un élan désespéré, contre l'étranger, on peut l'imaginer par ce qu'une faible portion, désavouée, abandonnée du plus grand nombre, a fait, en 1871, contre des Français [1]. »

§ III. Actes du gouvernement. — Tout gouvernement issu d'une

[1] Déposition du colonel Montaigu (*Enquête du 18 mars*).

révolution est obligé de pourvoir au remplacement des fonctionnaires du régime déchu, dans les positions politiques et administratives impliquant une confiance intime et réciproque entre le pouvoir et ses agents. Le gouvernement de la Défense nationale s'occupa tout d'abord de ce soin avec d'autant plus d'activité, qu'il prévoyait l'heure prochaine où seraient interrompues les relations de Paris avec le reste de la France. C'est toujours là une épreuve difficile, même quand le pouvoir nouveau s'installe dans les conditions les plus favorables. Les hommes des convictions les plus sincères et les plus dévouées ne vont pas réclamer le prix de leurs services ou de leur courage. Au contraire, les ambitieux de bas aloi et faméliques se pressent auprès du gouvernement qui vient de naître, et cherchent à se faire agréer à force de sollicitations, ou à s'imposer par la pression des multitudes qu'elles égarent. Le gouvernement du 4 Septembre ne put, pas plus qu'aucun autre, échapper à la fatalité de se tromper quelquefois dans le choix de ses agents. L'histoire lui sera, en cela aussi, plus juste que ne l'ont été ses contemporains. La menaçante éventualité d'un siége commandait aussi d'autres soins, touchant la défense et la subsistance de la capitale, et la résistance des départements à l'invasion étrangère. Dans ces vues, il décréta la liberté de la vente et de la fabrication des armes de guerre (5 septembre), l'affranchissement des droits de douanes pour les armes et les munitions (9 septembre), l'institution d'une commission pour centraliser les offres d'armes et de munitions faites au gouvernement et aux administrations publiques (9 septembre). Il fit appel au patriotisme de tous les citoyens pour la défense du pays par l'organisation de nombreux corps francs (6 septembre), ouvrit les rangs de la garde nationale aux faillis concordataires (7 septembre), assura une solde aux volontaires équipés et armés (7 septembre), facilita la naturalisation (12 septembre), réintégra dans leurs grades les militaires dépossédés à la suite du 2 Décembre (12 septembre), rappela en France tous les Français ayant pris du service militaire à l'étranger (13 septembre), attribua une solde aux gardes nationaux sédentaires mis en marche et autorisa les communes à s'imposer extraordinairement pour l'organisation, l'armement et l'équipement des gardes nationales (16 septembre). Quant aux subsistances, il établit la liberté du colportage de la viande de boucherie (6 septembre), et suspendit provisoirement les droits d'entrée dans Paris (9 septembre).

Entre autres mesures générales, le gouvernement abolit le serment politique (5 septembre), supprima le timbre pour les journaux et autres publications (6 septembre), simplifia la procédure pour les contestations entre locataires et propriétaires pendant la durée de la guerre (7 septembre), suspendit les prescriptions et perceptions dans les territoires envahis (6 septembre), établit la liberté de la librairie et de l'imprimerie (11 septembre), prolongea les délais pour le paiement des effets de commerce (13 septembre), suspendit le conseil d'État jusqu'à nouvelle organisation (13 septembre), donna aux gardes mobiles l'élection de leurs officiers (17 septembre), abrogea le fameux article 75 de la Constitution de l'an VIII relatif aux poursuites contre les fonctionnaires publics (19 septembre) et nomma une commission provisoire faisant fonctions de conseil d'État (19 septembre).

Le 4 septembre, le gouvernement publia une proclamation destinée à expliquer le décret suivant :

« Le gouvernement de la Défense nationale décrète :

« Art. 1er. Les colléges électoraux sont convoqués pour le dimanche 16 octobre, à l'effet d'élire une Assemblée nationale constituante.

« Art. 2. Les élections auront lieu au scrutin de liste conformément à la loi du 15 mars 1849.

« Art. 3. Le nombre des membres de l'Assemblée constituante est fixé à 750. »

Un décret ultérieur, du 16 septembre, régla la tenue des opérations électorales.

On verra, plus tard, par quelles causes ces élections, d'abord avancées au 2 octobre, furent indéfiniment ajournées.

Le 10 septembre, le gouvernement décida qu'il serait représenté dans une des villes de l'intérieur de la France pendant la durée du siége dont Paris était menacé, de façon à assurer le service des ministères et à former un centre d'action et de résistance pour la défense nationale. Le 12, le gouvernement désigna pour son représentant, M. Crémieux, ministre de la justice, qui devait aller résider à Tours et près de qui chacun des autres ministres aurait un délégué. Le 16, le gouvernement adjoignit à M. Crémieux M. Glais-Bizoin et l'amiral Fourichon, ministre de la marine, chargé, en outre, du ministère de la guerre. Tous trois devaient exercer les pouvoirs du gouvernement.

Le 12 septembre, le gouvernement décréta que la ville de Toul,

qui, depuis le 13 août, résistait énergiquement aux attaques de l'ennemi, avait bien mérité de la patrie.

§ IV. TENTATIVES POUR LA PAIX. M. JULES FAVRE. M. THIERS. — M. Jules Favre s'était empressé de notifier aux représentants des puissances étrangères à Paris sa prise de possession du ministère des affaires étrangères. M. Washburn, ministre des États-Unis, reçut, le premier, l'autorisation officielle de reconnaître le gouvernement républicain ; la Suisse, l'Italie, l'Espagne vinrent ensuite, puis les autres États. Les relations diplomatiques furent ainsi rétablies.

Le 6 septembre, M. Jules Favre adressa aux représentants de la France à l'étranger, une circulaire dans laquelle il déclarait que la République ne demandait qu'à vivre en paix avec tous les États, rappelait que la France n'avait pas désiré la guerre et n'y avait été jetée que par la folie du dernier chef de gouvernement.

« De son côté, disait le ministre, le roi de Prusse a déclaré qu'il faisait la guerre non à la France, mais à la dynastie impériale. La dynastie est à terre. La France libre se lève. Le roi de Prusse veut-il continuer une lutte impie qui lui sera au moins aussi fatale qu'à nous? Veut-il donner au monde, au dix-neuvième siècle, le cruel spectacle de deux nations qui s'entredétruisent? Libre à lui : qu'il assume cette responsabilité devant le monde et devant l'histoire. Si c'est un défi, nous l'acceptons : NOUS NE CÉDERONS NI UN POUCE DE NOTRE TERRITOIRE, NI UNE PIERRE DE NOS FORTERESSES[1].....

M. Thiers n'avait pas consenti à faire partie du gouvernement de la Défense nationale. La République n'avait jamais eu ses préférences ; sur la demande du gouvernement, il accepta la mission d'aller tenter auprès de tous les souverains de l'Europe d'obtenir une intervention officieuse pour ménager des ouvertures de négociations entre la France et la Prusse. Il partit le 11 septembre.

Au même moment, M. Jules Favre prenait la résolution d'essayer lui-même, dans le but d'obtenir la paix, une démarche que le plus ardent patriotisme pouvait seul inspirer.

Il se rendit donc à Meaux où il croyait trouver M. de Bismarck. Celui-ci venait d'en partir pour aller à Ferrières. M. J. Favre continua sa route pour rejoindre le ministre allemand. Une première entrevue eut lieu au château de la Haute-Maison ; M. J. Favre

[1] Voir les paroles analogues prononcées par M. de Bismarck, et le discours du roi de Prusse, en 1867 (p. 255 du présent volume).

expliqua à M. de Bismarck la situation de la France et celle du pouvoir nouveau. M. de Bismarck lui dit alors : « Si dans quelques ours Paris n'est pas pris, il sera renversé par la populace... »

M. Jules Favre prit vivement la défense du peuple de Paris et, parlant au nom du gouvernement, il ajouta : « Quant à notre pouvoir, nous sommes prêts à le déposer entre les mains de l'Assemblée déjà convoquée par nous. »

M. de Bismarck ne se tint pas pour convaincu, il prétendit que la nouvelle Assemblée voudrait la guerre, si elle obéissait au sentiment français. Le ministre français combattit longuement cette opinion, puis demanda à quelles conditions il pourrait obtenir les moyens de consulter la nation française. M. de Bismarck lui répondit alors : « que les deux départements du Bas et du Haut-Rhin, une partie de celui de la Moselle avec Metz, Château-Salins et Soissons lui étaient indispensables, et qu'il ne pouvait y renoncer. »

« Nous pouvons, répliqua M. Jules Favre, périr comme nation, mais non nous déshonorer; d'ailleurs, le pays seul est compétent pour se prononcer sur une cession territoriale. Nous ne doutons pas de son sentiment, mais nous voulons le consulter. C'est donc vis-à-vis de lui que se trouve la Prusse. Et, pour être net, il est clair qu'entraînée par l'enivrement de la victoire, elle veut la destruction de la France. »

Le comte de Bismarck protesta; M. Jules Favre poursuivit : « Laissez-nous réunir l'Assemblée; nous lui remettrons nos pouvoirs, elle nommera un gouvernement définitif qui appréciera vos conditions. »

« Pour l'exécution de ce plan, répondit le comte, il faudrait un armistice, et je n'en veux à aucun prix. »

La première entrevue s'arrêta là. Une seconde conférence eut lieu le soir du même jour, dans laquelle le comte de Bismarck parut se laisser peu à peu convaincre et revint à l'armistice. M. Jules Favre demanda quinze jours. On discuta les conditions. M. de Bismarck ne s'en expliqua que d'une manière très-incomplète, se réservant de consulter le roi. En conséquence, un nouveau rendez-vous fut pris pour le lendemain onze heures, au château de Ferrières. M. de Bismarck énuméra les conditions auxquelles, d'accord avec le roi de Prusse, il accorderait l'armistice, et M. Jules Favre entendit de lui les conditions qu'il mettait à l'armistice; elles étaient consignées dans un texte écrit en

langue allemande et dont le ministre prussien donna communication verbale au ministre français.

Il demandait pour gage : l'occupation de Strasbourg, de Toul et de Phalsbourg, et comme, sur sa demande, M. Jules Favre avait dit la veille que l'Assemblée devait être réunie à Paris, il voulait, dans ce cas, avoir « un fort dominant la ville... celui du mont Valérien, par exemple... »

M. J. Favre l'interrompit pour lui dire : « Il est bien plus simple de nous demander Paris. Comment voulez-vous admettre qu'une Assemblée française délibère sous votre canon ? J'ai eu l'honneur de vous dire que je transmettrais fidèlement notre entretien au gouvernement ; je ne sais vraiment si j'oserai lui dire que vous m'avez fait une telle proposition. »

M. de Bismarck fit mine de chercher une autre combinaison. L'Assemblée se réunirait à Tours, mais la garnison de Strasbourg serait prisonnière de guerre ; M. Jules Favre se révolta à cette idée. Le ministre prussien alla consulter son roi. Guillaume acceptait la combinaison de Tours, mais insistait pour que la garnison de Strasbourg fût prisonnière.

M. Jules Favre revint à Paris et adressa au gouvernement le rapport détaillé de ses entrevues. Ce rapport se terminait ainsi :

« J'étais à bout de forces et craignis un instant de défaillir. Je me retournais pour dévorer les larmes qui m'étouffaient[1], et m'excusant de cette faiblesse involontaire, je prenais congé par ces simples paroles :

« Je me suis trompé, monsieur le comte, en venant ici ; je ne m'en repens pas, j'ai assez souffert pour m'excuser à mes propres yeux ; d'ailleurs, je n'ai cédé qu'au sentiment de mon devoir. Je reporterai à mon gouvernement tout ce que vous m'avez dit, et s'il juge à propos de me renvoyer près de vous, quelque cruelle que soit cette démarche, j'aurai l'honneur de revenir. Je vous suis reconnaissant de la bienveillance que vous m'avez témoignée, mais je crains qu'il n'y ait plus qu'à laisser les événements s'accomplir. La population de Paris est courageuse et résolue aux derniers sacrifices ; son héroïsme peut changer le cours des événements. Si vous avez l'honneur de la vaincre, vous ne la soumettrez pas. La

[1] Ce n'est pas un des moindres signes de l'abaissement du sens moral en France qu'il se soit trouvé des gens pour railler un citoyen pleurant sur les malheurs de la patrie.

nation tout entière est dans les mêmes sentiments. Tant que nous trouverons en elle un élément de résistance, nous vous combattrons. C'est une lutte indéfinie entre deux peuples qui devraient se tendre la main. J'avais espéré une autre solution. Je pars bien malheureux et néanmoins plein d'espoir.

« Je n'ajoute rien à ce récit, trop éloquent par lui-même. Il me permet de conclure et de vous dire quelle est à mon sens la portée de ces entrevues. Je cherchais la paix, j'ai rencontré une volonté inflexible de conquête et de guerre. Je demandais la possibilité d'interroger la France représentée par une Assemblée librement élue, on m'a répondu en me montrant les fourches caudines sous lesquelles elle doit préalablement passer.. Je ne récrimine point. Je me borne à constater les faits, à les signaler à mon pays et à l'Europe. J'ai voulu ardemment la paix, je ne m'en cache pas, et en voyant pendant trois jours la misère de nos campagnes infortunées, je sentais grandir en moi cet amour avec une telle violence, que j'étais forcé d'appeler tout mon courage à mon aide pour ne pas faillir à ma tâche. J'ai désiré non moins vivement un armistice, je l'avoue encore ; je l'ai désiré pour que la nation pût être consultée sur la redoutable question que la fatalité pose devant nous. »

Le rapport fut publié[1] et accompagné d'une lettre adressée au comte de Bismarck lui déclarant que le gouvernement considérait comme un devoir impérieux de ne pas céder à des exigences qui l'obligeraient à sacrifier l'honneur d'un pays décidé à résister énergiquement.

A la publication de ce rapport, M. de Bismarck répondit par des contestations de détail, qui n'infirment pas le fond du rapport de M. Jules Favre, publiées dans le *North German Correspondant*.

M. Jules Favre maintint l'exactitude de son récit dans une circulaire adressée aux agents diplomatiques de la France à l'étranger.

Le rapport de M. Jules Favre à ses collègues constate que le secret de sa démarche avait été divulgué par un journal dont le rédacteur en chef était le frère d'un des membres du gouvernement. Cette divulgation causa dans la population parisienne une vive émotion ; des rassemblements se portèrent à l'Hôtel de Ville.

[1] On trouvera ce rapport *in extenso* dans la plupart des ouvrages sur la guerre, notamment *la Défense nationale*, par Jules Favre.

Le gouvernement répondit à ces alarmes par la proclamation suivante (20 septembre) :

« On a répandu le bruit que le gouvernement de la Défense nationale songeait à abandonner la politique pour laquelle il a été placé au poste de l'honneur et du péril.

« Cette politique est celle qui se formule en ces termes :

« Ni un pouce de notre territoire,
« Ni une pierre de nos forteresses.

« Le gouvernement la maintiendra jusqu'à la fin. »

Paris s'apaisa et reprit confiance. Lui et le gouvernement plaçaient bien haut le but à atteindre, ils se sentaient la volonté et le courage d'y parvenir.

Au cours de ces mêmes négociations, le gouvernement eut connaissance d'un *communiqué* que l'autorité militaire prussienne avait fait insérer, le 11 septembre, dans l'*Indépendant rémois* par lequel les gouvernements allemands déclaraient que s'ils avaient laissé publier la promulgation de la République et les décrets du gouvernement nouveau c'était par simple respect de la liberté de la presse ; mais qu'ils n'avaient, jusqu'à présent, reconnu en France aucun autre gouvernement que celui de l'empereur, et à leurs yeux, le gouvernement impérial est, jusqu'à la constitution d'un nouvel ordre de choses, le seul qui soit en droit d'entamer des négociations ayant un caractère national :

« Les gouvernements allemands, dont le but n'est pas la guerre, ne refuserait pas de conclure la paix avec la France si elle était sérieusement demandée par le pays.

« Dans ce cas il s'agirait seulement de savoir avec qui on peut la conclure.

« Les gouvernements allemands pourraient entrer en négociations avec l'empereur Napoléon dont le gouvernement est jusqu'à présent le seul reconnu, ou avec la régence instituée par lui. Ils pourraient également traiter avec le maréchal Bazaine, qui tient son commandement de l'empereur. Mais il est impossible de comprendre de quel droit les gouvernements allemands pourraient négocier avec un pouvoir qui ne représente jusqu'ici qu'une partie de la gauche de l'ancien Corps législatif[1]. »

[1] Je sais de source certaine et d'une façon irrécusable que les chefs qui ont triomphé le 4 septembre n'étaient pas alors disposés à prendre le gouverne-

Afin d'enlever à l'ennemi le prétexte dont il arguait pour refuser de traiter avec le gouvernement de la Défense, celui-ci rendit le décret du 16 septembre qui rapprochait l'époque de la convocation de l'Assemblée nationale et fixait les élections au 2 octobre. Après l'entrevue de Ferrières, un nouveau décret du 24 ajourna indéfiniment les élections de l'Assemblée et les élections municipales qui devaient avoir lieu à Paris le 28 septembre.

CHAPITRE II

Marche des Prussiens. — Combat de Châtillon. — Paris investi.

§ I. Marche des Prussiens. — Dans l'intervalle de ces derniers incidents, l'invasion avait entièrement cerné Paris[1].

Après la capitulation de Sedan, deux des quatre armées prussiennes, la troisième que commandait le prince royal de Prusse et la quatrième, ou armée de la Meuse, que commandait le prince royal de Saxe, se mirent en marche sur Paris. Il n'y avait plus d'armée française pour leur disputer le passage ; l'incident le plus notable de cette marche fut la capitulation de Laon qui se rendit faute de soldats pour résister. Au moment où la capitulation venait d'être signée, la poudrière de la citadelle sauta, tuant un certain nombre de Français et de Prussiens et blessant le général Théremin, commandant de la place, qui mourut de ses blessures. (9 septembre).

De Sedan, la troisième armée, avec laquelle se trouvait le quartier-général du roi, descendit vers le sud, par Reims, Épernay, Châlons-sur-Marne, Château-Thierry et Meaux où, le 15, fut établi le quartier général du roi.

La quatrième armée marcha plus directement vers le nord de Paris par Chaumont, Rethel, Villers-Cotterets, Senlis, où elle arriva

ment... Il n'y avait plus de gouvernement constitué, tout avait été désorganisé et ruiné moralement surtout (*Enquête sur le 18 mars*, déposition de M. Marseille, chef de division à la préfecture de police).

[1] Le siége de Paris a donné matière à de nombreux écrits. On lira utilement, entre autres : pour les événements de chaque jour, *le Siége de Paris*, par Adolphe Michel ; pour le mouvement des esprits, *Paris assiégé*, par Jules Claretie, *Paris, journal du siége*, par madame Edgar Quinet, et les *Tableaux de siége*, par Théophile Gautier.

le 15. La troisième alors contourna Paris à l'est, vint passer la Seine à Villeneuve-Saint-Georges dont elle rétablit le pont, coupé par les Français, puis défila du sud-est au sud-ouest, occupa, dans la journée du 20, la ville de Versailles où le roi plaça sa résidence.

La quatrième armée, suivant la direction du nord-est au nord-ouest, contourna Saint-Denis et s'étendit jusqu'à la Seine donnant la main à la troisième qui était maîtresse de la rive gauche. En amont de Paris, la quatrième armée prolongea son mouvement jusqu'à la Marne dont la troisième tenait la rive droite.

Les défilés de l'Argonne, ces *thermopyles de la France*, ne furent pas même défendus : les Prussiens les franchirent, étonnés de n'y rencontrer aucun obstacle.

Comme les Barbares, leurs ancêtres, les envahisseurs prussiens rançonnaient, pillaient, saccageaient, sur leur passage, les villes et les campagnes; ils dévastèrent avec un soin particulier et méthodique, les riches et élégantes habitations de plaisance qui avoisinaient Paris. Des convois régulièrement organisés transportèrent le butin en Allemagne[1].

Deux routes mènent de Choisy-le-Roi à Versailles ; l'une passe par Aunay, Châtenay et le bois de Verrières, c'est celle qu'avaient tout d'abord suivie les premiers détachements prussiens; l'autre, plus voisine de Paris et communiquant avec la première, passe par Thiais, Lhay, Sceaux et Chaville, se raccordant à d'autres routes qui desservent Bagneux, Châtillon, Clamart, Meudon. Dans toute cette région se succèdent des collines qui dominent la vallée de la Seine où est situé Paris. La possession de ces routes et de ces hauteurs a une grande importance stratégique. L'autorité militaire de Paris ne l'ignorait pas et le gouvernement impérial avait fait commencer, sur le point principal, au plateau de Châtillon, la construction d'une redoute qui, au moment de l'investissement, n'avait pu être complétement achevée et armée.

§ II. Combat de Chatillon. — Le 19 septembre, les Prussiens marchaient de Choisy sur Versailles par la première route, résolurent de s'emparer de la seconde, et, en même temps, de Châtillon. De son côté, le gouverneur de Paris ne voulut pas abandonner à l'en-

[1] L'ouvrage de M. Délérot, *Versailles pendant l'occupation*, montre comment fut traitée une ville ouverte, qui n'avait pas résisté, où séjournaient le roi de Prusse, M. de Bismarck et toutes les autorités militaires.

nemi cette position dominante et chargea d'aller l'occuper le général Ducrot, un des prisonniers de Sedan, qui, n'ayant pas engagé sa parole, s'était échappé des mains des Prussiens pour venir encore les combattre à Paris.

Là eut donc lieu le premier engagement du siége de Paris. Malheureusement, le général Ducrot avait, dans sa division, des troupes de nouvelle formation, notamment un régiment de zouaves, qui, dès le début de la lutte, se débandèrent et s'enfuirent jusqu'à Paris, répandant la nouvelle d'une défaite et de l'approche des Prussiens. Le mal n'était pas aussi grand que le disaient ces fuyards. Le reste des troupes avait vaillamment fait son devoir; mais, devant la supériorité des forces ennemies, accrues par la survenance de deux corps d'armée, le général Ducrot dut abandonner la redoute et battre en retraite.

Les fuyards, du moins, n'avaient point jeté l'épouvante dans Paris. Des gardes nationaux les poursuivirent, les arrêtèrent et les livrèrent à l'autorité militaire. Le gouverneur de Paris et le ministre de l'intérieur flétrirent ces « lâches » dans d'énergiques proclamations. Il est juste d'ajouter que les corps auxquels appartenaient les déserteurs se conduisirent bravement dans les combats qui suivirent.

§ III. Paris investi. — Le 23, une attaque plus heureuse de la division Maudhuy remettait entre nos mains Villejuif, avec les deux redoutes du Moulin-Saquet et des Hautes-Bruyères, positions que l'ennemi ne parvint pas à reprendre et dont la possession compensa, en partie, la perte de Châtillon.

Le même jour, l'amiral Saisset débusquait les Prussiens de Drancy, et le général de Bellemare, commandant à Saint-Denis, repoussait un détachement ennemi de huit mille hommes.

Il ne serait pas possible de raconter ici tous les incidents journaliers du siége de Paris; les principaux épisodes peuvent seuls être mentionnés.

Du 19 septembre 1870 au 30 janvier 1871, Paris fut, on peut le dire, isolé absolument du reste du monde. S'il réussit encore à donner de ses nouvelles aux départements par des ballons libres ou montés, par des dépêches confiées à des pigeons voyageurs, il ne reçut que bien rarement et bien incomplétement quelques indications sur ce qui se passait en France. Les mauvaises nouvelles parvenaient plus facilement que les bonnes; l'ennemi n'empêchant pas l'arrivée des premières et se chargeant même de les trans-

mettre directement. Paris, jugeant par lui-même des autres parties de la France, se plaisait à croire que, partout la population se levait avec ardeur pour la défense du territoire. Il crut longtemps à l'intervention de l'armée du Rhin, puis de l'armée de la Loire, puis de celles de Faidherbe et de Bourbaki, pour venir le délivrer. De là, des accès alternatifs de folle confiance ou de déception irritée. C'est une situation morale, sans exemple dans notre histoire, et dont il faut tenir grand compte en lisant les récits du siége. A travers ces fluctuations de sentiment, Paris n'en resta pas moins ferme dans la résolution de résister à outrance : son courage et sa persévérance grandirent à mesure que l'épreuve se prolongea. La population parisienne trouva un emploi nouveau de son activité habituelle dans tous les genres de travaux que nécessitait le service de la défense, dans la création et l'exécution des moyens de faire face à toutes les exigences de la situation : la science, l'industrie, le patriotisme firent des prodiges. Des manufactures d'armes, des fonderies de canons, des fabriques d'équipements militaires, furent improvisées. Il n'existait pas de matériel d'artillerie, l'industrie privée en produisit un très-complet et fort estimé. Des minoteries, des fabriques de produits alimentaires, en un mot, toutes les industries essentielles qui n'existent pas à Paris y furent créées comme par miracle.

Posté sur les hauteurs dont la succession continue domine l'amphithéâtre au fond duquel se trouvent Paris et ses forts avancés, l'ennemi pouvait observer tous nos travaux de défense ; les siens nous étaient à peu près inconnus. Le cordon de troupes qui nous enveloppait était-il assez épais pour ne pouvoir être rompu en aucun point? Ces batteries, ces fortifications qu'on apercevait de loin étaient-elles, en réalité, aussi redoutables qu'en apparence? Était-il impossible de franchir ce cercle de fer et de feu? On ne pouvait le savoir que par des attaques réitérées et assez étendues pour forcer l'ennemi à se garder sur tous les points.

Une de ces attaques, que les militaires appellent des « reconnaissances offensives » fut ordonnée le 30 septembre. Elle se développait sur plus de la moitié du périmètre de Paris, depuis Bougival jusqu'à Bondy, en passant par Sèvres, Meudon, Chevilly, Thiais, Choisy-le-Roi, Notre-Dame-des-Mèches et Nogent-sur-Marne. Le principal objectif était Choisy, qui commande le passage de la Seine et par où les assiégeants de la rive droite communiquaient avec ceux de la rive gauche. Les troupes françaises,

parmi lesquelles se trouvaient des mobiles, firent, sur plusieurs points, reculer d'abord les Prussiens. Mais, à Chevilly, nos soldats se heurtèrent à des maisons crénelées d'où un ennemi bien abrité les fusillait à découvert. Le général Guilhem, qui conduisait cette attaque fut tué. Après un combat acharné, il fallut battre en retraite, sans pouvoir même emmener, faute d'attelages, une batterie ennemie dont on s'était emparé. Sur d'autres points, les Prussiens eurent le temps d'appeler des forces de beaucoup supérieures aux nôtres.

« En résumé, dit une proclamation du gouverneur, les combats du 30 septembre ont montré à nos soldats ce qu'ils valent, à leurs chefs ce qu'ils peuvent attendre d'eux. Cette journée honore les efforts de la défense. »

Paris avait considéré cette affaire presque comme un succès et s'en réjouissait, lorsque dans la soirée du 1er octobre, se répandit une sinistre nouvelle : Toul et Strasbourg venaient de capituler.

Le lendemain, le ministre de l'intérieur confirmait la nouvelle dans une éloquente proclamation.

Le 5 octobre, Gustave Flourens, prenant le titre de « Major de Belleville », vient, à la tête d'une partie de ce bataillon, en armes, à l'Hôtel de Ville pour réclamer la distribution de chassepots à toute la garde nationale, les élections municipales immédiates, la formation de colonnes nombreuses pour attaquer l'ennemi en masse, etc. Le général Trochu et quelques membres du gouvernement lui donnèrent des explications après lesquelles il se retira, ayant laissé à l'Hôtel de Ville sa démission, dans laquelle, d'ailleurs, il ne persista pas.

Cette manifestation armée fut désapprouvée par l'immense majorité de la population. Au fond, c'était un mouvement en faveur de la Commune, mot qui, alors, ne représentait, pour bien des gens de bonne foi, que l'idée d'un conseil municipal élu. Mais pour d'autres, ambitieux de bas étage, c'était un mot commode, dont le sens vague et indécis voilait des desseins qu'ils n'osaient pas encore avouer.

Une proclamation du gouvernement annonça que toutes les élections étaient ajournées jusqu'à la levée du siége. Le lendemain, 6, un ordre du jour du commandant supérieur de la garde nationale blâma les manifestations semblables à celles du 5 et rappela que toute infraction à la discipline nuisait à la défense.

CHAPITRE III

L'armée de la Loire. — La guerre dans l'Est. — Nord. — Ouest. M. Gambetta à Tours. — Capitulation de Metz.

§ I. L'ARMÉE DE LA LOIRE. — Le 9, un numéro du *Journal de Rouen*, apporté à Paris, contenait la dépêche suivante : « Orléans, 27 septembre, 7 heures matin. Préfet à Guerre et Intérieur, à Tours. — Après un engagement victorieux, hier, à Arthenay, les généraux d'Orléans, reconnaissant qu'ils ne peuvent plus tenir devant un corps d'armée nombreux, qui serait commandé, dit-on, par le prince Albert, quittent Orléans en bon ordre. »

Cette nouvelle fut reçue des Parisiens avec satisfaction, car, si elle annonçait une retraite, elle prouvait aussi que cette armée de la Loire, dont on parlait vaguement, existait bien réellement et qu'elle avait pu même remporter un avantage sur des troupes prussiennes. C'était, au moins, une espérance.

Quand la délégation du gouvernement de la Défense nationale s'installa à Tours, le 16 septembre, l'état militaire de la France était réduit à néant. Il n'existait plus un seul régiment d'infanterie ni de cavalerie ; l'artillerie se réduisait à *six* pièces en état d'agir. A la vérité, les dépôts des corps contenaient un assez grand nombre d'hommes, mais nullement organisés.

La délégation fit venir des troupes d'Afrique et commença à former des régiments avec les dépôts, avec quelques petits détachements disséminés sur divers points du territoire, avec des bataillons, déjà réunis, de mobiles. Tels furent les premiers rudiments de l'armée de la Loire[1].

Ce qu'on avait ainsi rassemblé, s'élevant environ à 25,000 hommes, fut placé sous le commandement du général Lamotte-Rouge;

[1] Sur les événements militaires, en dehors de Paris, voir particulièrement : *La guerre en province*, par Charles de Freycinet ; — *Metz, campagne et négociations*, par le colonel d'Andlau ; — le *Procès du maréchal Bazaine* ; — la *Campagne du Nord*, par le général Faidherbe; — *Garibaldi et l'armée des Vosges*, par le général Bordone ; — *La première armée de la Loire*, par le général d'Aurelle de Paladines ; — *la deuxième armée de la Loire*, par le général Chanzy; — *Orléans*, par le général Martin des Paillières ; — *la guerre de France*, par M. Ch. de Mazade ; — *Histoire de la Révolution de 1870-71*, par Jules Claretie ; — *Annuaire encyclopédique*, 1870-71. — *Armée de Bretagne*, par le comte E. de Kératry; — *La guerre au jour le jour*, par le baron Ducasse. Paris, 1875.

un autre rassemblement, à peu près du même nombre, formé dans l'Est, devait, sous les ordres du général Cambriels, défendre les défilés méridionaux des Vosges; enfin, dans l'Ouest, s'organisait un corps de mobiles et de volontaires.

Le quartier général prussien, vaguement informé de ces tentatives, détacha un corps d'infanterie et de cavalerie, commandé par le général Von der Tann et le prince Albert de Prusse, ayant pour mission, tout à la fois, de faire des réquisitions de subsistances, de se renseigner sur l'armée *dite de la Loire*, et de s'emparer d'Orléans, point d'intersection du chemin de fer desservant l'Ouest et le midi de la France.

Le 25, une partie du corps prussien, après quelques escarmouches avec des francs-tireurs, sur la route de Paris à Orléans, rencontra à la Croix-Buquet, près d'Artenay, les troupes du général Lamotte-Rouge. A la suite d'un combat assez vif, les Prussiens durent rétrograder jusqu'à Toury.

A l'approche de l'ennemi, le général Polhès, qui commandait à Orléans, jugeant la résistance impossible, ordonna l'évacuation de la ville.

C'est à ces événements que se rapportait la dépêche publiée par le *Journal de Rouen*, introduit à Paris.

Toutefois, Orléans ne fut pas immédiatement évacué. Le conseil municipal et le préfet, M. Perreyra, protestèrent contre les ordres donnés à cet effet; l'exécution en fut au moins différée et le général Polhès rentra à Orléans.

Le 29 septembre, la délégation de Tours rendit ce décret.

Article 1er. — Les préfets organiseront immédiatement en compagnies de gardes nationaux mobilisés :

1° Tous les volontaires qui n'appartiennent ni à l'armée régulière, ni à la garde nationale mobile ;

2° Tous les Français de 21 à 40 ans, non mariés, ou veufs sans enfants, résidant dans le département.

Article 2. — Ceux qui sont appelés à faire partie de l'armée active appartiendront à la garde nationale mobilisée jusqu'au jour où le ministre de la guerre les réclamera pour le service de l'armée.

Article 3. — Les préfets soumettront immédiatement les gardes nationaux mobilisés aux exercices militaires.

Article 4. — Les compagnies de gardes nationaux mobilisés pourront, leur organisation faite, être mises à la disposition du ministre de la guerre.

Article 5. — Les préfets pourront, si les armes manquent, employer l'armement des gardes nationaux sédentaires, et au besoin, requérir toutes armes de chasse et autres.

Ce même jour, 29 septembre, une autre partie du corps prussien, 2,500 hommes environ, se montra à Châssis, près de Toury. Ces troupes, attaquées avec vigueur, furent contraintes de battre en retraite.

Bientôt, Von der Tann reçut de Versailles l'ordre de reprendre l'offensive et il reparut sur la route d'Orléans avec des forces évaluées à 35,000 hommes et 82 pièces d'artillerie. Le 10 octobre, il se trouva, à Artenay, en présence de la brigade Longuerue et de quelques compagnies de chasseurs, qui opposèrent une vive résistance mais durent céder au nombre. Le général Reyau, accouru pour les soutenir, fut rejeté dans la forêt d'Artenay.

Le 11, le général Lamotte-Rouge arrêta quelques heures l'ennemi à Saran-les-Ormes, en avant d'Orléans ; mais, lui aussi, se retira devant des forces supérieures et passa sur la rive gauche de la Loire, laissant, pour couvrir sa retraite, 3,500 hommes qui, pendant dix heures, disputèrent, pied à pied, le faubourg Bannier aux Prussiens.

Orléans se trouvait donc sans défense, ce qui n'empêcha pas les Prussiens de le bombarder. Entrés dans la ville, ils incendièrent la gare commune aux divers chemins de fer, s'emparèrent du préfet et imposèrent une contribution de *cinq millions*, sur lesquels ils exigèrent le paiement immédiat de 180,000 francs.

§ II. LA GUERRE DANS L'EST. — La bataille de Reischoffen avait livré l'entrée de l'Alsace sans défense aux Prussiens. Dès le 19 août, ils arrivèrent devant Strasbourg qu'ils sommèrent de se rendre, le commandant de la place était le général Uhrich, retraité, qui, au moment des désastres, s'était mis à la disposition du ministre de la guerre. La place était insuffisamment armée et approvisionnée ; il n'y avait, pour garnison, qu'environ 11,000 hommes, dont la plupart étaient des débris échappés de Reischoffen ; les canons durent être servis par les pontonniers et des marins.

Parmi les vassaux de la Prusse, c'est le contingent badois, c'est-à-dire les voisins limitrophes de Strasbourg, ceux qui avaient avec la ville des relations de tous les jours, qui furent chargés des opérations du siége. Ils ne dirigèrent pas leurs coups sur les défenses militaires, mais surtout sur la ville même qui fut bombardée pendant quarante-deux jours (du 19 août au 28 septembre). La biblio-

thèque, une des plus riches et des plus curieuses de l'Europe, et le musée furent brûlés. L'incendie atteignit un grand nombre de maisons; là où les artilleurs badois voyaient s'élever les flammes, ils envoyaient leurs projectiles en plus grande quantité pour empêcher tout secours. Le général Uhrich demanda la libre sortie pour les femmes et les vieillards ; le général allemand de Werder répondit en activant encore le bombardement et en faisant pointer ses canons sur la cathédrale dont une partie fut incendiée ; le théâtre eut le même sort quelques jours plus tard.

Le 8 septembre, sur l'intercession d'une députation suisse, Werder consentit à laisser sortir de Strasbourg les habitants les plus nécessiteux, femmes, enfants, vieillards, malades. Deux mille cinq cents personnes, désignées par la municipalité, partirent pour la Suisse où elles trouvèrent une généreuse hospitalité.

Ce fut par les délégués suisses que Strasbourg apprit la révolution du 4 septembre et la nomination d'un préfet du Bas-Rhin, M. Valentin, ancien représentant. Ce fonctionnaire pénétra dans Strasbourg, le 20 septembre, non sans avoir couru de grands dangers, ayant dû traverser à la nage, sous la fusillade de l'ennemi, un des fossés de la place. Sa présence et ses exhortations, unies à celles du général, relevèrent, pour quelques jours, le courage ébranlé de la population. Le 24 septembre, le général Uhrich repoussa encore une sommation de l'ennemi; mais, le 28, tout espoir de secours étant perdu, une plus longue résistance ne pouvant plus aboutir qu'à l'entière destruction de la ville et des habitants, le général Uhrich se décida à capituler. Les conditions furent celles qui avaient été imposées à l'armée de Sedan et que les Prussiens imposèrent, à peu de chose près, à toutes les places obligées de se rendre. L'ennemi occupa Strasbourg le 29.

Le général Uhrich obtint l'autorisation d'aller à Tours rendre compte de sa conduite à la délégation du gouvernement. On a vu, plus haut, quels éloges lui décerna le gouvernement de Paris.

§ III. Est. — Après la capitulation de Strasbourg, le général de Werder reçut l'ordre de laisser une garnison dans la ville rendue, puis de se porter vers la Seine, par Troyes et Châtillon, pour empêcher tous rassemblements de troupes et désarmer les populations, en maintenant ses communications avec l'Alsace et la Lorraine, afin de prévenir toute agression partant de Belfort. Son armée comprenait 23 bataillons, 20 escadrons, 72 pièces.

Le général Schmeling, à la tête de troupes tirées du grand duché

de Bade, occupa les deux départements du Rhin, jusqu'à Mulhouse où il entra le 3 octobre ; il investit Neufbrisach et Schlestadt (4 octobre).

La municipalité de Dijon, prévoyant une attaque des Prussiens, avait fait des préparatifs de défense, organisé des volontaires, acheté des armes et des mitrailleuses. Le général Cambriels, blessé à la bataille de Sedan, s'était échappé et était venu se mettre à la disposition du gouvernement de Tours, qui le nomma commandant de Belfort. La municipalité de Dijon demanda et obtint pour ce général le commandement supérieur des départements de l'Est. Il n'y avait guère dans cette région que quelques bataillons de ligne, des mobiles des Deux-Sèvres et des francs-tireurs. réunis sous les ordres du général Dupré, près de Raon-l'Étape, à la Burgonce (arrondissement de Saint-Dié).

Werder, informé de ce fait, détacha de ce côté le général Dagenfeld avec 6 bataillons, 2 escadrons et 2 batteries, tandis que lui-même marchait sur Épinal avec le reste de ses troupes.

Le 6 octobre, Dagenfeld attaqua les Français à la Burgonce ; le combat dura dix heures, vivement disputé ; les Français se replièrent vers 6 heures du soir dans un camp où ils restèrent deux jours sans être inquiétés par les Prussiens. Le général Dupré fut blessé dans le combat. Pendant cette lutte, un détachement d'uhlans se porta sur Rambervilliers et fut repoussé par les femmes de cette localité dont tous les hommes étaient à la Burgonce.

Le 8 octobre, Cambriels prit le commandement de ce noyau d'armée et s'établit dans de bonnes positions. Mais, apprenant que Werder s'avançait avec toutes ses forces, et ne pouvant tenter une lutte trop inégale, il battit en retraite jusqu'à Besançon (11 octobre).

A la date du 10 octobre, le drapeau de France ne flottait plus dans l'Est que sur les remparts de Langres, de Bitche, assiégée depuis le 8 août, Longwy depuis le 27, Phalsbourg depuis le 10, Thionville depuis le 7, Montmédy depuis le 2 septembre, Soissons depuis le 11, Verdun depuis la fin de septembre ; Metz, investie depuis le 19 août, était le dernier espoir de la défense de ce côté.

§ IV. Nord et Ouest. — A la date du 10 octobre, les Prussiens n'avaient pas encore poussé, vers le Nord, au delà de Beauvais, occupé par eux sans nulle résistance et devenu un centre d'opérations exécutées par de petites colonnes de deux à quatre ou cinq mille hommes, courant tous les environs pour y ramasser de l'argent ou des approvisionnements.

Ces incursions se dirigeaient surtout vers la Normandie, dont les riches cités industrielles et maritimes excitaient la convoitise germanique. Toutefois, ces razzias ne s'opéraient pas sans quelque péril. Des troupes de francs-tireurs, des gardes nationales harcelaient les colonnes ennemies, les faisaient quelquefois reculer, et toujours leur infligeaient des pertes sensibles. Il en fut ainsi à Mantes, à Étrépagny, à Épernon, à Gisors, à Vernon, villes ouvertes où les Prussiens n'entrèrent pas sans combats. Ils se vengeaient soit par des rançons exorbitantes, soit par le massacre et l'incendie.

§ V. M. GAMBETTA A TOURS. — Le gouvernement de la défense nationale n'avait pas tardé à s'apercevoir que ceux de ses membres qu'il avait délégués à Tours n'étaient pas au niveau de la tâche dont ils étaient chargés. Un arrêté de la délégation, ordonnant les élections législatives que le gouvernement de Paris venait d'ajourner, détermina celui-ci à prendre une mesure décisive. Un décret du 7 octobre adjoignit à la délégation de Tours M. Gambetta, ministre de l'intérieur qui, le même jour, partit dans un ballon, l'*Armand-Barbès*. L'aérostat franchit les lignes prussiennes d'où l'on fit feu sur lui, et alla tomber près de Montdidier, en Picardie; M. Gambetta gagna Amiens et se dirigea par chemin de fer sur Tours où il arriva le 9 octobre. Il emportait avec lui une proclamation, signée par les membres du Gouvernement, où était relatée l'attitude calme et patriotique de Paris, et qui se terminait ainsi :

« Vous qui nous avez déjà donné vos fils, vous qui nous avez envoyé cette vaillante garde mobile dont chaque jour signale l'ardeur et les exploits, levez-vous en masse, et venez à nous : isolés, nous saurions sauver l'honneur ; mais, avec vous et par vous, nous jurons de sauver la France !

« Paris, le 7 octobre 1870. »

Une foule considérable se pressait devant la préfecture de Tours, où M. Gambetta avait pris résidence ; il dut se montrer à la foule, et lui adressa une courte allocution qu'il termina ainsi : « L'heure n'est pas aux manifestations ; travaillons et combattons. Travaillons immédiatement, car nous n'avons pas une minute à perdre. Que chacun soit à son poste de combat. Séparons-nous en criant : Vive la République ! » La foule répéta ce cri.

Travaillons et combattons... Ces mots résument la mission que

M. Gambetta venait remplir ; ils résument aussi, de l'aveu de ses ennemis eux-mêmes, toute sa vie pendant les cinq mois de pouvoir, de dictature, si l'on veut, durant lesquels il fut le principal, sinon le seul organisateur de la résistance en province.

En arrivant à Tours, M. Gambetta trouva la délégation en plein désarroi. L'amiral Fourichon, mécontent de quelques actes de ses deux collègues, venait de donner sa démission de ministre de la guerre. Ce service, le plus important de tous, restait sans chef, sans direction. Les aptitudes particulières de MM. Crémieux et Glais-Bizoin, tous deux très-avancés en âge, n'étaient pas celles qui répondaient le mieux ni suffisamment aux exigences de la situation. Il y avait urgence à sortir d'une pareille crise. M. Gambetta n'hésita point. Déjà ministre de l'intérieur, il prit, en outre, le portefeuille de la guerre, et confia le détail de l'administration à M. Charles de Freycinet.

Le 9 octobre même, jour de son arrivée, M. Gambetta, outre la proclamation du gouvernement de Paris, publia une proclamation adressée à tous les Français, faisant appel au concours de tous, s'efforçant de relever les courages et de ranimer les espérances, et concluant ainsi :

« Levons-nous donc en masse et mourons plutôt que de subir la honte du démembrement. A travers tous nos désastres et sous les coups de la mauvaise fortune, il nous reste encore le sentiment de l'unité française, l'indivisibilité de la République. Paris cerné affirme plus glorieusement encore son immortelle devise, qui dictera aussi celle de toute la France : Vive la nation ! vive la République une et indivisible ! »

Peu d'heures avant M. Gambetta, était arrivé à Tours un étranger venant offrir ses services à la France malheureuse : c'était Garibaldi. La délégation de Tours ne comprit ni ce qu'il y avait de généreux dans l'action de Garibaldi, ni le parti qu'on en pouvait tirer dans l'intérêt de la défense. Il s'en fallut de peu que l'illustre italien, froissé de l'indifférence des représentants du gouvernement français, ne repartît immédiatement pour son île de Caprera. M. Gambetta survint à point pour réparer l'erreur de ses collègues, faire à Garibaldi l'accueil qui lui était dû et le retenir en France.

M. Gambetta et la délégation de Tours avaient pour tâche de lever et d'organiser au plus tôt une armée de *cinq cent mille hommes*. La première ressource pour l'entreprendre, une administra-

tion militaire, manquait absolument. Il fallut la créer de toutes pièces en faisant appel au patriotisme de toutes les personnes dont les occupations habituelles pouvaient avoir quelque affinité avec les fonctions à remplir : officiers en retraite, ingénieurs de l'État, ingénieurs civils, employés des chemins de fer et des administrations locales, enfin à tous les citoyens capables. On parvint ainsi à organiser un ministère de la guerre qui, s'il manqua parfois d'expérience, fut du moins à l'abri de cette routine dont ne savent pas se défendre les administrations constituées depuis longtemps. Sur la proposition de M. de Freycinet, fut établi un atelier topographique, qui livra, du 15 octobre au 1er février, plus de 15,000 cartes, dont environ 1,400 reproduisant, par la photographie, à l'échelle d'un cent vingt millième, la carte de l'état-major, et près de 14,000 reproduisant, par l'autographie, la même carte, à l'échelle originale, complétée et rectifiée.

Il fallait armer, vêtir, équiper, fournir de munitions, de vivres de chevaux et de harnachements, les corps que l'on allait former. Il fallut, pour cela, passer de nombreux marchés. Les spéculateurs honnêtes et probes n'osèrent pas toujours se risquer dans des entreprises qui pouvaient n'être pas sans danger pour leur fortune. Il s'en présenta donc nécessairement qui, moins scrupuleux, calculèrent sur des profits moins licites. Quelques-uns ont, plus tard, comparu devant les tribunaux où ils ont été convaincus de fraude, mais, dans aucune de ces affaires, l'intégrité des fonctionnaires de la délégation de Tours n'a été mise en cause ni même en suspicion ; quelques-uns d'entre eux ont pu être trompés, nul n'a été complice. Le temps pressant, tout devait marcher de front, l'organisation administrative aussi bien que celle des forces militaires.

Un décret du 13 octobre suspend les règles sur l'avancement permet des promotions exceptionnelles pour services rendus ou preuves de capacité et autorise la collation de grades à des personnes étrangères à l'armée, ces grades ne pouvant être conservés après la guerre que pour services rendus ou actions d'éclat.

Un décret du 14 ordonne de traduire devant un conseil de guerre tout chef de corps ou de détachement qui se sera laissé surprendre par l'ennemi, ou se sera engagé sur un point où il ne soupçonnait pas la presence de l'ennemi. Les plus terribles désastres du mois d'août avaient eu pour causes des négligences de cette espèce, qui ne justifiaient que trop le nouveau décret.

Un autre décret (du 14) divisait les forces militaires en *armée ré-*

gulière et en *armée auxiliaire;* celle-ci, composée des gardes nationales mobiles ou mobilisées, des corps francs et autres, relevant du ministère de la guerre, mais non compris dans l'armée régulière. Le décret assujettit les deux armées au même traitement, autorisa l'emploi des officiers de l'une dans l'autre, déclarant qu'à la fin de la guerre il sera statué sur l'admission dans l'armée régulière des officiers et sous-officiers de l'armée auxiliaire qui se seraient fait remarquer par leur belle conduite.

D'autres décrets suivirent, sur l'organisation des mobilisés, l'institution de quatre grands commandements, savoir : celui du Nord, confié au général Bourbaki, à Lille ; — celui de l'Ouest, au général Fierek, au Mans; — celui du Centre, au général Polhès, à Bourges; — celui de l'Est, au général Cambriels, à Besançon. L'armée de la Loire se reformait, sous le général d'Aurelle de Paladine, au camp de Salbris. M. de Kératry, arrivé de Paris, en ballon, le 22, fut, le même jour, investi, avec le titre de général de division, du commandement en chef des forces de Bretagne, qu'il réunit au camp de Conlie. Ce dernier rassemblement n'a pas rendu de services effectifs, parce que, selon M. de Kératry, l'organisation en fut abandonnée par suite de défiances politiques. (Voir *Armée de Bretagne*, par le comte E. de Kératry).

En même temps, pour faire face aux dépenses qu'exigeaient les préparatifs militaires, la délégation contracta, en Angleterre, par l'entremise de M. Clément Laurier, avec la maison Morgan, un emprunt de 250 millions de 5 pour 100, au taux d'émission de 85 fr. Beaucoup trouvèrent cette condition onéreuse. Au même moment, la Prusse essayait de contracter un emprunt en Angleterre, mais les capitalistes anglais refusèrent à la Prusse victorieuse la confiance qu'ils accordaient au crédit de la France vaincue. L'emprunt Morgan servit alors de texte et de prétexte à bien des attaques, bien des calomnies contre la délégation de Tours et ses agents. En 1875, l'Assemblée nationale a converti cet emprunt, sans élever aucune critique sérieuse contre les hommes mêlés à cette opération.

Après la prise d'Orléans, le 11 octobre, l'armée française, dont e commandement fut alors donné au général d'Aurelle de Paladines, se retrancha dans le camp de Salbris, position très-forte sur a rive gauche de la Souldre. Le nouveau général reçut là des renforts importants ; c'était un homme d'une grande fermeté. Il disait à ses troupes, dans un ordre du our : « Ce que je vous demande, c'est, avant tout, de la discipline et de la ermeté. Je suis

parfaitement décidé à faire fusiller tout soldat qui hésitera devant l'ennemi. Quant à moi, si je recule, fusillez-moi. » Mettant ses menaces en pratique, il fit arrêter un assez grand nombre de déserteurs qui furent traduits devant une cour martiale, condamnés et exécutés. Aussi, une remarquable discipline s'établit bientôt dans son armée.

L'armée du général d'Aurelle devint le 15ᵉ corps ; un 16ᵉ corps, d'environ 35,000 hommes, fut formé à Blois, sous le commandement du général Pourcet, arrivé d'Afrique, et s'établit dans la forêt de Marchenoir, pour couvrir Tours et Blois. Le général Martin des Paillières était posté, avec 25,000 hommes, à Argent. Le 15ᵉ et le 16ᵉ corps disposaient d'à peu près 200 pièces d'artillerie. Le centre et le midi de la France se trouvaient ainsi à l'abri d'un coup de main. En effet, quand un corps prussien, passant la Loire dans la direction de Vierzon, rencontra les troupes de Salbris, bien retranchées, il n'essaya pas de les attaquer et retourna à Orléans.

Sur les deux rives de la Loire, là où ils ne croyaient pas trouver de résistance sérieuse, des uhlans ou de petits détachements exploraient le pays, pillant et rançonnant. Toutefois, sur plusieurs points, des échecs leur furent infligés, soit par des francs tireurs, soit par des gardes nationaux. Le 18, ils se présentèrent devant Châteaudun, dont les habitants, secondés par les volontaires du colonel Lipowski, dans une lutte vraiment héroïque, les arrêtèrent plusieurs heures et leur firent subir des pertes sensibles. Les Prussiens ne s'emparèrent de la ville que quand les obus l'eurent en grande partie démolie et brûlée. La nouvelle de cette défense, quand elle parvint à Paris, y causa une juste admiration.

Ayant pourvu à sa propre sûreté, la délégation se mit en devoir de travailler à la délivrance de Paris. Deux projets étaient présentés ; l'un consistait à transporter l'armée de la Loire vers l'Est, pour débloquer Metz et marcher sur Paris avec l'armée de Bazaine ; l'autre à se diriger droit sur Paris en passant sur le corps aux troupes de Von der Thann. Le premier exposait à de grandes difficultés d'exécution ; déjà, d'ailleurs, des bruits inquiétants couraient sur le compte du commandant de l'armée du Rhin. Ce projet fut abandonné.

Un troisième avait été expédié à Tours par le général Trochu ; Ce plan était à peu près l'inverse du premier : l'armée de la Loire devait s'élever, par l'Ouest, jusqu'en Normandie, où viendrait lui donner la main une armée sortie de Paris dans la direction de Rouen ;

les deux armées auraient fait lever le siége de Paris. Ce plan, communiqué par M. Gambetta au général Bourbaki, fut écarté sur les observations de ce général. On s'arrêta alors au second plan.

Du 21 au 25 octobre, plusieurs dépêches de Paris, arrivées à Tours, informaient M. Gambetta que dans quinze jours environ, le général Trochu, rompant les lignes d'investissement, serait en mesure de faire jonction avec l'armée de la Loire.

En conséquence, le général d'Aurelle reçut l'ordre de se porter de Salbris à Blois où il se réunirait au 16ᵉ corps pour, de là, marcher sur Orléans, de façon à y arriver le 31 au soir ou le 1ᵉʳ novembre au matin. D'autre part, le général Martin des Paillières irait d'Argent passer la Loire à Gien, d'où il se rendrait à Orléans, prenant à revers les Prussiens, alors aux prises avec les troupes du général d'Aurelle.

Le mouvement commença le 27. Le 28, dans la nuit, une dépêche du général d'Aurelle annonça à Tours qu'en raison du mauvais temps, de l'insuffisance d'équipements et d'artillerie, il croyait prudent de suspendre toute action vigoureuse. Presque au même moment, le général Tripant, commandant des avant-postes, apporta la nouvelle que M. Thiers, traversant les lignes françaises pour se rendre à Paris, avait annoncé que Metz avait capitulé et qu'il allait à Versailles négocier un armistice pour l'élection d'une Assemblée nationale. Il ne restait plus qu'à recommander au général d'Aurelle de prendre de bonnes positions et au général des Paillières de ne pas exécuter le mouvement convenu. C'est ce qui fut fait.

§ V. Capitulation de Metz. — Le 30 octobre, la délégation de Tours connut officiellement la reddition de Metz ; elle l'annonça à la France par une proclamation qui, sans dissimuler l'étendue du désastre, faisait appel au patriotisme, d'autant plus grand que les malheurs étaient plus écrasants, et disant, en propres termes :

« Le maréchal Bazaine a trahi.

« Il s'est fait l'agent de l'homme de Sedan, le complice de l'envahisseur, et, au mépris de l'armée dont il avait la garde, il a livré, sans même essayer un suprême effort, 120,000 combattants, 20,000 blessés, ses fusils, ses canons, ses drapeaux, et la plus forte citadelle de la France, vierge jusqu'à lui des souillures de l'étranger.

« Un tel crime est au-dessus même des châtiments de la justice.

« Maintenant, Français, mesurez la profondeur de l'abîme où vous a précipités l'empire.

« En deux mois, 225,500 hommes ont été livrés à l'ennemi. »

Cette proclamation, après avoir signalé la responsabilité qui appartient à l'Empire, signalait l'émotion de l'Europe en présence de tels malheurs, et exhortait les français à ne compter néanmoins que sur eux-mêmes.

Une autre proclamation fut adressée à l'armée par le ministre de la guerre ; elle lui montrait que les trahisons de chefs médiocres ne l'avaient pas déshonorée, qu'elle combattait désormais pour sauver le pays, pour délivrer la France, livrée à l'implacable fureur de l'ennemi. Elle l'excitait à relever le drapeau de la France, les exhortait au respect de la discipline et au mépris de la mort.

« Sachez vaincre, disait-elle en terminant, et, lorsque vous aurez rendu à la France son rang parmi les nations, vous resterez citoyens d'une république paisible, libre et respectée. »

Ces terribles imprécations contre le commandant en chef de l'armée du Rhin étaient-elles méritées ? Le procès de Trianon les a tristement justifiées.

CHAPITRE IV

Le 31 Octobre. — Projets d'armistice.

§ I. Journée du 31 octobre a Paris. Plébiscite [1]. La nouvelle de la capitulation de Metz faillit produire une révolution à Paris.

Dans le courant d'octobre, divers petits combats eurent pour résultat de mettre ou de remettre aux mains des troupes françaises une série de positions qui reculèrent la ligne d'investissement. Deux attaques moins heureuses furent dirigées, le 13, contre Bagneux, où fut tué le commandant Grancey, des mobiles de la Côte-d'Or, et le 21, par le général Ducrot, sur la Malmaison. Cette dernière causa une telle panique aux Prussiens, que déjà le quartier général de Versailles faisait ses préparatifs d'évacuation. Mais les Prussiens revinrent en nombre bien supérieur et, le 21 comme le 13, il fallut rétrograder.

La population parisienne s'irritait de ces insuccès continuels

[1] Voir, outre les ouvrages déjà cités, les dépositions de MM. Heligon, Edm. Adam, Ibos, dans l'*Enquête parlementaire sur l'insurrection du 18 Mars*, et *L'Hôtel-de-Ville pendant le siége de Paris*, par Étienne Arago.

ayant toujours pour cause l'infériorité numérique; les Parisiens ne demandaient qu'à combattre et s'étonnaient que le commandement militaire, disposant de plus de 400,000 hommes, ne sût ou ne voulût jamais porter, sur un point, une masse capable de percer la ligne ennemie, en simulant des attaques sur d'autres points.

Le 27 octobre, le journal le *Combat*, journal dirigé et en partie rédigé par M. Félix Pyat, publia, comme « fait certain », que « le maréchal Bazaine a envoyé un colonel au camp du roi de Prusse pour traiter de la reddition de Metz et de la paix, au nom de Sa Majesté l'Empereur Napoléon III ».

La lecture de ces lignes produisit une émotion extrême. Plusieurs centaines de personnes se rendirent aux bureaux du *Combat* pour exiger des éclaircissements. M. Pyat était absent; un des collaborateurs du journal ne donna que de vagues explications. La foule se porta à l'Hôtel-de-Ville; le gouvernement répondit que la nouvelle était fausse. Le soir, des exemplaires du *Combat* furent brûlés par la foule sur la voie publique.

Le lendemain, le *Journal officiel* renouvela le démenti dans une note affirmant qu'on n'avait reçu aucune nouvelle directe de Metz, investi depuis le 17 août, et s'élevant énergiquement contre l'idée que le « glorieux soldat de Metz » eût déshonoré son épée.

Ce démenti donna lieu à une polémique dans laquelle M. Pyat déclara tenir la nouvelle de Flourens, qui la lui avait dénoncée « pour le salut du peuple », et l'avait reçue de M. Henri Rochefort. Flourens nia que M. Rochefort lui eût donné ces renseignements, mais attesta qu'il les tenait d'un autre membre du gouvernement, et dit qu'au demeurant, c'était « au Gouvernement à établir que cette déplorable nouvelle est inexacte ».

C'était se tirer d'embarras lestement et par une théorie toute nouvelle. Jusque-là, en effet, c'était l'accusateur qui devait fournir les preuves de l'accusation. D'où venait la nouvelle donnée au *Combat?* On ne le sait point encore.

Le public était à peine revenu de sa première émotion, lorsque, le 31 octobre au matin, il put lire, sur les murs de Paris, la déclaration officielle que voici :

« Le Gouvernement vient d'apprendre la douloureuse nouvelle de la reddition de Metz. Le maréchal Bazaine et son armée ont dû se rendre après d'héroïques efforts, que le manque de vivres et de munitions ne leur permettait plus de continuer. Ils sont prisonniers de guerre.

« Cette cruelle issue d'une lutte de près de trois mois causera dans toute la France une profonde et pénible émotion. Mais elle n'abattra pas notre courage. Pleine de reconnaissance pour les braves soldats, pour la généreuse population qui ont combattu pied à pied pour la patrie, la ville de Paris voudra être digne d'eux. Elle sera soutenue par leur exemple et par l'espoir de les venger. »

A côté de cette affiche, on lisait cet autre placard :

« M. Thiers est arrivé aujourd'hui à Paris; il s'est transporté sur-le-champ au ministère des affaires étrangères.

« Il a rendu compte au Gouvernement de sa mission. Grâce à la forte impression produite en Europe par la résistance de Paris, quatre grandes puissances neutres, l'Angleterre, la Russie, l'Autriche et l'Italie, se sont ralliées à une idée commune.

« Elles proposent un armistice, qui aurait pour objet la convocation d'une Assemblée nationale. Il est bien entendu qu'un tel armistice devrait avoir pour conditions le ravitaillement, proportionné à sa durée, et l'élection de l'Assemblée par le pays tout entier.

« Le ministre des affaires étrangères, chargé par intérim du ministère de l'intérieur,

« JULES FAVRE. »

Entre le 29 et le 31 octobre, un fait s'était produit qui avait fortement surexcité les esprits.

Dans la nuit du 28 au 29, un petit corps expéditionnaire, détaché par le général de Bellemarre, qui commandait à Saint-Denis, s'avança sur le Bourget, gros village découvert, occupé par les Prussiens, surprit ceux-ci et les chassa en leur faisant éprouver des pertes assez graves.

Le succès de ce hardi coup de main causa une grande joie dans Paris. Le Bourget resta toute la journée du 29 aux mains des vainqueurs, qui ne prirent pas assez soin de se fortifier et de se garder.

L'autorité militaire n'envoya pas l'ordre d'évacuer cette position, et ne fit pas soutenir les quelques milliers d'hommes qui s'y étaient logés ; le 30, ceux-ci, surpris, à leur tour, par des forces s'élevant à 20,000 hommes, résistèrent vaillamment, mais furent, en grande partie, tués ou pris. Le commandant Ernest Baroche, du 14me bataillon des mobiles de la Seine, y fut tué en combattant.

L'autorité rejeta les torts sur le général de Bellemare, qui avait, sans ordre, attaqué une position de nulle valeur stratégique. Mais, alors, pourquoi n'en avoir pas prescrit l'évacuation immédiate? Voilà ce que demanda tout de suite la population parisienne, déjà fort excitée.

Il y avait, dans cette succession d'émotions contraires, de quoi surexciter une population moins naturellement inflammable que celle de Paris et moins disposée à l'emportement par six semaines d'une existence si en dehors de ses habitudes passées.

La nouvelle de la capitulation de Metz mit le comble à l'exaspération. On en voulut au gouvernement d'avoir donné un démenti au *Combat* à propos d'un fait qu'il fallait proclamer vrai le surlendemain ; on se refusait à croire qu'il eût été de bonne foi le 29 comme il l'était le 31.

Le matin du 31 octobre, une foule très-animée se porta vers l'Hôtel-de-Ville. Cette manifestation ne voulait que demander au Gouvernement plus de décision et des élections municipales. Les maires et les adjoints de Paris réunis à l'Hôtel-de-Ville proposèrent au Gouvernement une convocation prochaine des électeurs; le Gouvernement acquiesça à cette proposition. Mais, dans la journée, une autre foule, armée et menaçante, dirigée par Flourens, Delescluze, Blanqui, Raoul Rigault et d'autres, vinrent envahir le palais municipal : il y eut là, pendant plusieurs heures, une confusion indescriptible.

Flourens, Blanqui et d'autres essayèrent d'organiser des gouvernements dont les ordres ne furent nulle part exécutés.

Les membres du gouvernement de la défense nationale, sommés de donner leur démission, s'y refusèrent et furent, quelque temps, gardés à vue comme ôtages. Plusieurs d'entre eux, notamment M. Ernest Picard et le général Trochu, parvinrent à sortir de l'Hôtel-de-Ville.

Par les soins de MM. E. Picard et J. Ferry, les bataillons sur lesquels le gouvernement pouvait compter furent convoqués, prirent les armes et affluèrent vers l'Hôtel-de-Ville. Leur présence suffit à faire disparaître l'émeute sans effusion de sang. C'est à quoi tenait surtout le gouvernement, qui ne voulait pas ajouter la guerre civile à la guerre étrangère.

Plusieurs des promoteurs de l'émeute furent arrêtés, et presque aussitôt relâchés. Plus tard, quelques-uns ont été arrêtés de nouveau et traduits devant la justice militaire.

Durant les heures de troubles, M. Étienne Arago, maire de Paris, ainsi que ses adjoints, auxquels s'unirent M. Dorian, membre du gouvernement, et M. Schœlcher, colonel de la légion d'artillerie de la garde nationale, se trouvaient séparés du général Trochu et de ses collègues, qui, prisonniers et gardés à vue dans la salle du Conseil, ne pouvaient communiquer avec eux. Ils avaient cru, dans la pensée d'éviter la guerre civile[1], tout en donnant satisfaction à la fraction la moins violente de l'insurrection (ils pensaient d'ailleurs se conformer à la décision acceptée le matin par le gouvernement), devoir faire placarder une affiche annonçant qu'il y avait lieu de procéder immédiatement aux élections municipales Ils convoquaient donc les électeurs pour le lendemain, 1er novembre, à midi.

Cependant; les membres du gouvernement avaient été délivrés par l'intervention des gardes nationaux, sous les ordres de M. Ibos, et des gardes mobiles d'Ille-et-Vilaine.

Le lendemain, 1er novembre, ils firent placarder une affiche répliquant à celle de MM. Dorian et Arago, et interdisant aux maires de procéder aux élections municipales, et convoquant la population parisienne à voter, le jeudi suivant, « par *oui* ou par *non*, sur la question de savoir si l'élection de la municipalité et du gouvernement aura lieu à bref délai.

« Jusqu'après le vote, le Gouvernement conserve le pouvoir et maintiendra l'ordre avec énergie. »

Le même jour parut, dans l'édition du soir du *Journal officiel*, au sujet des bruits d'armistice, une note qui engageait le public à ne pas se méprendre sur le caractère de la proposition d'armistice, et disait que « cet armistice n'est point le commencement d'une négociation de paix ; il n'a qu'un but, nettement défini : la convocation d'une Assemblée pour mettre la France en mesure de décider de son sort.

« L'armistice a été proposé par les puissances neutres, qui ont demandé elles-mêmes les sauf-conduits au moyen desquels M. Thiers est entré à Paris.

« L'armistice, tel qu'il est proposé, ne saurait porter aucun préjudice à la France ; il est subordonné à des conditions que le Gouvernement de la défense nationale avait précédemment demandées,

[1] Voyez, dans l'*Enquête parlementaire*, les dépositions de MM. Floquet, Étienne Arago, et celles du commandant Ibos.

lors de l'entrevue de Ferrières : le ravitaillement et le vote par la France tout entière.

« Du reste, il ne pourra engager le Gouvernement que lorsque, après avoir été négocié à Versailles, il aura été définitivement accepté à Paris. »

La note se terminait en affirmant que « le gouvernement de la défense nationale n'a absolument rien à changer à la politique qu'il a proclamée à la face du monde », et en affirmant « l'espoir que la justice de notre cause sera finalement reconnue par toute l'Europe ».

Dès le 1er novembre, le maire de Paris et ses adjoints résignèrent leurs fonctions.

En présence des actes graves d'indiscipline qui s'étaient produits le 31 octobre, un décret du 2 novembre porta :

« Art. Ier. Tout bataillon de la garde nationale qui sortira en armes, en dehors des exercices ordinaires et sans convocation régulière, sera immédiatement dissous et désarmé.

« Art. 2. Tout chef de bataillon qui aura convoqué son bataillon en dehors des exercices ordinaires, ou sans ordre régulier, pourra être traduit devant un Conseil de guerre. »

Un certain nombre des chefs de bataillon qui avaient pris part au mouvement du 31 octobre furent révoqués.

Henri Rochefort donna sa démission de membre du gouvernement.

Le général Tamisier, commandant supérieur de la garde nationale, donna sa démission et fut remplacé par le général Clément Thomas, qui avait rempli la même fonction en 1848.

M. Edmond Adam, préfet de police démissionnaire, eut pour successeur M. Cresson, avocat.

Le 3 novembre eut lieu le scrutin plébiscitaire annoncé par l'affiche du 1er, sur la question ainsi formulée : « La population de Paris maintient-elle, *oui* ou *non*, les pouvoirs du gouvernement de la défense nationale ? »

Le dépouillement des suffrages donna 557,996 OUI et 62,638 NON.

Ce vote réconforta l'autorité du gouvernement, mais il ne donna pas à la population parisienne plus de confiance dans le commandement militaire

Par suite de la démission de plusieurs maires et adjoints, les citoyens furent appelés, le 7 novembre, à élire un maire et trois adjoints par arrondissement. Le scrutin fut favorable à un petit

nombre de personnages considérés comme partisans de la tentative du 31 octobre.

§ II. L'Armistice. — Le 5 novembre, le gouvernement annonce en ces termes l'issue des négociations relatives à l'armistice :

« Les quatre grandes puissances neutres, l'Angleterre, la Russie, l'Autriche et l'Italie, avaient pris l'initiative d'une proposition d'armistice, à l'effet de faire élire une Assemblée nationale.

« Le gouvernement de la défense nationale avait posé ses conditions, qui étaient : le ravitaillement de Paris et le vote pour l'Assemblée nationale par toutes les populations françaises.

« La Prusse a expressément repoussé la condition du ravitaillement ; elle n'a d'ailleurs admis qu'avec des réserves le vote de l'Alsace et de la Lorraine.

« Le Gouvernement de la défense nationale a décidé, à l'unanimité, que l'armistice ainsi compris devait être repoussé. »

Cette nouvelle fut bien venue des Parisiens ; ils ne redoutaient rien tant qu'une convention, qui leur eût fait tomber les armes des mains sans avoir eu au moins un sérieux engagement avec l'ennemi. Puisque l'armée de Metz était anéantie, ils ne désespéraient pas de se délivrer eux-mêmes.

Les négociations pour l'armistice ont été racontées en détail par M. Thiers dans un Rapport adressé par lui, le 9 novembre, aux ambassadeurs des quatre grandes puissances (Angleterre, Russie, Autriche et Italie). On peut inférer de son récit que M. de Bismarck avait accepté les négociations sans désir de les amener à un résultat effectif et qu'il avait même compté, pour les rendre inutiles, sur le succès d'une insurrection dans Paris. Après cette timide intervention en faveur de la France, l'Europe se renferma dans une stricte neutralité.

Le 8 novembre, M. Jules Favre adressa aux agents diplomatiques de la France à l'étranger une circulaire leur notifiant la rupture des négociations :

« En refusant le ravitaillement, la Prusse refuse donc l'armistice. Et cette fois ce n'est pas l'armée seulement, c'est la nation française qu'elle prétend anéantir en réduisant Paris aux horreurs de la faim. Il s'agit, en effet, de savoir si la France pourra réunir ses députés pour délibérer sur la paix. L'Europe demande cette réunion. La Prusse la repousse en la soumettant à une condition inique et contraire au droit commun. Et cependant, s'il faut en croire un document publié sans être démenti, et qui émanerait de sa chan-

cellerie, elle ose accuser le gouvernement de la défense nationale de livrer Paris à une famine certaine ! Elle se plaint d'être forcée par lui de nous investir et de nous affamer !

« L'Europe jugera ce que valent de telles imputations. Elles sont le dernier trait de cette politique qui débute par engager la parole du souverain en faveur de la nation française et se termine par le rejet systématique de toutes les combinaisons pouvant permettre à la France d'exprimer sa volonté. »

Il n'y avait plus qu'à combattre. Le général Trochu se décida enfin à donner une organisation vraiment militaire à la garde nationale et aux troupes de Paris. Il en forma trois armées, dont la première comprenait la garde nationale; la seconde, toutes les troupes de ligne, trois brigades de mobiles et une division de cavalerie ; la troisième, les marins, la masse des mobiles, divers corps spéciaux et une division de cavalerie. Chaque bataillon de garde nationale dut fournir quatre compagnies de guerre dont on forma des régiments de marche. Si cette mesure eût été prise dès l'origine du siège, les régiments de marche se seraient trouvés organisés et déjà aguerris au moment où l'on en décréta la formation.

CHAPITRE V

Coulmiers. — Champigny.

§ I. Bataille de Coulmiers. — Les pourparlers de Versailles n'avaient pas empêché le gouvernement de Tours d'activer les préparatifs militaires : il les avait même pressés davantage afin de pouvoir tenter la délivrance de Paris avant que l'armée de Frédéric-Charles, rendue libre par la livraison de Metz, se dirigeât vers le centre de la France où le corps de Von der Thann se trouvait un peu imprudemment aventuré.

Le 7 novembre, d'Aurelle de Paladines reprit sa marche vers Orléans, tandis que Martin des Pallières exécutait le mouvement précédemment ordonné et que le général Faye marchait de Salbris sur Orléans par la route de Vierzon. Le général Chanzy avait remplacé dans le commandement du 16e corps, le général Pourcet, malade.

Le 7 novembre, un corps prussien, rencontré à Ouzouer-le-Marché, près de Beaugency, fut repoussé avec des pertes sérieuses. Le 8, un autre corps, en route pour occuper la forêt de Marchenoir, fut contraint de se replier de Saint-Laurent-des-Bois jusque vers Chanteaume, perdant 70 hommes tués ou blessés et 64 prisonniers. Von der Thann, craignant quelque évènement désastreux, donna ordre aux troupes d'Orléans de se tenir prêtes au départ.

Le 9 novembre, Français et Prussiens se trouvèrent en présence près de Coulmiers.

La bataille s'engagea dès huit heures du matin, sur un espace de 12 kilomètres, s'étendant de Bacon, à droite, jusqu'à Gémigny, à gauche. Le centre de l'armée française était entre ces deux points, à Coulmiers, où fut aussi le fort de la lutte. Les troupes eurent à enlever, sous des feux violents de mousqueterie et d'artillerie, un village où l'ennemi, solidement retranché, disputait vigoureusement le terrain. L'élan des soldats surmonta toutes les difficultés. A cinq heures du soir, l'ennemi était en pleine retraite, et le général d'Aurelle occupait au Grand-Luz le quartier général de Von der Thann.

Le général Martin des Paillières, qui avait marché pendant neuf heures par de mauvais chemins, ne put arriver qu'après le combat. Le lendemain, dans une reconnaissance vers Chevilly, il enleva à l'ennemi deux pièces de canon, un convoi de munitions et une centaine de prisonniers. Le même jour 10, au matin, le général Cathelineau entra, avec ses volontaires bretons, dans Orléans, que les Prussiens avaient évacué durant la nuit du 8 au 9

La bataille de Coulmiers coûta aux Français 1,500 tués ou blessés ; la perte des Prussiens fut évaluée, par eux, d'abord à 600 hommes, puis à 1,200. Leurs forces sur le terrain étaient de 20,000 hommes. L'armée française en comptait près de 70,000, mais, outre que ce nombre ne fut pas entièrement engagé, les soldats étaient, pour la plupart, jeunes et inexpérimentés; les Prussiens les traitaient de « collégiens ». L'attitude de ces « collégiens » au feu étonna les Allemands ; leur victoire les surprit bien plus encore.

Le 12 novembre, M. Gambetta arriva à Orléans apportant des décrets mettant à l'ordre de l'armée les troupes qui s'étaient le plus distinguées, des promotions pour les officiers, et des félicitations pour l'armée entière. Le général d'Aurelle de Paladines fut nommé commandant en chef de l'armée de la Loire.

Il expédia aussitôt au gouvernement de Paris une dépêche qui lui parvint le 17 et fut aussitôt placardée dans Paris.

Ce fut une grande joie dans la ville assiégée : l'armée de la Loire signalait son existence par une victoire ; elle était sur la route de Paris, et Paris ne songea plus qu'à courir au-devant d'elle.

La victoire de Coulmiers détermina le général Trochu[1] à abandonner son plan de sortie par l'ouest, dans la direction de Rouen, et à reporter cette opération au sud-est, afin de rompre, sur ce point, les lignes ennemies, et de s'avancer, en suivant la Seine, vers Fontainebleau, où l'on s'attendait à rencontrer l'armée de la Loire, dont les éclaireurs, disait la rumeur publique, avaient déjà paru dans la forêt qui entoure cette ville.

Le gouverneur de Paris annonça cette intention à M. Gambetta dans une dépêche datée du 18, ajoutant qu'il lui fallait huit jours, pour se préparer, ce qui portait l'époque de la sortie au 26 novembre. La dépêche fut expédiée par un ballon que les vents emportèrent en Norwège, d'où elle fut renvoyée à Tours ; elle y parvint seulement le 30 novembre.

Aussitôt, l'ordre fut donné à l'armée de la Loire de se porter en avant, vers Fontainebleau, par Pithiviers. Le général d'Aurelle se mit en mouvement, le 1er décembre, à dix heures du matin, avec les 15e, 16e, 18e et 20e corps, ensemble 170,000 hommes, le 17e corps soutenu, au besoin, par le 21e, devait garder Orléans.

A ce moment arriva de Paris une dépêche annonçant que, le 30, le général Ducrot avait remporté une victoire à Champigny, que le combat recommencerait le 2 décembre, et que l'amiral la Roncière le Noury s'était emparé d'Épinay.

Il s'agissait d'Épinay, près de Saint-Denis. Par une erreur bien explicable, on crut, à Tours, qu'il était question d'Épinay-sur-Orge, près de Longjumeau, au sud de Paris, et dans la direction générale de Fontainebleau. On en conclut que les lignes prussiennes avaient été forcées, et que Ducrot marchait vers l'armée de la Loire. M. Gambetta annonça cette bonne nouvelle dans une proclamation pleine des meilleures espérances !

§ II. — Bataille de Champigny. — Le 28 novembre, le général Trochu annonça aux citoyens, aux gardes nationaux et aux troupes de Paris les opérations prêtes à s'accomplir. De son côté, le général Ducrot, commandant de la deuxième armée, adressait à

[1] Voir les divers ouvrages du général Trochu cités plus haut.

ses troupes une éloquente proclamation qui excitait les jeunes troupes à se rappeler qu'elles défendaient leur patrie, leurs biens, leurs foyers, leurs familles, et se terminait ainsi :

« Pour moi, j'y suis bien résolu, j'en fais le serment devant vous, devant la nation tout entière : je ne rentrerai dans Paris que mort ou victorieux ; vous pourrez me voir tomber, mais vous ne me verrez pas reculer. Alors ne vous arrêtez pas, mais vengez-moi.

« En avant donc ! en avant, et que Dieu nous protége ! »

Comme le gouvernement en avait averti la population, le mouvement projeté comprenait de feintes attaques et de feintes retraites. Mais l'effort principal devait se faire au sud-est, entre Champigny et Créteil, pour rompre, de ce côté, le cercle d'investissement et ouvrir la route de Fontainebleau. Il y avait à franchir la Marne sur un pont de bateaux, ce qui devait être effectué dans la soirée du 29 ; malheureusement une crue subite de la Marne força de différer l'opération jusqu'au matin du 30 et l'empêcha de coïncider avec deux attaques faites dans la journée du 29, l'une sur Choisy-le-Roi, l'autre sur l'Hay, et qui réussirent toutes deux.

Le 30, au matin, le feu s'engagea sur presque tout le périmètre de Paris. Au nord, le village d'Épinay, près Saint-Denis, fut enlevé par une vive attaque des marins et du 1er bataillon des mobiles de la Seine, dont le chef, M. Saillard, fut mortellement blessé. L'ennemi, revenant en forces supérieures, recouvra le village, mais ne put reprendre ni les prisonniers, ni deux mitrailleuses et un canon que ramenèrent les mobiles et les marins.

Du côté de la Marne, le général Susbielle s'empara de Montmesly, puis dut l'abandonner, toujours devant des forces supérieures. Le fort du combat fut au village de Villiers que nos soldats emportèrent avec vigueur, mais au delà duquel ils trouvèrent des retranchements dont la résistance les arrêta. Le général Renault et le général Ladreyt de la Charrière furent mortellement blessés l'un à Villiers, l'autre à Montmesly.

La lutte fut suspendue, le 1er décembre, pour enterrer les morts et enlever les blessés. Les Allemands profitèrent de ce répit pour faire venir en toute hâte des troupes fraîches[1]. En somme, l'avantage de la journée du 30 était resté aux Français ; le général Ducrot, qui paya bravement de sa personne, avait tenu la

[1] Voir : *Histoire de la guerre franco-allemande*, par le grand état-major prussien, et *La Défense de Paris*, par le général Ducrot.

première partie de son serment ; il était réellement victorieux.

Le 2 décembre, l'ennemi considérablement renforcé, prit l'offensive. Le combat dura jusqu'à la chute du jour. Dans la soirée, le gouvernement fit afficher le récit de la bataille. « Beaucoup, disait-il en terminant, ne reverront pas leurs foyers ; mais ces morts regrettés ont fait à la jeune République de 1870 une page glorieuse dans l'histoire militaire du pays. »

C'était donc une victoire, et Paris acquittait dignement la lettre de change tirée sur lui par les vainqueurs de Coulmiers.

Paris s'endormit fier et joyeux. Le lendemain, parut un rapport militaire qui, tout en célébrant la victoire de la veille, annonçait qu'au lieu d'avancer, l'armée s'était retirée en arrière :

« L'armée du général Ducrot bivaque, cette nuit, dans le bois de Vincennes ; elle a repassé la Marne dans la journée, et elle a été concentrée sur ce point pour donner suite à ses opérations. »

Il est plus facile d'imaginer que de décrire la stupéfaction des Parisiens en apprenant une telle nouvelle et donnée de cette façon. Voici en quels termes l'expliqua un ordre du jour daté de Vincennes 4 décembre, disant aux soldats :

« Après deux journées de glorieux combats, je vous ai fait repasser la Marne, parce que j'étais convaincu que de nouveaux efforts, dans une direction où l'ennemi avait eu le temps de concentrer toutes ses forces et de préparer tous ses moyens d'action, seraient stériles. »

Il leur affirmait que la lutte était seulement suspendue pour quelques instants et les exhortait à se préparer pour de nouveaux combats.

Le général disait sans doute la vérité[1]. Mais les Parisiens ne comprenaient pas comment la défense, disposant de plus de quatre cent mille hommes, ne trouvait jamais moyen d'en porter 150,000 sur un point pour y faire une trouée à travers l'ennemi dont l'effectif, devant Paris, ne dépassa pas et peut-être n'atteignit pas 200,000 hommes, répandus sur une immense circonférence. Quant au général Ducrot, Paris lui répéta chaque jour et sur tous les tons de l'ironie : « Victorieux ou mort. »

[1] Le général Ducrot disait-il la vérité toute entière. M. Jules Simon l'accuse d'avoir repassé la Marne sans l'ordre et contre la volonté de son supérieur hiérarchique. La nécessité l'y obligeait peut-être.

Une autre émotion, douloureuse aussi, attendait les Parisiens. Le 6 décembre, le gouvernement fit placarder une affiche contenant une lettre du général de Moltke annonçant la défaite de l'armée de la Loire, la reprise d'Orléans et offrant les moyens de vérifier l'exactitude du fait. Au-dessous de cette lettre était imprimée la réponse du gouverneur de Paris accusant réception de la dépêche et refusant de procéder à cette vérification.

Le gouvernement ajoutait en *post-scriptum :*

« Cette nouvelle qui nous vient par l'ennemi, en la supposant exacte, ne nous ôte pas le droit de compter sur le grand mouvement de la France accourant à notre secours. Elle ne change rien ni à nos résolutions ni à nos grands devoirs. »

M. de Moltke voulait, sans doute, agir sur le moral des assiégés, mais la nouvelle donnée par lui n'était que trop exacte.

CHAPITRE VI

Opérations dans le Nord. — Dans l'Est. — Dans l'Ouest. — Reprise d'Orléans.

§ I. Opérations dans le Nord. — Durant le cours du mois de novembre, des opérations militaires s'exécutèrent dans le Nord, dans l'Est et dans l'Ouest de la France.

Dès son arrivée à Tours, M. Gambetta avait chargé M. Testelin, délégué du gouvernement pour les départements du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Aisne et de la Somme, d'y organiser la défense. Il n'était resté, dans cette région, qu'environ 8,000 hommes de dépôts, qui furent expédiés vers le centre ; le pays se trouva livré sans protection aux incursions de partis ennemis qui venaient le piller. Vers le milieu d'octobre, M. Testelin obtint l'adjonction du colonel Farre, directeur des fortifications à Lille, qui reçut le grade de général de brigade. Peu après, le général Bourbaki fut nommé commandant en chef de l'armée à former dans le Nord de la France. Par leurs efforts réunis, cette armée, dite 22e corps, commençait à se constituer, lorsqu'elle passa, le 19 novembre, sous les ordres du général Farre, Bourbaki étant appelé à exercer un commandement dans le centre.

Après la capitulation de Metz, le général de Manteuffel, nommé commandant de la 1re armée prussienne, fut chargé d'organiser le siége de Montmédy, de Soissons, de La Fère, puis de se porter vers l'ouest, dans la direction de Rouen, en s'emparant d'Amiens. Le 24 novembre, son avant-garde arrivait, après deux légers engagements au village de Mezières à quelques kilomètres d'Amiens.

Le général Farre réunit autour de cette ville toutes ses forces; s'élevant à un peu plus de 17,000 hommes; que la garnison d'Amiens porta à 25,000. Du 21 au 26 de petits combats eurent lieu qui ne furent pas toujours à l'avantage des ennemis. Le 27, le général prussien Gœben, avec 35 à 45,000 hommes, attaqua toutes les positions françaises qu'il emporta malgré une résistance acharnée et prolongée jusqu'à la nuit. Ce fut la bataille de Villers-Bretonneux.

Le général Farre évacua Amiens, emmenant toute son artillerie. La citadelle resta seule occupée ; mais elle n'était pas en état de défense et capitula le 29.

Le général Faidherbe, qu'un décret du 18 novembre avait nommé commandant en chef de l'armée du Nord et de la 3e division militaire, arriva d'Algérie à Lille le 3 décembre et prit possession de ses fonctions. L'armée du Nord comptait alors 30,000 hommes et 60 pièces de canon.

Manteuffel, laissant de côté cette armée, avait marché droit sur Rouen, y était entré le 5 décembre et l'avait cruellement rançonné; puis, il s'empara de Dieppe et menaça le Havre, se proposant de soumettre tout le littoral jusqu'à Cherbourg.

Ce plan fut déjoué par Faidherbe qui, partant de Lille, le 8, avec une de ses divisions, reprit Ham et se dirigea sur Amiens, faisant la chasse à tous les petits détachements ennemis. Manteuffel évacua Dieppe, renonça à sa marche sur le Havre et abandonna Amiens, menaçant toutefois de le bombarder si les Français y rentraient.

Le 23 décembre, fut livrée la bataille de Pont-Noyelles. L'armée de Faidherbe était alors divisée en deux corps portant les numéros 22 et 23, et comptait 40,000 hommes et 78 pièces. Les Prussiens assaillirent vigoureusement les positions françaises, mais furent partout repoussés avec non moins de vigueur. Le lendemain, ils ne renouvelèrent pas l'attaque, bien qu'ayant reçu des renforts de Paris. Faidherbe, ne pouvant pousser plus avant, alla s'établir sur la Scarpe, d'Arras à Douai ; les Prussiens le suivirent, sans oser l'attaquer. Le 1er janvier, il porta ses cantonnements en avant

d'Arras, depuis Tilloy jusqu'à Rivière. L'année 1870 finissait donc assez heureusement de ce côté.

§ II. Opérations dans l'Est. — Dès les premiers désastres de la campagne, Garibaldi avait songé à offrir ses services à la France. Sorti de Caprera, malgré la surveillance du gouvernement italien, Garibaldi arriva le 7 octobre à Marseille et se rendit à Tours; les populations lui firent l'accueil le plus sympathique. On a vu précédemment que, froissé de l'indifférence de la délégation et près de repartir, il fut retenu par M. Gambetta, qui lui donna le commandement des francs-tireurs et des corps volontaires dans la zone des Vosges, de Strasbourg à Paris ; une brigade de gardes mobiles devait lui être adjointe.

Garibaldi s'occupa aussitôt d'organiser son état-major et, dès qu'il eut reçu ses lettres de service, il quitta Tours, le 13 octobre au soir, pour se rendre à Dôle, où il avait décidé d'établir son quartier-général.

On a vu aussi que le général Cambriels, commandant le peu de forces militaires subsistant dans les Vosges s'était, après le combat de la Burgonce, retiré devant le corps du général de Werder jusqu'à Besançon.

M. Gambetta écrivit à ce général, faisant appel à son patriotisme, le priant de réserver bon accueil à Garibaldi et de se concerter avec lui sur les moyens d'action.

Cette recommandation ne suffit pas. Il fallut la présence de M. Gambetta à Besançon, puis des ordres précis et itératifs, pour faire obtenir à Garibaldi une partie des ressources nécessaires.

La retraite de Cambriels n'avait pas arrêté la marche de Werder, qui occupa Vesoul, le 19 octobre ; après une démonstration peu sérieuse contre Besançon, il poussa ses troupes vers Dijon et y entra, le 31, après un combat sanglant dans les faubourgs Saint-Nicolas et Saint-Pierre et un bombardement qui incendia plusieurs points de la ville.

Un autre corps prussien, parti aussi de Strasbourg, avait parcouru l'Alsace, du nord au sud, mettant le siége devant Schlestadt, qui capitula le 24 octobre, Neuf Brisach, qui en fit autant le 10 novembre, enfin devant Belfort qui devait n'ouvrir ses portes qu'après l'armistice. Mulhouse fut occupé le 3 octobre. Ce corps, commandé par le général Treskow, n'avait été inquiété, dans sa marche, que par un corps franc qu'avait organisé et que commandait M. Keller, un des députés de l'Alsace. Le 8 novembre, Treskow

s'emparait de Montbéliard et de quelques autres localités dont la possession interceptait les secours qui auraient pu se diriger vers Belfort.

Treskow pouvait, en se joignant à Werder, bloquer les troupes rassemblées à Besançon et leur faire là, sur une moindre échelle, ce que Frédéric-Charles avait fait à Metz. Le général Michel, qui en avait pris le commandement à la place de Cambriels, appelé ailleurs, reçut ordre de laisser dans Besançon une garnison d'environ 10,000 hommes et de prendre position à Chagny, au sud de Beaune, où se croisent plusieurs chemins de fer. Près de 40 000 hommes étaient réunis sur ce point. Le général Michel, démissionnaire, eut pour successeur le général Crouzat. Celui-ci reçut, le 16 novembre, ordre de détacher 15,000 hommes à Lyon, et de se diriger sur Gien avec le reste des troupes dont il dut encore distraire une brigade qu'il envoya à Nevers. Il ne conserva donc qu'un peu plus de 30,000 hommes qui devinrent le noyau du 20e corps. L'est de la France demeura ainsi sans autre protection que quelques mille hommes réunis à Besançon sous les ordres du général Crémer, et de Garibaldi, auquel le ministre de la guerre avait prescrit de transférer son quartier général de Dôle à Autun. Avant cette opération, les Garibaldiens avaient eu avec les envahisseurs quelques engagements qui avaient appris à l'ennemi à les redouter.

Werder avait fait de Dijon sa base d'opérations qu'il essayait d'étendre au-delà de cette ville. Partout il rencontrait Garibaldi ou son fils Ricciotti, qui harcelaient ses troupes avec acharnement et leur infligeaient des pertes sensibles. Le 26 novembre, les Prussiens furent battus par Garibaldi à Pasques. Le lendemain, les Prussiens tentèrent, avec des forces supérieures et beaucoup d'artillerie, un mouvement tournant. Garibaldi se retira en faisant bonne contenance.

Le 1er décembre, 6,000 Prussiens, appuyés de cavaliers et de 12 pièces de canon, furent mis en déroute, après deux heures de combat, en avant d'Autun qu'ils croyaient enlever la veille ; ils avaient fait, sans plus de succès, une tentative sur Langres.

Le 3 décembre, Crémer vint attaquer, près de Vandenesse, le général prussien Keller, déjà battu, le 1er, près d'Autun, le mit en déroute, le poursuivit et lui prit des bagages.

Voulant en finir avec cette résistance, Werder expédia le 18 décembre, deux colonnes, comprenant environ 15,000 hommes avec 40 pièces d'artillerie pour s'emparer de Nuits et des villes environnantes. L'une de ces colonnes, engagée dans les montagnes de

la Côte-d'Or, y fut assaillie, battue, dispersée sur toute sa route; l'autre rencontra, près de Nuits, Cremer, qui l'arrêta jusqu'au soir, puis se replia un peu en arrière. Le lendemain, les Prussiens firent mine de le poursuivre, mais ne s'y aventurèrent pas. Garibaldi arrivait au secours de Cremer, les Prussiens rentrèrent à Dijon.

Dans les derniers jours de décembre, Werder, voyant de grands mouvements de troupes françaises entre Lyon et Besançon et craignant de se trouver isolé, évacua Dijon (28 decembre), puis Gray, se replia sur Vesoul et ramena, de même, dans la direction de Belfort, le reste de ses troupes.

Dans cette région aussi, l'année 1870 finissait pour la France sur des succès.

§ III. Opérations dans l'Ouest. — Entre la Somme et la Seine, les Prussiens, après l'occupation de Rouen, ne s'étaient guère avancés au delà, sur la rive droite : le Havre défiait leurs efforts. Les partis ennemis qui battaient le pays avaient, soit avec des détachements sortis du Havre, soit avec des francs-tireurs, des engagements où ils perdaient du monde. Sur la rive gauche, ils avaient poussé jusqu'à Pont-Audemer. Craignant qu'une flottille partie du Havre ne vint les prendre en flanc, ils coulèrent dans la Seine, devant Duclair, des navires dont quelques-uns étaient anglais. L'Angleterre réclama, mais M. de Bismarck répondit avec quelque hauteur, puis accorda une réparation dont l'Angleterre se contenta.

§ IV. Reprise d'Orléans. — Au sud-ouest de Paris, les Prussiens avaient leur centre d'opérations à Chartres, d'où Von der Thann s'était porté sur Orléans et avait lancé des détachements sur Saint-Calais et dans l'arrondissement de Vendôme, menaçant à la fois Blois, Tours et le Mans. Le 7 novembre, le grand-duc de Mecklembourg fut nommé commandant de toutes les troupes agissant dans cette région. Il arriva, le 15, à Toury; craignant d'être coupé par un mouvement de l'armée de la Loire vers Paris il se replia sur Chartres, laissant une division en observation à Toury.

Après la victoire de Coulmiers, M. Gambetta et plusieurs généraux voulaient pousser en avant, détruire l'armée de Von der Thann et se jeter sur les lignes d'investissement de Paris. Le général d'Aurelle repoussa ce plan, alléguant que son armée avait besoin de se refaire et alla s'enfermer dans le camp d'Orléans, dont les abords étaient protégés par des batteries de pièces marines à longue portée. Il y resta tout le courant de novembre.

CHAPITRE VI

Beaune-la-Rolande. — Artenay. — Origny. — Retraite sur le Mans.

§ I. Baune-la-Rolande. — Si ce repos profita à la réfection de l'armée de la Loire, il eut aussi pour cette armée de graves conséquences. D'abord, les Prussiens purent envoyer des renforts au duc de Mecklembourg, mais et surtout, Frédéric-Charles put faire rapidement filer son armée vers Orléans. Il la faisait avancer par colonnes, suivant des routes parallèles, et échelonnées à quelque distance.

M. Gambetta et la Délégation pensaient qu'on pouvait attaquer successivement ces colonnes et les disperser avant qu'elles eussent le temps de se concentrer. Un plan de campagne fut demandé, le 19 novembre, au général d'Aurelle qui ne l'envoya pas et fit de nombreuses objections.

La Délégation résolut d'agir sans lui et avec des troupes autres que les siennes. Le 24 novembre, le général Crouzat, avec le 20e corps, partant de Gien, et le colonel Billot, à la tête du 18e, se mirent en marche pour se joindre l'un à l'autre à Ladon, près de Bellegende et se diriger ensemble vers Pithiviers par Beaune-la-Rolande. Ils allaient ainsi à la rencontre de Frédéric-Charles, qui était arrivé le 19 à Angerville, en avant de Pithiviers, avec environ 60,000 hommes et 270 canons; d'où il avait fait occuper Beaune-la-Rolande et Montargis. A l'approche des Français, les Prussiens évacuèrent Montargis et se replièrent sur Beaune. Du 24 au 27, des combats, dont l'issue fut variable, se livrèrent dans cette direction. Le 28, la bataille de Beaune-la-Rolande fut gagnée par les Français. Toutefois, ils durent se replier, Frédéric-Charles ayant appelé à lui une division d'infanterie et une de cavalerie. Il ne jugea pas néanmoins devoir se maintenir à Beaune et quitta cette petite ville, en la brûlant, dans la nuit du 28 au 29.

Le projet d'arrêter Frédéric-Charles était manqué. Cependant les opérations des 20e et 18e corps eurent pour effet de contraindre le duc de Mecklembourg à renoncer à un mouvement tournant contre l'armée de la Loire. Ce chef prussien, qui avait alors sous ses ordres 46,000 hommes et 210 canons, envoya 25,000 hommes

vers Toury et Artenay, tandis qu'il évacuait l'arrondissement de Vendôme et le pays d'alentour. Le général Crouzat et le colonel Billot, promu général, s'établirent de manière à couvrir les approches d'Orléans.

Frédéric-Charles voulait attaquer Orléans avec deux corps d'armée, puis, cette ville prise, se porter rapidement sur Tours et enlever la Délégation Un troisième corps prussien était destiné à s'emparer de Bourges.

C'est dans ces circonstances, et en apprenant l'attaque projetée de Paris sur Champigny, que le général d'Aurelle exécutait le mouvement du 1er décembre. Le début fut heureux. Le 1er décembre même, le général Chanzy, commandant le 16e corps, livra à l'ennemi, entre Guillonville et Terminiers, un brillant combat, dit de Villepion, qui dura de midi à six heures, et dont le succès fut décidé par la division de l'amiral Jauréguiberry. Les Prussiens reculèrent jusqu'à Loigny. A l'autre extrémité de la ligne française, les Prussiens évacuèrent Beaune-la-Rolande et se concentrèrent à Pithiviers, où Frédéric-Charles avait son quartier-général.

Le lendemain, 2 décembre, le grand-duc de Mecklenbourg entreprit de s'établir entre le corps de Chanzy et le gros de l'armée, posté, avec Aurelle de Paladines, auprès d'Artenay. Il y réussit, grâce à des renforts continuels et au prix de pertes énormes. Chanzy fut, à son tour, contraint de se replier sur Terminiers. Le mal n'était pas irréparable; une résolution subite de Frédéric-Charles changea l'état des choses.

§ II. Artenay. — Dans la nuit du 2 au 3, le prince prussien concentra toutes ses forces, reliées à celles du duc de Mecklenbourg, entre la route d'Orléans à Pithiviers et le chemin de fer de Paris; c'était 110 à 120,000 hommes qui allaient attaquer l'armée de la Loire par Artenay, pour se porter ensuite sur Orléans. Le général d'Aurelle fit alors replier ses troupes sous Orléans, mais il ne crut pas devoir appeler à lui les 18e et 20e corps, généraux Crouzat et Billot; et laissa les 16e et 19e trop loin de lui, de sorte qu'il eut à supporter, avec le 15e, le principal effort de l'ennemi.

Pour la troisième fois, Artenay et ses environs furent le théâtre d'une lutte entre Français et Allemands. Les troupes du général d'Aurelle furent successivement repoussées de toutes leurs positions et forcées de battre en retraite sur Orléans. D'Aurelle télégraphia à Tours qu'il allait évacuer le chef-lieu du Loiret. La Délégation lui fit alors observer qu'en concentrant tous ses corps dans le

camp retranché, dont les défenses étaient redoutables, il pouvait y arrêter longtemps l'ennemi. Le général persista, l'autorisation lui fut alors expédiée d'abandonner Orléans. Quand il la reçut, il avait changé de plan et était décidé à rester, il en donna avis à Tours. M. Gambetta partit immédiatement pour Orléans, mais il ne put y arriver. D'Aurelle avait encore une fois changé de détermination et ordonné le départ.

L'ennemi parut devant Orléans, le 4 décembre au soir, et menaça de bombarder si, à 11 heures, la ville n'était pas rendue. Il fallut se résigner ; le lendemain, le duc de Mecklembourg reprit possession d'Orléans où il fit prisonniers quelques milliers de retardataires. La ville fut presque mise au pillage.

Tels sont les événements dont le comte de Moltke avait jugé utile d'informer le gouverneur de Paris.

Ces événements entraînèrent la démission du général d'Aurelle de Paladine et la dislocation de l'armée de la Loire. Les 16e et 17e corps, sous le commandement de Chanzy, se retirèrent sur Blois ; Bourbaki, avec les 18e et 20e sur Vierzon ; Martin des Paillières, avec le 15e corps, sur Gien. Ce 15e corps fut, peu après, réuni à l'armée de Bourbaki ; le 21e, qui était à Marchenoir, fut adjoint à celle de Chanzy. Des renforts successifs portèrent ces deux armées, l'une (Chanzy) à 120,000 hommes, l'autre (Bourbaki), à 100,000.

Frédéric-Charles lança sa cavalerie dans la direction du sud, à la recherche de Bourbaki ; elle arriva jusqu'à Vierzon sans l'avoir découvert. Pendant ce temps, Bourbaki gagnait Bourges, où les Prussiens n'allèrent pas l'inquiéter.

D'autres colonnes prussiennes se portèrent vers Sully et Gien, qu'elles occupèrent.

§ III. Origny. — Frédéric-Charles tenait surtout à ne pas laisser subsister l'armée de Chanzy qui, descendant la Loire par la rive droite, couvrait Blois, Tours et le Mans. Il ordonna au duc de Mecklembourg de le poursuivre et de prendre Tours.

Le 7, le 8, le 9 décembre, Mecklembourg attaqua Chanzy sans pouvoir le débusquer de ses positions et en éprouvant lui-même des pertes considérables qui firent murmurer ses soldats, presque tous Bavarois. Le 10, eut lieu une bataille encore plus rude, près d'Origny. Les Français conservèrent le champ de bataille.

Pendant ces opérations, Frédéric-Charles conçut le projet de tourner l'armée française en envoyant sur la rive gauche, le général Manstein avec un corps d'armée pour s'emparer de Blois et

mettre ainsi Chanzy entre deux feux. Arrivé devant Blois, Manstein trouva le pont coupé, descendit jusqu'à Amboise où il rencontra le même obstacle. Malheureusement le 12, un détachement prussien, agissant sur la rive droite, réussit à se rendre maître de Blois qui fut aussi fort maltraité.

Après les combats livrés du 7 au 9, Chanzy s'était retiré sur Vendôme. La route de Tours se trouvait ainsi ouverte. Le 9, la Délégation quitta cette ville et se transporta à Bordeaux.

§ IV. Retraite de Chanzy sur le Mans. — Le 14, le 15, les Allemands abordèrent les positions de Chanzy, près de Morée, et furent encore repoussés. Le 16, Chanzy décampa, à l'insu de l'ennemi, pour aller s'établir en avant du Mans. Les Allemands le poursuivirent assez inutilement. Ils se dirigèrent alors vers Tours, dont l'approche fut défendue, pendant toute la journée du 20, par 6,000 mobilisés angevins qui, la nuit venue, se retirèrent sur Langeais. Le lendemain, les Allemands entrèrent à Tours, après y avoir lancé des obus, pour se venger de quelques coups de fusil isolés.

Le 19, Chanzy était arrivé au Mans et s'était aussitôt occupé de se fortifier et de refaire son armée qui se monta bientôt à 30,000 hommes avec 35 pièces de canon. Il se proposait de partir du Mans, dans les premiers jours de janvier et de se porter sur Paris par Chartres et Versailles. La délégation approuva ce plan, mais invita le général à en différer l'exécution jusqu'au 14 janvier.

Ainsi, à la fin de 1870, malgré l'échec grave de la reprise d'Orléans, rien n'était encore désespéré au delà de la Loire. Bourbaki couvrait le Sud avec 100,000 hommes, et Chanzy, au Mans, surveillait et menaçait tous les mouvements que les Prussiens pourraient tenter au Nord-Ouest et au Sud-Ouest.

CHAPITRE VII

La faim et le froid. — Combats de la Ville-Évrard, du Bourget, d'Avron. — Bombardement des forts. — Bombardement de Paris. — Buzenval. — L'Armistice. — Le 22 Janvier.

§ I. La faim et le Froid. — Paris tenait toujours, ayant déjà dépassé le terme extrême que l'on avait assigné à sa résistance. Quelque doute qui s'attachât aux nouvelles données par M. de Moltke, les Parisiens soupçonnaient bien qu'il y avait un fond de

vérité. Toutes les incertitudes cessèrent le 18 décembre. Deux pigeons, arrivés ce jour-là, apportèrent deux dépêches de Gambetta :

La première, datée de Tours, 5 décembre, résumait les opérations de l'armée de la Loire, signalait la présence de Faidherbe à la tête de l'armée du Nord, notifiait que les Prussiens avaient levé le siége de Montmédy et de Mézières, et qu'ils étaient tenus en échec par Garibaldi entre Autun et Dijon.

La seconde, datée de la même ville, 11 décembre, disait que la Délégation était sans nouvelles de Paris, complétait les renseignements fournis par la dépêche du 15 décembre, signalait l'entrée en ligne des mobilisés et le mouvement du général Bressolles, se disposant à amener de Lyon un renfort de 30,000 hommes aux armées de l'Est.

En lisant ces dépêches, Paris fut attristé, car c'était la fin d'une espérance longtemps gardée ; il ne fut pas abattu : Paris ne désespérait pas de se délivrer par lui-même et ne reprochait à ses chefs que de ne lui demander ni assez d'efforts, ni assez de combats, ni assez de son sang.

Cependant, les souffrances du siége s'aggravaient. On parlait de rationner le pain. Cette mesure, qui eût été approuvée unanimement, dès les premiers jours de l'investissement, qui n'eût point soulevé d'opposition un peu plus tard, quand certaines gens donnaient du blé à leurs chevaux, effrayait maintenant, causait des paniques ; on se précipitait chez les boulangers, on emportait du pain par provision, et, la fournée de la nuit enlevée, les retardataires ne trouvaient plus rien. Le gouvernement fit afficher, le 12 décembre, que le pain ne serait pas rationné. C'était une imprudence, le rationnement eût prolongé la résistance. Il fallut, d'ailleurs, y recourir le 18 janvier.

Le froid sévissait, le thermomètre descendait à 5 degrés au-dessous de zéro dans la journée et plus bas encore pendant la nuit, il neigeait, un brouillard glacial couvrait la ville. Des femmes, des vieillards, des enfants attendaient, durant de longues heures, sous ce ciel inclément, par la bise âpre et le froid aigu, le moment d'avoir une chétive ration de viande de cheval, de salaison ou de légumes secs.

Paris pourtant ne se décourageait pas ; il souscrivait pour fondre des canons qu'il allait, joyeux et fier, offrir au Gouvernement.

Le 16 décembre, le gouvernement annonça à la population parisienne que, pour prolonger les subsistances, elle serait, dans peu

de jours, mise au régime du pain bis. Personne ne s'en émut; on avait fait et l'on était prêt à faire encore d'autres sacrifices.

Une chose ne manquait pas: le vin. Beaucoup de gens qui seraient littéralement tombés de faim ne se soutenaient qu'en buvant du vin et du café. L'abus du vin fut trop souvent, malheureusement, porté si loin, que le commandant en chef de la garde nationale eut à adresser au gouverneur des rapports comme celui-ci, daté du 16 décembre, qui fut placardé dans Paris :

« Le 200e bataillon est sorti aujourd'hui de Paris pour occuper les avant-postes de Créteil. Je reçois de M. le général commandant supérieur à Vincennes la dépêche suivante :

« Chef de bataillon du 200e ivre ! La moitié des hommes ivre !
« Impossible d'assurer le service avec eux. Obligation de faire
« relever leurs postes. Dans ces conditions, la garde nationale est
« une fatigue et un danger de plus.

« J'ai l'honneur de vous demander la révocation du chef de bataillon Leblois, commandant le 200e bataillon. »

Clément Thomas payera chèrement cet accomplissement de son devoir.

§ II. Combats de la Ville-Evrard, du Bourget, d'Avron. — Le 19, parvint encore à Paris une dépêche de Gambetta exposant la situation des armées de Chanzy et de Bourbaki, à la date du 14, celle de Faidherbe dans le Nord, et exprimant la pensée que la France se délivrera des Prussiens, si elle le veut résolument.

Le 20, un grand nombre de bataillons de garde nationale reçoivent l'ordre d'être prêts à sortir le soir et dans la nuit, pour prendre part, le lendemain, à d'importantes opérations militaires.

En effet, le 21, une attaque est dirigée sur les lignes prussiennes, depuis le Mont-Valérien jusqu'à Nogent-sur-Marne, dans une étendue de 40 kilomètres. Les Français occupent Neuilly-sur-Marne et enlèvent la Ville-Évrard, sur la route de Gournay, et la Maison-Blanche, position qui commande une partie du cours de la Marne, en aval de Lagny.

L'opération comprit aussi une attaque contre le Bourget, cette position que, six semaines auparavant, on avait déclarée insignifiante. Elle fut prise, après une lutte sanglante où se distinguèrent les marins. Mais, cette fois encore, les vainqueurs furent laissés sans soutien; deux jours plus tard, les Prussiens, ayant presque détruit le village par un feu d'artillerie, y revinrent en force, et s'en emparèrent définitivement.

La journée du 20 avait bien fini, et sans doute, le combat eût repris le lendemain, si la température n'y eût mis obstacle. Le froid s'abaissa, dans la soirée, à 9 degrés et, dans la nuit, à 17. Les soldats n'avaient ni abris, ni combustible. Près d'un millier furent atteints de congélation.

Par une négligence trop fréquente, après avoir pris les bâtiments de la Ville-Évrard, on ne les avait pas visités. Des Prussiens réfugiés dans les caves, en sortirent la nuit et attaquèrent les Français endormis. Dans le tumulte, le général Blaise fut tué. Les troupes de la Ville-Evrard restèrent prisonnières jusqu'au lendemain à l'aube. Un détachement de gendarmerie vint les délivrer.

Quatre jours après, l'ennemi démasqua ses batteries, et couvrit de projectiles le plateau d'Avron. Un combat d'artillerie s'engagea jusqu'à la nuit. Il fallut évacuer le plateau. La plus grande partie des troupes rentra dans Paris.

§ III. Bombardement des forts. — Le plateau d'Avron étant évacué, les Allemands lancèrent leurs projectiles sur les forts de Nogent et de Rosny ; ce dernier, commandé par le capitaine de vaisseau Mallet, fut pendant plusieurs jours, criblé de mitraille; les marins, ayant pour auxiliaire un détachement de l'artillerie de la garde nationale, répliquèrent par une canonnade énergique. Cette petite garnison fut portée à l'ordre de l'armée, et le capitaine Mallet élevé au grade de contre-amiral.

En même temps qu'il annonçait le bombardement des forts, le Gouvernement laissait pressentir à la population : « que l'ennemi, fatigué d'une résistance de plus de cent jours, se disposait à employer contre elle les moyens d'attaque à grande distance qu'il a depuis longtemps rassemblés. »

Le gouvernement atténuait ou voilait la vérité en parlant du bombarbement des forts. En réalité, c'est le bombardement de Paris qui commençait.

Le bombardement était prévu dès l'approche de l'ennemi. L'Institut avait d'avance protesté contre les dommages qui pourraient en résulter pour les arts, les lettres et les sciences. Les tableaux les plus précieux avaient été envoyés en province ; les plus belles sculptures cachées ; le Louvre, les bibliothèques avaient été, autant que possible, préservés des projectiles du feu.

§ IV. Bombardement de Paris. — Commencé par les forts de l'est, le bombardement se continua par ceux du sud. Le 5 janvier 1871, les premiers projectiles ennemis tombèrent à l'intérieur de l'en-

ceinte fortifiée. Le tir se rectifiant graduellement, les obus pénétrèrent davantage dans Paris, sans toutefois dépasser jamais la Seine. Les Prussiens ne tiraient pas au hasard ; les dômes, les tours, les flèches, les clochers, particulièrement le drapeau de la Convention de Genève, leur servaient de points de mire. Plusieurs hôpitaux, les Invalides, le Panthéon, le Muséum d'histoire naturelle reçurent des projectiles. Du 5 au 27 janvier, le bombardement de Paris fit 383 victimes, dont 115 femmes et 67 enfants. Ce résultat, moindre qu'on n'eût pu le craindre, s'explique par la précaution que prenaient les habitants des quartiers bombarbés de se réfugier dans les caves ou de chercher dans les autres quartiers une hospitalité qui ne leur manqua nulle part.

Le 5 janvier, le général Trochu fit placarder la proclamation suivante, adressée : *Aux citoyens de Paris :*

« Au moment où l'ennemi redouble ses efforts d'intimidation, on cherche à égarer les citoyens de Paris par la tromperie et la calomnie. On exploite contre la défense nos souffrances et nos sacrifices.

« Rien ne fera tomber les armes de nos mains. Courage, confiance, patriotisme ! Le gouverneur de Paris ne capitulera pas. »

Tout Paris applaudit à cette fière déclaration : « Le gouverneur de Paris ne capitulera pas. »

La proclamation du général répondait indirectement à un placard apposé, la veille, sur les murailles, qui contenait un long et violent réquisitoire anonyme contre le gouvernement et se terminait par ces mots : « Place au Peuple. Place à la Commune. »

Le 7 janvier, le gouvernement y répondit plus directement par cette note du *Journal officiel :*

« Depuis quelques jours certains clubs avaient multiplié les insultes et les menaces, comme pour prêter leur appui à l'ennemi. Hier, une affiche provoquait les citoyens à la guerre civile. Ces tentatives criminelles ont soulevé l'indignation et le mépris de la population. Elles ne peuvent cependant rester impunies. Les principaux auteurs de ces actes inqualifiables ont été arrêtés et seront traduits devant les conseils de guerre, conformément aux lois. »

Le même jour, une démonstration en faveur de la Commune fut essayée sans résultat. La population ne songeait qu'au bombardement qui venait ajouter de nouvelles souffrances aux privations du siége.

Le 10 janvier, on lut dans le *Journal officiel :*

« Pendant la nuit du 8 au 9 janvier, l'hôpital de la Pitié a été criblé d'obus. Le bâtiment de l'administration et les divers bâtiments qui contiennent des malades ont été gravement atteints.

Après avoir détaillé les victimes et constaté que l'ennemi continuait à tirer sur l'hôpital, la note officielle dit :

« Cet acharnement semblerait démontrer qu'il ne s'agit plus d'un bombardement ordinaire, mais d'une cruauté sauvage qui s'attaque de préférence aux établissements hospitaliers, dans la pensée d'atteindre plus profondément la population et de lui occasionner les plus dures et les plus poignantes émotions.

« Il devient utile de publier de tels faits qui ajoutent une page odieuse à l'histoire de nos ennemis, et de protester, au nom du droit, de la civilisation, de l'humanité, contre cet attentat prémédité, qui n'a eu de précédent dans aucune guerre. »

Des médecins et chirurgiens protestèrent, de leur côté, contre le bombardement dirigé sur les hôpitaux et les ambulances.

Le 13, les agents diplomatiques étrangers en résidence à Paris, adressèrent à M. de Bismarck, contre les mêmes faits, une protestation qui n'en arrêta pas le cours.

§ V. Buzenval. — Le bombardement, loin de décourager les Parisiens, ne faisait que les exaspérer. Ils s'irritaient de rester inutilement exposés aux projectiles prussiens et demandaient hautement à aller attaquer de près ces ennemis invisibles qui les assassinaient de loin. Le gouvernement comprit la nécessité de se rendre au vœu général et de tenter une nouvelle sortie. L'opportunité de ce fait militaire donna lieu à d'importantes discussions au sein du gouvernement. La date en fut fixée au 19 janvier.

Toute la journée du 18 se passa en préparatifs. Le point d'attaque était le village de Buzenval, sur la route de Saint-Germain. C'était un endroit dont les défenses naturelles et militaires rendaient l'agression difficile ; mais, si l'on parvenait à les surmonter, on pouvait marcher droit sur Versailles et, peut-être, surprendre le quartier général du roi de Prusse.

Comme toujours, les débuts furent brillants. L'impétuosité française escalada les pentes escarpées, malgré le mauvais état du terrain, détrempé par le dégel ; soldats et gardes nationaux enlevèrent les premiers obstacles. Mais bientôt, ils se trouvèrent arrêtés par des murs crénelés d'où l'ennemi les fusillait à loisir. Quelques boulets auraient renversé ces remparts peu solides, mais il n'y avait pas là

de canons. On combattit toute la journée, avec acharnement, avec fureur. Les Prussiens recevaient continuellement des renforts, tandis que la plus grande partie de nos 100,000 hommes amenés pour le combat ne prenaient aucune part à l'action. Encore une fois, la journée finit par une retraite. La garde nationale ne quitta qu'en frémissant ces hauteurs teintes de son sang, couvertes de ses morts et de ses blessés, où elle laissait des vieillards de soixante-dix ans comme le marquis de Coriolis, des jeunes gens pleins d'avenir comme Gustave Lambert, qui s'était déjà illustré par une première expédition au pôle nord. Lorsque la guerre éclata, il s'engagea comme simple soldat dans un régiment de ligne, ne voulant pas user de sa qualité d'ancien officier de marine. Il mourut simple sergent. Les membres du gouvernement accompagnèrent son convoi. Le peintre Henri Regnault, grand prix de Rome et par cela dispensé du service, était revenu en toute hâte de Tanger pour prendre les armes. Cédant à l'emportement de sa nature généreuse, il voulut vider sa cartouchière quoique la retraite eut sonné, il fut frappé d'une balle à la tête. Sa mort fut un deuil public. Bien que Regnault ne fut âgé que de 27 ans, il avait déjà prouvé qu'il serait l'un des plus brillants espoirs de l'école française.

La colère fut grande dans Paris, on accusa l'autorité militaire d'avoir voulu « donner une leçon à la garde nationale »; on accusa l'inhabileté des généraux et particulièrement du général Ducrot qui était arrivé en retard de deux heures.

§ VI. LE 22 JANVIER. — Le 20 janvier, l'irritation s'augmenta par la lecture de l'extrait suivant, d'une dépêche de la Délégation de Bordeaux, signée Chaudordy, et datée du 14 janvier :

« Le général Chanzy, après deux jours de brillantes batailles près du Mans, a dû se replier derrière la Mayenne. Il croit qu'il a eu affaire à 180,000 combattants, commandés par Frédéric-Charles et Mecklembourg en personne. Il n'est pas découragé, ni la France non plus, et le général annonce que sous peu de jours il reprendra ses opérations offensives. Il a perdu une douzaine de canons et 10,000 prisonniers, mais les ennemis ont eu de leur côté de grandes pertes.

« Le général Bourbaki est tout près de Belfort. Il a gagné une première bataille à Villersexel et une seconde avant-hier. Vesoul et Lure sont évacués. Il a grande confiance et se loue beaucoup des troupes et des officiers.

« Le général Faidherbe a eu encore quelques succès. »

Le 22 janvier, le *Journal officiel* publia la note qui suit :

« Le gouvernement de la Défense nationale a décidé que le commandement en chef de l'armée de Paris serait désormais séparé de la présidence du gouvernement.

« M. le général de division Vinoy est nommé commandant en chef de l'armée de Paris.

« Le titre et les fonctions de gouverneur de Paris sont supprimés.

« M. le général Trochu conserve la présidence du Gouvernement. »

L'opinion publique, naguère si enthousiaste du général Trochu, était maintenant tournée contre lui. On ne croyait plus à ses talents militaires, on doutait même de la solidité de son intelligence. Le public, ne sachant pas que la démission du général avait été exigée par le gouvernement tout en lui conservant la présidence du Conseil, ne s'expliquait pas cette démission et n'y voyait qu'un subterfuge, peu digne, pour éluder cette parole : « Le gouverneur de Paris ne capitulera pas. » Le général Vinoy était, d'ailleurs, sans influence sur la population parisienne.

Paris était sombre, agité, fiévreux ; cette disposition fut surexcitée encore par un évènement nouveau.

Une poignée d'agitateurs avait forcé la prison de Mazas et délivré plusieurs prévenus, parmi lesquels M. Flourens, puis, tenté d'occuper la mairie du vingtième arrondissement et d'y installer l'insurrection.

Le général Clément Thomas adressa aux gardes nationaux une proclamation leur expliquant l'extrême gravité de tels faits dans de pareilles circonstances et les exhortant à se lever au premier appel pour arrêter dès le début de pareilles tentatives.

Vers midi, un bataillon descend, en armes, de Montmartre et se rend à l'Hôtel de Ville en criant : *Aux armes ! Vive la Commune !* La porte de l'Hôtel est fermé. Des délégués, cependant, y sont admis. Ils reviennent bientôt, annonçant que leurs vœux seront transmis au gouvernement dont aucun membre n'est présent à l'Hôtel. En ce moment, un coup de feu, parti de la place, frappe mortellement un officier de la garde mobile postée dans le palais municipal. Les mobiles, voyant tomber leur officier, font feu sur la place. Le bataillon de Montmartre répond par un feu de peloton sur l'Hôtel.

Puis, gardes nationaux et curieux se dispersent, laissant sur le sol une trentaine de personnes tuées ou blessées.

Le soir, une proclamation du gouvernement flétrit énergiquement ce « crime odieux », promit de le punir et de maintenir l'ordre. Le lendemain, un décret ordonna la fermeture de tous les clubs. Un autre supprima les journaux *le Réveil* et *le Combat*. C'était la première mesure contraire à la liberté de la presse et de la tribune que prenait le gouvernement investi de tous les pouvoirs d'un état de siége réel.

Le bombardement continuait toujours sur Paris et aussi sur Saint-Denis où il exerçait de grands dégâts en renversant ou brûlant les maisons.

Le Moniteur prussien de Versailles apportait des nouvelles désastreuses de Chanzy, de Faidherbe, de Bourbaki. Paris se sentait livré à lui-même, isolé, abandonné ; le mot de capitulation passait dans l'air, éveillant des émotions de colère et de douleur.

§ VII. L'Armistice. — Enfin, le 28 janvier, le *Journal officiel* et des affiches révèlent la triste vérité.

Les armées de secours n'étaient pas détruites, mais elles étaient en déroute, tout espoir était perdu, l'état de nos subsistances ne nous permettait plus d'attendre.

Des négociations étaient ouvertes pour obtenir un armistice ayant pour but la convocation d'une Assemblée : « Pendant cet armistice, disait une Note du gouvernement, l'armée allemande occupera les forts, mais n'entrera pas dans Paris; nous conserverons notre garde nationale intacte et une division de l'armée, et aucun de nos soldats ne sera emmené hors du territoire. »

A ce moment, Paris était réduit à des extrémités qu'il n'avait pas connues depuis le siége de 1590. Après l'épuisement des viandes de consommation habituelle, les Parisiens de 1870 avaient mangé du cheval, du mulet, de l'âne, puis les chats, les chiens, les rats même; il y avait des boucheries *canines et félines* ; le pain était devenu répugnant pour les estomacs les moins délicats. A la rareté des vivres, s'ajoutait un fléau que ne connurent pas les assiégés de 1590 : le froid, qui fut d'une intensité peu commune sous le climat de Paris. On abattit les arbres des routes, des promenades, on fit des coupes dans le bois de Boulogne et de Vincennes ; on brûla tout le bois qu'on trouva disponible. Tout cela était insuffisant : ceux qui ne recouraient pas à ces expédients extrêmes, souffraient cruellement du froid. Le charbon de toute espèce man-

quait pour cuire les piteux aliments et pour chauffer les hôpitaux où mouraient presque tous les blessés. Plus de farine, plus de lait pour les enfants ; aussi la mortalité était effrayante parmi eux ; elle était énorme aussi sur le reste de la population. De 1,200 environ par semaine, en temps normal, elle était montée à 2,000 en novembre, à 3,280 fin décembre, à 4,671 dans la dernière semaine du siége. Le service des inhumations était devenu difficile, faute de chevaux, et dangereux sur la rive gauche, car les obus tombaient en quantité dans le cimetière du Sud.

Paris était impatient d'accomplir les actes les plus héroïques; et puisque l'ennemi ne venait pas, les Parisiens maudissaient leurs chefs qui ne les menaient pas à l'ennemi.

Il est plus facile de se rappeler que de décrire l'émotion, les désespoir que causa la brusque nouvelle donnée par le gouvernement. Était-ce donc pour en arriver aussi à une capitulation, car l'armistice n'était pas autre chose, que l'on avait tant travaillé, tant combattu, tant espéré, tant souffert ?...

Le 28 janvier, le *Journal officiel* publiait la note que voici :

« C'est le cœur brisé de douleur que nous déposons les armes. Ni les souffrances, ni la mort dans le combat n'auraient pu contraindre Paris à ce cruel sacrifice ; il ne cède qu'à la faim, il s'arrête quand il n'a plus de pain. Dans cette cruelle situation, le gouvernement a fait tous ses efforts pour adoucir l'amertume d'un sacrifice imposé par la nécessité. Depuis lundi soir, il négocie ; ce soir a été signé un traité qui garantit à la garde nationale tout entière son organisation et ses armes; l'armée, déclarée prisonnière de guerre, ne quittera point Paris. Les officiers garderont leur épée. Une Assemblée nationale est convoquée. La France est malheureuse, mais elle n'est pas abattue. Elle a fait son devoir, elle reste maîtresse d'elle-même. »

A la suite, était la *Convention* signée le soir même à Versailles, entre M. de Bismarck et M. Jules Favre et dont les articles principaux portaient :

« Article premier. Un armistice général, sur toute la ligne des opérations militaires en cours d'exécution, entre les armées allemandes et les armées françaises, commencera pour Paris aujourd'hui même ; pour les départements dans un délai de trois jours. La durée de l'armistice sera de vingt-et-un jours, à dater d'aujourd'hui, de manière que, sauf le cas où il serait renouvelé, l'armistice se terminera partout le dix-neuf février, à midi.

« Les armées belligérantes conserveront leurs positions respectives, qui seront séparées par une ligne de démarcation. (Suit le tracé de cette ligne.)

« Les opérations militaires sur le terrain des départements du Doubs, du Jura et de la Côte-d'Or, ainsi que le siége de Belfort, se continueront indépendamment de l'armistice, jusqu'au moment où on se sera mis d'accord sur la ligne de démarcation dont le tracé, à travers les trois départements mentionnés, a été réservé à une entente ultérieure.

« Art. 2. L'armistice, ainsi convenu, a pour but de permettre au gouvernement de la défense nationale de convoquer une Assemblée librement élue, qui se prononcera sur la question de savoir : si la guerre doit être continuée, ou à quelles conditions la paix doit être faite.

« L'Assemblée se réunira dans la ville de Bordeaux.

« Toutes les facilités seront données par les commandants des armées allemandes, pour l'élection et la réunion des députés qui la composeront.

« Art. 3. Il sera fait immédiatement remise à l'armée allemande, par l'autorité militaire française, de tous les forts formant le périmètre de la défense extérieure de Paris, ainsi que de leur matériel de guerre. Les communes et les maisons situées en dehors de ce périmètre, ou entre les forts, pourront être occupées par les troupes allemandes, jusqu'à une ligne à tracer par des commissaires militaires. Le terrain restant entre cette ligne et l'enceinte fortifiée de la ville de Paris sera interdit aux forces armées des deux parties. La manière de rendre les forts, et le tracé de la ligne mentionnée, formeront l'objet d'un protocole à annexer à la présente convention.

« Art. 4. Pendant la durée de l'armistice, l'armée allemande n'entrera pas dans la ville de Paris.

« Art. 5. L'enceinte sera désarmée de ses canons, dont les affûts seront transportés dans les forts à désigner par un commissaire de l'armée allemande[1].

« Art. 6. Les garnisons (armée de ligne, garde mobile et marins) des forts et de Paris seront prisonnières de guerre, sauf une division de douze mille hommes, que l'autorité militaire, dans Paris, conservera pour le service intérieur.

[1] Dans le protocole, cette condition du transport des affûts dans les forts a été abandonnée par les commissaires allemands, sur la demande des commissaires français.

« Les troupes, prisonnières de guerre, déposeront leurs armes, qui seront réunies dans des lieux désignés et livrées, suivant règlement, par commissaires, suivant l'usage ; ces troupes resteront dans l'intérieur de la ville, dont elles ne pourront pas franchir l'enceinte pendant l'armistice. Les autorités françaises s'engagent à veiller à ce que tout individu appartenant à l'armée et à la garde mobile reste consigné dans l'intérieur de la ville. Les officiers des troupes prisonnières seront désignés par une liste à remettre aux autorités allemandes.

« A l'expiration de l'armistice, tous les militaires appartenant à l'armée consignée dans Paris auront à se constituer prisonniers de guerre de l'armée allemande, si la paix n'est pas conclue jusque-là.

« Les officiers prisonniers conserveront leurs armes.

« Art. 7. La garde nationale conservera ses armes ; elle sera chargée de la garde de Paris et du maintien de l'ordre. Il en sera de même de la gendarmerie et des troupes assimilées, employées dans le service municipal, telles que garde républicaine, douaniers et pompiers ; la totalité de cette catégorie n'excédera pas trois mille cinq cents hommes.

« Tous les corps de francs-tireurs seront dissous par une ordonnance du gouvernement français. »

Les articles 8 et 9 réglaient les procédés à employer pour le ravitaillement de la place, l'article 10 permettait aux Parisiens de quitter la ville de 6 heures du matin à 6 heures du soir, munis de passeports français visés aux avant-postes allemands.

« Art. 11. La ville de Paris paiera une contribution municipale de guerre, de la somme de deux cents millions de francs. Ce paiement devra être effectué avant le quinzième jour de l'armistice. Le mode de paiement sera déterminé par une commission mixte allemande et française.

« Art. 12. Pendant la durée de l'armistice, il ne sera rien distrait des valeurs publiques pouvant servir de gages au recouvrement des contributions de guerre.

« Art. 13. L'importation, dans Paris, d'armes, de munitions ou de matières servant à leur fabrication, sera interdite pendant la durée de l'armistice. »

L'article 14 réglait le mode d'échange des prisonniers de guerre, y compris les prisonniers civils que les Allemands avaient emmenés comme otages.

« Art. 15 et dernier. Un service postal, pour les lettres non

cachetées, sera organisé entre Paris et les départements, par l'intermédiaire du quartier-général de Versailles. »

A cette publication était jointe une note montrant qu'il était en tout cas impossible d'attendre un secours instantané et donnant l'état exact des approvisionnements. Le gouvernement mettait sous les yeux du public les chiffres mêmes. Le ministre de la guerre n'avait plus que dix jours de vivres pour ses troupes. L'administration civile, n'avait plus que 35,000 quintaux de farine panifiable (on appelait ainsi un résidu de blé, d'avoine, de paille et de matières de toute nature pouvant être converties en pain), provenant des magasins de la guerre.

« En temps ordinaire, Paris emploie à sa subsistance 8,000 quintaux de farine par jour ; depuis le 18 janvier, c'est-à-dire depuis le rationnement, cette consommation était descendue à 5,300 quintaux. »

En partant de ce chiffre de 5,300 quintaux, disait la note, le total des approvisionnements représente une durée de sept jours.

« A ces sept jours, on peut ajouter *un* jour d'alimentation fournie par la farine actuellement distribuée aux boulangers ; *trois* ou *quatre* jours auxquels subviendront les quantités de blés enlevées aux détenteurs par tous les moyens qu'il a été possible d'imaginer, et l'on arrive ainsi à reconnaître que nous avons du pain pour huit jours au moins, pour douze jours au plus.

« Il n'est pas inutile de dire que, depuis trois semaines, il n'existe plus de provision en farine. Nos moulins ne fournissent chaque jour que la farine nécessaire au lendemain. Il eût suffi de quelques obus, tombant sur l'usine Cail, pour mettre instantanément en danger l'alimentation de toute la ville.

« En ce qui concerne la viande, la situation peut se caractériser par un seul mot : depuis l'épuisement de nos réserves de boucherie, nous avons vécu en mangeant du cheval. Il y avait cent mille chevaux à Paris, il n'en reste plus que 33,000, en comprenant dans ce chiffre les chevaux de la guerre. »

On comptait qu'il fallait au minimum 11,000 de ces chevaux pour le service de la ville et de la guerre. En réalité, une fois ces diverses nécessités satisfaites, le nombre des animaux disponibles pour la boucherie ne dépassera pas 22,000 environ.

La ration étant par jour de *vingt-cinq* grammes de viande de cheval, *trois cents* grammes de pain par chaque habitant, il restait du pain pour un maximum de dix jours. Ensuite, il fallait

se passer de pain, augmenter les rations de viande, abattre 3,000 chevaux par jour, tuer les quelques vaches (3,000) réservées aux hôpitaux et à l'alimentation des nouveau-nés. On pouvait ainsi n'arriver qu'une semaine environ plus tard aux dernières crises de la famine.

« Mais, disait en terminant le rédacteur de la note, nous n'en viendrons pas à cette extrémité, précisément parce que le gouvernement de la Défense nationale s'est décidé à négocier. On dira peut-être : « Pourquoi avoir tant tardé? Pourquoi n'avoir pas révélé plus tôt ces vérités terribles? » A cette question, il y a à répondre que le devoir était de prolonger la résistance jusqu'aux dernières limites, et que la révélation de semblables détails eût été la fin de toute résistance. »

L'armistice du 28 janvier termina la résistance, non pas seulement de Paris, mais de la France entière. Le gouvernement de la Défense nationale, enfermé dans Paris, pouvait-il abdiquer à la dernière heure et laisser le soin de la capitulation soit au gouvernement militaire, soit à l'autorité municipale, stipulant l'un ou l'autre pour la seule place ou ville de Paris? Le gouvernement ne crut pas pouvoir en faire la proposition; M. de Bismarck ne l'eût certainement pas accueillie.

Quelle était alors la situation militaire en province?

CHAPITRE VIII

Armées de province.

Nord. — Le 1er et le 2 janvier 1871, Faidherbe, quittant ses fortes positions sur la Scarpe, se mit en marche pour contraindre les Prussiens à s'éloigner de Péronne qu'ils menaçaient de bombarder. Après un petit combat, livré le 2, avec succès à Achiet-le-Grand, l'armée de Faidherbe se trouva, le 3, en présence de l'armée prussienne, à forces égales, près de Bapaume. Les Français délogèrent l'ennemi de toutes ses positions, fortement retranchées et soutenus par une nombreuse artillerie. Les Prussiens évacuèrent Bapaume. Faidherbe prit ses cantonnements un peu au nord de cette ville. Instruits du fait, les Prussiens rentrèrent à Bapaume.

L'armée française s'étant reposée, reprit sa marche vers Péronne que l'ennemi était revenu attaquer. Le 11, Faidherbe apprit que la place avait capitulé à la suite d'un bombardement dirigé, suivant l'habitude prussienne, non sur les ouvrages de défense, mais sur l'intérieur de la ville.

Faidherbe reçut alors de Bordeaux l'ordre de se porter dans la direction de Paris, afin d'obliger l'armée assiégeante à se dégarnir pour envoyer des troupes contre lui.

Le 18, Faidherbe arriva au village de Vermand, non loin de Saint-Quentin, où il repoussa l'attaque de forces supérieures aux siennes. Le 19, il livra la bataille de Saint-Quentin qui se prolongea jusqu'à la nuit, et que les Prussiens ne gagnèrent que grâce aux chemins de fer qui leur amenaient incessamment des renforts de troupes fraîches.

Faidherbe se retira, dans un excellent ordre, sur Cambrai. L'ennemi se présenta, le 20, devant cette ville, et lui fit inutilement sommation de se rendre. Il tenta, sans plus de succès, de bombarder Landrecies.

L'armistice vint suspendre les hostilités. Un décret du 7 février ayant licencié les armées actives, le 22ᵉ corps fut envoyé à Cherbourg et le 23ᵉ réparti dans les places fortes, en attendant le licenciement général. A cette date, du 7 février, Faidherbe était en état de reprendre l'offensive avec toute chance de succès.

Est. — Les mouvements de troupes françaises qui avaient déterminé le général Werder à se replier dans la direction de Belfort, pour couvrir le siége de cette place, se rattachaient à un plan nouveau préparé à Bordeaux.

Après la défaite d'Artenay et la dislocation de l'armée de la Loire, le général Bourbaki fut envoyé à Bourges où, avec le 18ᵉ corps resté intact, le 16ᵉ et le 20ᵉ, plus ou moins endommagés, il parvint à reconstituer une armée qui compta bientôt cent mille hommes, y compris quarante mille hommes ramenés de Chagny par le général Crouzat, à qui succéda le général Clinchant. Il y avait trois cents bouches à feu. Suivant le plan nouveau, Bourbaki devait, laissant le 16ᵉ corps à Bourges, pour couvrir cette ville et dissimuler son départ, se diriger, avec les deux autres corps, vers Beaune, rallier Garibaldi et Cremer, qui porteraient ses forces à 70,000 hommes; reprendre Dijon, où il n'y avait pas plus de 40,000 Prussiens, faire jonction avec le général Bressoles, amenant de Lyon 40,000 hommes, et gagner Besançon où il trouverait en-

core une vingtaine de mille hommes. Avec de telles forces, Bourbaki coupait les communications de l'ennemi, l'obligeait à lever le siége de Belfort et ceux des places du Nord, donnant ainsi à Faidherbe toute liberté d'action.

Bourbaki avait un long trajet à parcourir; la célérité et le bon ordre de ses mouvements étaient la condition indispensable du succès. Malheureusement cette condition manqua. Le service des chemins de fer, celui de l'intendance furent très-défectueux; un temps précieux fut irréparablement perdu. Les soldats durent attendre, quelquefois plusieurs jours, dans les wagons même, par un froid des plus intenses, l'heure du départ qui ne venait pas; les vivres manquèrent aussi. Les troupes eurent à endurer de cruelles souffrances.

Malgré toutes les précautions, les mouvements de l'armée de Bourbaki furent connus des Prussiens qui en devinèrent bientôt l'objectif.

Werder prit ses dispositions pour retarder la marche de Bourbaki et couvrir le corps qui assiégeait Belfort, en attendant l'arrivée de secours dont il ne doutait pas.

Le comte de Moltke, qui disposait de voies ferrées où était organisé un service bien discipliné, résolut de faire frapper par Frédéric-Charles un grand coup pour anéantir l'armée de Chanzy, privée du concours de Bourbaki, puis de reporter à grande vitesse contre celui-ci des troupes d'élite tirées de l'armée de Frédéric-Charles et de celle de Versailles.

Le 5 janvier, Bourbaki était à Besançon avec 140,000 hommes, dont 10,000 d'excellente réserve et 400 pièces de canon. Le 9, il battit Werder au village de Villersexel. Mais il lui fallut attendre des approvisionnements, il ne put se remettre en route que le 11 et ne marcha que lentement. Le 13, il enleva aux Prussiens Arcey et Sainte-Marie, et arriva, le 14, devant Héricourt, à 40 kilomètres de Belfort.

Le retard et la lenteur de notre armée avaient donné le temps à Werder de recevoir des renforts et de faire amener de grosses pièces de siége pour fortifier les positions qu'il avait prises sur les bords de la petite rivière de la Dizaine. Werder n'avait qu'un peu plus de 40,000 hommes et 120 pièces. Deux jours plus tôt, il était hors d'état de résister.

Dans la journée du 16, il y eut à Chenebier, sur la gauche de l'armée française, un engagement qui fut une véritable bataille, où

le général prussien Dagenfeld fut battu. Mais cet avantage fut suivi de fautes qui en firent perdre le fruit.

Le 17, Bourbaki engagea le combat sur toute la ligne. Malgré la bravoure des troupes et les pertes subies par l'ennemi, il ne put s'emparer d'Héricourt, attaqué trois fois dans la journée. La puissante artillerie des Prussiens dominait la nôtre.

Le 18 au matin, Bourbaki se mit en retraite sur Besançon ; le 24, toute son armée était échelonnée aux environs de cette ville.

Cependant, Manteuffel, appelé de la Seine-Inférieure pour aller commander toutes les forces prussiennes dans l'Est, arriva, le 12 janvier à Châtillon-sur-Seine, où il trouva deux corps prussiens, et se mit en mesure de gagner Hericourt, dont il était séparé par 170 kilomètres. Il apprit en route la victoire de Werder, et prit alors la résolution de couper la retraite à Bourbaki pour le forcer ou à se rendre avec son armée, ou à se retirer en Suisse, ce qui était un autre moyen de l'annuler. Werder devait poursuivre les Français le long de la frontière suisse, tandis que lui-même suivrait la ligne de fer de Besançon à Salins. Il dirigea un de ses corps, sous le général Kettler, pour attaquer Dijon et empêcher Garibaldi de le prendre en flanc.

Kettler assaillit pendant trois jours consécutifs, 21, 22, 23 janvier, les positions de Garibaldi, en avant de Dijon, sans parvenir à les entamer, et fut obligé de se replier, laissant aux mains des Garibaldiens le drapeau d'un régiment de Poméramie.

Pendant cette lutte, Dôle tombait au pouvoir des Prussiens après trois heures de combat et une heure de bombardement. Cet événement ne pouvait être qu'un faible obstacle à la retraite de Bourbaki dont les forces étaient bien supérieures à celles de l'ennemi. Mais, inexactement renseigné, hésitant pendant deux jours, il télégraphia à Bordeaux qu'il allait se retirer sur Lons-le-Saulnier ou Bourg par Pontarlier. Malgré l'ordre du ministre de la guerre qui lui indiquait une autre voie, Bourbaki persista dans son projet, et tandis que ses soldats se mettaient en route, le 26 au soir, il tenta de se brûler la cervelle, et ne réussit qu'à se blesser grièvement.

Le général Clinchant reçut aussitôt l'ordre de prendre le commandement et de renoncer à la retraite par Pontarlier. Mais il n'était plus temps, le mouvement était engagé, et il eût fallu plusieurs jours pour le modifier. L'armée continua donc sa marche par des chemins difficiles, laissant dans la neige les cadavres des chevaux morts de froid et de faim, des voitures qu'on ne pouvait

plus emmener, faute d'attelages. Sur les 80,000 hommes composant l'armée, 20,000 étaient débandés et ne formaient qu'une masse confuse, mais le reste se maintenait en bon ordre, ainsi que la division Cremer qui formait l'arrière-garde.

Le ministre de la guerre invita Garibaldi à se jeter sur les derrières de l'ennemi pour inquiéter ses communications et le contraindre à changer de front. Garibaldi, qui disposait alors de 50,000 hommes et de 90 pièces se mit en devoir d'exécuter cette manœuvre avec sa rapidité habituelle. Le 29 au soir, son avant-garde occupa le mont Rolland, en avant de Dôle que les Prussiens évacuèrent. Lui-même arrivait avec le gros de ses troupes, quand un télégramme de Bordeaux lui annonça l'armistice, et lui prescrivit de s'arrêter immédiatement.

Ici se place un des plus tristes épisodes de cette triste guerre.

Si la convention qui reçut le nom d'armistice eût été purement militaire, elle eût été négociée par l'État-major de Paris avec l'État-major prussien. Mais c'était, en réalité, une préparation à la paix, par conséquent un acte diplomatique. C'est pourquoi les termes généraux en furent arrêtés entre le chef du cabinet français, M. Jules Favre, et le chef du cabinet prussien, M. de Bismarck. Toutefois, lorsqu'il s'agit de régler les conditions relatives aux armées en présence, M. Jules Favre se fit adjoindre un militaire qui fut d'abord le général Beaufort d'Hautpoul, puis le général de Valdan, chef d'état-major du général Vinoy, gouverneur de Paris. M. de Bismarck fut assisté du comte de Moltke.

Le chef d'état-major prussien était seul en état d'indiquer avec précision la situation respective des armées du Nord, du Centre et de l'Ouest. Il ne se crut pas obligé à une rigueur mathématique et traça la ligne de démarcation de façon à enlever aux troupes françaises certaines positions avantageuses. Les négociateurs français durent accepter ces indications avec une confiance forcée.

Pour l'armée de l'Est, les choses se passèrent autrement.

M. Jules Favre avait énergiquement refusé à M. de Bismarck la cession de Belfort. Personne, ni du côté français, ni du côté prussien, ne connaissait la situation des choses dans l'Est assez approximativement pour essayer une délimitation entre les deux armées. On remit donc cette partie de la négociation à une entente ultérieure, après plus amples renseignements. La conséquence de cette remise était la continuation des opérations militaires.

Résultait-il de cette disposition que l'on dût continuer à combattre ?

Le gouvernement de Paris n'eut pas même un doute à ce sujet. M. Jules Favre, en télégraphiant à Bordeaux la conclusion de l'armistice, ordonna de suspendre partout les hostilités. La délégation obéit à cet ordre ; c'est ce qui arrêta le mouvement audacieux de Garibaldi qui eût, peut être, conservé à la France l'armée de l'Est.

M. de Bismarck comprenait-il de même la clause de l'armistice ? On doit le croire, car les termes de la dépêche envoyée à Bordeaux avaient été convenus entre lui et M. Jules Favre, et c'est par le télégraphe prussien (il n'y en avait pas d'autre; alors) que cette dépêche fut expédiée.

M. de Moltke adopta-t-il une autre interprétation ou négligea-t-il de donner des ordres au général Manteuffel [1] ?

Toujours est-il que, tandis que Garibaldi suspendait les hostilités, Manteuffel refusa de les discontinuer. Pendant que les généraux français demandaient des explications à leur gouvernement et essayaient de s'entendre avec le général prussien, celui-ci poussait ses troupes de manière à couper Clinchant de la Suisse et à cerner Garibaldi. Dans cette situation, Garibaldi évacua Dijon, le 1er février et se dirigea en toute hâte vers Lons-le-Saunier pour secourir Clinchant. Son avant-garde était déjà à Bourg lorsqu'arriva la nouvelle que l'armée de Clinchant était entrée en Suisse.

En effet, le 1er février, en vertu d'une convention conclue avec le général suisse Herzog, l'armée française, après une marche des plus pénibles dans les montagnes et les défilés encombrés de neige, après quelques engagements partiels que les Prussiens ont qualifiés de grandes victoires, l'armée française commença à franchir la frontière helvétique ; elle comptait encore près de 80,000 hommes et avait presque tout son matériel.

Les Français furent accueillis en Suisse avec un empressement cordial, une tendresse toute fraternelle. Jamais hospitalité ne fut plus large, plus franche, plus affectueuse. La Suisse s'est donné là un titre impérissable à la gratitude de la France.

Ouest. — Le comte de Moltke, aussitôt qu'il apprit la marche de Bourbaki vers l'Est, expédia, 1er janvier 1871, à Frédéric-Charles l'ordre d'aller attaquer l'armée de Chanzy ; il lui envoya, en même

[1] Voir *Pour la Vérité et pour la Justice*, par le général Trochu.

temps, les renforts nécessaires à cette entreprise en formant un corps commandé par le duc de Mecklembourg.

Quelques combats préliminaires, livrés dans les premiers jours de janvier, se terminèrent à l'avantage des Français. Mais, du 6 au 10, d'autres combats moins heureux refoulèrent toutes les troupes françaises vers le Mans.

Le 10, s'engagea, en avant de cette ville, une bataille qui dura tout le jour, resta indécise et recommença le lendemain matin. L'armée française avait conservé toutes ses positions, sauf une seule, abandonnée par des mobilisés bretons mal armés et mal organisés. La débandade de cette troupe en entraîna d'autres. Un effort malheureux pour reprendre la position perdue augmenta le désordre; une panique s'empara d'une partie de l'armée et ouvrit l'accès du Mans aux Prussiens qui pillèrent quelques quartiers et imposèrent à la ville une rançon de quatre millions, avec 40,000 rations par jour.

Chanzy se retira sur Mayenne et Laval où bon nombre de fuyards rallièrent leurs corps. Il reforma son armée tandis que le ministre de la guerre organisait une autre armée pour défendre la Bretagne.

C'est dans cette situation que survint la nouvelle de l'armistice.

La veille même de la conclusion de cet acte, M. Gambetta avait adressé à M. Jules Favre une longue lettre où il protestait énergiquement contre la capitulation de Paris et insistait pour continuer la guerre dans les départements [1].

Avant même que cette éloquente adjuration fût arrivée à destination, le sacrifice suprême était consommé et Paris le subissait avec la même indignation douloureuse que laissait éclater M. Gambetta.

CHAPITRE VIII

Les élections. — Conflit entre Paris et Bordeaux. — L'Assemblée. — Les Prussiens à Paris. — Discussion du traité de paix. — La déchéance. — Suite de la discussion. — Paris et l'Assemblée. — Le pacte de Bordeaux.

§ I. Les Élections. — D'après l'article II de l'armistice du 28 janvier, un décret du gouvernement de la Défense nationale, en date du 29, convoqua tous les électeurs de la France à se réunir,

[1] Cette lettre a été publiée dans plusieurs journaux, notamment dans la *République française* du 19 novembre 1873.

le 8 février, pour procéder, conformément au décret du 8 septembre qui remettait en vigueur la loi électorale de 1849, à l'élection d'une Assemblée nationale de 750 membres, chargée de décider « si la guerre devait être continuée, ou à quelles conditions la paix devait être faite. » Le décret de convocation n'ajoutait rien à ces termes de l'armistice, ne définissait ni le mandat de l'Assemblée ni la durée de sa session. Il est présumable que ce ne fut pas là un oubli, mais que le gouvernement ne se crut pas le droit de limiter autrement les pouvoirs ni l'existence de la future Assemblée. Le décret du 8 septembre convoquait une Assemblée *constituante*.

La convocation des électeurs à bref délai, l'état général des esprits ne laissaient pas le loisir des discussions préliminaires et des longues professions de foi. Il y eut peu des unes et des autres. Aucun des candidats ne protesta, même indirectement, contre la proclamation de la République, faite le 4 septembre; aucun, non plus, ne se présenta comme champion du second Empire. Les aspirants législateurs, se tenant dans le dilemme posé par l'armistice, se prononçaient pour la guerre ou pour la paix. Le plus grand nombre était pacifique et répondait ainsi au sentiment de la très-grande majorité des électeurs. Les partisans de la paix quand même, à tout prix, furent nommés, sans qu'on leur demandât d'où ils venaient et où ils prétendaient aller, la paix une fois faite.

Paris cependant, l'Alsace, la Lorraine, et quelques autres départements choisirent des députés moins résolus à s'incliner quand même devant la force victorieuse.

Un second décret du 29 janvier avait suspendu l'application des motifs d'inéligibilité inscrits dans la loi de 1849, réédictée par les décrets du 8 septembre et du 28 janvier, ne laissant subsister que l'interdiction pour les préfets et sous-préfets d'être élus dans leur ressort administratif. Par un hasard qu'explique l'état des moyens de communication à ce moment, le *Journal officiel* du 29 janvier contenant ces deux décrets ne parvint pas à Bordeaux.

Le 30, la Délégation rendit un décret frappant d'exclusion tous les anciens candidats officiels; un autre décret du même jour étendit l'exclusion à tous les membres des familles ayant régné en France, et permit aux préfets de se porter candidats dans les départements qu'ils administraient.

§ II. Conflit entre Paris et Bordeaux. — Ces deux décrets, inspirés par un sentiment de défiance qu'il est facile de comprendre,

mais intempestif, comme l'événement l'a prouvé, faillirent être la cause d'un conflit entre le gouvernement de Paris et la délégation de Bordeaux. M. Jules Simon, parti de Paris le 30 janvier, arrivé le lendemain à Bordeaux, conjura ses collègues de renoncer aux deux décrets qui soulevaient les réclamations des électeurs et d'une partie de la presse. N'obtenant pas cette renonciation volontaire, M. Jules Simon exhiba un décret par lequel il était investi de tous les pouvoirs nécessaires pour faire exécuter les prescriptions du gouvernement de la Défense. Le bruit courut, à cette époque, que M. Gambetta eut l'intention de résister par la force et que M. Jules Simon fut sur le point de le faire arrêter. Rien n'est venu à l'appui de ces rumeurs, M. Gambetta résigna sa part de pouvoir, n'étant plus en complète conformité d'idées avec le gouvernement (6 février).

M. Emmanuel Arago, qui venait d'arriver à Bordeaux, fut aussitôt nommé ministre de l'*Intérieur*.

Outre les protestations nées en France contre le décret des incapacités électorales, il en arriva d'ailleurs une fort inattendue, datée de Versailles, 13 février, adressée à M. Gambetta et signée Bismarck :

« Au nom de la liberté des élections stipulées par la convention d'armistice, je proteste contre les dispositions émises en votre nom pour priver du droit d'être élus à l'Assemblée des catégories nombreuses de citoyens français. Des élections faites sous un régime d'oppression arbitraire ne pourront pas conférer les droits que la convention d'armistice reconnaît aux députés librement élus. »

M. Thiers fut élu dans 27 départements, M. Gambetta dans neuf, M. Jules Favre dans huit, Garibaldi dans quatre, MM. Jules Grévy et Ledru-Rollin, chacun dans trois départements. Le prince de Joinville fut élu deux fois, son frère, le duc d'Aumale fut nommé dans l'Oise. Quatre ou cinq bonapartistes seulement réussirent, dans la Charente-Inférieure et en Corse où la légende napoléonienne est une sorte de patrimoine commun.

§ III. L'Assemblée. — L'armistice avait désigné Bordeaux comme lieu de réunion de l'Assemblée. Le gouvernement fit disposer pour la tenue des séances la salle du grand théâtre ; c'est là qu'au jour fixé, 12 février, se trouvèrent environ 300 députés qui, malgré cette infériorité numérique, se constituèrent sous la présidence de M. Benoist d'Azy, doyen d'âge[1].

[1] Voir, pour cette période, *Histoire de la Révolution de 1870-71* (tome II),

A la séance du lendemain, le président donna lecture d'une lettre ainsi conçue : « Citoyen président de l'Assemblée nationale, comme un dernier devoir rendu à la cause de la République française, je suis venu lui porter mon vote, que je dépose entre vos mains. Je renonce aussi au mandat de député dont j'ai été honoré par divers départements. Je vous salue. *Signé* : GARIBALDI. »

M. Jules Favre prit ensuite la parole pour donner lecture de la déclaration suivante : « Les membres du gouvernement de la Défense nationale, soussignés, tant en leur nom qu'au nom de leurs collègues, qui ratifieront les présentes, ont l'honneur de déposer leurs pouvoirs entre les mains du président de l'Assemblée nationale. Ils resteront à leur poste pour le maintien de l'ordre et l'exécution des lois, jusqu'à ce qu'ils en aient été régulièrement relevés. »

M. Jules Favre ajouta : « Nous ne sommes plus rien, si ce n'est vos justiciables, prêts à répondre de tous nos actes, convaincus que nous ne rencontrerons dans leur examen que la loyauté qui inspirera chacune de vos délibérations.

Des applaudissements accueillirent cet appel à la loyauté.

Le président venait de lever la séance quand Garibaldi demanda la parole. Étranger, il lui était permis de ne pas bien connaître nos règles parlementaires ; pendant quatre mois il avait combattu, avec énergie et non sans éclat, pour la défense de notre territoire, la simple courtoisie faisait un devoir de l'écouter. La majorité royaliste et cléricale lui refusa brutalement la parole, au milieu de l'indignation d'une partie de la salle et de l'auditoire public.

Garibaldi sortit de l'Assemblée et partit, quelques heures après, pour Caprera.

Le 16, M. Jules Grévy fut nommé président de l'Assemblée, par 519 voix sur 536 votants.

Le même jour, fut déposée une proposition, signée de sept députés et ainsi formulée :

« M. Thiers est nommé chef du pouvoir exécutif de la République française.

« Il exercera ses fonctions sous le contrôle de l'Assemblée nationale, avec le concours des ministres qu'il aura choisis et qu'il présidera. »

par Jules Claretie; *Histoire de l'Assemblée nationale de* 1871 (8 février 1871, 24 mai 1873), par Edmond Frank.

La proposition fut renvoyée à l'examen d'une commission spéciale de quinze membres, nommée séance tenante.

Le 17, au début de la séance, M. Keller, député d'Alsace, demanda à l'Assemblée de prendre en considération une déclaration par laquelle les députés du Bas et du Haut-Rhin, de la Moselle et de la Meurthe, rappelant que, depuis deux siècles, l'Alsace et la Lorraine sont associées à la bonne et à la mauvaise fortune de la France, signifient à l'Allemagne la volonté de ces deux provinces de rester françaises, protestant que le suffrage universel lui-même ne peut couvrir ou ratifier des exigences destructives de l'intégrité nationale ; que l'Europe ne peut consentir ni ratifier un tel abandon, que la paix faite à ce prix ne serait qu'une paix ruineuse et non définitive, qu'Alsaciens et Lorrains seront prêts à recommencer la guerre aujourd'hui, demain, à toute heure.

« En foi de quoi, ajoutait la déclaration, nous prenons nos concitoyens de France, les gouvernements et les peuples du monde entier à témoins que nous tenons d'avance pour nuls et non avenus tous actes et traités, vote ou plébiscite qui consentirait l'abandon en faveur de l'étranger de tout ou partie de nos provinces d'Alsace et de Lorraine.

« Nous proclamons, par la présente, à jamais inviolable le droit des Vosgiens et des Lorrains de rester membres de la nation française, et nous jurons, tant pour nous que pour nos commettants, nos enfants et leurs descendants, de le revendiquer éternellement et par toutes les voies, envers et contre tous les usurpateurs. »

M. Keller demanda l'urgence pour la prise en considération de ce document, dont la lecture causa la plus profonde émotion.

Sur la proposition de M. Thiers, l'Assemblée décida de se retirer sur-le-champ dans ses bureaux où l'on discuterait nettement, librement, la proposition présentée par M. Keller.

Après quatre heures de délibération non publique, l'Assemblée rentra en séance. M. Beulé, rapporteur d'une commission à laquelle la proposition des Alsaciens-Lorrains avait été soumise, annonça que la commission substituait au projet lu par M. Keller une déclaration rédigée en ces termes :

« L'Assemblée nationale, accueillant avec sympathie la déclaration de M. Keller et de ses collègues, s'en remet à la sagesse et au patriotisme de ses négociateurs. »

Ce texte fut adopté à une immense majorité.

Après ce grave incident, M. Victor Lefranc vint, au nom de la commission nommée la veille, proposer l'adoption du proje de loi relatif à la constitution du pouvoir exécutif. Le texte primitif fut voté sans modification. Le préambule de la loi disait :

« L'Assemblée nationale, *dépositaire de l'autorité souveraine*,

« Considérant qu'il importe, *en attendant qu'il soit statué sur les institutions de la France*, de pourvoir immédiatement aux nécessités du gouvernement et à la conduite des négociations... »

C'est des mots soulignés dans ces considérants que la majorité a déduit plus tard, le pouvoir constituant qu'elle s'est attribué.

Dans la séance du 19, M. Thiers remercia l'Assemblée de la preuve de confiance qu'elle lui avait donnée et fit connaître la composition du ministère : M. Dufaure, à la Justice ; M. Jules Favre, aux Affaires étrangères ; M. Ernest Picard, à l'Intérieur ; M. Jules Simon, à l'Instruction publique ; M. de Larcy, aux Travaux publics ; M. Lambrecht à l'Agriculture et commerce ; le général Leflô à la Guerre ; l'amiral Pothuau, à la marine. Le cabinet représentait ainsi les grandes fractions d'opinion de l'Assemblée.

M. Thiers exposa ensuite son programme de gouvernement qui consistait « à faire cesser le plus tôt, le plus complétement possible, l'occupation étrangère au moyen d'une paix, courageusement débattue, et qui ne sera acceptée que si elle est honorable... » Puis, « pacifier, réorganiser, relever le crédit, ranimer le travail..... Ayant opéré notre reconstitution sous le gouvernement de la République, nous pourrons prononcer en connaissance de cause sur nos destinées, et ce jugement sera prononcé, non par une minorité, mais par *la majorité des citoyens*, c'est-à-dire par la volonté nationale elle-même... »

Les applaudissements de l'Assemblée ratifièrent ce programme qui fut presque une prédiction.

L'Assemblée vota ensuite, d'abord la nomination, dans les bureaux, de huit commissions de 45 membres chacune, chargées d'éclairer l'Assemblée sur l'état des forces militaires, de la marine, des finances, des voies de communication, des relations postales et télégraphiques, des départements envahis, de l'administration intérieure, du commerce général de la France, puis d'une commission de quinze membres pour assister les négociateurs de la paix, recevoir leurs communications, donner son avis et faire son rapport à l'Assemblée.

Il fut bien entendu et établi que cette commission ne saurait en rien ni atténuer la responsabilité du gouvernement, ni engager la détermination décisive de l'Assemblée.

Sur la proposition de M. Thiers, l'Assemblée suspendit ses séances jusqu'à la conclusion du traité que les négociateurs devaient préparer et qu'elle aurait à sanctionner ou à rejeter.

L'armistice expirait le 19 février. Une première prorogation, consentie le 15, en avait reporté le terme au 26. Ce délai devant être encore insuffisant, une nouvelle convention, signée le 26, le prolongea jusqu'au 12 mars. Cette convention contenait (art. 2), une stipulation portant, contrairement à la convention précédente, qu'un corps d'armée allemande, 30,000 hommes au maximum, entrerait à Paris.

Tel était encore le prestige de Paris militant que l'occupation fut restreinte au quartier des Champs-Élysées, limité par la Seine, l'enceinte fortifiée, la rue du Faubourg Saint-Honoré et la place de la Concorde. Les Prussiens accordaient ainsi la prudence et leur gloire.

§ IV. Les Prussiens a Paris. — Les Prussiens, formant une division de 30,000 hommes, devaient entrer à Paris le 1er mars 1871 et y séjourner jusqu'à la ratification des préliminaires de paix.

Depuis le 28 janvier, une grande agitation régnait dans Paris. A l'irritation causée tout d'abord par le fait même de l'armistice, étaient venues s'ajouter, en premier lieu, les déceptions résultant des difficultés du ravitaillement par l'effet du mauvais état des routes, si bien qu'il fallut, un moment, recourir aux approvisionnements des assiégeants. Puis, la clause que les Prussiens n'entreraient pas dans Paris *pendant l'armistice*, laissait supposer qu'ils devaient y entrer après. Des nouvellistes perfides inventaient, et des gens trop crédules répétaient les bruits les plus alarmants, prêtant aux Prussiens les intentions les plus contraires au texte de la convention du 28 et les plus blessantes pour les Parisiens.

Un *Comité central*, composé en partie d'exagérés, sincères mais peu intelligents, en partie d'ambitieux sans talents et sans scrupules, s'était, pendant les derniers mois du siége, formé irrégulièrement dans la plupart des bataillons de la garde nationale, s'y était arrogé une sorte de pouvoir dictatorial, donnant des ordres et publiant des proclamations signées de noms alors inconnus et, depuis, trop connus. Ce comité, profitant de la surexcitation qui existait à Paris, poussait les bataillons à des manifestations pu-

bliques auxquelles servait de prétexte l'anniversaire du 24 février. A ces scènes de tumulte, des forcenés en ajoutèrent d'atroces : la chasse aux sergents de ville dont un fut jeté dans la gare de l'Arsenal, puis assassiné avec des raffinements sauvages.

La fermentation augmenta naturellement quand on connut la convention additionnelle accordant à un corps d'armée prussien l'entrée, même restreinte, à Paris. Dans certains quartiers le rappel fut battu, le tocsin sonné, des bataillons prirent les armes sans en avoir reçu l'ordre et se portèrent aux Champs-Élysées afin de repousser les Prussiens dont on annonçait l'arrivée pour le soir même. D'autres allèrent dans la plaine Monceaux enlever un parc d'artillerie, sous le prétexte de le soustraire aux Prussiens, qui devaient rester cantonnés loin de là. Quelques-uns des canons furent amenés à la place Royale, des autres conduits sur la butte Montmartre où ils servirent d'épouvantail aux alarmistes.

Tous ces mouvements n'étaient que l'exagération d'un sentiment patriotique ; mais il était facile d'en faire sortir les plus dangereux excès.

Néanmoins, les exhortations du gouvernement réussirent à maintenir une modération relative lors de l'arrivée et pendant le séjour des Prussiens. Ils entrèrent, le 1er mars au matin, prenant toutes les précautions militaires contre une surprise agressive, et occupèrent le quartier qui leur était assigné, évitant le plus possible de loger chez les habitants, non sans les molester.

L'attitude de Paris fut vraiment admirable de dignité. Dans toute la ville les boutiques, autres que celles des marchands de comestibles, restèrent complétement fermées. Aucun journal ne parut. La Bourse n'ouvrit pas. Des drapeaux noirs pendaient à beaucoup de fenêtres ; la vie de la grande ville sembla interrompue. Paris se résignait : on lui avait dit que l'entrée des Prussiens était la rançon de Belfort.

Toutefois, dans la journée, des curieux trop nombreux se portèrent aux abords du campement ennemi dont un long cordon de sentinelles françaises interdisait l'accès. Le soir, Paris, sombre, silencieux, avait l'aspect plus sinistre qu'aux plus cruels jours du siége : il n'avait même plus l'espérance.

Le 2 mars, on sut que la paix était signée ; quelque douleur, quelque colère que ressentît Paris des conditions dont il fallait la payer, il éprouva un mouvement de triste soulagement en apprenant que les Prussiens s'en iraient dès le lendemain.

Ils partirent, en effet, le 3 au matin, accompagnés de huées; inutile et puérile vengeance.

§ V. DISCUSSION DU TRAITÉ DE PAIX. — Le gouvernement envoya à Versailles, pour débattre les conditions de la paix, M. Thiers et M. Jules Favre. Le premier était désigné par son titre de chef du pouvoir exécutif, par les suffrages de vingt-six départements attestant la confiance que la nation mettait en lui, par la mission qu'il avait accomplie au commencement du siége de Paris, par sa longue expérience et par la considération dont il jouissait à l'étranger. Le second était son auxiliaire naturel par sa qualité de ministre des affaires étrangères et par ses relations antérieures avec M. de Bismarck.

Les deux négociateurs se débattirent longtemps et énergiquement contre les exigences d'un vainqueur sans générosité. Celui-ci voulait l'Alsace, toute la Lorraine et dix milliards de rançon. Les représentants de la France sauvèrent Nancy et une portion du département de la Meurthe et firent abaisser le chiffre de la rançon à cinq milliards.

Le 28 février, l'Assemblée nationale rentra en séance ; M. Thiers lui soumit une proposition de loi portant rectification des préliminaires de paix conclus à Versailles, et demanda la plus grande célérité, la ratification devant amener la restitution de nos prisonniers et l'évacuation immédiate de Paris. Plusieurs députés, dont quelques-uns flétrissaient le traité, réclamèrent une discussion approfondie. M. Thiers insista, disant que, par une prompte décision, l'Assemblée pourrait exercer sur l'état de Paris une influence considérable et peut-être « épargner à notre capitale une grande douleur. »

Une commission fut nommée, séance tenante, et le lendemain, 1er mars, le rapporteur, M. Victor Lefranc, proposa de ratifier les préliminaires dont voici les principales dispositions :

« Article 1. La France renonce en faveur de l'empire allemand à tous ses droits et titres sur les territoires situés à l'est de la frontière ci-après désignée (suit la ligne de démarcation).

. . . .

« Art. 2. La France paiera à S. M. l'empereur d'Allemagne la somme de cinq milliards de francs. Le paiement d'au moins un milliard de francs aura lieu dans le courant de l'année 1871, et celui de tout le reste de la dette dans un espace de trois années, à partir de la ratification des présentes.

« Art. 3. L'évacuation des territoires français occupés par les

troupes allemandes commencera après la ratification du présent traité. »

« Les troupes françaises se retireront en même temps derrière la Loire, qu'elles ne pourront dépasser avant la signature du traité de paix définitif. Sont exceptées de cette disposition, la garnison de Paris, dont le nombre ne pourra pas dépasser quarante mille hommes, et les garnisons indispensables à la sûreté des places fortes. »

Après le premier versement d'un demi-milliard, le reste du traité stipulait que, graduellement, l'évacuation aurait ensuite lieu ainsi : Somme, Oise et les parties des départements de la Seine-Inférieure, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, situés sur la rive droite de la Seine, ainsi que la partie du département de la Seine et les forts situés sur la rive droite. Après le paiement de deux milliards, l'occupation allemande ne comprendra plus que les départements de la Marne, des Ardennes, de la Haute-Marne, de la Meuse, des Vosges, de la Meurthe, ainsi que la forteresse de Belfort avec son territoire, qui serviront de gage pour les trois milliards restant, et où le nombre des troupes allemandes ne dépassera pas cinquante mille hommes. Sa Majesté l'empereur sera disposée à substituer à la garantie territoriale, consistant dans l'occupation partielle du territoire français, une garantie financière, si elle est offerte par le gouvernement français dans les conditions reconnues suffisantes par Sa Majesté l'empereur et roi pour les intérêts de l'Allemagne. Les trois milliards, dont l'acquittement aura été différé, porteront intérêt à cinq pour cent à partir de la ratification de la présente convention.

L'article 5 porte que l'entretien des troupes allemandes sera à la charge de la France.

L'article 6 que les prisonniers de guerre seront rendus immédiatement après la ratification des préliminaires.

L'article 7 que le traité définitif sera élaboré à Bruxelles.

« Fait à Versailles le 26 février 1870.

Signé : A. THIERS.
« V. BISMARCK. JULES FAVRE. »

Le traité est contre-signé par les représentants de la Bavière, du Wurtemberg et du grand-duché de Bade.

Après le rapport, que le côté droit accueillit par des applaudissements au moins intempestifs, la discussion fut ouverte.

M. Edgar Quinet déclara que le traité n'instituait pas la paix, mais la guerre à perpétuité. M. Bamberger (de Strasbourg), député de la Moselle, qui prit ensuite la parole, dit que « un traité aussi honteux ne pouvait être signé que par un seul homme, Napoléon III, dont le nom sera désormais cloué au pilori de l'histoire. » Cette parole provoqua une interruption : « Jamais Napoléon III n'aurait signé un traité honteux. » Sommé de se faire connaître, l'interrupteur jeta avec défi son nom : Galoni d'Istria. C'était un député de la Corse.

Alors s'éleva le plus tumultueux désordre qui eût encore éclaté dans l'Assemblée. M. Conti, autre député corse, essaya vainement, ainsi que son collègue M. Gavini, de se faire écouter à la tribune. L'indignation de l'Assemblée entière les contraignit au silence; il fallut que le président levât la séance pour laisser à l'émotion générale le temps de se calmer.

§ VI. La déchéance. — A la reprise de la séance, M. Target, au nom de 22 députés, lut une proposition ainsi formulée :

« L'Assemblée nationale clot l'incident, et dans les circonstances douloureuses que traverse la patrie et en face de protestations et de réserves inattendues, confirme la déchéance de Napoléon III et de sa dynastie, déjà prononcée par le suffrage universel, et le déclare responsable de la ruine, de l'invasion et du démembrement de la France. » (Acclamations unanimes. — Applaudissements prolongés.)

M. Gavini s'élance à la tribune, il veut parler, les cris d'indignation de l'assemblée entière couvrent sa voix.

M. Thiers prend alors la parole :

« Messieurs, dit-il, j'ai proposé une politique de conciliation et de paix. Tout le monde comprend la réserve que nous nous imposons devant le passé ; mais le jour où le passé se dresse devant le pays qui devrait l'oublier, nous devons protester énergiquement. Les princes de l'Europe disent, je les ai entendus, que la France a voulu la guerre; ce n'est pas vrai. C'est vous qui l'avez voulue. (Applaudissements unanimes, énergiques et prolongés.) La vérité se dresse devant vous. C'est votre châtiment d'être ici pour constater l'humiliation et l'épreuve à laquelle vos fautes...

Plusieurs voix. — Dites : « *Vos crimes...*

M. Thiers. — « ...nous ont condamnés. Si l'Assemblée voulait suivre mon conseil, elle vous laisserait la parole. Vous voulez parler des services rendus par l'Empire à la France; je supplie l'Assem-

blée de vous entendre. Messieurs, rappelons-nous que nous ne sommes pas constituants, mais que nous sommes souverains. C'est la première fois, depuis vingt ans, que les élections se sont faites librement en France. Si vous voulez la clôture, vous êtes libres de décider; sinon, écoutez patiemment ceux qui veulent se justifier, et nous leur répondrons. (Nouveaux applaudissements unanimes et prolongés.)

L'Assemblée adopta d'acclamation la proposition présentée par M. Target, contre laquelle se levèrent seuls les quelques députés bonapartistes.

Ce n'était pas au mois de mars, à Bordeaux, à propos de la paix qui faisait payer à la France les folies criminelles de l'Empire, qu'il fallait protester contre la chute de l'Empire, c'était le 4 septembre, à Paris, au lendemain de Sedan, en face du peuple indigné, venant chasser le Corps législatif, coupable d'avoir voté la guerre. Ce jour-là, où étaient les bonapartistes?

§ VII. Suite de la discussion. — Après cet incident, M. Bamberger reprit son discours interrompu et le termina par une protestation émouvante contre le traité. Puis, M. Victor Hugo protesta à son tour, M. Louis Blanc soutint que la France pouvait et devait continuer la guerre; des députés des Vosges déclarèrent vouloir s'abstenir; un député du même département, M. Georges, repoussa le traité comme une abdication du droit.

M. Thiers affirma que, s'il avait cru la guerre encore possible, il n'eût pas accepté la mission de négociateur, et supplia l'Assemblée de voter une paix qui sauverait la future grandeur du pays.

M. Keller, député d'Alsace, eut des paroles éloquentes pour revendiquer le droit de ses compatriotes à rester Français. « Je proteste contre le traité, dit-il ! Si l'Assemblée le ratifie, j'en appelle à Dieu, vengeur des justes causes, j'en appelle à tous les peuples qui ne veulent pas se laisser vendre comme un bétail; j'en appelle enfin à l'épée des hommes qui voudront, le plus tôt possible, déchirer ce détestable traité. »

M. Thiers reparut à la tribune; il démontra que la guerre avait été commencée avec des ressources insuffisantes; qu'après Sedan et Metz des efforts avaient été faits avec énergie par la nation, avec habileté par les généraux, mais que les armées inexpérimentées avaient été contraintes à la retraite. Il supplia, de nouveau, l'Assemblée de croire à sa parole et de voter, par patriotisme, la paix qu'imposait la force des choses.

Au bout de six heures de délibération, l'Assemblée procède au scrutin : 546 voix ratifient le traité que repoussent 107 suffrages.

Alors, au nom des députés du Haut-Rhin, Bas-Rhin et de la Moselle, M. Grosjean, l'un d'entre eux, lut une déclaration par laquelle ils donnaient leur démission et promettaient, en termes touchants, que : « Vos frères d'Alsace et de Lorraine, séparés, en ce moment, de la famille commune, conserveront à la France, absente de leurs foyers, une affection filiale, jusqu'au jour où elle viendra y reprendre sa place. »

L'Assemblée refusa d'accepter cette démission que plusieurs des signataires retirèrent.

Le soir même, M. Kuss, maire de Strasbourg pendant le siége, et député du Bas-Rhin, mourut à Bordeaux. La signature du traité avait hâté sa fin.

Le vote du 1er mars amena la démission de MM. Rochefort, Ranc, Malon, Tridon, Félix Pyat; MM. Varroy, Brice et Claude, de la Meurthe, crurent aussi devoir se retirer. M. Ledru-Rollin avait donné sa démission dès le 28 février, les élections ne lui paraissant pas avoir été faites avec la spontanéité que comporte le suffrage universel. M. Girot-Pouzol, du Puy-de-Dôme, avait déposé la sienne après la lecture des préliminaires.

Parmi les députés qui, en repoussant le projet de traité, votèrent implicitement la guerre à outrance, figuraient plusieurs généraux ayant commandé depuis le 4 septembre, notamment le général Chanzy, dont les troupes faisaient face aux Prussiens, et étaient prêtes à de nouveaux combats. Ces généraux ne jugeaient pas impossible la continuation de la lutte, ni chimérique l'espoir d'une meilleure issue définitive.

La nouvelle de la ratification fut expédiée, le 1er mars, par télégramme à Paris, d'où M. Jules Favre la porta aussitôt à Versailles, réclamant la retraite immédiate de la division prussienne campée à Paris. L'état-major prussien exigea une ratification officielle qui arriva le 2 mars. M. Jules Favre retourna à Versailles, et l'ordre de départ fut donné pour le lendemain matin.

Ce traité ne constituait encore que des préliminaires de paix, que devaient suivre un traité définitif, dont les négociations allaient s'ouvrir, à Bruxelles, aussitôt après l'échange des ratifications. Les plénipotentiaires désignés par le gouvernement français étaient, avec M. Jules Favre, MM. Pouyer-Quertier et de Goulard, membres de l'Assemblée nationale; ceux de la Prusse étaient M. de Bismarck et

le comte d'Arnim. Les événements retardèrent l'ouverture des conférences, qui n'eut lieu qu'au mois de mai, non plus alors à Bruxelles, mais à Francfort.

§ VIII. PARIS ET L'ASSEMBLÉE. — Si l'Assemblée se fût tenue littéralement dans les termes du décret qui l'avait convoquée, — décider la paix ou la continuation de la guerre, — elle aurait dû se séparer après la séance du 2 mars. Mais, comme rien ne définissait la durée, pas plus que l'étendue de son mandat, elle s'était déclarée souveraine et avait résolu de réorganiser et de reconstruire la France et déjà dans son attitude vis à vis de divers députés on voyait nettement poindre le sentiment anti-républicain qui animait la majorité.

Une question importante était à résoudre. La résidence de Bordeaux n'avait été assignée à l'Assemblée que pour la mettre loin de l'occupation prussienne. La bonne expédition des affaires ne pouvait s'accommoder du séjour de l'Assemblée à une telle distance de Paris, où se trouvent tous les centres administratifs. M. Thiers l'avait déjà fait pressentir. Le 4 mars, il déposa une proposition ayant pour objet la translation de l'Assemblée dans une ville plus rapprochée de Paris. Le chef du pouvoir exécutif eût bien voulu proposer Paris même; il n'osa pas affronter aussi ouvertement les mauvaises dispositions de l'Assemblée; il espéra pouvoir les vaincre devant la commission à laquelle sa demande fut renvoyée.

La commission fit son rapport le 10 mars. Résistant aux efforts de M. Thiers pour transporter l'Assemblée à Paris, repoussant aussi la désignation d'Orléans, faite par quelques-uns de ses membres, elle avait fait choix de Fontainebleau, qui lui paraissait, tout à la fois, assez près et assez loin de Paris.

Plusieurs députés prirent la défense de Paris. M. Thiers lui-même se joignit à eux; tout ce qu'il put obtenir, ce fut la translation à Versailles.

C'est à la majorité de 461 voix contre 104 que l'Assemblée décida de se réunir au chef-lieu de Seine-et-Oise, le 20 mars 1871. Jusque là, elle suspendit ses séances.

L'Assemblée avait eu peur de Paris : cette peur même créa le danger qu'elle redoutait.

Paris, rempli d'une population hâve, affamée, fiévreuse, excitée par les émotions, par tous les désespoirs, par les suites d'un jeûne sans trêve, par les horreurs d'un froid sans remède, ayant vécu dans une cité où toute vie civile était morte, où les rues étaient

sans mouvement le jour, sans lumière la nuit, qui venait de subir la situation anormale d'une grande ville séquestrée, pendant cinq mois, du reste de l'univers, trompée dans toutes ses aspirations de combat et de délivrance [1], contrainte à poser les armes, non par la victoire de l'ennemi, mais par la famine; qui subissait avec horreur la présence momentanée de l'étranger, mais qui gardait la juste et fière conscience d'avoir fait son devoir, plus qu'on ne l'attendait de lui; qui pouvait revendiquer le mérite d'avoir, dans le plus effroyable naufrage, sauvé l'honneur de la patrie, en rendant possible une résistance dont il avait donné lui-même l'exemple, et d'avoir ainsi ramené à la France la sympathie du monde et l'estime même des vainqueurs; Paris avait droit de compter que les représentants de la France lui décerneraient un glorieux hommage : il n'en recueillit que la méfiance et l'injure. Il en fut blessé au cœur et les méchants et les habiles exploitèrent cette nouvelle douleur, ajoutée à tant d'autres, pour le précipiter en de terribles excès, poussés jusqu'à la barbarie.

Hors de la France, on était plus juste envers Paris.

Sur tous les points du monde, la résistance de Paris avait provoqué un long cri d'admiration. Dès que les portes furent ouvertes, des vivres et des secours lui arrivèrent, offerts par les habitants des grandes cités européennes.

Et pendant que tous les peuples du globe protestaient de leur respect pour Paris, la majorité de l'Assemblée nationale projetait de le *décapitaliser*, créant un barbarisme pour exprimer une idée barbare.

Lorsque le jour de la justice sera venu, Paris aura le droit de s'écrier aussi : « Non, les Parisiens du siége n'ont pas failli en s'exposant volontairement pour le salut et la liberté de toute la France; non, j'en jure par ceux qui ont combattu à Châtillon et à Bagneux, à Champigny et à la Malmaison, au Bourget et à Buzenval. Ils ont été les dignes frères de ceux qui sont morts à Reischoffen et à Forbach, à Sedan et à Gravelotte, à Châteaudun et à Artenay ». La France alors témoignera que Paris fit son devoir en 1870.

§ IX. Le pacte de Bordeaux. — Le programme sommaire de gouvernement, tracé par M. Thiers, dans la séance du 19 février, avait été tacitement accepté par l'Assemblée comme le pro-

[1] Voir une étude du docteur Onimus sur *l'État mental de la population de Paris pendant le siége*, brochure. Paris, 1875.

gramme de ses propres travaux : reconstruire et réorganiser la France. Plus tard, après les préliminaires de paix ratifiés, l'Assemblée était convenue que sa mission de faire la paix devait s'étendre jusqu'à l'entier accomplissement de toutes les conditions du traité préliminaire, et des conditions du traité définitif à intervenir. Enfin, l'Assemblée s'était déclarée souveraine ; M. Thiers lui avait itérativement reconnu ce caractère. La majorité l'entendait, sans l'énoncer, en ce sens que sa souveraineté allait jusqu'à pouvoir rétablir la monarchie, c'est-à-dire supprimer le principe même de la souveraineté, par l'usage abusif d'une délégation de cette souveraineté. Cependant, d'après les exhortations même de M. Thiers, toute discussion sur la forme définitive du gouvernement (la République étant considérée comme provisoire) semblait indéfiniment ajournée.

Dans la séance du 10 mars, M. Thiers, traitant la question du transférement de l'Assemblée à Paris, prononça les paroles suivantes :

« Quel est notre devoir à nous ? Quel est mon devoir à moi, que vous avez, je dirai, accablé de votre confiance ? C'est la loyauté envers tous les partis qui divisent la France et qui divisent l'Assemblée.

« Ce que nous leur devons à tous, c'est de n'en tromper aucun, c'est de ne pas nous conduire de manière à préparer à votre insu une solution exclusive qui désolerait les autres partis. (Très-bien !)

« Non, messieurs, je le jure devant le pays, et si j'osais me croire assez important pour parler de l'histoire, je dirais que je jure devant l'histoire de ne tromper aucun de vous, de ne préparer, sous le rapport des questions constitutives, aucune solution à votre insu, et qui serait de notre part, de ma part, une sorte de trahison. »

Puis, passant en revue tous les partis, les nommant par leurs noms, il adjura chacun d'eux de laisser de côté toute prétention, pour ne songer qu'à réorganiser le pays.

Il finit par ces mots :

» Eh bien, je vous ai dit que je serais profondément sincère, vous le voyez : lorsque le pays sera réorganisé, nous viendrons ici ; si nous avons pu le réorganiser nous-mêmes, si nos forces y ont suffi, si, dans la route, votre confiance ne s'est pas détournée, nous reviendrons le plus tôt que nous pourrons, bien heureux, bien fier d'avoir pu contribuer à cette noble tâche, vous dire : Le pays, vous nous l'aviez confié sanglant, couvert de blessures, vivant à peine, nous vous le rendons un peu ranimé ; c'est le moment de lui donner sa forme définitive ; et je vous en donne la parole d'un honnête homme, aucune des questions qui auront été réservées

n'aura été résolue; aucune solution n'aura été altérée par une infidélité de notre part. (Bravo! bravo! — Applaudissements). »

Cette déclaration constitue ce qu'on a appelé, depuis et bien souvent, le *Pacte de Bordeaux*, pour *l'essai loyal* de la République.

L'Assemblée de Bordeaux va devenir maintenant l'Assemblée de Versailles.

CHAPITRE IX

En l'absence de la France. — Les Italiens à Rome. — Dénonciation du traité de Paris. — L'Empire d'Allemagne à Versailles. — Les alliés de la France.

§ I. En l'absence de la France. — Pendant que Paris était séquestré du reste de l'univers, pendant que la France, toute à ses malheurs personnels, n'avait guère le loisir de regarder ce qui se passait hors de ses frontières, des événements s'accomplirent dont quelques-uns ne furent pas sans toucher, au moins indirectement, ses intérêts, soit dans le présent, soit dans l'avenir.

§ II. Les Italiens a Rome. — De ces événements, le premier, par ordre chronologique fut la prise de possession de Rome, par les troupes italiennes et le transfèrement de la capitale de l'Italie dans la Ville éternelle.

A la suite des premiers désastres de nos armes, le gouvernement impérial rappela le corps français qui occupait Rome dont la sécurité intérieure et la défense se trouvèrent confiées à l'armée pontificale, composée, en grande partie, sinon en totalité, de mercenaires étrangers, mal vus des Italiens.

Des symptômes d'agitation ne tardèrent pas à se manifester à Rome même et dans ce qui restait encore de territoire au Saint-Siége. Il était facile de prévoir qu'une lutte était imminente entre la population romaine et les soldats du Pape.

Le gouvernement de Victor-Emmanuel réunit une armée d'observation aux confins des États de l'Église, sous le commandement du général Cadorna, qui reçut pour instructions de franchir la frontière dans le cas où des conflits menaceraient d'éclater entre les habitants et les mercenaires pontificaux; il devait aussi, le cas échéant, laisser le pape s'éloigner librement de Rome. D'autre part, le gouvernement italien envoya à Rome un délégué ayant mission de proposer au saint Père de laisser les troupes italiennes

occuper Rome, dans un commun intérêt de paix et de sécurité, sous la condition que le pape conserverait sa situation, sa souveraineté spirituelle, garantie par le maintien des ambassadeurs des puissances catholiques, et conserverait sous son autorité directe la partie de la ville appelée la *Cité Léonine*.

Ces propositions n'ayant pas été agréées, ordre fut donné à l'armée d'observation de passer la frontière. L'ordre fut exécuté le 11 septembre; les villes pontificales furent occupées presque sans coup férir.

Le général Cadorna lança une proclamation par laquelle il déclarait qu'il n'apportait pas la guerre, mais l'ordre et la paix, et que les populations nommeraient elles-mêmes les municipalités chargées de les administrer.

L'approche de l'armée italienne provoqua dans Rome des rassemblements que la police ne tenta pas de dissiper. Le pape réunit le corps diplomatique accrédité auprès de lui, et protesta officiellement contre l'envahissement de ses États.

Le 16, un court engagement eut lieu, à trois kilomètres de Rome, entre une reconnaissance de cavalerie italienne et l'avant-garde pontificale qui se replia.

Le 18, le baron d'Arnim, ministre de Prusse à Rome, fit auprès du général Cadorna une démarche qui aboutit à un délai de vingt-quatre heures accordé par le général aux pontificaux.

Le 20 septembre, Cadorna attaqua Rome. Après une canonnade de quatre heures, les troupes pontificales cessèrent le feu et arborèrent le drapeau blanc, sur l'ordre du pape, qu'une plus longue résistance aurait pu mettre dans la nécessité de quitter Rome. Les troupes italiennes firent leur entrée à Rome, où elles furent reçues en libératrices. La garnison qui occupait Rome, se retira à Civita-Vecchia, d'où les étrangers furent renvoyés dans leur pays.

Un scrutin ouvert à Rome et dans les provinces pontificales sur leur annexion à l'Italie, a donné pour résultats, sur 167,548 inscrits, 135,291 votants : 133,681 *oui*, 1,507 *non*, 103 bulletins nuls.

Le 11 octobre, *la Gazette officielle* d'Italie publia le décret royal ratifiant le plébiscite et prononçant l'annexion au royaume d'Italie des anciens États de l'Église, dont le général La Marmora fut nommé gouverneur.

Le 8 juillet 1871, le siége du gouvernement italien fut installé à Rome ; l'Italie acquit et consacra sa capitale naturelle et historique.

§ III. Dénonciation du traité de Paris. — Le retour de Rome à l'Italie ne causa d'émotion qu'à quelques cléricaux, en France surtout. La diplomatie laissa le fait s'accomplir sans la moindre protestation. Il n'en fut pas de même lorsque, le 18 novembre 1870, une circulaire, datée du 19 octobre précédent, fut communiquée par le prince Gortschakoff, ministre des affaires étrangères, aux représentants de la Russie près les puissances européennes. Dans cette circulaire, le gouvernement russe déclarait ne plus se tenir obligé par les stipulations du traité conclu à Paris, en 1856, portant atteinte à l'exercice de sa souveraineté.

La France n'était pas en état d'imposer le respect de ce traité. La Prusse prêtait son appui à la Russie. Après un échange de dépêches et de notes, il fut décidé, vers la fin de décembre, qu'une conférence se réunirait à Londres, le 3 janvier 1871, pour examiner et résoudre la question. Chacune des puissances signataires fut invitée à s'y faire représenter, M. Jules Favre devait s'y rendre; mais M. de Bismarck, qui craignait que, malgré la précaution prise pour limiter les délibérations aux seules stipulations se rattachant au traité de 1856, la force des choses n'entraînât la conférence à s'occuper de la guerre en France, M. de Bismarck refusa le sauf-conduit nécessaire au ministre français pour franchir les lignes prussiennes. D'autre part, le bombardement de Paris ayant commencé le 27 décembre, M. Jules Favre crut devoir ne pas quitter la ville menacée de destruction. La réunion du 3 janvier fut renvoyée forcément à quelques jours plus tard. L'armistice du 28 janvier amena un nouvel ajournement. Un traité conforme aux vues de la Russie fut enfin signé à Londres le 14 mars 1871.

§ IV. L'Empire d'Allemagne a Versailles. — Les triomphes inespérés de la Prusse dans la guerre de 1870 déterminèrent le roi de Bavière et quelques autres tributaires de la Prusse à proposer à l'assemblée de la confédération du Nord la reconstruction de l'empire germanique telle qu'elle avait été décrétée en 1848.

La proposition fut acceptée d'enthousiasme : l'Allemagne cherchait maintenant dans l'unité despotique la force qu'elle n'avait pas su se donner par une liberté fédérative.

Le 18 décembre 1870, Guillaume reçut à Versailles les délégués allemands qui venaient lui offrir la couronne de l'empire d'Allemagne, rétablie à son profit, sur la proposition du roi de Bavière. Il répondit que, pour accepter définitivement, il attendait le vœu de tous les princes et des villes libres de l'Allemagne.

Cette condition ne tarda pas à être accomplie. Le 18 janvier, une nouvelle députation d'envoyés allemands fut reçue, avec grande solennité, dans la galerie des Glaces du palais. Le roi de Prusse déclara qu'il acceptait la nouvelle dignité que le peuple allemand lui offrait. Il fut couronné empereur avec grand apparat[1].

§ V. Espagne. — Après l'échec de la candidature du prince Hohenzollern, Prim se remit en quête d'un autre aspirant. Il réussit à obtenir le consentement du duc d'Aoste, fils de Victor-Emmanuel, et l'adhésion du roi d'Italie.

Le 16 novembre 1870, le jeune prince fut élu par les Cortès, à la majorité de 191 voix, sur 309 votants, sous le nom d'Amédée Ier.

Prim se disposait à aller recevoir le monarque débarqué à Carthagène, lorsque, dans la soirée du 27 décembre, le maréchal, sortant des Cortès, subit, rue d'Alcala, une décharge d'armes à feu, qui lui fit des blessures auxquelles il succomba le 30.

Amédée arriva à Madrid, le 2 janvier 1871, commença un règne qui ne devait pas avoir longue durée. En effet, en février 1873, Amédée, à la suite d'un dissentiment avec ses ministres, pour lesquels se prononcèrent les Cortès, déposa la couronne et retourna en Italie. La République fut aussitôt proclamée.

§ VI. Les alliés de la France. — La liberté des alliances, si hautement préconisée par M. Rouher, n'avait abouti pour l'empire qu'à un isolement absolu. Les pratiques impériales nous avaient aliéné les peuples aussi bien que les gouvernements. Aussi, pendant la guerre, aucun souverain ne fut porté par sympathie personnelle ni sollicité par l'opinion publique à nous venir en aide. La France ne trouva nulle part un secours officiel.

Cependant, la France a reçu de l'étranger des témoignages de dévouement dont elle doit garder le souvenir, d'autant plus précieusement qu'ils ont été, non point commandés, mais spontanés, inspirés par un vif sentiment d'affection ou de reconnaissance.

Le prince Bibesco accourut de Roumanie pour combattre à Paris. Une légion montévidéenne de 1,500 hommes, traversa l'Océan et vint lutter pour la France.

Des jeunes gens, des hommes mariés, des officiers et des soldats de l'armée régulière partirent de Grèce, à leurs frais, pour

[1] Voir *Versailles pendant l'occupation*, par M. Delerot (librairie Plon), et *Versailles pendant le siége de Paris*, par M. Pigeonneau, dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er avril 1871.

défendre la France. Il en vint 1,500 ; il en serait venu plus si le gouvernement grec, sur les sommations de la Prusse et de la Russie, n'eût mis obstacle au mouvement national. Les volontaires grecs ont combattu à côté de nos soldats ; plus de deux cents sont tombés sous le feu de l'ennemi, sans compter les blessés et les malades [1].

La Belgique et la Suisse ont fait à nos soldats, forcés de chercher un refuge chez elles, un accueil que la France n'oubliera pas [2].

Il faut citer aussi les libéralités de sir Richard Wallace et l'empressement des Anglais à nous ravitailler après l'armistice.

CHAPITRE X

Après la guerre. — Le 18 mars. — La Commune. — Le second siége.

§ I. Après la guerre. — L'histoire se fait, au jour le jour, non-seulement par les événements qui restent grands devant la postérité, mais aussi par les petits faits auxquels les passions et les circonstances du moment donnent une importance qu'ils perdent promptement. L'histoire ne s'écrit pas comme elle se fait. Il faut qu'un certain temps ait passé sur les choses et sur les hommes, ait amené des aveux, des témoignages, des révélations, et remis hommes et choses dans leur juste et vraie perspective, pour que l'historien puisse, débattant le pour et le contre, porter un jugement sinon infaillible (rien n'est infaillible en ce monde), du moins fondé sur une appréciation sérieuse et sincère ; il n'y a pas d'autre impartialité à demander à l'historien que la volonté d'être équitable.

Les événements qui ont suivi la guerre de 1870 et rempli les années écoulées entre 1871 et 1873 sont encore trop près de nous, ils ont encore besoin de trop d'éclaircissements complémentaires pour qu'il soit possible d'en entreprendre véritablement l'histoire.

On ne veut pas le tenter ici. On se propose seulement d'en tracer un tableau rapide, marquant les principales étapes, posant

[1] Voir *La Grèce et ses volontaires dans la guerre de* 1870, par Alfred Mézières, (*Revue des Deux-Mondes* du 1er juillet 1871).

[2] 1701 internés sont morts en Suisse, 124 en Belgique.

des jalons qui permettront au lecteur, témoin ou peut-être acteur dans les événements, d'en retrouver la suite et la succession, d'en suivre la marche que la multiplicité des faits peut avoir rendue obscure dans sa mémoire.

§ II. LE 18 MARS. — L'Assemblée, après avoir résolu, le 10 mars, qu'elle ne siégerait pas à Paris, se donna dix jours de vacances et s'ajourna au 20 mars, dans le palais de Versailles.

Elle avait semé le vent, elle recueillit la tempête.

Les canons enlevés des remparts ou de la plaine Monceaux, la veille de l'entrée des Prussiens, étaient, en grande partie, remisés sur la butte Montmartre, sous la garde des bataillons du quartier. Beaucoup de ces pièces avaient été fabriquées, pendant le siége, aux frais de souscriptions ouvertes dans les mairies ; la population parisienne s'en considérait encore un peu comme propriétaire, et c'est pour cela qu'elle avait, avec tant d'ardeur, tenu à les soustraire aux tentatives éventuelles des Prussiens.

Le gouvernement était fondé à en vouloir la réintégration entre ses mains. L'autorité voulut les faire enlever le 18 mars au matin, la mesure, maladroitement combinée, ne réussit qu'incomplètement. Une partie des canons fut reprise par des gens du quartier. Les troupes ou n'agirent pas ou mirent la crosse en l'air.

Le général Lecomte, qui commandait un des détachements chargés de l'opération, ainsi que le général Clément Thomas, ex-commandant supérieur de la garde nationale pendant le siége, furent saisis par des furieux, puis conduits, au milieu des outrages et des mauvais traitements, dans une maison de la rue des Rosiers, à Montmartre, où, condamnés à mort par un soi-disant Comité central, ils furent immédiatement fusillés. Ce double crime donna au mouvement insurrectionnel un caractère de férocité qui ne contribua pas médiocrement à entraver, plus tard, les tentatives de conciliation.

Avant la fin de la journée du 18, l'insurrection s'était propagée dans les bataillons des quartiers excentriques et même dans quelques parties des bataillons de l'intérieur de Paris. Le gouvernement ne disposait, en troupes régulières, que de la division de 12,000 hommes maintenue par l'armistice. La défection partielle, mais minime, qui s'était manifestée parmi les soldats, inspirait des doutes sur la solidité du grand nombre. L'état-major de la garde nationale était dispersé, les bataillons sur lesquels il eût pu

compter, étaient désorganisés par l'absence de beaucoup d'hommes, officiers et soldats, qui, après l'armistice, avaient quitté Paris pour aller en province rejoindre leurs familles ou se remettre des fatigues et des privations du blocus.

Dans cette situation, le gouvernement, alors seul responsable, ne jugea pas prudent de risquer une bataille dans Paris; il se retira à Versailles, emmenant les troupes et appelant à lui tous les fonctionnaires publics. La capitale se trouva ainsi livrée à la merci du *Comité central,* qui proclama aussitôt qu'il était prêt à se retirer devant une Assemblée communale élue, et représentant Paris. Alors recommença cette confusion si habilement entretenue entre l'idée de Commune et celle de municipalité.

§ III. La Commune. — En présence de ces prétentions, les maires et adjoints légaux de Paris se réunirent, et, par arrêté du 19 mars, M. E. Picard, ministre de l'intérieur, « délègue l'administration provisoire de la ville de Paris à la réunion des maires ». Du 19 au 25 mars, les maires tentèrent d'apaiser la tempête. Le 25, il leur fallut se retirer devant la Commune, élue malgré eux [1], et en grande partie composée de candidats du Comité central. Quelques hommes sensés avaient été élus : les uns refusèrent de siéger, les autres donnèrent leur démission après quelques jours de séance.

Pendant que les maires et les adjoints restés à Paris agissaient de la sorte, l'Assemblée, rappelée en hâte, s'installait à Versailles. Elle refusait de rapporter deux lois : l'une portant la prorogation des échéances commerciales, l'autre celle du payement des loyers; elle refusait de mettre en discussion immédiatement une loi sur les élections municipales, qui eût enlevé au Comité central le prétexte de se poser en « défenseur des franchises communales de Paris » et l'on eût satisfait une notable partie des hommes engagés dans le mouvement insurrectionnel, que séduisait ce mot vague de *Commune,* repris par les chefs du 18 mars, complices ou imitateurs de ceux du 31 octobre et du 22 janvier.

La Commune resta donc seule, partageant toutefois le pouvoir de fait avec le Comité central qui ne se sépara pas, comme il avait promis de le faire.

Dès lors, régna dans Paris un régime de violence et de fureur inepte, de puérilité féroce, dont on ne retrouverait l'analogue à

[1] Voir *La Résistance* : Les maires de Paris et le Comité central du 18 au 26 mars, par Fréd. Damé. Paris, 1871.

aucune époque de notre histoire. Contre des énergumènes qui devinrent les maîtres, la presse soutint seule une lutte courageuse, mais à laquelle on mit bientôt fin en supprimant de vive force tous les journaux qui déplurent aux terroristes.

Les bataillons insurgés, qu'on appela et qui s'appelèrent eux-mêmes les fédérés (on avait inventé une théorie de l'autonomie des communes de France, avec un lien fédéral entre toutes les communes) étaient maîtres de tout l'intérieur de Paris et des forts de la rive gauche. L'armée du gouvernement couvrait Versailles et occupait les localités faisant face aux forts du sud.

Quant à la rive droite de la Seine, depuis Charenton jusqu'à Saint-Denis, elle était occupée par les Prussiens, dont les sentinelles se promenaient presque sur les glacis de l'enceinte fortifiée.

Cet état de choses était plus favorable à la défense qu'à l'attaque. En effet, si l'armée française n'avait qu'une moitié du périmètre de Paris à attaquer, elle n'avait pas l'avantage de pouvoir bloquer la ville, tandis que les fédérés n'avaient aussi qu'une moitié de l'enceinte à défendre et gardaient la possibilité de se ravitailler par toutes les routes du Nord.

Aux termes de l'armistice, cette armée ne pouvait dépasser 40,000 hommes. M. de Bismarck jugea qu'il avait intérêt à consentir à ce que le chef du pouvoir exécutif appelât des troupes de province; il laissa même les prisonniers revenant d'Allemagne[1], et qui auraient dû être éloignés de Paris, rejoindre l'armée de Versailles; celle-ci se trouva successivement portée à 140,000 hommes.

§ IV. Le second siége de Paris. — La lutte militaire entre Paris et Versailles[2] commença le 2 avril, par une expédition des fédérés, dans laquelle périt Gustave Flourens. Dès lors, chaque jour fut marqué par quelque combat plus ou moins important où les gens de la Commune se proclamaient vainqueurs, quoique perdant toujours du terrain. A force de fausses nouvelles, de calomnies, de déclamations furieuses, de promesses illusoires, ils fanatisèrent leurs soldats et une partie de la population au même degré qu'avaient fait les Seize, lors du siége de Paris par Henri IV. Les Seize, du moins, avaient une idée religieuse et peut-être politique. La Commune n'en avait d'aucune sorte; ce n'était qu'une misérable

[1] 17,240 prisonniers français y étaient morts en captivité.

[2] Voir *Rapport sur les opérations de l'armée de Versailles*, par le maréchal Mac-Mahon.



et odieuse parodie des actes les plus tristes de la Révolution [1]. On emprisonna des ôtages destinés à répondre de la vie des prisonniers faits par l'armée française que l'on accusait de les fusiller; on fit des visites domiciliaires sous prétexte de rechercher des armes; on ordonna l'enrôlement forcé des réfractaires et on organisa contre eux une véritable chasse à l'homme; on s'empara des églises, on les transforma en clubs; on arrêta les prêtres et on pilla leurs demeures; Paris et ses habitants furent livrés au caprice, à la fureur de l'ineptie, de l'ignorance, des plus brutales passions. On décréta la confiscation des biens de M. Thiers, de M. Jules Favre et de quelques autres. On ordonna la démolition de l'hôtel de M. Thiers, et cette sauvage mesure fut exécutée presque complétement. On renversa la colonne de la place Vendôme, et cet acte de barbarie, accompli en présence des Allemands victorieux, trouva des admirateurs et des applaudissements.

Enfin, après six semaines de combats quotidiens, l'armée française pénétra dans Paris le 21 mai. Cependant, il fallut encore sept jours [2] d'une lutte pied à pied, acharnée, dans les rues, pour délivrer complétement la ville des furieux qui y régnaient. Ils laissèrent derrière eux une effroyable trace de leur passage par l'assassinat de Chaudey, le massacre d'un grand nombre d'otages, parmi lesquels l'archevêque de Paris et M. Bonjean, l'incendie des Tuileries, de l'Hôtel-de-Ville, du Palais-de-Justice, du Palais-Royal, du Palais de la Cour des Comptes et du Conseil d'État, de la bibliothèque du Louvre, du ministère des Finances, de la Préfecture de police et d'un grand nombre de maisons particulières. Ces actes de vandalisme anéantirent toutes les archives historiques de la ville de Paris et détruisirent les principaux dépôts publics contenant les documents officiels de l'administration impériale : nombre de personnes ont vu, non sans vraisemblance, dans ce dernier fait, l'indice d'une influence bonapartiste.

Aucun des membres de la Commune ne périt en combattant.

[1] Voir l'enquête parlementaire sur l'insurrection du 18 mars. — *L'Insurrection du 18 mars* (extrait des dépositions), par Ed. Villetard. — *Le second siége de Paris*, biographie par Jules Clère. — *Les hommes et les actes de l'insurrection de Paris devant la psychologie morbide*. — *Décrets et rapports de la Commune et du gouvernement de Versailles*. — *Histoire de la Commune*, par Fréd. Lock. — *Les conseils de guerre de Versailles*, par Ed Moriac. — *Histoire de la Révolution* 1870-1871, par Jules Claretie.

[2] Voir *Entrée de l'armée dans Paris : bataille des sept jours*, par Louis Jesierski.

Delescluze, tué en traversant un des champs de bataille, ne portait point d'armes, et l'on peut croire que sa mort fut un suicide plus qu'un accident. La plupart prirent la fuite; Raoul Rigault, arrêté à son domicile, fut immédiatement fusillé. D'autres, arrêtés plus tard, ont passé devant les Conseils de guerre; quelques-uns, condamnés à mort, ont subi leur peine.

La Commune, durant son règne, trop long dans sa brièveté, n'a pas même émis une idée pratiquement utile à la population ouvrière, dont elle prétendait représenter et défendre les intérêts; elle n'a fait qu'ajouter l'horreur de la guerre civile aux désastres de la guerre étrangère.

L'Assemblée laissa à M. Thiers le soin de diriger la lutte; elle n'y prit pas la part active que l'Assemblée de 1848 avait prise à la bataille de juin. Aucun représentant ne crut devoir s'interposer entre les deux partis; aucun ne jugea nécessaire de prendre part aux opérations militaires.

Dans son mécontentement contre Paris, s'appuyant sur son droit incontestable, elle avait repoussé toute tentative de conciliation qu'eût rendue possible, aux premiers jours, la confusion du mouvement du 18 mars. Pendant la lutte, elle ne s'associa par aucun acte aux promesses que M. Thiers adressait aux « égarés » de l'insurrection. Après la victoire, loin de chercher l'apaisement dans une amnistie partielle, elle désarma du droit de grâce le pouvoir exécutif, et en investit, pour les faits relatifs à la Commune, une commission, dite *des grâces*, composée de 30 députés. Cette commission maintint tels quels les cinq septièmes environ des condamnations.

M. Thiers promettait la liberté et la vie aux « égarés » qui déposeraient les armes. Personne ne se présenta. La chose, d'ailleurs, n'était pas facile : on surveillait de près les hommes suspects.

Les pertes de l'armée ont été évaluées à 4,000 hommes; celles des fédérés ne sauraient être appréciées. La Commune n'avouait pas le nombre des hommes tués dans les combats de chaque jour. Sait-on le nombre des exécutions nocturnes qu'elle a ordonnées? On n'a pas davantage compté ceux qui tombèrent en combattant ou furent passés par les armes pendant la « semaine infernale » du 21 au 28 mai. On en a estimé le nombre total de 15 à 20,000; ce n'est peut-être pas trop.

Le chiffre des arrestations faites après la lutte a dépassé 40,000. Près de 34,000 détenus ont été relâchés après plusieurs mois de

captivité. Ceux qu'on a retenus ont comparu devant les 22 conseils de guerre institués pour les juger. Des condamnations à mort ont été prononcées et exécutées. D'autres ont été suivies de commutations de peine [1].

En même temps qu'il avait à lutter contre l'insurrection de Paris, M. Thiers avait à se débattre contre les impatiences et contre les attaques de l'Assemblée. On allait jusqu'à lui reprocher de faire des tentatives de conciliation. Lassé de ces continuelles agressions et de ces tracasseries, il posa nettement, le 11 mai, la question de confiance, et termina par ces mots : « Il faut nous compter ici et nous compter résolument; il ne faut pas nous cacher derrière une équivoque... Je dis qu'il y a parmi vous des imprudents qui sont trop pressés. Il leur faut huit jours encore; au bout de ces huit jours, nous serons à Paris. Il n'y aura plus de danger; la tâche sera proportionnée à leur courage et à leur capacité... »

Quatre cents voix contre *neuf* votèrent un ordre du jour de *pleine confiance*.

Quelques jours après (23 mai), sur la proposition de deux membres de la majorité, MM. Jaubert et Depeyre, l'Assemblée vota la reconstruction, aux frais de l'État, de l'hôtel de M. Thiers; le 3 juin, elle y affecta un crédit de 1,053,000 francs.

[1] Voir l'État des Conseils de guerre et de la Commission des grâces, dans le Rapport fait par M. Depeyre à l'Assemblée nationale, au nom de la Commission d'amnistie, le 15 juillet 1874.

Les Conseils de guerre ont été saisis de 50,937 affaires, se répartissant ainsi :

9,291 refus d'informer.
24,519 ordonnances de non-lieu.
9,768 jugements de condamnations contradictoires.
3,140 — — par contumace.
2,348 acquittements.
1,871 affaires restaient à terminer lors du Rapport.

Les décisions de la Commission des grâces étaient au nombre de 4,170, dont 1,380 avis favorables et 3,790 rejets.

CHAPITRE XI

Traité de Francfort. — Abrogation des lois de l'exil. — Enquêtes sur la défense nationale. — Emprunt de deux milliards. — Élections partielles. — Lois diverses. — Négociations avec l'Allemagne. — Vacances parlementaires. — Les trois empereurs. — Rentrée de l'Assemblée. — Nouvelles élections partielles. — Discussions du budget. — Première démission de M. Thiers. — Lettre du comte de Chambord. — Souscription pour la libération du territoire. — Élection de M. Rouher. — Suite de la session. — La loi militaire. — Exigences de la droite. — L'emprunt de trois milliards. — Propagande pour la dissolution. — Extérieur. — Interpellation Changarnier. — Proposition Kerdrel. — Proposition Dufaure. — Commission des Trente. — Pétitions pour la dissolution. — Mort de Napoléon III. — La municipalité de Lyon.

§ I. Traité de Francfort. — Le 13 mai, M. Jules Favre, un des négociateurs du traité du 10 mai, vint en donner communication à l'Assemblée, qui nomma une commission chargée de l'examiner.

Le 18, la commission fit son rapport concluant à l'adoption, et la discussion s'ouvrit. Tous les points essentiels étaient les mêmes que dans le traité provisoire. Toutefois, la Prusse y avait introduit quelques dispositions à son avantage, notamment des échanges de territoires autour de Belfort contre d'autres territoires, à peu près équivalents en étendue et en population, le long de la frontière luxembourgeoise. La Prusse se faisait ainsi payer les facilités qu'elle avait accordées pour combattre la Commune.

Peut-être eût-il mieux valu accepter sans débat un acte qu'on n'avait pas la puissance de modifier. Cependant l'échange projeté fut attaqué, surtout au point de vue stratégique, par les généraux Chanzy et Chareton, dont l'opinion fut combattue par M. Thiers et par le colonel Denfert, le vaillant défenseur de Belfort. L'échange fut voté par 433 voix contre 98.

L'article 7 prolongeait la durée de l'occupation des départements de Seine, Seine-et-Marne et Seine-et-Oise; un autre stipulait pour la Prusse des avantages commerciaux. L'Assemblée dut les subir sans débat et ratifia l'ensemble du traité[1].

[1] Le traité de Francfort arrachait à la France 1,487,374 hectares du territoire et 1,628,132 habitants.

Outre les sacrifices imposés par ce traité, il y a lieu de relever d'autres pertes non moins graves.

Dans le *Rapport au Conseil de la Société française de secours aux blessés*

Le 21 mai, en apprenant l'entrée des troupes dans Paris, l'Assemblée déclara que « les armées de terre et de mer, le chef du pouvoir exécutif et le maréchal de Mac-Mahon ont bien mérité de la patrie. » Un article, additionnel, promettant une large mesure de clémence, n'eût pas déparé ce vote et eût peut-être abrégé la lutte dans les rues de Paris.

Un peu auparavant, le 16 mai, la Commune étant encore debout,

de terre et de mer sur le service médico-chirurgical des ambulances et des hôpitaux, par le D[r] J.-C. Chenu (2 vol. in-4°. Paris, Hachette, 1874), on trouvera l'indication du nombre des hommes qu'a coûté la guerre de 1870-1871.

D'après les statistiques allemandes, le nombre des tués et blessés de l'armée allemande serait de 175 à 180,000 hommes, non compris les malades, qui ont été évacués au fur et à mesure.

Les pertes de l'armée française se répartiraient ainsi :

	ARMÉE DE TERRE.	ARMÉE DE MER.
Tués ou disparus.	136.540	2.331
Blessés au combat.	131.100	6.526
Plaies de marche.	11.421	»
Malades et congelés.	328.000	»
TOTAL.	607.061	8.857

Soit ensemble 615,918 hommes atteints.

Ce nombre pouvant être décomposé ainsi :

Total des hommes tués ou disparus.	138.871
Total des hommes blessés.	137.626
Le total des hommes frappés en combattant est donc.	276 497

Parmi les 339,421 hommes entrés dans les hôpitaux, il y a lieu de faire des distinctions entre le plus ou moins de gravité des cas qui les y ont amenés (voir le détail des cas dans le *Rapport* du D[r] Chenu, 1[re] partie, t. I). Il y a également lieu d'ajouter, au nombre des hommes morts au combat, celui des hommes morts plus ou moins rapidement par suite de maladies et de blessures contractées pendant la campagne. Il est plus facile d'imaginer que de chiffrer la quantité totale de ces pertes.

Les pertes de la population civile sur tout le territoire envahi sont encore moins aisément appréciables.

On se rendra compte de l'importance des sacrifices d'argent infligés à la France par la guerre et le traité qui la termina, en comparant ces chiffres :

Le service de la dette publique et des dotations était, pour l'année 1870, de.	553 millions.
Et pour l'année 1876, de.	1 milliard, 31 millions.
La différence en plus est donc de. .	478 millions,

ce qui représente (en chiffres ronds) un capital de 10 milliards.

la majorité repoussa, *d'urgence*, une proposition de M. Alphonse Peyrat, tendant à déclarer que la République était le gouvernement définitif de la France. Ce vote eût peut-être arrêté la lutte.

§ II. Abrogation des lois d'exil. — M. Jean Brunet demanda l'abrogation de toutes les lois d'exil. La commission fut favorable au projet. La discussion publique occupa toute la séance du 8 juin. M. Thiers, qui y avait d'abord été opposé, s'y était ensuite rallié; il exposa ses motifs dans un discours fort étendu où, après avoir rappelé l'état présent de la France, il montra la nécessité d'écarter tous prétendants et d'éviter tout changement de personnes dans le gouvernement. Ce débat lui fournit l'occasion de faire cette déclaration solennelle : « Oui, messieurs, quoique j'aie dit « l'a- « venir est réservé... au risque de servir la République, je gou- « vernerai le moins mal que je pourrai... J'ai pris un engagement « avec une loyauté complète; je ne m'en écarterai jamais : le fait « qu'on m'a livré, que j'ai accepté en dépôt, c'est la République; « je ne trahirai pas la République. »

Puis M. Thiers, au sujet du prince de Joinville et du duc d'Aumale, élus tous les deux le 8 février, mais dont l'élection était encore à valider, affirma que tous deux lui avaient fait savoir ceci : « Qu'ils ne seraient point un obstacle, qu'ils ne paraîtraient jamais « dans le sein de cette Assemblée et qu'ils ne justifieraient jamais « aucune des craintes qui m'avaient tant préoccupé... »

Sur la foi de cette promesse, M. Thiers se ralliait au projet d'abrogation, en se réservant le droit d'agir, si la France était menacée dans son présent ou son avenir.

L'abrogation des deux lois fut votée par 473 voix contre 97, puis l'élection des princes validée par 554 voix contre 111.

§ III. Enquêtes sur la Défense nationale. — Le 23 mai, à la suite du rapport d'une pétition faite par le colonel de Villenoisy pour provoquer une enquête sur la capitulation de Metz, le général Changarnier défendit le maréchal Bazaine contre toute imputation de trahison.

M. Thiers déclara que le maréchal l'avait supplié d'ordonner l'enquête comme un acte de justice qu'il réclamait. Le ministre de la guerre annonça que tous les généraux et officiers ayant capitulé seraient traduits devant des conseils d'enquête.

C'est encore par antagonisme contre la République que, dans la séance du 3 juin, des enquêtes furent décrétées sur les actes du gouvernement de la Défense nationale et des délégations de Tours

et de Bordeaux. Ces enquêtes ont abouti à de volumineux rapports, qui ont, à diverses reprises, donné lieu à de vives protestations de la part des personnes mises en cause, lesquelles ont déclaré n'avoir pas reçu communication des faits mis à leur charge par les témoins appelés devant les enquêteurs.

Cette résolution de l'Assemblée amena à la tribune le général Trochu qui, dans les séances des 13, 14 et 15 juin, fit un long exposé justificatif de ses actes militaires et politiques durant le siége de Paris.

Le 16, l'Assemblée ordonna une enquête sur les causes de l'insurrection du 18 mars.

Le 17 juin, l'Assemblée vota une loi édictant que le droit de grâce est délégué au pouvoir exécutif. Mais les condamnés pour crime se rapportant à l'insurrection de la Commune ne peuvent être graciés qu'en vertu d'une décision prise d'accord par le chef du pouvoir exécutif et une commission de quinze membres, élue dans le sein de l'Assemblée. S'il n'y a pas accord, la condamnation doit suivre son cours. Il y eut peu de grâces.

§ IV. Emprunt de deux milliards. — Le 20 juin, l'Assemblée autorisa un emprunt de *deux milliards* pour la libération du territoire, qui était, depuis le traité du 10 mai, la principale préoccupation de M. Thiers, plus un supplément de 300 millions destiné à combler un déficit probable du budget. Le projet de loi était présenté depuis plus de quinze jours; il donna lieu à une discussion où plusieurs membres ne craignirent pas de venir faire le plus sombre tableau de la situation financière de la France. M. Thiers prouva par des chiffres officiels que les alarmes étaient exagérées. La loi fut votée à l'unanimité de 547 voix présentes.

La souscription publique, pour cet emprunt, fut ouverte le 28 juin. Le ministre des finances annonça, le jour même, à l'Assemblée que, dans l'espace de six heures, les sommes souscrites par la France seule dépassaient *quatre milliards*. Paris avait fourni *deux milliards et demi*, Strasbourg 16 millions, Metz 20 millions. L'étranger avait souscrit dans une forte proportion.

Le 21 juin l'Assemblée autorisa l'État à distribuer cent mille hectares de ses meilleures terres en Algérie aux Alsaciens-Lorrains expatriés.

§ V. Élections partielles. — Cependant, les doubles élections, des démissions, des décès avaient rendu vacants cent douze siéges dans l'Assemblée, dont vingt-et-un pour Paris. Les nouvelles

élections étaient fixées au 2 juillet 1871. Cent nominations appartinrent aux républicains de toute nuance ; le reste alla aux candidats se donnant la qualification de conservateurs. Aucun, toutefois, n'osa avouer des opinions officiellement monarchiques. Il y eut ceci de remarquable, que les choix des départements furent plus accentués que ceux de Paris. Au nombre des élus parisiens se trouva M. Gambetta qui, ayant opté pour l'Alsace, avant les préliminaires de paix, avait ensuite donné sa démission.

Le résultat de la lutte électorale ne fit qu'irriter la majorité monarchique de l'Assemblée ; le 6 juillet, elle adopta le rétablissement du cautionnement des journaux, mesure proposée par M. Ernest Picard, de qui l'on ne devait pas l'attendre.

Le 22 juillet, la majorité vota le renvoi au ministère des affaires étrangères d'une pétition signée par des évêques provoquant le gouvernement à intervenir auprès des puissances étrangères pour rétablir le pouvoir temporel du pape. Sans repousser le renvoi, et bien qu'il eût préféré un ordre du jour proposé par la gauche, M. Thiers déclara que la tentative à laquelle on conviait le gouvernement entraînerait une guerre européenne et que, pour lui, il ne compromettrait pas la France dans une semblable aventure. Le renvoi voté était donc inutile.

Le 23 juillet, Paris, appelé, pour la première fois, à nommer, par le suffrage universel, ses conseillers municipaux, fit choix de candidats républicains.

Le 5 août, l'Assemblée vota un crédit de 100 millions pour secours aux départements ayant souffert de l'invasion.

§ VI. Lois diverses. — Le 16, l'Assemblée termina la discussion et le vote d'une loi de décentralisation réglant le mode d'élection, les attributions et le renouvellement des conseils généraux. Cette loi, faite dans un esprit tout hostile à la République, devait décevoir l'espérance de ceux qui croyaient en avoir fait un instrument de restauration monarchique. Aussi l'ont-ils amoindrie un peu plus tard.

Le 19 août, le général Chanzy, au nom de la Commission de réorganisation de l'armée et sur le vœu de 164 députés, lut un long rapport, contre la garde nationale, dont il demanda la suppression dans toute la France. L'urgence fut décrétée. La discussion s'ouvrit le 24.

M. Thiers défendit, en principe, l'institution de la garde nationale ; il reconnut qu'il pouvait y avoir des dissolutions à ordonner, mais non pas qu'il fallût supprimer absolument la garde nationale.

Le 25 août, la loi d'abolition fut votée. Tout ce que M. Thiers put obtenir, c'est que le gouvernement exécuterait la loi graduellement, sous sa responsabilité.

Les séances des 28, 30 et 31 août furent employées au rapport de M. Vitet sur ce qu'on a appelé la *Constitution Rivet* et à la discussion de ce projet de loi qui a été, quelques mois, la loi politique de la France et qui, depuis, a été modifiée et, finalement, abrogée. En vertu de cette loi, M. Thiers, dont on voulait bien encore attester « les éminents services, » devait, avec « le titre de Président de la République, continuer d'exercer, sous l'autorité de l'Assemblée nationale, tant qu'elle n'aura pas terminé ses travaux, les fonctions qui lui ont été déléguées par le décret du 27 février 1871. » La présidence de M. Thiers devait donc durer aussi longtemps que la session même de l'Assemblée.

Le 8 septembre, l'Assemblée, appelée à voter sur la proposition d'un de ses membres tendant à transférer à Versailles le siége des différents ministères, c'est-à-dire à ériger Versailles en capitale de la France, n'osa pas adopter cette mesure. Elle se borna simplement à établir à Versailles la résidence des ministres ainsi que les administrations et services publics nécessaires à la marche du gouvernement.

Le 11 septembre, le ministre des affaires étrangères annonça que les troupes allemandes avaient commencé l'évacuation des départements de Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, et de l'Oise.

Le 13, sur la proposition formulée dans un message de M. Thiers, l'Assemblée décida qu'elle prorogeait ses séances du 18 septembre au 4 décembre. Pendant ce temps, une commission de vingt-cinq membres devait contrôler la marche du gouvernement. Cette disposition était empruntée à la Constitution de 1848.

§ VII. Négociations avec l'Allemagne. — A ce moment, le gouvernement négociait avec l'Allemagne un traité ayant pour objet : 1° l'entrée temporaire en France, sans droits ou à droits réduits, des produits manufacturés de l'Alsace-Lorraine ; 2° l'évacuation anticipée de six départements, moyennant le paiement anticipé d'une partie de notre rançon. M. Thiers demanda à l'Assemblée l'autorisation de traiter sur les bases qu'il lui soumettait. Une commission parlementaire introduisit quelques modifications dans le projet. M. Thiers promit de s'y conformer, sauf rédaction, et l'Assemblée vota d'avance la ratification du traité, dans la séance du 17 septembre, puis elle se sépara.

Les modifications introduites pas l'Assemblée suscitèrent quelques difficultés qui rendirent nécessaire un voyage du ministre des finances à Berlin. Le traité fut signé le 12 octobre. Différents points, relatifs aux intérêts de l'Alsace-Lorraine restaient encore à résoudre, qui firent l'objet d'une convention additionnelle signée à Francfort le 11 octobre 1871.

Le traité du 11 octobre comprenait deux parties distinctes: par la première, la France s'engageait à payer, du 15 janvier 1872 au 1er mai suivant, le quatrième demi-milliard de l'indemnité de guerre, plus 150 millions, représentant les intérêts, pour une année, des 3 milliards restant dus; c'était, ensemble, une somme de 650 millions. Par contre, les troupes allemandes devaient, dans les quinze jours suivant la ratification, évacuer les six départements de l'Aisne, l'Aube, la Côte-d'Or, la Haute-Saône, du Doubs et du Jura, et réduire le corps d'occupation à 50,000 hommes.

La seconde partie du traité était relative à l'admission des produits alsaciens, moyennant des précautions pour empêcher l'introduction, sous ce titre, de marchandises de provenance étrangère.

§ VIII. Vacances parlementaires. — Tout en subissant le titre de République, les partis monarchiques n'avaient pas perdu l'espoir de ramener la France au régime de leur prédilection. Ils avaient d'abord entrepris d'écarter du pouvoir tous les hommes qui pouvaient les gêner, et autant qu'ils le purent, ils forcèrent le gouvernement à écarter tous les républicains en possession des fonctions publiques depuis le 4 septembre.

Deux mois avant les vacances parlementaires, les plus habiles parmi les légitimistes et les orléanistes, avaient repris l'œuvre de la fusion des deux branches, si vainement essayée sous le règne même de Louis-Philippe. L'intrigue échoua devant le refus que fit le comte de Chambord d'accepter le drapeau de la Révolution.

Les bonapartistes, de leur côté, crurent le moment venu de relever la tête; ils commencèrent une œuvre de propagande au moyen de publications mensongères et calomnieuses.

Pendant le mois d'octobre avaient eu lieu les élections pour les conseils généraux. Les résultats en furent favorables, généralement, aux républicains modérés. Il put cependant s'y glisser quelques candidats bonapartistes, comme le prince Napoléon, élu en Corse.

Il se rendit dans l'île avec fracas. Le gouvernement, tout en lui laissant libre facilité de circuler, avait pris les mesures qu'exigeait

la situation. Le prince comptait emporter d'emblée la présidence du conseil général et prononcer un discours renouvelant la proclamation du golfe Juan.

Le succès ne répondit pas à l'attente : le prince ne fut pas même élu président, il n'eut pas de harangue à faire.

Un changement ministériel eut lieu pendant la prorogation : M. Lambrecht, ministre de l'intérieur, mort le 6 octobre, fut remplacé, le 11, par M. Casimir Périer, que le souvenir de son père et son caractère personnel faisaient un des chefs du centre gauche. Le nouveau ministre se prononça très-explicitement pour le maintien de la République « seul gouvernement possible. »

§ IX. Les trois Empereurs. — Dans le même temps, l'opinion publique s'émut d'une conférence tenue à Salzbourg entre les empereurs d'Autriche et d'Allemagne, assistés des chanceliers des deux empires, MM. de Beust et de Bismarck. Aucun résultat marquant ne sortit de cette entrevue du vainqueur et du vaincu de Sadowa.

Peu après, le prince Frédéric-Charles et le comte de Moltke se rendirent à Saint-Pétersbourg, pour assister à un chapitre des chevaliers de saint Georges. La réception cordiale que l'empereur Alexandre II fit aux représentants de l'empereur d'Allemagne, son oncle, fut pendant quelque temps le sujet de commentaires variés dans le monde diplomatique.

§ X. Rentrée de l'Assemblée. — Lorsque l'Assemblée rentra en session, le 4 décembre 1871, la question du retour à Paris préoccupait vivement l'opinion, et l'on se demandait si M. Thiers prendrait l'iniative de le proposer dans son message, attendu avec impatience.

Le message ne fit pas mention du retour à Paris. Après y avoir exposé la situation de la France, à tous les points de vue, M. Thiers rappelait qu'à l'Assemblée seule appartenait le soin de faire une constitution et se déclarait toujours prêt à déposer ses pouvoirs.

Dès le lendemain, le 8 décembre, MM. Duchâtel, du centre gauche, et Humbert de la gauche républicaine, proposèrent le transfèrement de l'Assemblée et du gouvernement à Paris.

Sur la demande d'urgence pour la discussion, le gouvernement s'abstint. L'urgence fut repoussée. Une commission fut nommée pour examiner les deux propositions. Le 15 janvier M. Thiers et

M. Casimir Périer se rendirent au sein de cette commission et se prononcèrent avec énergie pour le retour à Paris.

Le 22, le ministre de l'intérieur revint dans la commission et insista avec une nouvelle force pour le retour à Paris, retour dont il faisait pour lui une question de portefeuille.

La commission repoussa, par vingt voix contre dix, le retour à Paris.

Le 19 décembre, le prince de Joinville et le duc d'Aumale vinrent siéger à l'Assemblée, M. Thiers ayant renoncé à se prévaloir de l'engagement contraire que les deux princes avaient pris précédemment.

§ XI. Nouvelles élections partielles. — Le 7 janvier, le scrutin fut ouvert dans treize départements pour la nomination de quinze députés, et en Algérie pour deux.

A Paris, les républicains modérés se ralliaient à la candidature de M. Vautrain, président du Conseil municipal et du Conseil général, candidature dont on espérait que le succès pourrait déterminer l'Assemblée à revenir à Paris. Les républicains qu'on appelait *radicaux* portaient M. Victor Hugo.

Le parti qui s'intitule *conservateur*, après avoir vu ses offres dédaignées par le maréchal de Mac-Mahon, se résigna à l'abstention.

M. Vautrain fut nommé par 121,158 voix contre 93,123 données à M. Victor Hugo.

Dans les départements et en Algérie, les républicains emportèrent dix élections; les monarchistes n'en eurent que six.

Ainsi se manifestait, de plus en plus, l'écart entre les électeurs et l'Assemblée.

§ XII. Discussion du budget. — L'événement électoral se produisit pendant le cours de la discussion du budget. Les nécessités financières imposaient des charges exceptionnelles auxquelles ne suffisaient pas à faire face les contributions existantes ; il fallait donc créer de nouvelles ressources, c'est-à-dire de nouveaux impôts, tout en augmentant les anciens. M. Thiers avait, en cette matière, des idées fixées depuis longtemps, qu'il défendit avec une conviction opiniâtre. La proposition d'un impôt sur le revenu se représenta devant l'Assemblée. M. Thiers la combattit comme ne pouvant être réalisée que par des moyens arbitraires et inquisitoriaux. La démonstration qu'il en voulut faire l'entraîna à prononcer, dans la séance du 26 décembre, des paroles qui produisirent une

vive impression. Il déclara qu'il était d'avis qu'il fallait faire l'essai loyal de la République.

« Cet essai, il faut le faire sérieusement, sincèrement, et, je le vois tous les jours à vos votes si sensés, nous le voulons tous. Non, encore une fois, nous ne sommes pas des comédiens, nous sommes des hommes sincères, nous voulons faire cet essai loyalement. »

L'argumention financière de M. Thiers prévalut. L'impôt sur le revenu fut écarté.

Sans sortir de ce qu'on appelait « le pacte de Bordeaux » qui laissait l'avenir ouvert à toute forme de gouvernement, M. Thiers faisait personnellement un pas décisif vers la République. Les rumeurs qui accueillirent plusieurs fois ses paroles, prouvèrent que la droite n'acceptait pas volontiers cette profession de foi et qu'elle n'entendait pas faire « l'essai loyal » avec autant de sincérité que le lui demandait M. Thiers.

Déjà s'accusait la dissidence, encore latente, qui devait bientôt dégénérer en hostilité ouverte de l'Assemblée contre le président de la République et qui éclatera même en dehors des questions de forme de gouvernement.

Un moment interrompue par les vacances du nouvel an, la discussion du budget reprit le 3 janvier 1872. Un conflit se produisit entre M. Thiers et l'Assemblée à propos d'impôt à établir sur les matières premières. Au fond, c'était la longue querelle, encore pendante, entre le libre échange et la protection.

Le débat fut long, vif, acharné. M. Thiers ne quitta pas l'Assemblée ; beaucoup de villes industrielles étaient contre M. Thiers.

Le 19, le gouvernement, par mesure de transaction, proposa de voter le principe de l'impôt, en renvoyant, à une commission, l'examen des tarifs. M. Thiers déclara ne pouvoir pas abandonner le projet d'impôt. L'Assemblée, néanmoins, refusa, par 70 voix de majorité, d'accepter la transaction du gouvernement.

Ce vote ne se rapportait nullement à des questions politiques.

§ XIII. Première démission de M. Thiers. — Dès que M. Thiers apprit le résultat du scrutin, il annonça sa démission.

Dans la soirée du 19, des démarches faites par les diverses fractions de l'Assemblée et par le maréchal de Mac-Mahon trouvèrent M. Thiers inflexible.

Le lendemain 20, à l'ouverture de la séance, le président de l'Assemblée lut une lettre, très-brève, par laquelle M. Thiers notifiait sa démission et celle de ses ministres. L'Assemblée y

répondit par un ordre du jour adopté à l'unanimité (moins *sept* voix légitimistes et *une* voix bonapartiste), et se terminant ainsi :

« L'Assemblée fait appel au patriotisme du président de la République et refuse d'accepter sa démission. »

M. Thiers se rendit à cet appel : « Ce n'est pas, dit-il, par un esprit systématique que j'ai soutenu ces impôts sur les matières premières; seulement, si j'ai des idées arrêtées sur certaines questions, c'est que j'ai la conviction qu'elles sont justes. »

Cela ne peut être mis en doute ; mais l'Assemblée aussi avait la conviction que ses idées, contraires à celles de M. Thiers, étaient justes. Entre ces deux convictions opposées, était-ce celle de l'Assemblée qui devait céder ?

Quels qu'aient été les motifs de M. Thiers, il fit une faute en donnant sa démission : il blessa l'Assemblée en la forçant à s'humilier devant lui, il montra à ses ennemis la perspective d'une nouvelle démission possible, et, par là, les avertit de se tenir prêts pour une telle éventualité.

Cependant, malgré le manifeste lancé, au mois de juillet, par le comte de Chambord, on parlait toujours de fusion.

§ XIV. Lettre du comte de Chambord. — Le 1er février, fut rendue publique une lettre où le comte de Chambord reproduisait ses précédentes déclarations, puis il réprouvait « les heures perdues à la recherche de combinaisons stériles ; « et maintenait son drapeau, « J'ai la fierté de croire qu'il rendrait à nos armes leur ancien prestige », disait-il et il déclarait hautement : « Personne n'obtiendra, sous aucun prétexte, jamais de moi que je consente à devenir le roi légitime de la Révolution. »

De telles paroles mettaient fin, au moins pour le moment, aux tentatives des fusionnistes.

§ XV. Souscription pour la libération du territoire. — Pendant ces intrigues royalistes, de simples citoyens, n'oubliant pas quelles lourdes charges pesaient sur la France, entreprenaient de venir au secours du Trésor par une souscription nationale pour la libération du territoire. De touchantes preuves de patriotisme répondirent à cet appel. Des sommes considérables furent souscrites, nombre de gens firent don à la patrie de leur argenterie, de leur bijoux et d'objets de toutes natures. Malheureusement, une déclaration faite à la chambre par le ministre de l'intérieur, vint arrêter l'élan qui allait grandissant de jour en jour. La déclaration du ministre laissait deviner que ce mouvement patriotique donnait de l'ombrage

aux gouvernements allemands et entravait les négociations diplomatiques en cours d'exécution.

§ XVI. Retraite de M. Casimir Périer. — Le 2 février, l'ordre du jour de l'Assemblée amenait la discussion de la proposition de retour à Paris. Malgré les efforts que renouvela M. Casimir Périer, malgré une éloquente protestation de M. Louis Blanc, la proposition fut rejetée par 366 voix contre 310.

Ce vote amena la retraite immédiate de M. Casimir Périer. Le 6 février, le portefeuille de l'intérieur fut donné à M. Victor Lefranc qui laissa celui de l'agriculture et du commerce à M. de Goulard, député cher à la droite.

§ XVII. Élection de M. Rouher. — Le 11 février, eurent lieu trois élections partielles, dans l'Eure, les Côtes-du-Nord et la Corse. Les deux premières furent républicaines; la troisième envoya à l'Assemblée M. Rouher. Cet événement releva l'audace des bonapartistes, qui inondèrent la France de brochures destinées à prouver que la guerre avait été l'œuvre des républicains, et que la responsabilité des désastres devait retomber sur le gouvernement du 4 septembre. C'est de cette époque que date la création de divers comités de propagande bonapartiste, qui, sous l'inspiration d'un Comité central, entreprirent la distribution de brochures calomnieuses ou mensongères et de photographies de la famille impériale, la création de journaux et de correspondances bonapartistes, se livrèrent à des tentatives d'embauchage dans l'armée et dans l'administration, installèrent une contre-police destinée à contrebattre l'action de la police légale, allèrent chercher des alliés jusque parmi les condamnés de la Commune, mirent en œuvre tous les moyens possibles d'intrigue pour préparer la restauration de l'Empire [1].

Dans un procès de malversation administrative qui amenait en Cour d'assises deux hauts fonctionnaires de l'Empire, le ministre des finances de 1872, M. Pouyer-Quertier, ayant été appelé comme témoin, joua un rôle qui, sans compromettre sa probité, l'obligea à donner sa démission. Le portefeuille des finances fut, par intérim, confié à M. de Goulard.

[1] Les agissements de ces Comités ont été dévoilés officiellement dans une enquête ordonnée par l'Assemblée nationale à propos de l'élection de l'un de ses membres. — Voir *Rapport sur l'élection de la Nièvre*, archives de l'Assemblée nationale. Ce rapport a été publié en un volume in-4°. Paris, Dentu, 1875.

§ XVIII. SUITE DE LA SESSION. — La discussion du budget, qui n'allait pas sans création de nouveaux impôts, occupa la plupart des séances de l'Assemblée pendant la fin de février et le mois de mars. Le 13 mars, l'Assemblée vota une loi interdisant en France toute affiliation à l'Association internationale des travailleurs, ainsi que toute publication de documents émanant de cette Association.

Le 31 mars, l'Assemblée prit trois semaines de vacances pour permettre à ses membres d'assister à la session des conseils généraux. Avant de se séparer, elle avait entendu de M. Thiers, sur la situation intérieure et extérieure, un rapport très-rassurant.

Les députés portèrent-ils ces bonnes paroles aux conseils généraux? Ce qui est certain, c'est qu'ils trouvèrent ces assemblées pleines de confiance dans le président de la République qui reçut d'elles, au grand déplaisir de la réaction, de nombreuses adresses d'adhésion à sa politique et des vœux pour l'affermissement de la République.

Les députés revinrent à Versailles le 22 avril. Le 24, M. de Goulard fut définitivement nommé ministre des finances et laissa le ministère de l'agriculture et du commerce à M. Teisserenc de Bort, membre de l'Assemblée.

Deux projets de lois, l'un sur la réorganisation du Conseil d'État, l'autre pour la ratification d'une convention postale avec l'Allemagne occupèrent le mois d'avril et presque la totalité du mois de mai. Il s'y mêla (4 mai) un long rapport du duc d'Audiffret-Pasquier sur les marchés passés dans les dernières semaines de l'Empire.

§ XIX. LA LOI MILITAIRE. — L'Assemblée aborda ensuite la discussion de la loi du recrutement. Le projet de loi posait bien en principe que « tout Français doit le service militaire; » mais il conservait la plupart des exceptions édictées par les lois précédentes. Les engagés volontaires préalablement munis de certains diplômes scolaires, ou ayant passé des examens spéciaux, ne furent appelés à servir que pendant une année, à condition de subir, au bout de cette année, des examens constatant qu'ils avaient des connaissances militaires suffisantes. Les conditions d'engagement volontaire créées à ce titre furent mitigées de conditions accessoires qui, exigeant des dépenses de la part des engagés, ne rendirent le volontariat possible qu'aux fils de familles aisées.

On aurait voulu limiter à trois années la durée du service actif.

M. Thiers insista pour la porter à cinq années, par des raisons militaires d'actualité qu'il ne jugea pas prudent de révéler en public, et qu'il ne communiqua pas même à la Commission. Il aima mieux recourir encore au périlleux expédient de la menace d'une démission, et força ainsi, de nouveau, l'Assemblée à subir, malgré elle, la volonté présidentielle. La loi fut votée le 10 juin, telle que la voulait M. Thiers.

§ XX. Exigences de la droite. — La veille, 9 juin, avaient eu lieu des élections partielles dans le Nord, la Somme, l'Yonne et la Corse. Dans le Nord, il s'agissait d'une réélection rendue nécessaire par une décision de l'Assemblée qui avait annulé l'élection de M. Deregnancourt. Ce même M. Deregnancourt se représenta et fut, cette fois, réélu avec 40,000 voix de plus. C'était un riche manufacturier, appartenant à l'opinion républicaine modérée. Dans la Somme fut nommé M. Barni, ancien professeur de l'Université, républicain, proscrit au 2 Décembre; dans l'Yonne, ce fut M. Paul Bert, professeur à la Faculté de médecine de Paris, républicain. La Corse nomma un bonapartiste, M. Abbatucci.

La triple élection républicaine irrita au plus haut degré la réaction. Le résultat de toute cette agitation fut qu'une délégation de neuf membres se rendit près de M. Thiers pour le sommer de prendre désormais tous ses ministres dans les rangs de la droite. M. Thiers n'eut pas de peine à leur démontrer que lui et ses ministres étaient aussi fermement conservateurs que les délégués. Ceux-ci se retirèrent un peu confus, mais emportant la résolution de travailler de toutes leurs forces au renversement de M. Thiers.

A la suite de cet échec, M. de Larcy, ministre des travaux publics, un des chefs de la droite, donna sa démission.

§ XXI. Emprunt de trois milliards. — Dans le courant de juin, l'Assemblée reprit la discussion du budget et des impôts nouveaux. La plupart des projets du gouvernement furent adoptés.

Le 2 juillet, M. de Rémusat, ministre des affaires étrangères, soumit à la ratification de l'Assemblée un projet de convention, préparé entre le président de la République française et l'empereur d'Allemagne, à l'effet d'abréger l'occupation étrangère, en rapprochant les termes de paiement de la contribution des cinq milliards.

Énergiquement appuyé par M. Gambetta, le projet de convention fut vivement attaqué par MM. Daru, Buffet, de Gavardie, Fresneau et de Broglie, membres de la commission nommée dans les bureaux. M. de Broglie, élu rapporteur, proposa néanmoins la ratification

qui fut, le 7 juillet, adoptée à l'unanimité, moins trois voix légitimistes.

Le 9 juillet, le gouvernement demanda l'autorisation de contracter un emprunt de *trois milliards*, pour compléter la rançon de la France. Le 15, l'autorisation fut accordée à l'unanimité, moins une voix. Toutefois, la commission stipulait expressément que l'opération se ferait sous la responsabilité du gouvernement seul. Bien que le précédent emprunt de deux milliards eût été couvert deux fois, la majorité doutait encore du crédit de la France et voulait se dégager, au besoin, d'un insuccès.

La lutte qui avait eu lieu précédemment, au sujet de l'impôt sur les matières premières, se renouvela quand cet impôt revint en discussion. Durant le débat, un député royaliste s'aventura à dire qu'un autre gouvernement donnerait à la France des alliances qui permettraient de réduire les dépenses militaires (17 juillet). M. Thiers, comprenant que cette attaque masquait un complot contre lui, s'écria : « Qu'on m'amène un homme sérieux pour discuter une telle affirmation. » Comme cette parole soulevait la colère de la droite, il reprit : « Je vous mets au défi de proposer un ordre du jour motivé. » Personne ne répondit à ce défi. L'impôt fut voté.

Le 21 juillet, un arrêté du ministre des finances fixa aux 28 et 29 l'ouverture de la souscription publique pour l'emprunt des trois milliards. Les plus optimistes prévisions furent de beaucoup dépassées : le montant total des souscriptions s'éleva à plus de *quarante et un milliards*. Sans doute, il faut tenir compte de la spéculation qui exagérait les demandes ; il n'en reste pas moins acquis que le crédit public de la France fit réussir, au delà de tout espoir légitime, la plus colossale opération financière qui eût encore été entreprise.

Puis, M. d'Audiffret-Pasquier, dans une dernière séance, présenta un rapport sur les marchés du gouvernement de la défense nationale.

Cela fait, l'Assemblée entra en prorogation d'automne, jusqu'au 11 novembre : c'était le temps des conseils généraux.

§ XXII. Propagande pour la dissolution. — Pendant les vacances parlementaires, beaucoup de députés, de toutes nuances, adressèrent à leurs électeurs des lettres publiques, où ils rendaient compte de leur conduite. Chacun, naturellement, y préconisait la forme de gouvernement de sa prédilection. Sur ce point, l'opinion de la

plus grande partie du pays était faite : il voulait la République, non peut-être par préférence théorique, mais parce qu'elle existait et que, pour la renverser, il eût fallu faire une révolution nouvelle, qui en eût appelé d'autres, et dont il ne voulait plus à aucun prix.

M. Gambetta continua, dans des banquets et des réunions privées, la campagne pour la dissolution de l'Assemblée. Toutes les fractions de la gauche la désiraient, mais toutes ne trouvaient pas opportun de la réclamer avant la complète libération du territoire.

Vers la fin du mois d'août commença, à la source de la Salette, la série de ces pèlerinages, organisés par le parti clérical, qui prirent, plus tard, une très-grande extension.

§ XXIII. Extérieur. — Au mois de septembre, eut lieu, à Berlin, entre les empereurs de Russie et d'Allemagne, une entrevue, dont M. de Bismarck affirma le caractère tout pacifique avec une insistance qui trouva beaucoup d'incrédules.

A la même époque, l'Association internationale tint, à La Haye, un congrès qui donna le spectacle de la plus grande confusion, et se termina par des divisions plus funestes à l'association que ne pouvait l'être la loi votée par l'Assemblée de Versailles.

En septembre aussi, la commission helvétique, réunie à Genève, pour prononcer arbitralement entre l'Angleterre et les États-Unis, au sujet du navire *l'Alabama*, saisi par les Anglais comme se livrant à la contrebande de guerre pendant la lutte de la sécession, condamne l'Angleterre à payer aux États-Unis une indemnité de 75 millions de francs. L'Angleterre s'exécuta loyalement.

Au mois d'octobre, M. Gambetta prononça, à Grenoble, un discours dont quelques expressions suscitèrent plus tard un orage à l'Assemblée.

Le prince Jérôme Napoléon s'étant rendu à Paris, en contravention à l'autorisation qu'il avait obtenue de passer par la France, M. Thiers lui fait intimer l'ordre de quitter le territoire français. Sur son refus, le prince est arrêté et conduit à la frontière suisse.

Le 26 octobre, des élections partielles, dans le Calvados, la Gironde, l'Indre-et-Loire, l'Oise, les Vosges et à Alger, donnent six nominations républicaines. La droite obtient, non sans peine, une seule nomination dans le Morbihan. Les électeurs s'éloignent de plus en plus de la majorité parlementaire. Les légitimistes de la Gironde organisent un banquet que l'autorité ne gêne pas, et où l'on crie : *Vive le roi!*

En attendant le secours de la France, la papauté se mettait partout en état d'hostilité contre les gouvernements. Le prince de Bismarck commençait à prendre, contre les ultramontains de Prusse, des mesures comminatoires, qui devaient bientôt devenir plus rigoureuses. La Suisse expulsait de son territoire un prêtre catholique, auquel le pape venait, au mépris des conventions existantes entre le Saint-Siége et la Confédération, d'attribuer le titre d'un diocèse irrégulièrement créé. En Autriche, le parti ultramontain était hostile au gouvernement. En France, il luttait contre la nation.

§ XXIV. INTERPELLATION CHANGARNIER. — L'Assemblée fit sa rentrée à la date fixée, le 11 novembre. Le lendemain 12, le général Changarnier demanda l'autorisation d'interpeller le gouvernement à l'occasion des discours de M. Gambetta, en Savoie et en Dauphiné.

Le 13, M. Thiers donna lecture de son message. C'était un exposé de la situation. La droite interrompit, par des ricanements ou des clameurs, lorsque M. Thiers déclara qu'il avait fait respecter l'Assemblée, lorsqu'il dit que la République, accueillie d'abord avec hésitation, pénétrait dans les mœurs de la nation et protesta de son respect pour le suffrage universel. La gauche applaudit.

M. Audren de Kerdrel proposa aussitôt la nomination d'une commission, pour examiner le message. Le président de l'Assemblée, M. Grévy, fit observer qu'un message du président de la République ne pouvait être soumis à un examen, que le pouvoir législatif ne pouvait qu'y faire une réponse. M. de Kerdrel demanda alors une commission pour préparer un projet de réponse à M. Thiers.

Dans son message, M. Thiers rappelait que, devant la commission de permanence de l'Assemblée, il avait désapprouvé les doctrines émises par M. Gambetta, et il renouvelait cette désapprobation. L'incident était donc vidé, et l'interpellation Changarnier inutile.

Néanmoins, le 15 novembre le général Changarnier monta à la tribune et prononça un discours qui se terminait par une sommation au gouvernement, de « se séparer franchement, solennellement d'un *factieux*. »

Le ministre de l'intérieur, M. Victor Lefranc, après quelques explications sur la conduite du gouvernement, pendant les excursions de M. Gambetta, donna lecture, à l'Assemblée, du procès-verbal de la séance de la commission de permanence, dans laquelle M. Thiers avait déjà fait aux commissaires une réponse jugée con-

cluante. Il n'y avait, ce semble, plus rien à réclamer, quand M. de Broglie émit la prétention que M. Thiers répétât à la tribune ce qu'il avait dit à la commission. M. Thiers repoussa avec énergie cette étrange injonction et refusa de se laisser « mettre sur la sellette. » Puis, à son tour, il somma la droite de voter immédiatement sur la question de confiance, et ajouta : « Vous vous plaignez d'avoir un gouvernement provisoire, faites-en un définitif. »

Mise ainsi en demeure, la droite se déconcerta. Divers ordres du jour, plus ou moins perfides, sont proposés et repoussés. On se rallie, enfin, à un dernier, accepté par le gouvernement et dans lequel l'Assemblée exprime, tout à la fois, sa confiance en M. Thiers et sa réprobation des idées de M. Gambetta. Celui-ci a assisté à toute la discussion sans donner à ses ennemis la satisfaction d'obtenir de lui une réponse.

§ XXV. Proposition Kerdrel. — L'embuscade Changarnier avait échoué ; la bataille allait se livrer sur la proposition Kerdrel.

La commission comptait neuf membres hostiles à M. Thiers, cinq qui lui étaient favorables, et un indécis ; elle nomma pour président M. d'Audiffret-Pasquier, pour secrétaire M. Raoul Duval, pour rapporteur M. Batbie. C'était la guerre flagrante.

Invité à se rendre le 22 dans la commission, M. Thiers y fut interrogé, de nouveau, sur le banquet de Grenoble ; puis, on s'étonna qu'il eût introduit dans son message une demande à fin de modification des institutions existantes ; on lui demanda comment il pouvait concilier cette modification avec le maintien du pacte de Bordeaux, comment il entendait sortir des institutions présentes et en créer de nouvelles.

M. Thiers répondit qu'on lui faisait là une futile querelle de mots, qu'en réalité on lui reprochait le sens général du message qu'on trouvait trop républicain. « A Bordeaux, dit-il, j'ai trouvé la République faite, personne alors ne m'a proposé de faire la monarchie et je ne pouvais trahir le pouvoir remis entre mes mains. Ma conviction est que la monarchie est impossible, puisqu'il y a trois dynasties pour un seul trône. Le pacte de Bordeaux a été déchiré par tous les partis... Tout le monde sent la nécessité de sortir du provisoire, mais les uns demandent la dissolution, les autres une constitution. Pour moi, je me suis borné à dire à l'Assemblée : si vous jugez le moment venu de faire des réformes constitutionnelles, faites-les dans un esprit conservateur et libéral. »

Rappelé le 23, M. Thiers reproduisit la même déclaration.

Les membres de la commission s'étant astreints au secret, on ne savait ce qui se passait parmi eux et il en résultait des inquiétudes dans le public. Toutefois, on sut bientôt qu'il n'était plus question de la réponse au message proposée par M. de Kerdrel, mais qu'il s'agissait de former une commission chargée de présenter, à bref délai, un projet de loi sur la responsabilité ministérielle.

M. Batbie vint lire son rapport le 26 novembre. Trois points s'en dégageaient de ce rapport : le premier, obscur à dessein, c'est que, ne pouvant encore renverser M. Thiers, il fallait, du moins, l'amoindrir le plus possible; le second, bien évident, c'était la nécessité d'ajourner indéfiniment la dissolution pour épargner à la majorité le déplaisir bien assuré d'une non-réélection générale; le troisième, plus clair encore, c'était la haine effrénée de l'État républicain et la conjuration des partis monarchiques pour empêcher la République de s'affermir. Le tout concluait à la nomination d'une commission de quinze membres pour préparer une loi sur la responsabilité ministérielle.

En rendant les ministres responsables devant l'Assemblée, M. Thiers n'était plus qu'un peu moins qu'un roi constitutionnel, mais (c'est à quoi l'on tenait surtout) il se trouvait virtuellement écarté de la tribune et perdait ainsi son plus puissant moyen d'influence.

§ XXVI. Proposition Dufaure. — C'est ce but caché que, dans la séance du 28, M. Dufaure démasqua par un discours habile, serré, ironique, qu'il acheva en proposant une commission de trente membres chargée de préparer un projet de loi réglant les attributions des pouvoirs publics et la condition de la responsabilité ministérielle. On ne pouvait, en effet, comme il l'avait démontré, vouloir que le gouvernement fût à la fois, responsable et impuissant.

Le rapporteur demanda une suspension d'une heure. A la reprise de la séance, la commission maintint sa proposition; le gouvernement persista dans la sienne. La discussion fut renvoyée au lendemain.

Le 29, dans un discours très-ferme, très-franc, en un langage ou la netteté se joignait à l'élévation et arrivait parfois à la véritable éloquence, discours qu'il faut lire en entier, dans le compte-rendu officiel de la séance et qui ne peut être

analysé, M. Thiers insista sur la nécessité d'établir des conditions définies, sinon définitives de gouvernement.

M. Ernoul lui répliqua et insinua que M. Thiers rétablissait, à son profit, le système personnel de Napoléon Ier. A quoi M. Thiers répliqua en priant M. Ernoul de ne pas chercher à le rendre ridicule. Puis il ajouta : « Il y a ici une question politique et, en même temps une question de confiance et de défiance qu'il importe de résoudre sans retard. »

Le scrutin, ouvert sur la proposition de M. Dufaure, donna 372 voix pour, 335 contre. C'était une majorité de 37 voix seulement.

M. Thiers n'était pas encore descendu à une aussi faible majorité, et il se voyait bien loin de l'unanimité qui lui avait conféré le titre de chef du pouvoir exécutif, le 17 février 1871, moins de deux ans auparavant, Ce n'est pas le parti républicain qui lui faisait défaut, car toutes les nuances de l'opinion républicaine le soutenaient avec une persévérante abnégation; mais c'étaient les partis monarchiques, qui maintenant osaient s'avouer.

A Paris, la nouvelle de la victoire de M. Thiers fut saluée comme une victoire populaire.

La droite se vengea de sa défaite du 29 en faisant réussir un ordre du jour de méfiance contre le ministre de l'Intérieur, M. Victor Lefranc, par 305 voix contre 298. Ce vote, dû à l'absence d'une partie de la gauche, était motivé sur la prétendue illégalité d'adresses envoyées au président de la République par des conseillers municipaux agissant hors de la session légale.

M. Victor Lefranc donna sa démission. Il fut remplacé à l'intérieur par M. de Goulard qui laissa les finances à M. Léon Say, préfet de la Seine. Le ministère des travaux publics, dont M. Teisserenc de Bort faisait l'intérim, depuis la retraite de M. de Larcy, fut donné à M. de Fourtou, du centre droit.

§ XXVII. Commission des Trente. — Une commission de trente membres, chargée d'examiner la proposition Dufaure, fut élue le 5 décembre ; on y comptait 19 membres de la droite et du centre droit, 11 de la gauche et du centre gauche. Cette commission devait devenir célèbre.

La crise gouvernementale avait interrompu la discussion du budget de 1873 qui, commencée le 27 novembre, se prolongea jusqu'au 21 janvier, détournée fréquemment par d'autres débats, distraite par diverses préoccupations, pressée par le temps, l'As-

semblée n'eut pas le loisir de donner aux questions financières toute l'attention que commandaient les circonstances.

Avant le budget, fut votée une loi restreignant la formation des listes du jury en matière criminelle (21 novembre).

Le 10 décembre, l'Assemblée vota la création de cartes postales.

§ XXVIII. PÉTITIONS POUR LA DISSOLUTION. — Le renversement de M. Victor Lefranc n'avait fait qu'accélérer le double mouvement d'adresses à M. Thiers et de pétitions à l'Assemblée pour la prier de se dissoudre. Les chefs de la réaction jugèrent que le meilleur moyen d'arrêter le mouvement qui plaçait en parallèle la popularité du président et l'impopularité de l'Assemblée, était de mettre à l'ordre du jour un rapport sur les pétitions et de montrer, par le rejet en bloc, que l'Assemblée ne voulait pas se dissoudre.

Le rapport fut fait le 14 décembre et donna lieu à une séance des plus tumultueuses. Les pétitions furent défendues par M. Gambetta, attaquées par MM. d'Audiffret-Pasquier et Raoul Duval. M. Dufaure, tout en reconnaissant la légalité des pétitions, reprocha à leurs défenseurs républicains d'avoir, par l'exagération de leur langage, contribué à la crise présente.

Quelqu'un ayant fait remarquer à M. Dufaure qu'il oubliait un banquet tenu à Bordeaux, et dans lequel on avait acclamé le roi, le garde des sceaux prit la défense de ce banquet et se répandit en paroles sévères contre les républicains.

Les applaudissements de la droite durent faire sentir à M. Dufaure qu'il avait dépassé la juste limite de l'équilibre parlementaire. On crut, on dit, qu'en effet il était allé plus loin que n'aurait voulu le président de la République. Celui-ci, toutefois, couvrit généreusement son lieutenant.

L'Assemblée adopta l'ordre du jour sur les pétitions par 483 voix contre 196.

Le 21 décembre, l'Assemblée abrogea les décrets du 22 janvier 1852 confisquant une partie des biens de la famille d'Orléans. Ces décrets étaient de tout point illégaux, car ils procédaient directement de l'attentat du 2 décembre 1851. La restitution était donc juste. D'ailleurs, le Trésor public n'était pas grevé, puisqu'on rendait aux princes seulement les biens non vendus. Toutefois, la réclamation fit, à bon droit, mauvais effet ; le moment était mal choisi de la part d'une famille riche pour une revendication de cette nature. Quoi qu'il en soit, la loi fut votée.

§ XXIX. MORT DE NAPOLÉON III. — Le 9 janvier 1873, les dépêches télégraphiques apportèrent la nouvelle que l'ex-empereur des Français venait de mourir à Chislehurst. Quelques anciens serviteurs allèrent assister à ses funérailles et essayèrent autour de son fils un simulacre d'intronisation. Aucune émotion n'y répondit en France.

§ XXX. LA MUNICIPALITÉ DE LYON. — Les derniers jours de janvier amenèrent encore un de ces tumultes où la droite aimait à faire éclater ses colères contre la République et les républicains. Dans la séance du 30 janvier, M. de Ségur, vint lire un rapport sur des marchés conclus, à Lyon, pendant la guerre. Il mettait en cause, avec une grande violence de langage, la politique de MM. Challemel-Lacour et Ferrouillat qui, à l'époque des marchés, étaient l'un, préfet du Rhône, l'autre maire de Lyon. La ville de Lyon avait été fort agitée dans cette période; le drapeau rouge avait été arboré, pendant un temps, à l'Hôtel de Ville; le commandant de la garde nationale avait été assassiné. M. Challemel-Lacour avait lui-même été gardé à vue, en danger d'être fusillé. A force de sang-froid, de patience et de courage, il était parvenu à dominer les éléments de trouble et à rétablir l'autorité régulière.

M. Challemel-Lacour occupa la tribune pendant trois heures consécutives, prenant corps à corps toute l'argumentation politique de M. de Ségur, déclarant que la prétendue enquête judiciaire de la commission n'était qu'une œuvre de parti où l'on avait cherché moins à faire éclater la justice qu'à satisfaire des rancunes politiques. Il fut incisif, ironique, éloquent; il attaqua le rapport morceau par morceau.

Le lendemain 31, un membre et le rapporteur de la commission tentèrent de remettre debout leur réquisitoire. M. Ferrouillat prit à son tour la parole et, dans une longue et minutieuse discussion, toute administrative, acheva la déroute de la commission. Enfin, au lieu d'une sentence formulée contre MM. Challemel-Lacour et Ferrouillat, elle ne demanda plus que le renvoi du rapport aux ministres pour statuer sur une réclamation de huit millions élevée par la ville de Lyon. Un député, croyant embarrasser la gauche, proposa de joindre à l'ordre du jour un blâme contre les actes révolutionnaires commis à Lyon et le drapeau rouge. La gauche accepta l'amendement et l'ordre du jour fut ainsi voté des deux côtés, à l'exception de l'extrême gauche.

Au cours de la discussion s'était introduit un incident tout à fait

étranger à la question des marchés, mais dont la droite s'empara pour compenser l'échec qu'elle subissait.

M. de Carayon-Latour accusa M. Challemel d'avoir donné l'ordre écrit, au général Bressolles, de fusiller des mobiles de la Gironde campés aux environs de Lyon, et qu'il commandait. M. Challemel-Lacour déclara n'avoir aucun souvenir de ce fait et demanda la production de la pièce portant la note incriminée. On ne la produisit pas.

A la suite de cet incident, le général Bressoles, dans une lettre rendue publique, déclara n'avoir jamais reçu l'ordre en question. Dans la séance du 19 février, M. Carayon-Latour revint à la charge, afirmant de nouveau le fait, sans en faire autrement la preuve. M. Challemel-Lacour réclama encore la production du document : on ne le trouva pas.

L'Assemblée avait perdu presque deux séances à un fait illicite.

Le 10 février fut adoptée une loi sur le travail des femmes et des enfants dans les manufactures. Sans être encore telle, qu'on peut la désirer, cette loi réalisa un progrès sur la législation antérieure.

L'Assemblée décréta, le 18 février, que désormais au premier tour, il faudrait, outre la majorité absolue, un nombre de suffrages égal au quart de celui des électeurs inscrits. C'était établir une inégalité non justifiée entre les élus actuels et les élus futurs. La précaution fut d'ailleurs inutile.

CHAPITRE XII

Rapport de la Commission des Trente. — Projet du gouvernement. — Loi du 13 mars. — Évacuation du territoire. — L'enseignement secondaire. — Pétitions bonapartistes. — Régime municipal de Lyon. — Démission de M. Grévy. — Élection de M. Buffet à la présidence de l'Assemblée. — Indemnités de guerre. — Prorogation. — Élections partielles : M. Barodet à Paris, M. Ranc à Lyon.

§ I. Rapport de la Commission des Trente. — Le 21 février, M. de Broglie, rapporteur de la commission des Trente, lut son rapport à l'Assemblée.

Le public avait, tout d'abord, attendu beaucoup de cette commission. On espérait que les membres de la majorité, ne pouvant faire la monarchie, consentiraient à donner à la République une

organisation normale. La majorité dépensa son temps à la recherche de combinaisons ayant pour objet de prolonger le provisoire.

Pendant ce temps, les monarchistes du dedans et du dehors de l'Assemblée tentaient encore une fois d'accomplir la fusion entre les deux branches bourbonniennes. Mais le comte de Chambord répondit, le 5 février : « Je n'ai ni sacrifices à faire, ni conditions à recevoir. J'attends peu de l'habileté des hommes et beaucoup de la justice de Dieu. » Ce nouvel échec irrita de plus en plus les monarchistes.

§ II. Projets du Gouvernement. — Loi du 13 mars. — Fatigué des lenteurs de la Commission des Trente, M. Thiers fit présenter, le 5 février, par M. Dufaure, un projet de résolution portant que, « à bref délai », il serait statué, par des lois spéciales : 1° sur la composition et le mode d'élection d'une nouvelle Assemblée, 2° sur l'établissement d'une seconde Chambre, 3° sur l'organisation du pouvoir exécutif pour le temps qui s'écoulerait entre la dissolution de l'Asemblée actuelle et la constitution des deux Assemblées futures.

Les mots « à bref délai » épouvantèrent la majorité de la Commission qui y vit la menace d'une prochaine dissolution ; elle rejeta le projet Dufaure. Cette rupture avec le gouvernement causa une vive alarme dans le public : on appréhendait une nouvelle crise, qui arrêterait encore les affaires.

Le 19, après quinze jours de réflexion, la Commission se ravisa, et, par 19 voix contre 7, présenta un nouveau projet ainsi formulé :

« L'Assemblée ne se séparera pas sans avoir statué sur l'organisation et le mode de transmission des pouvoirs législatif et exécutif, sur la création et les attributions d'une deuxième Chambre et sur la loi électorale. » Le soin de préparer des projets de loi sur les trois points ci-dessus indiqués était confié au gouvernement.

Le rapport fut rédigé et lu par M. de Broglie. Il proposait d'adopter le système que voici : « Le président de la République communique avec l'Assemblée par messages lus à la tribune par un ministre. Il peut cependant être entendu, après en avoir annoncé l'intention par un message. Aussitôt ce message reçu, la discussion est suspendue et ne peut être reprise dans la séance où le président a été entendu. Nulle délibération en sa présence.

« Le président promulgue les lois urgentes trois jours après l'a-

doption, et les lois non urgentes dans les trois mois ; il peut, dans des délais fixés, et par messages motivés, demander une nouvelle délibération pour les premières, et l'ajournement à deux mois de la deuxième lecture pour les secondes.

« Le président a le droit d'être entendu sur les interpellations relatives à la politique extérieure ; sur la politique intérieure, il ne peut l'être que d'après l'avis motivé du conseil des ministres transmis à l'Assemblée, et suivant les règles de l'article premier.

« La future Assemblée n'entrera en fonctions qu'après la séparation de l'Assemblée actuelle. »

En somme, la commission, organe de l'Assemblée, voulait deux choses : d'abord, écarter M. Thiers des séances, se soustraire à l'influence de sa parole ; puis, retarder indéfiniment l'heure de la dissolution.

La discussion, ouverte le 27 février, se prolongea jusques et y compris le 13 mars.

Dès le premier moment, le gouvernement s'était rallié au projet de la commission. M. Dufaure le soutint, tout en faisant entendre que la dissolution devrait suivre de près la libération du territoire (qui, alors, n'était prévue que pour 1875).

M. Thiers fit aussi, à ses adversaires, des concessions excessives. Il ne voulut pas disputer les points qui le touchaient directement, ne voyant pas, ou ne voulant pas voir, qu'on s'attaquait moins à sa personne qu'à l'idée plusieurs fois exprimée par lui que la République était le gouvernement inévitable, nécessaire, indispensable.

Le 13 mars, la loi fut votée par 407 voix contre 225 et 65 abstentions.

§ III. Évacuation du territoire. — Tandis que l'Assemblée dressait, autour du pouvoir présidentiel, ces mesquines entraves, M. Thiers complétait l'œuvre de patriotisme qu'il s'était imposée en signant la paix de Francfort : il hâtait le moment où la France allait être délivrée de l'occupation étrangère.

Le 16 mars 1873, le *Journal officiel* publia la note suivante :

« Un traité d'évacuation du territoire français, fruit de longues négociations, vient d'être signé aujourd'hui même, 15 mars, à cinq heures du soir, à Berlin.

« Sur les trois milliards qui restaient à payer à l'Allemagne, l'un a été entièrement soldé cet automne. Le second, déjà versé en grande partie, sera complétement acquitté du 1er au 5 mai prochain.

« Le troisième et dernier milliard (cinquième de l'indemnité totale) sera versé au trésor allemand en quatre payements égaux, les 5 juin, 5 juillet, 5 août, 5 septembre de la présente année.

« En retour, l'empereur d'Allemagne, s'était engagé :

« A évacuer, au 1er juillet prochain, les quatre départements des Vosges, des Ardennes, de la Meuse et de Meurthe-et-Moselle, ainsi que la place et l'arrondissement de Belfort. Cette évacuation ne devra pas durer plus de quatre semaines.

« Pour gage des deux payements restant à accomplir, la place de Verdun, avec son rayon, continuera seule d'être occupée jusqu'au 5 septembre. A partir de cette date, elle sera évacuée en deux semaines. »

La dépêche était arrivée le 15, après la clôture de la séance parlementaire, et le 16 étant un dimanche, l'Assemblée ne reçut communication officielle du traité que le 17. En dépit des explications insérées dans l'*Officiel*, elle s'en montra très-froissée. Ce n'était pas, sans doute, le sentiment général; cependant, quand M. Christophle, du centre gauche, proposa de déclarer que « M. Thiers avait bien mérité de la patrie, » cette motion devint l'objet d'un débat confus où se croisèrent diverses propositions qui aboutirent à cet ordre du jour :

« L'Assemblée nationale, accueillant avec une patriotique satisfaction la communication qui vient de lui être faite,

« Et heureuse d'avoir accompli une partie essentielle de sa tâche, avec le concours généreux du pays,

« Déclare que M. Thiers, président de la République, a bien mérité de la patrie. »

Le premier paragraphe fut voté à l'unanimité; sur le second, la gauche s'abstint, donnant pour raison que la libération anticipée était le résultat de cet emprunt de trois milliards dont l'Assemblée avait laissé toute la responsabilité au gouvernement : l'Assemblée n'avait donc guère droit à en partager l'honneur. « Vous ne votez pas cela, vous! » s'écria la droite.

Sur le troisième paragraphe, la droite s'abstint, et la gauche, lui rejetant ironiquement son mot, lui cria : « Vous ne votez pas cela, vous! »

§ IV. L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE. — M. Jules Simon ayant modifié le programme des classes dans les lycées, afin d'y pouvoir développer l'étude des langues vivantes et de la géographie, la droite en prit prétexte pour attaquer en lui le membre du gouvernement

de la défense nationale, le ministre républicain de M. Thiers et le philosophe anticlérical.

En conséquence, une interpellation eut lieu le 20 mars, qui fut présentée et soutenue par M. Johnston et l'abbé Dupanloup. M. Jules Simon défendit son œuvre. Le vote lui fut favorable, la réforme put vivre encore un peu.

§ V. Pétitions bonapartistes. — Les séances tumultueuses se succédaient rapidement.

Le 29 mars, au nom d'une commission où les légitimistes étaient en majorité, M. Depeyre vint faire un rapport sur une pétition adressée à l'Assemblée par M. Jérôme Bonaparte, contre l'expulsion dont il avait été l'objet le 16 octobre précédent. D'autres pétitions, venues d'Ajaccio, appuyaient la première.

Le rapporteur concluait à un ordre du jour exprimant des réserves sur l'obéissance aux lois et le respect de la liberté individuelle ; c'était impliquer que le gouvernement avait manqué à l'une et à l'autre.

M. Dufaure repoussa cet ordre du jour, et adjura l'Assemblée de ne pas laisser désarmé le gouvernement, qu'aucune loi spéciale ne protégeait.

« Présentez-en une, » cria une voix de la droite.

Sur-le-champ, M. Dufaure déposa un projet de loi interdisant, pendant cinq années, à la famille impériale le séjour de la France.

L'ordre du jour pur et simple sur les pétitions bonapartistes fut voté par 334 voix contre 278 ; les légitimistes avaient donné leur appui aux complices du 2 Décembre.

§ VI. Régime municipal de Lyon. — Le 31 mars, ce fut une autre bataille : il s'agissait de la municipalité de Lyon. Le 3 février, un membre de la droite, le baron Chaurand, avait demandé l'application, à Lyon, du système suivi à Paris : c'est-à-dire suppression de la mairie centrale, transfert de ses attributions au préfet, division de la ville en six arrondissements municipaux ayant chacun un maire et deux adjoints nommés par le gouvernement, et chargés du service de l'état civil, fractionnement de la ville en trente-six sections, ayant à nommer chacune un seul membre du conseil municipal.

Le 28 février, le gouvernement, qui avait adhéré à cette proposition et en avait appuyé l'urgence, présenta un projet de loi qui maintenait la mairie centrale en admettant les arrondissements et

les officiers d'état civil. Il conjurait l'Assemblée de voter ce projet sans nul retard.

La combinaison Chaurand devait blesser profondément les citoyens de Lyon; celle du gouvernement était une transaction qui pouvait être acceptée sans grande difficulté; l'Assemblée l'eût assurément votée, si le gouvernement l'eût soutenue avec fermeté. Tout au contraire, M. de Goulard, ministre de l'intérieur, l'abandonna pour se rallier au projet Chaurand, qui avait les préférences de la commission chargée d'examiner les deux combinaisons.

Vainement M. Ferrouillat, député de Lyon, protesta, au nom de ses concitoyens, vainement il remontra qu'on reprenait le régime impérial, vainement il prédit des conflits, la dissolution du conseil, l'intronisation d'une commission, c'est-à-dire de la dictature administrative. Le ministre de l'intérieur soutint le projet, qui, après quatre jours de débats irritants, fut voté, le 4 avril, par 461 suffrages contre 173. La majorité, naguère décentralisatrice, retournait vers la concentration à outrance.

§ VII. Démission de M. Grévy. — Au cours de cette discussion, une altercation entre deux députés amena un tumulte, par suite duquel M. Grévy, président de l'Assemblée, voyant son autorité méconnue, donna sa démission (1er avril).

Le lendemain, 2 avril, on procéda à l'élection d'un président. La gauche tout entière portait M. Grévy, qui eut 349 voix: le candidat de la droite, M. Buffet, ancien ministre de l'Empire, n'en eut que 231. M. Grévy était donc réélu avec plus de cent voix de majorité. Toutefois, il crut devoir renouveler sa démission.

§ VIII. Élection de M. Buffet. — Le 4, un nouveau scrutin eut pour résultat l'élection de M. Buffet avec 304 voix contre 285 données à M. Martel qu'appuyait le gouvernement.

§ IX. Indemnité de guerre. — Prorogation. — L'Assemblée vota ensuite un crédit de 110 millions payable en vingt-six annuités à la ville de Paris, pour la rembourser de la contribution de 200 millions imposée par l'armistice du 28 janvier 1871, en laissant à la charge de la ville les indemnités pour dégâts causés par les deux siéges (7 avril). Elle alloua aussi 120 millions aux départements (même séance), puis se sépara jusqu'au 19 mai.

§ X. Élections partielles : *M. Barodet à Paris*, *M. Ranc à Lyon*. — La demi-session (de novembre à avril) avait été trop tempêtueuse pour ne pas laisser des remous après elle. Précisément, le jour même de la clôture, s'ouvrait la période électorale pour des élec-

tions partielles dans la Seine, les Bouches-du-Rhône, la Gironde, la Corrèze, le Jura et le Morbihan, qu'un décret présidentiel avait fixées au 27 avril. D'autres siéges étaient vacants encore dans plusieurs départements, Rhône, Loir-et-Cher, Nièvre, Haute-Vienne et Charente-Inférieure. Le ministre de l'intérieur avait d'abord retardé les élections, puis, par un décret ultérieur, il les fixa au 11 mai.

L'élection parisienne prit une importance exceptionnelle. Quelques maires eurent l'idée de proposer la candidature à M. de Rémusat, qui l'accepta. L'intervention des maires, qui ne sortaient pas de l'élection, encore qu'ils n'eussent agi qu'en leur nom personnel, froissa la susceptibilité d'un certain nombre d'électeurs.

Soudain surgit la candidature de M. Barodet, maire de Lyon, qui fut aussitôt acceptée et soutenue par cette fraction des républicains que l'on désigne sous la vague dénomination de *radicaux*. Beaucoup de républicains qui n'acceptaient pas cette étiquette se rallièrent à la candidature du maire de Lyon, non-seulement pour « donner un avertissement à M. Thiers », qu'ils trouvaient trop facile à céder aux exigences de la droite, mais surtout pour protester contre l'esprit de la proposition Chaurand. L'heure était mal choisie et le moyen dangereux, comme le prouva l'événement, qu'il n'eût pas été difficile de prévoir.

M. Barodet avait été nommé maire de Lyon par M. Thiers ; c'était un homme personnellement modéré de doctrine et de langage ; les partis réactionnaires en firent un véritable spectre rouge, une personnification de la Commune. Ils attaquèrent avec non moins de violence la candidature de M. de Rémusat, qu'ils qualifièrent de candidature officielle ; certains journaux républicains accueillirent et accréditèrent cet argument.

Bon nombre de légitimistes s'allièrent aux bonapartistes pour susciter un candidat conservateur et choisirent un bonapartiste avoué, l'ex-lieutenant-colonel Stoffel. Cette troisième candidature fut officiellement proclamée dans une réunion publique où des champions du comte de Chambord siégeaient à côté des prôneurs du fils de Napoléon III.

Au scrutin du 27 avril, M. Barodet fut élu par 180,145 voix contre 135,028 données à M. de Rémusat, M. Stoffel en eut 27,000.

Toute la presse réactionnaire jeta une clameur d'épouvante, qui réussit à effrayer beaucoup d'esprits faibles et servit de prétexte à des ennemis perfides pour sonner l'alarme.

Le 11 mai, le Rhône, qui avait deux députés à élire, nomma un Lyonnais, M. Guyot, et un conseiller municipal de Paris, M. Ranc, qui, en 1871, avait été, pendant quelques jours, membre de la Commune. Le Loir-et-Cher, la Nièvre, la Haute-Vienne nommèrent trois républicains. Dans la Charente-Inférieure, un ancien préfet de l'Empire réussit, non sans peine.

CHAPITRE XIII

Reprise de la session. — Le 24 Mai. — Démission de M. Thiers.

§ I. Reprise de la session. — Les députés de la droite revinrent à Versailles sous l'impression de ce double événement électoral, qui constituait pour eux une éclatante défaite, aggravée encore par la perte d'un des portefeuilles confiés à un des leurs. A la suite d'un conflit entre M. Jules Simon et M. de Goulard, ces deux ministres avaient donné leur démission. M. Thiers appela M. Casimir Périer au ministère de l'intérieur, M. Waddington à l'instruction publique, M. de Fourtou aux cultes, et aux travaux publics M. Bérenger, alors président d'un groupe parlementaire qui tendait à rapprocher le centre droit du centre gauche. C'était donc un pas, bien timide, mais réel, vers le centre gauche. La droite en fut profondément irritée et résolut d'inaugurer la reprise de la session par une bataille décisive.

§ II. Le 24 mai. — C'est le lendemain, 19 mai, que l'Assemblée rentra en séances. Des deux côtés presque tous les députés étaient présents : on sentait venir une crise et chacun comprenait qu'il fallait en finir avec l'équivoque.

Dès le début de la séance, le président, M. Buffet, communiqua à l'Assemblée une motion ainsi formulée :

« Les députés soussignés, convaincus que la gravité de la situation exige à la tête des affaires un cabinet dont la fermeté rassure le pays ;

« Demandent à interpeller le ministère sur les modifications opérées dans son sein et sur la nécessité de faire prévaloir dans le gouvernement une politique résolument conservatrice. »

Le mot « conservateur » est une de ces locutions politiques qui ont l'avantage de dire tout ce que chacun de ceux qui les emploient,

veut leur faire dire : Ici les « conservateurs étaient des légitimistes, des orléanistes et même des bonapartistes.

Un député ayant demandé les noms des signataires, une voix de la droite répondit : « Il y en a bien trois cents. »

C'était beaucoup, mais ce n'était pas assez pour faire une majorité s'il ne se produisait pas de défection.

M. Dufaure obtint, avec quelque difficulté, que la fixation du jour de l'interpellation fut remise à la séance suivante afin que le gouvernement eût le temps d'en délibérer. Ce renvoi consenti, le garde des sceaux déposa les projets de lois sur l'organisation des pouvoirs publics et la création d'une seconde Chambre. La majorité refusa d'entendre la lecture de ces projets dont elle avait prescrit la préparation.

Dans la séance du 20, après l'élection du bureau, M. Dufaure présenta le projet de loi électorale. L'exposé des motifs établissait l'urgence d'installer un gouvernement définitif et constatait que « l'état actuel de la France ne comportait d'autre régime possible que la République. » Il déclara ensuite que le gouvernement acceptait la discussion de l'interpellation pour le vendredi 23.

A l'ouverture de cette séance du 23, séance historique, qui se prolongea jusque dans la nuit du 24 au 25, M. Dufaure donna lecture de la pièce suivante, datée du 20 mai :

« Le conseil des ministres, après en avoir délibéré, déclare que l'interpellation déposée dans la séance du 19 de ce mois sur le bureau de l'Assemblée, se rattachant à la politique générale du gouvernement et engageant ainsi la responsabilité du président de la République.

« Le Président exercera le droit de prendre part à la discussion, droit qui résulte pour lui des dispositions de l'article 4 de la loi du 13 mars 1873. »

Aussitôt après cette lecture, le président donna la parole au duc de Broglie, chargé de développer l'interpellation des trois cents. Il commença par déclarer que l'interpellation portait sur deux choses :

La nécessité reconnue de voir à la tête des affaires, dans la gravité de la situation présente, un cabinet dont la fermeté rassure le pays; l'impatience de savoir si le cabinet avec les modifications qu'il avait subies, répondait à cette nécessité.

« Aux yeux des signataires, dit-il, la gravité de la situation se résume en ceci : la possibilité révélée par les dernières élec-

tions de voir arriver, dans un délai plus ou moins prochain, le parti radical à la tête des affaires par la voie du suffrage universel, tel qu'il est organisé aujourd'hui. La possibilité du triomphe du parti radical, voilà ce qui constitue à leurs yeux la gravité de la situation.

« Si le parti radical était un parti politique comme ceux qui divisent ordinairement les Assemblées, le triomphe de ce parti sur un autre serait une de ces vicissitudes auxquelles tous doivent s'attendre et dont personne ne doit ni s'effrayer ni s'indigner. Mais le parti radical n'est pas un parti politique ordinaire ; c'est avant tout et surtout, chacun le sait, un parti social. »

Puis, après des attaques personnelles contre plusieurs de ses collègues de la gauche, dite radicale, qu'il assimilait aux gens de la Commune, M. de Broglie, tout en se défendant d'accuser le gouvernement de complicité avec les radicaux, dit que dans les conseils du gouvernement deux tendances se combattaient : l'une ouvertement décidée à agir énergiquement contre le parti radical, l'autre décidée, dans le but d'apaiser les passions, à user avec lui de douceur, de patience, à ne pas aller jusqu'au bout des moyens légaux, à ne réprimer, que l'excès du désordre matériel, n'entrer en conflit avec lui qu'à la dernière extrémité, et en tempérant, par la bonne grâce des relations, ce que pouvait avoir de rude la répression légale. Après avoir montré que plusieurs comités électoraux avaient soutenu M. de Rémusat en attaquant la loi sur la municipalité lyonnaise, il en fit retomber la responsabilité sur le gouvernement, « car, dit-il, *ce qu'un gouvernement laisse faire, il le fait*, » théorie étrange dans un État supposé libre.

Il montra ensuite que par les modifications ministérielles du 18 mai, le cabinet « était un peu plus dans la voie des concessions, des ménagements, des compromis vis-à-vis du parti radical. »

M. Dufaure, prenant la parole pour répondre à ce réquisitoire, déclara que, non moins que M. de Broglie, il réprouvait les doctrines radicales et les croyait incapables de produire une société régulière : puis, arrivant aux reproches articulés contre le gouvernement. il revendiqua, pour le Gouvernement, le droit de n'être jugé que sur ses actes publics.

« Eh bien ! dit-il, quels ont été les actes du gouvernement ? Depuis la victoire sur la Commune, a-t-il failli un moment ? Permettez-moi de vous le dire, quelquefois vous vous êtes associés avec

éloge aux tentatives qu'il a faites, précisément pour réprimer les excès du parti démagogique. »

M. Dufaure rappela alors la loi sur l'Internationale, la loi sur les associations, la loi sur le jury, toutes présentées, soutenues, mises à exécution par le cabinet tout entier : de tels actes répondaient bien, suivant le ministre, « à des propos de salons et de cabinets. » Il déclina toute solidarité du gouvernement avec des journaux où il serait aussi facile de trouver des attaques contre lui que des témoignages de sympathie accidentelle ; il affirma que la retraite de M. de Goulard avait été motivée par des impressions toutes personnelles, mais non par des dissidences de principes, car il était d'accord avec ses collègues pour la présentation des lois dites constitutionnelles récemment déposées, dont l'une avait pour objet la reconnaissance formelle du gouvernement républicain.

Au moment où le président allait mettre aux voix la clôture de la discussion, il reçut du président de la République un message par lequel, « conformément à la loi du 13 mars 1873 », celui-ci le priait d'informer l'Assemblée de l'intention où il était d'intervenir dans la discussion, usant ainsi, ajoutait M. Thiers, du droit que me confère la loi, et que la raison seule suffirait à m'assurer si la loi n'existait pas.

Après un débat confus sur l'interprétation de la loi du 13 mars, l'Assemblée renvoya la séance au lendemain, samedi, neuf heures du matin, pour entendre M. Thiers.

Cette heure matinale était rendue nécessaire par la prescription de cette même loi, qui voulait que la séance fut levée après le discours du président de la République, et que l'Assemblée délibérât hors de sa présence. La droite, pressée d'arriver au dénouement, ne voulait pas siéger le dimanche ni laisser quarante-huit heures s'écouler entre la discussion et le vote.

Le samedi 24, M. Thiers prit la parole dès que l'Assemblée fut en séance. Le discours du président de la République est un document historique qu'il faut lire en entier dans le *Journal officiel*. C'est une réfutation éloquente, péremptoire, digne et calme, des accusations portées contre lui et son gouvernement. M. Thiers eût pleinement persuadé des juges équitables ; mais il parlait devant des ennemis dont la résolution était prise.

Conformément à la loi du 13 mars, la séance fut suspendue après le discours de M. Thiers, et renvoyée à deux heures de l'après-midi.

Dans cette seconde partie, M. Casimir Périer prit la parole, et réfuta les reproches adressés à lui, à M. Waddington et à M. Bérenger par M. de Broglie. Il protesta contre la pensée de jamais entrer en concert avec le parti radical. « M. de Broglie, dit-il, nous a déclarés suspects en disant qu'il ne s'intéressait pas à nos paroles, qu'il fallait des actes. Or, nous n'avons pas encore fait un acte ni prononcé une parole. » M. Périer répliqua, avec beaucoup de netteté et de fermeté, que ses deux collègues et lui s'étaient ralliés à la république conservatrice comme à la seule institution qui pût vivre en France et maintenir le calme.

La clôture fut ensuite prononcée, et un membre de la droite, M. Ernoul, proposa un ordre du jour ainsi rédigé :

« L'Assemblée nationale, considérant que la forme du gouvernement n'est pas en discussion ; que l'Assemblée est saisie de lois constitutionnelles présentées en vertu d'une de ses décisions, et qu'elle doit examiner ; mais que, dès aujourd'hui, il importe de rassurer le pays en faisant prévaloir dans le gouvernement une politique résolument conservatrice, regrette que les récentes modifications ministérielles n'aient pas donné aux intérêts conservateurs la satisfaction qu'elle avait le droit d'attendre, et passe à l'ordre du jour. »

M. Target, parlant au nom d'un groupe de quinze députés habituellement hésitants entre le centre droit et le centre gauche, vint déclarer que ses amis et lui voulaient « tout en admettant la solution républicaine, adopter l'ordre du jour Ernoul, pour « manifester la pensée que le gouvernement du président de la République doit faire prévaloir désormais par ses actes une politique nette et énergiquement conservatrice. »

L'ordre du jour pur et simple ayant été demandé, dut avoir la priorité. Le Gouvernement s'y rallia. Il fut repoussé par 362 voix contre 348. La majorité absolue étant de 356 voix, le groupe Target avait décidé du sort de la journée.

L'ordre du jour pur et simple ainsi repoussé, l'ordre Ernoul devait être mis aux voix lorsque fut déposée une demande de scrutin à la tribune, sur laquelle l'Assemblée eut à voter et qui fut rejetée par 366 voix contre 342. On en vint alors à l'ordre du jour Ernoul, qui fut adopté par 360 voix contre 344.

M. Baragnon voulut presser les ministres de faire connaître immédiatement la résolution, c'est-à-dire la démission du gouvernement. M. Dufaure s'y refusa, déclarant que les ministres allaient

se rendre chez le Président de la République, mais que le gouvernement ne s'opposait pas à une séance du soir.

L'Assemblée renvoya la séance à huit heures du soir.

§ III. Démission de M. Thiers. — Dans cette réunion nocturne, M. Dufaure monta à la tribune et déclara que les ministres avaient déposé leurs démissions entre les mains de M. Thiers, qui les avait acceptées, puis il transmit à M. Buffet, qui en donna lecture à l'Assemblée, un Message, signé : « A. Thiers, membre de l'Assemblée nationale, » et conçu en ces termes :

« J'ai l'honneur de remettre à l'Assemblée nationale ma démission des fonctions de Président de la République qu'elle m'avait conférées.

« Je n'ai pas besoin d'ajouter que le gouvernement remplira tous ses devoirs jusqu'à ce qu'il ait été régulièrement remplacé.

« Recevez l'assurance de ma haute considération. »

Puis, sans prendre soin de donner acte du Message, le Président lut la proposition suivante :

« Les soussignés, vu la démission de M. Thiers, Président de la République française, proposent à l'Assemblée de procéder immédiatement au scrutin sur la nomination de son successeur. »

Sur l'insistance du général Billot, le président donna acte du message ; alors M. Foubert demanda, mais inutilement, que l'Assemblée remît au lendemain à statuer sur l'acceptation de la démission de M. Thiers. L'acceptation fut mise aux voix immédiatement et votée par 362 voix contre 331.

M. Buffet essaya de prononcer quelques mots de regret pour M. Thiers. La gauche ne le laissa pas parler.

Alors s'engagea une discussion confuse sur la proposition relative au choix du successeur de M. Thiers, et séance tenante, sans qu'aucune candidature eut été officiellement indiquée, on passa au scrutin, qui donna le résultat suivant :

Le maréchal de Mac-Mahon obtint 390 voix, M. Grévy une voix.

Toute la gauche refusa de prendre part à ce scrutin.

Le président proclama le maréchal, Président de la République, et se rendit immédiatement auprès de lui, avec une députation du bureau. Il était alors onze heures du soir. A minuit moins un quart, la députation rentra et M. Buffet rendit compte de sa mission. La députation avait dû « pour vaincre la résistance, les objections et les scrupules de l'illustre maréchal, faire un énergique appel à cet esprit de dévouement et de sacrifice au pays dont le maréchal

a déjà donné tant de preuves et dont il donne aujourd'hui une preuve plus éclatante encore en acceptant les hautes, mais si difficiles fonctions que l'Assemblée lui confie. »

La séance fut levée à minuit moins dix minutes.

Le 25 mai, on lisait dans le *Journal officiel* une lettre de M. le maréchal de Mac-Mahon, adressée aux représentants, qui se terminait ainsi : ..... « Nous continuerons ensemble l'œuvre de la libération du territoire et du rétablissement de l'ordre moral dans notre pays. Nous maintiendrons la paix intérieure et les principes sur lesquels repose la société. Je vous en donne ma parole d'honnête homme et de soldat. »

Le même jour, les journaux républicains publièrent un appel signé des députés de l'extrême gauche, adjurant tous les citoyens de rester calmes, d'éviter tout ce qui serait de nature à troubler l'ordre ou à augmenter l'émotion publique.

Le nouveau ministère fut ainsi composé : Affaires étrangères : M. de Broglie, vice-président du conseil ; Intérieur : M. Beulé : Justice : M. Ernoul ; Instruction publique : M. Batbie ; Guerre : M. de Cissey ; Marine : M. le vice-amiral Dompierre d'Hornoy ; Finances : M. Magne ; Commerce : M. de la Bouillerie ; Travaux publics : M. Deseilligny.

CHAPITRE XIV

Le gouvernement du maréchal de Mac-Mahon. — Les ultramontains. — La fusion. — Entrevue de Froshdorf. — Libération du territoire. — Message du Président de la République. — Lettre du comte de Chambord.

§ I. Le gouvernement du maréchal de Mac-Mahon. — Le fait du 24 mai, pour avoir été accompli dans l'enceinte et par des moyens parlementaires, n'en fut pas moins une véritable révolution. Il n'y eut pas, en effet, de changé que le ministère, il y eut le chef même, l'esprit et la direction du gouvernement. La plupart des fonctionnaires départementaux nommés par M. Thiers furent remplacés et en grande partie par d'anciens fonctionnaires de l'Empire, préfets, sous-préfets, maires, etc.

Le maréchal de Mac-Mahon avait promis le respect des institutions existantes ; ceci s'appliquait à l'intérieur. M. de Broglie,

dans une circulaire diplomatique annonça ne vouloir rien changer à la politique extérieure du gouvernement précédent.

§ II. LES ULTRAMONTAINS. — Le mouvement religieux commencé par les pèlerinages s'étendait chaque jour plus hardiment, et les ultramontains créaient, par les prétentions politiques contenues dans leurs discours religieux, des difficultés sérieuses au gouvernement et éveillaient les susceptibilités des pays voisins en demandant, en même temps que le rétablissement de la royauté en France, la reconstitution du pouvoir temporel du pape, ce qui équivalait à la destruction de l'unité italienne. En outre, ce mouvement contrecarrait la politique de M. de Bismarck, qui venait d'entrer dans une lutte contre les ultramontains allemands. M. de Montalembert, qui les connaissait bien, a défini en ces termes les ultramontains :

« Une école a surgi, qui s'est crue autorisée à renier tous ces antécédents, à démentir tous les principes proclamés par les catholiques sous le régime parlementaire. Sous l'empire des plus étranges illusions, en dépit de tous les avertissements, et sans aucun souci de l'humiliante déconvenue que lui réservait un avenir si prochain, cette école a donné l'exemple de la palinodie la plus éclatante et la plus coupable que l'histoire moderne ait à enregistrer. Elle a substitué des théories hardiment serviles aux précieuses garanties de la vie publique, et des aspirations frénétiques vers la compression universelle à l'invincible élan des âmes généreuses vers la liberté. Elle a courbé une portion trop nombreuse du clergé sous la tyrannie de ses invectives et de ses dénonciations. Elle a fait de la raison une ennemie, de l'éloquence un péril public, de la liberté une chimère antichrétienne, « du goût de la « servitude » une sorte d'ingrédient de la vertu.

« Dans le passé, elle a entrepris de remettre en honneur les pages les plus sombres qu'il soit possible de découvrir dans les annales du catholicisme ; elle a réhabilité Philippe II et le duc d'Albe, justifié l'inquisition espagnole et la révocation de l'édit de Nantes, donné pour type de la société politique, tantôt l'empire romain, tantôt le régime napoléonien de 1812, tantôt Louis XIV entrant au parlement le fouet à la main. Elle a soutenu que la France de l'ancien régime était un pays où il n'y avait rien à réformer, puisqu'il avait « la plus sage des constitutions, la plus parfaite et la plus « libre des monarchies ».

« Dans le présent, elle proscrit la tolérance, *même civile*, des

cultes non catholiques ; elle déclare que la Constitution belge, faite par les catholiques nos voisins, et si longtemps invoquée par tous les nôtres, crée un état *anormal* et *antisocial :* elle se moque cyniquement des catholiques assez naïfs pour réclamer la liberté des autres en même temps que la leur, ou, comme elle disait autrefois elle-même, pour demander la liberté de tout le monde. Elle affirme que l'Église, *seule*, doit être libre, et que cette liberté est la seule dont les honnêtes gens aient besoin : qu'on ne doit laisser parler et écrire que ceux qui se confessent ; que la liberté de conscience, utile, sans doute, à la conquête de la vérité, doit être restreinte à mesure que la vérité se fait connaître. Quant à la liberté politique, elle ne veut ni peser ni discuter ses droits, elle les nie tous. Elle ajoute que chercher des garanties contre le pouvoir est, en politique, ce qu'est, en géométrie, la quadrature du cercle, et que les chartes constitutionnelles ne sont que la profession publique du mensonge.

« Ces doctrines ont été données pour base et pour programme à ce qu'on appelait, par une profanation adulatrice, *la restauration de la monarchie chrétienne*, et ce qui ne pouvait aboutir, comme je me suis déjà permis de le dire, qu'à une coalition éphémère entre le corps de garde et la sacristie.

« Et ce n'a pas été là l'aberration passagère ou obscure de quelques esprits excentriques, sans écho et sans ascendant ; ç'a été, pendant dix ans, la prétention quotidienne et bruyante d'un oracle docilement écouté et religieusement admiré par le clergé français, qui lui avait vu décerner le titre de *grande institution catholique* [1]. »

Sans doute, le gouvernement n'était pas responsable de tout ce que publiaient ses alliés ; mais il subissait la solidarité d'amis compromettants.

§ III. La fusion. — Entrevue de Froshdorf [2]. — Si, quant au pouvoir temporel, les ultramontains de France en étaient réduits à des manifestations sans effet pratique, les monarchistes tentèrent de réaliser la restauration du roi légitime. On se remit à la fusion, et l'on obtint pour quelque temps un succès apparent. Le petit-fils de Louis-Philippe, le fils du duc d'Orléans, le comte de Paris, se rendit, le 5 août, à Froshdorff, auprès du comte de Chambord. Les dé-

[1] Préface du recueil des *Discours* du comte de Montalembert.

[2] Voir *La Vérité sur l'essai de restauration monarchique*, par M. Ernest Daudet. 1 vol. Paris, Dentu, 1873.

tails de l'entrevue sont restés quelque peu obscurs, mais le fait même a été considéré comme une réconciliation des deux branches de « la maison de France ».

§ IV. Libération du territoire. — Pendant qu'on renversait M. Thiers, le traité signé au mois de mars avec l'empire d'Allemagne s'exécutait aux échéances convenues. L'occupation étrangère refluait progressivement, et, le 20 septembre 1873, il ne restait plus un seul soldat allemand sur le territoire laissé à la France. M. Thiers reçut, à cette occasion, des départements délivrés, les plus touchantes marques de reconnaissance. Le gouvernement voulut d'abord s'opposer aux réjouissances publiques des pays évacués, où le nom de M. Thiers « libérateur du territoire » était partout inscrit sur les drapeaux et les banderolles; mais il dut céder devant les protestations unanimes.

§ V. Message du Président. — L'Assemblée ne siégeait pas au moment de l'évacuation du territoire; elle avait pris vacances du 31 juillet au 5 novembre. Le jour même où elle suspendit ses séances, le maréchal de Mac-Mahon lui adressa un message dans lequel, après lui avoir assuré que « l'ordre public ne serait pas troublé », il lui annonçait qu'avant sa rentrée l'occupation étrangère aurait cessé. Le message se terminait ainsi : « Ce bienfait inappréciable est l'œuvre commune du patriotisme de tous. Mon prédécesseur a puissamment contribué, par d'heureuses négociations, à la préparer. Vous l'avez aidé dans sa tâche en lui prêtant un concours qui ne lui a jamais fait défaut, et en maintenant une politique prudente et ferme qui a permis au développement de la richesse publique d'effacer rapidement les traces de nos désastres.

« Enfin, ce sont nos laborieuses populations surtout qui ont hâté elles-mêmes l'heure de leur libération par leur empressement à se résigner aux plus lourdes charges. »

§ VI. Lettre du comte de Chambord. — Les vacances furent mises à profit par les représentants qui avaient entrepris d'opérer la restauration de la monarchie. Ils s'efforçaient d'aplanir les difficultés et se heurtèrent aux réponses très-nettes et très-catégoriques du comte de Chambord. Celui-ci leur répondait : « Je ne serai jamais le roi légitime de la Révolution. — Je n'ai ni sacrifice à faire, ni conditions à recevoir. » Il maintenait le rétablissement des lois religieuses de l'ancien régime, réclamait ce qu'il considérait comme les droits de la papauté, et se refusait à « laisser arracher de ses

mains le drapeau d'Henri IV et de Jeanne d'Arc ». Les envoyés de la droite ne rapportèrent point textuellement ces propos décisifs, et la confusion allait se prolongeant; alors le chef de la maison de France adressa à l'un d'eux une longue lettre qui fit cesser complétement les interprétations erronées.

Les principes du comte de Chambord étaient nets, et certains monarchistes les auraient acceptés ; mais la condition posée de rétablir le drapeau blanc arrêta leur zèle. Les enfants de Louis-Philippe, dont quelques-uns avaient repris du service dans l'armée, maintenaient l'étendard de Valmy. Le descendant de Henri IV refusait de « renier le drapeau d'Arques et d'Ivry ». Toutes les tentatives avaient donc définitivement échoué; il fallut dès lors aviser à d'autres moyens.

La lettre du comte de Chambord fut connue à Paris au moment de la rentrée de la Chambre.

CHAPITRE XV

Le septennat. — Le procès Bazaine. — Lettres, Arts, Sciences, Industrie.

§ I. Le Septennat. — Le 5 novembre, l'Assemblée ayant repris sa session, M. de Broglie, vice-président du conseil des ministres, donna lecture d'un message du président de la République, qui, après avoir signifié la libération complète du territoire, rappelait à l'Assemblée qu'elle avait mis à l'ordre du jour l'étude des lois constitutionnelles. Puis, faisant allusion aux tentatives diverses qui avaient occupées le temps des vacances, le message disait :

« Votre pouvoir est donc entier et rien n'en peut entraver l'exercice ; peut-être pourtant penserez-vous que l'émotion causée par ces discussions si vives est une preuve que, dans l'état présent des faits et des esprits, l'établissement d'une forme de gouvernement, quelle quelle soit, qui engage définitivement l'avenir, présente de graves difficultés. Peut-être trouverez-vous plus prudent de conserver à vos institutions le caractère qui leur permet de rallier, comme aujourd'hui, autour du pouvoir, tous les amis de l'ordre sans distinction de parti.

« ... Pour donner au repos public une garantie sûre, il manque au régime actuel deux conditions essentielles dont vous ne pouvez,

sans danger, le laisser privé plus longtemps : il n'a ni la stabilité, ni l'autorité suffisantes.

« Quel que soit le dépositaire du pouvoir, il ne peut faire un bien durable si son droit de gouverner est chaque jour remis en question, et s'il n'a devant lui la garantie d'une existence assez longue pour éviter au pays la perspective d'agitations sans cesse renouvelées.

« Avec un pouvoir qui peut changer à tout moment, on peut assurer la paix du jour, mais non la sécurité du lendemain : toute grande entreprise est par là même rendue impossible, le travail languit, la France, qui ne demande qu'à renaître, est arrêtée dans son développement.

« Dans les relations avec les puissances étrangères, la politique ne peut acquérir l'esprit de suite et de persévérance, qui seul à la longue inspire la confiance et maintient ou rétablit la grandeur d'une nation.

« Si la stabilité manque au pouvoir central, l'autorité aussi lui fait souvent défaut. Il n'est pas suffisamment armé par les lois pour décourager les factions et même pour se faire obéir de ses propres agents ». . . . .

Immédiatement après cette lecture, le président de l'Assemblée lut la proposition que voici :

« Le pouvoir exécutif est confié pour dix ans au maréchal de Mac-Mahon, duc de Magenta, à partir de la promulgation de la présente loi.

« Ce pouvoir continuera à être exercé dans les conditions actuelles, jusqu'aux modifications qui pourraient y être apportées par les lois constitutionnelles.

« Une commission de trente membres sera nommée sans délai, en séance publique et au scrutin de liste, pour l'examen des lois constitutionnelles. — Signé : Général Changarnier, de Champvallier, d'Audiffret-Pasquier, Gaslonde, Anisson-Duperron, Baragnon, etc. »

L'Assemblée, avec l'adhésion du gouvernement, déclara l'urgence sur cette proposition qui fut renvoyée à l'examen d'une commission nommée par les bureaux.

Le 15 novembre, M. Édouard Laboulaye, rapporteur de cette commission, déposa son rapport, contenant un contre-projet que la majorité de la commission avait adopté ; il était ainsi formulé :

« Article premier. — Les pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon

Président de la République, lui sont continués pour une période de cinq ans au delà du jour de la prochaine législature.

« Art. 2. — Ces pouvoirs s'exerceront dans les conditions actuelles jusqu'au vote des lois constitutionnelles.

« Art. 3. — La disposition énoncée en l'article premier prendra place dans les lois organiques et n'aura le caractère constitutionnel qu'après le vote de ces lois.

« Art. 4. — Dans les trois jours qui suivront la promulgation de la présente loi, une commission de trente membres sera nommée dans les bureaux pour l'examen des lois constitutionnelles présentées à l'Assemblée nationale les 19 et 20 mai 1873. »

Devant l'hostilité de la Commission, les ministres remirent leurs démissions au Président de la République qui différa de les accepter ou de les refuser jusqu'après le vote de l'Assemblée.

La discussion fut fixée au 20 novembre. Il y eut, ce jour-là, une séance de jour et une séance de nuit.

Après un débat, auquel prirent part MM. Grévy et Laboulaye, la proposition Changarnier, reproduite comme amendement par la minorité de la Commission, en réduisant les dix ans à sept ans, et rétablissant le titre de Président de la République, d'accord avec le gouvernement, fut adoptée par 383 voix contre 319.

Un second scrutin sur un article additionnel proposé par M. Waddington et ainsi conçu : « La disposition énoncée en l'article premier prendra place dans la loi organique, et n'aura le caractère constitutionnel qu'après le vote de cette loi, » donna les résultats suivants : pour l'adoption, 321 ; contre, 386.

Un troisième scrutin porta sur l'article 2 du contre-projet de la minorité de la Commission, ainsi conçu : « Dans les trois jours qui suivront la promulgation de la présente loi, une Commission de trente membres sera nommée en séance publique et au scrutin de liste pour l'examen des lois constitutionnelles. » M. Léon Say, au nom de la gauche, demandait que cette Commission fût nommée dans les bureaux. Le scrutin donna les résultats suivants : pour l'adoption de l'article 2 du contre-projet, 369 ; contre, 324.

Enfin, un quatrième scrutin eut lieu sur l'ensemble de la loi et eut les résultats suivants : pour l'adoption, 378 ; contre, 310.

A l'issue de la séance de l'Assemblée, les membres du bureau se rendirent chez le Président de la République, pour lui faire part de la décision de l'Assemblée lui conférant pour sept années le pouvoir exécutif.

Le 26 novembre, le Président de la République reconstitua son ministère. Furent nommés : M. de Broglie, ministre de l'intérieur, conservant les fonctions de vice-président du Conseil ; Garde des sceaux, ministre de la justice, M. Depeyre ; Affaires étrangères, M. Decazes ; Finances, M. Magne ; Guerre, M. le général Du Barrail ; Marine, M. le vice-amiral de Dompierre-d'Hornoy ; Instruction publique, M. de Fourtou ; Travaux publics, M. de Larcy ; Agriculture et commerce, M. Deseilligny.

Un décret du Président de la République nomma M. Ferdinand Duval à la préfecture de la Seine.

§ II. PROCÈS BAZAINE. — Concurremment avec les essais de restauration monarchique et l'établissement du septennat, un autre événement considérable tint en suspens l'émotion publique durant les mois d'octobre, de novembre et de décembre 1873 : c'est le procès du maréchal Bazaine[1].

Le 29 mai 1871, un rapport avait été fait à l'Assemblée nationale sur une pétition signée du colonel du génie Cosson de Villenoisy, et demandant une enquête sur la capitulation de Metz et sur la conduite des généraux qui y avaient participé.

M. Thiers, Président de la République, monta à la tribune et parla en ces termes :

« Le maréchal Bazaine demande formellement qu'une enquête soit ouverte pour qu'on juge les événements de Metz. Je crois que c'est un acte de justice qu'on ne peut pas refuser au maréchal Bazaine. Je vous ai transmis sa demande ; je laisse à l'Assemblée le soin d'y répondre. »

Le ministre de la guerre déclara, de son côté, que tous les commandants de place ayant capitulé seraient traduits devant des conseils d'enquête.

Le maréchal Bazaine comparut devant un conseil d'enquête, constitué le 30 septembre 1871, et présidée par le maréchal Baraguey-d'Hilliers. Ce conseil procéda à une minutieuse information sur les termes de la capitulation de Metz, dont les conditions sont les mêmes que celles de la capitulation de Sedan[2].

[1] Les débats du procès Bazaine ont été publiés par les librairies Polo, Garnier, Dentu, etc. Le compte rendu sténographique a été imprimé par la librairie du *Moniteur universel*. 1 vol. in-4°, 800 pages.

[2] Les procès-verbaux officiels constatent qu'il fut remis à l'ennemi : 1,665 bouches à feu, dont 1,136 rayées ; 8,922 affûts de voitures ; 3,239,225 projectiles ; 419,285 kilogrammes de poudre ; 13,288,096 cartouches du modèle chassepot ; 9,696,763 cartouches de divers modèles ; 124,137 fusils Chas-

Le 12 avril 1872, le conseil d'enquête rendit un avis longuement motivé, contenant les conclusions suivantes :

« Considérant que le maréchal Bazaine, par ses dépêches des 19 et 20 août 1870, a fait décider la marche du maréchal de Mac-Mahon de Reims sur la Meuse pour se porter au secours de l'armée de Metz, que les tentatives de sortie le 26 et le 31 août ne sauraient être considérées comme assez sérieuses pour opérer une diversion utile à l'armée de Châlons ;

« Pour ces motifs, le conseil d'enquête pense que le maréchal Bazaine est, en grande partie, responsable des revers de cette armée.

« Le conseil est d'avis que le maréchal Bazaine a causé la perte d'une armée de 150,000 hommes et de la place de Metz ; que la responsabilité lui en incombe tout entière, et que, comme commandant en chef, il n'a pas fait ce que lui prescrivaient le devoir et l'honneur.

« Le conseil blâme le maréchal d'avoir entretenu avec l'ennemi des relations qui n'ont abouti qu'à une capitulation sans exemple dans l'histoire.

« Le conseil le blâme, enfin, d'avoir livré à l'ennemi des drapeaux qu'il pouvait et devait détruire ; d'avoir ainsi mis le comble à l'humiliation de braves soldats, dont son devoir était de sauvegarder l'honneur. »

Par suite de cet avis, le Gouvernement ordonna, le 7 mai 1872, d'informer contre le maréchal Bazaine, la capitulation signée par lui constituant les crimes prévus par les articles 209 et 210 du Code de justice militaire. L'instruction fut confiée au général Seré de Rivière, qui se mit immédiatement à l'œuvre, et qui ne termina qu'au mois de mars 1873 son travail, sur les conclusions duquel un décret présidentiel, du 24 juillet, ordonna la mise en jugement du maréchal Bazaine.

Conformément à la loi militaire, le maréchal ne pouvait être jugé que par un conseil composé de maréchaux dont aucun n'aurait servi sous ses ordres. Les circonstances rendaient impossible une telle composition du tribunal. Il fallut obtenir de l'Assemblée deux lois, du 16 mai 1872 et du 26 juillet 1873, en vertu desquelles le ministre de la guerre, par arrêté du 30 septembre, con-

sepot ; 154,152 fusils de divers modèles. La valeur de ce matériel et de divers accessoires de toute nature s'élevait au chiffre total de 36 millions.

stitua le 1er conseil de guerre, sous la présidence de M. le duc d'Aumale, général de division ayant commandé en chef devant l'ennemi; le commissaire du Gouvernement était M. le général de division Pourcet.

Le conseil fut convoqué pour le 6 octobre; il se réunit au jour prescrit, et siégea dans le vestibule du grand Trianon, près Versailles, disposé en salle d'audience.

Le maréchal Bazaine, d'abord prisonnier dans une maison isolée, à Versailles, fut transféré au grand Trianon, où il occupa un logement strictement surveillé. Il avait choisi pour défenseurs MM. Lachaud père et fils.

Depuis les grandes guerres de la Révolution et du premier Empire, Bazaine était peut-être l'unique exemple d'un homme, parti simple soldat, et arrivé au rang de maréchal de France. Si certains bruits venus du Mexique avaient pu le faire soupçonner d'une ambition démesurée, sa réputation militaire était restée intacte. C'est sous la pression de la voix publique, bien plus que par sympathie personnelle (car le maréchal était alors presque en disgrâce), que Napoléon III le nomma, d'abord, commandant en chef de trois corps de l'armée du Rhin, puis commandant en chef de toute cette armée, au mois d'août 1870 [1].

[1] Quelque temps après le procès Bazaine (septembre 1874), un document fut publié, qui, en même temps qu'il indiquait la situation effective du commandant en chef de l'armée du Rhin vis-à-vis de l'empereur, marquait d'une façon authentique sous quelle inspiration Napoléon III avait entrepris les manœuvres qui l'avaient entraîné à livrer la désastreuse bataille de Sedan.

Voici ce document :

« *A Sir John Burgoyne, feld-maréchal.*

« Wilhelmshœhe, 29 octobre 1870.

« Mon cher sir John, je viens de recevoir votre lettre, qui m'a fait le plus « grand plaisir, d'abord parce qu'elle est une preuve touchante de votre « sympathie pour moi, et ensuite parce que votre nom me rappelle les « temps heureux et glorieux où nos deux armées combattaient ensemble « pour la même cause.

« Vous qui êtes le Moltke de l'Angleterre, vous aurez compris que tous nos « désastres viennent de cette circonstance *que les Prussiens ont été plus tôt « prêts que nous*, et que, pour ainsi dire, ils nous ont surpris *en flagrant « délit de formation.* »

« L'offensive m'étant devenue impossible, je me suis résolu à la défensive, « mais *empêché par des considérations politiques*, la marche en arrière a « été retardée, puis devenue impossible. Revenu à Châlons, j'ai voulu con- « duire la dernière armée qui nous restait à Paris; *mais là encore des con- « sidérations politiques nous ont forcés à faire la marche la plus impru- « dente et la moins stratégique, qui a fini par le désastre de Sedan.* Voici

A l'ouverture de la première audience (6 octobre), le président du conseil de guerre, après lecture des pièces convoquant et constituant le conseil, fit donner lecture des états de service du maréchal, qui, parti simple soldat, avait conquis pied à pied son grade.

Six séances, de quatre heures chacune, furent occupées par la lecture du rapport de M. le général Seré de Rivière, qui relevait contre le maréchal *trente-deux* chefs d'accusation.

Six séances furent employées à l'interrogatoire de l'accusé ; il repoussa toutes les charges relevées contre lui.

Les témoins assignés par l'instruction étaient au nombre de 219; la défense en avait fait citer 48.

Plusieurs des dépositions, notamment celles des habitants de Metz, venant reprocher au maréchal de n'avoir pas profité jusqu'au bout des ressources alimentaires de la ville, celles de plusieurs chefs de corps ayant pris sur eux d'ordonner la destruction des drapeaux pour ne pas les livrer à l'ennemi, provoquèrent dans le public de profondes émotions.

L'audition des témoins, le réquisitoire du général Pourcet, le plaidoyer de Mᵉ Lachaud, les répliques, n'ont pas tenu moins de six semaines.

Le réquisitoire du général Pourcet soutint énergiquement l'accusation; il résuma ainsi les charges qui pesaient sur l'accusé, et termina ainsi :

« ..... Nos conclusions sont que le maréchal Bazaine (François-Achille), ex-commandant en chef de l'armée du Rhin, soit déclaré coupable :

« 1° D'avoir, le 28 octobre 1870, capitulé avec l'ennemi et rendu la place de Metz, dont il avait le commandement supérieur, sans avoir épuisé tous les moyens de défense dont il disposait, et sans avoir fait tout ce que prescrivait le devoir et l'honneur;

« 2° D'avoir signé, le même jour, 28 octobre 1870, à la tête d'une armée en rase campagne, une capitulation qui a eu pour résultat de faire poser les armes à cette armée ;

« 3° De ne pas avoir fait, avant d'avoir signé ladite capitulation tout ce que lui prescrivaient le devoir et l'honneur;

« en peu de mots, ce qu'a été la malheureuse campagne de 1870. Je tenais à « vous donner ces explications, parce que je tiens à votre estime.

« En vous remerciant de votre bon souvenir, je vous renouvelle l'assu- « rance de mes sentiments affectueux.

« *Signé :* NAPOLÉON. »

« Crimes prévus et punis par les articles 209 et 210 du Code de justice militaire.

« Requérons le Conseil de faire, en conséquence, au maréchal Bazaine, application desdits articles 209 et 210, en se conformant aux prescriptions de l'article 135 dudit Code.

« Requérons, en outre, le Conseil de prononcer contre ledit maréchal Bazaine l'application des dispositions prescrites par les articles 138 et 139 dudit Code. »

La défense eut un caractère plus politique que militaire.

Les débats furent clos le 10 décembre. Après quatre heures de délibération, le Conseil apporta un verdict déclarant que Bazaine est, à l'nnanimité, reconnu coupable des crimes qui lui sont reprochés par l'accusation.

« En conséquence, le Conseil, vu les dispositions des articles 210 et 209 du Code de justice militaire ;

« Condamne, *à l'unanimité des voix*, François-Achille Bazaine, maréchal de France, *à la peine de mort avec dégradation militaire.*

« Et vu l'article 138 du Code de justice militaire ;

« Déclare que le maréchal Bazaine cesse de faire partie de la Légion d'honneur et d'être décoré de la médaille militaire [1].

En présence de la garde assemblée sous les armes, ce jugement fut lu au condamné, qui l'entendit sans émotion apparente.

Bazaine refusa de former un pourvoi en révision et un pourvoi en grâce.

Immédiatement après le prononcé du jugement, le président et les membres du conseil de guerre adressèrent au ministre de la guerre un recours en grâce.

Après l'expiration du délai réglementaire de vingt-quatre heures, le *Journal officiel* du 12 décembre publia la nouvelle suivante :

« Sur la proposition de M. le ministre de la guerre, M. le président de la République a commué la peine de mort prononcée ontre le maréchal Bazaine en vingt années de détention, à partir de ce jour, avec dispense des formalités de la dégradation militaire, mais sous la réserve de tous ses effets. »

Au lieu d'enfermer Bazaine dans une maison de détention, suivant la volonté rigoureuse de la loi, on le logea dans le fort de l'île Sainte-Marguerite. On lui permit de recevoir sa famille et ses

[1] Tués et blessés sous Metz : 42,483 hommes (*Rapport du Dr Chenu*).

amis; on ne lui imposa point le costume des détenus; on lui laissa même son képi de maréchal de France. Abusant de ces faveurs, il parvint à s'évader dans la nuit du 9 au 10 août 1874.

§ III. LETTRES, ARTS, SCIENCES, INDUSTRIE. — Cette funeste période de quatre années (1870, 1871, 1872, 1873) a pesé cruellement sur les lettres, les arts, les sciences et l'industrie en France.

Lettres. — Les événements de la guerre, le siége de Paris, la Commune, ont donné matière à un nombre considérable d'ouvrages dont la seule nomenclature formerait un long catalogue. Le patriotisme a fourni à quelques poëtes d'heureuses inspirations. Victor Hugo a publié *L'Année terrible.* En 1873, parut *Grégoire VII*, œuvre posthume de M. Villemain; Michelet a publié le premier volume d'une *Histoire du dix-neuvième siècle* (*l'Origine des Bonaparte*); George Sand a donné plusieurs nouveaux romans.

Durant cette même période, la mort a largement frappé parmi les écrivains français : 1870 : le duc de Broglie; Marie, du gouvernement provisoire de 1848; Montalembert; Villemain; Prévost-Paradol; l'helléniste Alexandre; Alexandre Dumas; — 1871 : la princesse Christine de Belgiojoso; Émile Deschamps; Paul de Kock; — 1872 : Georges Guéroult; Lachambeaudie. Lors des premiers désastres, Théophile Gautier était à Genève. Il accourut à Paris, qu'il n'habitait pas ordinairement, uniquement pour y prendre part à l'épreuve commune. Par suite du froid et de la faim, il contracta la maladie dont il mourut le 23 octobre 1872. — En 1873, moururent Amédée Thierry; Saint-Marc-Girardin; Vitet; Stanislas Julien; P. Lebrun; Philarète Chasles; Odilon Barrot, Dorian.

Arts. — Pas plus que la littérature, l'art n'a produit, en ces temps calamiteux, aucune de ces grandes œuvres qui frappent les imaginations. Néanmoins, les *Salons* de 1872 et 1873, non inférieurs aux précédents, ont maintenu l'art français à un rang élevé.

Les incendies de la Commune ont détruit à l'Hôtel de Ville, à la cour des comptes, à la Bibliothèque du Louvre, dans les maisons particulières non moins que dans les monuments publics, un grand nombre d'œuvres d'art, de livres précieux, de documents dont la perte est à jamais irréparable.

Un incendie fortuit (novembre 1873), a détruit l'ancienne salle de l'Opéra. Cet événement a fait donner une impulsion plus active aux travaux pour l'achèvement de la salle nouvelle, vaste monument élevé sur les plans et sous la direction de M. Charles Garnier, qui a obtenu cet honneur par voie de concours.

Les diverses branches de l'art ont eu aussi leurs pertes sensibles : Henri Regnault, peintre, tué à Buzenval; Morel Fatio, peintre et conservateur du Musée de marine, mort subitement, le 3 mars 1871, en voyant des Prussiens dans le Louvre; Auber et Carafa ; Vaudoyer et Duban, architectes.

Science et Industrie. — La science et l'industrie, se prêtant mutuellement un concours dévoué, ont rendu de grands services pendant la guerre, et ont fait merveille pendant le siége de Paris, en fabriquant des canons, des mitrailleuses, des fusils, des munitions, des engins de défense, en augmentant les ressources de l'alimentation et construisant des moulins pour faire de la farine, en créant un service de ballons, une poste aérienne de pigeons voyageurs, en dirigeant, la nuit, la lumière électrique sur les travaux des assiégeants, en appliquant la photographie à des dépêches microscopiques, et pour bien d'autres travaux [1].

La science subit aussi, pendant ces années désastreuses, des pertes sensibles : Gustave Lambert; le mécanicien Cail; Piobert, de l'Institut; le maréchal Vaillant; le voyageur Lejean; l'astronome Laugier.

Il faut noter aussi la mort de plusieurs célébrités de l'étranger, dont les œuvres et le nom appartiennent à la civilisation universelle : les romanciers anglais Ch. Dickens et Lytton Bulwer; l'historien anglais Groote; le grand agitateur italien qui a fait l'unité de l'Italie, Joseph Mazzini; l'américain Morse, qui a perfectionné le télégraphe électrique; Seward, le compagnon de Lincoln, qui faillit être assassiné le même jour que l'illustre président; Benito Juarez, le président de la République mexicaine, qui lutta, sans désespérer, pour l'indépendance de sa patrie; le lieutenant de la marine américaine Maury, connu par ses travaux géographiques; le poëte et romancier italien Manzoni ; l'économiste anglais Stuart Mill; le voyageur anglais Livingstone.

[1] Voir *la Science au siége de Paris*, par M. Ernest Saint-Edme (librairie Dentu) et le *Compte rendu des opérations pour la mouture du grain pendant le siége de Paris*, publié par le ministère de l'agriculture et commerce.

CHAPITRE XVI

Le ministère de Broglie. — La loi des maires. — La Commission des Trente. — Les septennats. — Les mandements. — L'évêque de Strasbourg. — La proposition Dahirel. — La seconde Chambre. — Chute de M. de Broglie. — Loi municipale. — Les bonapartistes. — Proposition Périer. — Pendant les vacances. — Reprise de la session.

§ I. Le ministère de Broglie. — Le ministère débuta par une déclaration par laquelle il promettait de se vouer à une œuvre « de préservation sociale » et, puisque l'ordre matériel existait, de rétablir en outre « l'ordre moral ». Une loi, votée par la même majorité qui avait fait le 24 mai, remettait aux conseils municipaux l'élection des maires. M. de Broglie ne crut pas pouvoir administrer utilement avec une telle loi ; il présenta, le 18 novembre, un projet de loi conférant au gouvernement la nomination des maires, soit par le Président de la République, soit par les préfets. Le projet retirait aux maires la police municipale, pour en investir les préfets, sous-préfets ou un délégué spécial.

L'ajournement de la discussion, demandé par un député de la droite, fut voté, le 8 janvier 1874, par 268 voix contre 226, malgré l'opposition du ministère, qui, en dépit de cet échec, resta en fonctions. Le 12, l'Assemblée revint sur son vote du 8 et remit à l'ordre du jour la loi des maires, qui fut adoptée, le 30, avec cette seule modification que le gouvernement ayant la faculté de prendre les maires en dehors du Conseil municipal, ne pourrait les prendre en dehors des électeurs communaux.

En application de cette loi, le gouvernement remplaça un grand nombre de maires précédemment choisis parmi les membres républicains des conseils municipaux.

La loi nouvelle devait cesser d'être en vigueur dès que l'Assemblée aurait voté une loi générale d'organisation municipale. Le gouvernement, encouragé par un premier succès, déposa aussitôt un projet de loi exigeant des électeurs municipaux trois ans de résidence ou le payement d'une des contributions directes ; la nomination des maires était, d'ailleurs, maintenue au gouvernement. Le projet fut renvoyé à la Commission des Trente.

§ II. La Commission des Trente. — L'élection de cette commission, instituée par la loi du 20 novembre précédent, avait été

des plus difficiles. Au premier scrutin treize membres seulement avaient pu être nommés. La droite prétendant en exclure absolument les gauches, celles-ci rendirent nuls les scrutins ultérieurs en refusant d'y prendre part. La droite dut alors consentir à nommer deux membres du centre gauche. Cette concession amena un nombre suffisant de votants pour compléter la commission.

§ III. Les septennats. — La majorité du 24 mai était composée des éléments les plus opposés; de là des discussions byzantines sur le *septennat personnel* ou le *septennat impersonnel*.

Suivant les partisans du premier, le pouvoir institué le 20 novembre était exclusivement personnel au maréchal de Mac-Mahon; suivant une autre opinion, la loi du 20 novembre avait institué pour sept ans une présidence de la République, confiée, jusqu'en 1880, au maréchal de Mac-Mahon, mais devant, soit à cette date, soit en cas de mort ou de démission, être transmise, pour une période de sept ans, à un autre citoyen élu par l'Assemblée, et ainsi de suite, de sept en sept années. Les républicains purent se rallier à cette opinion, qui, en fait, consacrait la République.

Le ministère se bornait seulement à affirmer que le maréchal exercerait ses fonctions jusqu'au terme légal. C'est ce que proclama lui-même le Président de la République, dans un discours qu'il adressa au tribunal de commerce de Paris (4 février 1874). M. de Broglie énonça la même résolution de faire respecter la loi du 20 novembre, dans une circulaire du 19 février, destinée à entraver une manifestation bonapartiste annoncée pour le 16 mars, jour anniversaire de la naissance du fils de l'ex-empereur. De son côté, le ministre de la guerre interdit à tout officier de se rendre, sans son autorisation, à Chislehurst.

§ IV. Les mandements. — Ce n'était pas seulement dans les choses de l'intérieur que le ministère se voyait entravé par ses alliés, c'était aussi dans celles de l'extérieur.

L'empire d'Allemagne avait obtenu de son Parlement des lois qui mécontentaient le clergé catholique allemand. Celui-ci, arguant de la liberté religieuse, refusait d'obéir à ces lois et invitait les populations catholiques à y résister. Le gouvernement impérial sévit contre les prélats récalcitrants. Plusieurs évêques français publièrent des mandements favorables aux évêques d'outre-Rhin. Le gouvernement impérial représenta au gouvernement français que la France, étant en paix avec l'Allemagne, ne pouvait tolérer de pareilles provocations à la révolte, venant de fonctionnaires fran-

çais et se produisant sous l'état de siége. M. de Fourtou, ministre des cultes, recommanda aux évêques la modération, dans une circulaire que publia le *Times*. Ces incidents donnèrent lieu à des bruits de guerre, que le ministre des affaires étrangères désavoua, dans un discours à l'Assemblée nationale (20 janvier).

§ V. L'Évêque de Strasbourg. — Par un étrange contraste, tandis que les évêques allemands luttaient contre l'empire germanique, l'évêque français de Strasbourg s'inclinait devant lui.

Les élections des députés alsaciens au Reichstag avaient eu lieu le 1er février. Catholiques et protestants s'étaient entendus pour nommer des candidats résolus à revendiquer la patrie française. Au nombre des quinze élus figuraient les deux évêques de Strasbourg et de Metz, avec d'autres prêtres. Au Reichstag, M. Teutch, député de Saverne, demanda que les populations annexées fussent consultées sur leur incorporation à l'Allemagne. Cette réclamation, appuyée seulement par les députés danois et polonais, fut rejetée injurieusement. C'est alors que l'évêque de Strasbourg — il s'appelle Raës — déclara que les catholiques ne se tenaient pas pour engagés par la protestation de M. Teutch, et ne méconnaissaient pas la valeur du traité de Francfort.

§ VI. Proposition Dahirel. — Le 27 mars, M. Dahirel, monarchiste, proposa que l'Assemblée statuât, le 1er juin suivant, sur la forme du gouvernement définitif de la France. L'urgence, demandée par lui, combattue par M. de Broglie et M. de Kerdrel, légitimiste, fut repoussée par 327 voix contre 242 (28 mars).

L'Assemblée se mit, le 29 mars, en vacances jusqu'au 11 mai. Elle avait voté préalablement, entre autres lois, la prorogation des pouvoirs des conseils municipaux (25 mars), la loi reconnaissant les grades conférés aux princes d'Orléans (28 mars) et, le même jour, une loi relative aux défenses de Paris.

§ VII. La seconde Chambre. — Le 29 mars, le jour même de la clôture de l'Assemblée, M. de Broglie saisit la Commission d'un projet de seconde Chambre, qui devait être moitié nommée par le gouvernement, moitié élue par un corps spécial d'électeurs.

§ VIII. Chute de M. de Broglie. — Le temps de la prorogation fut employé en négociations ayant pour but de détacher le centre gauche des autres gauches, pour l'attirer vers le centre droit; tout fut inutile. Les monarchistes étaient irrités contre M. de Broglie, qui, maintenant, voulait établir le septennat comme une institution permanente. Aussi revenaient-ils en session avec le pro-

jet de le renverser du pouvoir. L'occasion ne tarda pas à s'offrir.

L'Assemblée était rentrée le 12 mai.

Le 16, il y eut à décider si la Chambre, en réglant son ordre du jour, donnerait la priorité à la loi d'élections municipales ou à la loi d'élections politiques. M. de Broglie donnait la préférence à la seconde; la droite préférait la première. C'est sur ce point que s'ouvrit le débat; le ministère en fit une question de cabinet. L'Assemblée repoussa, par 381 voix contre 317, la proposition ministérielle (16 mars). Le cabinet Broglie donna aussitôt sa démission.

Les chefs de groupes parlementaires auxquels s'adressa le Président de la République pour constituer un nouveau cabinet ou refusèrent d'accepter cette tâche ou y échouèrent. Le Président se résolut alors à former un *cabinet d'affaires*. La présidence en fut donnée au ministre de la guerre, M. de Cissey. Il y resta trois membres du ministère précédent : M. Decazes, M. Magne et M. de Fourtou, qui fut transféré à l'Instruction publique.

§ IX. Loi municipale. — Les bonapartistes. — Proposition Casimir Périer. — Dans le courant de juin, la Commission des Trente déposa son rapport sur l'organisation municipale. Trois dispositions principales la caractérisaient. L'âge électoral était porté de 21 à 25 ans; les plus imposés faisaient partie permanente du conseil municipal; la suppression du scrutin de liste. Ces trois dispositions disparurent pendant la discussion. Le ministère obtint la prorogation temporaire du droit de nommer les maires. La loi fut votée, en seconde lecture, le 20 juin.

Le 24 mai, les électeurs de la Nièvre avaient élu député le baron de Bourgoing, attaché autrefois au service de Napoléon III, qui avait fait profession de foi bonapartiste. A l'occasion de cette élection, un député de la gauche, M. Girerd, signala à l'Assemblée un document révélant l'existence d'un comité central de bonapartistes. M. Rouher jura sur l'honneur que ce comité n'existait pas, et provoqua une enquête que l'Assemblée ordonna. Dans les discussions auxquelles donna lieu cet incident, M. Gambetta ayant traité de *misérables* les hommes de l'Empire, il fut, à son retour à Paris, attendu par des bonapartistes, qui l'insultèrent et dont un porta la main sur lui. L'agresseur fut arrêté, puis jugé et condamné correctionnellement. Ces scènes de violence se renouvelèrent pendant plusieurs jours.

Cependant l'enquête se poursuivait et amenait, de la part de la préfecture de police, les révélations les plus compromettantes pour

les bonapartistes. M. de Fourtou, qui s'était déclaré l'adversaire du préfet, dut quitter le ministère (19 juillet). Son collègue, M. Magne, l'avait précédé à la suite du rejet de projets financiers émanant de lui et rejétés par l'Assemblée (16 juillet).

En présence des violences bonapartistes, le centre gauche publia d'abord (6 juin) un manifeste où il établissait la nécessité soit d'organiser définitivement la République, soit de recourir à la dissolution. Puis, le 13 juin, M. Casimir Périer déposa une proposition demandant que la Commission des Trente prît pour bases des lois qu'elle avait mission de préparer ce principe, posé dans un projet de loi de 1870 : « Le gouvernement de la République se compose de deux Chambres et d'un Président, » la loi du 20 novembre 1873 et le principe de la révisibilité de la Constitution.

Cette proposition en amena une autre d'un député du centre droit, qui remet tout en question à l'échéance de 1880, puis une troisième de M. de Kerdrel, repoussant les deux premières. L'urgence de la proposition Périer est prononcée, et l'examen est renvoyé, avec celle de la seconde, à la Commission des Trente. M. de Kerdrel retire la sienne. Alors plusieurs légitimistes apportent une quatrième proposition, rétablissant la monarchie au profit du comte de Chambord et conférant au maréchal de Mac-Mahon le titre de lieutenant-général du royaume ; elle est rejetée par assis et levé.

Le 28 juin, la majorité de la Commission des Trente repoussa la proposition Casimir Périer, mais chargea trois de ses membres de préparer un projet d'articles énonçant les points essentiels des lois à établir. Le 16 juillet, ils lurent à l'Assemblée un projet ayant en fait pour but le rejet définitif de la motion de M. Périer. La discussion s'ouvrit le 23 juillet et se termina le 24, par ce rejet (374 voix contre 333).

Ensuite, M. de Malleville proposa de fixer les élections générales au 6 septembre 1874 et la réunion de la nouvelle Assemblée au 28 du même mois ; l'urgence lui fut refusée.

Le 24 juillet, l'Assemblée décida que la discussion du projet des trois mandataires des Trente ne viendrait qu'après les vacances, et elle vota immédiatement une prorogation de ses séances jusqu'au 30 novembre. Le ministre de l'Intérieur déclara que le gouvernement, tout en continuant de désirer une prompte solution, ne s'opposait pas à l'ajournement. L'Assemblée se sépara le 5 août, après avoir voté le budget.

§ X. Pendant les vacances. — Le Président de la République mit

les vacances parlementaires à profit pour faire dans divers départements des voyages dont l'intention était de montrer aux populations que le septennat entendait rester neutre entre les partis. Au mois d'août, le Président visitait les départements de l'Ouest, et en septembre ceux du Nord.

Ni dans une région ni dans l'autre, ces excursions ne produisirent un effet politique de nature à être signalé.

Le 5 octobre eurent lieu les élections pour le renouvellement par tiers des conseils généraux; ces opérations s'accomplirent partout avec calme. Les républicains obtinrent environ 670 nominations ; les monarchistes 770, en y comprenant 156 bonapartistes.

Le 22 novembre dans les départements, le 29 dans la Seine, on procéda aux élections générales des conseils municipaux. La majorité élue fut républicaine, non-seulement dans les grandes villes, mais aussi dans beaucoup de communes rurales.

§ XI. Reprise de la session. — L'Assemblée rentra en session le 30 novembre, mais des opérations préliminaires occupèrent les premières séances.

Le 4 décembre, le général de Cissey lut aux députés un message du Président de la République, qui constatait le bon état de nos relations extérieures, l'abondance des récoltes, la reprise de l'activité industrielle et commerciale.

L'approche du 1er janvier, époque des étrennes, occasionna un grand mouvement d'affaires. L'Assemblée ne voulut pas y mettre obstacle, et tout le monde s'entendit pour ajourner jusqu'après le 1er janvier la reprise des discussions irritantes.

Au cours de l'année 1874, seize élections eurent lieu dans treize départements (8 février, 1 et 29 mars, 24 mai, 16 août, 18 octobre, 8 novembre). Partout la lutte se passa entre la République et l'Empire. Les républicains eurent onze nominations, les bonapartistes en obtinrent cinq. Une de ces élections, celle de la Nièvre, fut annulée en 1875, à la suite d'une double enquête judiciaire et parlementaire. La première n'aboutit qu'à une ordonnance de non-lieu, le procureur général ayant déclaré que les personnes atteintes par l'instruction ne pouvaient, en raison de leurs grades dans la Légion d'honneur, être traduites devant la justice ordinaire.

CHAPITRE XVII

La Commission des Trente. — Message du Président. — Discussion de la loi d'organisation des pouvoirs publics et de la loi sur le Sénat. — Bruits de guerre. — Loi sur l'enseignement supérieur. — Lois diverses. — Pendant les vacances. — Espagne. — Extérieur. — Arts, Lettres, Sciences. — Nécrologie.

§ I. La Commission des Trente. — Cependant, la Commission des Trente adopta le projet de seconde Chambre mi-partie, et la majorité de la Commission voulait que ce projet fût mis à l'ordre du jour avant tous les autres projets organiques, par la raison que la seconde Chambre pouvait aussi bien s'accommoder à la monarchie qu'à la république.

Le centre gauche voulait que si la loi de la deuxième Chambre venait la première en discussion, la mise en vigueur en fût subordonnée à l'adoption des autres lois organiques; cette combinaison, présentée dans des conférences que tint le Président de la République, dans les premiers jours de janvier 1875, fut acceptée par lui et par le ministère. La Commission des Trente y adhéra aussi.

§ II. Message du 6 janvier. — Démission du cabinet. — Le 6 janvier, un des ministres vint lire à l'Assemblée un message où le Président, ne se contentant plus d'insister sur l'urgence des lois organiques, soumettait à l'Assemblée tout un programme, sur : la loi de la Chambre haute, la loi sur la transmission des pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon, soit en cas de décès, soit à l'expiration de ses pouvoirs, sur le droit de dissolution de l'Assemblée exercé par le Président et la Chambre haute, et enfin la remise en question (à l'échéance de 1880) de la forme du gouvernement.

M. Batbie, président de la Commission des Trente, demanda la mise à l'ordre du jour le plus prochain des lois organiques, avec la clause que ces lois feraient l'objet d'un vote d'ensemble, et réclama la priorité pour la Chambre haute. Le ministère était favorable à cette proposition; M. Édouard Laboulaye, membre de la Commission des Trente, était d'un avis différent. Il répondit, au nom du centre gauche, au discours de M. Batbie. Un membre de l'extrême droite vint se joindre à lui pour demander qu'on déterminât d'abord les fonctions constitutionnelles du Sénat, avant de voter la loi qui règle son organisation.

Le ministère, aidé de quelques membres du centre droit, répliqua et défendit son projet.

Enfin, l'Assemblée le repoussa à la majorité d'une centaine de voix, et donna ainsi la priorité aux projets concernant l'organisation des pouvoirs publics (6 janvier).

Le cabinet donna sur-le-champ sa démission, que le Président différa d'accepter jusqu'après le vote des lois organiques.

§ III. Discussion de la loi d'organisation des pouvoirs publics et de la loi sur le Sénat. — Après avoir terminé quelques travaux parlementaires en cours d'exécution, légalisé la mise en état de siége de l'Algérie, l'Assemblée adopta, en seconde lecture, une loi sur les cadres de l'armée. Le ministère démissionnaire fut encore battu sur un point de détail de cette loi. Le ministre de la guerre se rallia alors à la combinaison de ses contradicteurs [1]. L'ensemble de la loi fut voté le 12 mars.

L'Assemblée ouvrit, le 21 janvier, la discussion des lois constitutionnelles. Un grand nombre des combinaisons de la commission y fut transformé.

Le texte de la commission portait :

« Article premier. — Le maréchal de Mac-Mahon, Président de « la République, continue à exercer avec ce titre le pouvoir exé- « cutif dont il est investi par la loi du 20 novembre 1873.

« Le gouvernement de la République se compose de deux Cham- « bres et d'un Président. »

Cet amendement n'était rien autre chose que l'article premier du projet présenté à la veille du 24 mai par M. Dufaure.

Ce projet, qui subordonnait l'existence de la République à la durée des pouvoirs du maréchal, fut soutenu, au nom du centre droit, par M. de Ventavon.

M. Édouard Laboulaye, en opposition à ce projet, présenta un amendement destiné à établir définitivement l'existence légale de la République. Il était ainsi conçu :

« Le gouvernement de la République se compose de deux Cham- « bres et d'un président. »

Cet amendement n'était rien autre chose que l'article 1er du projet présenté à la veille du 24 mai par M. Dufaure.

M. Édouard Laboulaye, dans un discours qui remplit presque entièrement la séance du 28 janvier, développa son amendement

[1] *Journal officiel*, 15 janvier 1875

en marquant qu'il visait l'établissement d'un gouvernement définitif : la République. Son discours produisit une grande impression. Un représentant légitimiste lui répondit par la lecture d'un discours préparé. Le scrutin allait s'ouvrir et les partisans du projet Laboulaye avaient grand espoir d'obtenir un vote favorable, lorsque M. Louis Blanc demanda la parole sur la position de la question. Cinq de ses amis et lui eussent désiré que l'article fût divisé en deux parties :

1° Le gouvernement de la France est la République; 2° il se compose de deux Chambres et d'un Président.

Ainsi ils pouvaient voter contre la seconde partie de la proposition sans rejeter la première. Cet incident eut pour résultat de faire, sur la demande de la droite, renvoyer le vote à la séance du 29.

La rédaction Laboulaye fut alors repoussée par 359 voix contre 336, y compris celles de M. Louis Blanc et de ses amis.

Sur le champ, un député du centre droit libéral, M. Wallon, présenta un contre-projet ainsi conçu :

« Le président de la République est élu, à la pluralité des suf« frages, par le Sénat et la Chambre des députés réunis en Assemblée nationale. Il est nommé pour sept ans. Il est rééligible. »

Après une longue discussion, ce projet fut voté par 353 voix, contre 352 (30 janvier).

Le débat de la loi du Sénat fut encore plus ardent. Parmi les amendements, il y en eut un qui produisit une vive émotion. Proposé par M. Pascal Duprat, de la gauche, il était ainsi conçu : « Le Sénat est électif ; il est élu par les mêmes électeurs que la Chambre des députés. » Il fut voté par 322 voix (parmi lesquelles celles des bonapartistes et des légitimistes) contre 310 (11 février). Le lendemain, le vice-président du conseil vint lire à la tribune un Message par lequel le Président de la République exposait que ce « dernier vote dénaturait l'institution sur laquelle les représentants étaient appelés à statuer ». Le gouvernement ne pouvait, en conséquence, « s'associer aux résolutions prises dans la dernière séance. »

La Chambre vota rapidement tous les articles de la loi, puis, à la majorité de 368 voix contre 345, décida qu'elle ne passerait pas à une seconde lecture.

Tout était donc remis en question, même la loi votée le 30 janvier, puisqu'elle était subordonnée au vote de la loi sur le Sénat.

Aussitôt, divers membres de la gauche déposent un projet tendant à la dissolution immédiate. Ce projet est repoussé. Un désarroi se produit dans les différents groupes parlementaires. Enfin, après une série de pourparlers, un accord s'établit ayant pour base un projet nouveau de loi sur le Sénat rédigé par M. Wallon. La gauche elle-même tout entière y adhéra, sauf cinq de ses membres, qui considéraient l'existence du Sénat comme contraire à leurs principes. Lorsque la loi vint en discussion publique, le 22 février, l'entente était faite. Les partis opposés présentèrent une nouvelle série de contre-projets qui furent rejetés.

La loi fut enfin votée d'urgence le 24 février, par 448 voix contre 210. Immédiatement eut lieu le vote, en troisième lecture, de la loi sur les pouvoirs publics, qui obtint 425 suffrages contre 254. La nouvelle constitution républicaine fut promulguée le 25 février.

Le premier effet du vote des lois constitutionnelles fut l'avènement d'un ministère nouveau, présidé par M. Buffet (11 mars). M. d'Audiffret-Pasquier fut élu président de l'Assemblée.

Le 25 février, un rapport sur l'élection de M. de Bourgoing, dans la Nièvre, révéla publiquement les manœuvres du parti bonapartiste. L'Assemblée s'occupa ensuite de rectifier le règlement des pensions civiles accordées par Napoléon III, puis elle entra en vacances le 19 mars, s'ajournant au 11 mai.

§ IV. Bruits de guerre. — Au mois de mai se produisirent de nouveaux bruits de guerre. Cette fois on disait que l'Allemagne voulait attaquer la France et l'écraser, sous prétexte que ses armements étaient exagérés. Les cabinets de Londres et de Saint-Pétersbourg en furent vivement émus. Le czar vint, le 10 mai, rendre visite à l'empereur Guillaume, et le 11 mai, le secrétaire d'État du *Foreign Office* annonçait à la Chambre des lords « qu'il *n'y avait plus* aucune raison de craindre » pour le repos de l'Europe.

§ V. Loi sur l'enseignement supérieur. — Lois diverses. — Le 11 mai, l'Assemblée reprit ses travaux, au cours desquels la Commission des Trente donna sa démission et fut remplacée par une commission nouvelle, composée en majorité de partisans de la Constitution, qui s'occupa d'élaborer un projet de loi électorale.

Après le vote d'une loi sur les prisons et de diverses lois financières, elle aborda en seconde lecture la loi sur l'enseignement supérieur. Cette discussion, commencée le 7 juin, dura trois semaines. La loi, vivement combattue, sinon dans son principe, du moins dans les diverses façons dont elle devait être appliquée,

par la gauche et une partie du centre gauche, fut enfin votée, après diverses modifications introduites par la commission.

Cette loi autorise la formation d'universités et de facultés libres, fonctionnant dans des conditions déterminées, à côté des facultés et des universités de l'État. Dès sa promulgation, un grand nombre d'universités catholiques se constituèrent, avec la coopération du haut clergé, sur différents points du territoire.

Ayant voté cette loi, l'Assemblée entendit le rapport complémentaire sur l'élection de M. de Bourgoing dans la Nièvre. La discussion de ce rapport complémentaire donna encore une fois lieu à des incidents très-passionnés.

L'Assemblée vota, du 20 juillet au 5 août, diverses lois : ratification du traité postal international, déclaration d'utilité publique de la Société qui entreprend le percement du tunnel de la Manche, etc., et enfin adopta en dix jours le budget ; puis elle se sépara, en se donnant rendez-vous pour le 4 novembre.

§ VI. Pendant les vacances (*août-novembre*). — Comme précédemment, les vacances furent employées par les représentants des différentes opinions à faire, avec plus ou moins de modération, dans diverses réunions, de la propagande, chacun pour son parti. Les orateurs des partis ouvertement hostiles à l'état de choses établi, prenaient pour base de leur argumentation l'article 8 de la loi du 25 février, relatif au droit de révision des lois constitutionnelles, et l'interprétaient suivant les besoins de leurs thèses.

Dans une de ces réunions, M. Léon Say, ministre des finances, a résumé l'amélioration considérable de la situation financière de la France depuis le vote des lois constitutionnelles.

Ce discours n'ayant pas été inséré dans le *Journal officiel* (partie non officielle), comme l'avaient été tous ceux des autres ministres, une explication s'ensuivit entre M. Say et M. Buffet, ministre de l'intérieur, chargé de la direction supérieure du journal.

On crut un instant qu'une crise allait se produire dans le cabinet. Cette crise n'eut pas lieu, et le discours fut publié dans la feuille gouvernementale, accompagné d'une lettre de M. Say adressée à M. Buffet et destinée à servir de commentaire au discours.

Au milieu du calme des esprits, dans une situation financière, commerciale et militaire des plus rassurantes, après une récolte très-heureuse, l'Assemblée nationale reprit, le 4 novembre, la

série de ses séances et mit en première ligne à l'ordre du jour la loi électorale et la loi municipale.

En 1871, M. Thers avait dit que le relèvement de la France allait être tenté sous le nom de la République et que, si les républicains étaient sages, le succès profiterait à la République. Cette prophétie s'est vérifiée : la sagesse des républicains a dépassé ce que l'on pouvait attendre d'hommes plus habitués aux luttes de la rue qu'à la stratégie parlementaire. Ils ont compris que si un parti militant a, jusqu'à un certain point, le droit de fermer ses rangs à des recrues dont il suspecte le dévouement, une grande opinion, devenue le gouvernement de la patrie, a le devoir de ne repousser aucune des bonnes volontés qui viennent offrir sincèrement leurs services à la cause nationale. C'est ce que M. Thiers a reconnu et proclamé hautement dans le discours qu'il a prononcé à Arcachon le 18 octobre 1875.

§ VII. Espagne. — Durant cette période (1873-1875), plusieurs événements importants se sont accomplis à l'étranger. Le 30 décembre 1874, un général du nom de Pavia a chassé de vive force les Cortès espagnoles qui venaient de renverser du pouvoir Emilio Castelar. A la suite de ce coup de violence s'est installé une dictature militaire ayant pour chef le maréchal Serrano, qui, au moyen des ressources préparéés par M. Castelar, a pu réduire les révoltés de Carthagène, imitateurs de la Commune de Paris, débloquer Bilbao et remporter des avantages sur les carlistes. Mais avant la fin de l'année, dans les derniers jours de décembre, une autre insurrection militaire a rétabli la royauté et donné le trône au fils d'Isabelle, Alphonse XII.

Dès son avènement au trône, les ultramontains s'efforcent d'entraîner le nouveau gouvernement royal à rendre au clergé catholique ses anciennes prérogatives, le nouveau roi, tout en rétablissant le payement intégral de la rente attribuée à l'église en échange de ses biens vendus, manifestait « l'intention de maintenir en Espagne la liberté des cultes telle qu'elle existe dans les pays les plus civilisés » (12 janvier). On put espérer un instant que l'avènement du roi Alphonse XII allait faire cesser la guerre civile. Il n'en fut rien. Don Carlos, chef de la branche cadette des Bourbons d'Espagne, continua contre son cousin, chef de la branche aînée, la guerre qu'il avait commencée contre les divers gouvernements républicains qui s'étaient succédé depuis la chute d'Isabelle.

Un incident de cette guerre mit l'Europe en émoi. Des matelots

allemands échappés d'un navire prussien en détresse avaient été recueillis sur un canot au service du gouvernement d'Alphonse XII. Des troupes de don Carlos avaient tiré sur ce canot, puis ils s'étaient emparés de la cargaison du bâtiment ensablé et avaient fait prisonnier le capitaine resté à son bord ; le gouvernement de l'empereur Guillaume, demanda réparation pleine et entière à Alphonse XII, le menaçant de bombarder puis d'occuper la côte.

Au point de vue de la France, cette occupation aurait eu cette extrême gravité d'installer un corps de troupes allemandes au pied des Pyrénées. Pour le gouvernement espagnol il eût été funeste de débuter par une intervention étrangère. Il promit donc réparation pleine et entière et parvint a tenir sa promesse après six semaines de combat contre les carlistes. A la fin de février la royauté d'Alphonse XII était reconnue officiellement par toute les puissances de l'Europe. Don Carlos et les siens furent alors considérés comme des rebelles. La lutte continua néanmoins et avec violence.

§ VIII. Extérieur. — En Suisse et en Allemagne, les gouvernements ont pris des mesures de défense et provoqué des lois que les assemblées législatives ont votées, pour arrêter le mouvement ultramontain. De là des actes de résistance d'un côté, de rigueur de l'autre[1].

Le pape ayant, sous diverses formes, encouragé les évêques allemands dans leur attitude hostile au système de M. de Bismarck, celui-ci ouvrit des négociations ayant pour but de prier le gouvernement italien de mettre un frein aux agissements de Pie IX. Le gouvernement de Victor-Emmanuel déclina cette prétention, et l'incident n'eut pas de suite ; mais M. de Bismarck en souleva bientôt (en avril) un autre non moins inquiétant pour la paix de l'Europe, non moins grave pour la sécurité de la France. L'épiscopat belge ayant ouvertement proclamé ses sympathies pour l'épiscopat allemand, le gouvernement de l'empereur Guillaume fit savoir, par une Note diplomatique, qu'il entendait ne pas supporter que « le territoire belge devînt un foyer d'agressions dirigées contre lui ». Le cabinet belge répondit que « les libertés de sa constitution » laissaient à chacun la faculté d'émettre ses opinions, sans jamais engager la responsabilité du gouvernement.

Une violente insurrection a éclaté dans l'Herzégovine, à propos de laquelle la question d'Orient a été soulevée de nouveau.

[1] Voir *La crise religieuse en Europe*, par Ernest Renan (*Revue des Deux Mondes*, 15 février 1874).

L'empereur d'Allemagne est allé rendre visite au roi d'Italie (octobre). L'entrevue des deux alliés de la guerre de 1866, tous deux, avec des procédés différents, en lutte avec la cour pontificale, a attiré l'attention de toute l'Europe.

§ IX. Arts, Lettres, Sciences. — Au mois de janvier 1875 a eu lieu à Paris l'inauguration solennelle du nouvel Opéra.

Le percement du tunnel du mont Cenis a assuré à la France le transit des valeurs venant par voie rapide de l'extrême Orient en Europe (*viâ* Brindisi).

De nouvelles découvertes semblent avoir réussi à arrêter sur bien des points l'invasion du phyloxera, qui menaçait de compromettre la fortune vinicole de la France. Des inondations ont amené de grands désastres dans les départements du Midi. Des souscriptions publiques ont été ouvertes pour venir en aide aux inondés.

§ X. Nécrologie. — L'année 1874 a vu mourir deux hommes politiques français : M. Guizot et M. Ledru-Rollin.

Cette même année, sont morts : Baltard; Jules Janin; Beulé, ancien ministre; Élie de Beaumont; Husson.

En 1875, la France a perdu : Jules Michelet, Edgard Quinet, Ch. de Rémusat; les peintres J.-B. Millet et Pils; les sculpteurs Barye et Carpeaux.

FIN DU TOME SIXIÈME

ERRATA

DU CINQUIÈME VOLUME

Page lignes 35 et 36, *au lieu de :* « plénipotentiaires français capturés dans le guet-apens de Rastadt » *lire :* « représentants livrés par Dumouriez.

— 41, ligne 00, *au lieu de :* « La Savoie, le Piémont et l'état de Gênes », *lire :* « Le piémont avec l'état de Gênes ».

— 135, ligne 5, *au lieu de :* la cour d'assises, *lire :* la cour prévôtale.

— 157. ligne 3, *au lieu de :* 1801, *lire :* 1802.

— 197, ligne 33, *au lieu de :* « interpellations », *lire :* « interprétations. »

— 200, ligne 17, *au lieu de :* de prendre, *lire :* d'adopter.

— 215, ligne 14, *au lieu de :* Béranger faisait, *lire :* Béranger lançait.

— 268, ligne 12, *au lieu de :* partir, *lire :* pairs.

— 274, ligne 29, *au lieu de :* montrait, *lire :* il montrait.

— 305, ligne 8, *supprimer :* ancien élève de l'école normale.

— 348, ligne 31, *au lieu de :* Émile Burnouf, *lire :* Eugène Burnouf.

— 350, ligne 00, *au lieu de :* voter, *lire :* refuser.

— 356, ligne 19, *au lieu de :* renommaient, *lire :* ramenaient.

— 361, ligne 11, *au lieu de :* montés. *lire :* escortés.

— 391, ligne 27, *au lieu de :* aimé, *lire :* armé.

— 395, ligne 8, *au lieu de :* théories, *lire :* doctrines.

— 398, ligne 32, *au lieu de :* différemment, *lire :* autrement.

— 400, ligne 31, *au lieu de :* Kergoray, *lire :* Kergorlay.

— 415, ligne 22, *supprimer :* de.

— 422, ligne 17, *au lieu de :* violentes, *lire :* véhémentes.

— 422, ligne 28, *au lieu de :* pouvait entraver, *lire :* capables d'entraver.

— 427, ligne 22, *au lieu de :* à faire, *lire :* à réaliser.

— 429, ligne 3, *au lieu de :* rue. *lire :* place.

— 443, ligne 18, *au lieu de :* ont été, *lire :* furent.

— 443, ligne 29, *au lieu de :* attribua, *lire :* imputa.

— 451, ligne 19, *au lieu de :* bientôt, *lire :* tantôt.

— 453, ligne 5, *au lieu de :* par, *lire :* pour.

— 454, ligne 31, *au lieu de :* Bothuel, *lire :* Botherel.

— 463, ligne 8, *au lieu de :* vivaces, *lire :* tenaces.

TABLE DES MATIÈRES

DU SIXIÈME VOLUME


Digitized by Google





PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP. RUE D'ERFURTH, 1